24
Documentation du Conseil de la langue française
La Finlande bilingue: histoire, droit et réalités
Yves Gambier
Québec

LA FINLANDE BILINGUE : HISTOIRE, DROIT ET RÉALITÉS

La Finlande bilingue : histoire, droit et réalités

par

Yves Gambier

Étude réalisée pour
le Conseil de la langue française

Cet ouvrage a été publié
par le service des communications
sous la direction de Léo Gagné

Collaboratrice:

Sylvie Dugas
Service des communications

© 1986 Éditeur officiel du Québec

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous les pays. Toute reproduction pour fins commerciales, par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction, est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

Dépôt légal — 2e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08703-1

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION 9

Introduction générale 13
Situation géopolitique de la Finlande 15
Bref historique du Nord 15
Langues en présence : le passé finno-ougrien 18
Minorités en Finlande et au Canada 19

CHAPITRE PREMIER :
Vers la Finlande bilingue : survol d'une histoire linguistique 23
A. Données historiques 25
B. Les îles d'Åland: un statut exceptionnel d'autonomie interne 63
C. Position de la Finlande dans la vie internationale et régionale 78
D. Conclusions 106

CHAPITRE II :
Droit et langues : applications du bilinguisme institutionnel 111
Introduction : types de bilinguisme 113
A. La législation linguistique 115
1. La Constitution 115
2. La notion de district bilingue : son application 127
B. Organes de l'État et organismes publics : modalités d'application et suivi du bilinguisme officiel 151
1. Pour les pouvoirs exécutif et législatif 151
2. Les tribunaux 163
3. Dans l'armée 172

4. Réalisation de l'égalité des langues nationales dans l'Administration, les entreprises de l'État et les services parapublics 175
5. Litiges et jurisprudence 193
6. Dans les Églises 194
7. Dans le système d'éducation 201
8. Essor des langues officielles et normalisation linguistique 250

Bilan: L'évolution sociale et linguistique a-t-elle un sens ? . 262

CHAPITRE III :
Réalités et transformations contemporaines 265

A. Aspects sociodémographiques des groupes linguistiques officiels 267
1. Vue d'ensemble 267
2. Natalité et pyramide des âges 277
3. Les mariages mixtes 281
4. Distribution géo-linguistique (effets de l'urbanisation : différences régionales) 289
5. Ethnicité et mobilité (bilinguisme individuel) 298
6. L'émigration 304
Conclusions 311

B. De quelques dimensions socio-économiques des groupes linguistiques 312
1. Sur le développement économique : généralités 312
2. Mutations des secteurs d'activité 315
3. Selon les catégories socioprofessionnelles (C.S.P.) .. 324
4. La planification régionale 335
Conclusions 337

C. Les comportements politiques 340
1. Le multipartisme finlandais 340
2. Les élections : les rapports de force entre les partis . 352
3. L'Assemblée populaire des suédophones de Finlande : *Folktinget* 364

D. Situation présente des suédophones : dynamique culturelle 372
1. Regroupements suédophones divers 373

2. Les médias et la diffusion culturelle en langue suédoise 377
3. Dans le monde du travail et des affaires : coopératives et syndicats 415
4. Le concept de «minorité» (linguistique, ethnique) : le bilinguisme individuel 425
E. La minorité finlandaise en Suède 434
F. Une minorité non officielle : les Sames (Lapons) 443
G. Deux groupes finlandais : les Turcs et les Gitans 459

CONCLUSION GÉNÉRALE 461

ANNEXES 471

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE 493

Présentation

La situation linguistique de la Finlande est intéressante à plus d'un titre. Elle se prête toutefois difficilement à une comparaison concluante avec celle du Québec ou du Canada. C'est notamment en cela que l'étude du professeur Yves Gambier se distingue des autres recherches analogues que le Conseil de la langue française a fait effectuer sur d'autres régions : Ouest canadien, Manitoba, Ontario, Acadie, France, Suisse, Belgique, Italie, etc. Ces premières études visaient à doter le Conseil de la langue française et, par lui, le gouvernement du Québec, d'une documentation sur le droit et la jurisprudence en matière d'emploi des langues dans ces régions. Cette série d'études a commencé, comme on peut le voir, par des régions dont la culture et la structure sont suffisamment proches de celles du Québec pour qu'on puisse établir facilement une comparaison utile sur le plan des moyens pris çà et là pour établir ou maintenir une «paix» ou un équilibre linguistiques.

Avec la Finlande, on est loin d'avoir une similarité de structure et de culture qui justifie une comparaison sur le plan des moyens mis en oeuvre pour «gérer» l'emploi des langues. L'étude de la situation linguistique de la Finlande que nous livre ici le professeur Gambier est d'un intérêt tout autre. Nous amenant à prendre du recul pour découvrir une situation radicalement différente, elle invite à une réflexion plus fondamentale qui nous éloigne, de façon salutaire, de la «plomberie» du droit et de l'aménagement linguistiques tels que nous les connaissons au Québec, en Belgique et ailleurs. On y découvre, par exemple, que l'emploi des langues ne mène pas obligatoirement aux problèmes auxquels on s'attendrait ici en des circonstances comparables ; on y apprend également que des situations ethnolinguistiques complexes, associées à un cheminement historique mouvementé, n'aboutissent pas forcément à une crise insoluble.

La Finlande permet donc à l'observateur des faits sociaux, juridiques et politiques liés à l'emploi des langues, de regénérer son analyse par l'examen d'une situation apparemment harmonieuse. Sans nier l'existence de certaines tensions, l'auteur de l'étude nous présente en effet la Finlande comme à l'opposé d'un brulôt, noeud de discorde ou autre pays au bord de l'éclatement.

On commence à le deviner lorsque le professeur Gambier nous indique qu'«il est encore difficile aujourd'hui de différencier le groupe autochtone du groupe allogène en Finlande [. . .]. On ne note pas ici deux «mondes» culturels tranchés, comme au Canada avec les anglophones et les francophones, pour ne pas nommer les Amérindiens.» L'auteur va plus loin. Après avoir fait une typologie des communautés ethniques et linguistiques qui composent le pays, il affirme : «Les Finlandais ne constituent pas une collectivité ethnolinguistique, mais bien plutôt une société de citoyens relevant de l'État de Finlande».

Sur le plan des langues proprement dit, il est à constater que celles qu'on trouve en Finlande ne sont pas ce qu'on pourrait appeler des langues internationales. «Il n'existe donc pas de finnophonie». Le pays n'est donc pas comme le Québec au confluent de deux mondes culturels, jadis impériaux. Pourtant, considérer la Finlande comme un éden lointain, un peu oublié et exempt de tensions potentielles, serait excessif. Il suffit de prêter attention à sa situation géopolitique pour s'apercevoir que ses citoyens doivent jouer de calme, de sagesse et d'habileté pour éviter que des tensions, allumées par la mèche linguistique par exemple, ne viennent déstabiliser une société singulièrement coincée entre l'empire soviétique et les positions avancées de l'Otan. Le pays a déjà prouvé, par son étonnant (et performant) système de relations de travail, que ses habitants étaient capables de consensus durables dans un domaine important. Un pays qui est donc pour nous à la limite de l'étrange si l'on considère trois données importantes : durant six siècles de tutelle suédoise, il n'y a eu aucune politique systématique de suédicisation ; par ailleurs la minorité suédophone, qui dans le premier quart du siècle perd le pouvoir politique, fait l'objet en 1921-1922 d'une législation visant à empêcher sa disparition ; enfin, la protection de la minorité linguistique est, de toute évidence, le produit d'un idéal que nous connaissons bien, autant que celui d'une sagesse historique garante de la stabilité sociale obligée. Le finnois, dont l'auteur nous indique qu'il a été mis au monde, dans sa forme écrite, par la traduction (p. 253), a finalement survécu à six siècles d'hégémonie suédoise et à plus d'un siècle de rattachement à la couronne des tsars : malgré son faible nombre de locuteurs (4,5 à 5 millions), il n'est menacé ni dans son statut ni dans sa structure. Ceux qui s'étonnent de constater qu'existe encore un État polonais prendront intérêt à découvrir pourquoi le finnois existe toujours. Il est, bien sûr, difficile de s'inspirer directement de la politique d'un pays si différent.

La lecture de la remarquable étude du professeur Gambier ne peut manquer de nous mener à un réexamen particulièrement fécond des principes qu'on évoque, invoque ou révoque en matière de droit linguistique. Bilinguisme des institutions ou bilinguisme personnel ? La bilinguisation des suédophones mène-t-elle à leur assimilation ? Le bilinguisme personnel ne rend-il pas inutile le bilinguisme des institutions ? Compte tenu des changements sociodémographiques, «que vaut le maintien de la législation linguistique ? ...Sert-elle encore à protéger la minorité ? Y a-t-il un seuil en deçà duquel le droit ne suffit plus à cette protection, en deçà duquel les bilingues préféreront s'identifier à la majorité ?» (p. 311). En Finlande comme ailleurs... mieux qu'ailleurs ? Le Québec ne peut que profiter de l'expérience des autres quand les questions qu'elle suscite sont aussi fondamentales et d'actualité.

Jean MARTUCCI
Président
Conseil de la langue française

Introduction générale

Situation géopolitique de la Finlande

La vie finlandaise est une suite de paradoxes : dans son histoire, dans son essor économique de l'après-guerre, dans sa place aujourd'hui sur le marché international... et aussi dans son évolution ethnolinguistique. La Finlande (*Suomi*, en finnois – *Finland*, en suédois) est certainement le pays habité le plus au nord du monde (avec la République d'Islande) : Helsinki se situe à la même latitude que Bellin au Québec ou encore sur la limite qui partage les Territoires du Nord-Ouest des provinces de l'Ouest canadien. Bordée à l'est par l'U.R.S.S., au nord – au delà du cercle polaire arctique – par la Norvège, séparée de la Suède au sud-ouest par dix heures de bateau, elle a une situation géographique originale et ne se laisse pas confondre avec ses voisins. Pays nordique, elle se distingue des États scandinaves (Norvège, Suède et Danemark) pour des raisons culturelles, linguistiques et historiques. Occupée par des peuples d'origine finno-ougrienne, venus sans doute de l'Oural, elle ne se confond pas non plus, dans son régime politique et économique, avec le régime soviétique.

Ni «petit poucet à la solde de l'ogre russe», ni à l'ombre du «modèle» suédois, la Finlande a suivi une voie originale : sa neutralité politique lui a permis de développer un mode de vie particulier qui tient compte à la fois des conditions climatiques, des ressources naturelles et de l'histoire. Sans roi, contrairement aux pays scandinaves, sans parti unique, la République finlandaise est jeune – elle est née en 1917 – mais la nation finlandaise a des racines culturelles centenaires.

Bref historique du Nord

Contrairement à une opinion répandue, les cinq pays nordiques (les trois pays scandinaves, l'Islande et la Finlande) ne constituent pas de manière absolue un bloc homogène : leur histoire en effet est faite de troubles dynastiques, de luttes fratricides, de colonisation, perceptibles encore aujourd'hui dans l'ensemble des préjugés et des clichés lancés d'un peuple à l'autre. Leur économie est faite de relations com-

merciales différentes : en 1972, le Danemark se tourne vers le Marché commun (Communauté économique européenne ou C.E.E.), alors que la Norvège rejette toute adhésion. Cela n'empêche pas une communauté d'intérêts et aussi de valeurs quant à l'organisation sociale et à la vision du monde.

On peut esquisser ainsi un tableau des relations internordiques :

— Fin du Ier siècle : les Finnois d'Estonie s'établissent dans le sud de ce qui n'est pas encore la Finlande ; ils atteignent vers l'an 800 la Carélie où se trouvent déjà d'autres peuples finno-ougriens. L'occupation du sol finlandais se fait par une lente progression et non par une migration de masse : elle refoule les Lapons (Sames) vers le nord et assimile les Germains.
Il y aura peu à peu concurrence commerciale avec les Vikings. D'après les découvertes archéologiques, les côtes de l'Ouest et du Sud-Ouest de la Finlande semblent occupées par les Suédois entre les années 400 et 800.

— IIIe – IVe siècles : essor des relations entre les Anglo-Saxons et les Vikings.

— Du VIIe au Xe siècle : les Suédois s'étendent vers l'est, à travers la Russie ; les Varègues («marchands») fondent la principauté de Novgorod vers 860, puis celle de Kiev après 880.

— VIIIe siècle : découverte de l'Islande par des moines irlandais ; le pays est colonisé à partir de 865 par des pionniers norvégiens. Devenue vers 930 une sorte d'État républicain dirigé par l'Althing, le plus vieux parlement du monde, l'Islande reste pauvre mais parvient à développer une littérature en langue nationale tout à fait exceptionnelle.

— Vers 1150, la Finlande du Sud-Ouest est soumise par les Suédois qui ont à lutter contre Novgorod jusqu'au XIIIe siècle[1]. Le traité de paix de Nöteborg[2] (en 1323) entre la Russie et la Suède inaugure en quelque sorte la coupure entre les traditions finlandaises de l'Est et celles de l'Ouest. Déjà la «frontière» linguistique du pays est quasiment stabilisée pour sept siècles !

---

1. Les Caréliens se soumettent à Novgorod au XIVe siècle et, avec elle, à la Russie en 1478.

2. Encore appelée paix de Pänkinäsaari (finnois) ou de Orešek (en russe).

— Entre le XI^e^ et le XIII^e^ siècle, les pays nordiques sont christianisés.
— XIII^e^ siècle : apogée de la Norvège (ensemble de petits royaumes unifiés en 872), vaste empire qui s'étend sur le Groenland, l'Islande et dont l'organisation, la culture (époque des Sagas) sont très en avance par rapport au reste de la Scandinavie. Annexion de la Finlande par la Suède.
— XIV^e^ siècle : déclin de la Norvège : commerce contrôlé par la Hanse (allemande) ; peste noire ; le pays passe à la Suède, puis au Danemark.
— À partir du XIV^e^ siècle : assimilation légale de la Finlande à la Suède (de 1397 à 1523, la Suède-Finlande fait partie de l'Union scandinave dite de Kalmar, brisée ultérieurement par le roi de Suède, Gustave Vasa).
— En 1380, l'Islande tombe sous la coupe danoise. Misère du pays pendant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.
— Du XIV^e^ au début du XVI^e^ siècle, le roi du Danemark domine la Norvège, le sud de la Suède actuelle et le Schleswig-Holstein.
— XVI^e^ – XVII^e^ siècles : la Suède prend la première place dans les pays nordiques et devient une puissance européenne (adoption de la Réforme ; établissement de la royauté héréditaire ; élimination de l'influence économique allemande, mais aussi lutte contre le Danemark, la Russie, la Pologne pour la domination de la mer Baltique, et participation à la guerre de Trente Ans [1618-1648] qui rapproche la France et la Suède).
— Charles XII, roi de Suède (1697-1718), multiplie les guerres contre la Russie, la Pologne et la Saxe ; le duché suédois de Finlande est particulièrement éprouvé par ces guerres.
— Début du XIX^e^ siècle : le Danemark et la Suède se laissent entraîner dans les guerres napoléoniennes.
— 1809 : traité d'Hamina : la Finlande passe sous la domination russe.
— 1815 : le Danemark cède la Norvège à la Suède, restée plus de trois siècles sous la domination de fait du royaume danois. Dotée d'un parlement et d'une constitution libérale, poussée par un fort sentiment national, la Norvège obtient une certaine indépendance.
— 1865 : le Danemark doit abandonner les duchés de Schleswig et du Holstein ; en 1919, il récupère une grande partie du Schleswig.
— 1904 : l'Islande obtient l'autonomie.
— 1905 : rupture définitive de l'Union avec la Suède : la Norvège devient royaume indépendant.

— 1917 : indépendance de la Finlande, qui se proclame République en 1919.
— 1918 : établissement du suffrage universel en Suède (alors que le droit de vote, pour les femmes aussi, existe en Finlande depuis 1906 et au Danemark depuis 1915).
— 1944 : après un plébiscite, l'Islande se donne une Constitution républicaine indépendante.
— 1948 : traité d'amitié soviéto-finlandais.
— Fin 1952 : création du Conseil nordique.

Ce court tableau suffit pour expliquer la nature des rapports entre pays nordiques et la volonté finlandaise de se démarquer des rivalités ou conflits Ouest-Est. Il permet aussi de comprendre, dans une certaine mesure, les problèmes linguistiques des cinq nations, la Finlande et la Norvège luttant pour leur culture et leur langue et avec elle, avant d'accéder à la pleine indépendance (voir aussi au présent chapitre : données historiques).

Langues en présence ; le passé finno-ougrien

Il est encore difficile aujourd'hui de différencier le groupe autochtone du groupe allogène, en Finlande, tant le pays, lieu de rencontre entre l'Est et l'Ouest, s'est constitué avec deux peuples : on ne note pas ici deux «mondes» culturels tranchés, comme au Canada avec les anglophones et les francophones, pour ne pas nommer les Amérindiens.

On peut distinguer, à l'heure actuelle, plusieurs groupes ethnolinguistiques sur les territoires finlandais et suédois (sans compter les **Suédois,** citoyens de Suède):

— les *suédophones*, citoyens finlandais de langue suédoise ;
— les suédophones émigrés en Suède et plus ou moins intégrés à la société suédoise ;
— les *fennophones*, Suédois de langue finnoise vivant en Laponie suédoise ;
— les *fennophones*, citoyens finlandais de langue finnoise émigrés en Suède, et en proie à des problèmes d'assimilation complexes ;
— les *Finnois*, Finlandais de langue finnoise, vivant en Finlande ;
— les *Sames* (Lapons), occupant le nord de la Finlande, de la Suède et de la Norvège, mais de citoyenneté différente suivant leur lieu de résidence.

Dans ces conditions, les Finlandais ne constituent pas une collectivité ethnolinguistique, mais bien plutôt une société de citoyens relevant de l'État de Finlande.

Les archéologues et les philologues ont tenté d'établir des liens de parenté, pour l'origine et la langue, entre les Finnois et les Tchérémisses, les Vespes, les Votiens, les Permiens et les «Finnois» de la Volga : ensemble, ils formeraient la branche finnoise du groupe dit finno-ougrien. Mais ce rapprochement demeure une hypothèse. De même que la parenté lointaine entre les langues finno-ougriennes et les langues samoyèdes (famille ouralienne). Quant à l'hypothèse d'une parenté entre la famille ouralienne et le groupe altaïque (turc, mongol, etc.), elle est désormais abandonnée.

Ce qui reste sûr, c'est que dès les premiers siècles après Jésus-Christ, les peuples balto-finnois ont suivi leur évolution propre : Estoniens, Sétoukèses, Lives, Vespes, Ingriens (groupes orientaux), Caréliens, Finnois (groupes de l'Ouest). Ni slaves ni germaniques, les Finnois relèveraient donc d'une communauté dispersée et peu importante : 21 millions de personnes aujourd'hui, dont 13 millions de langue hongroise et 1 million d'Estoniens, le nombre des fennophones s'élevant à 5 millions (plus de 4 millions en Finlande même - 400 000 émigrés en Amérique du Nord, 94 000 en Carélie soviétique et 35 000 au nord de la Suède).

Minorités en Finlande et au Canada

Les précisions qui précèdent me semblent utiles pour situer dès le départ les différences entre la Finlande bilingue et le Canada bilingue, malgré les analogies possibles :

- entre les trois «solitudes» des deux pays (anglophones, francophones, Amérindiens/Inuit ; Finnois, suédophones, Sames) ;
- entre la dispersion des autochtones et celle des Sames, en partie nomades, sur le sol norvégien, suédois et finlandais - les Sames de la presqu'île de Kola, en U.R.S.S., étant à part ;
- entre l'évolution prévisible des anglophones du Québec et celle des suédophones : vers le bilinguisme individuel ou le départ vers l'Ontario pour les uns, vers la Suède pour les autres.

Quelles sont les différences ?

Le Canada utilise officiellement deux langues, dites internationales ; ses échanges commerciaux sont d'autant plus facilités qu'il est parti-

cipant d'un vaste marché qui parle une de ses langues, l'anglais. Le Québec, unilingue, avec six millions d'habitants, a une place linguistique dans la Fédération canadienne ; par ailleurs, il fait partie de la communauté francophone internationale.

La Finlande utilise également deux langues, mais celles-ci sont dites rares et surtout sont éloignées par leurs structures, le suédois appartenant à la famille indo-européenne, le finnois (langue agglutinante), à la famille finno-ougrienne. Enfin, la Finlande n'a ni cousin français, ni oncle d'Amérique : il n'existe pas de finnophonie.

On peut affirmer que le problème des langues au Canada est essentiellement un problème interne (construction d'une identité), tandis qu'il devient en Finlande un problème de relations extérieures : la nécessité des échanges, la compétitivité, la division internationale du travail exigent du pays une maîtrise linguistique qui va au delà de l'acquisition du finnois et du suédois uniquement. Pour défendre sa neutralité, pour conserver son niveau de vie, la Finlande ne peut se limiter à ses langues officielles.

C'est à l'intérieur de ce contexte historico-culturel que je vais tenter de décrire la situation présente des suédophones et des Finnois. Je ne prétends pas identifier toutes les relations qui s'exercent entre les deux langues en présence : je ne dresserai pas une grille ordonnant les facteurs sociopolitiques et les positions linguistiques ; je ne ferai pas non plus un inventaire systématique, exhaustif des situations bilingues.

Je tenterai de donner une vue d'ensemble sur les comportements institutionnalisés et sur la politique de la Finlande touchant les deux langues. L'insistance sur certains aspects ou corrélations est due à la fois aux informations disponibles et à la perception que j'ai du milieu, de chacun des groupes – le groupe majoritaire n'étant pas forcément toujours dominant et le groupe minoritaire n'étant pas forcément dominé, minoré, marginalisé. La relation en Finlande entre majorité, État, et minorité ne me semble pas un «modèle» courant ; en tout cas, on ne peut la prendre comme exemple pour comprendre la dynamique de l'ethnicité et du changement social, pour expliquer le renouveau des «nationalismes», l'essor des mouvements ethniques (séparatistes, autonomistes) depuis les années 60, en Europe occidentale. La stabilité **relative** de ce «modèle» fait que le bilinguisme n'est pas un problème urgent ; il n'y a pas, comme ailleurs, mobilisation sur des bases politiques, socio-économiques, pour faire reconnaître les droits de la mino-

rité, pour combattre l'inégalité du développement régional, etc. On connaît finalement encore peu les facteurs, les mécanismes, les politiques qui expliqueraient le déclin, le maintien ou la résurgence d'une minorité ethnolinguistique.

CHAPITRE PREMIER

Vers la Finlande bilingue : survol d'une histoire linguistique

Données historiques

Quel a été le contexte, plus ou moins lointain dans l'histoire, qui a préparé la stratégie du bilinguisme institutionnel appliquée aujourd'hui ? Comment le pays, colonisé pendant plusieurs siècles, en est-il venu à discuter, à adopter les normes actuelles touchant l'usage des deux langues officielles ? Quelles étapes ont été franchies avant que ne soit fixé le statut du finnois et du suédois (statut de droit) ?

Avant le XVII[e] siècle

Par trois croisades successives aux XII[e] et XIII[e] siècles, les Suédois ont christianisé les Finnois, alors répartis en trois groupes :

— les *Suomalaiset*, gens de Suomi, au sud-ouest – Suomi étant aujourd'hui le nom finnois du pays entier ;

— les *Hämäläiset*, dans les régions centrales ;

— les *Karjalaiset* (Caréliens), autour du lac Ladoga.

Les deux premiers groupes ont quelques contacts entre eux ; le troisième, isolé, est tourné vers l'Est.

Cette christianisation, qui va donner ses premières formes à la Finlande comme entité politique, cesse par une guerre avec les Russes de Novgorod, de religion grecque orthodoxe. En 1323, par le traité de Nöteborg, les Finnois de Suomi et de Häme passent sous la souveraineté de la Suède, alors ensemble non centralisé de provinces largement autonomes – tandis que le peuple de Carélie se convertit au rite orthodoxe.

Jusqu'à la fin du XV[e] siècle, la colonisation suédoise se fait lentement, d'abord le long des côtes du Sud et du Sud-Ouest, puis vers l'Ostrobotnie (côte ouest). La «frontière» linguistique en Finlande est ainsi très tôt fixée : elle subsistera, avec quelques changements mineurs, jusqu'à aujourd'hui. Il faut noter que cette colonisation n'est pas issue d'une conquête militaire ni d'une volonté d'exploiter les richesses naturelles ; elle répond plutôt à des motifs religieux et aussi à une expan-

sion commerciale – ce qui explique que durant sept siècles il n'y aura pas d'antagonismes sanglants entre les Suédois et les Finnois. La Suède et la Finlande ont alors atteint à peu près le même stade de développement et d'organisation sociale. La Finlande est une province suédoise comme les autres, avec les mêmes prérogatives : elle participe à l'élection du roi (dès 1362, elle administre sa justice : interrogatoires en finnois ; actes en suédois), elle a son Assemblée, etc. En Suède, le système juridique et les méthodes d'agriculture ont progressé plus vite, on y pratique la propriété terrienne individuelle, alors que les Finlandais vivent et travaillent en clans de type patriarcal. L'économie finlandaise repose à ce moment-là sur deux piliers :

— l'agriculture (le pays étant la plupart du temps autosuffisant) : certains fermiers «possèdent» leur terre – en droit, c'est la Couronne suédoise qui possède tout le pays, octroyant l'usage de la terre aux paysans contre impôt –, d'autres louent à un noble, l'Église ayant été dépossédée en 1524 quand Gustave Vasa rompit avec Rome ;
— l'industrie forestière dont les produits servent à l'exportation vers les marchands allemands de la Hanse, les marchands hollandais et anglais.

Cette double base de l'économie reste valable jusqu'au seuil du XX^e^ siècle, les tsars ne réduisant pas les paysans finlandais au rang de serfs.

La christianisation et la colonisation ne vont pas jusqu'à l'interdiction du finnois, ni jusqu'à l'effacement des croyances païennes qui persisteront dans la littérature populaire. Certes, la vie culturelle finlandaise au Moyen Âge est dominée par l'Église dont les chefs sont alors en contact avec Paris. Entre 1340 et 1489, 41 étudiants finnois achèvent leurs études à la Faculté des arts de Paris ; 7 évêques reçoivent leur grade de maître ès arts en Sorbonne. Certes, le premier livre imprimé pour la Finlande, le *Missale Aboense* est publié en 1488 à Lübeck, par les soins des Dominicains. Entre 1229 et 1515, sont édités divers documents en latin – réunis sous le nom de *Codices*, lors de la réédition de 1890. Mais Agricola, réformateur religieux, disciple de Luther, rédige dès 1537 le premier livre en finnois, un abécédaire, puis traduit le *Nouveau Testament* (1548) ; il remplace le latin du culte par le finnois et publie des catéchismes dans la langue des paysans. Vers la fin du XVI^e^ siècle, Jaakko Suomalainen (nom qui signifie «Finlandais») – ou Jacobus Petri Finno – fait paraître le premier livre de cantiques finnois.

Du XII^e^ au XIX^e^ siècle (1155-1809), le finnois va être surtout une langue parlée essentiellement dans la province orientale du pays. Les

administrateurs, les ecclésiastiques – recrutés parmi les Finnois – utilisent le suédois : l'école, l'armée, la cour royale étant des lieux propices à la suédicisation des dirigeants. Le suédois est quasiment l'unique véhicule de la culture laïque, au moins jusqu'à la guerre de Trente Ans (1618-1648). Le premier écrivain finlandais connu, traducteur aussi de la vie des saints, Jöns Budde, est de langue suédoise.

Ainsi, à la veille du XVII[e] siècle, on peut affirmer que trois caractéristiques finlandaises sont établies :

— la «frontière» linguistique, qui partage l'est et le sud du sud-ouest et de l'ouest du pays ;
— une économie fondée sur les produits du sol ;
— la traduction comme moyen de «défense et illustration» du finnois (la langue écrite se fixant peu à peu, grâce à l'action des Réformateurs).

Les XVII[e] et XVIII[e] siècles

Si la première croisade date de 1155-1157 et si la première croix est élevée en 1249, la première école latine ne sera ouverte, à Åbo-Turku, qu'en 1630 – les institutions rattachées aux couvents offrant alors une éducation assez incomplète. Dès 1640, avec 44 élèves et 11 professeurs, est fondée l'université : ensemble de cinq petites salles et d'une bibliothèque de 21 volumes, munie aussi d'un globe terrestre. En 1641, il y a déjà plus de 300 étudiants prêts à suivre les leçons en latin, et à apprendre et commenter les sciences soumises à la théologie.

En 1642, sont imprimés, toujours à Åbo-Turku, les deux premiers livres en finnois : une traduction de la Bible et une grammaire du finnois. Pendant trois siècles, les ouvrages à paraître traiteront essentiellement de religion et d'économie.

Juridiquement, la situation de la Finlande change avec la «Constitution» de 1634 qui réorganise l'administration centrale de Stockholm. Dès 1635, un fonctionnaire est chargé de préparer et de présenter les affaires liées au duché. Un bureau «finlandais» est établi au département des Finances (sorte de ministère, à l'époque) : les décrets et autres proclamations devront être rédigés en suédois et en finnois. Enfin, on subventionne des représentants finlandais pour leur voyage jusqu'à la Cour. Par ailleurs, les provinces sont délimitées plus précisément : le gouvernement voit ses responsabilités, ses droits et son budget mieux définis. Désormais, les régions périphériques, comme la Finlande,

auront des contacts plus réguliers avec le pouvoir et seront soustraites des fonctionnaires vénaux, sans scrupules ou même corrompus. L'Administration devient plus efficace et plus uniformisante aussi : il n'est pas question de gouvernement indépendant pour la Finlande.

Pourtant, peu à peu, se fait sentir l'influence d'une noblesse finlandaise ainsi que celle des officiers de Finlande, en fonction dans l'armée suédoise où certaines sections reçoivent leur instruction orale en finnois. Tout en étant de plus en plus intégré à la Couronne, le pays développe ses propres forces sociales et son particularisme.

Entre le XVII[e] et le début du XIX[e] siècle, le devenir linguistique ne suit pas de ligne systématique, rigide : aucun effort conscient, délibéré, n'est fait pour contraindre les Finnois à utiliser le suédois – le finnois persiste même dans les unités finlandaises de l'armée de Suède. Pourtant, le suédois tend à dominer dans certaines sphères d'activité, à cause de la croissance des échanges écrits – le suédois ayant été utilisé dès l'apparition des documents officiels écrits – et du nombre grandissant de fonctionnaires venant de Suède.

En 1649, un nouveau règlement stipule que, pour l'instruction, le suédois remplacera le finnois comme supplément au latin. Vers la même période, le clergé adopte des noms en grec, latin ou suédois.

Il y a donc progrès de la suédicisation, mais celle-ci ne s'opère pas selon une visée nationaliste. Elle est largement et passivement acceptée, même si au milieu du siècle, quelques plaintes s'élèvent de la part des paysans aussi bien que des gens éduqués qui craignent une trop forte compétition pour les postes offerts. Pourtant, en 1702, Henrik Florinus fait paraître la première édition de folklore finlandais : *les Proverbes habituels et doux des Anciens Finnois.* Il inaugure ainsi un courant de recherche qui va recueillir et analyser la tradition folklorique : les ballades d'inspiration scandinave, les légendes christianisées, les chants magiques, la riche littérature orale en prose composée de récits historiques ou mythiques, de devinettes, de proverbes et de contes. Des plaidoyers en faveur des Finlandais apparaissent, notamment sous l'impulsion de Daniel Juslenius (1676-1752), fondateur du premier mouvement de fennisme conscient de sa cause. De la moitié jusqu'à la fin du siècle, des scientifiques et des économistes finlandais acquièrent une certaine réputation et multiplient les études sur le finnois.

Au début du XVIII[e] siècle, la Guerre du Nord – désastreuse guerre contre la Russie – et l'occupation russe (1713-1721) – c'est la «grande

inimitié»[1] –, ont de sérieuses conséquences sur l'usage des langues : en effet, après la signature du traité de paix (1721), des fonctionnaires qui ont fui vers la Suède reviennent complètement suédicisés. Gabriel Porthan, autre initiateur des études finnoises et folkloriques, a bien noté ces changements dans ses publications de 1784-1800.

Des plaintes sont alors portées devant le Parlement, à tel point qu'en 1739 une résolution royale suggère de ne nommer aux postes de justice que les personnes connaissant aussi le finnois, «autant que les circonstances, les qualifications, la durée des services antérieurs des candidats le permettent». D'autres mesures sont proposées : on suggère, par exemple, que les deux tiers des sièges du tribunal d'Åbo-Turku, les deux tiers des chaires de l'université et les emplois de contact avec le public soient remplis par des Finnois, enfin que les Suédois nommés dans les services publics en Finlande apprennent le finnois. Dans les années 1750, l'Université devient (déjà) source de controverses linguistiques.

En 1772, la Suède-Finlande reçoit une nouvelle Constitution, modifiée et complétée en 1789 par l'Acte d'union et de sécurité : ces textes constitueront les lois fondamentales de la Finlande jusqu'en 1919.

En 1809, quand le pays va basculer vers la Russie, il est assez structuré dans son administration, son économie, sa culture : il ne sera pas purement et simplement assimilé – comme les provinces baltes – par la Russie tsariste.

Ce qui se fait jour à la fin du XVIII^e^ siècle – l'écart entre une élite suédophone ou suédicisée et une masse de paysans finnois – va être le ferment de la vie politique et culturelle de la Finlande du XIX^e^ siècle.

De l'annexion à l'autonomie : éveil du sentiment national (le XIX^e^ siècle)

Les guerres russo-suédoises du XVIII^e^ siècle (1700-1721 ; 1741-1763, puis 1788-1790) révèlent cruellement la position géostratégique originale de la Finlande, prise entre l'Est et l'Ouest : un

1. Lors de la grande Guerre du Nord, la Suède se bat contre le Danemark, la Pologne et la Russie. Emballé par ses triomphes, Charles XII marche sur Moscou... laissant les Russes fonder Saint-Pétersbourg (1703) et envahir la Finlande. Au traité de 1721, la Carélie finlandaise est annexée à la Russie : elle sera restituée à la Finlande en 1811, puis reperdue en 1940 !

mouvement séparatiste ne s'est-il pas manifesté au sein de la noblesse vers 1790, tandis qu'en 1788 échouait une «fronde» militaire contre la Suède incapable de défendre la Finlande à l'est et que des voix s'élevaient en Suède en faveur d'une République finlandaise sous la protection russe ?

En tout cas, avant la fin des nouvelles hostilités (février 1808 - septembre 1809) qui voient la Russie aux côtés de Napoléon contre la Suède alliée à l'Angleterre, la Finlande devient État autonome relié à l'empire russe – la Carélie et la ville de Viipuri-Viborg étant rattachées au grand-duché en 1811... le maréchal français Bernadotte montant sur le trône de Suède et fondant l'actuelle dynastie.

Dès mars-juillet 1809, la première Diète (de 125 membres) se réunit à Porvoo-Borgå : Alexandre 1er s'engage, en français langue de la Cour, à maintenir la Constitution de 1772, les lois fondamentales (*grundlagar ; korennye zakony*), la loi suédoise et la foi luthérienne. Les Finlandais ne sont plus suédois, mais ils ne seront pas russes. La proclamation de l'autonomie est traduite du suédois en finnois.

Au lieu d'une annexion pure et simple, d'un état de fait, on a l'instauration d'un état de droit : l'union se fait dans le cadre de l'acquis – même si les lois fondamentales ne seront jamais définies par le tsar. Elles sont pourtant en conflit avec la forme russe du gouvernement, puisque le roi de Suède devait professer la confession d'Augsbourg, adjurer l'autocratie, etc. De plus, dans ces textes, la Finlande – qui n'est pas mentionnée comme telle – n'est pas considérée comme un État, mais bien comme une province dirigée de Stockholm.

Les premiers contacts avec les Russes sont donc, pour les Finlandais, empreints d'un certain respect et aussi d'une certaine ambiguïté.

Jusqu'en 1855

Dès 1811, les autorités pressent les responsables de l'Université de promouvoir l'étude du russe ; en 1812, Alexandre 1er ordonne qu'à partir de 1817 aucun fonctionnaire ignorant le russe ne soit nommé.

En fait, de 1815 à 1855, sous les régimes d'Alexandre 1er, puis de Nicolas 1er, la Finlande est «oubliée».

En 1817, 300e anniversaire de la Réforme, Jacob Tengström, évêque depuis 1803, est nommé par le Concile de l'Église, relativement indépendant de l'État, premier archevêque de Finlande ; il fonde alors la Société évangélique de Finlande (*Suomen Evankelista Seura*) après avoir créé la Société biblique en 1812 (*Suomen Pipliaseura*).

Après 1810, commence à Åbo-Turku le mouvement «romantique», premiers signes de l'éveil du sentiment national : le mouvement reste peu influent, vite censuré car trop tourné vers le passé avec la Suède. Par ailleurs, la haute société finlandaise se sent attirée vers Saint-Pétersbourg.

À partir de 1815, de nombreuses écoles secondaires accueillent des professeurs de russe. En 1817, un nouveau décret fixe le 1er mai 1818 comme date à partir de laquelle les candidats à des postes de l'Administration devront avoir des connaissances en russe. En 1824, un examen en russe est imposé aux fonctionnaires : la décision restera lettre morte.

À la rentrée de 1817, tous les étudiants sont priés de passer un examen d'entrée en russe. Il faut signaler que ces efforts pour le russe sont faits autant sous l'impulsion des Russes que de certains Finlandais, comme G.M. Armfelt (homme d'État), l'archevêque Tengström lui-même et certains officiers de l'armée.

En 1841, l'enseignement du russe devient obligatoire dans les six lycées et «gymnases» ainsi que dans les écoles de filles – la mesure ne touche qu'une petite minorité de la jeunesse.

Sous Nicolas 1er (1825-1855), appelé «tsar de fer» par ses admirateurs, ex-chancelier de l'Université de Åbo-Turku, les affaires finlandaises sont laissées à la responsabilité du gouverneur général ; la religion, les lois, l'Administration, la structure sociale demeurent propres à la Finlande. Cependant, en 1830, ce qui reste de l'armée finlandaise est supprimé.

L'absolutisme tsariste n'impose pas alors au pays l'arbitraire de sa bureaucratie, ni l'état de siège, ni les persécutions. Vers 1830, il y a de nouveau des mouvements de «réveil» piétiste – phénomène assez typique de l'histoire religieuse de la Finlande entre la fin du XVIIe et le XIXe siècle – qui rassemblent des prêtres, des étudiants, des paysans, sur des valeurs morales conservatrices. Ce rapprochement n'est pas sans conséquences politiques, surtout après 1860, à la Diète où les deux États (clergé et paysannerie) sont coude à coude.

Dans ces conditions, le sentiment d'être finnois peut éclore – et cela sur la base de l'idiome parlé, critère essentiel de nationalité pour le **mouvement des fennomanes**[2].

2. On trouvera plus loin aussi le terme «suécomane» ; les deux expressions sont calquées du suédois: *svecoman/fennoman*.

Plutôt vague dans ses objectifs et son organisation, à ses débuts, ce mouvement est une constellation de groupes, désigné comme fennomane par ses adversaires. Ses racines intellectuelles remontent certainement à la fin du XVIII[e] siècle, jusqu'à Porthan. Il sera latent de 1820, environ, à 1840-1850, et il subsistera grâce aux activités de certains hommes cultivés, à l'Université de Åbo-Turku (transférée en 1828 à Helsinki, devenue la capitale du pays en 1812), grâce à l'action du «Club du Samedi» qui rassemble des écrivains de langue suédoise, convaincus de l'individualité de leur nation, grâce enfin à la diffusion de journaux comme *Aura, Åbo Morgonblad.* Ce «Club du Samedi», défenseur de la cause et de la langue de la majorité du peuple, créera, en 1831, le lycée de Helsinki et la Société finnoise de littérature (*Suomalaisen Kirjallisuuden Seura*) – cette dernière publiant le *Kalevala* dès 1835. La version définitive de l'épopée populaire finnoise paraît en 1849[3] : c'est une compilation des chants de poètes caréliens, maintenus par la tradition orale et transmis à Elias Lönnrot qui les a transcrits et ordonnés en un tout. La Finlande s'apprête à en célébrer solennellement le 150[e] anniversaire (1985).

En 1838, est fondée la Société des sciences de Finlande qui fait paraître deux recueils d'essais et de dissertations, chaque année. En 1850, le gouvernement s'engage à fixer une date à laquelle les paysans pourront rédiger en finnois leurs papiers pour l'Administration, et recevoir de la même administration des informations en finnois ; il s'engage aussi à prévoir une chaire de finnois à l'Université.

Le mouvement patriotique finnois est dès lors lancé – même si ses premières expressions se font en suédois. Au même moment, ailleurs en Europe (en Italie, en Prusse, en Grèce, etc.) s'éveillent d'autres «nationalismes». Parmi les fennomanes – tous suédophones – on citera :

— Runeberg (1804-1877) dont les poèmes *Récits de l'enseigne Stål* (1848), célébration de l'héroïsme de l'armée finno-suédoise en 1808, ont pu passer grâce au vice-chancelier de l'Université, Finlandais responsable de la censure. Le 13 mai 1848, lors d'une fête à Helsinki, la foule entonne l'un de ces poèmes, *Vårt land* (notre pays), chant patriotique qui deviendra plus tard l'hymne national ;

— Snellman (1806-1881), philosophe hégélien, écrivain, homme d'État et journaliste social. Il lance en 1845 son journal, *Saima*, interdit

3. Cette épopée est traduite en français dès 1845 par le précepteur de la famille d'un comte russe.

dès l'année suivante, véritable appel pour le finnois comme langue officielle dans l'Administration et l'enseignement ;

— Lönnrot (1802-1884), folkloriste et médecin. Il recueillit, au cours de ses longues marches à pied, les poèmes épiques et lyriques constitutifs du *Kalevala*, véritables «lettres de noblesse» du pays et – en tant que professeur de finnois à l'Université, créa en partie le vocabulaire technique finnois ; son dictionnaire finno-suédois paraît entre 1866 et 1880. De 1833 à sa mort, il publia des devinettes, des proverbes ;

— Castrén (1813-1853), suite à ses travaux et enquêtes philologiques et ethnologiques menés en bibliothèque et lors de voyages en Finlande, en Laponie, en Sibérie, en Chine, il formule la théorie sur les langues apparentées de la famille finno-ougrienne (vers 1849) ; son hypothèse que la Finlande appartient à des peuples lointains d'Asie sera déformée, dans un sens raciste, par des suécomanes : pour ceux-ci, la parenté avec des Jaunes est une honte, il faut donc revaloriser à l'extrême l'héritage suédois.

Bien d'autres auteurs (Cygnaeus, Topelius, etc.) prendront parti en faveur des fennomanes.

Cet éveil «national» passe inaperçu à Saint-Pétersbourg et en Europe, alors aux prises avec la guerre de Crimée (1854-1856). Par contre il suscite, en Finlande même, une certaine réaction : c'est le **mouvement des suécomanes.** Ce fut d'abord un mouvement d'opposition qui s'intégra graduellement, à la fin du siècle, au patriotisme finlandais. Les suécomanes se sont attachés, dans un premier temps, à sauvegarder l'héritage issu de leur voisin. Le suédois, en effet, continue d'être la langue dominante dans la vie politique et sociale et dans le système d'éducation. En 1850, les Russes interdisent toute publication en finnois, sauf pour les ouvrages à caractère religieux, économique, mais leur décision reste sans effet !

Quels sont les arguments des suécomanes ?

— La langue n'est pas l'expression du sentiment national (séparation de l'État et de la nationalité, opposée à la thèse hégélienne soutenue par Snellman de l'identité État-nation) ;

— il n'y a pas eu d'exemples, de cas d'injustice (perte de droits ; difficultés d'emploi, etc.) dus à un problème linguistique – c'est-à-dire au fait que le suédois est la seule langue officielle. D'ailleurs, les fennomanes ne recourent pas à ce type d'argument : à ses débuts, leur mouvement est linguistique et littéraire avant tout ; leur natio-

nalisme est plus passionnel que fonctionnel ; leurs principes sont simples : égalité, démocratie, unité nationale... ;

— le finnois est «inadapté» au droit, à l'Administration, etc. Cette objection est parfois soutenue, jusqu'en 1919 même, mais jamais étayée de preuves. En fait, ce qui manque, ce sont des Finnois compétents dans les domaines des affaires, de la justice, de l'éducation, etc.

Deux personnalités dominent les suécomanes :

— le journaliste suédois A. Sohlman, auteur du pamphlet *Det unga Finland* (la jeune Finlande), publié en 1855 et réédité en 1880 : c'est lui qui lance l'idée de deux «nations» en Finlande ;

— et le professeur de littérature et langue suédoises, A.C. Freudenthal.

À leur action, s'ajoute celle du groupe proscandinave, composé surtout d'étudiants qui veulent renforcer les contacts culturels entre les pays nordiques – c'est l'idéologie du **scandinavisme**, alors en vogue.

Finalement, à cette période, les suédophones d'un certain milieu sont divisés en quatre tendances, plus ou moins distinctes : il y a ceux qui sont prêts à abandonner les Suédois et qui vont devenir membres de la classe finnoise éduquée ; il y a les «libéraux» qui considèrent les problèmes linguistiques comme secondaires par rapport aux problèmes constitutionnels ; il y a, majoritaires sans doute, ceux qui pensent que le suédois est important pour le contact avec les autres pays nordiques et pour conserver la mémoire du passé finlandais, sans qu'il faille pour cela susciter des conflits d'ordre linguistique ; puis il y a les suécomanes dont l'influence est d'abord limitée (1850-1870), mais qui vont peu à peu imprégner (années 1900) ce qui va devenir l'idéologie du Parti suédois.

À la moitié du XIX^e^ siècle, la Finlande (peuplée de 1,4 million d'habitants) est donc animée d'un double mouvement, d'abord linguistique, puis plus nettement nationaliste, fondé sur des différences sociales et sur une certaine connaissance de l'histoire. Il reste cependant que les fennomanes et les suécomanes sont dirigés par des suédophones de la classe dominante dont les antagonismes prennent la langue comme enjeu. Les deux mouvements s'opposeront aux slavophiles, actifs en Russie après 1863.

Cette lutte pour le finnois, support d'une culture spécifique, n'exclut pas la connaissance d'autres langues : l'allemand, le français, le russe sont pratiqués au niveau du «gymnase», alors que dans les écoles élé-

mentaires (1er degré) on enseigne le suédois, le finnois et des rudiments de latin.

D'autre part, dans les bibliothèques privées des manoirs finlandais, on trouve de la littérature en suédois, en allemand, en français (on a recensé plus de 22 000 titres en français d'ouvrages publiés avant 1852, touchant les lettres, l'histoire, les sciences naturelles, la physique, etc., sans oublier des traductions de Shakespeare, Milton, Byron, Scott, Dickens). Ces manoirs, souvent des résidences d'été, appartiennent à une élite de propriétaires, d'administrateurs, de militaires engagés naguère dans l'armée royale de Suède, puis passés dans les troupes du tsar – la Finlande n'ayant pas d'armée.

Entre 1855 et 1881

De 1855 à 1881, Alexandre II suit une politique d'ouverture à l'égard des Finlandais – la date clé étant 1863 puisqu'elle va marquer un tournant politique et un tournant dans la législation linguistique.

En 1855, les Finlandais manifestent ouvertement leur joie devant la défaite des Russes en Crimée. Le Tsar ferme les yeux... et nomme Snellman à la chaire de philosophie, supprimée quelques années plus tôt.

En mars 1856, Alexandre II, tsar et grand-duc, se rend à Helsinki où, en français, il invite les sénateurs[4] à formuler des propositions pour le développement du pays (dans le commerce, l'industrie, les communications et l'enseignement). En 1860, il consent à la création d'une monnaie finlandaise : le mark. Le 10 avril 1861, à la suite de pressions exercées par de hauts fonctionnaires finlandais, il ordonne des élections pour désigner une députation finlandaise de 48 membres, chargée de le conseiller : elles auront lieu en 1863.

Snellman est alors nommé sénateur, responsable de la section judiciaire (1863-1868). En février 1863, le russe n'est plus obligatoire dans les «gymnases» finlandais. Le 7 août, Alexandre II, «toujours désireux de promouvoir tout ce qui peut servir... nos sujets finlandais», décide – tout en maintenant le suédois comme seule langue officielle du pays –

4. Le «Sénat» impérial, organe administratif suprême, composé de deux sections (administrative et judiciaire) est en fait une sorte de gouvernement, et non une Chambre de type parlementaire : ses membres sont nommés par l'Empereur pour trois ans et sont chefs d'une branche de l'Administration. Les sénateurs doivent en outre élaborer et présenter des propositions sur des affaires relevant des pouvoirs du grand-duc ; ils exécutent ses décisions. Le Sénat sera radicalement transformé en 1906, puis supprimé en 1919.

de donner un statut d'égalité au finnois dans les relations fonctionnaires-administrés : dorénavant l'Administration et les tribunaux doivent admettre des documents en finnois et, à partir de 1883, ils devront être capables d'en rédiger et d'en diffuser ; en attendant, les employés et les magistrats, déjà compétents en finnois, sont invités à écrire procès-verbaux et autres pièces en finnois. Par ailleurs, le Tsar invite le Sénat à lui proposer des mesures pour introduire le finnois comme langue d'usage dans le système administratif et judiciaire.

Le 18 septembre de la même année, le Tsar préside l'ouverture solennelle de la Diète (seconde convocation après celle de 1809) ; il reconnaît qu'«un grand nombre de dispositions des lois fondamentales du Grand-Duché ne sont plus applicables à la situation qui existe depuis l'union avec l'Empire ; les autres dispositions manquent de clarté et de précision». Le 15 avril 1864, il confirme que des adaptations sont nécessaires ; il faut préparer une nouvelle loi à soumettre d'ici trois ans, tout en conservant le principe de la monarchie constitutionnelle. De fait, diverses mesures administratives, sociales et fiscales sont alors prises. La censure préventive est abolie. Dans ses sessions ultérieures (1867 ; 1872 ; 1877), la Diète va limiter les pouvoirs du tsar au domaine de l'exécutif. Cependant l'insurrection polonaise (1863), la réaction panslaviste en Russie donnent un tour plus autoritaire, plus autocratique à la politique suivie. En 1865, le système monétaire indépendant est mis en place ; il multiplie les faillites, donne un coup de frein aux investissements ; en outre, les récoltes sont médiocres et, après le terrible hiver de 1867-1868, la famine décime un quinzième de la population (1850 : 1,4 million d'habitants ; 1866 : 1,85 million ; 1868 : 1,7 million). Malgré les disettes successives (1810, 1812, 1821, 1829, 1832, 1860) et aussi les vagues d'émigration (on trouvera cinq journaux finlandais aux États-Unis en 1890), la population a quadruplé en un siècle.

Dans ces conditions économiques, juridiques, le mouvement fennomane ne cesse pas d'être revendicatif, alors que le développemnt social se fait lentement et que la vie politique tourne sans parti représentatif. La situation linguistique continue de progresser en faveur du finnois :

— on crée un centre de formation d'instituteurs - institutrices à Jyväskylä ;

— par le décret du 20 février 1865, il est décidé que :

  • les fonctionnaires de l'Administration et de la justice doivent être compétents en finnois ;

- à partir de 1872, les chaires et les postes de «docent» (chercheurs universitaires) en droit, théologie et pédagogie reviendront à ceux qui comprennent le finnois et peuvent s'exprimer dans cette langue ;
- seuls les Finnois peuvent présider les tribunaux régionaux de basse juridiction ;
- on accordera la préférence aux candidats qui parlent et écrivent le mieux le finnois pour les emplois de fonctionnaire en relation avec le public ;

— le 7 décembre 1868, on ajoute un paragraphe au décret précédent : tous les documents officiels des communes à majorité finnoise seront en finnois (à la rédaction ou après traduction).

Ces décisions entraînent une certaine résistance de la part des suécomanes jusque vers la fin des années 1880 – résistance argumentée juridiquement par des références aux textes de 1734 (sur la langue des tribunaux).

Peu à peu, deux groupes linguistiques vont nettement se détacher, mais en ne prenant pas un caractère socio-économique marqué : sur les quatre États ou ordres de la Diète (noblesse, bourgeoisie, clergé, paysannerie), seul celui des paysans est dominé par les Finnois. En effet, les suécomanes continuent de ne représenter que les classes dirigeante et moyenne malgré leurs tentatives de se donner une assise populaire par la publication de pamphlets (vers 1866), par des conférences publiques, par des journaux (comme le *Vikingen*), par des rencontres dans les ruines de Raseborg (Nyland-Uusimaa), par l'édition d'albums – monographies sur la géographie, l'histoire, l'ethnologie, le folklore des différentes régions suédophones –, ces éditions étant dirigées par les «nations», c'est-à-dire les organisations qui regroupent les étudiants de la même province d'origine (ce système est encore valable aujourd'hui). En 1870 est fondé le Parti libéral suédophone (*Det svenska partiet*), prêt à défendre les droits des Finlandais de langue suédoise (il deviendra en 1906 le Parti populaire suédois) – l'année précédente avait vu la création du Parti finnois.

En 1874 prend place un autre enjeu de taille pour le nationalisme finlandais : la question militaire, la Russie venant de rendre le service militaire obligatoire pour tous. Contre ses ministres, le Tsar donne raison aux Finlandais. Une armée distincte est finalement créée en 1877 (sur la base du service obligatoire) «pour la défense du trône et de la patrie» – et non de l'Empire – placée sous l'autorité du gouverneur général. Les casernes russes et finlandaises sont ainsi séparées ; l'effectif

finlandais prévu est de 5600 hommes en temps de paix, 10 000 en temps de guerre.

1881-1894

Le passage tumultueux, en Russie, à un nouveau tsar, Alexandre III, n'affecte pas les Finlandais dont l'activité parlementaire continue avec régularité – la Diète est convoquée cinq fois entre 1882 et 1894, un nouveau code pénal est mis sur pied en 1888 – et dont les activités culturelles prennent une nouvelle ampleur : en littérature, en peinture, en musique (formation de deux orchestres symphoniques à Helsinki) – le *Kalevala* inspirant aussi bien les oeuvres des peintres Edelfelt et Gallén-Kallela que le *Kullervo* du jeune Sibelius (1892)[5].

Le gouverneur général (russe), président du Sénat, de droit, et le chef des fennomanes Yrjö-Koskinen, sénateur depuis 1882 et placé en 1885 à la tête de l'enseignement, s'entendent pour prendre des mesures importantes. Signalons ici que ce professeur, de son vrai nom Forsman, qui a publié la première histoire exhaustive de la Finlande, a été anobli sous le nom de Yrjö-Koskinen ; en 1894, il prendra la parole en finnois à la cession de la Maison de la noblesse !

En plus du décret du 9 mai 1881, par lequel toutes les autorités des services publics sont contraintes de répondre en finnois à leurs clients finnois et dans la langue de la commune avec les autorités municipales, l'aménagement linguistique du pays se poursuit :

— le 29 décembre 1883, par la révision du décret de 1881 qui est valable aussi désormais pour les tribunaux ;

— par l'ordonnance du 26 janvier 1885 (tout Finnois qui a affaire avec les autorités centrale et provinciale a le droit d'utiliser le finnois) ;

— par le décret du 18 mars 1886 (dorénavant le finnois est **possible** comme langue de travail à l'intérieur des services administratifs et dans la correspondance officielle ; le gouverneur général appelle même des propositions pour protéger l'utilisation des deux langues nationales) ;

---

5. Il est difficile d'évaluer à sa juste valeur l'influence de *Kalevala*, aussi bien à cette époque-là qu'aujourd'hui, sur la poésie, sur les oeuvres des écrivains tels que J. Lehtonen, F. Sillanpää, E. Leino, V. Linna, M. Waltari, dans l'imaginaire collectif. Un film inspiré de l'épopée (*Rauta Aika* [l'âge de fer] sur un script de P. Haavikko, auteur célèbre de Finlande) n'a-t-il pas encore suscité une polémique en 1982 ?

— par le décret du 4 avril 1887 (les fonctionnaires subalternes **doivent** employer la langue de la commune avec laquelle ils traitent).

En 1887 donc, les voeux du décret de 1863 deviennent réalité, à la suite d'une série de concessions accordées lentement, et souvent de mauvaise grâce.

À cette panoplie, on ajoutera le décret du 10 janvier 1894 qui exige que tout candidat à un poste universitaire soit capable d'enseigner en finnois, cela ne signifiant pas, bien sûr, que le candidat va travailler en finnois. En fait, après 1841, quand commence son enseignement à l'école, le finnois n'est pas devenu obligatoire pour accéder à l'Université : ainsi ceux qui sortaient d'une école privée se trouvaient toujours protégés. Dominée par les suédophones et les suécomanes, l'Université est l'une des dernières institutions à se fenniser ; il faut dire qu'elle a gardé une forte autonomie, soumise à l'autorité du chancelier qu'elle élit et dont la nomination doit être approuvée par le tsar. Il n'y aura d'ailleurs pas de discours en finnois dans les divers conseils de l'Université avant 1914.

Ainsi, en 30 ans, le finnois a acquis un statut officiel aux différents niveaux de l'Administration, du système judiciaire, de l'enseignement – sauf au sommet hiérarchique. Cette reconnaissance officielle n'implique pas que tous les fonctionnaires soient devenus compétents en finnois.

Des problèmes et des résistances apparaissent :

— parce que les cadres dirigeants, les fonctionnaires sont encore majoritairement suédophones ou ont été instruits en suédois ;

— parce que des lacunes demeurent dans la terminologie finnoise de l'Administration ;

— parce que certains secteurs de l'éducation restent réfractaires au changement ;

— parce que manquent encore des gens qualifiés pour traduire les documents administratifs.

Pourtant, on peut estimer que la situation linguistique a changé vite :

— En 1880, sur 14 écoles secondaires subventionnées, 4 seulement utilisent le finnois (la première école de cette catégorie ayant été ouverte en 1858) ; par contre, sur 11 écoles secondaires privées, 8 sont de langue finnoise. Mais en 1890, sur 19 écoles subventionnées, 11 sont finnoises.

— En 1880, un tiers des diplômés du secondaire sont finnois ; en 1890, le taux monte à 52 %. On remarquera ici le relatif échec des éco-

les bilingues : il n'y en a qu'une seule entre 1870 et 1890 (elle disparaît en 1900-1901) ; en 1890-1891, on en ouvre deux autres qui ferment vite. Pour les suédophones, la seconde langue officielle n'est pas une nécessité au primaire, car il faut enseigner le suédois normatif (*högsvenska*) contre les dialectes.

— Entre 1771 et 1871, on édite 61 journaux et périodiques en finnois et 81 en suédois ; en 1896, on passe respectivement à 51 et à 44. Symptomatique du transfert de pouvoir, le journal libéral de langue suédoise, *Helsingfors Dagblad*, cesse de paraître en 1889 tandis qu'est créé, la même année, *Päivälehti*. Certes, il paraît encore presque cinq fois plus de livres finlandais en suédois qu'en finnois.

— Démographiquement, la situation tend aussi à favoriser les Finnois puisqu'en 1880, on estime que 85,2 % de la population totale est de langue finnoise (en 1900 elle sera de 86,8 %), 57,8 % de la population urbaine est finnoise, mais en 1900 elle s'élève à 69,9 %. Les suédophones régressent de 37,9 % à 28,6 %.

Une nouvelle classe éduquée en finnois émerge donc progressivement : elle profite de l'urbanisation et des règlements linguistiques.

Helsinki, à majorité suédophone en 1880, voit 52,9 % de sa population parler finnois en 1900 ; 44,6 % demeurent suédophones, auxquels il faut ajouter des minorités russes et allemandes.

La progression se fera aussi, mais lentement, à la Diète puisque l'introduction officielle du finnois – à distinguer de son usage réel – s'échelonne de 1863 (dans l'État des paysans) à 1894 (État des nobles), 1867 pour le clergé et 1885 pour les bourgeois. Cet étalement explique certaines difficultés de communication à l'intérieur même de la Diète et les besoins en traduction.

Ainsi la Finlande, à travers les tensions linguistiques des années 1860-1890, a su profiter de son autonomie pour se doter d'un ensemble juridique protégeant le finnois – le suédois conservant son statut de langue officielle – et pour réduire assez vite l'écart entre cette protection et les pratiques quotidiennes. Vers 1890, des nationalistes russes essaient de faire pression sur le Tsar pour supprimer l'autonomie finlandaise en matière de monnaie, de douanes et de postes : la «polémique» aboutit non pas à une remise en cause des droits de la Finlande, mais à resserrer l'unité entre suédophones, suécomanes et finnois. D'ailleurs, le mouvement suécomane s'efface peu à peu, d'autant plus qu'après 1894, la politique brutale de Nicolas II n'autorise pas les débats intellectuels.

Au début du XX^e siècle, tout le monde en Finlande semble d'accord pour assurer l'égalité des deux langues et aussi pour établir clairement les devoirs de chaque groupe linguistique.

1894-1906 : les menaces de russification ; les «années de calamité» ; la lutte constitutionnelle

Jusqu'en 1919, l'importance du dossier linguistique diminue sans pour autant que le mouvement des fennomanes cesse d'être vigilant. Les événements qui vont se succéder en Russie, durant cette période, sont de nature politique toujours, policière souvent. La Finlande va en subir les contrecoups.

La famille impériale, d'un mysticisme trouble, saisit mal les forces sociales et économiques qui changent le pays. Nicolas II, faible devant les pressions panslavistes, doit faire face à diverses manifestations organisées à partir de février 1899 : pogroms à Kichinev à Pâques 1903, troubles agraires et urbains, mutineries, machination bureaucratico-policière en 1905, sans compter les défaites de la marine russe en Extrême-Orient. Le 4 février 1905, le Tsar et sa famille échappent à un attentat à la bombe.

Des décisions sont alors prises pour la Finlande durant ces «années de calamité» (*«ofärdsåren»*/*«routavuodet»*). Il y a d'abord le Manifeste de février 1899 : la Constitution est suspendue ainsi que le pouvoir législatif de la Diète (dans différents domaines). Les Finlandais s'y opposent : démission en masse de fonctionnaires, pétition au grand-duc signée en trois semaines par 522 000 adultes (on la fait circuler par des skieurs puisque les postes restent aux mains des Russes). Un mouvement de sympathie se manifeste dans l'opinion occidentale. Les Finlandais demeurent cependant partagés entre *«vieux fennomanes»* (refus de fournir à la Russie un prétexte pour un nouveau coup de force) et *«jeunes fennomanes»* qui s'unissent à des suédophones pour former un parti «constitutionnel».

Le gouverneur général, Bobrikov, soutenu par le Tsar, commence à ce moment-là à développer ses efforts de russification, par intermittence (1894, 1899-1904) ; efforts poursuivis par d'autres en 1908, 1910 et 1914-1917. Dans un discours au Sénat le 12 octobre 1898, il affirme : «Certains Finlandais n'ont pas montré une sympathie suffisante envers les mesures prises pour renforcer les liens qui unissent le pays aux diverses parties de l'Empire russe. La Russie est une et indivisible (...) le pouvoir ne peut permettre une plus grande extension de tout ce qui

pourrait entraver l'union de tout l'Empire». Dans son journal dont des extraits sont publiés (en suédois) en Finlande en 1905, il note :

> Les Finlandais sont des citoyens russes : la conquête de la Finlande a été nécessaire pour déplacer plus au nord de Saint-Pétersbourg la frontière, or, en 1898-1899, rien n'a encore été réalisé[6] ; il faut favoriser une réforme de l'armée finlandaise ; il faut répandre l'usage du russe au Sénat, dans les écoles, dans l'Administration ; il faut donner le droit aux Russes de travailler dans les institutions du grand-duché (sans leur imposer l'exigence du finnois) ; il faut viser à abolir les douanes et le système monétaire finlandais ; il faut aider à la création d'un journal officiel en russe et de journaux en russe ou dans l'une des langues locales, les rédactions étant dirigées par les Russes...

Pour Bobrikov, la Russie a besoin de la Finlande, ses intérêts politiques exigent les pleins pouvoirs pour suivre une politique d'unification du grand-duché à l'Empire.

Entre 1899 et 1902, près d'un quart (24) des quotidiens finnois/suédophones disparaissent. Le 20 juin 1900, le Tsar accepte de faire du russe la langue officielle de l'administration finlandaise après avoir constaté que le voeu d'Alexandre Ier (1811-1812) – faire du russe la langue principale dans les affaires publiques du pays afin de renforcer l'unité de l'État – n'est pas encore réalisé, cela n'interdisant pas de garantir le droit à sa langue maternelle pour quiconque a affaire aux organes du gouvernement. Selon le décret du 20 juin :

— les bureaux du gouverneur général de Finlande et des passeports ne fonctionneront qu'en russe (à partir du 1er octobre) ;
— la correspondance (avec le gouverneur) et les déclarations du Sénat seront en russe (à partir de la même date) ; à partir du 1er octobre 1903, tout ce qu'émettent (par écrit ou oralement) le Sénat et ses départements (sauf celui de la justice) sera en russe – tout administré pouvant demander une traduction en suédois ou en finnois, si nécessaire, et tout sénateur pouvant, pour cinq ans encore, s'exprimer dans sa langue ;
— les administrations placées sous l'autorité du Sénat et les gouverneurs de province devront correspondre (à partir du 1er octobre 1905) en russe avec les hauts fonctionnaires ;
— l'Administration acceptera les demandes écrites par les citoyens dans l'une des deux langues du pays ;
— l'administration centrale du grand-duché devra admettre demandes

6. Objet encore de la guerre en 1939-1941.

et documents en russe (avec traduction, si besoin est, vers le finnois ou le suédois) :

— sous la direction et le contrôle du gouverneur général, tous les responsables doivent faire le nécessaire pour que l'introduction du russe soit un succès, aux dates prévues.

Au même moment, le Tsar signe deux autres textes, l'un contre la liberté de réunion du Sénat, et l'autre pour des privilèges commerciaux en faveur des sujets russes. Sur 20 sénateurs, 12 démissionnent : le Sénat devient un simple organe d'exécution des décisions de Bobrikov. Pourtant, la Finlande est présente à l'Exposition universelle de Paris en 1900.

En février 1901, une nouvelle loi militaire est proclamée, annoncée par le Tsar lui-même à l'ouverture de la Diète en janvier 1899, sous le prétexte de protéger les frontières et d'assurer la sécurité de l'Empire. L'armée finlandaise est dissoute, la durée du service est de trois ans (cinq ans en Russie). Une deuxième pétition (mars) est alors mise en circulation : plus de 50 % des conscrits refusent de répondre à la loi de conscription ; une organisation secrète de résistance se met en place ; le 18 avril 1902, une manifestation à Helsinki est dispersée par les cosaques.

1903-1904 : Bobrikov obtient les pleins pouvoirs pour «restaurer l'ordre» et pour «garantir une unité nationale plus grande dans notre Empire». Mais il doit compter avec l'opinion des pays de l'Ouest : aussi la répression et les déportations semblent modérées par rapport à ce qui se passe en Russie même.

En 1902, une nouvelle loi linguistique est adoptée : la langue d'un district administratif (celle du procès-verbal de la municipalité ou celle de la majorité des communes composant le district) doit être la langue de l'Administration, aussi bien dans ses services au public que dans ses communications internes ; d'autre part, l'administration centrale, dans ses échanges avec les autorités locales, doit utiliser la langue de celles-ci ; la langue des tribunaux de haute juridiction doit être celle qui a été utilisée dans la juridiction inférieure, pour les mêmes affaires. Enfin toute personne a droit à sa langue, dans ses relations avec l'État. En outre, les fonctionnaires des écoles publiques et des paroisses non bilingues sont tenus d'employer la langue dominante de l'école ou de la paroisse.

Le double principe de territorialité et de personnalité est donc graduellement introduit dans les textes officiels.

Cette loi sera peu appliquée dans l'immédiat, le russe s'imposant au Sénat, dans les tribunaux de haute instance et chez les fonctionnaires. Elle favorisera cependant, peu à peu, le recours officiel au finnois, le suédois demeurant langue courante.

La résistance n'en continue pas moins chez le peuple finlandais : on édite par exemple un «timbre de deuil», aux armes du grand-duché, à côté des timbres russes. Les syndicats se structurent ; les idées socialistes se répandent.

En 1904, tandis que la guerre russo-japonaise éclate, Bobrikov est assassiné au Sénat (16 juin) ; le 28 juillet, le secrétaire d'État aux Affaires finlandaises – siégeant à Saint-Pétersbourg – est abattu par un nihiliste russe. En décembre, la Diète se réunit. Des élections donnent une majorité «constitutionnelle».

En Russie même, les attentats se multiplient, la propagande révolutionnaire ne cesse de gagner du terrain, l'armée est prise en Mandchourie, au Japon.

Fin octobre 1905, c'est la grève générale. C'est aussi la grève en Finlande où même la police cesse tout travail. En dépit de leur solidarité, partis et opinion publique sont divisés sur la stratégie à suivre ; les activistes sont ouvertement pour l'indépendance et l'installation d'un gouvernement provisoire, tandis que les «constitutionnels» souhaitent un retour au *statu quo ante*-Bobrikov. Le 4 novembre, le Tsar suspend jusqu'à nouvel ordre le Manifeste de février 1899 ; il promet le retour à «l'ordre légal dans le grand-duché». Les décrets des six dernières années sont abolis. Le Sénat, où entrent divers chefs de la résistance, est chargé de rédiger une nouvelle loi organique de la Diète, avec une représentation nouvelle fondée sur le suffrage universel, direct. Ainsi, en juillet 1906, l'Assemblée à quatre États se transforme en un parlement à Chambre unique, avec 200 élus ; le droit de vote est accordé aux hommes et aux femmes de 24 ans et plus. Les élections ont lieu les 15 et 16 mars 1907 (de 1907 à 1917, le nombre d'électeurs passe de 125 000 à 1 125 000) : elles donnent aux socialistes 80 sièges, aux vieux fennomanes 58, aux jeunes 25, aux suédophones 24, aux agrariens 11, aux travailleurs chrétiens 2.

Plusieurs réformes sociales sont mises en place (journée de huit heures ; assurances-vieillesse, prohibition de l'alcool, etc.). Le Tsar-Grand-Duc refuse pourtant d'entériner plusieurs projets de loi adoptés. À partir de 1906, le Premier ministre russe, Stolypine, poursuit la politique de russification qui n'aboutit qu'à exacerber les nationalismes non russes.

1906-1918 : vers l'indépendance

Jusqu'en 1906, l'idée que les suédophones constituent une «minorité» (nationale et linguistique) n'effleure pas l'opinion finlandaise – le suédois ayant été si longtemps la langue des affaires publiques, de la vie culturelle. On peut noter, cependant, que, dès 1896, Axel Lille essaie de rassembler les suédophones sur une base ethnique, sans distinction de classe sociale. À partir de 1906, un renversement s'opère : l'enjeu linguistique devient, pour deux décennies, l'une des expressions des changements sociopolitiques. Les Finnois au pouvoir vont stimuler la fennisation de la société, par l'entremise de diverses associations comme *Suomalaisuuden liitto*/Fédération pour la fennisation. On ne peut non plus sous-estimer l'effet des succès sportifs des Finlandais aux Jeux olympiques de Stockholm (en 1912) sur la conscience nationale : la Finlande n'est pas encore un État indépendant... À l'Université, plus de 700 étudiants finnois vont exiger que le finnois soit la seule langue, malgré le bilinguisme prévu. Le 12 mai 1906, geste symbolique, lors du centième anniversaire de la naissance de Snellman, plus de 100 000 Finlandais transforment en finnois leur nom suédois ; le 20 mai, le *Svenska Folkpartiet* (Parti populaire suédois), présidé par Lille, est fondé, parce que les libéraux, entre autres, menés par Leo Mechelin, se dispersent sous les pressions contraires des fennomanes et des suécomanes.

Cependant, cette évolution ne se fait pas sans heurts puisque, dans la même période, les Russes redoublent leurs efforts de russification, abolissent les libertés en Finlande qui ne garde que le droit au suffrage universel ; ainsi, de 1907 à 1911, entre 80 et 96 des élus seront des socialistes – le Parlement, quasiment sans pouvoir, continuant d'être élu, puis dissous, chaque année !

Le 5 janvier 1907, la conférence extraordinaire du Parti de la résistance active adopte un programme en deux points :

1. il faut viser l'indépendance politique de la Finlande, avec une constitution républicaine et démocratique ;
2. le parti doit contribuer à créer des conditions matérielles et morales pour atteindre à la souveraineté de la nation finlandaise, cela n'excluant pas le soutien aux révolutionnaires russes, d'accord pour une plus grande autonomie de la Finlande.

En juillet 1909, tous les sénateurs et les membres de la Cour suprême démissionnent ; ils sont remplacés par des Finlandais de l'armée russe et par des Russes devenus Finlandais. Lénine, qui a vécu un peu en

Finlande, dénonce les actions du Tsar contre le peuple finlandais solidaire de la révolution russe. En 1910, le Parlement est déclaré incompétent pour les douanes, la justice, la presse ; il devrait devenir une assemblée locale constitutive, avec le droit de déléguer quatre représentants à la Douma (la 3e Douma, réunie en 1908, ayant affirmé que si la Finlande et la Russie devaient former une seule entité politique, il faudrait uniformiser la défense, l'Administration, les transports, etc.). En septembre 1910, le Parlement, sous la présidence du juriste Svinhufvud (1907-1912), refuse de désigner ses représentants ; en mars, des juristes réunis à Londres ont fait valoir le bon droit de la Finlande, tandis que la Grande-Bretagne, la France, alliées de la Russie, ont exprimé leur sympathie pour le grand-duché.

Au même moment, des droits égaux à ceux des Finlandais sont accordés aux Russes en place dans l'administration finlandaise : des fonctionnaires autochtones s'y opposent et sont traînés devant les tribunaux, mis en prison ou même déportés. C'est le cas, entre 1914 et 1917, de Svinhufvud, futur régent en 1918, puis président de la République (1931-1937). Les suédophones sont alors à la pointe de cette résistance massive qui rapproche les Finlandais, indépendamment de leur langue : en février 1912, 500 pilotes de mer finlandais démissionnent ; en janvier 1913, les 23 magistrats de la Cour d'appel de Viborg refusent de reconnaître l'égalité des droits pour les Russes établis dans le grand-duché, – ils sont condamnés à l'emprisonnement.

Parallèlement, en Russie, les tensions se multiplient – Stolypine est assassiné le 14 septembre 1911, sans parler des conflits avec l'Autriche-Hongrie. Et malgré la déclaration de la Première Guerre mondiale (juin-août 1914), un nouveau programme de russification de la finlande est annoncé à la mi-novembre (le 17) : la citoyenneté russe est désormais obligatoire, le système scolaire (y compris l'Université) est placé sous la responsabilité du ministre russe de l'éducation, le système monétaire finlandais est aboli, etc. Ce programme vise deux objectifs :

a) consolider l'autorité de l'État dans l'enseignement, l'Administration, les postes, le téléphone, les transports, la défense, la gendarmerie, etc., bref, instaurer l'ordre russe en Finlande – dans cette partie du programme, il y a référence au problème linguistique : le suédois et le finnois deviendront matières d'enseignement dans les établissements de l'Empire, tandis que le russe deviendra obligatoire à l'examen d'entrée de l'Université de Helsinki, devenue Université Alexandre ;

b) resserrer les liens économiques et politiques entre les deux pays, socialement éloignés l'un de l'autre, puisque contrairement à la Russie paysanne, la Finlande est composée surtout de petits propriétaires, de bourgeois moyens.

Les mesures envisagées touchent l'Église, les douanes, l'épargne, les banques russes en Finlande, la réforme agraire, la flotte marchande, etc.

Face à cette stratégie de russification tous azimuts, la résistance finlandaise se fait plus unie, des jeunes s'organisent : non mobilisés, certains s'en vont suivre un entraînement en Allemagne. En février 1915, le bataillon ainsi constitué est formé de 2000 volontaires dont un tiers de suédophones ; il s'engagera d'ailleurs en mai 1916 près de Riga, dans la province balte de Lettonie. Cette troupe d'élite va jouer un rôle clé dans les années qui suivront. Quant aux partis, ils s'activent. Aux élections de juillet 1916, 103 sièges reviennent au Parti socialiste, les perdants étant les vieux finnois et le Parti suédois (de 24 à 21 sièges), tandis que le Parti agrarien double ses voix. Le Sénat est alors aussi à majorité socialiste.

Désormais le mouvement patriotique finlandais est sûr de lui : milices (c'est-à-dire les Blancs) et gardes rouges sont, ensemble et avant tout, acquis à l'idée de l'indépendance (dès juin 1906, le congrès ouvrier de Finlande a adopté une résolution dans ce sens). En 1916-1917, un appareil diplomatique clandestin est même mis sur pied. À partir de mars 1917 – chute de l'autocratie russe, démarrage du processus révolutionnaire qui va aboutir en octobre – les choses vont aller assez vite :

— en mars, c'est la mutinerie de l'escadre russe de la Baltique et des 80 000 soldats russes stationnés en Finlande ;
— le gouvernement provisoire de Pétrograd reconnaît le 20 mars l'autonomie interne du grand-duché ; les mesures illégales des neuf dernières années sont abrogées ; le Parlement finlandais est convoqué pour le 4 avril : on en revient ainsi au régime de 1906. Dans un même temps, cependant, on crée la «garde civique» ;
— le 17 mai, le Parti suédois est le premier parti politique à déclarer officiellement l'indépendance comme l'un de ses objectifs ; le 18 juin, c'est autour du Parti social-démocrate (socialisant) d'en faire autant après avoir opté un temps pour une indépendance dans le cadre de l'union avec la Russie. La nécessité de l'indépendance va être peu à peu reconnue par tous, en Finlande, au fur et à mesure qu'on découvre que les Russes ignorent beaucoup de la question finlandaise ;

— le 3 juillet, au premier congrès des Soviets de toute la Russie, une résolution est adoptée en faveur de l'autodétermination de la Finlande, jusqu'à la «séparation complète» si nécessaire ;
— les 17 et 18 juillet, le Parlement finlandais passe, par 136 voix, une loi sur l'exercice du pouvoir suprême en Finlande. Désormais, seul le Parlement du grand-duché est responsable des lois et des affaires de l'État (sauf pour les affaires étrangères et les forces armées) ;
— le 31 juillet, le socialiste Kerenski, devenu Premier ministre de Russie, ordonne la dissolution du Parlement finlandais ; suite à un conflit avec les socialistes de Finlande, le gouvernement russe se ravise ;
— les 1er et 2 octobre : les travailleurs sont battus aux élections. On a craint, semble-t-il, un coup d'État par les socialistes. Pourtant le mouvement ouvrier va accroître ses pressions pour un programme de réformes sociales et politiques: «Nous demandons». Durant l'année entière, plus de 500 grèves qui touchent plus de 139 000 employés éclatent pour diverses raisons (salaires, heures de travail, etc.). Les Blancs, majoritaires avec 108 sièges (coalition des Finnois, des suédophones et des Agrariens) sont alors soutenus par l'Allemagne, diplomatiquement et militairement. Une grève générale est alors décidée : menée par les sociaux-démocrates, augmentée des actions des Gardes rouges finlandais et des soldats russes encore en Finlande, elle est comme le signal de départ de la guerre civile ;
— le 8 novembre, le gouvernement de Russie est renversé par les Bolcheviks ;
— le 26 novembre, la majorité (non socialiste) du Parlement accepte la liste des ministres avancée par Svinhufvud, chef du gouvernement depuis le 24, qui refuse d'abord de négocier avec la Russie ;
— le 6 décembre, la déclaration d'indépendance est approuvée par le Parlement, mais dès le 5, la Finlande lance son premier appel pour être reconnue, aux gouvernements de Suède, de Norvège, du Danemark, de France, de Grande-Bretagne, des États-Unis... La Suède et l'Allemagne, entre autres, se disent prêtes à cette reconnaissance, si la Russie fait de même : fin décembre, le gouvernement finlandais est donc obligé de se tourner vers le gouvernement soviétique ;
— le 31 décembre, le Conseil des commissaires du peuple, présidé par Lénine, reconnaît la Finlande indépendante, reconnaissance entérinée par le Comité central le 4 janvier 1918. On peut souligner ici que divers ministères spéciaux, à cette époque, ont été établis

ou vont l'être, dans divers pays, pour traiter des minorités (en Lithuanie, en Estonie etc.) : en U.R.S.S., en cette fin d'année 1917, le commissaire aux nationalités n'est autre que Staline.

Dans le nouvel État finlandais, l'inflation, le chômage, le manque de nourriture exacerbent les conflits de classe. Au 30 juin 1917, il existe plus de 1360 branches affiliées à divers syndicats et rassemblant plus de 150 000 membres. Le 30 mars, il n'y avait que 89 500 adhérents. Ainsi, paradoxalement, l'indépendance longtemps souhaitée ouvre une période tragique de plus de trois mois : la guerre civile va briser l'unité construite dans la résistance aux Russes, laissant des traces longues à s'effacer.

Janvier-mai 1918 : la guerre civile

La lutte entre les Blancs et les Rouges a un caractère idéologique aigu. Le 12 janvier 1918, le Sénat a autorité pour restaurer la loi et l'ordre : les travailleurs prennent cette décision comme une déclaration de guerre. Le 25 janvier, les gardes civiques, Blancs, sont considérés comme la force militaire officielle : de deux armées «privées» – Blancs, Rouges – on passe donc à une armée du gouvernement légal, contre des troupes vues comme rebelles. Mannerheim, suédophone, qui sera régent en décembre 1918, ex-général de l'armée tsariste, mais général en chef de l'armée finlandaise en 1939-1944, président de la République de 1944 à 1946, est nommé commandant en chef de l'«armée blanche». Les jeunes militaires formés en Allemagne sont de retour. Pour les Blancs, il s'agit de libérer le territoire national en désarmant et en refoulant les troupes russes encore présentes. L'Allemagne – alors intéressée par la question des îles Åland – est vue comme un appui. Le 7 mars, le traité germano-finlandais confirme l'amitié entre les deux pays et aussi l'indépendance de l'ancien grand-duché ; il souligne également que les fortifications d'Åland doivent être détruites et qu'il faut conclure un pacte à propos de ces îles, stratégiquement importantes.

Face aux Blancs, les Rouges visent au renforcement de la «démocratie» plutôt qu'à une révolution sociale. Ils n'ont qu'un vague support de l'U.R.S.S. Le 29 janvier, Trotsky adresse une note à Svinhufvud déclarant que toute intervention des unités russes est intolérable et que s'il y a eu accrochage avec des Russes, c'est que ceux-ci se sont sentis en état de légitime défense. Il rappelle en outre le respect de son pays pour l'indépendance du peuple finlandais. Cela n'empêche pas qu'en février, un gouvernement rouge s'installe à Helsinki,

obligeant le gouvernement légal à se retirer à Vaasa. Le 1er mars, un traité entre l'U.R.S.S. et la République socialiste de Finlande est signé : quelques concessions territoriales y sont faites, mais aucune aide déclarée n'est apportée. En mai, des Rouges fuient de Finlande vers l'U.R.S.S. où ils établissent le Parti communiste finlandais (29 août 1918), parti créé en vue d'une révolution armée. Le 16 mai, Mannerheim est à Helsinki.

Quant aux Blancs, ils expriment leur souci devant leur dépendance envers l'Allemagne et aussi devant la menace de la Russie blanche, encouragée par l'Entente, de réclamer des droits sur la Finlande – menace maintenue jusqu'à la conférence de Paris (janvier 1919 – août 1920). Ce double souci se comprend dans la mesure où les pays de l'Entente diffèrent leur reconnaissance aussi longtemps que l'Allemagne «protège» la Finlande.

En novembre, la Grande-Bretagne demande le retrait de la division de 9500 Allemands arrivés en avril, la tenue de nouvelles élections et la démission des politiciens progermaniques. Svinhufvud est remplacé par Mannerheim. Les plans pour un prince allemand, futur roi de Finlande, sont enterrés. La Grande-Bretagne reconnaît la Finlande indépendante au printemps 1919.

Ainsi, en quelques mois, s'est jouée la position de la Finlande dans le concert des États européens, s'est précisée sa place au niveau international et se sont modifiés radicalement les rapports entre les Finlandais : ce paysage politique des années 1917 et 1918 va orienter le devenir du pays pour au moins deux décennies.

De 1918 à 1950 : vers l'intégration des langues et des hommes

1918 aux années 30

La guerre civile a entraîné de lourdes pertes : on estime que 2000 à 3000 personnes ont été tuées par les Blancs, que 5500 Rouges ont disparu et que 90 000 personnes ont été emprisonnées, la plupart amnistiées dans l'année par le Président (125 condamnations à mort ayant été toutefois exécutées) ; enfin, environ 5300 Blancs ont disparu dont 1300 ont été des victimes directes des Rouges. Quelques milliers de Finlandais, prisonniers, mal nourris et mal soignés, trouveront la mort dans des hôpitaux de prison et dans des camps. Mais c'est surtout le sentiment d'amertume laissé dans la masse des travailleurs, peu ou pas instruits, qui compte puisque ce sentiment va prendre une dimension antibourgeoise et antisuédophone – la classe dominante étant considé-

rée comme responsable de la terreur blanche et les suédophones étant assimilés à cette classe. Si en 1924 il n'y a plus de problème de prisonniers, on ne peut affirmer pour autant que le ressentiment n'ait pas été général entre 1924 et 1940.

Avant 1914-1918, plus de 300 000 Finlandais ont émigré en Amérique du Nord (plus de 1000 par an en moyenne, entre 1900 et 1914). La moyenne atteint près de 5000 par an, rien que pour le Canada, entre 1924 et 1930 : des ouvriers, des bûcherons, finnois et suédophones (ces derniers s'identifiant toujours comme Finlandais) partent alors, pour l'Ontario surtout, souvent parce que marqués comme «Rouges».

Dès 1918, des Finnois rêvent de se débarrasser des non-Finnois et aspirent à «Grande Finlande» (*Suur-Suomi*) incluant la Carélie russe, qui n'a jamais appartenu à leur pays. Le mouvement des «chasseurs» (membres du bataillon formé en Allemagne) est le fer de lance de ce courant d'opinion qui se manifeste fortement aussi à l'Université de Helsinki, coeur des tensions ethnolinguistiques depuis déjà quelques décennies. L'exacerbation du nationalisme carélien, surtout, va provoquer des accrochages divers à la frontière finno-soviétique, les deux voisins s'accusant réciproquement de provocation. Pourtant, par le traité de Brest-Litovsk (3 mars 1918), les Soviétiques se sont engagés à ne plus intervenir en Finlande. Cet «irrédentisme» carélien ne remportera qu'un bref succès, en 1941[7] – toute la Carélie, y compris donc sa partie finlandaise, passe aux mains des Soviétiques, d'abord en 1940, puis finalement en 1944. Cette question carélienne reste encore aujourd'hui très sensible chez de nombreux Finlandais et explique leur rancoeur vis-à-vis de l'U.R.S.S. En 1918-1919, des Blancs vont combattre en Estonie, au nom des valeurs traditionnelles, tandis qu'un plan d'attaque contre Pétrograd est dressé à Helsinki. En septembre 1919, l'U.R.S.S. propose une offre de paix aux États baltiques et à la Finlande : des négociations sont menées à Tartu (Estonie) en juin 1920, qui aboutissent au traité de paix (entre l'U.R.S.S. et la Finlande) le 14 octobre. Par ce traité, fondé sur des arguments géostratégiques :

— est mis fin à l'état de guerre et est exprimé le désir d'établir des relations de bon voisinage ;

7. On peut considérer ce rêve d'une Grande Finlande (dans les années 40), qui n'a pas soulevé l'enthousiasme des Caréliens, comme un rêve de compensation pour une génération venue après celle qui a su triompher de la Russie, de la guerre civile...

— les Soviétiques cèdent Petsamo, ville minière et port sur l'Arctique, qui sera repris en 1944, tandis que la Finlande restitue deux communes, occupées depuis 1918 ;
— les protagonistes en viennent à un accord sur le principe de neutralisation du golfe de Finlande et de la mer Baltique.

Quant aux Caréliens, ils sont abandonnés à leur sort jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

En Finlande même, les rapports sociaux et linguistiques tendent à se détériorer : plusieurs associations sont créées ayant comme seul objectif la fennisation complète du pays.

Ainsi, en 1922, l'*Akateeminen Karjala Seura* (A.K.S.) – Société savante de Carélie ou Académie de Carélie – est mise sur pied par des étudiants décidés à fenniser l'Université, en vue de lancer un mouvement étudiant antisuédophone, profinnois, et aussi en vue de soutenir des peuples «frères» aux aspirations nationalistes ; elle contrôlera les élections universitaires, à Helsinki, de 1926 à 1939.

En 1923, est ouvert le premier *Aitosuomalaisen Kerho* (Club ou Cercle de l'authenticité, de la pureté finnoise ; en suédois : *Äktfinskrörelsen*) ; en 1926, une organisation centrale rassemble les clubs qui se sont multipliés : c'est l'*Aitosuomalainen liito* (Ligue ou Fédération des clubs de l'authenticité finnoise). Tous ces regroupements font appel à un sentiment bien distinct de celui qui animait les fennomanes, à la fin du XIX[e] siècle : le *aitosuomalaisuus* (la fennicité pure), avec un certain chauvinisme. L'une des armes envisagées alors : lutter contre la position de pouvoir, l'influence considérée comme dominante des suédophones.

Cette idéologie a un écho dans la population – chez les gardes rouges, chez les Finnois des régions périphériques jamais suédophones – et dans les partis politiques (surtout le Parti agrarien, mais non le Parti social-démocrate), rarement prêts à contrecarrer l'opinion publique. Quelques personnalités, autrefois fennomanes, tentent cependant de résister à cette «rage finnoise» *(rabies fennica)* linguistico-raciale.

De fait l'A.K.S. n'a jamais eu plus de 3000 membres volontaires, mais sa foi en une «Grande Finlande» et l'entraînement physique des adhérents vont marquer de futurs officiers.

Des journaux, des pamphlets sont diffusés, réclamant la suppression de l'écart entre les écoles finnoises et les écoles de langue suédoise, l'attribution des postes aux Finnois dans les districts finnois, etc. Il s'agit de faire du finnois la principale langue du pays – celle

des emplois dans l'administration centrale, celle des officiers de l'armée, celle des diplomates – et de réduire le suédois au rang d'une langue minoritaire.

Malgré tout, cette «rage» reste peu crédible aux yeux des universitaires et de la majorité des parlementaires[8] qui n'ont pas oublié le rôle joué par les suédophones dans le développement du mouvement des fennomanes et qui sont conscients que l'élite suédophone des années 20 ne représente désormais qu'une faible proportion de dirigeants politiques et administratifs, l'Université, seule, restant un bastion suédophone (elle deviendra bilingue, en principe, en 1924).

Le mouvement, d'ailleurs, n'affecte que peu le statut juridique, officiel, du suédois – même si certains candidats dans l'Administration, certains officiers suédophones, sont mal vus[9]; en 1925, on supprime les noms suédois sur les plaques bilingues des gares, dans les zones finnoises ; en 1928, on restreint le pouvoir du Département de langue suédoise à la Direction générale des écoles.

Par contre, le mouvement profinnois va resserrer les liens entre tous les suédophones, quel que soit leur niveau socio-éducatif, jusqu'à leur donner une conscience de groupe, une conscience de leur suédicité. À chaque élection entre 1907 et 1936, le Parti suédois recueillera un total de voix proportionnel au pourcentage de suédophones en Finlande. Car cette conscience de groupe n'a pas attendu 1920 pour se constituer : elle prend forme graduellement à partir de 1906 : avec la formation du Parti suédois, avec la fondation de *Åbo Akademi* (Université de langue suédoise de Åbo-Turku) en 1917-1918, mais dont l'idée est lancée dès 1907, avec la création du *Svenska Kulturfonden* (Fondation culturelle suédophone) dont les subventions sont bien utiles, après 1915, pour préserver et développer les activités éducatives, culturelles des suédophones, et surtout entre les deux guerres mondiales quand se répand le sentiment antisuédophone. En Suède même, une Union nationale pour la préservation de la suédicité *(Riksföreningen för svenskhetens bevarande)* se croit obligée de considérer les suédophones comme des Suédois «de la dispersion» – certes, Helsinki est alors la quatrième ville de langue suédoise au monde.

---

8. Moins d'un quart du Parlement est d'accord avec le mouvement, dans les années 1920 et 1930.

9. De nombreux suédophones se sont engagés dans l'armée dès l'indépendance.

On peut faire remonter la naissance de cette conscience de groupe aux années 1880, au moins pour une minorité de suédophones, avec certaines revendications des suécomanes.

La rivalité entre les profinnois et les suédophones prend une allure symbolique, sous des dehors de conflit terminologique[10], quand les suédophones de l'Université proposent les désignations suivantes (déjà proposées en Suède dès 1855), aujourd'hui acceptées en Finlande et en Suède.

Finlandssvenskar : Suédois finlandais ou suédophones distincts de *Rikssvenskar*, Suédois du Royaume, c'est-à-dire de Suède, le terme suédois *finnar* ne couvrant que ceux qui parlent finnois. Pour les profinnois, de tels *Finlandssvenskar* n'existent pas ; ils ne sont qu'une classe supérieure de Suédois (de Suède) ou, au mieux, des Finnois «dénationalisés», lors de la domination suédoise. Cette affirmation sera partagée par un grand nombre de gens jusqu'aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, et peut-être même dans certaines couches de la population jusqu'au début des années 60.

Finländare (Finlandais, habitants de Finlande), terme utile pour lever l'ambiguïté de *Svenskar* (Suédois), jusqu'alors employé par les suédophones eux-mêmes, et pour délaisser *Svenskfinnar* (suédophones) utilisé par les Suédois pour désigner les suédo-finlandais.

À ce conflit terminologique, on peut ajouter les griefs touchant l'omission des noms géographiques suédois sur les cartes, dans les gares, l'unilinguisation (en finnois) trop fréquente des panneaux routiers, postaux, des plaques de rue, l'absence de manuels d'instruction en suédois dans l'armée, etc.

Les suédophones ont été ainsi aidés dans l'affirmation de leur «nationalité» : par la guerre civile qui a brisé le front uni des Finlandais, par la question des îles Åland (1912-1921) – le jeune État voulant éviter les interventions étrangères dans ses propres affaires (voir chapitre I.B), par les tensions en politique intérieure (en mai 1918, la Finlande est encore une régence ; le 25 juillet 1919, elle devient République, les monarchistes, trop liés à l'Allemagne, cessent d'imposer leurs vues),

10. Ce conflit n'est pas sans rappeler, dans ses dimensions et ses arguments, celui du Québec dans les années 60, avec «Canadien français», «Québécois», «Franco-Canadien», «Franco-Québécois». D'autres exemples existent d'un tel changement sociosymbolique à effet terminologique, reflet d'une prise en main d'un peuple par lui-même : Esquimaux/Inuit, Squaw/Sauvages/Amérindiens, Lapons/Sames, Negroes/Black (aux États-Unis).

par la volonté des dirigeants d'asseoir avant tout l'indépendance du pays, dans un monde confus des suites de la guerre de 1914-1918.

Le 25 janvier 1919, un projet de loi sur des garanties à accorder aux suédophones soulève bien des polémiques ; deux propositions sont faites à cette occasion : une de «frontière linguistique», qui sera reprise deux semaines plus tard, et une autre touchant l'emploi du suédois dans l'armée (on souhaite en particulier une armée «locale» à l'intérieur de la zone suédophone qui serait créée). Seul, finalement, reste – et est adopté – un paragraphe sur l'utilisation du suédois dans tous les emplois officiels ainsi que dans les tribunaux.

Parmi les opposants farouches, on trouve les Agrariens, qui reprennent des arguments déjà élaborés vers 1850 : les suédophones sont la classe dominante ; le suédois comme langue de commandement, cela veut dire le maintien des Finnois aux grades subalternes... On a ici l'opposition presque caricaturale entre les suédophones : aristocrates, monarchistes, forcément, et les Agrariens qui s'affirment républicains ! D'autres députés soulignent aussi les coûts probables d'un découpage en deux territoires linguistiques et surtout le danger éventuel de sécession – le Royaume de Suède pouvant être tenté de «récupérer» les terres autonomes.

Pendant la même période, on discute du budget de l'État : grands propriétaires fonciers et grands commerçants (généralement suédophones) voient leurs impôts fortement majorés.

Malgré ces fortes pressions, malgré leur faible nombre dans le pays et au Parlement, les suédophones réagissent : leurs ministres démissionnent du gouvernement, tandis qu'une campagne de presse est lancée en faveur de l'autonomie des îles Åland. Aux élections du 1er mars, les suédophones accroissent leurs voix et gagnent un siège (22 députés en tout). Quant aux Agrariens, ils ont cinq fois plus de bulletins et augmentent leur représentation de 16 sièges (le nombre de petits propriétaires fonciers est passé de 110 000 en 1914 à 450 000 après la réforme agraire de 1918). Dans cette rivalité, les socialistes ne prennent pas une attitude suédophobe, contrairement à ce que craignaient les suédophones.

En mars et avril, les suédophones multiplient les réunions, tout en resserrant leurs rangs pour faire reconnaître leur entité, pour demander la création de troupes de langue suédoise ne servant que dans les régions à prédominance suédoise, pour exiger un évêché à eux, et enfin, pour faire admettre leur droit à l'autodétermination.

On peut situer l'apogée de la conscience de groupe de la «minorité» au 19 mai 1919, lors de la Convention nationale du *Svenska Finlands Folkting (S.F.F.)* (Assemblée populaire des suédophones en Finlande ou Assises populaires de la Finlande suédoise). Des représentants, élus en avril par plus de 110 000 suédophones (sur) 116 582 électeurs, sont réunis à Helsinki pour exprimer les souhaits de la «minorité», en vue d'une autonomie aussi large que possible.

Cette convention fait suite à des rassemblements, tenus spontanément en 1918, dans les départements de Nyland, d'Åboland, d'Ostrobotnie, d'Åland pour demander une autonomie politique et des unités de langue suédoise dans l'armée, certains suggérant même une séparation complète – comme les Ålandais, alors partagés entre la Finlande et la Suède. Le gouvernement et le Parlement, aux prises avec la place de la Finlande sur la scène internationale, avec les problèmes économiques, hésiteront devant ces revendications, d'où la convocation d'une Convention nationale. Le 11 février, la majorité (finnoise) du Parlement a repoussé un projet gouvernemental pour définir le statut et l'utilisation des deux langues dans l'Administration.

La Convention formule un programme qu'on peut résumer ainsi (qui reprend et précise le projet de loi du 25 janvier) :

1. Il faut reconnaître le suédois comme langue nationale égale au finnois, dans la législation, devant les tribunaux, dans l'éducation, dans l'armée, dans l'Église.
2. Il faut détenir l'autonomie dans les domaines religieux, c'est-à-dire créer un diocèse et un évêché de langue suédoise (ce qui sera réalisé en 1924, dans la commune de Borgå-Porvoo) et de l'éducation : développer l'université suédophone, enseigner le suédois dans toutes les écoles, aider financièrement les écoles de langue suédoise, même privées.
3. Il faut des unités militaires suédophones, cantonnées en temps de paix, seulement dans les régions suédophones.
4. Il faut former des districts administratifs unilingues (communes, paroisses, circonscriptions judiciaires).
5. Il faut obtenir l'autonomie (administrative) pour les districts suédophones, en Ostrobotnie, dans les départements de Nyland et de Åbo-Turku.
6. Il faut organiser les provinces suédophones en une unité autonome *(Svenskfinland)*.
7. Il faut promulguer une charte, non modifiable par les gouvernements, réglant les questions de langue et de nationalité (protec-

tion des minorités dans toutes les provinces).

8. Le *Folkting* doit être permanent, avec des représentants membres des cabinets. Seule concession accordée au gouvernement central : le chef de l'État aurait droit de veto contre les décisions votées par ce «parlement» suédophone.

De fait, entre 1919 et 1922, le *Folkting* a assez d'autorité et de prestige (plus que les députés suédophones de la Chambre) pour que les points 1 à 4 soient acceptés en principe dans la loi constitutionnelle du 17 juillet 1919. Des textes législatifs et réglementaires concrétisent la demande du point 7 (voir chapitre II.A, II.B.4 sur les lois linguistiques de 1922). Gouvernement et Parlement n'acceptèrent pas pourtant le concept de «nationalité» suédophone.

En dépit de cette réticence, l'adoption de la Constitution est suffisante pour mettre en veilleuse le rôle du *Folkting* jusqu'en 1941-1942 et éveiller le mouvement profinnois. Dorénavant, les suédophones ne réagiront qu'aux attaques, qu'au rejet haineux de ces profinnois – l'entre-deux-guerres voyant de fait la fennisation progressive, «naturelle» de toute la société. En 1935, le leader social-démocrate, V. Tanner, qui a fennisé son nom (Thomasson) avant 1917, affirme que la question des langues est «une question de sixième ordre». Les suédophones sont devenus un groupe, conscient de lui-même, prêt à défendre ses droits plutôt qu'à propager sa culture. Dans le même temps, la Suède se détache de la question de Åland. C'est donc au lendemain de l'indépendance que la tension linguistique atteint son apogée (1919-1925 approximativement).

Jusqu'à la Guerre mondiale, la Finlande va connaître une vive lutte idéologique : en octobre 1930, le PC ou Parti ouvrier socialiste est interdit (après avoir été autorisé depuis 1920)[11] sous la pression de l'extrême-droite, car entre 1929 et 1934 naît et se développe le *mouvement «Lapua»*. Ce mouvement assez soutenu par l'opinion publique à la différence du mouvement des Patriotes ou mouvement national populaire I.K.L., *Isänmaallinen Kansanliike* qui vient alors l'épauler, lui-même aidé par certains profinnois extrémistes issus de l'A.K.S. (de quoi plaire aux nazis durant la guerre !). En octobre 1929, une

11. L'idéologie communiste domine, en 1919, des groupes de jeunesse, la ligue féminine, la ligue de tempérance, les clubs d'athlétisme, la presse. Le PC lui-même a été légalement interdit en 1920 et en 1923, mais il renaît sous d'autres appellations (il a 27 sièges en 1922) ; en 1930, son interdiction est sans appel. Il est totalement exclu de la vie politique jusqu'en 1944.

foule houleuse manifeste contre le congrès des Jeunesses communistes qui se tient à Lapua. Les violences qui ont lieu ne sont pas condamnées, par les autorités, si bien que certains partisans de ce mouvement, dit de *Lapua*, expulsent *manu militari* des dirigeants communistes vers l'U.R.S.S. À la fin de l'été 1930, la Chambre est dissoute. 134 sièges reviennent aux «bourgeois» qui adoptent des lois anticommunistes. En février 1931, la révolte néo-fasciste atteint son apogée à Mäntsälä (près de Helsinki) : Svinhufvud a fait interdire le «Lapua» le 28 février. Quant à I.K.L., principalement supporté par des étudiants profinnois, il est «achevé» par le traité de Moscou de 1944 qui exige l'éradication des organisations pronazies ou apparentées.

Économiquement, le pays se réorganise, en partie grâce aux produits forestiers qui améliorent les chiffres à l'exportation, mais la crise de 1930 compromet cet essor, amenant surproduction et chômage – les plus touchés étant davantage les paysans que les ouvriers. Pourtant, dès 1934, la prospérité revient ; en 1937, par exemple, est instauré un régime de retraite général obligatoire pour tous. Le 16 mai 1938, les Finlandais célèbrent le 20e anniversaire de leur indépendance dans un climat d'union patriotique et de relative concorde sociale : dans toutes les sphères d'activité, suédophones et Finnois ont désormais des organisations séparées sur une base linguistique (c'est le cas pour les associations de scientifiques, de médecins, de juristes, d'hommes d'affaires, d'agriculteurs ; pour les syndicats des employés de banque, des enseignants, des cheminots ; pour les regroupements d'étudiants, etc.). La majorité des partis et même le clergé acceptent cette «partition» ou l'encouragent.

1939-1950

La question épineuse de l'Université trouve une solution partielle en 1937, mais il faut attendre 1947 pour la voir totalement réglée (voir chapitre II.B.7). Entre ces deux dates, deux événements majeurs, tragiques, vont secouer la Finlande :

— novembre 1939 - mars 1940 : «la guerre d'hiver», «déclarée» par l'U.R.S.S., qui amène un renforcement du sentiment patriotique des Finlandais, indépendamment des différences de langue, et aussi renforce leur solidarité face à l'ennemi commun ; le 4 décembre 1939, Moscou reconnaît le gouvernement du communiste Kuusinen, établi en Union soviétique ;
— juin 1941 - septembre 1944 : «la guerre de continuation», menée

contre les Russes, prolongée par des combats contre les nazis (1944-1945) sur le sol national même, surtout en Laponie.

Cette longue période de résistance contre deux puissances, alors prêtes à tout pour vaincre, va modifier en profondeur les mentalités, les attitudes envers les composantes ethniques du pays – balayant en quelque sorte la propagande discriminatoire antisuédophone et antisuédoise des années 20. Désormais les Finlandais sont conscients d'être Finlandais avant tout, les guerres ayant mobilisé tous les hommes (de la vingtaine à la soixantaine) et les femmes. Par ailleurs, on se rend compte que la plupart des suédophones maîtrisent le finnois et que les différences entre Finnois et suédophones, dans la manière de penser, le mode de vie, les aspirations, sont minimes. D'autre part, on comprend que la suédicité de la minorité finlandaise n'est pas analogue à celle des Suédois – on doit mentionner ici que, pendant des années, des Suédois se sont portés volontaires aux côtés des Finlandais et que la Suède a recueilli un nombre important d'enfants expatriés de Finlande, brisant ainsi ses stéréotypes antifinnois, répandus au début des années 20. Certes ces changements vont être plus ou moins rapides suivant les couches sociales et les régions : il n'en demeure pas moins qu'un nouveau sentiment de reconnaissance mutuelle existe. Au Parlement, le nombre de profinnois passe de 50 ou 60 (avant-guerre) à cinq ou six.

Un fait majeur aurait pu néanmoins ranimer les querelles linguistiques et les ressentiments : c'est la perte de la Carélie en 1940[12], c'est-à-dire 11 % du territoire finlandais, en y incluant la région de Petsamo et la presqu'île de Porkkala, restituée en 1956. Or, la majorité (plus de 55 %) des 480 000 réfugiés – sur 800 000 personnes déplacées pendant les hostilités – sont des fermiers, habitués à exploiter l'une des régions les plus fertiles de la Finlande d'avant-guerre. Les autorités de Helsinki cherchent donc à les réinstaller dans des zones offrant un climat et des conditions de travail similaires, c'est-à-dire dans les zones essentiellement suédophones et bilingues du Sud et du Sud-Ouest (des colonies de peuplement prennent place aussi en Laponie). Par des lois (fin 1940 et 1945), on prévoit des dédommagements financiers : par des indemnités, grâce à des fonds recueillis par un double impôt proportionnel sur la propriété (1941-1950), et des actions de l'État.

12. En 1921, la Finlande a déjà fait appel à la S.D.N.(Société des nations) au sujet du problème de la Carélie orientale, pour laquelle elle croyait avoir son mot à dire. À ce moment-là, des révoltes locales éclatent contre le système soviétique, graduellement mis en place.

complétés par une distribution de terres, de forêts. Une réforme foncière (partielle) est ainsi donc envisagée pour «recréer» les 40 000 fermes perdues. Les suédophones, qui se sentent menacés par les plans officiels, s'y opposent et réactivent dès 1941 le *Folkting*, dorénavant constitué d'un bureau exécutif permanent de 12 membres et de commissions attachées à l'un des aspects de la vie des suédophones. De fait, les districts suédophones sont moins touchés que prévu ; cela n'empêche pas pourtant la formation de fortes minorités finnoises (les réfugiés originaires d'un même endroit ont été réinstallés ensemble), entraînant quelques conflits scolaires et des disputes toponymiques. Finalement, la question des réfugiés caréliens aura été réglée assez rapidement et de manière équilibrée, grâce à la perspicacité et à la vision à long terme des gouvernants et des membres du *Folkting*. Dès 1949, on ne compte plus que 9000 «assistés» ; fin 1958, 46 000 demandes de terre ont été approuvées, mais 10 000 personnes ont renoncé à leurs droits, préférant recevoir de l'argent... ou changer de métier.

Un autre groupe de réfugiés voit ses problèmes réglés en 1949 : c'est celui des Skolt (en Laponie) qui doivent quitter Petsamo en 1947 (voir chapitre III.F).

En 1941, sur une proposition du *Folkting*, le gouvernement nomme un comité de conciliation linguistique *(Språkfredskommité/Kielirauhakomitea)* pour analyser les frictions qui subsistent entre les deux communautés nationales : un rapport est publié en 1945. Cet assez long document, en général bien reçu dans la presse et ailleurs, contient nombre d'informations intéressantes puisqu'il envisage en détail le bilinguisme sous tous ses aspects (historique, statistique, social, éducatif, économique, etc.), mettant bien en relief le point de vue de la «minorité». Il démontre avec vigueur, une fois encore, qu'en matière de langue, de planification linguistique, les bonnes lois ne remplacent pas la volonté politique.

Le 6 novembre 1945, jour anniversaire de la mort du roi de Suède Gustave II Adolphe, jour des suédophones *(Svenska Dagen)*, célébré depuis 1903, les sociaux-démocrates sont parmi les orateurs de la fête.

Le 6 décembre 1946, dans son discours de célébration de l'indépendance, le président Paasikivi peut reconnaître, sans soulever de contestation : «Notre organisation sociale et notre conception de la vie ont été déterminées par près de 700 ans d'association avec la Suède. C'est cela – et aussi le fait que notre nation comprend une forte population de suédophones – qui nous a conduit à établir des liens culturels et économiques étroits avec notre voisin occidental.»

La situation de l'**après-guerre** ne connaît plus de tensions proprement linguistiques : les Finlandais ont comme réappris la tolérance et la coopération, déjà développées lors des «années de calamité» (1894-1906). D'ailleurs la Finlande, qui a failli être rayée comme État, est endettée et doit de lourdes réparations de guerre à l'U.R.S.S. Les relations internationales ne sont pas non plus sans faire pression sur la politique et l'économie du pays. Cette insécurité latente ne permet pas des rivalités ethnolinguistiques. À cela s'ajoutent aussi les menaces de déséquilibre politique à l'intérieur même du pays : aux élections de mars 1945, près de 24 % des votes reviennent à S.K.D.L. (*Suomen Kansan Demokraattinen Liitto* – Ligue ou Union démocratique communiste et socialiste du peuple de Finlande). Ce regroupement d'organisations communiste et socialiste rassemble ainsi presque autant de voix que le Parti social-démocrate, et plus que le Parti agrarien (S.K.D.L., 49 sièges ; Sociaux-démocrates, 50 ; Agrariens, 48 ; Unionistes ou Finnois conservateurs, 27 ; Parti suédois, 15 ; Libéraux, 9). Or, le PC, illégal entre 1930 et 1944-1945, n'a jamais eu plus de 15 % des votes avant 1922.

On peut expliquer ce renouveau par plusieurs raisons : les gens de gauche sont devenus nationalistes, il y a rancune contre les politiciens qui ont entraîné le pays dans la guerre aux côtés de l'Allemagne. S.K.D.L. recueillera 20 % des voix en 1948, 21.6 % en 1951, puis 1954, 23.3 % en 1958, 20.5 % en 1962, pour tomber à 14 % en mars 1983 (voir chapitre III.C).

Ce qui inquiète surtout alors, c'est le soutien manifeste accordé par le Kremlin au Parti communiste – composante majeure de S.K.D.L. – qui a des ministres aux postes clés dans les coalitions gouvernementales successives. Or, en 1947, le ministre de l'Intérieur se dénonce au président comme l'un des meneurs du complot tramé contre le gouvernement ! Les partis n'oublieront pas de sitôt cette trahison envisagée contre les institutions, éliminant S.K.D.L. pour longtemps des organes dirigeants, sans pour cela confondre la fédération et quelques-uns de ses représentants.

Le 6 avril 1948, la Finlande peut signer un pacte d'amitié, de coopération et d'assistance avec l'U.R.S.S. ; en mai, elle se donne un chef de cabinet social-démocrate, Fagerholm (mal vu de Moscou), elle réprime durement des grèves d'inspiration communiste et elle rejette une demande soviétique de remise de «300 petits criminels de guerre».

En quelques décennies, la Finlande a donc connu une guerre civile, qui faisait suite à sa lutte pour l'indépendance, et une guerre de libé-

ration nationale. Malgré diverses tensions et diverses prises de position extrémistes, elle a réussi à définir un consensus politique, social et linguistique – les suédophones parvenant à affirmer leur rôle grâce au *Folkting*, soutenu par plus de 148 000 d'entre eux en 1941 contre 110 000 en 1919, et grâce à l'appui des présidents Ryti, septième chef d'État depuis 1918 (1940-1944), et Paasikivi (1946-1956), père de la «neutralité» finlandaise, qui comprirent la nécessité de satisfaire la minorité et de lui donner une place dans la vie nationale. En 1947, la principale discorde linguistique d'avant-guerre, l'Université, est réglée ; en 1952, le problème des îles Åland est résolu. Depuis le début de la guerre, le Parti suédois est représenté dans tous les gouvernements. La suédicisation n'est plus ressentie comme une menace – le groupe suédophone étant au contraire vu, grâce à sa langue entre autres, comme un «moyen» pour renforcer la neutralité et garder les contacts culturels avec l'Ouest.

Après 1950

La période qui commence vers 1950 est l'objet des autres chapitres de cet ouvrage. Disons, en bref, que les suédophones sont acceptés comme membres à part entière de la société finlandaise, mais avec un enthousiasme mitigé selon l'âge et le lieu de résidence des gens interrogés. La majorité du peuple n'a que peu de contacts avec eux, «noyés» dans la masse des Finnois ; certainement, plus les Finnois sont âgés et plus ils vivent éloignés des régions où il y a des suédophones, plus ils ont conservé des préjugés.

Pour les suédophones, deux types d'attitude sont perceptibles :

— l'assimilation, suivie (plutôt que défendue) entre autres par les jeunes (diplômés, qualifiés), et qui s'explique par les contraintes d'emploi, de conditions de vie, par les contraintes de l'urbanisation, de la mobilité...

— la défense de la suédicité, soutenue surtout par ceux qui ont connu l'avant-guerre et la guerre et qui se considèrent comme une «nationalité». Mais les fennomanes suédophones sont toujours rituellement et collectivement célébrés : le calendrier finlandais réserve en effet un jour de drapeau aux «pères» du sentiment finnois : Runeberg (5 février), Lönnrot/Kalevala, journée de la culture finlandaise (28 février), M. Agricola (9 avril) et Snellman (12 mai), ainsi d'ailleurs que pour «le jour suédois» *(Svenska Dagen)*, déjà nommé (6 novembre). Outre ces dates, le drapeau finlandais ponctue assez régulièrement la vie collective : il est hissé le 1er mai (fête des tra-

vailleurs, des étudiants et du printemps), le deuxième (fête des mères) et le troisième (souvenir des soldats morts à la guerre) dimanche de mai, le 4 juin (jour de la Défense), lors de la Saint-Jean en juin, le 10 octobre pour A. Kivi et le 6 décembre pour la fête nationale (jour de l'indépendance). Enfin il est en berne, au mât d'un immeuble, lorsqu'il y a eu décès dans l'un des appartements.

Les suédophones demeurent-ils un groupe viable ? Quelles sont les forces et les tendances contradictoires qui le structurent ? La crainte de devoir se fenniser, courante de 1919 à 1922, est-elle en train de se réaliser, mais plus par la force des choses que par suite d'une politique délibérée ?

B. Les îles d'Åland : un statut exceptionnel d'autonomie interne

Entre la Suède et la Finlande s'étend, à l'entrée du golfe de Botnie, un magnifique archipel composé de plus de 650 îles et îlots dont seuls 80 sont habités. La plus grande, Åland (en finnois : *Ahvenanmaa*), qui concentre 80 % des insulaires, a donné son nom à l'ensemble. Peuplé de 28 000 habitants en 1936, l'archipel n'abrite plus aujourd'hui que 22 600 personnes dont 96 % sont de langue suédoise – la seule langue officielle en ces lieux, dans l'Administration, les signaux routiers, la publicité, etc.

L'archipel est devenu une entité autonome, semi-indépendante, non sans ressemblance avec le statut des îles Féroé vis-à-vis du Danemark. D'ailleurs Féroé et Åland sont membres directs du Conseil nordique depuis 1971.

Åland a son propre parlement, le *Landsting*, et un conseil exécutif, un préfet y représentant le gouvernement central ; elle gère ses propres affaires ; les droits linguistiques de la population y sont protégés (l'exercice de ces droits n'est pas lié, comme pour le reste de la Finlande, aux résultats du recensement).

L'institutionnalisation, la garantie des droits des suédophones de Åland ont été établies à la suite d'une bataille juridique et militaire, l'archipel ayant été longtemps envié par diverses puissances pour sa position géostratégique. C'est à la fois le caractère ethnique fortement marqué des Ålandais – à la différence des suédophones de l'intérieur, ils se sont toujours considérés comme se rattachant plutôt à la Suède

– et la situation des îles dans la mer Baltique qui expliquent l'originalité de la province (ou département), protégée par le droit international et le droit public de Finlande.

Un enjeu stratégique

Dès le milieu du XIII[e] siècle, les Suédois ont mis pied dans l'archipel pour s'en servir comme base pour la pêche, comme port sur la route de l'Est. Mais vers l'an 1000, déjà, les îles sont intégrées à l'évêché de Uppsala ; elles sont christianisées bien avant le reste de la Finlande ; elles ont leurs propres lois et leur parlement.

À la fin du XVI[e] siècle, la Couronne suédoise en prend le contrôle direct, mais pour les inclure vite (en 1634) aux districts de Turku-Pori. Dès lors, Åland va être exposée aux tensions entre l'Est et l'Ouest.

En 1714, durant la Grande Guerre du Nord, pendant l'occupation russe, les Ålandais se réfugient pour sept ans en Suède. En 1808-1809, les Suédois sont conscients de l'importance de la défense de l'archipel pour la protection de Stockholm. Cela n'empêche pas qu'au traité de Frederikshamn (septembre 1809), la Suède cède la Finlande, y compris donc Åland, à la Russie. L'archipel, que le Tsar accepte de «neutraliser», est alors placé, en quelque sorte, pour la première fois, sous le regard du droit international.

1830, 1854, 1905 : la Grande-Bretagne, la Suède, la France, l'Allemagne, tour à tour ou parfois ensemble, protestent contre la fortification des îles, en dépit des conventions ; en 1856, à la suite de la guerre de Crimée, un traité de paix est signé : la Grande-Bretagne et la France y ajoutent une convention par laquelle la Russie s'engage à ne pas construire d'ouvrages défensifs, à ne pas entretenir de bâtiments militaires dans l'archipel. En vain. En 1908, la Suède, la Russie, le Danemark et l'Allemagne dont la flotte s'intéresse de plus en plus à la Baltique, déclarent officiellement revenir à l'engagement de 1856.

La Première Guerre mondiale souligne de nouveau l'importance stratégique de Åland : la Russie viole les termes de la convention de 1856, la France et la Grande-Bretagne renouvellent leur appui à la Suède, prête à combattre l'armée du Tsar. Désormais l'archipel va être l'objet de querelles, de pourparlers, d'engagements et de promesses non tenues.

1917-1922 : «la question d'Åland»

Le 6 décembre 1917, la Finlande acquiert son indépendance, reconnue par l'U.R.S.S. le 31 décembre et par la Suède, la France et l'Allemagne le 4 juin 1918 : dans cette ronde diplomatique, aucune référence n'est faite à Åland. Pourtant, en août 1917, des représentants ålandais demandent le rattachement à la Suède ; en octobre, 96 % de la population appuie, dans un plébiscite officieux, la demande. À ce moment-là, le principe de l'autodétermination des nationalistes est défendu à la fois par le président américain Wilson et par le Conseil des commissaires aux peuples, en U.R.S.S. ; il est aussi répandu dans l'opinion publique.

De 1918 à 1921, l'exigence des Ålandais va servir paradoxalement la cause des suédophones de la métropole qui sont en général opposés à l'annexion à la Suède (sauf en Ostrobotnie, par une minorité d'entre eux) : en effet, ils voient «l'autonomie» comme une manière de garder les Ålandais en Finlande et de renforcer la position de la langue et de la culture de toute la minorité. Par ailleurs, une attitude extrémiste force le gouvernement et le Parlement à régler avec prudence le problème des droits linguistiques – les autorités craignant, pour leur souveraineté récemment acquise, l'internationalisation des tensions à propos des îles, surtout si les suédophones de l'intérieur se mettaient à soutenir en bloc la revendication d'Åland. De fait, le 25 janvier 1919, un projet de loi sur les garanties à accorder aux minorités est déposé devant la Chambre.

Entre janvier et mars 1918, les Rouges, les Blancs, les Suédois, les troupes allemandes envahissent l'archipel, les uns pour le protéger, d'autres pour en chasser leurs ennemis, ou encore pour fomenter la révolution, etc. Les activistes finnois sont prêts alors à abandonner Åland si le pays récupère en compensation la Carélie ; le gouvernement soucieux du sort de cette province orientale envisage même d'accepter un référendum à propos d'Åland à condition que le problème de la Carélie soit réglé en sa faveur.

Pendant cette période, la population ålandaise demeure mobilisée pour réclamer la réunion à la Suède. Il est difficile de dire dans quelle mesure et jusqu'où ce mouvement a reçu l'appui des Suédois, notamment de ceux qui se disent les héritiers du mouvement de 1905, acceptant à ce moment-là l'abandon de la Norvège tout en espérant la récupération de la Finlande, à la faveur de l'affaiblissement de la Russie face au Japon.

Le 2 février 1918, une requête des Âlandais est présentée au roi de Suède, suivie d'autres au Parlement suédois, aux États-Unis, à la Grande-Bretagne, à la France. Le 20 février, la Suède demande aux autres puissances une solution rapide, en accord avec le voeu des insulaires souhaitant que le problème de la souveraineté soit réglé entre la Suède et la Finlande et que la neutralisation soit reportée à la conférence de la paix, à la fin de la guerre.

Le 3 mars, l'U.R.S.S. signe avec l'Allemagne le traité de Brest-Litovsk : elle s'engage à retirer ses forces armées (y compris la marine) de Åland et à enlever les fortifications aussi tôt que possible. L'article 6 du traité, sur l'avenir militaire des îles, prévoit qu'un accord spécial soit passé entre la Finlande, la Suède, l'Allemagne et l'U.R.S.S. Rien n'indique dans le document à qui revient la souveraineté d'Åland !

Le 7 mars, le traité germano-finlandais confirme l'amitié entre l'Allemagne et la Finlande et aussi le désir d'en finir avec les fortifications d'Åland.

Le gouvernement finlandais, durant l'été et l'automne 1918, doit faire face, en outre, aux revendications des assemblées locales des suédophones puis, en mai 1919, à celles de la convention nationale du *Folkting* (voir chapitre I.A.). Il ne peut donc que limiter ses protestations contre la démarche des Âlandais, d'autant plus qu'en février 1919, le régent Mannerheim doit écourter sa tournée des capitales scandinaves, réticences devant un général qui a servi la Russie tsariste et durement réprimé les Rouges. Une tension se manifeste ainsi entre Mannerheim et Svinhufvud.

Fin février 1919, les Âlandais soumettent leur cas à la conférence de la paix, à Paris : on crée un comité des questions baltiques... et on en reste là ; le problème d'Åland n'est ni important ni urgent, pense-t-on : le délégué anglais reste dans le vague, l'Italien se sent peu concerné tout en souhaitant un condominium finno-suédois sur les îles, le représentant français est plutôt favorable à la Suède, contre la germanophilie des dirigeants finlandais. En juillet 1920, les Âlandais récidivent devant la S.D.N. (Société des nations) à laquelle la Finlande n'adhère que le 16 décembre. La S.D.N. soumet alors la question d'Åland à une commission internationale de juristes dont les conclusions sont relativement claires :

— la question a été soulevée par les Âlandais eux-mêmes, séparatistes prêts à l'autodétermination, alors même que la Finlande n'était pas encore indépendante ; la S.D.N. a donc des responsabilités à

prendre dans un conflit considéré comme de nature internationale :
— quant aux obligations internationales, sur la démilitarisation des îles, la Convention de 1856 reste toujours valable.

Il faut souligner ici que dès 1919, juridiquement l'année de naissance des «minorités», la S.D.N. a défini le concept de «minorité» et s'est engagée à protéger l'autonomie culturelle de certains groupes : la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Roumanie, la Grèce, la Yougoslavie, l'Autriche, la Hongrie, la Bulgarie, la Turquie et, entre juin 1921 et octobre 1923, l'Albanie, l'Estonie, la Lettonie, la Lithuanie, la Finlande font des déclarations relatives à la protection de leurs minorités devant le Conseil de la S.D.N.

Pour Åland, la Commission dite des «rapporteurs» est mise sur pied (sous les auspices de la S.D.N.) : le 16 avril 1921, après enquête, elle remet ses conclusions :
— Åland est sous la souveraineté de la Finlande et est donc non rattachée à l'État homo-ethnique ;
— la dispute n'est pas purement interne : la Finlande devrait accorder des garanties formelles pour la protection du caractère suédophone des îles.

Cette contradiction entre la reconnaissance de la souveraineté et la proposition d'une limitation partielle de ladite souveraineté s'explique en partie par le caractère plus politique que juridique de la Commission.

La Suède et la Finlande tombent à ce moment-là d'accord pour accepter toute décision venant de la S.D.N. qui concilierait les intérêts stratégiques de la Suède, la sécurité dans le golfe de Botnie, l'intégrité territoriale de la Finlande, et qui ne permettrait pas l'hégémonie allemande sur la Baltique.

La nouvelle attitude finlandaise se comprend aisément : le pays a un nouveau gouvernement républicain depuis mars 1919 ; la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis l'ont reconnu dans ses frontières de grand-duché (donc incluant Åland). Certes, le 2 octobre 1919, les Bolcheviks se croient obligés de réaffirmer «l'intérêt traditionnel» russe pour le destin de l'archipel.

En tout état de cause, les recommandations de la Commission sont transformées en résolutions par le nouvel organisme international (24 juin 1921) :

1. La Finlande est souveraine sur Åland.
2. Il faut organiser Åland comme une province autonome.
3. Pour protéger les traditions suédophones locales, le suédois sera

la langue du gouvernement, de l'Administration et de l'éducation, le finnois n'étant introduit que si les communes le souhaitent.

4. Les Finlandais non domiciliés dans les îles n'acquièrent le droit de suffrage (communal et départemental) qu'après cinq années continues de résidence, sur place.
5. Le président de la République doit nommer le préfet, avec l'assentiment du président de l'Assemblée départementale.
6. La Finlande doit s'engager à neutraliser les îles en permanence.

Sur cette base, la Finlande et la Suède en arrivent rapidement à un accord de garantie (de sept articles), accord approuvé par le Conseil de la S.D.N. le 27 juin 1929[13]. Dans cet accord, le nom même de la Suède n'est pas mentionné. Déjà, dès le 6 mai 1920, la Finlande a adopté une loi sur l'autonomie interne, faisant de Åland une province à statut spécial.

Le 6 avril 1922, l'accord, signé à Genève le 20 octobre 1921 par 10 pays (Grande-Bretagne, France, Allemagne, Italie, Pologne, Estonie, Lettonie, Danemark, Suède, Finlande – donc à l'exception de l'U.R.S.S.) entre en vigueur : il prévoit la démilitarisation complète de l'archipel. Le 9 juin, le Parlement ålandais se réunit pour la première fois.

Le 11 août, une loi est votée en Finlande, en accord avec les résolutions de la S.D.N. ; l'article 6 place la population ålandaise sous la protection de cette S.D.N.

Ces deux documents de mai 1920 (garantie d'autonomie) et d'août 1922 (garantie internationale de sécurité) forment les lois constitutionnelles des îles Åland, amendables seulement avec le consentement de l'Assemblée locale. L'autonomie d'Åland, y compris l'autonomie linguistique, est ainsi doublement assurée par le droit public finlandais et le droit international ; l'entente sur les îles a une valeur exemplaire comme solution de compromis réussie dans un conflit entre États, même si, dès 1938, divers comités demandent la révision des textes officiels.

13. Cet accord n'a pas été enregistré comme traité de droit international ; il est consigné simplement comme procès-verbal de la 17e réunion du Conseil (J.O., 2e année, n° 7, septembre 1921, p. 701-702). Sur les particularités dans sa génèse, sa forme, ses ambiguïtés, le statut des parties contractantes, voir Modéen (1973).

Jusqu'en 1951 : vers l'affirmation complète de l'autonomie

En 1939-1940, Åland retrouve son importance stratégique : elle est partiellement refortifiée avec l'approbation tacite de la Suède (le 27 mai 1938, les États nordiques sont tombés d'accord pour définir leur «neutralité»).

En 1940, puis 1944, la Finlande et l'U.R.S.S. reposent le problème de la démilitarisation de l'archipel.

En septembre 1945, les Ålandais présentent de nouveau une requête pour une modification de la loi sur l'autonomie, en vue d'accroître l'autorité de leur Assemblée et de mieux définir les pouvoirs respectifs de cette assemblée, du Parlement national et du président de la République. La demande suscite des débats, des conflits d'opinions : en un an, le Président oppose son veto à 32 lois acceptées au Parlement d'Åland. En fait, il s'agit de trouver un équilibre entre la souveraineté de la Finlande et l'autonomie culturelle et linguistique d'Åland, d'autant plus que la protection internationale est nulle depuis la dissolution de la S.D.N. (19 avril 1946). Certains réclament de nouveau le rattachement à la Suède, qui reste sourde alors à ces appels. Le 6 novembre 1946, le gouvernement finlandais, s'appuyant sur les travaux d'un comité spécial, fait des propositions, notamment pour remplacer l'article 6 de la loi de 1922, devenue caduque. L'U.R.S.S. réagit : la Finlande ne peut suggérer, sans contredire sa politique de neutralité ni menacer sa souveraineté, une garantie internationale pour les Ålandais. Quant à la Suède, elle est d'accord pour toujours accepter la loi couverte par la S.D.N.

Pendant cinq ans, les discussions juridicopolitiques vont se succéder entre la Finlande, la Suède et l'U.R.S.S. Les îles sont démilitarisées en 1947. Le Parlement finlandais est dissous en 1948.

Finalement, le 12 octobre 1951, une nouvelle loi sur l'autonomie est adoptée – l'article 6 de 1922 n'ayant pas d'équivalent. Formellement, les garanties ne sont plus de nature internationale, mais pour la Suède, la Finlande conserve une obligation internationale envers Åland, sur la base surtout de leur entente de 1921. La loi est approuvée par le *Landsting* d'Åland le 1er décembre 1951, puis signée par le Président le 28 décembre.

Aujourd'hui, l'accord de la S.D.N. est encore appliqué, théoriquement, puisqu'aucune annulation n'a été notifiée. Certes, l'O.N.U. n'a pas réclamé les responsabilités prises par la S.D.N. envers les mino-

rités, alors même que sa charte l'autorise à le faire[14]. Un projet de loi finlandais en 1950 a proposé un tel transfert, au moins pour Åland : il fut retiré devant les protestations soviétiques. Ainsi donc l'accord des îles lie toujours la Finlande et la Suède, les Ålandais n'ont plus le droit d'exiger que l'application de cet accord soit contrôlée par un organe international : Åland a perdu sa qualité de sujet de droit international à compétence limitée.

La loi sur l'autonomie interne (28 décembre 1951)

a. Les pouvoirs législatifs et administratifs

La loi 670 de 1951 est une révision et une augmentation des textes de 1920 et de 1922, singulièrement imprécis sur plusieurs points touchant les pouvoirs de décision de chacune des autorités centrale et départementale. Dorénavant, le **Landsting** (27 puis 30 députés) a une compétence législative générale. L'**Assemblée nationale** intervient dans le domaine des libertés publiques, de la législation pénale, des droits de succession, etc. Le **président de la République** a *de jure* un droit de veto dans les cas où la législation ålandaise contredirait les lois fondamentales du pays ; *de facto*, son pouvoir est bien réduit à cause de l'autorité de la **Délégation** des îles Åland qui fixe le montant du crédit annuel prélevé sur les fonds de l'État pour le département et qui, par ses multiples autres attributions, est devenue l'organe consulté par le gouvernement pour la préparation des affaires insulaires. L'État finlandais est représenté par le **préfet ou gouverneur,** désigné après consultation du *Landsting*. L'Administration de l'archipel est placée sous la responsabilité du **Landskapsstyrelse,** comité de 7 membres élus pour 4 ans.

De nombreux paragraphes de la loi précisent les pouvoirs de chaque organe, et donc ce qu'il faut entendre par l'autonomie de Åland:

— l'article 11 (paragraphes 1 à 20) précise ce que ne couvre pas le *Landsting*, c'est-à-dire ce qui reste aux mains de l'État central :
  1. la définition des droits du citoyen (droit de circulation, liberté d'expression, de réunion, d'association, etc.) ;
  2. le drapeau national (et son utilisation) ;
  3. la politique étrangère, les relations extérieures ;

14. Le 7 avril 1950, une étude de la Sous-commission sur la prévention de la discrimination et la protection des minorités a clarifié l'attitude de l'O.N.U. vis-à-vis des obligations prises par la S.D.N. envers les minorités.

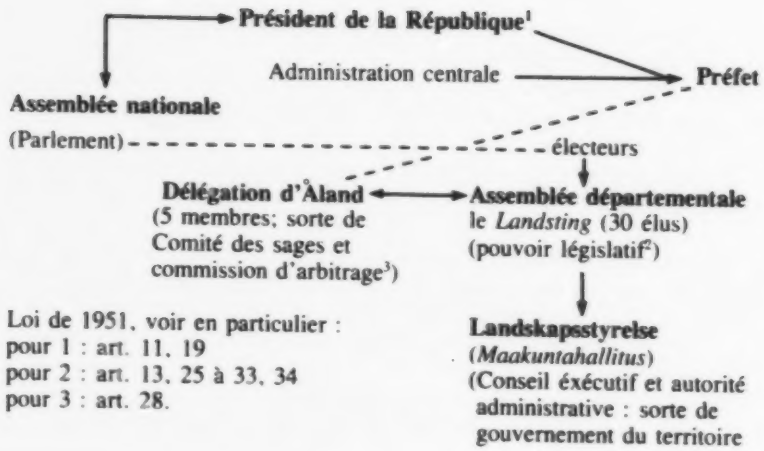

Loi de 1951, voir en particulier :
pour 1 : art. 11, 19
pour 2 : art. 13, 25 à 33, 34
pour 3 : art. 28.

4. les problèmes de la défense nationale ;
5. l'imposition générale (l'État finlandais continue de percevoir en Åland les impôts, les douanes, diverses taxes, etc.) ;
6. les règlements sur l'instruction minimum obligatoire, sur le niveau de compétence demandé à l'entrée de l'Université, sur les qualifications universitaires reconnues par l'État ;
7. les arrêtés touchant le droit de vote et les élections ;
8. certains domaines du droit privé (famille, droits de succession, droit de tutelle, brevet d'invention, marques de fabrique, etc.) ;
9. la sécurité sociale, les allocations de maternité et d'invalidité, la sécurité au travail, les négociations pour les conventions collectives, le contrôle des alcools, etc.) ;
10. certains domaines de l'activité commerciale, l'impression et l'édition, la fabrication de margarine, les opérations bancaires, etc. ;
11. tout ce qui relève du droit privé et non encore relevé dans les paragraphes précédents, sauf pour les domaines mentionnés dans les paragraphes 4, 6, 8 et 9 de l'article 13 ;
12. le patrimoine et les archives publiques ;
13. le droit criminel et le droit pénal, dans les limites précisées à l'article 13, paragraphe 11 ;
14. les statistiques générales, le recensement national, l'émigration ;

15. la santé publique, la prévention des épidémies (neuf règles spécifiques sont définies ici) ;
16. l'administration centrale, ses services localisés dans l'archipel, les nominations dans la fonction publique et les règlements de celle-ci ;
17. les services de pilotage et des signaux en mer, tout ce qui concerne les services d'entretien, le service des poids et mesures, etc. ;
18. les changements des divisions administratives, communales, judiciaires, paroissiales touchant l'administration centrale ;
19. les traités internationaux (l'Assemblée d'Åland devant donner son assentiment avant que tout traité, relevant de ses droits, puisse entrer en vigueur) ;
20. et tous les autres champs de la juridiction, non couverts encore par la législation, mais appartenant à l'autorité de l'État.

Dans la conclusion de la loi, il est signalé qu'aucune modification ne peut être apportée au droit de propriété foncière, applicable dans l'archipel, et aux paragraphes 6-7, sans l'accord du Parlement ålandais.

— Par l'article 13 (paragraphes 1 à 21), la loi définit ce que recouvre le pouvoir de ce Parlement. Celui-ci peut légiférer dans les domaines suivants, tant qu'il n'empiète pas sur ce qui relève de l'autorité centrale, tel que l'a précisé l'article 11 :

1. le droit d'expropriation ;
2. l'éducation (dans les limites précisées à l'article 11, paragraphe 6) ;
3. l'administration communale, y compris l'impôt communal, le droit communal ;
4. le droit maritime ;
5. les aides à l'accession de la propriété ; les services sociaux communaux ;
6. les lois sur les conditions de travail, les négociations de convention collective ; les heures d'ouverture des magasins ;
7. la mise en valeur des terres et des terrains (*kolonisationsverksamhet/asutustoiminta*) ;
8. l'agriculture et l'environnement ;
9. les affaires demandant un permis, une licence, dans le respect de la liberté économique mais aussi dans le cadre de l'article 11, paragraphe 10 ;

10. le patrimoine (avec les réserves développées dans l'article 11, paragraphe 12) ;
11. les modalités fixant les contraventions et sanctions, pour les domaines relevant de l'autorité provinciale ; sanction disciplinaire envers les fonctionnaires de la province (le chapitre 9 de la loi se rapporte également aux infractions et sanctions pour les fonctionnaires en poste) ;
12. le maintien de la paix, de la sécurité dans les limites des compétences assignées à l'État (notamment pour certaines activités de police) ;
13. les produits inflammables, les explosifs (tant qu'ils ne mettent pas en danger la sécurité de l'État) ;
14. la protection de l'enfance (aussi dans certaines limites précises) ;
15. l'assistance publique et autres domaines de la législation sociale, de niveau communal ;
16. la santé (avec les exceptions notées à l'article 11, paragraphe 15) ;
17. la circulation routière et la navigation côtière ;
18. la préservation de la nature (y compris l'apport étranger dans les domaines de la flore et de la faune, la chasse et la pêche) ;
19. la planification urbaine, les règlements pour la construction et de lutte contre l'incendie ;
20. le drapeau et les armoiries (Åland aura à partir de 1954 son propre drapeau : une croix jaune, doublée d'une croix rouge, sur fond bleu ciel) – l'usage du drapeau national ne devant pas être limité ;
21. toutes les autres affaires non mentionnées dans cet article mais relevant du même domaine juridique.

b. La délégation d'Åland

La Délégation d'Åland relève pour sa composition et ses fonctions de l'article 28 (paragraphes 2-3) : deux de ses membres sont nommés par le Conseil des ministres, deux par l'Assemblée départementale, le cinquième, son président, étant le préfet ou toute autre personne désignée par le président de la République, après accord avec le président du *Landsting*.

La Délégation a pour tâche d'arbitrer tout point conflictuel entre l'État et le Département, dans les domaines de la gestion, de l'Administration (par exemple pour les impôts) ; ses décisions doivent être ratifiées cependant par le chef de l'État ; elle doit aussi donner son avis

à la Cour suprême dans tous les cas de législation locale, soumis au président. C'est un organe consulté par les hautes autorités pour nombre d'affaires touchant l'archipel.

Si toutes les lois doivent être approuvées par le *Landsting* avant d'entrer en vigueur dans le Département, toute résolution de l'Assemblée départementale doit être envoyée au président de la République après information au préfet. Selon l'article 14 (paragraphes 1-3), le président de Finlande peut conseiller alors la Cour suprême ; si la résolution empiète sur les compétences réservées à l'État (art. 11) ou touche la sécurité de l'État, le président a droit d'opposer son veto, dans les trois mois qui suivent la réception du texte ; dans le cas contraire, la loi est appliquée[15]. La Délégation d'Åland doit formuler son avis avant la présentation au président, c'est-à-dire avant tout veto possible de celui-ci. On a ainsi, pour tout texte officiel, le parcours suivant:

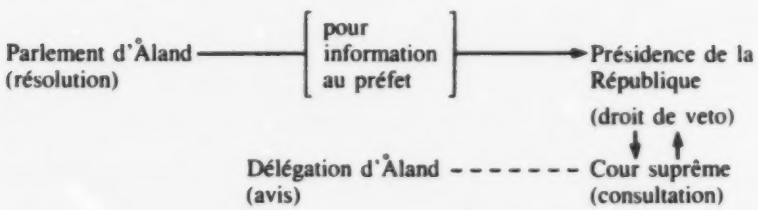

c. La loi de 1951

La loi de 1951 clarifie également les **pouvoirs de l'administration centrale** (article 19) dans les domaines suivants :

1) les affaires étrangères ;
2) la justice ;
3) la défense (dispositions matérielles) ;
4) la sécurité nationale ;
5) le budget national ;
6) l'éducation (contrôle d'ensemble) ;
7) l'administration générale, les affaires médicales et la santé. Des règlements spécifiques portent sur le personnel médical (de natio-

15. Ce droit de veto suspensif, cette demande d'avis consultatif sont également inscrits dans la Constitution de la Finlande (art. 19).

nalité finlandaise, mais formé en Suède et souhaitant pratiquer dans l'archipel), sur les régulations de santé et de médecine placées sous l'autorité centrale, mais appliquées dans la province et ses communes, sur les services de médecine à répartir au niveau du district, de la ville et de la commune, sur les assurances-maladie, les soins privés mis en place dans la province, enfin sur le contrôle sanitaire des viandes dans la province ;

8) les secteurs répertoriés dans l'article 11, paragraphe 17 ;
9) l'expropriation pour les besoins de l'État (les autorités d'Åland ayant le droit de donner leur avis avant toute expropriation) ;
10) les autres domaines de l'Administration, circonscrits par la loi et relevant des devoirs de l'État.

D'autres articles précisent encore les pouvoirs d'autonomie d'Åland, ainsi les articles 25 à 33 sur les droits financiers : le Parlement départemental vote le budget, alimenté par une taxe additionnelle à l'impôt sur le revenu, par divers impôts et par une contribution, prélevée du budget national, dont le montant est fixé par la Délégation. L'article 34 stipule qu'au lieu d'un service militaire obligatoire, les Ålandais devraient effectuer un **service civil** comme pilotes dans l'archipel ou comme chargés de la maintenance des signaux maritimes. En fait, aujourd'hui, faute de loi spéciale, les jeunes sont dispensés de tout service ; en outre, les phares ont été automatisés et le pilotage exige une haute compétence technique.

L'autonomie linguistique

L'article 35 qui reprend l'article 2 de la loi de 1922 définit l'autorité départementale en matière d'éducation : il s'articule autour de trois axes :

— le *Landsting* et les communes ne sont pas obligés d'entretenir ou de subventionner des écoles de langue finnoise ;
— le suédois est la langue des institutions d'enseignement relevant de l'État ;
— on n'enseigne qu'en suédois dans les écoles primaires (polyvalentes) publiques ou subventionnées par une commune, sauf si les autorités locales en décident autrement.

Enfin, la langue d'usage dans les **services publics** est définie dans les articles 36 à 39 : le suédois est la langue :

— de la fonction publique pour tout le département (article 37) ;

— dans les relations avec les organismes de l'administration centrale et avec les tribunaux (article 38 qui développe les paragraphes 28 à 31 de la loi de 1920) ;
— et pour la Délégation d'Åland.

Un millier de Finnois, plus ou moins vite assimilés à la majorité, conservent bien sûr leur droit d'utiliser et de recevoir des informations dans leur langue, dans tous les cas les concernant, comme les suédophones dans les districts finnois des régions (voir chapitre II.A.2 et B.4) .

L'article 39 souligne qu'on ne peut engager quelqu'un dans les services publics situés dans l'archipel, qui ne soit pas compétent en suédois, à l'oral et à l'écrit.

Réglementation de l'immigration allophone

Le Ålandais n'est pas que l'occupant du territoire insulaire : il a aussi un statut spécial qui, comme, on l'a vu, l'exempte du service militaire. Ce statut lui accorde encore une citoyenneté locale.

Dans la loi de 1922, un seul paragraphe de l'article 3 précisait l'obligation de résidence pour pouvoir exprimer son suffrage dans les affaires de l'archipel. En 1951, l'article 3 détaille en 9 paragraphes les conditions d'obtention de la citoyenneté ålandaise (tout Ålandais qui s'expatrie pour plus de 5 ans perd ses droits de citoyen d'Åland).

Autre particularité du statut de Ålandais : **le droit de succession.** C'est le seul qui reste assujetti au contrôle du Parlement national.

Il faut noter ici que nulle part dans le texte de 1951 on n'interdit à un Finlandais non ålandais le droit de devenir propriétaire dans l'archipel. L'article 5 qui reprend l'article 5 de 1922, affirme que dans tous les cas où une propriété ou un bien immobilier devrait revenir à une personne morale (compagnie ; organisation ; institution ; etc.) ou à une personne physique qui ne jouit pas du statut de Ålandais, la province, la commune (où se situe la propriété) ou un Ålandais a droit de préemption, au prix fixé par le propriétaire ou, à défaut, au prix fixé par un tribunal. Par la loi 140 de 1938, l'Assemblée nationale a réglementé en détail ces ventes et ces rachats dans l'esprit de cet article 5. L'article 11 (paragraphe 20) va plus loin : tout changement sur les droits de propriété, en Åland, doit être approuvé par l'Assemblée départementale.

Conclusions

La loi de 1951 coordonne, ajuste, explicite les textes officiels de 1920 et de 1922. Elle couvre un ensemble de droits (ethniques et linguistiques) ; on peut affirmer qu'elle est assez remarquable en la matière dans la mesure où la protection des minorités relève toujours du droit individuel et non pas collectif, au regard des normes internationales et dans la mesure aussi où elle est le fruit des contradictions de l'histoire. L'exemple de Chypre aujourd'hui, prise entre la Grèce et la Turquie, indique bien le sort qui peut être longtemps réservé à des îles dont la position stratégique est enviée .

Depuis 1951, aucun changement majeur n'a été apporté à la loi (toute modification éventuelle du statut d'autonomie devant recevoir le consentement de l'Assemblée d'Åland)[16]. Seules les demandes de subvention ont parfois fait monter légèrement le ton entre Åland et Helsinki.

Åland reste ainsi un exemple rare d'une indépendance interne dont la «Constitution» a été votée par le Parlement avant de passer aux mains de l'Assemblée départementale – sans le recours, à proprement parler, à un référendum officiel. Le statut de département, pour l'archipel, diffère assez nettement de celui des «provinces» du Canada.

Les insulaires suédophones d'Åland demeurent distincts des suédophones de la métropole : en 1918-1920, ces derniers s'élèvent contre un règlement séparé pour Åland, penchant plutôt pour une solution favorable à tous les suédophones de Finlande ; le Parti suédois ne va-t-il pas jusqu'à proposer en mai 1918 la formation d'un gouvernement autonome de tous les suédophones ? Ceux-là au contraire ne voient que leurs propres problèmes. Aujourd'hui, les Ålandais ne se mêlent guère des délibérations du *Folkting* du Parti suédois – même si l'unique représentant du Rassemblement Ålandais (*Den Åländska Samlingen*) au Parlement de Helsinki vote avec ce parti suédois.

Aux élections législatives générales de 1951, par exemple, 38,8 % des inscrits ont voté à Åland (contre 74,6 % pour tout le pays) : 96 % des voix ålandaises sont allées au Parti suédois (exemple type de corrélation inverse entre la taille de la majorité et le degré de participation électorale, là où la concurrence politique est très réduite). Quant aux élections départementales, il y avait, lors des dernières consultations, les 16 et 17 octobre 1983, 16 500 inscrits, répartis entre 3 bureaux

16. Certes, le gouvernement formé en mai 1983 a proposé, dans son programme, une révision partielle de cette loi.

de vote. L'Assemblée qui est sortie des urnes, en fonction dès le 1er novembre, est ainsi composée (par rapport aux élections de 1979) de 11 centristes (−3), 9 libéraux, 5 sociaux-démocrates (+2) et 5 FS (droite) (+1). Cette campagne a aussi été l'occasion de la diffusion, à 20 000 exemplaires, d'un pamphlet d'extrême droite, *Fria Åland*, contre les partis dans la vie politique ålandaise. Le conseil éxécutif régional, choisi fin novembre 1983, entré en fonction début 1984, réunit 2 centristes, 2 libéraux, 1 social-démocrate, 1 FS et 1 non-inscrit (qui est à la fois délégué au Conseil nordique et président du Conseil, c'est-à-dire une sorte de premier ministre dans les îles).

La vie culturelle d'Åland est entièrement en langue suédoise : on y trouve 2 quotidiens diffusés chacun à environ 8000 exemplaires, auxquels s'ajoute depuis 1983 un bulletin d'information du Parlement d'Åland (*Vårt Landsting*). Mariehamn, chef-lieu de l'archipel (9565 habitants), concentre musées, bibliothèques et cinémas. Une radio locale transmet uniquement en suédois, tandis que les Ålandais suivent les programmes de la télévision suédoise (en accord avec les autorités de Finlande). La culture populaire des îles demeure vivante, ancrée dans les traditions de la région qui a vécu et vit toujours des produits de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, et aussi des apports du tourisme ; plus d'un demi-million de touristes profitent chaque année du printemps et de l'été ålandais – grâce surtout à la commodité des communications maritimes avec la Suède et la Finlande.

Dernière manifestation du particularisme local : l'émission par la poste nationale, depuis le 1er mars 1984, de timbres portant uniquement le nom de «Åland» et vendus aux insulaires.

C. Position de la Finlande dans la vie internationale et régionale

Avant d'aborder l'évolution contemporaine du bilinguisme officiel, il faut préciser la place que tient le pays aujourd'hui, à la fois sur la scène internationale et dans la vie régionale, pour finalement traiter des relations internordiques, au niveau linguistique.

La Finlande dans la vie internationale

L'histoire a légué à la Finlande une tradition démocratique et juridique, l'esprit légaliste, l'attachement à la légalité n'excluant pas le souci des faits, des contingences. Depuis 1906-1907, autre paradoxe

finlandais, on observe une stabilité profonde, un large consensus sur les principes de l'État et une plus ou moins grande instabilité dans la vie politique. Ainsi les gouvernements ne durent pas longtemps, mais le système des partis, le Parlement, la neutralité active demeurent les fondements respectés de tout engagement politique.

Pour se faire reconnaître, la Finlande a choisi d'agir dans le cadre d'un certain nombre d'organisations internationales et aussi de signer des traités et des accords bilatéraux.

Avec l'O.N.U.

La Finlande est devenue État membre de la S.D.N. en 1920. Pourtant elle ne sera pas éligible comme membre de l'O.N.U. en 1945, pour avoir été du côté des pays de l'Axe durant la guerre – nouvelle demande d'adhésion en 1947, mais c'est «la guerre froide». Finalement, le pays entre à l'O.N.U. en décembre 1955, quelques semaines avant d'être intégré (27 janvier 1956) au Conseil nordique, fondé à la fin de 1952.

Peu à peu, il parvient à faire accepter sa politique étrangère et ses relations de bon voisinage avec l'U.R.S.S. Il collabore avec les autres pays nordiques, par des consultations et des actions communes, pour se faire entendre. Il s'abstient de voter les résolutions condamnant l'U.R.S.S. (en 1956, à propos du soulèvement de Hongrie ; en 1968, à propos de la «normalisation» en Tchécoslovaquie, etc.) et touchant le Moyen-Orient. Il choisit une approche pragmatique des événements, préférant assister, trouver une solution à un conflit plutôt que condamner : par exemple, il est en désaccord en 1960 avec la résolution de l'Assemblée générale qui appelle à boycotter l'Afrique du Sud ; il choisit d'aider le Tiers-Monde à travers les organismes spécialisés de l'O.N.U. ou par des programmes de coopération étroite avec ses voisins nordiques ; il participe aux forces de maintien de la paix. Il envoie des «casques bleus» sur le canal de Suez en 1956-1957, au Liban en 1958, à la frontière indo-pakistanaise en 1961, à Chypre en 1967, et, aujourd'hui, entre Israël et les pays arabes contigus.

D'une neutralité passive (ligne Paasikivi), la Finlande est passée peu à peu à une neutralité active (ligne Kekkonen) : elle est prête à devenir membre du Conseil de sécurité en 1969-1970, son représentant est un des candidats au poste de secrétaire général en 1971 (mais l'U.R.S.S. s'y oppose).

Une neutralité active

Cette neutralité active ne se limite pas au forum et aux opérations pacificatrices de l'O.N.U. ; elle inclut aussi des initiatives destinées à réduire les tensions régionales et internationales : en 1963, le président Kekkonen envisage un plan qui ferait de l'Europe du Nord une zone dénucléarisée (plan régulièrement ressorti depuis) ; en mai 1972, Helsinki est le lieu des pourparlers SALT (*Strategic Arms Limitation Talks)* ; de 1973 à 1975, les officiels préparent la C.S.C.E. (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe), désignée souvent par les «accords d'Helsinki» ; le 24 novembre 1972, la Finlande reconnaît les Allemagnes comme deux États indépendants pour finalement établir des relations diplomatiques officielles avec la R.F.A. et la R.D.A. à partir de janvier 1973 ; en octobre de la même année, elle signe avec la C.E.E. (Communauté économique européenne) des accords commerciaux réciproques, après avoir, en mai 1973, signé une entente avec le Conseil d'assistance économique, scientifique et technique mutuelle (le C.A.E.M. ou Comecon, marché commun des pays de l'Est). La Finlande est en outre membre associé de l'A.E.L.E. depuis 1961 (Association économique de libre échange ou EFTA - *The European Free Trade Association*), membre de plein droit de l'O.C.D.E. depuis janvier 1969, du G.A.T.T. depuis 1950, du F.M.I., de la Banque mondiale, etc.

Avec l'U.R.S.S.

La neutralité finlandaise n'est pas issue d'une longue tradition ni d'un légalisme excessif, ni d'un dogme politique ou d'un *a priori* idéologique : elle est une conséquence tirée de la suspicion mutuelle et de la guerre de 1939-1944, puis des tensions de la guerre froide. La Finlande se souvient du traité de non-agression conclu en 1932 puis annulé en 1939 par l'U.R.S.S. ; elle se souvient de la perte de la Carélie, de l'occupation allemande en Laponie, du «déplacement» d'un dixième de sa population, des dettes et des réparations de guerre...

La ligne Paasikivi-Kekkonen veut tenir compte des leçons de l'histoire et de la géographie, des besoins économiques, des contraintes de la sécurité. Dans ces conditions, la neutralité consiste plus à établir un climat de confiance qu'à jouer les intérêts des puissances les uns contre les autres ; elle est une crédibilité et non un ensemble de déclarations formelles ; elle est volonté d'entente et non passivité d'un État, replié, qui serait finalement soumis à la loi du plus fort.

Les accords de neutralité entre la Finlande et l'U.R.S.S. , qui ont près de 1 300 km de frontière terrestre commune, ont été définis notamment par le Traité de paix de février 1947 et par le Pacte d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle d'avril 1948, prorogé en septembre 1955, en juillet 1970, en principe pour 20 ans, puis en juin 1983. Par ce pacte, qui n'est pas une alliance militaire, la Finlande s'engage à défendre son territoire contre toute attaque allemande ou d'un allié de l'Allemagne et à empêcher toute attaque contre l'U.R.S.S. qui passerait sur son sol. Au cas où de telles opérations militaires surviendraient, la Finlande, à sa demande, pourrait être aidée de l'U.R.S.S., une fois la menace d'agression constatée par les deux États.

Les relations entre les deux pays ont parfois donné lieu à des polémiques à l'étranger – prises de position souvent intéressées, pour ne pas carrément dire parti-pris ignorant des réalités historique, politique et économique. Ainsi l'exagération portée au Pacte de 1948, trop «gonflé» par rapport à toute la politique internationale réelle de la Finlande ; ainsi la notion de «finlandisation» comprise comme ingérence entière des Soviétiques sur les affaires finlandaises, comme satellisation totale (pernicieuse, insidieuse) lancée dans certains milieux allemands, puis américains, alors que la Finlande tente de maintenir certains équilibres stratégiques, diplomatiques et économiques :

— équilibre entre la zone baltique du pacte de Varsovie et le Cap Nord, zone de l'O.T.A.N. (deux zones «surveillées» par des satellites, des sous-marins nucléaires) ;
— équilibre économique, c'est-à-dire ne pas avoir des rapports exclusifs avec les marchés occidentaux ; le commerce extérieur finlandais fonctionne à 55 % environ avec les pays de la C.E.E. et de l'A.E.L.E., et de 25 % à 27 % avec le Comecon et donc l'U.R.S.S. dont elle n'est pas le premier partenaire capitaliste. En 1982, 34,9 % des exportations du pays ont été réalisées avec la C.E.E., 19,2 % avec l'A.E.L.E., 28,8 % avec les pays du Comecon (26 % avec l'U.R.S.S.).

A-t-on jamais parlé de «finlandisation» pour certains pays où les contraintes de l'Alliance atlantique (O.T.A.N.) conduisent à des abandons de souveraineté ? Peut-on parler de «finlandisation» pour la France quand Moscou dit sa préférence pour tel président (Giscard d'Estaing) contre tel autre (Mitterand), pour le Canada sous prétexte qu'il a des rapports étroits, à tous les niveaux, avec les États-Unis, au risque de s'aliéner sa liberté de mouvement et de décision ?

La reconnaissance de l'U.R.S.S. par la Finlande est d'un intérêt fondamental pour le développement du pays et le maintien de son originalité dans le concert des nations : il ne s'agit en rien d'un rapport de «petit poucet» à «ogre» mais d'un rapport de confiance qui rend caduc tout effort de dissocier politique extérieure et politique intérieure. Cet équilibre reflète un autre paradoxe de la Finlande : par sa culture, son histoire, ses institutions, elle appartient à la Scandinavie ; sur le plan politique, son problème primordial est une entente avec sa voisine (Russie, puis U.R.S.S.) ; plus il y a de confiance avec celle-ci, plus il y a coopération étroite avec l'Ouest !

Après-guerre, les relations entre les deux pays n'ont pas été sans crise:

— en été, puis en automne 1958, c'est la période des «gels nocturnes», les contacts se détériorant à l'image des gels tardifs, les nuits printanières, qui arrêtent la croissance des cultures ; le gouvernement social-démorate Fagerholm démissionne à la fin de l'année à cause de la méfiance qu'il suscite à Moscou, mais le président refuse de prendre en considération les «conseils» de l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Helsinki pour la composition du nouveau gouvernement ;
— en automne 1961, peu après la crise de Berlin (construction du mur le 13 août), les Soviétiques, se référant au Pacte de 1948, voudraient l'ouverture de négociations militaires – Kekkonen, non convaincu de la menace allemande, les en dissuade ;
— en octobre 1963, suite à la tension en Allemagne, suite aux essais nucléaires, suite à l'échec des conversations sur le désarmement... la Finlande subit les contrecoups des désaccords internationaux.

Peu à peu, à partir de la fin des années 60, les relations de bon voisinage s'affermissent : l'attitude antisoviétique s'estompe chez les sociaux-démocrates, le président de la République prend une place plus grande et asseoit son prestige ; la neutralité est affirmée... Après 1966, les gouvernements de coalition accueillent des ministres communistes, porte-parole d'une fraction relativement importante de l'opinion publique.

Dans le cadre du Conseil nordique

Depuis 1953, la vie régionale entre les cinq pays nordiques (le *Norden*) n'a cessé de se développer, de se renforcer, institutionnellement – grâce, entre autres, à la politique et aux réalisations du Conseil nordique *(Nordiska Rådet)*. Les champs d'activité, les formes de travail du Conseil ont été codifiés en mars 1962 par une convention signée à Helsinki (révisée en 1971). Ce ne peut être le lieu ici de retracer l'essor

de la coopération internordique, d'en figurer toute l'ampleur[17]. On ne peut que signaler qu'il s'agit d'une collaboration à tous les échelons : entre les États, les assemblées parlementaires, entre les Administrations, entre diverses associations et regroupements.

Le Conseil nordique qui regroupe 87 membres, élus au sein des parlements nationaux, plus une trentaine de représentants des gouvernements (sans droit de vote) est sans aucun droit de décision, d'obligation : il fait des recommandations pour les gouvernements à partir des travaux de ses cinq commissions permanentes ; sans pouvoir de légiférer, il n'est donc pas un «parlement». Par ailleurs, les gouvernements sont tenus de rendre compte des mesures qu'ils ont prises ou pas à la suite des recommandations du Conseil. Ses cinq commissions sont :

— la **Commission culturelle,** établie dès 1947 en fait : elle cherche à mettre en commun des ressources universitaires, définit des équivalences de diplômes ; elle a ouvert la «Maison nordique» à Reykjavik ; elle a fondé des organismes permanents tels l'Institut de physique atomique théorique à Copenhague, le Cours de journalisme à Aarhus, etc. ; elle suscite la coopération entre les médias (radio ; télévision ; un satellite de communication – Nordsat – est prévu ; il rendrait possible la réception sur tout le territoire des programmes nationaux de télévision ainsi que des 11 programmes de radio), etc. À la suite d'un accord culturel nordique (1971), un secrétariat pour la coopération culturelle a été ouvert à Copenhague en 1972 ;

— la **Commission juridique,** descendante indirecte du premier congrès de droit nordique en 1872 : elle essaie d'harmoniser certaines législations, certains concepts juridiques, certaines interprétations des lois ; elle propose des textes de loi présentés en même temps dans les cinq parlements ; elle lance des actions communes, etc. Désormais une sentence, en matière criminelle, rendue dans un pays, est applicable dans les quatre autres. En octobre 1981, les ministres de la Justice (sauf celui d'Islande) ont adopté un projet de convention donnant à toutes les langues officielles des pays nordiques une même validité juridique dans l'espace de ces pays : ainsi chaque citoyen, où qu'il soit, peut recourir à sa propre langue devant un tribunal, dans ses contacts avec les organismes officiels, les coûts de traduction et d'interprétation devant être couverts par les fonds publics (projet accepté en 1982 par la Suède et la Finlande).

17. Le Conseil publie un annuaire: *Nordiska Samarbetsorgan/Pohjoismaisia yhteistyöelimiä*, qui recense les comités, les groupes de travail, les secrétariats, etc. , bases de cette coopération.

— La **Commission sociale** : en politique sociale, les pays nordiques sont parvenus à une intégration assez poussée : marché commun du travail depuis 1954, sans autorisation de séjour ni permis de travail, service commun de santé pour les régions frontalières septentrionales, suppression des passeports d'un pays à l'autre, etc.
— La **Commission économique** : dans le domaine économique, financier, les progrès ont été plus modestes, mais parallèles aux plans élaborés dans l'A.E.L.E. qui regroupe, outre les pays nordiques (sauf le Danemark depuis son adhésion à la C.E.E. en 1973), l'Autriche, le Portugal et la Suisse : à la fin des années 60, les cinq pays ont bien lancé un projet d'union économique nordique (Nordek), mais les freins à la coopération, divers et différemment motivés, ont bloqué toute réalisation. Il existe depuis 1975 une Commission spéciale du budget, et depuis 1976 une Banque nordique d'investissement (située à Helsinki).
— La **Commission des communications** : amélioration des transports en commun, par exemple sur les routes maritimes entre la Suède et la Finlande, en Laponie...

À ces programmes et actions, il faut ajouter la coopération :

— au niveau des affaires internationales (réunion régulière des ministres des Affaires étrangères, par exemple avant l'ouverture de l'Assemblée générale de l'O.N.U.) ;
— entre les mouvements et les associations patronales de travailleurs (le 1er Congrès nordique des travailleurs date de 1886 ; depuis 1912 existe le Comité nordique des syndicats) ;
— dans l'assistance aux pays du Tiers-Monde (programme commun d'aide, par exemple à la Tanzanie).

Le Conseil nordique tient au moins une session par an ; la 31e (21-25 février 1983), à Oslo, a traité entre autres de l'environnement, d'un plan informatique, d'énergie, de l'emploi, de la lutte anti-drogue, etc.

En résumé, les relations internordiques sont relativement anciennes et prennent une importance particulière pour la Finlande dans la mesure où elles lui permettent de maintenir un certain équilibre entre l'Ouest et l'Est[18] et d'affirmer aussi son caractère scandinave, trait issu de son histoire et facteur original dans sa dynamique socioculturelle.

18. On remarquera que la coopération nordique est très limitée dans le domaine de la sécurité par suite des oppositions entre les pays neutres (Suède et Finlande) et les pays membres de l'O.T.A.N. Certes, une certaine conviction commune existe sur le Nord comme région de moindre tension.

Relations traditionnelles entre les pays nordiques

Pour mieux situer la politique des langues en Finlande, son bilinguisme institutionnel, j'envisagerai les relations linguistiques internordiques, d'abord au niveau de l'intercompréhension, ensuite en décrivant succintement les groupes linguistiques présents dans chaque pays, enfin en définissant, par de brefs paragraphes, les politiques de planification linguistique suivies ici et là (pour la Finlande, voir chapitre III, E.F et chapitre II, B.8).

L'histoire éclaire singulièrement ces relations linguistiques, relations renforcées en quelque sorte par d'autres points communs au *Norden* :

- les pays sont peu peuplés (22 500 000 habitants en tout en 1981 : de 8 300 000 habitants en Suède à 230 000 en Islande) ;
- leurs ressources naturelles sont limitées ;
- les États sont unis depuis assez longtemps par une même religion (protestantisme luthérien) et par un droit quasi similaire (depuis le XVIII[e] siècle, les monarchies nordiques ne sont pas au-dessus des lois, leur pouvoir est limité par des normes juridiques précises, par la permanence et le rôle assez influent de la représentation populaire dans les diètes, puis les parlements ; d'évolution assez parallèle, ces pays connaissent aujourd'hui une certaine stabilité des forces électorales, l'unité social-démocrate, l'unité syndicale, etc.);
- il existe depuis longtemps une volonté commune de pousser le plus loin possible l'intégration, et cela avant même la création du Conseil nordique (1953) ; il suffit pour s'en convaincre de parcourir l'histoire politique, l'histoire parlementaire des cinq pays, de connaître aussi les principes de base sous-jacents aux relations internationales de ces pays.

Aux données historiques fragmentaires présentées dans l'introduction générale, on ajoutera les suivantes, afin de mieux saisir la communauté régionale nordique.

- De 1319 à 1905, la Norvège est unie à la Suède ou au Danemark, ou aux deux.
- À partir de 1380, et pendant plus de 350 ans, le Danemark et la Norvège – à laquelle sont rattachés alors les îles Féroé, l'Islande, le Groenland – ont un même roi.
- En 1389, la reine Marguerite de Norvège, régente du Danemark, devient aussi reine de Suède (y compris donc de la Finlande). Une seule direction politique est ainsi établie : c'est l'Union de Kalmar qui durera de 1397 à 1448, puis les restaurations provisoires

jusqu'en 1523, date de l'arrivée de Gustave Vasa.

— Après 1520, et jusqu'aux guerres napoléoniennes, le Nord est partagé en deux grands États, plus ou moins rivaux, dont l'entente est plus ou moins précaire : à l'ouest, la Norvège et le Danemark, à l'est la Suède avec la Finlande.

Depuis fin 1952, il y a coopération au sein du Conseil nordique. L'histoire constitutionnelle révèle aussi la communauté de destin du *Norden* : la Constitution de la Norvège et du Danemark leur reste commune de 1665 à 1814, année où la Norvège obtient sa propre loi fondamentale. Placée sous la souveraineté de la Norvège à partir de 1262, puis sous celle du Danemark, l'Islande ne se déclare République indépendante qu'en 1944, par référendum. La Suède et la Finlande sont gouvernées par les mêmes textes à partir de 1634 (textes de 1634 et de 1719-1720 sur les «formes de gouvernement», de 1723 sur les prérogatives du Parlement ; Code général de 1734, issu partiellement de la révolte contre les «Bonnets» (conservateurs) menée par les «Chapeaux», premier parti politique en fait : ce code établit un système juridique original basé sur les concepts à la fois du droit romain et de la vieille tradition germanique). En 1772, Gustave III introduit une nouvelle Constitution, rééquilibrant les pouvoirs entre le roi et la Diète et attribuant un certain pouvoir de justice au roi ; cette Constitution est amendée en 1789 par la loi dite d'Union et de Sécurité (voir chapitre I. A). En 1809-1810, la Suède se donne encore d'autres textes tandis que la Finlande devenue grand-duché, partie de la Russie, conserve presque intégralement jusqu'en 1919 des lois fondamentales (1734, 1772 et 1789), mises en place pendant son rattachement à la Suède ; le 17 juillet 1919, la Finlande, République depuis plus d'un an, adopte sa première Constitution en tant qu'État indépendant.

On peut affirmer que les cinq Constitutions actuelles sont en embryon dans des textes, anciens et peu nombreux, dont l'autorité a façonné la vision juridique du Nord.

Cette histoire, largement commune, n'exclut pas les malentendus, les préjugés collectifs – comme si le fonds culturel national ne vivait pas au même rythme que les intérêts économiques régionaux, ne changeait pas sous les mêmes pressions que le milieu politique. Ainsi depuis 30 ans des Finlandais émigrent en Suède... non sans se heurter parfois à de graves problèmes d'intégration (voir chapitre III. E) ; ainsi depuis plus de 600 ans, les échanges sont multiples d'un pays à l'autre... non sans engendrer de curieuses rancoeurs. Pour évaluer l'entente-«inimitié», les sondages restent de peu d'utilité – l'image que l'opinion publique

veut donner d'elle-même ne correspondant pas forcément aux options personnelles (privées). Les Nordiques n'échappent pas à ce dilemme. En mai-juin 1973, le Conseil nordique a organisé un sondage[19] sur la question suivante : Quels sont les pays avec lesquels il **faut** coopérer ? Plus de 1100 Finlandais ont été interrogés : leurs réponses éclairent mal les stéréotypes, les comportements réels, comme si l'intérêt bien compris pour un pays, un État, ne commandait pas la même attitude envers les personnes, les peuples : plus de 24 % des réponses favorisaient le Danemark, plus de 26 % la Norvège, près de 42 % la Suède, plus de 78 % l'U.R.S.S., plus de 32 % la R.F.A., moins de 38 % la Grande-Bretagne, plus de 18 % les États- Unis : ces chiffres n'expriment pas la «curiosité» pour le monde anglo-saxon, les «mauvais souvenirs» envers les Russes... Quant aux Suédois interrogés, il ont donné, dans l'ordre, le Danemark (près de 58 %) la Norvège (plus de 56 %),la Finlande (plus de 53 %), etc.

Intercompréhension linguistique

Comment évaluer l'intercompréhension linguistique ? Est-ce possible de séparer cette intercompréhension formelle de celle, réelle, qui a lieu dans les communications où sont sous-jacents les clichés culturels ?

On peut affirmer que les langues scandinaves sont structurellement voisines, qu'elles relèvent de la branche germanique de l'indo-européen... et que par conséquent elles sont intercompréhensibles. Pourtant les réalités sont plus nuancées. C'est vrai que le suédois, le norvégien, le danois se sont développés en restant proches l'un de l'autre, qu'ils ont été épargnés des conquêtes et donc des essais d'assimilation, que les premiers écrits en suédois datent du Xe siècle en Suède, des XIIe et XIIIe siècles en Finlande. Mais les échanges internordiques ont été d'abord lents et difficiles parce qu'ils avaient lieu dans des langues nationales non fixées.

Du côté finlandais, l'appréciation doit être différente : le finnois (qui a évolué indépendamment de l'estonien) et le lapon ne sont pas des langues indo-européennes, mais baignent dans une culture, un style de vie occidental/européen, contrairement par exemple aux langues des Iraniens, des Pakistanais – indo-européennes – mais prises dans un environnement non européen.

---

19. Il semble que peu d'enquêtes de ce genre existent, en tout cas, leurs résultats ne sont guère disponibles ou faciles d'accès.

En fait, c'est une erreur de croire en l'homogénéité linguistique des pays nordiques ou même scandinaves (Finlande mise à part). Ceux-ci, d'ailleurs, commencent à être étudiés pour leur politique linguistique, leurs contacts et conflits linguistiques, mais les analyses d'ensemble restent rares encore. (Voir à ce sujet les Actes de la conférence : *Grannspråk och minoritetsspråk i Norden* (Stockholm, Conseil nordique, 1975) – Langues voisines et langues minoritaires, et les Actes à paraître du *Colloque sur les minorités linguistiques en Europe du Nord-Ouest* qui s'est tenu à Åbo-Turku, Finlande, en juin 1983.

Comment, en effet, ces pays pourraient-ils éviter les problèmes linguistiques qu'on retrouve ici et là dans les pays industrialisés ? Ainsi :

— Il existe une fragmentation dialectale importante ; certes, les dialectes ont souvent été analysés en tant que tels : dialecte des Féroé, du Jutland danois, en Dalécarlie suédoise, etc., mais jusqu'à présent peu a été réalisé pour comprendre les dialectes très proches de part et d'autre d'une frontière, et plus ou moins éloignés des autres dialectes qui ont cours dans le même pays ; ainsi, les Suédois de Stockholm auront tendance à considérer comme parlant le norvégien des habitants de Värmland (Suède). Il faut donc tenir compte de ces «dialectes» dans le degré d'intercompréhension, car parfois ils sont des ponts entre les langues nationales standard – par exemple entre le danois et le suédois, le parler de Bornholm (Danemark) et de Scanie du Sud (région de Suède qui a appartenu au Danemark du VIII[e] siècle jusqu'à 1658) – et ils sont aussi un moyen de marque une différence, un écart avec d'autres dialectes du même État. Les dialectes suscitent des liens émotionnels, permettent une autoidentification... une même personne pouvant juger positif tel dialecte et négatif tel autre, pourtant linguistiquement très proches, mais répartis en deux pays différents.
— Il existe des conflits de normes nationales : le danois, par exemple, a été «dominant» jusqu'en 1944 en Islande, pourtant pays de vieille tradition littéraire, où l'écrit est codifié depuis longtemps. Dans les îles Féroé, on relève des traces d'écrit en langue locale qui remontent à 1773 ; malgré cela, l'écrit n'a pas été fixé avant 1846, subissant la domination du danois – les îles ne devenant autonomes dans le cadre du Danemark qu'en 1948. Même chose au Groenland, autonome depuis 1979. La Norvège, quant à elle, s'efforce toujours de contrôler ses deux codes, mutuellement intelligibles mais idéologiquement concurrents (voir plus loin).
— On ne peut masquer la relative pression de l'anglais, au moins en

Suède (voir chapitre II. B.7) – et même parfois dans les rencontres, les rassemblements de Nordiques.

— Il existe des minorités indigènes qui se font entendre (Lapons ou Sames, Groenlandais, suédophones, etc.) après une certaine période de silence ou même d'autodépréciation. Si les pays nordiques n'ont pas de problème aigu de minorité, cela ne signifie pas que les minorités soient sans problèmes !

— Il existe des groupes d'immigrants, plus ou moins importants, notamment en Suède (voir chapitre III. E) et au Danemark, moins en Norvège, tandis que la Finlande et l'Islande n'ont jamais connu d'immigration de masse. Un certain nombre d'études existent déjà sur le «bilinguisme», le «semilinguisme», les difficultés scolaires de ces immigrants.

— Enfin il existe des différenciations sociolectales, abordées depuis peu.

Toutes ces raisons justifient l'intérêt récent, porté dans les cinq pays, pour les recherches sociolinguistiques et de planification linguistique. La Suède, par exemple «découvre» que les dialectes entraînent des difficultés à l'école pour l'enseignement du suédois normalisé, que les finnophones, les Lapons, les immigrants (d'origines variées) connaissent, à des degrés divers, des problèmes d'acculturation et d'assimilation. En 1976, l'Académie suédoise – le plus ancien des organes de développement linguistique dans le Nord, puisque créé en 1786 – a publié un document intitulé: *Vad händer med svenska språket ? (Qu'arrive-t-il au suédois?)*. Seul, dans l'ensemble, le Danemark connaît moins de «pression» linguistique, sa langue étant assez stabilisée depuis longtemps, la réflexion linguistique relevant d'une assez longue tradition (avec des linguistes comme Rask, Jespersen, Hjelmslev).

Remise dans ce réseau d'approches, d'interrogations, la question de l'intercompréhension exige des réponses nuancées. S'il y a un degré d'intelligibilité mutuelle relativement élevé à l'écrit (lexique) entre le danois, le suédois et le norvégien, on ne peut pour autant en conclure à une intercompréhension complète, entre tous, dans n'importe quelles conditions. On a parlé de «semicommunication» (Haugen, 1966). En effet, aux différences formelles, objectives entre les langues, s'ajoutent des blocages qui relèvent davantage de l'étude des mentalités et de la psychologie sociale que de la linguistique – faisant, par exemple, que la prononciation danoise, non seulement entrave l'échange verbal, mais suscite souvent une irritation, un rejet du danois. La perception de l'autre, de son discours, la distance interlinguistique inter-

viennent constamment, mêlées, dans la compréhension des nordiques entre eux. Une approche purement linguistique tend à masquer l'importance de la motivation (personnelle, politique, culturelle) dans cette compréhension. Sur cette «semicommunication» nordique, on peut se reporter à :

— Haugen, *Semicommunication : the Language Gap in Scandinavia* (repris dans *The Ecology of Language*, 1976) ;
— G. Lind, «Language Gaps and Language Links in Scandinavia» dans *Anthropological Linguistics*, vol. 14, No.1, 1972, p. 62-70 ;
— Ø. Maurud, «Reciprocal Comprehension of Neighbour Languages in Scandinavia» dans *Scandinavian Journal of Educational Research*, vol. 20, No. 2, 1976, p. 49-72 (enquête commanditée par le Conseil nordique) ;
— Cl. Ch. Elert (édit.), *Internordisk språkförståelse*, Umeå University 1981, 230 p. ; (*Actes du colloque sur l'intercompréhension linguistique, dans le Nord*, qui s'est tenu au Danemark en mars 1980 sous les auspices du Conseil nordique).

Les groupes linguistiques dans les pays nordiques

Au sein de la fenno-scandie plurilingue existent différents types de contacts linguistiques, différentes situations bilingues. Sans prétendre en dresser une liste exhaustive, je voudrais en faire un tour rapide afin de mieux replacer le cas particulier du bilinguisme officiel de la Finlande.

a. L'islande

Environ 50 % des Islandais sont issus de Vikings norvégiens fuyant l'autorité royale ; ils ont vécu sous la tutelle de la Couronne norvégienne, puis danoise de 1262 à 1944. À cette dépendance se sont ajoutées les maladies (peste noire, tuberculose, etc.) et la faim – la population régressant de 70 000 habitants au Moyen Âge à 47 000 en 1800 pour atteindre 78 000 habitants en 1900 et 232 000 aujourd'hui, dont 84 600 à Reykjavik. Depuis 1944, l'Islande a connu une progression économique assez rapide, mise en danger par les deux «guerres de la morue» (1958-1960 et 1972-1973). Politiquement, le pays – membre de l'O.T.A.N. depuis 1949 – a connu certaines tensions dues à la présence d'une base américaine, par suite d'un accord concédé en 1946, modifié en 1951, puis dénoncé à partir du début des années 70. Cet arrière-plan des liens passés et présents avec la Norvège, le Danemark,

les États-Unis permet de comprendre le dilemme linguistique de l'État le plus nordique du monde. Depuis 1977 environ, les Islandais en débattent, en vue d'une meilleure intégration à l'ensemble nordique : leur langue a été vivifiée par une très longue tradition littéraire, mais ne suffit pas pour les échanges et la coopération régionale. Le danois, et non l'anglais, est encore la première langue étrangère enseignée dans les écoles, les autres langues scandinaves étant offertes mais peu choisies. Or, le danois n'est pas la langue idéal pour les contacts internordiques, tant à cause de sa phonologie, qui la rend peu accessible en Suède et en Norvège, qu'à cause des réactions plus ou moins inconscientes qu'il soulève. Choisir le norvégien ? Il n'a pas de norme unifiée. Le suédois ? La distance linguistique et géographique n'est pas négligeable.

b. Le Groenland

Un bref aperçu historique peut suffir à donner une idée de la situation de cette nation peu peuplée (plus de 51 000 habitants en 1981, la capitale Godthåb en ayant à peu près 10 000) : dès 1380, la région est placée sous la domination danoise : en 1953, elle est partie intégrante du Danemark.

En octobre 1972, l'adhésion de ce pays à la C.E.E. éveille une colère nationaliste chez les Groenlandais qui se reconnaissent, en grande majorité, dans le Parti démocrate socialiste, *Siumut*, conduit par un pasteur. En 1978, un projet d'autonomie est mis sur pied : il est approuvé par le peuple en janvier 1979. En mai de la même année, la loi sur l'autonomie entre en vigueur : les problèmes constitutionnels et de défense ainsi que les affaires étrangères continuent d'être réglés par et à Copenhague. Les Groenlandais n'ont pas de service militaire obligatoire ; ils élisent 2 membres au Parlement danois et envoient un représentant au Parlement européen. En février 1982, par référendum, ils décident de négocier pour se désengager de la C.E.E. La vie politique du Groenland est essentiellement dirigée par deux partis : le *Siumut* et l'*Atassut*, libéral et pro-européen. Aux élections d'avril 1983, une troisième formation est entrée au Parlement local avec 10 % des voix et 2 sièges : le mouvement nationaliste extrémiste, *Inuit Ataqatigüt*, partisan d'une rupture complète des liens avec le Danemark et de la fermeture des bases militaires américaines. Le Parlement local – le *Landsting* – rassemble 26 élus choisis pour 4 ans par les plus de 18 ans, tandis que le gouvernement (*Landstyre*) n'a que 5 membres. La langue d'instruction est officiellement le groenlandais, mais, faute

d'enseignants autochtones qualifiés, il y a encore de nombreux professeurs danois : en 1980-1981, il y avait 11 500 élèves environ au primaire et au premier cycle du secondaire, pour plus de 1000 enseignants. La religion, l'écriture et la lecture sont enseignées en groenlandais et en danois. Pour quatre écoles, à partir de la troisième année, deux sections coexistent, selon que l'une ou l'autre des deux langues est optionnelle.

Aucun quotidien n'existe sur cette vaste étendue de terre glacée ; en 1979, pour 12 600 appareils radiophoniques, branchés sur les émissions locales et les émissions de l'armée de l'air américaine, on ne trouvait que 150 appareils de télévision. Les contacts avec les Danois demeurent peu nombreux ; par contre, ils ont été multipliés avec les Inuit du Canada et de l'Alaska pour traiter des problèmes d'éducation, de culture, de ressources naturelles.

c. Les îles Féroé

Ces 18 îles, avec plus de 44 000 habitants[20], vivent surtout de la pêche. Colonisées par les moines gaéliques au VI^e^ siècle, conquises par les Vikings vers 800, elles deviennent vassales de la Norvège en 1035, puis placées, avec la Norvège, sous la souveraineté du roi du Danemark (1380). Elles acquièrent une certaine autonomie jusqu'en 1816, l'archipel étant alors transformé en simple circonscription danoise ; en 1849, la Constitution danoise est imposée mais n'empêche pas une forte survivance de la législation norvégienne.

En 1852, le Parlement (le Løgting) est restauré, mais il n'est que consultatif. Entre 1901 et 1906, les autorités danoises suppriment la toponymie locale et interdisent le féroïen – distinct du danois et fixé dès le XV^e^ siècle – à l'école, dans l'Administration... À la suite de diverses pressions et démarches, une consultation populaire est organisée le 14 septembre 1946 : 47,2 % des voix sont pour l'autonomie ; 48,7 % pour l'indépendance. Le Løgting entérine les résultats, à une voix près. En fait, le corps électoral s'est abstenu à plus de 50 %. Le gouvernement de Copenhague dissout le Parlement local ; les élections inversent les résultats précédents : 44 % des électeurs souhaitent conserver des liens avec le Danemark, 31 % sont pour l'indépendance, 25 % se sont abstenus. Le 23 mars 1948, une loi est adoptée

20. Thorshavn, la ville principale, compte 12 800 habitants ; le taux de natalité des îles est assez élevé : la population est passée de 41 969 habitants en 1977 à 43 609 en 1980.

qui accorde l'autonomie interne. Le Løgting devient un véritable Parlement, avec 30 députés élus par les plus de 20 ans ; ces 30 députés élisent en leur sein un exécutif de 3 membres : le *Landstyre* ; un représentant est envoyé au Sénat de Copenhague et deux au Parlement (le *Folketing*), le Danemark où vivent 8000 Féroïens continuant de s'occuper, entre autres, des affaires étrangères, de la défense, du système monétaire, du système judiciaire et des postes des îles (les Féroïens conseillent les Danois sur ces chapitres)[21].

L'association Féroé-Danemark est de type intégrante : la loi de 1948 figure dans les textes constitutionnels. Les rapports entre les deux nations relèvent donc du droit public ; en cas de conflit, appel est fait à la Cour constitutionnelle, composée de 7 juges dont 2 nommés par Copenhague et 2 par les Féroé.

Le haut degré d'autonomie des îles - où le haut-commissaire danois a des pouvoirs bien délimités - n'est pas sans rappeler celui des îles Aland (voir chapitre I.B). Ces deux entités ont leur propre drapeau.

Le féroïen est la langue de l'Administration, de l'école, où elle est enseignée tout comme le danois, puisque les deux sont langues officielles. Malgré son institutionnalisation - l'article 11 de la loi de 1948 le reconnaît comme langue «principale» des îles - le féroïen n'est pas la langue dominante. Il a servi et sert, malgré tout, de support à une littérature et à des traductions, Copenhague subventionnant en partie l'édition locale. Chez les Féroïens, il n'y a ni quotidien ni télévision : ils ont cependant un journal qui paraît trois fois par semaine, trois bihebdomadaires et un hebdomadaire. La radio diffuse une cinquantaine d'heures de programme chaque semaine.

d. Le Danemark

Outre le féroïen et le groenlandais, les Danois (5,1 millions de personnes) connaissent, sur leur sol national, une troisième langue minoritaire : l'allemand. En effet - sans bénéficier d'une organisation territoriale - une minorité germanique existe, localisée, concentrée tout au sud du Jutland, sur une surface qui représente moins de 9 % du pays.

21. Les Féroïens peuvent négocier avec d'autres pays pour le commerce, comme ils l'ont fait avec les Allemagnes, pour leur pêche, en 1964 et 1967 ; ils gèrent seuls leur économie, leurs transports, leurs douanes, leurs impôts ; ils gèrent en commun avec le Danemark les affaires sociales, la santé publique et l'école. Ils ont leur propre délégué à Londres (depuis 1948) et à Rome (depuis 1969). Ils ont dit non à la C.E.E. en 1972.

Le Danemark reconnaît la permanence de cette minorité depuis le XIII[e] siècle et accorde certains droits à l'allemand.

Là encore, l'histoire permet d'éclairer l'existence et les droits de ce groupe, actuellement constitué d'environ 14 000 germanophones, après avoir été le double pendant l'entre-deux-guerres.

Le duché danois du Schleswig a été annexé à la Prusse en 1864, à la suite de tensions nationalistes si graves qu'entre 1848 et 1864, la région était devenue un problème de politique internationale. Malgré cette annexion, et à cause d'elle en partie, le mouvement national danois a continué à vivre (de 100 à 120 000 Danois habitant alors dans le nord de Schleswig). Après le traité de Versailles (1919), un référendum a été organisé (10 février 1920): le nord de la province est revenu au Danemark, le sud à l'Allemagne (partie de l'actuel «Land» Schleswig-Holstein), la frontière n'étant pas modifiée en 1940.

On a ainsi, à l'heure présente, une minorité de langue allemande au Danemark (autour des villes de Haderslev, Aabenraa, Tønder) et une minorité de langue danoise en Allemagne (R.F.A.), autour de Flensburg – au nord du fleuve côtier Eider. Cette dernière minorité cohabite d'ailleurs avec une autre minorité ethnique : celle des Frisons, qui s'étend aussi sur une partie des Pays-Bas[22].

Les prises de position, lors de la Seconde Guerre mondiale, expliquent partiellement les attitudes d'aujourd'hui. En effet, la minorité germanophone du Danemark, n'ayant pas accepté les résultats de 1920, a choisi de s'engager au côté des nazis vers 1935, puis surtout après 1940, une fois le Danemark occupé. La chute du III[e] Reich a suscité alors des revanches et des représailles. Servir dans une armée étrangère étant interdit, 10 % des «Allemands» du Schleswig danois ont été arrêtés, les écoles allemandes ont été fermées (fermeture touchant 4000 jeunes) de même que les bibliothèques. Les Danois ont surtout gardé un fort ressentiment contre le manque de loyauté de la minorité.

En 1949, par des déclarations solennelles, les deux pays voisins se sont engagés à définir un régime réciproque de garanties (reconnaissance des droits scolaires, radio locale en langue indigène, etc.). En fait, les 35 000 danophones d'Allemagne n'ont qu'un seul représentant à la Diète du Schleswig-Holstein (aucun, bien sûr, à Bonn), tan-

22. On estime que 60 % environ des 150 000 habitants de toute la Frise du Nord sont, à quelque degré, d'origine ethnique frisonne, mais seulement 15 000 à 20 000 personnes parlent (jusqu'à un certain point) le frison, moins de 2000 le considérant comme leur première langue.

dis que les 15 000 germanophones du Danemark n'ont plus de délégué à Copenhague depuis 1964. La minorité germanophone n'est plus aussi puissante que naguère, d'abord numériquement, puis économiquement (il n'y a pas de statistiques officielles sur les caractéristiques des deux «groupes» de la région, les derniers chiffres connus étant ceux d'une enquête menée en 1971)[23]. Elle ne représente plus que 5 % de la population régionale (237 000 habitants en 1970 contre 164 000 en 1921), ou encore 0,3 % de la population totale du pays. L'évolution politique ne lui est guère favorable non plus : le Schleswig du Nord est devenu une circonscription électorale unique où le parti de la minorité, rejeton de l'organisation politique centrale des germanophones (4200 membres à la fin de 1972), attire moins de 5 % des voix.

Pourtant la minorité a certains droits pour défendre ses intérêts collectifs, droits reconnus par des textes officiels, des règlements administratifs et aussi par la déclaration du 29 mai 1955 qui se réfère à l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme et qui a été faite à l'issue de négociations entre les deux gouvernements, puis approuvée par le Parlement danois le 19 avril 1955, notamment :

- le droit de professer librement son appartenance à la communauté culturelle allemande ;
- le droit de créer des établissements d'enseignement général supérieur et des jardins d'enfants ; ainsi, en 1972, 26 écoles privées rassemblaient plus de 1600 élèves, soit 3 % des scolarisables de la région ;
- le droit d'avoir ses propres médias en allemand ; un quotidien existe, tiré à 3500 exemplaires : le *Nordschleswigsche Zeitung* ; le gouvernement danois diffuse parfois certaines annonces officielles en allemand à la télévision ;
- enfin, le droit d'utiliser l'allemand devant les tribunaux et dans les Administrations.

Dans l'ensemble nordique, le Danemark connaît donc une situation plurilingue très originale (un État, quatre langues), conséquence de son passé de grande puissance scandinave. Cependant, dans la métropole même, la communauté est linguistiquement très homogène : les cinq principales variétés dialectales du danois, intercompréhensibles, soulèvent certainement moins de problèmes que les différences sociolectales et professionnelles.

---

23. Voir Elklit *et al.* (1977), dans *Recherches sociologiques*, vol. 8, n° 1, p. 5-34, Louvain B.

e. La Suède

Le suédois est la seule langue officielle de la Suède (8 300 000 habitants). Cependant le pays doit composer avec les problèmes linguistiques de trois groupes ethniques distincts : les finnophones, les Sames (Lapons) et les immigrants – sans compter les particularités dialectales, éloignées à des degrés divers, du suédois standard et qu'on rencontre, par exemple en Scanie[24].

À cela s'ajoutent les essais d'anglicisation, plus ou moins poussés et plus ou moins maladroits des années 70.

La Suède ne reconnaît pas entièrement ses minorités de langue finnoise (à distinguer de la minorité d'émigrants finnois ; voir chapitre III.E) et laponne[25] (la collectivité same doit être abordée comme un tout, même si elle est répartie dans trois États : voir chapitre III.F ; on ne signale ici que le problème de l'éducation dans le cadre du système suédois).

• Les Sames

Les jeunes Sames ont le droit de suivre les neuf ans de scolarité de la *nomad-sameskolan* (école laponne nomade) au lieu d'aller à l'école élémentaire ordinaire. En principe, ils ont droit à une éducation équivalente, pas nécessairement identique, à celle que reçoit l'ensemble de la population ; ils ont le droit de recevoir une instruction sur leur histoire, leur culture et leur langue, mais cette langue, dont l'enseignement est obligatoire les six premières années (deux heures hebdomadaires), devient optionnelle les trois dernières (jusqu'à quatre heures par semaine).

• Les finnophones suédois

Ils reflètent encore davantage les contradictions de la politique linguistique de leur pays et aussi les contrastes de son développement. Ils forment un groupe séparé géographiquement en 1809 de leurs voisins finlandais, dans une zone socio-économique alors relativement homogène : leur cas rencontre celui de toutes les minorités frontalières.

Située dans la vallée de Torneå (Tornedalen), en Norrbotten, sur une bande d'une trentaine de kilomètres autour de la ville de Hapa-

24. Les provinces de Blekinge, Halland, Scanie appartiennent à l'aire ethnique danoise, même si leur langue s'est largement suédicisée.

25. On compte 17 000 Sames suédois.

randa, la population locale (50 000 personnes) a subi les contrecoups de la politique officielle de Stockholm : celle de l'assimilation pure et simple, celle de l'unilinguisme – qui a connu depuis 1880 des revirements plus ou moins prolongés.

Actuellement, le suédois (officiel) est la seule langue des signaux et des lieux publics alors que le finnois, langue natale de la quasi-majorité, reste la langue d'usage dans les échanges quotidiens. Cette diglossie, avec bilinguisme, n'est pas sans entraîner des problèmes scolaires.

Au Moyen Âge, la région était le lieu d'un petit royaume dont on ignore toujours l'affiliation linguistique. Des Finnois vinrent alors y habiter, la population de la vallée – y compris des Lapons – se laissant fenniser. Sous Gustave Vasa, des Suédois s'y installent mais ne semblent pas modifier les rapports de force, puisque les contacts demeurent plus intensifs avec les voisins finnois de l'Est qu'avec ceux, suédois, du Sud.

1809 marque un tournant dans l'histoire de la région. En effet, la Finlande, à dominante suédophone dans ses instances dirigeantes, tombe sous la dépendance de la Russie. Des négociations ont alors lieu à propos du tracé de la frontière : les Russes souhaitent l'incorporation des terres jusqu'à Kalix (plus à l'ouest) – limite linguistique entre Finnois et Suédois – tandis que la Suède propose de séparer beaucoup plus à l'est, jusqu'à Kemi (bordure orientale historique de leur province de Västerbotten). Finalement, c'est la rivière de Torneå qui est retenue, compromis entre la frontière linguistique et la frontière principale[26] ! Une minorité finnophone, qui n'a jamais été que suédoise, se constitue donc de par les ruses et les aléas de la diplomatie, tout en étant soumise aux bouleversements apportés par l'industrialisation, la définition du concept d'État-nation, l'abolition en 1866 de la représentation par États au Parlement (*Riksdag*) de Stockholm, etc. En même temps naît et se propage, en Suède, un sentiment contre l'expansionnisme russe, accusé de vouloir menacer l'intégrité du territoire national en manipulant les finnophones de Torneå. Ne voit-on pas ainsi dans les réinstallations de ces finnophones en Norvège, unie à la Suède, comme un signe d'évidence, venant confirmer chez certains que la politique ultime des Russes est d'établir un pont sur l'Atlantique ? Dès

26. Les querelles de frontières ne manquent pas dans l'histoire des relations entre la Suède et la Russie, réglées pour plus ou moins longtemps par des traités (entre autres ceux de 1323, 1595, 1721, et de 1743).

lors, on va s'efforcer de suédiciser les finnophones – tâche d'autant plus aisée que la frontière a désormais arrêté la venue de Finnois compétents, qualifiés au point de vue linguistique. À la fin du siècle, l'économie traditionnelle se transforme : il y a alors mouvement de migration vers le sud, vers d'autres régions de langue suédoise, qui marque le début des interférences du suédois sur le finnois.

Dans les années 20, le finnois était encore de rigueur dans les écoles finnophones. En 1955, il devient optionnel... et on n'interdit plus aux élèves de le parler pendant les récréations. Mais le suédois demeure la langue d'instruction et la plupart des enseignants ne connaissent pas ou peu la langue de leurs élèves. En 1972-1973, 782 inscrits, seulement, ont choisi le finnois dans les écoles élémentaires de Norrbotten. Au niveau universitaire, on peut parler de relative discrimination puisqu'on n'accorde aux étudiants en langues que 60 % des fonds attribués normalement aux autres étudiants.

La suédicisation ne se cantonne pas à l'école : l'évolution démographique, l'évolution du marché du travail... renforcent la même tendance vers un usage quasi exclusif du suédois. Dans les années 60, on a cependant commencé à débattre de cette évolution linguistique : le bilinguisme constaté n'est-il pas plutôt un «semilinguisme» – état où la compétence n'est assurée dans aucune des deux langues[27] ? Des finnophones vivant plus au sud de la Suède avouent parfois être considérés comme des immigrés finlandais et non comme des Suédois – comme si des Suisses de langue italienne étaient confondus par leurs compatriotes avec des Italiens d'Italie, ou des Canadiens de langue française avec des Français de France.

Il ne faut certainement pas considérer la suédicisation comme un phénomène régulier, uniforme, sur toute la région ; les centres miniers (aujourd'hui en difficulté) de Kiruna, Gällivare (à majorité suédoise) n'ont pas les mêmes raisons de fonctionner avec une ou deux langues que Haparanda, ville frontalière où les contacts entre les deux pays sont quotidiens et variés (par la télévision, le magasinage, le travail, etc.). On peut prévoir, plutôt, que le finnois de la vallée de Torneå, au lieu de disparaître, va se rapprocher des normes du finnois de Finlande[28] – un peu comme le français du Québec se renforce, en se

27. Voir chapitre III.E. sur ce concept et sur les problèmes des enfants migrants en Suède.

28. Il existe à Stockholm, depuis 1975, un Conseil de la langue finnoise en Suède (voir chapitre II.B.8).

coupant de ses marques «patoisantes», tout en participant au développement du français universel.

• L'enseignement des langues ; l'anglicisation

Un autre aspect de la politique linguistique suédoise mérite d'être mentionné, car il n'a peut-être pas été sans conséquence sur la perte de prestige du suédois en Finlande (voir chapitre II.B.7) : il s'agit de la place des langues à l'école et surtout de l'anglais - en progression vertigineuse depuis la fin des années 50 - en remplacement du latin, courant jusqu'au début du siècle dans les débats savants, et de l'allemand, naguère la langue la plus largement enseignée.

Le système scolaire suédois comprend la *grundskola* (école de base, polyvalente, de 7 à 16 ans), suivie de la *gymnasieskola* (qui dure de deux à trois ans). Les langues étrangères enseignées sont réparties en A, B, C : la langue A est obligatoire, à partir de la troisième année de scolarité, B est enseignée après la septième année ; quand à C, on la choisit à la *gymnasieskola*. L'anglais est très souvent langue A : de toutes façons, sa connaissance est nécessaire pour tous ceux qui arrivent à la *gymnasieskola*. Par ailleurs, c'est la seule langue étrangère obligatoire pour entrer à l'Université[29].

Depuis 1968, un enfant d'immigrants peut recevoir, à l'école polyvalente, une partie de son instruction dans sa langue maternelle : il a alors le même nombre d'heures que les jeunes Sames, les finnophones qui suivent des cours de lapon, de finnois. Cet enseignement est optionnel. Parallèlement, il est possible pour un Suédois d'étudier, toujours en option, une de ces langues minoritaires. Depuis 1972, cependant, les non-suédophones peuvent choisir un cours en leur langue **à la place** d'une langue B ou C.

Pour des adultes, dans le cadre de l'éducation continue, il existe tout un ensemble de disciplines prioritaires grâce au jeu des subventions de l'État : pour les langues, ce sont le suédois et l'anglais qui sont favorisés, au détriment des langues finnoise, laponne, etc.

En 1977, une réforme a été mise sur pied à l'Université. Le principe en est clair : vers l'«internationalisation» de l'éducation, pour développer la compréhension et le respect. On a constaté en effet de graves lacunes dans la maîtrise des langues étrangères, y compris l'anglais.

---

29. On a donc très couramment : A : anglais, B : allemand, français, C : espagnol, russe, italien, etc.

Des efforts ont été alors engagés pour améliorer les positions des langues B et de quelques langues C. Le résultat ne s'est pas fait attendre : les élèves se tournent vers l'anglais, l'internationalisation souhaitée se réduit à une anglo-américanisation[30]. Dans le même temps, on encourage les personnes sans formation supérieure à suivre les cours universitaires..., mais là encore, la connaissance de l'anglais devient un passage quasi obligé. Peut-on parler de libre choix quand on a développé un complexe chez ceux (quatre millions d'adultes) qui ne baragouinent pas l'anglais ? En 1970, le Comité de télé-enseignement n'a-t-il pas demandé des fonds – finalement refusés – pour faire campagne sur «l'anglais pour tous» ?

Initialement donc, les réformes ont visé à démocratiser le système d'enseignement en vue d'une plus grande égalité sociale ; il y a eu en fait conflit entre les considérations d'ordre économique et les aspirations sociales — le problème de la maîtrise de l'anglais n'étant qu'une des facettes de la contradiction (sur ce même aspect contradictoire en Finlande, voir chapitre II.B.7).

f. La Norvège

La Norvège offre le cas original d'être aux prises à la fois avec ses «langues» et avec deux groupes linguistiques minoritaires : les Sames et les finnophones. Au printemps 1982, soit 168 ans après son adoption en 1814, la Constitution norvégienne a été traduite en lapon.

Les Finnois en Norvège du Nord – «Kvens» – de 7000 à 21 000 personnes (selon les sources !) sur 4 100 000 habitants, sont les descendants d'émigrés finlandais des XVIII[e] et XIX[e] siècles ; un dialecte finnois était alors en usage. Ces finnophones se sont volontairement assimilés, mais ils pratiquent aujourd'hui un certain bilinguisme scolaire. L'idéologie sur les «minorités», répandue à la fin des années 60, vient-elle trop tard pour les Kvens ? Peut-on, et à quelles conditions, revitaliser une langue agonisante ? Cette question soulevée ici et là dans le monde n'est pas neutre pour les Finlandais, qui ont su préserver leur langue malgré 12 siècles de tutelle.

30. Depuis 1971, le pourcentage de livres traduits de l'anglais n'a cessé d'augmenter pour atteindre les deux tiers de toutes les traductions. En mai 1978, diverses organisations musicales, diverses associations d'immigrants ont protesté contre les orientations dominantes de la vie culturelle. Par ailleurs, dans le cadre du Conseil nordique, on multiplie les efforts pour une meilleure connaissance des langues et littératures des autres pays scandinaves.

Le pays d'Ibsen a connu maints mouvements centrés sur les problèmes de langue – ces problèmes ayant toujours une dimension politique.

Avant 1814, cinq types d'usage coexistent :

— il y a le danois, la Norvège faisant partie du Danemark ;
— il y a le danois prononcé à la norvégienne ;
— il y a la norme parlée courante, compromis entre le danois à la norvégienne et le norvégien parlé dans les différentes régions du pays ;
— il y a les norvégiens régionaux urbains, liés aux dialectes ;
— il y a les nombreux dialectes ruraux.

Dans l'Administration et la littérature, la tradition danoise est forte, le danois étant langue écrite, langue dite nationale, alors que le norvégien n'est pas restitué comme langue écrite avant 1850 environ. Après cette date, les deux langues entrent en conflit latent ou déclaré.

En 1848, le réformateur Ivar Aasen définit le *landsmål* (langue du pays) : c'est un ensemble tiré des dialectes mais neutralisant leurs écarts. Le monde rural est alors statistiquement dominant. Dans le même temps, on précise ce qu'est le *riksmål* (langue de l'État), danois remanié selon la norme parlée courante. Il s'agit en quelque sorte de la sixième langue nordique, la plus jeune. En 1885, on a donc deux langues officielles, le *landsmål* étant autorisé dans les écoles. Puis vers 1929, pour des raisons plus politiques que linguistiques, on débaptise le *landsmål* qui devient le *nynorsk*, en perdant son caractère de langue de la majorité : les campagnes se sont rapprochées des villes ; ce néo-norvégien se veut la langue de l'éducation dans les districts ruraux. Quant au *riksmål*, il se change en *bokmål*, langue «dano-norvégienne» (l'expression n'est pas sans connotation politique) de l'élite lettrée.

Bien sûr, les problèmes d'aménagement linguistique ne sont pas résolus par des modifications d'étiquettes : le mouvement social qui appuie le *nynorsk* s'oppose à la force historique que représente le *bokmål*. Les réformes linguistiques ne cessent de se multiplier, par exemple en 1917. En 1938, une décision institutionnelle est prise pour imposer au *bokmål*, comme prononciation et graphie officielles, des formes empruntées au *nynorsk*. Une commission pour la langue, *Norsk Språknemnd*, est créée en 1952, avec pour objectif de promouvoir le rapprochement des deux codes écrits, sur la base du parler populaire. En 1956, elle publie une norme commune et, à partir de 1972, elle se transforme en Conseil de la langue : *Norsk Språkråd* (voir plus loin).

En fait, la localisation des deux «langues» n'est pas clairement définie, ni non plus les forces sociales qui préfèrent l'une à l'autre : le *nynorsk*, apparenté à l'islando-féroïen, est plus répandu au nord-ouest (autour de Trondheim), le *bokmål*, proche du parler scandinave oriental, c'est-à-dire du suédois progressivement modifié, surtout au niveau de la prononciation, «occupant» le reste du pays.

Malgré les prises de position en sa faveur, le *nynorsk* semble en continuel déclin, à cause de l'érosion de sa base géodémographique. Certains ont proposé de fixer, mais sans succès, une langue nationale, planifiée, sorte de compromis entre le néo-norvégien et le dano-norvégien : le *samnorsk*.

À l'heure actuelle, les deux normes ont cours au Parlement et devant les tribunaux ; par contre, les lois, en général, sont publiées au *Journal officiel* (J.O.) dans l'une des deux langues. Dans l'Administration, les fonctionnaires sont en principe «bilingues». En réalité, le *bokmål* prédomine : il en est de même à la télévision et dans la presse écrite. Dans l'enseignement primaire et secondaire on utilise les deux formes, alors qu'à l'Université, les professeurs sont libres de privilégier l'une ou l'autre : cela veut dire de fait une préférence accordée au *bokmål*. Enfin, dans les églises, le choix du code relève des autorités paroissiales.

Il semble donc que la Norvège évolue du principe de la parité des «langues» vers l'usage exclusif du *bokmål*. Ce conflit de normes n'est pas sans rappeler le conflit en Grèce entre le *katharevoussa*, langue savante, archaïsante, et le *dimotiki* (ou démotique), langue populaire, encouragée officiellement depuis 1976 et surtout depuis 1980.

g. Le Spitzberg

Dernière entité nordique à signaler : le *Svalbard*, possession norvégienne dont la plus grande part forme le Spitzberg. On a ici un cas particulier d'«assimilation» d'immigrés jusqu'à l'«indigénisation»: sur les 3800 habitants de Longyearbyen et de Barentsburg, 2500 sont Soviétiques (russes en majorité) et 1300, Norvégiens. Les Soviétiques qui travaillent dans les mines de charbon, vivent avec leurs propres institutions (d'éducation et culturelles).

L'aménagement linguistique

La diversité linguistique, la multiplicité des situations que nous venons de décrire ont éveillé depuis peu, on l'a dit, un certain intérêt chez

les chercheurs. Mais aussi chez les politiciens et les administrateurs. Un réseau de conseils s'est peu à peu institué, pour faire des pays nordiques un curieux terrain d'observation pour quiconque s'intéresse à l'aménagement linguistique.

Les divers conseils qui existent, pour la qualité, la correction, l'enrichissement de la langue sont des exemples d'intervention de l'État sur le «corpus» des langues[31] ; seule la Finlande intervient également au niveau du «statut» de ses langues : c'est l'objet essentiel de cet écrit.

Sous les auspices du Conseil nordique, a été créé, en 1978, le **Secrétariat aux langues nordiques** *(Nordisk Språksekretariat)* dont le siège est à Oslo. Il organise des rencontres (voir notes au début de ce chapitre) entre Danois, Féroïens, Groenlandais, Islandais, Suédois, Norvégiens et Finlandais. Déjà, au début des années 40, il y a eu des projets pour organiser un tel bureau.

Les conseils nationaux publient, depuis 1970, un rapport annuel : *Språk i Norden* (à Stockholm et à Oslo), *Sprog i Norden* (à Copenhague). Les rapports de la Finlande sont en suédois, ceux des Féroé, de l'Islande et du Groenland en danois. Ces rapports ne sont qu'une des facettes de la coopération qui vise à ne pas créer de nouvelles différences entre les langues, et si possible, à réduire certains écarts. Les conseils peuvent aussi éditer des ouvrages en commun. Ils se réunissent au moins deux fois par an.

Ces conseils sont souvent des regroupements de représentants d'institutions, d'organisations telles que des ministères, les universités, l'Académie, les compagnies de radio et de télévision, des sociétés littéraires, des associations d'auteurs, de professeurs, de journalistes, etc. Ils agissent selon des modes et avec des moyens assez similaires, en visant principalement les centres d'information et de publicité, les lieux et les agents de l'enseignement, les promoteurs des médias, les maisons d'édition, les autorités publiques responsables directement du respect de la langue dans leurs services[32], les centres de terminologie, les agences de normalisation, etc.

---

31. Le Conseil en Suède n'est que semi-officiel, subventionné en partie par l'État ; les sept membres de son bureau exécutif sont nommés cependant par le gouvernement qui doit approuver, en outre, certaines parties des statuts.

32. Par exemple, le Bureau officiel des traductions en Finlande (voir chapitre II.B.1 et 4) ; le Bureau national pour la rationalisation administrative et l'économie, et le Bureau central des impôts, en Suède ; les services chargés de la langue juridique et de la langue des médias, en Norvège.

Autre signe de coopération : la création en 1976 de *Nordterm*, dont le secrétariat est à Copenhague, chargé d'approfondir les échanges terminologiques entre les cinq pays et d'organiser une formation systématique dans ce nouveau domaine de recherche appliquée. Il publie depuis 1983 le bulletin nordique de «langues de spécialité et terminologie» (son titre est dans les cinq langues de la région : *Nordisk tidsskrift for fagsprog og terminologi*, en danois, par exemple, les articles étant dans l'une de ces langues avec un résumé en anglais, français ou allemand).

Les Islandais, comme d'ailleurs les *Sames*, n'ont qu'une organisation pour traiter de tous les aspects de leur langue, contrairement aux autres pays nordiques qui offrent des comités généraux et spécialisés. Dès le XVIII[e] siècle, puis aussi au XIX[e] siècle, un mouvement linguistique «puriste» a existé en Islande pour enrayer la pénétration des «danismes». En 1919, apparaissent les premiers essais de collecte et de formation de nouveaux mots, grâce à l'action d'un comité adéquat de l'Association islandaise des ingénieurs (*Verkfraeðingafélag Íslands*). Puis divers groupes de techniciens, de journalistes se lancent dans cet effort de renouveau langagier – l'État aidant financièrement l'édition (1951-1964). En 1964 est créé le Conseil islandais de la langue (*Íslensk málnefnd*), conseil consultatif, mais qui n'hésite pas aussi à inventer des mots. Il publie le bulletin *Fréttabréf*. En général, le souci de purisme linguistique est, en Islande, indépendant des opinions politiques. Contrairement à certaines idées reçues, le pays connaît une grande mobilité sociale, donc une diversification linguistique : l'argot populaire emprunte, par exemple, à l'anglais ; dans les rues de Reykjavik, on peut entendre *prettý, reddý, monningur* (de *money*). En outre, l'orthographe pose de sérieux problèmes à l'école, à cause de distinctions archaïques, basées sur l'étymologie ; en 1974, l'*Althing* (le Parlement) a voté l'abolition du graphème z.

Au **Groenland,** on trouve le *Grønlands Sprog-og Retskrivningsudvalg* (Conseil groenlandais de la langue et de l'orthographe).

Aux **îles Féroé,** il y a l'Académie féroïenne (*Fróðskaparsetur Føroya*) et la société linguistique des Féroé (*Málstovnur Føroya Fróðskaparfelags*).

Quant au Danemark, les problèmes de planification et de qualité linguistiques relèvent essentiellement du Conseil danois de la langue (*Dansk Sprognævn*): entre les descriptions et la prescription, il surveille (depuis 1955) l'évolution du danois, tout en donnant des avis au public, aux tribunaux, aux médias, aux autorités scolaires sur les

mots nouveaux, les noms de marque, la toponymie, etc.[33] Il publie, depuis 1960, le semestriel *Nyt fra Sprognævnet (Nouvelles du Conseil de la langue)* et *Danlisa-Nyt*[34]. Les recherches terminologiques, elles, sont menées plus précisément dans certains établissements d'enseignement supérieur, à Copenhague et à Aarhus, entre autres.

La **Suède** connaît une certaine tradition en aménagement linguistique puisque l'Académie (*Svenska Akademien*), fondée en 1786 sur le modèle de l'Académie française, a pour objectif, selon ses statuts, de «développer la pureté, la force et la noblesse de la langue suédoise». Pour y parvenir, elle a publié et publie des dictionnaires, des grammaires et des vocabulaires (avec remarques sur la prononciation et la morphologie). D'autres organismes existent, bien sûr : comme, par exemple, le Conseil suédois de la langue (*Svenska Språknämnden*, établi dès 1944, mais sous une autre appellation), qui publie *Språkvård* où sont précisées les règles de la correction langagière et aussi les tendances du changement linguistique (notamment dans le vocabulaire). Le Conseil pour le développement du suédois en Finlande (*Svenska Språkvårdsnämnden*), créé en 1942, mérite d'être cité ici, même s'il travaille à Helsinki : ses réflexions ne sont pas indépendantes de l'évolution du suédois en Suède, il n'a jamais d'ailleurs discuté des aspects linguistiques à inclure dans son travail comme, par exemple, les besoins propres à une minorité dans un pays bilingue. Le T.N.C. (*Tekniska Nomenklaturcentralen* – Centre suédois pour la terminologie technique), mis sur pied en 1941, est chargé de mettre à jour le vocabulaire des langues de spécialité. L'*Ortnamnsarkivet* à Uppsala fait office d'institut de recherche toponymique pour tout le pays. À ces organismes officiels s'ajoutent des associations privées, telles que la *Språkvårdssamfundet* (Société pour le développement de la langue), située aussi à Uppsala et rédactrice de *Ord och Stil* (*Mots et Style*).

En **Norvège,** c'est le *Norsk Språkråd* (Conseil norvégien de la langue) qui essaie d'intervenir sur la langue, mais la normalisation linguistique dans ce pays n'est pas une histoire simple ni une oeuvre de tout repos. D'ailleurs le Conseil lui-même, créé en 1954 sous le nom

33. Ses activités sont complétées notamment par celles du comité linguistique de la radio danoise.

34. En général, les conseils ne se contentent pas d'éditer un bulletin : ils dirigent aussi des collections d'ouvrages traitant des règles d'écriture, des emprunts, de la prononciation, des formes régionales de la langue, des styles, etc. ; la plupart offrent un service d'aide et de renseignement par téléphone. Ces travaux sont réalisés par un personnel souvent réduit.

de *Norsk Språknämnd*, a pris son appellation actuelle, en 1971, à la suite de l'échec de la coopération entre les tenants des deux normes. Cependant sa publication, *Språknytt*, reste dominée par les partisans du *nynorsk*. Pour la terminologie des langues de spécialité, le travail de création, de coordination et de normalisation revient au Centre de terminologie technique, à Bergen (le *R.T.T. - Rådet for teknisk terminologi*).

Cet ensemble doit être complété par l'action de l'Institut nordique des Sames, fixé à Kaukokeino (en Norvège) ; c'est là en effet qu'est rattaché, depuis 1971, le Conseil pour la langue same (*Samisk Språknämnd)* dont les efforts d'harmonisation linguistique intéressent les Sames de Norvège, de Suède et de Finlande. Il a publié ainsi, en 1978 puis en 1980, des informations sur la nouvelle orthographe same.

En faisant le tour des situations linguistiques et des moyens mis en oeuvre pour traiter de certains problèmes, mon intention n'était pas de faire accroire que les questions de langue sont graves et épineuses dans chacun des pays, mais plutôt de faire comprendre que le souci du parler, de l'écrit, le souci de coopérer avec ses voisins - pour une meilleure communication - sont des soucis constants dans des communautés peu peuplées, soumises aux contraintes et aux pressions du «village planétaire».

D. Conclusions

Le panorama historique, précédemment dressé, a pu mettre en valeur l'importance des facteurs géographiques, politiques... dans la genèse de la situation linguistique présente. On en conservera les faits et les analyses suivants:

- Il existe en Finlande des **traces de population de langue suédoise** depuis plusieurs siècles.
- La **frontière linguistique intérieure** a été très tôt fixée. Au XIII^e^ siècle jusqu'au début du XX^e^ siècle, elle n'a guère bougé - ce qui n'a pas entravé les modifications locales dans la délimitation des groupes, modifications dues aux assimilations réciproques (suédophones fennisés aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles le long des côtes du Sud-Ouest ; finnois suédicisés dans la province de Nyland jusqu'à la moitié du XIX^e^ siècle). Ces franges de **bilinguisme individuel** ne sont pas sans importance aujourd'hui.
- Durant les six siècles de **tutelle suédoise,** le pays n'a connu aucune politique systématique de suédicisation : une élite suédophone s'est

constituée, sans pour autant que tous les suédophones appartiennent à cette élite ni que tous les membres de cette classe dirigeante soient originellement de langue suédoise. Le suédois a pu paraître parfois comme une barrière linguistique, jamais comme une barrière ethnique. La Finlande n'a guère connu la féodalité, le servage n'y a pas existé comme institution. Société de petits fermiers, souvent propriétaires, elle a joui très tôt d'une certaine indépendance administrative, juridique. On ne peut parler de colonisation fondée sur l'exploitation forcenée des richesses naturelles, des hommes.

— Le **XIX^e siècle** voit la langue d'une quinzaine de nations européennes reconnue, promue : parmi ces langues, le finnois[35]. L'identité nationale va se construire peu à peu, quasi parallèlement à l'**idiome national** qui se forme à partir des dialectes ruraux. Cette homogénéisation graduelle de la langue se fait en même temps que le pays lutte pour une plus large autonomie, pour le respect de sa spécificité comme «nation». Pendant des siècles, la culture finnoise a été le fait de la société et non de l'État.

L'**éveil «national» finnois** de la seconde moitié du siècle passé a suscité par contrecoup la cristallisation d'une identité ethnolinguistique chez les suédophones. Pourtant cet éveil a été appuyé par des suédophones aussi. Aucune explication satisfaisante ne permet encore de comprendre le partage des suédophones entre les différents mouvements d'alors : profinnois, prosuédois, indifférents aux problèmes des langues.

— Les **Finlandais de langue suédoise** ont dominé, jusqu'aux premières décennies du XX^e siècle, le monde des affaires. Dans les années 30, leur représentation est élevée dans la vie économique, la vie intellectuelle, même si les Finnois ont acquis la majorité partout. Cette relative domination justifie le rôle de la minorité – et aussi les textes législatifs de 1919, 1922 qui vont permettre à cette minorité de ne pas disparaître dans les conflits de l'entre-deux-guerres – alors même qu'elle a perdu le pouvoir politique et que les nouvelles institutions, les nouvelles structures de la vie politique ont reconnu la prépondérance des Finnois.

---

35. On citera aussi le bulgare, l'estonien, le tchèque, le croate, le norvégien, le roumain. Entre 1900 et la veille de la Seconde Guerre mondiale, une forme de souveraineté est conquise aussi par les Albanais, les Irlandais, les Georgiens, les Lithuaniens, etc.

— Autre phénomène attachant de l'histoire finlandaise : l'importance jouée par les **organisations d'éducation** dans la fennisation, dans l'essor de l'élan patriotique. Tribune politique importante, point d'appui dynamique pour l'expansion des idées nationalistes, libérales, l'Université de Helsinki est demeurée pourtant longtemps de taille modeste (moins de 500 étudiants en 1870, dont moins de 35 % étaient finnois).

Ce n'est pas un hasard si l'école en général est restée un enjeu chez les Finnois et les suédophones, noeuds de tensions linguistiques jusque dans les années 30.

Développés dans les milieux éduqués, académiques – d'abord quasi exclusivement suédophones – le mouvement national et la lutte pour le finnois ont présenté deux traits particuliers :

- ils ont été longtemps confinés aux classes éduquées, même si dans les années 20 ils ont aidé à briser une certaine hiérarchie sociale;
- ils ont porté d'abord contre la population suédophone considérée comme un tout, et non contre la frange aristocratique, bourgeoise (de langue suédoise) – la lutte linguistique n'a pris que plus tard un caractère de lutte sociale.

— **Une date charnière : 1906.** À partir de 1870 environ, l'essor des communications, l'industrialisation (tardive mais rapide) modifient la distribution des richesses, la tradition rurale, le rapport entre les forces sociales. Pourtant, encore moins de 10 % de la population a le droit de vote. L'adoption du **suffrage universel** en 1906 change alors radicalement la position du suédois et des suédophones et le statut sociopolitique des Finnois : le pouvoir change de mains. On passe d'une élite essentiellement de langue suédoise à la démocratisation des pouvoirs, avec la participation de la masse des Finnois. Cette nouvelle «direction» s'accompagne d'une réforme agraire, des progrès de l'éducation en finnois, d'une législation du travail (dans l'industrie), etc. Désormais les classes moyenne et ouvrière ont leur mot à dire dans les décisions à prendre ; un rapprochement s'esquisse entre les suédophones sur la base de leur langue, indépendamment de leurs conditions sociales. Si l'antagonisme linguistique ne s'est pas davantage exacerbé alors, c'est autant à cause des menaces de russification qu'à cause des tensions sociales qui apparaissent au lendemain de la grève générale de 1905. Cela n'exclut pas une dramatisation partisane des problèmes linguisti-

ques jusqu'aux années 30 – dramatisation suivie après la guerre d'une dépolitisation quasi radicale... des mêmes problèmes[36]!

La Finlande est ainsi passée, en quelques décennies, d'un nationalisme comme mouvement d'idées – où la langue n'est qu'un des enjeux – à une lutte de classes où bourgeoisie et prolétariat s'affrontent pour affermir leur pouvoir.

— Contrairement à un cliché facile, **les suédophones n'ont jamais constitué un monde social, géographique, homogène.** Avant l'accélération de l'industrialisation et de l'urbanisation, on peut distinguer deux groupes au moins : l'un constitué de ruraux (fermiers, pêcheurs, marins de cabotage), l'autre constitué de nobles et de bourgeois – ce dernier n'étant pas forcément finlandais d'origine, puisque certains sont venus de Suède et des villes marchandes de la Baltique, ni forcément d'origine aristocratique, puisque les possibilités de mobilité sociale ont favorisé une certaine paysannerie, finnoise et suédophone, enrichie, dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle, par l'extension du commerce, l'ouverture des marchés, l'exportation des produits forestiers.

Après, c'est-à-dire au début du XX^e^ siècle, deux autres groupes émergent : une classe ouvrière et une classe composée de commerçants, de fonctionnaires, d'enseignants, de techniciens.

— À ces différenciations sociales s'ajoutent, toujours, une **répartition géographique** entre les suédophones du **centre** (autour de Helsinki, le long des côtes du Sud-Ouest) et ceux de la **périphérie** (sur la côte Ouest ; en Ostrobotnie, séparée aujourd'hui du sud par des régions finnoises), cette distribution régionale ayant une étonnante stabilité.

Ce n'est que plus tard dans le XIX^e^ siècle que les suédophones vont se mobiliser, s'unir dans l'action, prendre conscience de leurs forces comme groupe linguistique ; cette unité prendra effet surtout après la réforme de 1906, le Parti suédois, entre autres, intégrant les problèmes des suédophones citadins et ceux des ruraux de la côte.

Il faut ainsi bien distinguer entre cette unité et l'homogénéité : les suédophones demeurent divers, socialement et géographiquement.

---

36. Il a fallu quand même attendre 1968 pour avoir une description complète de la lutte linguistique dans la Finlande indépendante, et cela par un chercheur finno-américain (Hämäläinen).

tout en formant une «minorité», intégrée, loyale, avec un fort sentiment d'appartenance à la Finlande.

Aux confins des mondes scandinave, germanique, slave, la Finlande a toujours joué un rôle géostratégique majeur dans l'Europe du Nord : prise entre la Suède et la Russie (royaume de Novgorod), entre Stockholm et Saint-Pétersbourg, elle a pourtant fondé son identité à partir de racines profondément implantées dans une société rurale, animée par les travaux de la terre, de la pêche et de la forêt ; mûrie par un nationalisme politique et culturel, cette identité s'est encore trouvée renforcée par les guerres, les tensions sociales et même la division internationale du travail. Son histoire est un tissu serré où les contradictions de politique intérieure, de politique étrangère et de politique économique sont très imbriquées. Elle est devenue une république bilingue en forçant la monarchie la plus réactionnaire d'Europe à reconnaître un des systèmes parlementaires les plus progressistes alors, en entraînant ses soldats en Allemagne quand l'Allemagne se battait contre la Russie, en obtenant l'assentiment de Lénine pour son indépendance, en tranchant en faveur des Blancs tout en conservant un mouvement communiste fort. C'est dans cette suite de paradoxes et de défis que se situe l'entière originalité de la minorité suédophone par rapport à bien d'autres minorités (marginalisées, défavorisées, opprimées...).

CHAPITRE II

Droit et langues : applications du bilinguisme institutionnel

Introduction : Types de bilinguisme

Avant de développer le droit linguistique en Finlande, ses applications et ses effets concrets, il faut rappeler les types de bilinguisme distingués par certains chercheurs (par exemple W.F. Mackey) afin de mieux cerner la complexité des problèmes rencontrés dans les sociétés et par les peuples dits bilingues. On peut ainsi différencier trois catégories (à l'intérieur de chacune d'elles on trouve divers niveaux et fonctions linguistiques) :

— le bilinguisme individuel ;
— le bilinguisme ethnique (de groupe) ; et
— le bilinguisme institutionnel.

Seul ce dernier fait l'objet de notre travail – même si dans la troisième partie, nous aborderons certaines données des bilinguismes ethnique et individuel pour mieux éclairer l'impact, le prolongement du bilinguisme institutionnel, le rapport individu/institution et aussi pour réfléchir sur la notion de «minorité» (voir chapitre III.D.4).

Le bilinguisme individuel se décrit en fonction de quatre caractéristiques au moins :

— le niveau ou degré de compétence pour chacune des langues, selon l'âge, les attitudes, les motivations, l'utilisation de ces langues par telle ou telle personne ;
— les fonctions, c'est-à-dire à quelles fins un locuteur utilise-t-il ces langues ? Quels sont les domaines de contact linguistique pour le bilingue (voisinage, école, foyer, groupe de travail, etc.) ?
— l'alternance : dans quelles conditions et comment passe-t-on d'une langue à l'autre ?
— l'interférence : dans quelle mesure y a-t-il mélange/séparation entre les langues ?

La nature du bilinguisme variera aussi selon les milieux où les deux langues ont été acquises, où elles sont utilisées.

Le bilinguisme ethnique (d'un peuple, d'un groupe) qui touche l'élite ou la majorité de ce groupe, qui marque l'éclosion ou la régression du bilinguisme, qui s'établit ou non dans un rapport dialectique avec le statut socio-économique, a un aspect multidimensionnel. En effet, sa propre dynamique est reliée aux facteurs démographiques, géographiques, économiques, culturels et politiques qui définissent le dynamisme du groupe. Le bilinguisme ethnique est plus ou moins stable, important, durable, selon l'attraction des longues mises en présence et selon leur statut respectif.

Pour les suédophones de Finlande, on peut dire qu'il y a une connaissance des deux langues assez répandue, que ce bilinguisme n'est pas un phénomène tout récent. (Les données statistiques ne permettent pas cependant d'être trop catégorique, ni même d'évaluer l'évolution sur une longue période.) Le finnois et le suédois ont de multiples possibilités de contact, favorisées par leur statut égal de langue nationale ; toutefois, entre les deux systèmes linguistiques en présence existe une certaine distance structurale (langues de familles différentes), accentuée par la relative dévalorisation du suédois qui a perdu de son prestige, de son importance dans la vie économique et politique.

Le bilinguisme institutionnel est impersonnel : il dépend d'un système et non des personnes. Il est aussi fonctionnel dans la mesure où il est lié à l'exercice de certains postes précis, bien identifiés. Il relève de la politique linguistique d'un État, par suite, presque toujours, des pressions d'un groupe qui s'estime lésé. Des institutions bilingues peuvent n'être composées que d'unilingues, comme des institutions unilingues n'être composées que de bilingues ; on a, en effet, des institutions tantôt séparées selon les langues, tantôt uniques ou unifiées, indépendamment des critères linguistiques. Le bilinguisme institutionnel permet, légalement, l'unilinguisme des groupes. Le statut officiel du suédois en Finlande garantit l'intégrité de la communauté suédophone. On peut se demander pourtant si, aujourd'hui, ce bilinguisme officiel (juridique) permet encore d'éviter la bilinguisation des suédophones (à cause des contraintes démographiques, économiques, etc.).

Le bilinguisme institutionnel, en Finlande, est à la fois réceptif et productif, dans les conditions et les limites définies par la loi : les organismes publics peuvent recevoir et émettre dans les deux langues. Il est en outre réciproque ou pas selon les services et le rang du fonctionnaire concerné, contraint dans certains cas de répondre dans la lan-

gue utilisée par le client. Quant à la répartition des suédophones et des Finnois, elle suit la disproportion numérique entre les deux groupes.

En fait, la Finlande respecte les deux principes, de territorialité et de personnalité, pour définir sa politique linguistique : son bilinguisme relève à la fois des corps de l'État, de l'Administration et est une institution protégée par la loi. Les données (d'observation, d'analyse, d'évaluation) sur le fonctionnement réel des trois types de bilinguisme sont assez éparses : elles suffisent, malgré tout, à circonscrire l'originalité de la situation des suédophones : c'est l'objet des deux parties à venir.

A. La législation linguistique

Après avoir présenté le contexte historique de préparation, de discussion, d'adoption des normes touchant le statut des langues, il nous faut éclairer le bilinguisme officiel dans ses fondements juridiques.

1. La Constitution

a. La répartition des pouvoirs

Caractères généraux de la Constitution

De 1863 à 1890, la Finlande connaît son «âge d'or» pour tout ce qui concerne sa législation – réforme du droit pénal, simplification du système des tribunaux, etc. – mais c'est en 1906 qu'a lieu la grande réforme parlementaire (loi organique du 20 juillet 1906) : elle abolit la «Diète» pour créer un «Parlement» à Chambre unique, élu au suffrage universel, égal et proportionnel, puisqu'à la même occasion on accorde le droit de vote à tous ceux et celles de plus de 24 ans. Le 17 juillet 1919, le pays, indépendant, se donne une Constitution, toujours en vigueur – la première établie en dehors de toute tutelle. Les lois fondamentales actuelles comprennent, entre autres, deux textes essentiels : une Constitution dite «Forme de gouvernement» (*Hallitusmuoto – Regeringsform*) et la Loi organique de la Chambre des représentants de 1928, plusieurs fois amendée surtout entre 1937 et 1976. On peut y ajouter la Loi d'autonomie d'Åland (1922 et 1951) puisqu'elle fait office de loi constitutionnelle sur une partie du territoire.

La Constitution (95 articles sous 11 titres) définit les droits généraux des citoyens, les principes qui doivent régler les pouvoirs exécutif, légis-

latif et judiciaire ainsi que les fondements sur lesquels doivent s'appuyer la défense, l'enseignement, les communautés religieuses et la fonction publique. Elle peut être modifiée soit à la majorité simple des députés nouvellement élus, soit à la majorité qualifiée des deux tiers si le projet d'amendement est déclaré urgent par les cinq sixièmes de la Chambre. Aucune révision substantielle n'a encore abouti.

Le chancelier de la justice – héritier de celui créé en Suède en 1772 –, le délégué juridique ou ombudsman parlementaire – dont les antécédents remontent à 1809, aussi en Suède et la Commission constitutionnelle jouent un rôle important dans la stabilité des institutions : gardiens suprêmes de la loi, ils assurent la protection juridique des citoyens et surveillent la légalité des actes du gouvernement et des tribunaux.

a. 1. Structures de l'État : la division des pouvoirs

République souveraine, la Finlande respecte le partage des pouvoirs. Comment fonctionne donc l'État ? Ce qui suit n'est qu'un schéma de ce fonctionnement, suffisant sans doute pour comprendre l'étendue de la législation linguistique telle qu'elle est appliquée aux différents niveaux de l'organisation du pays (voir aussi chapitres II. B.1 et III.C).

L'exécutif : le président

La Finlande est dirigée par le couple président-Parlement, selon un équilibre défini par la Constitution. Cependant, la personnalité des chefs d'État, la quantité de crises dues à la multiplicité des partis, les gouvernements souvent minoritaires, paralysés et éphémères, ont fait évoluer le système vers un système présidentiel, souvent comparé à la Ve République française.

Depuis l'après-guerre, le pays n'a connu que trois présidents (face à plus d'une trentaine de gouvernements) mais l'un d'entre eux, U. Kekkonen, a eu le pouvoir pendant 25 ans (de 1956 à octobre 1981). Le parcours de ce dernier illustre bien les changements intervenus dans la vie nationale au XXe siècle. Né sous l'empire tsariste en 1900, il a connu l'accès à l'indépendance ; profinnois dans les années 30, il n'a pas fait modifier le statut des langues ; agrarien, il a connu l'ère industrielle ; étudiant antirusse, juriste de formation, il est devenu le garant des relations avec l'U.R.S.S. ; fils de modestes exploitants forestiers, il a dû résoudre les problèmes soulevés par la rapide urbanisation ; nationaliste enfin, il a compris la nécessité de l'ouverture au monde pour l'économie.

Le président est élu pour six ans par un collège de 301 grands électeurs choisis par les citoyens. Il est responsable devant la Constitution. Il peut proposer des textes de loi à la Chambre : il a un droit de veto suspensif pour toute loi adoptée (voir Åland) : ses décisions sont prises en Conseil des ministres.

Le prestige des présidents a évité jusqu'à maintenant tout blocage de l'appareil d'État, les autorités politiques et administratives se conformant habituellement aux opinions et avis présidentiels.

L'exécutif : le gouvernement

Le Conseil des ministres (*Valtioneuvosto*) comprend les ministres désignés par le chef de l'État (et coresponsables des décisions de ce dernier), tout en devant obtenir la confiance de la Chambre, et le chancelier de la justice. Il est rare de trouver des équipes homogènes, stables et à l'autorité bien assise. Les gouvernements comptent ordinairement une quinzaine de membres. Les ministères recouvrent des administrations forts différentes en taille et en importance (voir chapitre II.B.1). Le pesanteur et la division des partis n'ont pas permis, jusqu'à aujourd'hui, de créer ce que d'autres régimes appellent l'alternance au pouvoir : on a plutôt une suite de coalitions facilement fragilisées.

Le Parlement : *Eduskunta-Riksdagen*

On peut estimer qu'en Finlande, le parlementarisme n'a pas le poids qu'il représente ailleurs. Pourtant, le pouvoir de l'*Eduskunta* est incontestable. Le président du Parlement joue un rôle plus grand que l'orateur en Grande-Bretagne et au Canada ; il dirige la Conférence des présidents constituée de lui-même, de ses deux adjoints et des présidents des commissions ; il est consulté par le chef de l'État lors des crises ministérielles. Quant aux 200 députés, élus au suffrage direct et proportionnel par tous les citoyens de plus de 18 ans (âge requis depuis 1972), ils débattent en séance plénière (session annuelle de 120 jours) et au sein des diverses commissions (*valiokunta*) dont cinq ont été fixées par la loi (celles des lois constitutionnelles, des Affaires étrangères, des Finances, etc.). La fonction de ces groupes de réflexion est si importante qu'on a pu parler d'un parlementarisme de commissions – la Grande Commission qui «coiffe» les autres en commentant leurs avis joints aux projets de loi à discuter opère quasiment comme un substitut de Sénat.

Élu par la Chambre, le délégué juridique est «chargé de surveiller l'application des lois, dans les tribunaux et autres autorités» ; il a le droit d'assister, entre autres, aux séances des tribunaux et des organes

administratifs. À cet ombudsman, s'ajoute la Commission constitutionnelle qui étudie tout ce qui touche l'interprétation (ou un changement) d'une loi fondamentale : elle examine aussi les mesures prises par le gouvernement à la suite des décisions de la Chambre ; enfin et surtout, elle donne les moyens au Parlement de contrôler la légalité des décisions officielles (ce contrôle est l'objet de la 3e loi fondamentale, adoptée en novembre 1922).

Procédure d'adoption des lois

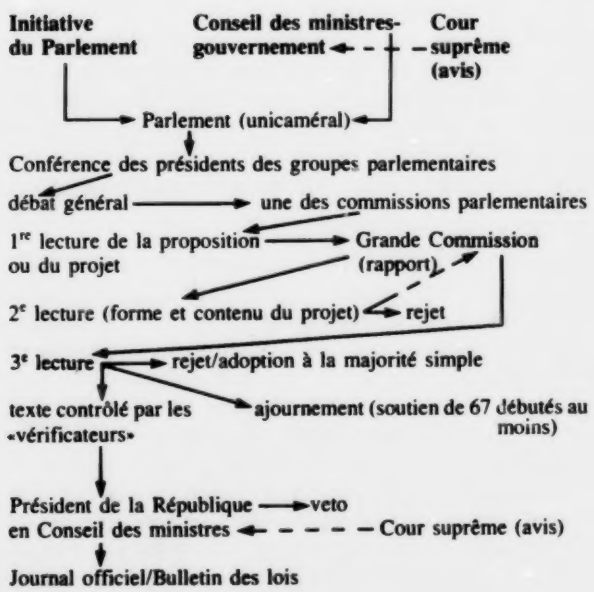

----: si le projet de la grande Commission a été modifié, il est envoyé devant elle.

a. 2. Structures de l'État : la division administrative du pays

L'organisation administrative finlandaise comprend deux branches essentielles : l'administration directe et l'administration autonome.

L'administration directe fonctionne sur trois niveaux :

1) le Conseil des ministres et l'ensemble des ministères ;
2) les autorités proprement fonctionnelles et dites centrales, assez indépendantes – par exemple, la Direction des écoles intégrée au ministère de l'Éducation, l'Office central des statistiques (ministère de l'Intérieur), etc. Les rapports entre 1 et 2 (administration centrale) ne sont pas toujours clairement définis ;
3) et les 12 *läänit/län*, listés en annexe, placés sous la responsabilité d'un préfet, nommé par le chef de l'État (administration territoriale, locale) – Åland mise à part vu son autonomie (voir chapitre I.B). Par la suite, on parlera indistinctement, à propos des *läänit*, d'autorités provinciales (en excluant toute référence au statut des «provinces» du Canada), départementales ou régionales.

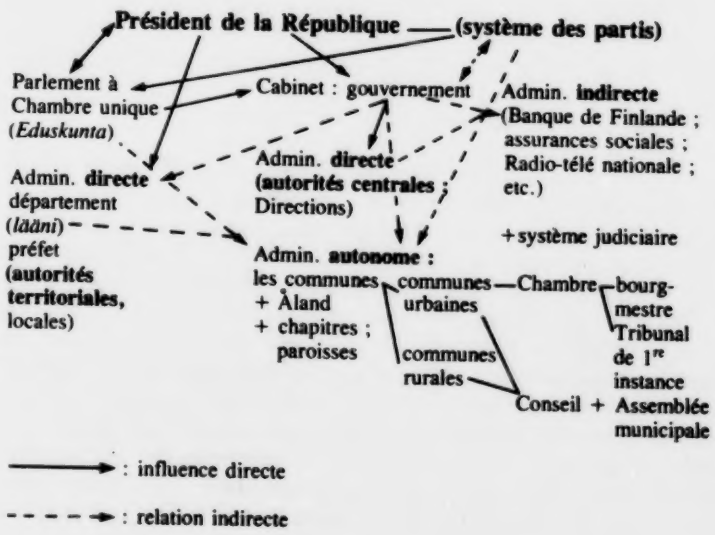

L'administration autonome

L'unité clé de l'administration locale est la **commune** : sa gestion, son contrôle sont fondés «sur le principe de l'autonomie administrative». Pendant longtemps, le pays a connu trois catégories de municipalité : les «communes urbaines», les «bourgs» et les «communes rurales». En 1977, on n'a conservé que la première et la troisième catégories, distinctes par leur étendue, le nombre de leurs foyers... mais guère au niveau des principes de fonctionnement administratif. En 1962, on comptait en tout 623 communes ; en 1971, 515 dont 78 urbaines ; en 1982, 461 dont 84 urbaines et 377 rurales : respectivement 1 et 15 pour Åland, 14 et 25 pour Uusimaa, 16 et 78 pour le département de Turku-Pori, etc.

L'autonomie communale fait que la commune décide de ses propres affaires, est responsable politiquement devant ses concitoyens et juridiquement devant les tribunaux administratifs... En fait, les critiques ne manquent pas sur la superficialité de cette autonomie, à cause de la pesanteur bureaucratique de l'État, de la lourdeur hiérarchique qui entrave certaines prises de décision... Plusieurs communes peuvent s'unir pour réaliser certains projets importants. Une forme spéciale de coopération a été établie pour les 21 hôpitaux régionaux : l'État et les communes partagent dans ce cas frais, administration... et direction (voir chapitre III. D.4. sur le bilinguisme individuel).

L'organisation des communes (voir chapitre II., A.2. par exemple celle de Helsinki) distingue entre le **Conseil municipal,** élu à la proportionnelle pour quatre ans, et **l'Assemblée municipale** nommée par le Conseil et qui tient lieu d'organe exécutif. Cette organisation mêle élus et fonctionnaires. Dans les communes urbaines, on trouve aussi une **Chambre municipale** (*Masitraatti-magistrat*) constituée de deux parties, représentant l'autorité administrative générale de l'État : la Chambre proprement dite – dirigée par un «bourgmestre» nommé par la Cour suprême – qui agit en tant que tribunal administratif, et le **tribunal de première instance.** Aux divisions départementale et communale, on ajoutera d'autres découpages : les **paroisses** de l'Église luthérienne (594 en 1982) et celles de l'Église orthodoxe (25) – (voir chapitre II. 6) ; les 20 **zones de l'aménagement du territoire** (voir chapitre III.B.) ; les 15 **circonscriptions électorales** (voir chapitre III.C.) ; les **arrondissements judiciaires** (voir chapitre II. B.2.) ; et les sept **régions militaires** (voir chapitre II.B.3.).

b. Langue, politique linguistique et dispositions constitutionnelles

La Finlande a mis en place, depuis son indépendance, tout un ensemble de mesures législatives et juridiques pour contrer toute discrimination linguistique entre ses concitoyens.

La réglementation étatique sur l'emploi des langues en Finlande, qui définit l'ordre public linguistique, sert deux objectifs :

— donner un statut juridique aux deux langues officielles du pays ;
— assurer l'égalité du groupe linguistique numériquement minoritaire (les suédophones) avec les Finnois et des garanties au groupe ethnique minoré (les Sames, chapitre III. F).

Toutes les instances de l'État contribuent à la politique linguistique officielle : le gouvernement, l'administration publique (centrale, départementale et communale), le Parlement, les autorités judiciaires. Le but, la nature, le contenu, les moyens, les limites et les effets des textes officiels, dans le champ des langues, devraient apparaître dans les pages suivantes qui traiteront des fondements juridiques de toute intervention, dans le cadre et en faveur du bilinguisme institutionnel.

Le survol historique du chapitre premier et la description des réalités contemporaines du troisième chapitre enserrent cette partie sur le droit et les langues ; ces deux chapitres devraient l'éclairer et souligner que les particularités du bilinguisme finlandais tiennent à la fois de l'évolution historique passée et du développement socio-économique présent, les facteurs de l'une et les forces de l'autre étant plus ou moins antagonistes ; les problèmes de langue n'atteignent pas pour autant une acuité juridique comme au Québec ou une tension politique comme en Belgique. Sans nier la gravité des données démographiques défavorables aux suédophones, sans nier la tendance à l'assimilation par inertie, on peut affirmer que les Finlandais, en général, se parlent, se reconnaissent, s'identifient, ne se heurtant pas à la question du statut de leurs langues.

Bien que ses articles ne soient pas les seuls qui ont trait aux langues dans l'ensemble des lois fondamentales puisque s'y ajoutent l'article 88 de la loi organique et la loi sur l'autonomie des îles d'Åland, que dit la Constitution de 1919 sur ce chapitre ?

Par quatre articles, elle oriente la politique linguistique nationale, plutôt qu'elle n'en précise les contours :

— article 14 sur les langues officielles et leur usage (mise en pratique du principe de personnalité) ;

— article 22 sur langues des lois ;
— article 50 (51) vers les districts bilingues (application du principe de territorialité) ;
— article 75 sur les langues dans l'armée.

Voici les textes de ces articles :

Titre II : **Droits généraux et protection juridique des citoyens finlandais** – art. 14 :
«Le finnois et le suédois sont les langues nationales de la République (*Republikens nationalspråk-Tasavallan kansalliskielet*). Le droit des citoyens finlandais d'employer devant les tribunaux et devant les autorités administratives, dans leurs propres affaires, leur langue maternelle, le finnois ou le suédois, et d'obtenir (de recevoir) leurs expéditions en cette langue, sera garanti par voie de législation, les droits de la population (*Väestö*) de langue finnoise et de celle de langue suédoise devant être sauvegardés selon des principes identiques. L'État subviendra aux besoins culturels (*sivistykselliset tarpeet*) et économiques de la population de langue finnoise et de celle de langue suédoise selon des principes identiques.»

Titre III : **Législation** – art. 22 :
«Les lois et les décrets ainsi que les propositions (projets) remises par le gouvernement à la Chambre de même que les réponses, les motions (mémoires) et autres documents adressés par la Chambre au gouvernement, seront rédigés en finnois et en suédois.»

Titre IV : **Gouvernement et Administration** – art. 50 (3e alinéa ; le premier porte sur la division du pays en départements, arrondissements et communes, le second sur la modification éventuelle du nombre de départements ou sur tout autre changement de la divison administrative – voir déjà *supra*) :
«En cas de nouvelles délimitations des circonscriptions administratives, on veillera à ce que les nouvelles circonscriptions, dans la mesure où les circonstances le permettent, ne comprennent que des populations parlant la même langue, le finnois ou le suédois, ou en tout cas, à ce que les minorités linguistiques (*toiskieliset vähemmistöt*) y soient aussi réduites que possible.»

Titre VII : **Défense nationale** - art. 75 :
«Tout citoyen finlandais est tenu de participer à la défense de la patrie et d'y contribuer selon les dispositions de la loi. Tout conscrit sera, sauf désir contraire exprimé par lui-même, incorporé, autant que possible, dans une unité dont les hommes ont la même langue que lui et il y recevra son instruction dans cette langue. La langue de commandement dans les forces armées est le finnois.»

L'usage des langues et l'égalité culturelle sont donc garantis sur tout le territoire national par la Constitution : la loi linguistique, libérale, de juin 1922, entre autres textes, vise à l'application pratique (légale) de cette égalité. Entre les deux dates (1919-1922), rappelons qu'il y eut un projet de loi linguistique en 1921 qui a soulevé une forte opposition des suédophones et le conflit provoqué par le statut des îles d'Åland (porté devant la S.D.N.) qui a abouti aux seules mesures prises sous les auspices du droit international - les suédophones de Finlande comme ensemble n'étant pas protégés par ce droit international. Après cette période, on se souvient aussi qu'ont existé des forces en faveur d'une fennisation accélérée et profonde, mouvement aboutissant à la crise du début des années 30 et à la loi linguistique de 1935 (voir chapitre I.A.).

La pérennité des articles constitutionnels sur la langue mérite donc quelques commentaires, en commençant par l'article 14 : les trois autres, d'application directe, avec des prolongements en droit administratif, seront expliqués respectivement au chapitre II.A.1, B.1 et B.3.

Nos remarques, à propos de l'article 14, sont axées : 1) sur la nature du texte, 2) sur la qualité juridique qui définit les langues, 3) sur l'égalité officielle et 4) sur le concept de «minorité linguistique».

1. Le premier constat qui s'impose, c'est que toutes les références aux langues, avant cette loi fondamentale de 1919, n'on été que des ordonnances, des arrêtés, des décrets – c'est-à-dire ont été issues du pouvoir exécutif. La situation politique d'avant l'indépendance permet de comprendre cette caractéristique : la Diète était soumise à la fois aux poussées contradictoires de ses quatre États et aux ordres du pouvoir impérial russe ; par ailleurs les forces sociolinguistiques n'étaient pas arrivées à se stabiliser, tout parti pris pour une langue ayant souvent des répercussions partisanes à un moment où la Finlande connaissait des tensions politiques extrêmes.

2. La Constitution ne marque pas de différences entre langue nationale et langue officielle ; on peut donc avancer que l'État revendique deux langues, à la fois nationales et officielles.

3. Les alinéas 2 et 3 de l'article 14 s'appuient sur le principe d'égalité – l'article 116 de la Constitution helvétique de 1874 a servi de «modèle» pour ces paragraphes. Dans les occasions et lieux officiels (tribunaux, Administration), les citoyens ont le droit d'employer leur langue maternelle, quelle qu'elle soit, et de recevoir, pareille-

ment, jugements et décisions administratives en cette langue[1]. En outre, l'État veille à subvenir aux besoins culturels et économiques des deux communautés : ce 3e alinéa ne peut être rapporté à aucun autre texte juridique. Le droit à sa langue pour chacun, comme individu plutôt que comme membre d'une des deux «populations», et les besoins des populations doivent être sauvergardés «selon des principes identiques».

La Finlande s'oblige donc à traiter également ses citoyens, sans distinction de langue ; elle ne donne pas l'assurance de droits linguistiques particuliers à l'un des deux groupes, ce qui la conduirait à hiérarchiser ces deux groupes et, par conséquent, à définir une «minorité».

D'autre part, l'intégration de cet article dans la section «Droits et protection juridique des citoyens finlandais», n'est pas sans importance. Le droit à sa langue dans les transactions officielles, le droit à la satisfaction de ses besoins économicoculturels sont ainsi placés à égalité avec les autres droits constitutionnels de la personne : liberté de résidence (art. 7), liberté de culte (art. 8), liberté de parole, liberté de réunion et d'association (art. 10) – confirmant l'article 5 qui déclare que «les citoyens finlandais sont égaux devant la loi» (égalité en droit).

L'interprétation de concept d'«égalité» a donné lieu, bien sûr, à certains malentendus et conflits, dans les années 30 surtout. Pour certains Finnois alors, les subsides de l'État en faveur des institutions suédophones d'éducation devaient refléter la proportion (numérique) entre les deux communautés. On introduisait ainsi la dualité majorité/minorité. Pour les suédophones, l'argument avancé ne pouvait pas tenir pour au moins deux raisons : il ne tenait pas compte des acquis ; il ignorait que les coûts, pour créer et gérer de telles institutions, ne sont pas en proportion directe avec le nombre de personnes inscrites.

Ainsi, le traitement «selon des principes identiques» ne signifie pas un rapport mécanique entre les besoins et la taille du groupe concerné. L'égalité n'est pas l'égalitarisme. Si le point de vue défendu par les Finnois l'avait emporté, il aurait amené à un rapport de forces finalement défavorable à la «minorité», surtout quand

1. Sur le champ et le mode d'application des textes de 1922 (loi sur les langues et loi sur les connaissances linguistiques exigées des fonctionnaires) voir chapitre II. B. 1 à 6.

l'écart démographique n'a cessé de se creuser entre elle et la majorité[2]. Par suite de cette réduction démographique, d'ailleurs, une nouvelle question se pose : comme peut s'opérer l'intégration dans des institutions à dominante finnoise, avec garantie du droit à sa langue ?

4. L'égalité officielle des langues – c'est-à-dire la formulation juridique du principe d'égalité – exclut le recours à la notion de «minorité».

   Historiquement, pourtant, la Finlande a dû faire face à ce concept. En effet, en décembre 1920, la S.D.N. a posé comme condition d'adhésion des pays baltiques (dont la Finlande) qu'ils acceptent et observent la protection de leurs «minorités». La Finlande sera admise malgré tout, sans avoir au préalable formulé des engagements (sauf pour le statut des îles Åland). En 1921, le pays est contraint de soumettre un mémorandum sur les conditions de ses «minorités» ; en octobre, la S.D.N. reconnaît que la législation nationale est suffisante et n'exige pas une protection des suédophones, relevant du droit international. D'ailleurs, les Suédois ne sont pas non plus favorables à ce genre de garanties ; dès sa session de 1919 le *Folktinget* en a rejeté l'idée, préférant mettre l'accent sur le statut d'égalité et rejeter toute catégorisation majorité/minorité, de peur de voir ses possibilités d'action diminuer, bref, de ne plus pouvoir se faire entendre.

   De fait, la Constitution ne parle pas de «minorité», de «nation» suédophone, mais bien de deux «populations» linguistiques égales devant la loi. On doit admettre que l'approche de la question pour Åland est différente puisque nettement orientée par le concept de «minorité» à protéger (principe de territorialité) ; il est vrai que la loi de 1922 (1951) n'est pas la Constitution proprement dite ! En termes juridiques, seuls les Lapons sont considérés comme une «minorité» (voir chapitre III.F). Ainsi l'expression «minorité linguistique», entendue en droit au sens de groupe de population indigène (différent donc des groupes d'immigrants) dont la langue n'est pas reconnue en tant que langue officielle de l'État, ne s'applique pas aux suédophones de Finlande.

---

2. On verra dans le chapitre III que l'égalité juridique des langues n'implique pas toujours, en tout lieu et en toute circonstance, l'égalité de fait. Le Québec ne connaît-il pas cette situation qui a préféré l'unilinguisme au bilinguisme, trop favorable aux anglophones, dans le domaine économique par exemple ?

Deux formulations dans les articles 14 et 50 doivent être précisées davantage ; certes il n'y a pas de référence explicite à une «culture» de langue suédoise dans les textes officiels, mais le troisième alinéa de l'article 14 peut être embarrassant : on y parle en effet de «besoins culturels et économiques de la population de langue finnoise et de celle de langue suédoise». En spécifiant ces *svistykselliset tarpeet* («besoins culturels» dans la traduction française, *intellectual needs* dans la traduction anglaise), selon le groupe d'appartenance, le législateur n'a-t-il pas suggéré la nécessité d'une distinction entre deux communautés, ethniques ou linguistiques ? Dès le début des années 20 jusqu'à aujourd'hui (voir Merikoski 1960, p. 92), les décisions d'ordre culturel ont été prises, en fait, cas par cas : tel théâtre, tel orchestre recevant une aide sur la base de ses besoins spécifiques et non sur des critères linguistiques – manière subtile certainement de dépasser le dilemme posé par l'interprétation du texte, et reflet aussi d'un consensus profond sur les doubles réalités du pays. Pour Åland, la situation est inverse : la loi est claire sur ce qu'il faut entendre par autonomie culturelle.

En outre, le troisième alinéa de l'article 50 recourt au terme de *toiskieliset vähemmistöt* (minorité linguistique), mais le contexte indique bien qu'il s'agit d'un concept quantitatif et non juridique. Cet alinéa introduit aussi une autre donnée fondamentale du bilinguisme institutionnel : celle des «districts bilingues» qui constituent la mise en application du principe de territorialité, au détriment de celui de personnalité (non exclu cependant de la Constitution, on l'a vu, avec l'alinéa 2 de l'article 14).

Pour finir cette présentation, je dois rappeler que tout article de la Constitution peut être modifié, amendé par le Parlement si une majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés le désire (art. 67 – voir chapitre II.A.1). Or, les députés suédophones n'ont jamais été en nombre suffisant (théoriquement : 67) pour empêcher, bloquer une telle éventualité : la protection constitutionnelle des suédophones serait donc liée, en quelque sorte, au bon vouloir de la majorité finnoise. Cela suffit pour affirmer que, même dans les années 30, les conflits linguistiques n'ont jamais pris l'allure d'une guerre de langues allant jusqu'au clivage, à la marginalisation, à la minorisation des suédophones. Certes, dans les années 1933-1935, il y a eu des motions pour affaiblir la position des suédophones mais elles ont été rejetées par le Parlement – les distinctions linguistiques apparaissant plutôt secondaires par rapport aux oppositions pro-

prement politiques. Cela ne veut pas dire qu'on a toujours suivi à la lettre **tous** les principes constitutionnels, soit dans les projets de loi, soit en légiférant :

- Le gouvernement en 1945 n'a-t-il pas envisagé de modifier les limites de l'Ostrobotnie pour en faire un département en grande partie unilingue suédois, respectant ainsi l'article 50, alinéa 3 ?
- En 1963, par un autre projet, n'a-t-on pas souhaité que deux régions deviennent essentiellement suédophones ? Ce projet a été remplacé en 1968 par un autre suggérant de ne pas faire coïncider division administrative et frontières linguistiques ;
- L'Université de langue suédoise (Åbo Akademi), institution privée jusqu'en 1981, n'a-t-elle pas été souvent défavorisée, financièrement, par rapport aux universités finnoises – aussi privées – l'État n'avançant pas ses fonds en accord strict avec le principe d'égalité ?
- N'a-t-on pas dit enfin que ce même État n'était pas aussi rapide dans ses efforts pour aider les écoles secondaires finnoises, situées dans les districts bilingues à majorité suédophone, que dans ses efforts envers les écoles suédophones ?

En fait, s'il n'y a pas de garantie absolue – comment serait-ce possible quand la Constitution joue sur plusieurs principes à la fois (d'égalité, de personnalité, de territorialité) ? – il n'y a pas non plus de dérapage majeur dans l'histoire linguistique de la Finlande, tant à cause de la reconnaissance, du respect des traditions et des faits qu'à cause, sans doute, de l'action du Parti suédois, du *Folktinget*. Peut-être aussi à cause des lois linguistiques ordinaires[3] qui règlementent les comportements officiels en s'appuyant sur les principes fondamentaux décrits ci-dessus.

2. La notion de «district bilingue» ; son application

Droits de la personne ; droit linguistique

L'articulation entre les libertés individuelles et les libertés civiles est variable selon la place et le rôle de l'État dans la société. Aujourd'hui, on parle de «droits de la personne» ; en Finlande, ces droits sont recou-

3. Trois types de législation existent en Finlande : les lois adoptées par le Parlement (*laki/lag*); les décrets (*asetus/förordning*) rendus par le chef de l'État et les ordonnances ou arrêtés (*valtioneuvoston päätös/statsrådets betänkande*) pris par le Conseil des ministres.

verts partiellement par ceux du «citoyen», définis par la Constitution (droit au travail, droit à un niveau de vie décent, liberté de culte, etc.).

Dans le domaine des langues, le citoyen finlandais voit ses droits précisés corollairement aux droits, devoirs et aux obligations de l'État, les rapports citoyen-État étant décrits avec plus de rigueur que dans la plupart des pays anglo-saxons. Le principe de base de toute législation linguistique est explicité dans la loi de 1922 (chap. 2, art. 3) : chaque citoyen a le droit à sa langue (principe de **personnalité**). Pour l'État, les considérations linguistiques sont aussi de l'ordre de la **territorialité,** puisqu'il se doit de délimiter des districts dans lesquels il a obligation de fournir certains services dans les deux langues. Ainsi, la loi tente de combiner le droit de chacun et les obligations de la collectivité, représentée par l'État (chap. 2-3-4). La liberté linguistique de l'individu est préservée dans certaines conditions, éclairées par la loi et respectées par l'État. En un mot, la législation linguistique finlandaise repose, et sur le principe de personnalité (liberté individuelle : droit de choisir sa langue devant les tribunaux, dans l'Administration, dans l'éducation, etc.), et sur le principe de territorialité (droits collectifs : contraintes sur l'exercice du droit de la personne), ces deux principes s'équilibrant en dehors de toute référence explicite à la notion de «minorité linguistique».

Définition des principes

En général, **le principe de personnalité** reconnaît que telle personne de telle langue a le droit de recevoir et de produire des documents dans sa langue, quel que soit son lieu de résidence ; les services sont garantis à cette personne dans sa langue, indépendamment de l'endroit où elle se trouve. Ce principe est lié au statut linguistique que l'individu se donne. Il n'équivaut pas, en Finlande, à la liberté absolue de choix linguistique dans la mesure où son applicabilité géographique est tempérée par **le principe de territorialité.**

Ce dernier principe implique une dimension spatiale dans l'utilisation des langues par les individus et les services de l'Administration. Il offre une dimension linguistique au «territoire» sur lequel est imposée, reconnue telle ou telle langue, ou plusieurs : soit en droit (perspective jurilinguistique ; notion de **district** linguistique), soit en pratique (perspective sociolinguistique). Il reconnaît aux membres d'un groupe ou de différents groupes linguistiques, le droit de bénéficier des services publics dans leur langue, dans le cadre de certaines régions

bien délimitées ; il contrecarre ainsi, par exemple, la mobilité de la main-d'oeuvre sans être forcément synonyme de contrainte rigide. Avec ce principe, la carte d'identité linguistique d'un espace est clairement définie. Dans la réalité, cependant, peu de «régions» apparaissent linguistiquement homogènes, sans parler des difficultés à déterminer, en termes non administratifs, ce qu'on entend par «entité régionale» dans laquelle une communauté est supposée partager une histoire, une culture, une langue. En Ostrobotnie, par exemple, on a, à titre prépondérant ou exclusif, soit un bilinguisme par juxtaposition de populations unilingues, soit un bilinguisme par superposition.

Globalement, la Finlande a *de facto* une langue **nationale** sur toute l'étendue de son territoire (le concept de «nationalité» suédophone n'étant pas accepté) et deux langues **officielles,** même si la Constitution ne marque pas la différence entre ces deux catégories et donne un statut d'égalité aux deux langues, *de jure*, pour tout le pays. Le principe de territorialité implique, pour certaines zones géo-administratives, un comportement bilingue des services relevant de l'autorité de l'État : c'est **le bilinguisme institutionnel.** Le découpage en zones se fait essentiellement sur la base des frontières communales, la Finlande n'étant pas liée à un système politique, administratif, fédéral, où une langue couvre un canton, une province : c'est la notion de **district linguistique.** Institutionnellement, le pays connaît un régime d'égalité linguistique (un homme = une voix) tandis que le Québec et, partiellement, la Suisse vivent dans un régime d'égalité des communautés linguistiques.

En suivant les deux principes qui viennent d'être décrits dans leur généralité, la Finlande respecte le fait que les suédophones sont concentrés depuis longtemps en certaines régions (le long des côtes surtout), et tient compte de la liberté individuelle dans le fonctionnement des services publics. Cet équilibre entre deux principes apparemment contradictoires explique certainement que la minorité numérique n'ait pas été reléguée dans un «ghetto» spatial et n'ait pas connu de tensions linguistiques, au moins depuis l'application de la législation sur les langues.

On peut rappeler ici qu'au Canada, la loi fédérale sur les langues officielles (1969) applique le principe de personnalité tandis que par la loi 22 (1974), puis la loi 101 (1977), le Québec met en pratique le principe de territorialité.

Le principe de personnalité en Finlande

Les droits linguistiques du citoyen finlandais sont établis ainsi dans le chapitre 2 de la loi linguistique de 1922 : «Tout citoyen finlandais a [...] le droit d'utiliser sa propre langue, le finnois ou le suédois, pour son propre compte ou devant une autorité publique ; les communes et autres communautés bénéficiant de l'autonomie administrative, les organisations religieuses ainsi que les associations, les coopératives et les fondations [ont le droit d'utiliser] la langue de leurs procès-verbaux de la même manière que les établissements d'éducation et de formation [ont le droit d'utiliser] la langue qu'ils emploient dans leur enseignement [devant les tribunaux et autres autorités administratives].»

Ainsi le même droit fondamental de la personne est étendu à toute organisation, publique et privée, qui touche directement le sort quotidien de l'individu, tant au niveau personnel qu'au niveau local. Cependant, ce droit, protégé par la loi, repris de la Constitution (art. 14), est soumis à un ensemble de procédures qui en limite d'une certaine manière l'application concrète, l'idéal d'égalité linguistique absolue n'étant pas applicable vu la faiblesse numérique des suédophones (moins de 11 % en 1922 ; 6 % aujourd'hui), leur relative concentration géographique et le coût prohibitif d'une Administration qui serait partout bilingue.

Selon le principe de personnalité, le citoyen suédophone peut donc, entre autres :

— communiquer avec l'Administration dans la langue de son choix, c'est-à-dire être compris d'un fonctionnaire (placé à un certain niveau hiérarchique), même dans une région où le suédois n'est pas utilisé, ou rarement ; obtenir une réponse écrite dans la même langue que celle de sa requête (sous certaines conditions, voir chapitre II.B.4) ;

— utiliser le suédois dans les cas de procédure pénale (voir chapitre II.B.2) ;

— appartenir à tel ou tel parti politique, au *Folktinget* dont le système de représentation dépasse les clivages régionaux ou territoriaux (voir chapitre III.C) ;

— verser ses impôts à l'Église, sur la base de son adhésion individuelle à une paroisse (voir chapitre II.B.6).

Application finlandaise du principe de territorialité : les districts bilingues

Le principe de territorialité a une application originale en Finlande puisque le pays n'est ni une fédération de provinces, comme le Canada, ni une fédération de cantons, comme en Suisse, ni une fédération de nationalités comme c'est le cas pour l'U.R.S.S. ou la Yougoslavie : il n'y a pas non plus autonomie régionale – sauf pour les îles Åland. Pourtant la dimension territoriale est la pierre angulaire du bilinguisme officiel, sans avoir engendré un système rigide de distribution géolinguistique. Par le biais des districts bilingues, l'État a délimité les droits linguistiques de tous les citoyens et ses propres obligations en la matière : le groupe suédophone n'a donc pas à se définir comme collectivité, comme «minorité» exigeant sa reconnaissance par les autorités.

Ainsi, c'est le droit qui précise le statut des langues et leur qualité (langues officielles nationales et langues de districts : Constitution et loi de 1922). Les articles 50 (paragraphe 3) et 51 (paragraphe 2) de la Constitution stipulent que :

— la division du territoire en départements, arrondissements et communes doit reposer sur une base linguistique, l'objectif étant d'aller «dans la mesure où les circonstances le permettent», vers des districts unilingues ou, à défaut, vers des districts bilingues avec une minorité aussi réduite que possible ; redisons tout de suite que ces unités administratives ne se superposent pas aux circonscriptions judiciaires et électorales, ni aux districts scolaires ;

— dans l'article 51, est énoncé le principe de l'autonomie administrative des communes, ainsi que «des circonscriptions plus vastes que les communes» (cet ajout étant resté sans portée réelle, bien que juridiquement traité dans les textes de 1922 et 1935).

De la sorte, l'égalité des langues, à tous les niveaux de l'administration publique et de juridiction, est assurée par un couplage de la division administrative et de la division linguistique. Différents textes législatifs (essentiellement la loi de 1922) explicitent la manière d'appliquer ces principes de la Constitution. On ne doit pas oublier ici que le statut linguistique d'un espace géographique (commune, région) a déjà fait l'objet de débats avant la guerre, puis lors de la réinstallation des réfugiés caréliens en 1940-1941, et même encore à l'été 1980 lors d'une polémique dans la presse de langue suédoise sur l'avenir des

Finlandais suédophones[4]. À cette occasion, certains «régionalistes» ont tenté de mobiliser la minorité en réclamant une région unilingue suédoise, les textes officiels sur les langues, d'après eux, ne protégeant pas suffisamment les suédophones. En fait, ces revendications culturelles et administratives cachaient les changements rapides qui modifiaient les zones suédoises unilingues et les zones bilingues : plus que d'une révolte de la «périphérie» contre le «centre», il s'est agi plutôt d'une opposition entre les suédophones urbanisés, souvent bilingues, et les suédophones vivant essentiellement dans les campagnes et plus portés à défendre leur spécificité. Les articles en question ont mis en évidence les antagonismes sociaux et géographiques d'un groupe loin d'être homogène, même s'il est toujours traité comme tel, plus ou moins implicitement, sous le prétexte d'une langue commune. La législation linguistique ne présuppose-t-elle pas que la minorité suédophone est un groupe aux frontières nettes, étanches et stables, le bilinguisme individuel n'ayant encore aucune réalité juridique ?

La territorialisation s'effectue d'après les statistiques des recensements décennaux, réalisés dans les communes. Lors du recensement, chacun doit mentionner sa langue «principale» sans autre précision. S'agit-il de la langue courante ? De la langue maternelle, natale ? De la langue parlée durant l'enfance (langue apprise, mais pas forcément maîtrisée pour toutes les situations présentes) ? (Voir chapitre III.A). Des réponses individuelles (principe de personnalité) dépend donc le statut linguistique de la commune (principe de territorialité). Il est difficile d'avancer que cette autoclassification est favorable à la minorité dans la mesure où un nombre croissant d'individus se disent bilingues, où les réponses des jeunes et vieux sont souvent rapportées par d'autres ; en outre, le choix subjectif n'est pas sans être influencé par la pression sociale du milieu finnois dominant, par les modes, la propagande, par des critères exclusivement utilitaires, etc. S'identifie-t-on d'ailleurs à un groupe, à un usage linguistique, à la langue maternelle ? La définition d'appartenance à une minorité est partout problématique. Aujourd'hui, la définition officielle d'un suédophone est basée sur la propre option dudit suédophone, à partir du seul critère flou de la «langue» – comme s'il n'existait pas d'autres manières de marquer sa suédicité.

---

4. Fin août 1983, la controverse publique, plus limitée cette fois, a repris sur la «mission» que s'accordent certains Ostrobotniens à maintenir l'héritage suédophone ; on a contesté ce rôle et cette identité locale, allant même jusqu'à dénoncer le risque d'«âlandisation» que représenterait une région suédophone pilote.

Cette ambiguïté se reflète dans les hésitations terminologiques en français et en anglais[5]. En français, vaut-il mieux parler de Suédois de Finlande ou de suédophones ? La langue n'est-elle que le seul trait distinctif qui différencie les deux principaux groupes de Finlandais ? A-t-on deux groupes ethniques ou un seul dédoublé en deux groupes linguistiques ? Il faut admettre que les suédophones suivent certains modèles culturels (dont relèvent les utilisations de la langue), ont leurs propres institutions ou organisations, et surtout s'auto-évaluent, se reconnaissent comme appartenant à un ensemble spécifique, qu'ils parlent quotidiennement suédois, finnois ou les deux (voir chapitre III.D). – En anglais, la même incertitude existe : on parle tantôt de *Swedo-Finns*, de *Finland Swedes*, de *Swedish Finns*[6] (accent mis sur les racines historiques), tantôt de *Swedish Finnlander* (calque du terme suédois utilisé en Finlande qui marque l'origine et aussi souligne le caractère distinct «national» : Finlandais mais profinnois), tantôt de *Swedish speaking* (expression qu'on retrouve dans les textes et statistiques officiels et qui ignore le bilinguisme des suédophones).

La loi de 1922

La loi du 1er juin 1922 (loi 148), amendée en 1935, 1962 et 1975, détermine l'usage des langues dans les interactions entre les citoyens et les autorités, et cela en fonction de la composition linguistique des communes.

L'article 1 du chapitre 2 stipule que l'Administration, les services judiciaires et les administrés qui ont affaire à eux peuvent utiliser le finnois ou le suédois – selon les conditions précisées par ailleurs dans les chapitres 2, 3, 4 de la loi. Ces conditions s'appuient entièrement sur la division du pays en communes unilingues finnoises, unilingues suédoises et bilingues. Cependant, les communes, les autorités paroissiales, les associations à but non lucratif, les coopératives, en s'adressant aux autorités de l'État, peuvent n'employer que la langue de leurs procès-verbaux.

---

5. Voir le chapitre I.A. sur les appellations en finnois/suédois (*finsk/finländsk*) : le doublet finnois/Finlandais existe aussi dans les autres langues romanes : *finés-finlandés*, *finnico-finlandese*.

6. *Swedish Finn*, en fait, peut désigner un suédophone, un Finlandais en Suède (de langue finnoise ou suédoise), un fennophone (du Nord de Suède), un immigrant de Suède en Finlande.

D'après l'article 2 du chapitre 1 (paragraphe 1) :

> un **district** administratif ou zone régie par le principe d'autonomie qui coïncide avec une commune est considéré comme **unilingue** si la commune n'a que des résidents d'un seul groupe linguistique ou si le nombre de ceux qui appartiennent à l'autre groupe linguistique ne dépasse pas 10% de l'ensemble de la population : il est considéré comme **bilingue** si le nombre de ceux qui appartiennent à l'autre groupe linguistique dépasse ce pourcentage ou atteint au moins 5000 personnes.

Une loi du 28 avril 1921, jamais appliquée, proposait 10 % et 2000 personnes.

Dans le paragraphe 2, le législateur précise que les districts administratifs s'étendant sur plusieurs communes ne doivent être considérés comme unilingues que s'ils couvrent des communes de même langue. Dans le cas de communes bilingues ou de langue différente, le district, dans toutes les affaires touchant de telles communes, doit être considéré de mêmes langues que les communes. (Voir plus loin les amendements de 1935).

En 1962, dans une clause du chapitre 1, il a été dit qu'une commune déclarée bilingue, à la suite d'un recensement antérieur, ne peut pas être déclassée (c'est-à-dire classée unilingue) à moins que la minorité n'ait chuté au-dessous de 8 % ou en-deçà de 5000 personnes[7]. De même une commune unilingue ne devient pas bilingue si la minorité n'atteint pas 12 %.

En 1975, les seuils ont été modifiés : de 10 % à 8 % ou 3000 personnes (communes bilingues) et de 8 % à 6 % (déclassement d'une commune naguère bilingue), la limite supérieure de 12 % demeurant. Ce système, souple mais précis, autour du chiffre pivot actuel de 8 % assure une certaine stabilité dans la distribution géolinguistique, tout en tenant compte des flux démographiques naturels. Il ne permet pas une politique de l'atermoiement ni un jeu sur les chiffres par les démographes ou les bureaucrates. Il favorise jusqu'à un certain point le bilinguisme, contrairement à l'affirmation qui voudrait que le principe de territorialité «efface» le bilinguisme en contraignant les gens à se regrouper selon leur affinité linguistique. Il permet aux centres de Helsinki, de Åbo-Turku et de Vaasa de demeurer bilingues ; par exemple, la minorité suédophone de Åbo-Turku est tombée au-dessous de 6 % dès le début des années 70, tout en comptant environ 8500 membres

7. Le Conseil municipal peut cependant décider de maintenir la pratique du bilinguisme.

(7,7 %, soit 9600 personnes en 1960). Cette règle pour les grandes villes était en vigueur déjà en 1922 : elle a dû être abrogée en 1935 – sous la pression des événements – pour être finalement rétablie en 1962.

Les trois restrictions essentielles apportées à la loi, en 1935 (n°141 du 5 avril 1935), sous divers paragraphes dispersés, peuvent se résumer de la manière suivante :

1. Les districts regroupant plusieurs communes de langue différente ou bilingues fonctionnent de manière unilingue ou bilingue, selon la ou les communes concernées uniquement. Ils ne sont plus systématiquement et globalement bilingues.
2. Comme langue officielle interne, les services de l'Administration (publique et judiciaire) situés dans des districts à communes bilingues ou de langue différente doivent employer la langue de la majorité, et non plus le finnois et le suédois ; cependant, dans certains cas, on doit maintenir la langue utilisée dès le départ (voir chapitre II.B.4).
3. Un certain nombre d'avis, de proclamations et autres documents similaires officiels doivent se faire dans la langue de la majorité (toujours dans les districts mixtes), sauf si les autorités en décident autrement ou que les citoyens concernés réclament l'usage de l'autre langue. Le texte de 1922 exigeait la publication dans les deux langues.

Division linguistique des communes

En s'appuyant sur les statistiques du recensement, le Conseil d'État répartit les communes et les autres districts administrativement autonomes selon une des trois catégories linguistiques : unilingues finnois, unilingues suédois, billingues. Cette répartition est arrêtée, par décret, pour 10 ans (décret n° 687 du 28 décembre 1962 valable entre 1963-1972 ; décret du 28 décembre 1972 pour 1973-1982 ; décret n° 1111 du 30 décembre 1982 pour 1983-1992). Le décret est divisé en 25 chapitres : le premier répertorie les divisions linguistiques du territoire. Les communes bilingues sont spécifiées suivant qu'elles sont :

— une majorité de langue finnoise et une minorité de langue suédoise de 1/3 ou plus ;
— une majorité finnoise et une minorité suédoise de moins de 1/3 ;
— une majorité de langue suédoise et une minorité finnoise de 1/3 ou plus ;
— une majorité suédoise et une minorité finnoise de moins de 1/3.

On peut finalement, à partir des chiffres officiels, dresser ce tableau comparatif :

	Communes unilingues de langue finnoise	**Communes unilingues de langue suédoise**	**Bilingues**	**Total**
1962	548	42	33	623
1963	456 (+83 % des communes)	44[1]	47[2]	547
1972	438	31	43 (25 à maj. suéd., 18 à maj. finnoise)	512
1976[3]	404 (337 rurales, 67 urbaines)	29 (dont 1 urbaine)	42	475
1977[4]	399	26	39	464
1981	396 (dont 66 urbaines)	26 (dont 1 urbaine)	39[5] (dont 17 urbaines)	461 (dont 84 urbaines)

1. Ces communes - 8 % de toutes les communes sont réparties dans trois départements : 2 dans Uusimaa, 3 dans Turku-Pori, 23 dans Vaasa et 16 dans Åland.
2. Communes réparties dans quatre départements : Uusimaa (24), Turku-Pori (9), Kymi (1), Vaasa (13).
3. Dans les années 70, il y a eu fusionnement de certaines communes.
4. En 1977, on passe de trois à deux types de commune (voir chapitre II.*A*.1).
5. C'était le cas de 15 sur 47 en 1963 (-32 %), puis de 17 sur 42, en 1976.

En 1950, 1960 et 1979, la population suédophone de Finlande s'est répartie ainsi - avec le pourcentage par rapport à l'ensemble de la population :

Types de communes	**1950**	**1960**	**1979**
I. Communes **unilingues** de langue **finnoise**	14 689 −4,2 %	11 547 −3,5 %	+11 000 −3,8 %
II. Communes **bilingues**			
a) à majorité **finnoise**			
- minorité suédoise de moins de 1/3	93 786 −27 %	115 978 −35,1 %	+125 000−41,5
- minorité suédoise de plus de 1/3	27 847 − 8 %	1 905 − 0,6 %	
b) à majorité **suédoise**			
- minorité finnoise de moins de 1/3	85 982 −24,7 %	67 443 −20,4 %	+106 000 − 35,2
- minorité finnoise de plus de 1/3	33 160 − 9,5 %	53 722 −16,2 %	
III. Communes **unilingues** de langue **suédoise**	92 822 −26,6 %	79 943 −24,2 %	− 59 000 − 19,6
Total	**348 286**	**330 538**	**301 554**

En 1979, 54,8 % de la minorité vivait donc dans des communes uniquement ou à dominance suédoise, les 45,2 % restants résidant dans des districts essentiellement finnois.

(Voir en annexe : carte géolinguistique sur les régions de langue suédoise).

Bilan dressé en 1982 par les statistiques officielles – tableau abrégé

Langues officielles selon le décret du 28 décembre 1972 (pour 1973-1982)	Municipalités (au 1er janvier 1981)			Population (selon le recensement de 1970[1])			
		Municipalité			Langues		
	Total	urb.	rur.	Total	finnoise	suédoise	autres
I. Communes unilingues de **langue finnoise**	396	66	330	3 390 946	3 377 964	9 055 (3 %)	4 197
II. Communes **bilingues**[2]	39	17	22	1 147 478	906 598	237 089	3 791
a) à majorité **finnoise**	17	9	8	992 508	858 929	129 928 (+42 %)	3 651
minorité suédoise de moins de 1/3	11	6	5	946 701	832 804	110 335	3 562
minorité suédoise de 1/3 ou +	6	3	3	45 807	26 125	19 593	89
b) à majorité **suédoise**	22	8	14	154 970	47 669	107 161 (+36%)	140
minorité finnoise de moins de 1/3	14	3	11	68 986	11 736	57 194	56
minorité finnoise de 1/3 ou +	8	5	3	85 984	35 933	49 967	84
III. Communes unilingues de **langue suédoise**[3]	26	1	25	59 912	2 603	57 262 (−19 %)	47
Pour tout le pays	**461**	**84**	**377**	**4 598 336**	**4 286 895**	**303 406 (100 %)**	**8 035**

1. Voir chapitre III.*A*, pour des données démographiques récentes.
2. Réparties sur quatre départements : Uusimaa (22), Turku-Pori (7), Kymi (1), Vaasa (9).
3. Dont 16 pour Åland (une seule étant urbaine) : −20 000 suédophones
   3 pour Turku-Pori : + 2 000 suédophones
   7 pour Vaasa : +35 000 suédophones

   On peut estimer, en 1983 déjà, que deux communes bilingues deviendront bientôt unilingues finnoises : Porvoo (commune rurale), où fonctionne la raffinerie Neste, et Loviisa où s'est mise en marche une centrale nucléaire ; de même trois communes, naguère suédophones, tendent à se transformer en communes bilingues : Iniö au sud-ouest ; Kruunupyy et Pietarsaari en Ostrobotnie. En 1950 et 1970, ces communes avaient les taux suivants de suédophones sur l'ensemble de leur population respective :

	%		
Porvoo-Borgå (rural) :	65	−54	(en 1970 : 15 600 hab.)
Loviisa-Lovisa :	71	−53	(en 1970 : 7 000 hab.)
Iniö :	93	−94	(en 1970 : 316 hab.)
Pietarsaari-Jakobstad :	69	−58	(en 1970 : 18 800 hab.)
Kruunupyy-Kronoby :	98	−96	(en 1970 : 3 000 hab.)

Le chapitre 2 du décret traite des usages linguistiques officiels aux trois niveaux particuliers de l'administration départementale : le «département», les districts judiciaires et les districts de police rurale (en finnois : *nimismiespiiri* ; en suédois : *länsmansdistrikten*, secteurs d'ordre judiciaire). Le commissaire de district assure la liaison avec l'administration départementale, représente l'autorité de police et le ministère public ; enfin en sa qualité d'autorité d'exécution, il doit faire exécuter les jugements en matière civile et pénale.

En ce qui concerne les départements, les 4 sur 11 – Åland mis à part – avec des communes bilingues ou unilingues suédoises (Uusimaa, Turku-Pori, Kymi, Vaasa) sont considérés comme bilingues ou de langue suédoise quand ils traitent respectivement avec ces dites communes. Par exemple le département de Kymi, qui n'a qu'une municipalité rurale à majorité finnoise (plus de 4000) où les suédophones sont moins de 900, n'est bilingue qu'au regard de cette municipalité. Pour les autres communes (finnoises), les relations sont établies en finnois. Les autres départements ne recourent qu'au finnois.

La même règle s'applique pour les circonscriptions judiciaires et les districts de police rurale : ils sont déclarés unilingues (finnois ou suédois) ou bilingues selon la ou les langues de leurs communes (voir chapitre III.B.2).

Le décret précise ensuite le découpage linguistique pour l'organisation judiciaire (chap. 3), pour l'Église luthérienne (chap. 4 – voir chapitre II.B.6). Puis, du chapitre 5 au chapitre 25, il détaille la ou les langues officielles des autorités centrales qui ont une administration sectorielle, comme, par exemple, la Direction des écoles, la Direction de la santé, les chemins de fer, etc., le chapitre 25 reprécisant aussi les usages dans l'armée. Toutes ces divisions linguistiques sont basées sur les principes énoncés dans le chapitre 1er (art. 1-2) de la loi de juin 1922, eux-mêmes sources de la répartition linguistique des communes, objet du chapitre 1er du décret.

Dynamique de la territorialisation

Le cadre légal, formel est donc strictement défini (à la loi de 22 s'ajoutent d'autres lois, articles de loi et décrets d'application : voir chapitre II.B.2-4) : il précise la langue de l'Administration, celle des rapports entre l'Administration et les administrés – c'est-à-dire le droit linguistique des citoyens vis-à-vis des autorités centrales, des autorités centrales au niveau du département et des autorités départementales.

Dans ce cadre, la commune est l'unité de base dont la composition linguistique a des conséquences pour l'administration locale et pour tous les organes administratifs de l'État dans lesquels ladite commune est incluse, ou qui sont situés sur le territoire de cette commune.

Quelle est la dynamique de cette politique de partage ? On l'a vu, les chiffres limites pour l'attribution d'un statut linguistique ne sont pas rigides : on a plutôt une fourchette (de 6 % à 10 %) et même un chiffre relativement faible (3000 habitants). Le découpage décennal – à partir d'une catégorisation linguistique individuelle, le mode d'application de la loi - ne fait l'objet d'aucune contestation ; il n'est pas non plus perçu comme restrictif. L'Administration respecte les conséquences de ce découpage en districts.

En fait, aucune décision, aucune autorité ne peut aller contre les changements sociodémographiques (mariages mixtes par exemple) et socio-économiques qui, eux, vont dans le sens d'une «assimilation» des suédophones, au moins par le truchement du bilinguisme (voir chapitre III). Si certains suédophones recourent au finnois dans les communes qui peuvent les servir en suédois (en principe), il est rarement vrai que les Finnois emploient le suédois dans les communes majoritairement suédophones. On a ici l'écart entre le bilinguisme institutionnel et le bilinguisme individuel – écart creusé par les rapports de force, la dialectique sociale.

District bilingue : en Finlande et ailleurs ; au Canada

Le principe de territorialité en Finlande n'est pas aussi contraignant qu'en Belgique ou en Suisse où les groupes linguistiques sont assez clairement distribués en des régions, alors quasi unilingues (Bruxelles, Berne ... tendant cependant à respecter le principe de personnalité) : d'une part parce qu'il établit la règle de la mobilité des statuts, d'autre part parce qu'il est compensé, complété par le principe de personnalité. Ainsi, au nom de ce dernier principe, dans les districts unilingues, toute personne de la langue non dominante peut recourir à sa langue avec les autorités centrales : celles-ci traitent alors dans la langue du district, mais la personne servie a le droit à la traduction des décisions ou documents (*toimituskirja; expedition*) qui la concernent ; l'exigence n'est pas de même nature pour les autorités communales unilingues qui ne sont pas contraintes de servir dans l'autre langue nationale (voir chapitre II.B.4).

La notion juridique de district bilingue, appliquée en Finlande, a été un temps «importée» au Canada par la Commission royale sur le bilin-

guisme et le biculturalisme (1967), et après l'adoption de la loi fédérale sur les lois officielles (1969) : il était notamment prévu un taux minimal de 10 % et la création permanente de districts ... mais à frontières variables. En fait, la difficulté à tracer ces frontières, à faire coïncider zone bilingue et circonscription administrative, à décider du nombre des districts, les tensions et la confusion entre les autorités fédérales, provinciales et locales, les désaccords soulevés sur les aspects constitutionnels d'une telle création, les controverses à propos des villes où la minorité éparpillée tombe en deçà du seuil prévu (tout en pouvant représenter plusieurs milliers de personnes), la contradiction entre la centralisation des services et la mobilité de la population... n'ont pas permis l'établissement de ces «districts». Finalement, en 1977, le gouvernement d'Ottawa a annoncé qu'il ne donnerait pas suite aux «districts bilingues», sous prétexte qu'ils ne sont ni pratiques ni nécessaires[8].

Il lui a substitué en 1981, pour des raisons administratives, la notion de «région bilingue», plus vague et moins conséquente («régions» du Nouveau-Brunswick, du Nord et de l'Ouest de l'Ontario, du Québec, d'Ottawa, de Toronto et de Winnipeg). Cette question des «districts» a cependant été reposée lors de la première séance du colloque de l'Université de Trent (septembre 1982) : «Le dossier du bilinguisme : les années 80 en perspective».

Le cas de Helsinki

• *Aspects démographiques*

Le cas de l'agglomération de Helsinki mérite une attention particulière, pour diverses raisons :

— historiques (région traditionnellement suédophone) ;
— démographiques (concentration de 1/8 de la population totale) ;
— et administratives (lieu où se concentrent les services de l'administration centrale ; règlements linguistiques imposés à certains fonctionnaires municipaux).

Les données qui s'y rapportent trouvent toute leur signification dans la comparaison avec les données nationales, proposées au chapitre III.A et B.

8. Sur cette tentative, les obstacles rencontrés, le rôle des conseils consultatifs des districts (1970-1975) prévus par la loi de 1969, sur les contradictions entre le «district» au service de la politique fédérale, plus qu'à celui des minorités, et les réalités géographiques, culturelles, sociologiques, linguistiques des provinces : voir K.D. McRae (1976 et 1978).

Longtemps restée ville secondaire, depuis sa création en 1550 jusqu'au début du XIX[e] siècle, Helsinki-Helsingfors s'est développée aux lendemains de la guerre de 1808 : elle fut quasiment réduite en cendres alors, obligeant les notables à lancer un ambitieux plan de reconstruction, sous la conduite de l'architecte C.L. Engel, tout en prenant avantage de son nouveau statut de capitale de grand-duché (1812), marquée par un environnement suédophone et bilingue et par la présence des Russes. Selon les statistiques officielles des recensements et M. Klövekorn, les groupes linguistiques à Helsinki se répartissent ainsi pour la période 1870-1979 :

Groupes linguistiques à Helsinki (1870-1979)

Année						
1650 : 1 500 hab. environ ; 1815 : 4 801 ; 1850 : 20 745 (en tout)						
	Total	**Finnois**	**%**	**Suédois**	**%**	**Autres %**
1870[1]	32 113	8 303	25.9	18 323	57	5 487 −17.1 (dont 3 878 Russes et 562 Allemands)
1900	93 217	47 280	50.7	39 539	42.4	6 398 − 6.9 (dont 4 399 Russes)
1920	160 921	103 205	64.1	53 727	33.4	3 989 − 2,5 (dont 1 474 Russes et 1 189 Allemands)
1930	219 842	152 510	69.4	62 579	28.5	4 753 −2.2 (dont 1 857 Russes et 1 529 Allemands)
1950	369 380	294 311	79.6	71 029	19.2	4 040 − 1,1 (dont 2 499 Russes et 604 Allemands)
1960	452 777	384 206	84.9	65 338	14.4	3 233 − 0,7
1975	496 000[2]	–	89	48 000	10	— —
1979	474 000	–	90	47 000	10	— —

1. Date du premier recensement.
2. Après avoir atteint 510 300 en 1970.

Dans le **département de Uusimaa-Nyland** (plus de un million d'habitants en 1970 ; 1 119 000 habitants en 1979), la répartition linguistique des communes s'établit ainsi (voir *supra* pour les statistiques d'ensemble sur les districts) au 1[er] janvier 1981 (le nombre

d'habitants étant issu cependant du recensement de 1970) :

— communes **unilingues finnoises** : 17, dont 5 urbaines et 12 rurales (soit en tout plus de 174 500 habitants dont 1770 de langue suédoise) ;
— communes **unilingues suédoises :** 0 (il y en avait 2 entre 1963-1972) ;
— communes **bilingues** : 22, dont 9 urbaines et 13 rurales (plus de 830 000 habitants dont moins de 148 000 de langue suédoise). Sur ces 22 : 6 sont à minorité de **langue suédoise, inférieure au 1/3** de la population totale (plus de 76 600 suédophones), 5 à minorité suédoise, **supérieure au 1/3** (plus de 19 000) ; 6 à minorité de **langue finnoise, inférieure au 1/3** (plus de 25 000 suédophones), 5 à minorité finnoise **supérieure** (plus de 26 000 suédophones).

De ces données, on peut conclure que la tendance générale est à la fennisation de la région et de la métropole. Cependant, on peut interpréter les chiffres avec plus de nuances :

— Helsinki, capitale du pays et chef-lieu du département de Uusimaa, a eu une majorité suédophone jusqu'en 1880-1890 ; en 1900, il y a renversement de majorité : les Finnois représentent alors plus de 50 % de la population ;
— la baisse démographique des suédophones, relativement récente, a été rapide : elle est régulière (en données relatives) depuis 1870 environ (de 57 % à moins de 10 % en 1975) ; elle est réelle en chiffre absolu après 1950 ; en contrepartie, la population finnoise se multiplie par 6 en 50 ans (1900 : plus de 47 000 ; 1950 : 294 000) ;
— en 1890, les deux groupes linguistiques sont à peu près à égalité, en pourcentage : 45,5 % de Finnois (soit moins de 29 800), 45,6 % de suédophones (soit moins de 29 900) ;
— le taux de non-Finlandais ou Finlandais de langue russe, allemande, etc., a constamment diminué depuis 1870, avec une baisse accélérée à partir de 1900 (1870 : 17 %, 1975 : moins de 1 %).

Helsinki a toujours été marquée par la présence des deux langues nationales[9] – même si lors de la «grande inimitié» avec les Russes, durant les deux premières décennies du XVIII[e] siècle, on peut penser qu'une majorité de Finnois occupait la ville ; après cette période, eut lieu d'ailleurs une certaine suédification sous la pression des autorités de Suède et pour les besoins de l'Administration. Cette dualité linguis-

9. On peut noter que la ville, naguère, a été souvent décriée par les écrivains finnois (J. Aho ; E. Leino ; I. Kianto ; les deux derniers originaires de Kainuu, Nord-Est déshérité), tandis qu'elle était valorisée par ceux de langue suédoise.

tique ancienne s'explique en partie aussi par la multiplicité des villages ruraux environnants de langue suédoise. Ces villages furent les sources principales de la migration vers la cité, tout au long du XVIII[e] siècle et jusqu'aux années 1850, donnant alors à Helsinki une majorité suédophone. Au contraire, Åbo-Turku, capitale en contact étroit avec la Suède mais entourée essentiellement de villages finnois, est restée majoritairement finnoise. Au XIX[e] siècle, les suédophones de Helsinki se trouvaient prédominants dans les différentes couches sociales : classe supérieure, bourgeoisie, mais aussi chez les ouvriers. Le bilinguisme, cependant, était déjà un trait caractéristique de la ville ; les mariages mixtes étaient relativement courants, mais, à l'opposé d'aujourd'hui, ils favorisaient la suédicisation des enfants.

Au 31 décembre 1975, il y avait 302 697 suédophones dans tout le pays, dont 147 146 dans Uusimaa-Nyland, soit près de la moitié de la minorité (167 124 en 1950 ; 148 834 en 1970). De ces 147 146, 85 978 (28,4 % de toute la minorité, ou plus de 58 % des suédophones du département) habitaient Helsinki et les environs[10] sur une agglomération de 771 346 habitants (11,1 % des habitants de Helsinki et alentours étaient donc des suédophones). Au 31 décembre 1979, il y avait 301 554 suédophones en tout, dont 146 135 dans Uusimaa, soit 13,1 % de la population départementale et 9,5 % (46 000) de la population de la capitale. En 1910, Helsinki, Helsinge et Espoo-Grankulla comptaient 61 500 suédophones, ou 17,8 % de toute la minorité.

D'alors à aujourd'hui, on peut percevoir les mouvements de population orientés vers la capitale (voir chapitre III.A).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'accroissement des Finnois, puis leur surnombre par rapport à leurs compatriotes de langue suédoise :

1. L'urbanisation croissante du pays et le pouvoir d'attraction de la seule métropole. Certes, l'hypertrophie de la capitale n'est pas propre à la Finlande, tous les pays nordiques connaissent le même phénomène et tentent d'y remédier par une politique de développement régional volontariste. Voir la situation en 1981, décrite au tableau de la page 146.

10. Sont compris dans cet ensemble : la ville de Helsinki, Espoo, Kirkkonummi, Sipoo, Vantaa-Vanda (avant 1972 : Helsinge ou Helsinki rurale ; 129 807 hab. en 1979, dont 6 605 suédophones, soit 5,1 % contre 5,6 % en 1975 ; 6,9 % en 1970 ; devenue commune urbaine en 1974) et Kauniainen-Grankulla (7 027 hab., dont 3 259 suédophones : 46,4 % - 45,2 % en 1975 - 43,7 % en 1970).

Répartition des suédophones et des Finnois dans diverses communes (1910, 1920 et 1979)

	1910		1920			Au 31 décembre 1979		
Communes	**Suédophones**	**Finnois**	**Suédophones**	**Finnois**	**Population totale**	**Suédophones %**	**Taux en 75-70**	**Population totale**
Helsingfors - Helsinki	+49 000 (35%)	+85 000	+60 000 (−1/3)	+114 000	+117 000	46 023-9,5	9,7-10,6	483 743
Esbo-Espoo[1]	+ 5 400 (71,7%)	+ 2 100	− 6 000	+ 2 500	8 500	17 134-12,8	13,2-14,7	133 712
Kyrkslätt-Kirkko-nummi	+ 6 100	− 900	+ 6 300	+ 750	+ 7 100	5 519-28,4	31,7-39,2	19 423
Sibbo-Sipoo	+ 6 300	+ 570	+ 6 500	+ 570	+ 7 100	7 256-56,1	57,7-59,6	12 943
Département de Nyland	149 173 (41%)	212 315	157 794 (37,9%)	255 320	416 187	146 135-13,1%	-	1 019 000

1. Devenue commune urbaine en 1972. Voir chapitre III. pour une comparaison avec d'autres cités bilingues.

Pays	Population totale	Zone métropolitaine[1]	Dont la ville principale
Danemark	5 120 000	1 380 000 (1/4)	Copenhague = 645 000 hab.
Suède	8 300 000	1 400 000 (1/6)	Stockholm = 647 000 hab.
Norvège	4 100 000	697 000 (1/6)	Oslo = 450 000 hab.
Islande	230 000	—	Reykjavik = 84 600 hab. (+1/3)
Finlande	4 800 000	765 800 (1/6)	Helsinki = 483 000 hab. (10 %)

1. Définie administrativement mais d'étendue plus ou moins vaste selon les pays.

De 1900 à 1970, Helsinki a connu une croissance de plus de 243 %, Stockholm, de 184 % et Oslo, de 134 %.

La mobilité engendrée par la capitale a marqué les deux groupes linguistiques, mais sans modifier bien sûr le rapport 93 % de Finnois pour 7 % de suédophones, même si la population de suédophones dans le grand Helsinki est légèrement supérieure (11 %) au 6 % à 7 % de la minorité pour tout le territoire, et même si dans certains secteurs de la communauté urbaine on constate une concentration de suédophones (Kilo, Martinkylä-Mårtensby, par exemple).

2. L'expansion de la surface de la capitale, au-delà de sa ceinture suédophone, s'est faite à l'avantage des Finnois ; aujourd'hui, les banlieues plus ou moins lointaines abritent des Finnois venus de diverses régions finlandaises, la ville même de Helsinki ayant vu le nombre de ses habitants se réduire depuis 1970 (1970 = plus de 510 000 hab. ; 1981 = 483 000 hab.) (voir chapitre III.A sur les flux de migration interne).

3. L'écart entre les taux de natalité des deux groupes linguistiques (voir chapitre III.A).

4. La fennisation des suédophones, soit par l'effet d'entraînement que représente le groupe majoritaire (Finnois sur les lieux de travail, par exemple), soit à la suite des mariages mixtes (voir chapitre III.A) ; Helsinki, capitale intellectuelle et politique, reflète, plus que d'autres villes, cette évolution, sans que cela contredise le fait qu'elle reste le centre pour les suédophones : on y trouve en effet la plupart des sièges des institutions et organismes de langue suédoise.

Populations linguistiques au centre et dans les banlieues de Helsinki (1950-1979)

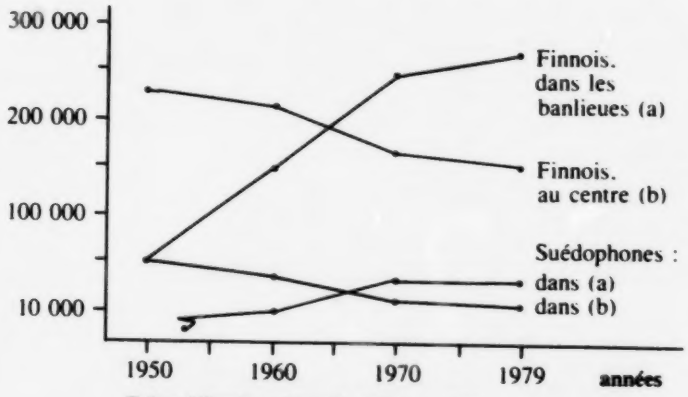

Selon Allardt et Starck, 1981, p. 251.

Comme pour l'ensemble du pays, il est difficile d'estimer le nombre de bilingues, faute de définitions stables, objectives, de «Finnois», «suédophones», et aussi par absence de considération démographique et juridique de la catégorie des «bilingues» (voir *supra* sur l'application du principe de territorialité ; chapitre III.A et D.4). Malgré ces lacunes, il est notoire qu'un certain nombre de suédophones se veulent **bilingues** – la compétence n'indiquant pas, bien sûr, l'usage réel, la fréquence d'usage.

Fréquence d'usage en chiffres arrondis
Source : M. Klöverhorn (1960)

Année	Total (Helsinki)	De langue finnoise	De langue suédoise	Bilingues de langue maternelle finnoise	Bilingues de langue maternelle suédoise	Autres
1930	219 842 (100 %)	99 000 (45 %)	11 500 (5,2 %)	53 600 (24,4 %)	51 100 (23,2 %)	+4 700 (2,2 %)
1950	369 380 (100 %)	197 600 (53,5 %)	12 200 (3,3 %)	96 700 (26,2 %)	58 800 (15,9 %)	+4 000 (1,1 %)

Par ces chiffres comparables, on constate un accroissement vers l'unilinguisme finnois et une relative stabilité du taux de bilingues (4/5 des suédophones ; 1/3 des Finnois). Ces proportions pour 1930 et 1950 recoupent celles établies par Starck (1979) :

	Pourcentage de Finnois connaissant le suédois	Pourcentage de suédophones connaissant le finnois	Pourcentage de la population totale maîtrisant les deux langues
1900	30	42	35
1910	30	50	33
1920	35	72	44
1930	35	82	48
1950	33	83	42

• *Aspects administratifs*

Comme toutes les communes finlandaises, la ville de Helsinki est soumise à la loi sur les municipalités d'août 1948, modifiée en 1977 (loi qui ne mentionne expressément aucun nom de commune ; voir chapitre II.A.1). Elle s'organise administrativement de la manière suivante :

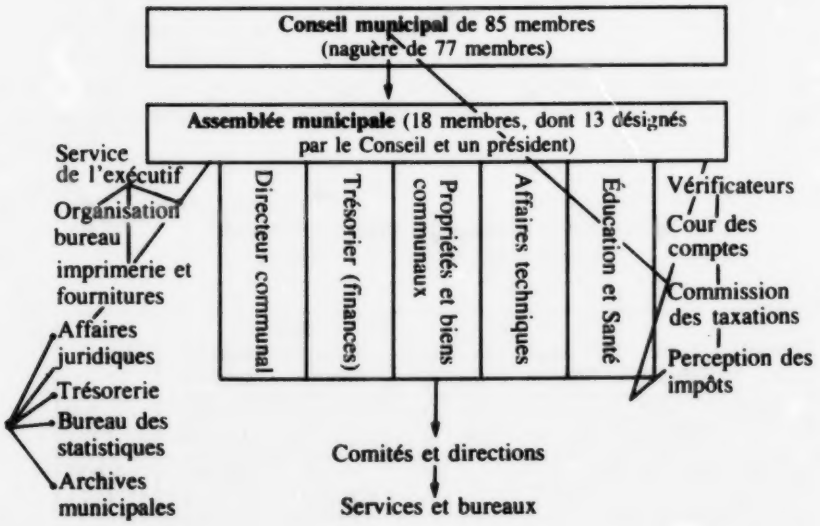

Lors des dernières élections municipales (octobre 1980, moins de 274 527 votants pour 384 127 inscrits [71,5 %], dont 219 599 femmes), la majorité est revenue aux Finnois, et 11,8 % des voix aux suédophones, soit une légère surreprésentation par rapport à leur proportion dans la population locale (9,3 %) ; en 1963, par exemple, il en était de même : 16,9 % pour 14,4 %. La coloration politique du Conseil actuel se présente ainsi : social-démocrate : 23 membres (pour 25,7 % des voix), S.K.D.L. : 14 (15,9 %), Parti populaire suédois : 7 (8,2 % des voix et 8,2 % des sièges), Parti libéral : 3 (4 % des voix), Coalition nationale : 28 (31,4 %), Centre : 2 (3,3 %), Chrétiens : 3 (4,2 %), Parti rural : 1 (2 %), Constitutionnel : 3 (3,4 %), autre : 1 (1,8 %).

Dans l'Assemblée municipale, deux membres appartiennent au Parti suédois (en 1963 : 3 sur 18, c'est-à-dire 1/6).

Au regard des employés municipaux, la répartition linguistique s'établissait ainsi en 1959 : sur un total de 13 942 personnes, 2849 étaient de langue suédoise (20,1 %) – la répartition étant fixée d'après la langue de l'école fréquentée par l'employé. Il n'a pas été possible d'obtenir de la municipalité des chiffres plus récents.

Dans les rapports entre les services municipaux et les habitants, Helsinki suit les principes généraux imposés par la loi de 1922. Par contre, cas assez rare (voir chapitre II.B.4 sur la langue interne), la ville a adopté un arrêté, le 9 janvier 1949 (complété et modifié en 1976 – *Recueil des arrêtés de la ville de Helsinki* IV – 15), réglementant les compétences linguistiques de ses employés[11]. Six niveaux sont définis : trois pour les postes de cadre, trois pour les postes subalternes. On a, du niveau le plus élevé (catégorie *a*) au niveau inférieur (catégorie *e*), les exigences suivantes :

Niveaux	Finnois (langue de la majorité)	Suédois
Catégorie a	maîtrise complète	bonne aptitude à écrire et à parler
Catégorie b		connaissance satisfaisante de l'écrit et de l'oral
Catégorie c	bonne aptitude à écrire et à parler	
Catégorie d		aptitude à parler
Catégorie e	maîtrise satisfaisante de l'oral	—

11. La ville d'Espoo a aussi défini certaines contraintes linguistiques pour ses employés (arrêté municipal de 1973, paru au *Bulletin officiel* de la ville, n° 91). Elle organise dans ce sens des cours de suédois, avec de nombreux inscrits (1983).

Aux catégories *a* et *b* correspondent les postes de dirigeants, responsables de service qui doivent avoir un diplôme universitaire (soit une centaine de types d'emploi). Les candidats à ces postes ne sont testés que dans la langue qui ne leur a pas servi comme langue d'instruction à l'école.

Les catégories *c* et *d* (environ 300 types de poste) comprennent certains cadres moyens, chefs de bureau ; la différence de compétence en suédois s'explique par la fréquence des contacts avec les suédophones, par la nature des décisions administratives à prendre et à communiquer à ce public de langue suédoise. En *c*, on trouvera par exemple l'architecte municipal, des techniciens supérieurs ; en *d*, on aura le comptable des services hospitaliers municipaux, le directeur adjoint des abattoirs, etc.

La majorité des employés relève de la catégorie *e*. Pour les niveaux *a* et *c*, le candidat doit se présenter devant l'un des comités linguistiques de l'État (voir chapitre II.B.4) ; pour les autres niveaux, il doit prouver ses connaissances devant l'autorité qui le recrute.

L'arrêté municipal de 1949 précise, en outre, que les décisions prises lors des réunions du Conseil sont en finnois, mais que pour celles concernant les suédophones, il y a traduction. D'autre part, les débats sont enregistrés aux procès-verbaux dans la langue dans laquelle ils ont eu lieu.

Aujourd'hui, le président du Conseil (président aussi du Parti de la coalition nationale, ou *Kokoomus – KOK*) est finnois. Lors des séances, de fait, chacun parle généralement sa langue, sans recours à des interprètes.

Le bulletin municipal (*Pääkaupunki tiedottaa/Helsingfors Stad informerar*) paraît deux fois par mois ; il a une édition séparée selon les langues : sa distribution, faite par quartier ou district postal, respecte les informations linguistiques données par chaque Finlandais au début de chaque année, sur la feuille de déclaration de domicile.

Dans son réseau scolaire, Helsinki, commune bilingue, gère des écoles polyvalentes finnoises et suédoises, placées directement sous le contrôle de deux directions scolaires distinctes (selon la langue). À l'automne 1981, il y avait 92 de ces écoles de langue finnoise (63 pour les six premières années, 29 pour les trois dernières) pour 24 de langue suédoise (19 pour les six premières années, 5 pour les trois dernières) (*Statistiques municipales*, 1982). En 1983, le nombre de lycées s'élève à 25 de langue finnoise et à 5 de langue suédoise.

Que conclure ? Helsinki, centre d'attraction pour tous les Finlandais, lieu principal des activités politiques et culturelles du pays, centre opérationnel des organisations suédophones, a vu sa minorité se réduire assez vite et s'adapter en optant pour le bilinguisme. Il est difficile à l'heure actuelle de prédire si ce bilinguisme individuel est une nouvelle étape franchie vers l'assimilation linguistique pure et simple : cela dépend à la fois du nombre de suédophones, de leur proportion dans la population, et aussi de leur comportement proprement «suédois» (voir chapitre III.D.4). Malgré tout, la ville continue d'être une commune officiellement bilingue – et le restera aussi longtemps que les lois linguistiques resteront en vigueur. La tolérance linguistique existe et il est permis de croire qu'une abrogation des lois sur les langues soulèverait, à Helsinki, certaines protestations, même de la part de Finnois.

B. Organes de l'État et organismes publics : modalités d'application et suivi du bilinguisme officiel

Comment le principe constitutionnel d'égalité des personnes (de langue différente) s'applique-t-il :

1. dans l'Administration et les rouages de l'État (voir les points 1 et 4 de cette section) ;
2. dans l'appareil judiciaire (voir 2 ; 5) ;
3. dans les institutions militaire et religieuse (voir 3 ; 6) ;
4. dans l'expression publique au Parlement (voir 1) ; dans les médias (voir chapitre III.D.2) ;
5. dans le système d'éducation, centre et enjeu de revendications linguistiques dures, dans les années 30 surtout (voir : 7) ?

Peut-on évaluer l'écart entre les principes, les discours officiels et les pratiques quotidiennes ?

C'est dans l'optique de cette double interrogation que s'organise cette section du chapitre.

1. Pour les pouvoirs exécutif et législatif

Depuis plusieurs décennies, la langue de travail des présidents et des ministres est, de fait, le finnois.

Le président de la République

Cela n'empêche pas que les chefs d'État successifs (neuf depuis 1919, dont trois suédophones) se sont intéressés de près ou de loin au statut des langues nationales.

Pendant leur mandat de six ans, ils se sont attachés à l'esprit de la Constitution (la plupart étant juristes de formation), indépendamment de leur origine politique et linguistique ; pour tous, l'idée supérieure des intérêts de l'État, de la nation, l'a emporté sur une vision par trop partisane[12]. D'ailleurs, lors de son serment devant la Chambre des députés, le nouveau président élu s'engage à améliorer le bien-être général, en reprenant le chapitre 2 (art. 5 à 16) de la Constitution sur les «droits généraux et la protection juridique des citoyens finlandais» qui inclut le respect et la protection des langues nationales (art. 14).

C'est sous la présidence de Ståhlberg (entre 1919 et 1925) qu'ont été votées les lois linguistiques et les lois sur Åland. Pour faciliter la réconciliation de la droite, alors hostile à sa personne, avec le nouveau système politique (pouvoirs accrus du président ; régime parlementaire), Ståhlberg ne brigua pas de second mandat.

Svinhufvud (1931-1937) a eu à faire face au mouvement profinnois et à l'effervescence de l'Université de Helsinki (voir chapitre I.A et II.B.7). Suédophone, il n'a jamais agi en tant que tel ou au nom de la minorité ; il s'est senti Finlandais avant tout, maîtrisant les deux langues et luttant contre la russification au début du siècle. Président du Sénat lors de la déclaration de l'indépendance, Régent entre mai et décembre 1918 – c'est-à-dire premier chef d'État de la Finlande indépendante, il a toujours manifesté un fort sentiment patriotique dépassant la querelle linguistique.

Le Finnois Ryti a dû en peu d'années (1940-1944) résoudre des problèmes clés touchant les composantes de la population finlandaise. Ainsi il a mis sur pied (en 1941) le «Comité de conciliation linguistique» chargé de trouver des solutions à la crise du bilinguisme ; il a dû protéger les districts suédophones au moment du déplacement forcé des réfugiés caréliens.

Entre 1946 et 1956, sous la présidence de Paasikivi, l'Université de Helsinki voit son bilinguisme précisé par la loi, tandis qu'Åland est dotée d'une loi protégeant son autonomie.

---

12. Voir chapitre II.A.1 : sur le rôle et les attributs du président ; chapitre III.E. sur des données sociopolitiques contemporaines.

On doit enfin citer aussi Mannerheim, autre suédophone, même s'il n'a pris aucune décision touchant les groupes linguistiques ou les langues : choisi Régent de décembre 1918 à juillet 1919, désigné Président pour achever le mandat de Ryti (1944-1946), il s'est toujours considéré comme un Finlandais, malgré ses difficultés à s'exprimer en finnois, qu'il utilisa pourtant à toutes les occasions[13].

Les présidents, garants de l'esprit de la Constitution, ont dû parfois s'engager en dépit des oppositions du gouvernement ou de la Chambre : c'est toute l'ambiguïté d'un poste dans un système qui n'est ni carrément présidentiel, ni uniquement parlementaire.

Au gouvernement

Les chefs de cabinet n'ont jamais eu les scrupules des présidents : leur position et leur promotion répondent en effet à des options délibérément politiques. Pourtant, à cause de pressions idéologiques contradictoires, aucun, jamais, n'a prioritairement servi les intérêts de la minorité, pas même les premiers ministres de langue suédoise (trois depuis 1944 : R. Törngren [du 5 mai au 20 octobre 1954], R. von Fieandt [du 29 novembre 1957 au 26 avril 1958], K.A. Fagerholm [responsable de trois gouvernements : du 29 juillet 1948 au 17 mars 1950, puis du 3 mars 1956 au 27 mai 1957, enfin du 29 août 1958 au 13 janvier 1959]). Cela n'exclut pas une composition des coalitions, un programme relativement favorables aux suédophones (voir chapitre III.C sur le Parti suédois, sa présence dans les coalitions depuis 1917).

Selon l'organigramme des ministères et des services qui y sont rattachés (1981), on trouve des départements de langue suédoise, répartis ainsi :

— le Bureau des traductions (Premier ministre) ;
— la Direction des écoles (enseignement général ; enseignement professionnel) et le Centre des langues nationales, ministère de l'Éducation (voir chapitre II.B.7 et 8) ;
— le Bureau national du commerce et des intérêts des consommateurs auquel sont rattachés des conseils départementaux et régionaux, ministère du Commerce et de l'Industrie ;
— les services des Affaires sociales, de la Santé et de l'Alcoolisme dont dépendent les autorités régionales adéquates, ministère des Affaires sociales et de la Santé.

13. Voir le chapitre I.A, sur les comportements et l'influence du maréchal Mannerheim, notamment pendant la guerre civile (en tant que chef des Blancs) et pendant les années 1939-1944.

Dans les deux derniers cas, l'usage du suédois est lié, bien sûr, à la composition linguistique des districts et régions concernés.

On trouve un département ou service lié à l'étranger, ou situé à l'étranger, dans les ministères suivants :

— de la Défense ;
— des Transports et des Communications (notamment pour les Postes et Téléphones) ;
— du Travail (Bureau des affaires internationales) ;
— de la Santé (l'Institut de la protection contre les radiations ayant un département de recherche qui coopère avec des départements nordiques équivalents) ;
— du Commerce et de l'Industrie (représentations étrangères de l'Office finlandais du tourisme) ;
— des Affaires étrangères avec le Département des affaires juridiques (questions de droit international ; traités internationaux), avec le Département du commerce extérieur (questions du commerce avec l'U.R.S.S., avec les autres pays socialistes et du commerce international), enfin avec le Département des affaires politiques (bureaux des organisations internationales, des pays nordiques, des pays socialistes).

Dans leur ensemble, les ministères respectent la législation linguistique ; comme tout service administratif, ils suivent les principes et les directives qui s'appliquent pour la langue interne et externe (voir chapitre II.B.4). Cependant, chacun peut préciser certaines attentes qu'il est en droit d'exiger de ses cadres et employés : ainsi, le ministère des Finances sur les compétences linguistiques des fonctionnaires du Service des contributions (décision n° 355 du 9 septembre 1959), le ministère des Communications et des Travaux publics sur la connaissance des langues officielles pour les fonctionnaires chargés des questions de main-d'oeuvre (décision n° 394 du 30 septembre 1960).

Pour les publications (documents à parution régulière, brochures, notes d'information, etc.), on constate une certaine diversité, selon les services concernés : parfois on imprime en finnois, parfois également en suédois (la plupart du temps toutefois en édition séparée), mais le suédois reste relativement rare et là où il apparaît, apparaît souvent aussi l'anglais ! Ce constat s'applique aussi fréquemment dans les services et commerces (privés), non contraints de suivre une politique de bilinguisme.

Le Bureau des traductions du gouvernement finlandais

On a vu au chapitre II.A.1 la place qui revient à la Chancellerie, partie intégrante du gouvernement central, au même titre que les ministères, et représentée par le chancelier lors des séances du Conseil des ministres. Elle supervise les affaires du Cabinet, se place comme intermédiaire entre le gouvernement et le Parlement, distribue titres et récompenses, etc.[14]. Sont placés sous sa responsabilité divers organes, dont le Bureau central des statistiques (*Tilastokeskus - Statistikcentralen*), la Bibliothèque du Parlement, l'Imprimerie nationale et le Bureau (officiel) des traductions (*Käännöstoimisto - Statsrådets Translatorbyrå*).

Ce bureau dessert, à différents degrés, les principaux rouages de l'administration centrale : présidence de la République, gouvernement, Conseil d'État et ministères. Il relève aujourd'hui du Premier ministre :

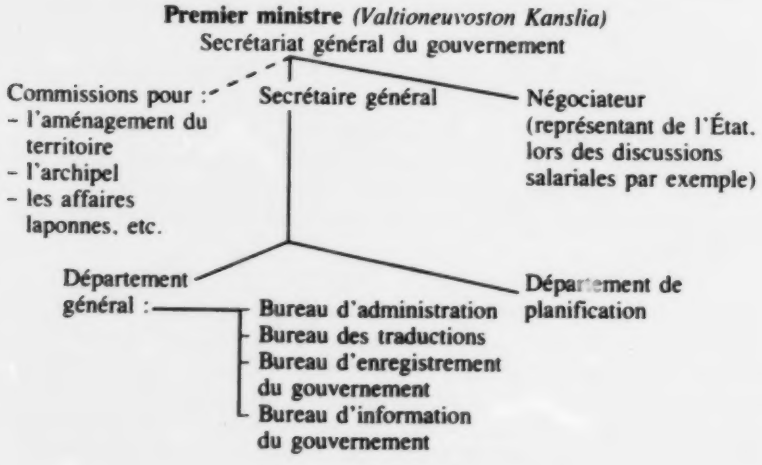

Il a eu des antécédents dès les premières décennies du XIX[e] siècle. Si à l'origine il travaillait avec le suédois, le finnois et le russe, à l'heure actuelle il travaille essentiellement avec le finnois et le suédois, sans que soient exclues cependant certaines traductions avec l'anglais, l'allemand et le français.

14. Publication du chancelier : *Syyttäjäsanomat* (quatre fois par an).

Le Bureau est composé de 11 traducteurs, supervisés par un sous-directeur du Ministère[15], assisté de 2 adjoints.

Les textes à traduire proviennent, outre du gouvernement et des ministères, de certains tribunaux. Les Contributions, la Sécurité sociale (aides sociales et retraite) ont leur propre service de traduction, comme d'ailleurs la plupart des ministères : cela n'empêche pas que parfois le Bureau est appelé à les soutenir dans leurs tâches de transposition du finnois au suédois.

Quelle est la nature des textes à traduire ? On peut distinguer :

— les propositions du gouvernement soumises à la Chambre (traductions *in extenso* : attendus et propositions même) ;
— les décrets du président de la République ;
— les décisions prises par le gouvernement et certaines de celles prises par les ministères. Ces décrets et ces décisions sont publiés alors dans le ***Bulletin des lois et décrets (Suomen Säädöskokoelma - Författningssamlingen)***.

  Les décisions et règlements de moindre importance, non publiés dans le ***Bulletin***, sont traduits par les services internes des ministères ;
— les rapports annuels du gouvernement ;
— le projet de budget (soit un millier de pages chaque année) et les projets de lois budgétaires (une centaine habituellement) ;
— les réponses du gouvernement aux questions orales posées au Parlement ;
— les discours du président et la plupart de ceux des ministres.

À ces tâches s'ajoutent celles de révision de certains textes traduits dans les ministères[16]. Les propositions du gouvernement au Parlement sont aussi, pour les plus importantes d'entre elles, vérifiées par le Service de révision des lois du ministère de la Justice (*Laggranskningsbyrån*) chargé de contrôler la rédaction des textes juridiques, y compris parfois de textes traduits dans d'autres ministères[17].

Cette interaction entre le Bureau des traductions du gouvernement, le Service de révision du ministère de la Justice (qui garantissent la validité des documents traduits) et les Services de traduction des différents

---

15. Les informations données ici proviennent du sous-directeur en place (1983). Mais, comme pour le Parlement, aucune information n'est disponible sur le budget propre à la traduction, sur des directives éventuelles au Bureau.
16. Sur les problèmes de terminologie officielle, voir chapitre II.B.8.
17. Les médias n'attendent pas toujours la traduction officielle de ces propositions pour proposer ... leur propre interprétation.

ministères facilite une certaine unité et homogénéité stylistiques des textes officiels. La formule actuelle est considérée comme viable et fiable, même si l'accroissement du personnel dans certains ministères permettrait davantage la traduction de rapports d'ordre technique, médical, etc.

Les traductions réalisées se font quasi exclusivement dans le sens finnois-suédois, dans des domaines assez contraignants pour la rédaction : droit, finances, diplomatie, etc.

Finalement, ce sont des représentants du Bureau des traductions du gouvernement, du Secrétariat de la Chambre (Bureau suédois) et du ministère de la Justice qui, réunis en un Comité linguistique, assurent la validité des documents traduits, c'est-à-dire surtout la version suédoise des textes officiels. Ce Comité est soutenu, de manière assez formelle, par le Conseil pour la langue suédoise (voir chapitre II.B.8).

Au Parlement

La Chambre des représentants a toute compétence en matière linguistique : la procédure – du dépôt de projet de loi à son vote – reste la même que pour tout autre texte (voir chapitre II.A.1). Cependant, depuis longtemps, aucun projet n'a été soumis, aucune question orale n'a été posée concernant les langues.

Le Parlement doit respecter le bilinguisme officiel. Comment fonctionne-t-il alors, en sachant que depuis mars 1983, sur 200 députés, 16 sont de langue suédoise (8 %) ?

Les séances ont-elles encore cette atmosphère décrite par G. Duhamel en 1931 : «l'Assemblée (est) digne et placide» car tout est traduit avant d'être discuté, ce qui «oblige les représentants du peuple à écouter deux fois les autres, à s'entendre deux fois eux-mêmes, à patienter...» ?

Il est vrai qu'il existe un ensemble de dispositions pour régler le bon fonctionnement des communications du Parlement :

— il y a la loi du 19 décembre 1927 sur les procédures du travail parlementaire (*Eduskunnan työjärjestys – Riksdags Arbetsordningen*), notamment les trois articles 40, 59 et 60 qui font du finnois, de fait, la langue de travail et du suédois la langue des traductions ;
— il y a la loi organique de la Chambre des représentants du 13 janvier 1928, avec, en particulier, l'article 88 (et les articles 85, 86 et 91) qui s'appuie bien sûr sur les principes définis dans la Constitution (notamment art. 22 ; voir chapitre II.A.1).

Voici l'énoncé de ces articles de 1928 :

Article 88 (chap. 8 : Dispositions spéciales) :

— «Dans les **débats** de la Chambre, il est fait emploi des langues finnoise et suédoise ;

— les **rapports** et **avis** des commissions, ainsi que les **propositions écrites** de la Conférence des présidents[18] et de la Commission du secrétariat[19], seront rédigés dans ces deux langues ;

— les **communications écrites** adressées à la Chambre par le **gouvernement** seront également rédigées en finnois et en suédois.»

Article 35 (chap. 7 : Communication des résolutions et des avis de la Chambre) :

— «Les **écrits** et le **résumé des résolutions** de la Chambre sont rédigés et expédiés par le Secrétariat de la Chambre, sous la surveillance de cinq vérificateurs élus par elle dans son sein pour une session à la fois (...) Aucune expédition ne partira de la Chambre avant d'avoir été approuvée par celle-ci ou par les cinq vérificateurs (...)»

Article 86 (chap. 7) :

— «Le **résumé des résolutions** de la Chambre est signé par tous les députés, les autres écrits seulement par le Président et les vice-présidents.»

Article 91 (chap. 8), amendé le 6 novembre 1970 pour y inclure les rapports de la Commission sur les salaires :

— «Les **propositions** du gouvernement, les **rapports** des commissions, les **écrits** adressés par la Chambre au président de la République[20], les **procès-verbaux** et le **résumé** des résolutions de la Chambre doivent être imprimés.»

D'après la loi de 1927, les traductions sont placées sous la responsabilité de la Commission qui émet le texte original (ou l'un de ses membres), aidée des cinq vérificateurs, chargés par ailleurs de contrôler la conformité d'un projet adopté avec la décision de la Chambre. Les vérificateurs sont élus parmi les députés : ce sont souvent les plus jeunes qui sont choisis pour ce travail ingrat. Par tradition, sur les cinq, deux

18. Art. 54: «Le président, les (deux) vice-présidents de la Chambre et les présidents des commissions constituent la Conférence des présidents [...]» (il appartient à celle-ci d'organiser et d'ordonner les travaux parlementaires).

19. Art. 89: «Le Secrétariat de la Chambre est placé sous la surveillance de la Commission du secrétariat composé du président, des vice-présidents ainsi que de 4 députés [...]» (voir aussi art. 5, 7 de la loi de 1927).

20. Voir l'art. 84 ; il s'agit de lettres accompagnant tout projet de loi adopté que le président doit sanctionner et promulguer, des réponses aux propositions du gouvernement et des motions adressées au gouvernement par la Chambre.

sont de langue suédoise. Ceux-ci ont le dernier mot pour décider de la validité de la traduction effectuée par le Bureau suédois (voir *infra*). Cette autorité leur est accordée par l'article 59 de ladite loi, l'étendue en est précisée par l'article 8 de la loi de 1928 : les vérificateurs supervisent les versions de **toutes** les communications de la Chambre, commissions comprises.

Aucune clause, dans la loi de 1927, ne porte sur la traduction complète des débats (vers le suédois). Mais les discours (discussions et décisions) sont tous reproduits dans leur version originale (finnois ou suédois) dans le *Journal des Débats (Pöytäkirjat)*. Celui-ci constitue un volume annuel de quatre à cinq tomes. Enfin, d'après l'article 60, on doit résumer en suédois le compte rendu des séances (décisions uniquement). Ces résumés sont publiés dans le *Protokoll i Sammandrag* (*Procès-verbaux en résumé*).

Selon l'article 40 (2e paragraphe), le président du Parlement **doit** recourir au finnois et au suédois pour diriger les débats, pour justifier son refus de «mettre en discussion une question soulevée», de «formuler une proposition de vote» (refus défini par l'article 80, paragraphe 1 de la loi de 1928) ; il **peut** utiliser les deux langues pour toute autre communication devant les députés, s'il le juge nécessaire. Au cas où le président n'est pas bilingue, appel est fait à un interprète officiel qui traduit tout ce que le président lui demande de traduire (interprétation consécutive discontinue). Le 3e paragraphe de l'article 40 rend possible l'interprétation chuchotée (dite encore de liaison ou personnelle) des débats et des interventions du président du Parlement non traduites publiquement, et cela uniquement à partir du finnois (pour tout député suédophone qui ne comprendrait pas le finnois).

En outre, un discours en finnois doit être traduit dans l'autre langue, dans les cinq jours qui en suivent la demande, déposée à la Commission du secrétariat.

Le premier paragraphe, quant à lui, autorise l'interprétation consécutive vers le finnois des points principaux d'un discours en suédois.

Enfin, la loi de 1927, par son article 7 (paragraphe 2), permet l'établissement et le fonctionnement du **Bureau suédois,** intégré au Secrétariat central de la Chambre (194 employés en 1980), lui-même placé sous la responsabilité de la Commission administrative constituée des président et vice-présidents et de quatre députés. Le Secrétariat comprend, outre le Bureau suédois : un bureau de procès-verbaux avec services de sténo et de dactylo en finnois et en suédois, un service d'édition-impression et un service d'information. Ces bureaux et ser-

vices assurent la publication des documents officiels – les éditions en finnois et en suédois étant alors séparées.

Le Bureau suédois a pour rôle de traduire et d'interpréter ce qui s'échange pendant les diverses activités parlementaires, comme, par exemple, les rapports des commissions ; seul l'article 5 du Règlement du Secrétariat central définit ses tâches : aucune autre directive officielle ne précise les conditions de travail des six employés dont les quatre traducteurs-réviseurs, formés en droit ou sciences politiques plutôt qu'en langue et traduction.

Le service suédois de sténographie s'occupe à la fois de la sténo et de la dactylo en suédois – les textes à dactylographier étant remis par le Parlement, par le Bureau suédois et par les députés suédophones. Tous les traducteurs, sténographes et dactylographes sont fonctionnaires du Parlement.

Quel est l'effet de ces dispositions dans la pratique ? Quels sont les usages des langues[21] ?

T. Miljan (1966, p. C 120) a dressé le tableau suivant sur les connaissances linguistiques des députés, telles qu'elles se sont manifestées durant les sessions de l'Assemblée :

	Députés suédophones			Députés finnois		
	Bilingues	Unilingues	Total	Bilingues	Unilingues	Total
1939	24	0	24	67	109	176
1965	17	2	19	80	101	181

En 1983-1984, on ne peut qu'affirmer qu'il y a 16 députés suédophones et 184 finnois, toute autre catégorisation étant sujette à discussion par manque de définition de ce qu'est un «bilingue».

Constatons que bon an mal an, plus de la moitié du Parlement comprend au moins le suédois : il n'y a donc pas régression de cette langue, mais maintien, grâce aux compétences potentielles des députés. Certes, son usage reste confiné : au Parlement comme ailleurs, il faut distinguer entre le bilinguisme officiel et les pratiques réelles, entre les principes objectifs et les attitudes concrètes.

21. Ces informations ont été en partie recueillies lors d'une entrevue avec le secrétaire d'information du Parlement et le responsable du Bureau suédois (13 janvier 1984).

À défaut d'enquête systématique, même auprès d'un échantillon représentatif des députés, on ne peut globaliser les réactions et opinions des parlementaires envers les règlements linguistiques de l'Assemblée. Cependant, on doit constater que dans les 20 dernières années au moins, aucune question sur les langues – pour leur usage dans la société ou au Parlement – n'a été posée. Le mécanisme du bilinguisme parlementaire fonctionne sans à-coups et ne suscite aucun ressentiment ni interrogation défavorable, même pas – ou très rarement – lors de session harassante, stressante.

Quelles sont donc les utilisations effectives du finnois et du suédois aujourd'hui dans le Parlement et ses commissions ?

— Sur les cinq vérificateurs, deux sont de langue suédoise ;
— les interprètes suédophones (parfois des étudiants) sont désignés pour quatre ans ; quand elle a lieu, l'interprétation prend la forme d'une interprétation consécutive discontinue, toujours vers le finnois (discours original abrégé et rendu en finnois de temps en temps pendant l'énonciation même du discours) ;
— les résumés des résolutions sont rédigés par les sténographes eux-mêmes, à partir de leurs notes ;
— les élus (de langue suédoise) du Parti suédois prononcent leurs discours officiels et présentent la plupart de leurs motions dans leur langue, mais généralement ils répondent aux questions et interrogent leurs collègues finnois en finnois ; ils passent aussi parfois au finnois durant les discussions animées ;
— dans les commissions, l'usage du suédois est très rare.

Après les élections de 1983, tous les députés suédophones comprennent le finnois, y compris le représentant d'Åland (le 3e paragraphe de l'art. 40 sur l'interprétation de liaison est donc sans portée aujourd'hui).

Ce quasi non-recours au suédois s'explique en partie par le fait que les députés désignés dans les commissions, souvent les plus actifs, sont aussi suffisamment instruits pour avoir au moins une connaissance passive de l'autre langue. Les rapports des commissions sont cependant traduits en suédois (textes de référence officiels alors), en conformité avec le 2e paragraphe de l'article 88 (1928). En 1983, il n'y a eu aucun rapport rédigé directement en suédois.

Le finnois est donc la langue de travail la plus fréquente ; le suédois demeure, peut-être moins comme moyen pratique de communication que comme moyen politique, utilisé par les membres du Parti suédois pour indiquer à leurs électeurs qu'ils protègent les droits de la minorité.

Documents officiels

Cette situation n'empêche pas les services compétents du Secrétariat de la Chambre de poursuivre leurs tâches en suédois, dans le respect des lois en vigueur.

— Le *Journal des Débats* de 1983 renferme un certain nombre de discours de suédophones : la plupart mêlent suédois et finnois ;
— le *Protokoll* de 1983, en un volume de 910 pages environ, contient les comptes rendus résumés des résolutions de la session ;
— dans *Handlingar* (un volume par an) sont imprimées les propositions du gouvernement, des commissions, des députés, des ministres. Les originaux en suédois sont assez rares : il s'agit surtout de textes issus des autorités nordiques ou discutés dans le cadre des organismes nordiques ; sinon ce sont des traductions des textes (finnois) eux-mêmes, rassemblés dans *Asiakirjat* – les motions déposées par un député finnois ne sont pas traduites.

À ces quatre publications parlementaires, qui existent depuis 1970, il faut ajouter encore les documents officiels suivants (relevant des autorités législative ou exécutive) :

— Les textes de loi et décrets sont regroupés dans deux recueils annuels : l'un en langue finnoise, *Suomen Asetuskokoelma*, l'autre en langue suédoise (traductions), *Finlands Författningssamling* (publié depuis 1860).
— Le guide officiel du Parlement (*Eduskunnan Kalenteri*) donne les notices biographiques des députés, ainsi que des informations générales sur les services et bureaux de la Chambre (organigramme, titres, numéros de téléphone, etc.). Ces notices et informations sont en finnois, sauf quand il s'agit de députés et de fonctionnaires suédophones et de titres de chapitres.

  Cette répartition des langues respecte une tradition établie, et non une règle ou un règlement officiel.
— Le *Journal officiel* (*J.O.*), *Virallinen lehti/Officiella Tidninger*, créé en 1819, dont le titre et les sous-titres sont bilingues mais le contenu majoritairement en finnois (seules les informations pouvant toucher des communes suédophones sont en suédois). Les informations courantes portent sur des prix de détail, des ventes aux enchères, des faillites, des expropriations, des postes de fonctionnaire, des publications de l'Administration, etc. En 1950, environ 3/5 des colonnes étaient en suédois pour les 360 numéros de l'année ; aujourd'hui, on peut estimer que cette langue couvre moins de 1/5

de la surface rédactionnelle. Le *Journal officiel* contient aussi le *Valtioneuvoston Viikko* (hebdomadaire du gouvernement).

— L'ensemble des traités, conventions, accords et autres notes diplomatiques, échangés entre la Finlande et les pays étrangers, est repris dans une collection – supplément de *Suomen Asetuskokoelma* : *Suomen Asetuskokoelman Sopimussarja*, et ce dans leur version originale, avec traduction en finnois, la plupart des textes étant signés dans une langue étrangère. Il n'y a pas de traduction en suédois pour les traités ; certains sont pourtant dans cette langue quand ils sont conclus avec les autres pays nordiques.

— Les rapports que sont tenus de remettre, chaque année, le chancelier et le délégué juridique (selon les articles 48-49 de la Constitution), les rapports d'experts faits à la demande du Parlement, les rapports de la Commission parlementaire auprès de la Banque de Finlande et de celle auprès de l'Institut national des retraites ou Institut d'assurances sociales : *Kansaneläkelaitos/Folkpensionsanstalten*, le rapport annuel de la Banque de Finlande, les permis accordés par l'État, etc. sont publiés *in extenso* dans les deux langues, en édition séparée. Sont également d'édition bilingue, et même trilingue souvent (avec l'anglais comme troisième langue), les publications de l'Office central des statistiques.

Que conclure ? Le bilinguisme au Parlement respecte toujours les textes anciens qui le définissent, même si c'est avec une certaine souplesse due à l'évolution générale de la société, et non à une quelconque mauvaise volonté de l'un ou de l'autre. La très grosse majorité des traductions se fait vers le suédois (en accord avec la loi) ; les députés suédophones maîtrisent de fait le finnois, jusqu'à un certain degré, pour participer aux activités parlementaires en se passant des services d'un interprète. Il n'y a pas corédaction des rapports, des propositions, des lois, mais toujours traduction, à valeur officielle. Aucun chiffre n'est disponible – ni au Bureau des traductions du gouvernement, ni au Bureau suédois du Parlement – pour évaluer le coût global de la traduction au niveau de l'État ; aucune plainte ne s'est élevée ou ne s'élève, d'ailleurs, contre ces dépenses.

2. Les tribunaux

Le droit finlandais

L'histoire politique de la Finlande permet de saisir ce qui a inspiré l'élaboration de son droit (voir chapitre II.A.1 sur le légalisme finlan-

dais). C'est un droit écrit, fixé depuis l'indépendance par la Chambre ou sous son autorité, respectueux des principes constitutionnels, notamment celui de l'égalité de tous devant la loi, appliqué par un ensemble de tribunaux considérés comme rouages de l'État, mais non instruments, extension du pouvoir exécutif [22] – celui-ci étant bien distinct du pouvoir judiciaire (art. 2 de la Constitution).

Ce droit est issu du droit romain tel qu'il s'est développé, surtout en Allemagne et en Suède.

En 1360, la Finlande – dépendante de la Suède – obtient son propre *lagman* (autorité judiciaire de même compétence et de même pouvoir que les autorités équivalentes dans les autres provinces suédoises).

En 1471, le Conseil du Royaume décide que seuls des natifs peuvent être élus comme maires ou conseillers.

XVII[e] - XVIII[e] siècles : les cours sont composées d'un juge (juriste) et de deux assesseurs, choisis parmi la population locale (paysans en fait) dont l'opinion unanime l'emporte sur celle du juge. Cela implique une maîtrise quasi nécessaire du finnois pour l'homme de robe. De fait, au XVIII[e] siècle, la plupart des juges de Finlande sont des autochtones. Dans la Haute Administration, l'évolution est similaire : au XVII[e] siècle, 40 % des hauts fonctionnaires sont des natifs ; dès 1700, le taux s'élève à 60 % pour atteindre 84 % environ au moment de la cession à la Russie.

1623 : la première cour d'appel est créée en Finlande, à Åbo-Turku (séparant ainsi la «province» orientale de la juridiction d'appel de Suède).

1772 : par une nouvelle Constitution, Gustave III tente de rétablir l'équilibre entre les prérogatives de la Diète et celles du roi ; celui-ci s'attribue un pouvoir de décision finale dans les procès en appel, pouvoir qui va donner naissance plus tard à la Cour suprême. Quant à la Diète, elle légifère, soumettant le roi à ses lois et respectant la volonté des assemblées populaires provinciales.

1918 : la Cour suprême et la Cour administrative suprême deviennent tribunaux indépendants, séparés ainsi du pouvoir exécutif.

Ces quelques dates suffisent sans doute pour éclairer l'importance de la codification (même avant le *Code Napoléon* de 1804) dans des pays qui ont tôt fait reculer le droit coutumier au profit des décrets royaux et des décisions de la Diète. Depuis 1930 surtout, les rapports récipro-

22. Cette conception de tribunaux et de juges responsables pour l'État, mais pas devant lui, est commune aux pays nordiques, sociétés «légalistes».

ques entre la Finlande et la Scandinavie, dans les domaines de l'activité judiciaire, de l'étude du droit et du droit communal, se sont encore resserrés, en partie sous l'impulsion du Conseil nordique.

Après 1809, c'est le Sénat finlandais, composé d'un Département des affaires économiques et d'un Département de la justice – remplacé par la Cour suprême le 18 juillet 1918 – qui va poursuivre la mise en place de l'appareil judiciaire et du système juridique, tels qu'ils apparaissent aujourd'hui ; le Département de la justice étant d'autant plus puissant que, d'une part, la Diète n'est pas convoquée entre 1809 et 1863 et que, d'autre part, les Finlandais repoussent les essais de russification du droit (vers 1899-1905).

Depuis l'indépendance, l'oeuvre législative s'accomplit régulièrement, le Parlement travaillant essentiellement par l'intermédiaire de :

— sa Commission constitutionnelle, sorte de conseil constitutionnel traitant de l'établissement, de l'amendement, de l'interprétation ou de l'abrogation d'une «loi fondamentale», «examinant le rapport du gouvernement» sur les mesures prises par celui-ci «à la suite des décisions de la Chambre», aidant à l'examen de la «légalité des mesures officielles prises par les membres du Conseil des ministres et par le chancelier de la Justice» (art. 46 de la loi organique) ;
— et de sa Commission des lois, traitant des «lois générales», ne relevant donc pas du droit public (art. 47).

Les décrets et arrêtés du président de la République, pris lors des réunions du Conseil des ministres, sont signés par lui et contresignés par le ministre rapporteur (art. 34 de la Constitution) – le Conseil des ministres se devant de contrôler la légalité des décisions du chef de l'État (art. 35 et 45).

Le système judiciaire : l'organisation juridictionnelle

Le système judiciaire finlandais est constitué :

— de **tribunaux indépendants,** compétents en droit civil aussi bien qu'en droit pénal (les *Yleiset tuomioistuimet*) ;
— et de **tribunaux administratifs** (*Hallinto-oikeudelliset tuomioistuimet*).

À ces tribunaux où les juges sont inamovibles (art. 91 de la Constitution) s'ajoutent :

— le chancelier de la Justice qui doit entre autres, selon l'article 46 de la Constitution, «représenter le ministère public devant la Cour suprême et la Cour administrative suprême...» et «en qualité de

procureur général surveiller les fonctionnaires du parquet» ;
— et le délégué juridique, ombudsman parlementaire chargé de «surveiller l'application des lois dans l'activité des tribunaux et des autres autorités» (art. 49 de la Constitution) – dont le rôle et la place ont déjà été signalés au chapitre II.A.1.

L'administration du système judiciaire est placée sous la responsabilité du ministre de la Justice, lui-même soumis à divers lois et décrets de 1919, 1922, 1943, 1977.

Pour les *Yleiset tuomioistuimet*, on peut dresser le schéma suivant (les chiffres renvoient aux commentaires ci-dessous):

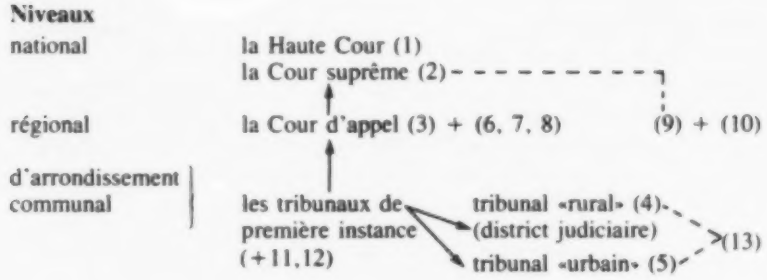

— Les **tribunaux d'instance de type urbain** (5 sur le schéma - *Raastuvanoikeus/Rådstuvurätt*) – 34 en 1981 – sont composés de trois juges dont le *pormestari* (magistrat), juriste choisi par la Cour suprême (art. 88 de la Constitution). Les juges sont désignés par les autorités départementales, sur proposition de la municipalité (voir chapitre II.A.1). Ces tribunaux sont divisés en section spécialisée (affaires maritimes, par exemple à Helsinki) dans les grands centres urbains.
— Dans 71 arrondissements, on trouve des **tribunaux dits ruraux** (4) (*Tuomiokunta* [TMK]-*Kihlakunnanoikeus* [KO]/*Häradsrätt*), comptant 740 employés au 1er janvier 1981, qui réunissent un juge nommé par la Cour suprême et des jurés ou assesseurs laïques (de 5 à 12) ; chaque arrondissement est sous-divisé en un certain nombre de «juridiction d'assises» (144 en tout, en 1981)[23] où le tribunal se réunit à intervalles réguliers ; les jurés, choisis pour trois ans

23. Si le nombre des tribunaux municipaux ou urbains et d'arrondissement est resté assez constant, celui des divisions d'assises a changé : 257 en 1938, 182 en 1960, 158 en 1970, 144 depuis 1976.

par le Conseil municipal, sont propres à chacune des juridictions. La sentence est rendue par le juge, mais l'avis des jurés, s'ils sont unanimes, est décisif. Ces jurés perpétuent une longue tradition (au Moyen Âge, le consentement du peuple était nécessaire pour l'approbation des lois et des impôts).

Les tribunaux de première instance ont à arbitrer les cas de divorce, les cas litigieux d'héritage, de propriété, de location, de contrats, etc. Les causes sont examinées oralement.

Dans les tribunaux régionaux et nationaux, les procédures sont écrites.

— **Les cours d'appel** (3 sur le schéma) jugent en seconde instance sauf pour certaines affaires où elles forment la première instance. Ces *hovioikeus/hovrätt* sont au nombre de 6 (avec 486 employés au 1er janvier 1981) : à Åbo-Turku (depuis 1623), Vaasa (1776), Kuopio (naguère à Viipuri de 1839 à 1945), Helsinki (1952), Kouvola (1978) et Rovaniemi (1979). Chacune a à sa tête un président nommé par le chef de l'État, assisté d'un certain nombre de *hovioikeudenneuvos*, conseillers nommés aussi par le chef de l'État, mais sur proposition de la cour elle-même (art. 87 de la Constitution). Ces tribunaux sont divisés en sections (avec au moins 3 juges chacune, les juges suédophones suivant les procès en suédois).

— **La Cour suprême** (*Korkein oikeus-KKO/Högsta domstolen* ; 2), située à Helsinki, a une composition des pouvoirs et des charges définis par la Constitution (art. 53-54 du chap. 5, intitulé «Tribunaux», qui rassemble les art. 53-60). «La plus haute instance judiciaire» suggère des interprétations ou des modifications de la loi au président de la République (art. 58) ; elle entend les appels contre les décisions des cours d'appel ; elle est consultée par le chef de l'État pour avis, par exemple avant d'opposer son veto à la législation touchant Åland ; en outre «elle surveille l'administration de la justice par les juges et par les offices des poursuites et saisies» (art. 53). Elle est composée d'un président, et actuellement de 23 «conseillers de justice» désignés par le chef de l'État (art. 87).

Plusieurs types de tribunaux spéciaux existent :

— **La Haute Cour** (1 sur le schéma) – *Valtakunnan oikeus* – régie par l'article 59 de la Constitution et la loi du 25 novembre 1922 : elle instruit les procès intentés par la Chambre (cas en 1952, 1961) ou le chef de l'État (cas en 1953) à un ministre, au chancelier de la Justice, aux hauts magistrats (président ou juge de la Cour suprême ou de la Cour suprême administrative). Elle est composée de 14 membres dont 6 élus par le Parlement.

— les **tribunaux de partage des terres** (7) : à Åbo-Turku, Vaasa et pour l'Est de Finlande ;
— les **tribunaux du travail** (d'arbitrage professionnel) (10) ;
— les **tribunaux des assurances** ou dits de compensation (8), à la suite d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ;
— les **tribunaux de commerce** (9) ;
— les **tribunaux** (supérieurs et ordinaires) **des eaux** (6 et 12) ;
— les **tribunaux militaires** (11) ;
— et les **tribunaux du logement** (13) (juges des loyers).

Schéma-résumé, avec renvois

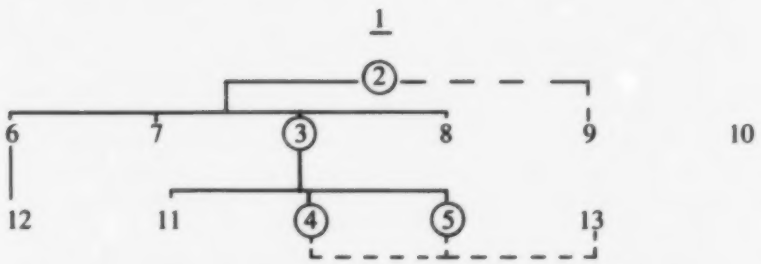

L'article 60 de la Constitution stipule qu'il est interdit d'instituer des tribunaux d'exception.

Dans la catégorie des **tribunaux administratifs,** le système s'établit ainsi :

— La **Cour administrative suprême** (*KHO : Korkein hallinto-oikeus/ Högsta förvaltningsdomstolen*) à Helsinki (120 employés au 1er janvier 1981) : avec son président et ses 20 «conseillers d'administration», nommés par le chef de l'État, elle est «l'instance suprême dans les recours en matière de droit administratif» (art. 56 de la Constitution). Elle est aussi compétente pour certains litiges de droit public. Comme la Cour suprême, elle remet au président de la République des propositions pour modifier ou interpréter une loi (art. 58)[24]. Pour rendre ses jugements, dans les recours contre des décisions

24. Les deux cours suprêmes ne peuvent examiner la constitutionnalité des lois. Il n'existe pas pourtant de conseil ou tribunal constitutionnel particulier : les gardiens suprêmes de la loi sont le chancelier de la Justice et le délégué juridique, eux-mêmes «contrôlés» par la Commission constitutionnelle de la Chambre (voir *supra* ; chapitre II.B.1).

des ministères, des administrations centrales ou communales, elle se réfère à des pièces écrites.

— Les 12 **tribunaux administratifs départementaux** (*Lääninoikeus/länsrätter*) : ils sont présidés par le préfet ; à ses côtés, on trouve le contrôleur général du département et des représentants de l'Administration où se situe le service mis en accusation. Ces tribunaux règlent les contentieux qui apparaissent dans l'administration départementale, entre celle-ci et les services de l'administration centrale situés sur son territoire, ou ceux d'une administration municipale, ou encore entre deux communes. Ils décident aussi de certains internements en «camps de travail».

Les décisions de ces tribunaux sont complétées par deux autres types d'application du droit administratif :

— par les responsables municipaux (décisions d'ordre sanitaire, de lutte contre l'incendie, mesures de sécurité, etc.) ;
— par les *keskusvirastot* (décisions, réglementations issues des directions intégrées à des ministères : Direction des douanes, Direction des écoles, etc. Voir chapitre II.A.1).

Tout appel doit être porté, dans le premier cas, devant l'un des tribunaux administratifs départementaux, dans le second cas devant la Cour administrative suprême.

À cet ensemble, s'ajoute la **Cour d'appel** ou **Tribunal supérieur des fonctionnaires** pour les questions disciplinaires relatives aux membres de la fonction publique.

Droit linguistique du justiciable

Comment dans des tribunaux aux compétences partagées – non selon les délimitations fédérale/provinciale, comme au Canada, mais selon les délits et les procédures à suivre – applique-t-on le principe d'égalité des langues officielles ?

Devant les autorités judiciaires, les citoyens, égaux devant la loi, peuvent utiliser la langue de leur choix, mais par ailleurs, selon le principe de territorialité, les services bilingues ne sont pas offerts partout. Quel est le mécanisme linguistique, sous cette double contrainte, devant les cours, lors des procès ?

En fait trois facteurs sont à prendre en considération dans cette perspective :

1. l'endroit où se situe le tribunal concerné ;
2. les compétences linguistiques exigées du personnel judiciaire ;

3. la nature du cas à juger (type de juridiction) et le rôle tenu par tel ou tel dans la procédure engagée.

1. L'utilisation des langues en matière civile et pénale est réglée par la Constitution (mais le chapitre V sur les tribunaux ne contient aucune référence directe sur les langues) et par les lois qui précisent les principes à suivre et la mise en application de ces principes. Comme pour l'administration centrale et communale, les tribunaux sont tenus de respecter les implications de la territorialisation (loi de juin 1922 complétée dans ce cas par le décret du 28 décembre 1972 sur la répartition linguistique des communes ; voir chapitre II.A.2). Les **districts bilingues** font que certaines cours d'appel sont sensées recourir au finnois ou au suédois suivant que la langue de la commune d'où est fait l'appel est le finnois ou le suédois (chap. 3 du décret de 1972) ; pour les régions de Kuopio et de Rovaniemi, l'unilinguisme finnois est de rigueur. Ces mêmes districts déterminent aussi la langue ou les langues possibles devant les tribunaux de première instance (municipaux et ruraux).

2. Les **exigences linguistiques** dans les cours sont les mêmes que pour les autres fonctionnaires de même rang (les tribunaux étant responsables pour l'État, voir *supra*).

   Les compétences requises diffèrent selon qu'on se porte candidat – comme magistrat, procureur, juge – pour une Cour d'appel bilingue ou pas, pour un tribunal de première instance bilingue ou pas. Dans les districts bilingues, il faut avoir une connaissance complète de la langue de la majorité (finnois, de fait, dans les cours d'appel) et montrer une certaine aptitude à écrire et à parler l'autre langue.

   Pour les membres des tribunaux d'arrondissement ou de commune dont la fonction n'exige pas une haute qualification de juriste (greffier, par exemple), seule la connaissance «suffisante» des deux langues est requise. Il en est de même pour les jurés, toujours dans les districts bilingues.

   Comme dans les autres administrations, la réalité linguistique colle plus ou moins aux principes et diffère plus ou moins selon les régions, le bilinguisme étant plus passif, la volonté bilingue étant plus forte ici que là – sans pour autant que le bilinguisme institutionnel ne soit remis en cause.

3. Au cours des instructions et des audiences (devant un tribunal ou une autorité de la police), chaque intervenant (accusé, prévenu, plaideur, témoin) a droit à des garanties linguistiques en fonction

du principe de personnalité : toute partie peut employer le finnois ou le suédois devant le tribunal quel qu'il soit, où qu'il soit (qu'il relève d'un district bilingue ou pas) ; elle peut aussi demander l'assistance d'un interprète si le procès est conduit dans l'autre langue nationale. Ce droit est théoriquement valable pour tous, y compris pour quelqu'un qui a passé les examens linguistiques, sauf s'il est accusé en tant que fonctionnaire.

Par ailleurs, les procédures étant tantôt écrites (tribunaux nationaux et régionaux), tantôt orales (tribunaux de première instance), les **devoirs linguistiques de l'administration judiciaire** changent si le district est bilingue ou pas.

Dans un **district unilingue,** les auditions et les documents seront pour le tribunal dans la langue dudit district (paragraphe 2, art. 3/chap. 2 de la loi de 1922). Selon les cas, l'original d'une pièce déposée, écrit dans l'autre langue, doit être traduit aux frais de la partie concernée (requérante ou accusée).

Dans un **district bilingue**, l'audition et la documentation seront en suédois ou en finnois, en fonction de la langue utilisée par la ou les parties, dans les deux langues si les intervenants le souhaitent, le procès-verbal étant alors rédigé dans une seule langue ; à défaut d'accord sur cette langue, on utilisera la langue dominante dans le district, le tribunal pouvant certes toujours en décider autrement (chap. 2, art. 6, paragraphes 1 et 2 de la loi de 1922).

Dans les **cas d'appel,** la Cour qui ne juge que sur pièces écrites, doit utiliser la langue employée par le tribunal de première instance qui a traité initialement le cas litigieux (chap. 2, art. 8, loi de 1922). Cela n'exclut pas que, pratiquement, les délibérations ont lieu essentiellement en finnois, les juristes ayant passé pourtant les tests linguistiques de la fonction publique. Malgré tout, il n'est pas pensable – ni légal – d'opérer un transfert vers une autre cour... pour incompétence linguistique.

Devant les **tribunaux administratifs,** le mécanisme des procédures et des devoirs linguistiques s'appuie sur les mêmes principes (de territorialité et de personnalité) que pour les autres tribunaux.

La reconnaissance d'une langue auprès des tribunaux est toujours importante pour la légitimité sociale, le prestige et la survie de cette langue. Le bilinguisme judiciaire en Finlande est inscrit dans les textes et dans les faits, grâce à la souplesse des deux principes appliqués – le partage : un tribunal/une langue n'ayant jamais été envisagé, vu les

conditions numériques de la minorité et la distribution géographique de la population.

Cependant, même si l'appareil judiciaire ne semble pas connaître de problèmes linguistiques, on peut penser que, comme pour les autres institutions, il s'achemine lentement vers l'unilinguisme finnois !

3. Dans l'armée

Organisation générale

La Défense nationale finlandaise s'appuie essentiellement sur une loi de 1974 et sur le traité de Paris de 1947, où l'on a défini les tâches de l'armée comme étant surtout d'ordre intérieur et de défense locale des frontières ; en outre, on y a limité le nombre d'hommes (soldats, officiers, gardes-frontières, membres de la défense anti-aérienne) à 34 000 auxquels s'ajoutent 4500 marins, pour une flotte de 10 000 tonneaux, et 3000 personnes en service dans l'aviation (pour 60 avions) : le maximum autorisé est de 41 900. En 1981-1982, les effectifs étaient de 39 900, dont 27 900 conscrits : 34 400 dans l'armée de terre, 2500 dans la marine, 3000 dans l'aviation ; il y avait en plus 700 000 réservistes et 4000 gardes-frontières placés sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur pour surveiller les frontières, les côtes, la délivrance des droits de chasse et de pêche et organiser les sauvetages en mer. Le Traité de 1947 interdit à la Finlande de posséder, de construire et d'expérimenter des armes atomiques, des missiles, des sous-marins, certains types de mines marines (alors offensives), etc. L'U.R.S.S. et la Grande-Bretagne, cosignataires, ont cependant permis au pays d'accroître sa crédibilité en matière de sécurité, en l'autorisant à s'équiper de missiles pour sa défense antichar et anti-aérienne (1963) et de mines acoustiques pour sa défense côtière (février 1983).

En fait, le commandant, c'est-à-dire le président de la République, chef suprême des armées (art. 30 de la Constitution), le Conseil de la Défense (dirigé par le Premier ministre), le ministre de la Défense (responsable de l'administration militaire), le général en chef subordonné au président et chef de l'État-major général ont ajusté l'organisation des armées en tenant compte, en plus du traité, des réalités de l'après-guerre et des avancées technologiques : ainsi les fonctions, le rôle des trois armes sont déterminés par la position géostratégique originale de la Finlande (entre l'U.R.S.S. et la Suède neutre, la Norvège membre de l'O.T.A.N.), par les traités internationaux qu'elle a signés (comme celui bilatéral avec son voisin soviétique en 1948 ; voir chapitre I.C)

et par la volonté exprimée par ses dirigeants successifs de promouvoir une politique de neutralité active.

Le pays est divisé en 7 régions militaires et 27 circonscriptions ; c'est dans le cadre de ces dernières que les autorités ont la charge de la conscription, de la mobilisation en cas de conflit, et de l'appel aux réservistes pour des périodes régulières plus ou moins longues.

Le service militaire dure de 240 jours (8 mois pour les hommes de troupe) à 330 jours (11 mois pour les sous-officiers et les officiers). Il concerne les hommes de 17 à 60 ans, mais il n'est obligatoire qu'à 20 ans (paragraphe 1, art. 78 de la Constitution). Un service civil de onze mois existe pour les objecteurs de conscience, protégés et informés selon des dispositions de la loi. 40 000 réservistes suivent, chaque année, une période de formation.

Pour certains militaires, il est possible de s'engager dans les «Casques bleus» (force d'intervention de l'O.N.U.) – un millier de Finlandais (décembre 1983) servent ainsi l'effort de leur pays pour favoriser la paix, au moyen de l'organisation mondiale. Entre 1956 et 1981, plus de 17 000 Finlandais ont participé, avec l'O.N.U., à des opérations sur le Canal de Suez, dans le Sinaï, à Chypre...)

Droits linguistiques du soldat

L'article 75 de la Constitution de 1919 (chap. VII : Défense nationale) définit dans son paragraphe 2 la langue des armées :

> Tout conscrit sera, sauf désir contraire exprimé par lui-même, incorporé, autant que possible, dans une unité dont les hommes ont la même langue que lui, et il y recevra son instruction dans cette langue. La langue de commandement dans les forces armées est le finnois.

Cette référence est reprise, par ailleurs, dans quelques articles de loi qui ne font que repréciser les règlements linguistiques en conformité avec les districts bilingues.

Le premier point – droit d'être enrôlé et entraîné dans sa langue – appelle quelques remarques. Le texte, certes, souligne la nécessité d'une certaine souplesse dans l'application du principe d'égalité des langues :

— au conscrit d'affirmer son choix linguistique ;
— à l'armée de faire coïncider, «autant que possible», désirs individuels et capacités d'accueil.

Dans la réalité, il y a eu et il y a certains obstacles à suivre absolument les dispositions linguistiques légales – surtout depuis la Seconde Guerre mondiale. Au lendemain de l'indépendance, le nombre de sué-

dophones engagés était suffisant pour occuper trois unités de langue suédoise et une unité bilingue (composée de deux bataillons : l'un finnois, l'autre suédois), sans compter le nombre encore assez élevé d'officiers suédophones. Après 1945, la fennisation continue de la société, la relative stagnation du nombre de recrues suédophones[25] (entre 5 % et 6 % du total des soldats enrôlés dans les années 50, 60 ; 600 en octobre 1983) n'ont permis le maintien que d'une seule unité de langue suédoise, complétée par deux bataillons d'infanterie, une école de sous-officiers et une section d'artillerie («brigade de Nyland» à Dragsvik). Notons que, même avant 1919, il n'y a jamais eu d'unité de marine ou de l'air de langue suédoise. Ainsi, paradoxalement, les côtes Sud (autour de l'archipel de Åbo-Turku et des îles Åland) – où vivent de nombreux suédophones[26] – sont contrôlées par une marine uniquement finnoise.

Certes, pendant longtemps, la quasi-majorité des suédophones se sont enrôlés en suédois, volontairement ou à la suite de certaines campagnes du *Folktinget*, ou même sous la pression des responsables de l'armée.

Aujourd'hui, il est devenu impossible de créer des unités (surtout spécialisées) dans chaque langue ; or, les jeunes suédophones visent davantage un service militaire «utile» : ils se tournent donc vers des unités finnoises où sont offertes des chances de formation. La brigade de Dragsvik, éloignée des centres urbains, connaît ainsi des difficultés à se perpétuer. Pour ceux qui choisissent le service civil, l'éventail des possibilités est, géographiquement, relativement plus ouvert dans la mesure où hôpitaux, écoles spécialisées existent dans les diverses zones bilingues.

Pour les officiers de carrière ou de réserve, la loi exige certaines connaissances linguistiques. L'article 3 de la loi de juin 1922 précise que tout officier doit maîtriser la langue propre de l'unité où il sert ; pour ceux qui ont une certaine autorité dans les districts bilingues, c'est un devoir de maîtriser le finnois et de comprendre le suédois. Certaines autres exigences, comme celles du décret du 29 décembre 1922 pour les sous-officiers, sont devenues obsolètes puisque les unités et les corps d'officiers de langue suédoise ont été réduits. À l'heure actuelle, tout gradé, même de langue suédoise, doit être compétent en finnois. L'inverse – compétence en suédois – juridiquement obligatoire, devient

25. Dont certains sont encore unilingues suédois.

26. Dont certains sont encore unilingues suédois.

de moins en moins vraie[27], d'autant plus que seul le finnois est exigé pour une promotion (de plus tout écrit ou essai militaire doit être rédigé en finnois). «Les officiers de l'armée et de la marine sont nommés par le Président» (art. 90, paragraphe 2 de la Constitution).

Quant au second point de l'article 75 – du finnois comme langue unique du commandement – on notera qu'il perpétue une longue tradition puisque déjà lorsque le pays dépendait de la Suède, la langue de commandement dans les unités finlandaises était le finnois (voir chapitre I.A à propos de l'armée sous la tutelle russe).

4. Réalisation de l'égalité des langues nationales dans l'Administration, les entreprises de l'État et les services parapublics

On peut distinguer trois types d'administration de l'État :

— l'administration **directe** (constituée des ministères, des autorités centrales et départementales) (voir chapitre II.A.1) ;
— l'administration **indirecte** (la Banque de Finlande, les Assurances sociales, la Radio-Télé nationale : *Yleisradio*, la Caisse d'épargne postale, *Alko*, etc. – voir plus loin) ;
— l'administration **autonome** (les communes, Åland, les paroisses, etc.).

À l'intérieur des services de l'administration directe, on a déjà noté une division :

— entre les autorités **centrales** dont l'action recouvre l'ensemble du pays (autorité générale du Conseil des ministres et autorités spéciales subordonnées à lui) (voir chapitre II.A.1)
— et les autorités **locales** (agissantes sur une partie du territoire seulement).

Les services centraux se composent également d'une **administration sectorielle,** c'est-à-dire de **directions** relativement indépendantes à l'intérieur d'un ministère ou entre plusieurs ministères (directions générales des Écoles, des Forêts, de l'Agriculture, de la Santé, etc.). Ces différents types et divisions sont soumis à la même législation linguistique, mais si les lois linguistiques et le partage en districts bilingues/unilingues s'appliquent à tous, en pratique, notamment pour la langue interne,

27. Même si les officiers et les enseignants des écoles militaires restent quand même soumis aux exigences linguistiques.

chaque partie de l'administration centrale respecte, à des degrés divers, la législation et s'adapte à son propre découpage (ainsi une administration centrale avec peu de zones territoriales travaillera quasi exclusivement en finnois).

a. Langue externe et langue interne

La **communication institutionnelle** écrite et orale comprend à la fois la langue de service au public : c'est la **langue externe officielle** (voir chapitre II.A.2) et la langue de travail, de fonctionnement des administrations en leur sein et entre elles : c'est la **langue interne officielle.**

Même si le principe de territorialité y règle l'usage des langues, on ne peut pas ne pas remarquer que les institutions sont aussi révélatrices des rapports de force entre les groupes linguistiques : l'espace finlandais, quadrillé, contrôlé par l'Administration, n'est pas un espace linguistiquement homogène, y compris dans ses secteurs dits unilingues.

Ainsi les règles pour la langue interne sont loin d'être aussi strictes que pour la langue externe.

La langue externe officielle

On a vu (voir chapitre II.A) que chaque **administré** peut employer la langue de son choix dans ses recours aux autorités (art. 14 de la Constitution notamment ; principe de personnalité). La règle principale pour les ayants cause est que devant les tribunaux et les autres autorités de l'État, ainsi que devant les autorités bénéficiant de l'autonomie administrative, on doit utiliser la langue du district, et dans un district bilingue, l'une de ses langues. Toutefois, tout citoyen a le droit – dans sa propre affaire ou une afffaire où il est entendu – d'employer sa propre langue. En remettant à une autorité étatique un document rédigé dans une langue autre que celle qui aurait dû être utilisée, le requérant ne perd pas ses droits et l'affaire n'est pas laissée sans suite: il appartient à l'autorité de se procurer une traduction légale, le requérant en assumant les frais (voir aussi les articles 4, 7 à 9, 15 de la loi de 1922 ; les décrets 311, art. 16, du 29 décembre 1922, et 106 du 21 avril 1923). Dans ces cas, rares, semble-t-il, sont ceux qui utilisent leur langue.

Pour les communications **de l'Administration** (autorités centrales, territoriales et tribunaux) **vers les administrés,** on applique les énoncés établis dans le cadre des districts bilingues (voir chapitre II.A.2), et notamment le chapitre 2 de la loi de 1922 «sur la langue des parties concernées et la langue des documents». Ainsi les décisions et les docu-

ments s'y référant[28] sont dans la seule langue officielle pour les districts unilingues (chap. 2, art. 5, 1922). Cependant (chap. 2, art. 4, 1922) certains fonctionnaires doivent être capables de répondre, dans les interactions orales, dans les deux langues (voir plus loin sur les compétences linguistiques de ces fonctionnaires). Pour les districts bilingues, les règles sont les mêmes que celles déjà formulées au chapitre II.B.2 pour les tribunaux, à savoir que, essentiellement, les décisions et les documents de l'Administration sont dans la langue dans laquelle on s'est adressé à elle, à défaut dans la langue sur laquelle on s'est mis d'accord (chap. 2, art. 6, 1922).

Pour les autorités communales, et autres autorités autonomes, les mêmes règles s'appliquent en principe, sauf pour les communes bilingues où la minorité représente moins d'un tiers de la population : on recourt alors à la langue de la majorité (indépendamment de la langue du/des citoyens concernés). Toutefois ce ou ces citoyens qui ont droit à leur langue, peuvent demander une traduction, sans déboursement de leur part (chap. 2, art. 7, paragraphe 2).

En fait, il n'y a pas de loi qui puisse forcer une commune unilingue à agir comme bilingue, ou qui puisse forcer une commune bilingue à être plus bilingue qu'elle n'est – d'autant plus que chaque commune décide de la compétence linguistique de ses employés (voir chapitre II.A.2 sur Helsinki). Miemois (1980) a enquêté dans cinq communes bilingues situées autour de la capitale (Espoo, Vantaa, Kauniainen, Sipoo et Kirkkonummi), pour finalement conclure à la divergence des pratiques touchant les exigences linguistiques, celles-ci étant toujours, sauf à Espoo, définies séparément selon les postes (par exemple une langue pour les garderies d'enfants, les deux langues pour un employé servant le public) ; on attend des seuls employés de haut rang qu'ils parlent les deux langues.

L'autonomie de la commune est d'ailleurs préservée, dans ce domaine, de toute pression éventuelle des autorités administratives centrales. Si celles-ci demandent l'opinion, l'avis, l'explication d'une commune unilingue sur un texte rédigé dans l'autre langue, elles doivent en fournir une traduction (légale) – chap. 3, art. 9, 1922. On notera pourtant que

---

28. Les termes *toimituskirja/expedition*, en droit administratif, désignent en premier lieu les extraits de procès-verbal, mais ils couvrent en réalité, et d'une manière assez indéterminée, tous les documents remis par les autorités aux ayants cause, produits lors du traitement d'une affaire. Ces documents ont en commun d'être établis pour une même personne désignée, dans une affaire déterminée.

pour l'enseignement (primaire, secondaire et professionnel), la commune bilingue est astreinte à une administration séparée, selon les langues.

Entre les groupes linguistiques dans les communes, entre les communes, on est loin de l'égalité de traitement, assurée par un modèle commun, surtout si la minorité - finnoise ou suédophone - est très réduite.

À propos de coût du bilinguisme pour une commune, on ne peut que déplorer l'absence d'étude, partiellement due aux difficultés que représente un tel calcul. Quel serait le coût si une commune bilingue était éventuellement divisée en deux communes unilingues ? Tire-t-elle avantage, financièrement, d'être bilingue ? L'État devrait-il subventionner ces communes ? Cela n'empêche que dans certaines conventions collectives, il existe une clause qui garantit une prime aux employés municipaux servant dans les deux langues.

En bref, on peut affirmer que les obligations pour la langue externe officielle sont une forme de compromis entre la règle de la majorité et le droit de chacun. L'opposition relative entre les principes de territorialité et de personnalité n'est cependant pas conflictuelle dans la mesure où la minorité suédophone est concentrée en des zones géographiques et administratives assez bien délimitées, selon le voeu de l'article 50 de la Constitution. Plutôt que des principes rigides, on a donc une palette de solutions possibles, depuis l'égalité complète vis-à-vis de l'Administration entre majorité et minorité dans les districts bilingues jusqu'à, dans les districts unilingues, l'égalité devant les tribunaux et le droit d'utiliser sa propre langue dans les affaires administratives courantes, droit complété par celui de recevoir des documents traduits.

L'égalité de droit des citoyens est donc pratiquée. Qu'importe alors qu'historiquement l'ensemble des textes sur l'usage des langues ait été adopté sous la pression politique des suédophones plutôt qu'au nom des droits individuels.

La langue interne officielle

L'Administration, bilingue, suit des règlements intérieurs pour définir l'emploi des deux langues nationales dans ses services (voir chapitre II.B.1 pour la situation dans certains ministères). Ces règlements s'appuient sur des dispositions détaillées de la loi de 1922 (chap. 3) et ne concernent que très indirectement la protection de la minorité et le droit linguistique de l'individu. La langue interne sert à la corres-

pondance entre les autorités, à la comptabilité du service ainsi que dans les procès-verbaux et autres documents, non destinés aux particuliers.

L'autorité dont le district est unilingue doit utiliser comme langue de service intérieur celle du district (qui est aussi la langue officielle externe).

Dans un **district bilingue** (de commune bilingue ou de langues différentes), elle doit utiliser celle de la **majorité** de la population locale[29]. Toutefois quand il s'agit de documents internes faisant partie d'une affaire où sont envoyés d'autres documents à l'ayant cause, la langue des documents internes doit être celle des autres documents expédiés (voir chapitre II.A.2 sur les restrictions adoptées en 1935 à la loi de 1922).

Les membres détenant un pouvoir de décision d'une direction ou d'un service collégial (voir chapitre II.A.1) - situé dans un district bilingue - sont autorisés à recourir au finnois ou au suédois, à la langue qui leur convient le mieux, dans les discussions à l'intérieur du service ou dans leurs déclarations écrites, inscrites au procès-verbal.

Entre les différentes autorités hiérarchiques, la correspondance a lieu dans la langue utilisée par l'autorité de rang inférieur. Cependant celle-ci ne peut pas refuser une communication dans l'autre langue, issue d'une autorité supérieure à elle, dans la mesure où elle doit comprendre l'autre langue : ainsi, par exemple, la Cour d'appel de Kuopio de langue (interne et externe) finnoise se doit d'accepter une note en suédois rédigée par la Cour suprême.

Ces stipulations sur la langue interne s'ajoutent à toutes les obligations linguistiques de l'État.

Quant aux **communes** (et autres organes autonomes), elles suivent les mêmes règles que celles qui viennent d'être décrites pour l'administration directe (centrale et locale). Elles doivent aussi communiquer avec les autorités qui leur sont subordonnées dans la langue de celles-ci.

Les communes bilingues, avec minorité de moins d'un tiers de la population, ont le droit, par leur Conseil municipal, d'opter pour la langue de la majorité comme langue interne. Dans ces conditions et pour des cas précis touchant la minorité, une traduction légale doit être annexée aux documents internes. Cette pratique n'exclut pas la possibilité de déclarer les deux langues comme également langues internes - l'auto-

29. Cette règle de la majorité s'applique à la langue interne du gouvernement et à celle des autorités centrales.

nomie communale permettant une souplesse inconnue des administrations directes.

Enfin, pour tous les membres des corps à pouvoir de décision (assemblées représentatives, commissions et autres comités officiels), il y a la possibilité, comme pour les directions de l'administration centrale, de choisir l'une ou l'autre des langues – les personnes d'une assemblée qui ne comprennent pas l'autre langue pouvant, légalement comme les députés au Parlement, recourir aux services d'un interprète.

Malgré l'ensemble des dispositions légales, mais sans les contredire, les administrations tendent à une utilisation exclusive du finnois comme langue interne, à la fois parce que les fonctionnaires ne maîtrisent qu'imparfaitement le suédois en dépit des tests (voir *infra*), et aussi parce que les suédophones sont de plus en plus nombreux, semble-t-il, à recourir au finnois avec l'Administration[30]. Comme on l'a déjà signalé à propos de la dynamique de la territorialisation, le droit ne peut aller contre les changements structurels qui ont lieu dans la société.

b. Le bilinguisme des fonctionnaires de l'État

Types et recrutement de ces fonctionnaires

En Finlande, la notion de fonctionnaire est liée au droit public. Seuls les agents de l'État et des collectivités publiques jouissent du statut de fonctionnaire public. Cela n'interdit pas que, dans ces mêmes administrations, figurent aussi des emplois de droit privé (sans les prérogatives ni la responsabilité pénale, propres aux fonctionnaires publics, mais couverts en partie par une législation commune – par exemple pour les retraites). Appartiennent à la fonction publique les enseignants des écoles de l'État et des communes, les hauts fonctionnaires, les policiers, les magistrats, les militaires, les agents des postes, etc. Dans les services industriels et commerciaux de l'État, organisés comme des sociétés anonymes, tous les employés sont des salariés de droit privé, nombreux également dans certaines entreprises publiques (chemins de fer, par exemple).

---

30. Je n'ai pas connaissance d'un rapport ou d'une étude systématique sur la qualité linguistique des services administratifs. Pourtant, il existe des textes officiels sur le langage de l'Administration, sur sa simplification éventuelle, sur sa clarté nécessaire, etc. Par exemple la mise sur pied d'un comité en 1979-1981 pour améliorer le langage de l'Administration, puis le décret n° 497 du 23 juin 1982.

Répartition des employés de l'État

Années	**1970**	**1977**	**1980**
Employés de l'État	**169 200**	**186 500**	**198 600**
Fonctionnaires publics	114 200	117 500	124 300
1. Titulaires de postes ordinaires	38 900	47 200	50 600
— emplois liés à des décisions annuelles du Parlement	32 300	42 500	45 600
— emplois liés à des décisions annuelles d'un ministère	6 600	4 700	5 000
2. Autres catégories	16 700	10 000	11 000

Note : En 1982, les organismes fédéraux du Canada employaient 305 000 fonctionnaires dont 60 000 bilingues.

Ces effectifs se répartissent inégalement selon les ministères (par exemple 154 pour le Premier ministre, un millier pour les Affaires étrangères, près de 14 000 pour l'Éducation, plus de 15 000 pour l'Intérieur, moins de 2400 pour le Commerce et l'Industrie, environ 1550 pour la Main-d'oeuvre...).

On distingue plusieurs catégories hiérarchiques, selon les traitements : les très hauts fonctionnaires (moins de 1 %), les hauts fonctionnaires (moins de 5 %), les fonctionnaires moyens (moins de 13 %), les fonctionnaires ordinaires (plus de 48 %), les fonctionnaires subalternes (plus de 30 %) et les enseignants (moins de 3 % ou plus de 3000 personnes). Un autre regroupement est possible selon le mode de nomination : directe, sur proposition, sur présentation et le mode de renvoi - un employé pouvant être congédié suivant diverses procédures, avec ou sans droit d'appel.

À titre de comparaison, l'administration communale (voir chapitre II.A.1) employait - en octobre 1978 - plus de 176 000 fonctionnaires publics, la très forte majorité d'entre eux étant occupée dans les services de santé (plus de 77 000), dans l'éducation (plus de 46 000) et dans les affaires sociales (plus de 30 000).

Au niveau de la formation, la moitié des fonctionnaires publics de l'État n'ont qu'une instruction primaire, un quart une instruction secondaire et un quart une formation universitaire. Dans l'administration communale, tous salariés confondus, les proportions pour chaque niveau de formation sont respectivement de : environ 41 %, 31 % et plus de 27 % (moins de 7 % de niveau licence). Notons aussi que les femmes

représentent moins d'un quart des fonctionnaires de l'État, mais près de trois quarts des employés communaux (de droit public et privé).

Le recrutement, la nomination et l'avancement pour certains postes de hauts fonctionnaires (chancelier de la Justice, évêques, professeurs d'université, juges et présidents de tribunaux, préfets, officiers, etc.) sont précisés par les articles 84 à 93 de la Constitution (section X : «fonctions publiques»). Cependant, les titulaires de ces postes et aussi nombre de titulaires des échelons les plus bas ont été choisis et sont choisis (mais moins sous la présidence de Koivisto ?) sur des critères politiques – et ce dans les communes et la fonction publique de l'État[31]. Cette relative politisation n'est pas institutionnalisée, mais elle a été et est acceptée par les chanceliers de la Justice qui ont approuvé et approuvent les nominations politiques, du point de vue juridique. Cette pratique s'est généralisée, sauf peut-être dans les services judiciaires et militaires. Elle a été critiquée par certains juristes et même par certains politiciens (comme l'ancien président Kekkonen), sans pour cela que le processus puisse être inversé ou modifié. On a donc une Administration fortement dépendante des partis politiques, les fonctionnaires étant adhérents ou liés à ces partis. Certains postes ont même été créés pour que les deux partis au pouvoir depuis les années 60 (centre, ex-Parti agraire, et social-démocrate) soient représentés dans chaque service central à un niveau assez élevé. Il existe un certain partage pour les autres partis «bourgeois» (Libéral et Suédois populaire) et «socialiste» (S.K.D.L.) (voir chapitre III.C). Le Parti conservateur, longtemps exclu du devant de la scène politique, exige aujourd'hui sa part de fonctions, d'autant plus qu'il a joué et joue encore un rôle assez important dans les administrations municipales.

On voit ainsi que l'argument politique l'emporte de loin sur l'argument linguistique dans le choix des fonctionnaires ; cette préférence n'est pas sans répercussion sur la qualité de l'Administration, sur la loyauté des fonctionnaires, l'opportunisme politique étant encouragé indirectement.

Qualifications et tests linguistiques

Outre certaines options politiques, tout candidat à un poste de fonctionnaire de l'État doit satisfaire à des compétences formelles : natio-

31. Les fonctionnaires d'État sont nommés (sauf l'ombudsman parlementaire et les pasteurs de l'Église qui sont élus) : il n'y a pas de concours de recrutement, sinon pour les attachés du ministère des Affaires étrangères. La Finlande n'a pas d'école équivalente à l'E.N.A., en France.

nalité finlandaise, bonne réputation, condition d'âge, niveau d'études, etc. Parmi ces compétences, il y a la connaissance des langues officielles.

On a vu à propos de Helsinki (voir chapitre II.A.2) et ci-dessus sur les langues externe et interne (voir chapitre II.B.4.a) que **les communes** avaient toute liberté pour définir les exigences linguistiques de leurs employés. Ainsi ces problèmes linguistiques ne seront pas abordés ici, sauf pour répéter que les pratiques d'une commune à l'autre sont différentes et que la multiplicité des catégories des fonctionnaires communaux ne facilite pas l'harmonisation des exigences linguistiques (les membres de l'Assemblée sont nommés par le Conseil municipal [voir chapitre II.A.1] ; certains fonctionnaires sont désignés par l'Assemblée, d'autres par les autorités centrales ou départementales – comme, par exemple, les policiers – d'autres encore par le préfet, d'autres enfin (des magistrats) choisis par la Cour suprême – ces trois dernières catégories étant soumises à des épreuves de langue comme les fonctionnaires publics, mais rémunérées par les municipalités).

L'administration publique de l'État doit respecter des obligations linguistiques, réparties entre langue «externe» et langue «interne». Ces obligations ne deviennent fonctionnelles que si les employés peuvent remplir leurs tâches en finnois et/ou en suédois. Aussi ils doivent suivre certaines conditions, correspondant à des degrés divers de bilinguisme.

Niveaux de connaissance en langues

Deux facteurs déterminent ces niveaux : la nature du poste à pourvoir et le type de district.

Les exigences linguistiques qui découlent de cette double contrainte sont énoncées dans la loi 149 (art. 1) du 1er juin 1922 (amendée en juin 1935), dans le décret 312 du 29 décembre 1922 (modifié par d'autres décrets en 1935, puis en 1963 et par décisions gouvernementales en 1938, puis en 1959) et dans le décret 313 aussi du 29 décembre 1922 (sur les examens en langues). On peut récapituler ces exigences dans le tableau suivant (pour celles, détaillées, qui touchent les professeurs d'université, les officiers de carrière, les juges... on se reportera aux chapitres traitant de l'enseignement, de l'armée, des tribunaux).

À ces précisions de l'article 1 de la loi de 1922, on ajoutera l'article 5 qui autorise le président de la République à dispenser certains fonctionnaires des exigences linguistiques, sous des conditions particuliè-

Exigences linguistiques

Nature du poste	District unilingue		District bilingue	
	Langue du district	Autre langue nationale	Langue de la majorité	Langue de la minorité
Fonctionnaire avec un diplôme universitaire a) postes judiciaires	maîtrise complète (1)	aptitude à parler (3)	maîtrise complète (1)	aptitude à parler et à écrire (2)
b) autres postes		aptitude à comprendre (4)		
Autres grades de fonctionnaire (dont l'emploi n'exige pas un diplôme universitaire)	Connaissances «suffisantes» (définies par des textes officiels distincts, adaptés à chaque postes)			

Note : Les chiffres entre parenthèses réfèrent aux types de tests à passer. Voir ci-dessous.

res, et l'article 4 qui donne pouvoir au gouvernement de décider, si besoin est, des exigences linguistiques pour les langues non nationales.

D'après les catégories hiérarchiques et les postes, on devrait pouvoir esquisser le profil linguistique des fonctionnaires de l'État – en ventilant d'après les diverses administrations, et si possible, en comparant l'évolution dans le temps. Malheureusement les données ne sont pas faciles d'accès.

Examens de langues

Les fonctionnaires détenant un diplôme universitaire sont jugés compétents, linguistiquement, soit d'après leurs études (examen passé en finnois ou en suédois), soit d'après des tests passés devant un jury officiel.

Il existe quatre examens de langues, correspondant aux quatre niveaux de compétence linguistique : maîtrise complète (1), parler et écrire (2), parler (3) et comprendre (4). Ils ont été précisés par le décret 313 du 29 décembre 1922, complété et modifié par les décrets n° 113 du 28 avril 1923, n° 121 du 20 avril 1928, n° 570 du 16 novembre 1951, n° 54 du 26 octobre 1956 et n° 797 du 11 décembre 1970.

Au niveau (1) – connaissance active à l'écrit et à l'oral : lire/écrire, comprendre/parler – s'applique le «grand» examen (art. 3, 1922) : le

candidat démontre sa maîtrise de la langue (finnois ou suédois), sans l'aide d'un dictionnaire ou d'une grammaire, et cela à la fois sur des sujets d'intérêt général et sur des thèmes propres à son domaine professionnel (fixés par le jury), par une épreuve écrite, une discussion et parfois une traduction (voir *infra* sur le décret de mars 1923).

Les trois autres niveaux sont testés par le «petit» examen. Pour le second niveau (2), le candidat doit se montrer apte à comprendre, écrire et parler dans la langue testée, «suffisamment» au moins pour les besoins du poste visé et pour l'utiliser en public (art. 4) (voir aussi décret de 1923).

Pour le niveau 3, il faut comprendre les formes écrites et orales de la langue testée et prouver qu'on peut la parler (art. 5).

Quant au niveau 4, la compréhension de l'écrit et de l'oral suffit – dans la plupart des cas le candidat finnois prouvant sa compréhension... en finnois (art. 6).

L'article 7 du décret précise finalement que les articles 4, 5 et 6 ne s'appliquent pas à ceux et celles qui ont reçu une formation dans la langue visée.

Ces examens sont validés par deux **comités des examens linguistiques** (*Valtion Kielitutkintolautakunta/Statens Språkexamensnämnder*) prévus par le décret 312 de décembre 1922 : l'un pour le finnois (*suomen kieli/finska språket*), l'autre pour le suédois (*svenska språket/ruotsin kieli*). Chacun d'eux doit réunir trois membres permanents – l'un professeur de langue, et au moins un de formation juridique – nommés par le gouvernement, plus un certain nombre de membres occasionnels venant des différentes régions du pays, cooptés, même si leur désignation finale revient aussi au gouvernement. Ces derniers doivent représenter, chacun, une profession différente (art. 1 du décret) – un au moins devant appartenir à la même profession que celle du candidat ou avoir reçu une formation similaire, pour les examens des niveaux 1 et 2.

Seul le «grand» examen doit être passé devant le jury au complet ou presque (au moins un membre permanent, les membres compétents en langue et en droit, le membre de même qualification que le candidat)[32] réuni à Helsinki seulement ; le «petit» examen peut se faire régionalement devant un seul examinateur (permanent ou coopté).

32. Cependant le jury est aussi légalement compétent pour décider des résultats d'un test si seuls le membre permanent et celui compétent en langue sont présents et de même avis (art. 2).

C'est par le décret du gouvernement du 3 mars 1923 (82) - amendé le 30 janvier 1936 (79) - que les membres des comités d'examen reçoivent leurs instructions sur la manière :

— d'organiser leurs tâches ;
— de délivrer les certificats en langue (suivant les divers niveaux) ;
— et de faire passer les tests.

Sur le premier point, il est dit que les comités se réunissent séparément, sauf, si nécessaire, pour discuter des projets de réforme - sur les procédures ou les principes des examens - à soumettre au gouvernement (art. 1). En outre, les deux comités doivent se désigner un secrétaire commun, aux tâches bien délimitées : recevoir les demandes d'examen, adresser aux membres les convocations aux réunions, conserver les procès-verbaux de ces réunions (si nécessaire), assurer l'envoi des certificats, garder un double de tous les certificats (art. 2).

Sur le second point, on précise (art. 5, 7-9) les démarches à suivre pour chacun des quatre niveaux linguistiques à tester, y compris pour les candidats à un poste dispensés du «grand» examen, par suite de leur instruction ou de leur performance linguistique dans leur emploi administratif antérieur.

Pour le troisième point, le décret définit l'ordre des difficultés attendues pour chacun des niveaux (décret de 1923 : art. 5 pour le test de niveau 1 et art. 6 à 9 pour les teste de niveaux 2, 3 et 4 - le texte est d'ailleurs si détaillé que, par exemple, on répertorie les exigences pour l'aptitude à parler et à écrire, de façon à distinguer entre «bon» et «satisfaisant»).

Le recours à ces examens de langues peut se chiffrer ainsi pour l'année 1978 (tableau esquissé par Miemois, 1980, p. 9, à partir de données du ministère de la Justice) (nombre de reçus) :

Types d'examens	**Examen en finnois (pour les suédophones)**	**Examen en suédois (pour les Finnois)**
«Grand examen», niveau (1)	112 (soit 8,4 % des reçus suédophones)	39 (soit 1 % des reçus Finnois)
Niveau (2) (parler + écrire) Niveau (3) (parler) Niveau (4) (comprendre)	1 216	3 680
Total	**1 328**	**3 719**

Pour le «petit» examen, c'est le niveau 2 qui a rassemblé le plus grand nombre des certifiés (de plus de 75 % à près de 90 %), en partie parce que l'unique examinateur décide seul lequel des trois niveaux est atteint par le candidat, même si celui-ci au départ ne vise que le niveau 3 ou 4, exigé dans la majorité des districts (unilingues finnois). Du tableau ci-dessus, on constate que les suédophones sont en très forte proportion parmi ceux qui ont réussi puisqu'ils comptent pour 26,3 %, alors que dans la population globale ils ne représentaient que 6,4 % (en 1978). Cela est encore plus vrai pour le niveau 1 où on trouve trois suédophones pour un Finnois, les Finnois bien sûr n'ayant à s'acquitter, pour la plupart des emplois visés, que du «petit» examen.

Le nombre de candidats et le taux de réussite au «grand» examen s'établit ainsi pour les années 1967-1977 (Miemois 1980, p. 11):

Année	Examen en finnois		Examen en suédois	
	Candidats suédophones	Candidats reçus (%)	Candidats finnois	Candidats reçus (%)
1967	100	54	15	80
1968	91	64	11	73
1969	103	72	23	83
1970	110	52	19	74
1971	136	68	39	69
1972	127	70	21	86
1973	151	68	39	80
1974	162	78	51	84
1975	183	65	65	83
1976	209	45	90	77
1977	186	45	67	63

Plusieurs conclusions peuvent être tirées de ce tableau :

1. Le nombre de candidats suédophones est toujours beaucoup plus important que celui des Finnois (parfois trois fois plus), en partie parce que les districts totalement ou à majorité suédoise sont en nombre très restreint et que tout suédophone qui souhaite s'élever dans la hiérarchie de l'État, ou même travailler pour l'administration centrale, à certains postes haut placés, doit passer le «grand» examen. Cependant il est à noter que la même personne peut tenter plusieurs fois le même test : le nombre de candidats ne correspond donc pas absolument au nombre d'individus.
2. Le nombre de candidats tend à augmenter, régulièrement.
3. Le taux de réussite est toujours plus élevé chez les Finnois (c'est-

à-dire pour les examens de suédois). Les candidats finnois, moins nombreux, sont-ils linguistiquement plus aptes, alors que les suédophones tentent leur chance, quelle que soit leur compétence réelle ? Les suédophones essaient-ils plusieurs fois, afin de satisfaire aux conditions de tel ou tel poste ?

Le taux d'échec assez élevé chez les suédophones peut être dû aussi aux différences d'évaluation dans les deux comités. Ainsi, en 1976-1977, la chute du taux de candidats admis pour les examens en finnois s'explique partiellement par le changement de composition du jury (remplacement de deux des trois membres permanents : un en 1974, un autre en 1976). La même explication ne vaut pas autant pour le jury des examens de suédois (modifié d'abord en 1969 puis en 1976).

En fait, ces examens linguistiques appellent certaines critiques, de la part de représentants municipaux, par exemple, qui préfèrent parfois faire subir une interview à un candidat plutôt que d'exiger de lui un certificat d'un comité :

— les principes pour noter le «grand» examen varient assez souvent ;
— la réussite à un examen – notamment au «petit» – n'est pas une preuve réelle de compétence dans l'emploi «correct» de l'autre langue, surtout pour les usages professionnels ;
— l'écart d'appréciation entre les deux comités pour le «grand» examen n'est guère acceptable, sinon compréhensible, d'autant plus que les suédophones instruits sont très souvent des bilingues compétents, parfois «vrais» ; faut-il en conclure que l'examen pour les Finnois est plus «facile», la nécessité de connaître le suédois n'étant pas aussi forte ? Ou en conclure que la connaissance pratique des deux langues n'est pas un avantage pour une nomination, une promotion, tant qu'elle n'est pas formellement sanctionnée[33] ?

À ces remarques s'ajoute le fait que les fonctionnaires subalternes, en contact avec le public, ne sont pas contraints d'employer les deux langues ou de les connaître assez pour les employer, également, dans les affaires qu'ils traitent avec ce public : ainsi se répand l'image d'une Administration de plus en plus finnoise.

L'administration fédérale au Canada connaît le même processus : le principe (loi sur les langues officielles de 1969) veut que le bilinguisme (formel) s'applique au moins à tous les hauts fonctionnaires ; en réalité, le bilinguisme (pratique) est surtout le fait des francophones, cette

33. Notons que si les suédophones sont surreprésentés parmi les cols blancs, ils ne le sont pas dans l'administration publique (voir chapitre III.B).

contradiction de l'État étant aggravée par l'absence d'épreuves linguistiques lors des recrutements. Entre le droit d'être servi dans sa langue et le devoir de l'Administration de servir dans les deux langues, les Canadiens ont créé une zone tampon : le Bureau des traductions (Secrétariat d'État).

Finalement, les niveaux de compétence en langue tendent eux aussi - comme l'application effective des règlements sur les langues externe et interne, comme la dynamique de la territorialisation - à refléter l'évolution de la société finlandaise vers l'assimilation linguistique de sa minorité. On est loin aujourd'hui des pressions et des passions des années 1918-1922, ranimées en 1935, qui ont vu naître les principales dispositions juridiques touchant les langues - notamment, les suédophones n'ont plus le poids ni l'autorité (ni le désir ?) pour développer l'usage de leur langue.

En dépit de cette évolution, l'Administration reste légalement soumise à des objectifs linguistiques précis, à des directives détaillées, surtout pour les postes identifiés comme nécessairement bilingues. Dans ce cadre, il revient à chaque agent de la fonction publique de suivre les cours de perfectionnement dispensés par les services de l'État ou des instituts d'éducation permanente, populaire.

c. L'administration indirecte, les compagnies d'État et les services parapublics (ou services publics non administratifs)

En plus de l'administration directe, l'État contrôle les services de l'**administration indirecte** : Banque de Finlande[34], Assurances sociales, *Yleisradio*, Caisses d'épargne postale et Postes-Téléphones (45 000 employés), etc. Dans ces services, la situation linguistique n'est aucunement réglée - même si les dispositions concernant la langue officielle externe devraient, semble-t-il, s'y appliquer, au moins pour les affaires d'ordre administratif général. Dans certains secteurs, le bilinguisme est de rigueur dans le même département ; dans d'autres, comme par exemple à la Société finlandaise de Radio-Télévision, il y a dédoublement selon les langues (voir chapitre III.D) ; ailleurs encore, comme

34. La Banque de finlande et l'Institut des assurances sociales (*Kansaneläkelaitos/ Folkpensionsanstalten*) sont contrôlés par le Parlement, selon les disposition de l'art. 83 et 83 *a* de la loi organique de la Chambre (1928). Ils publient chacun des documents en finnois, plus fréquemment qu'en suédois, et un rapport annuel (en finnois, suédois et anglais).

chez *Alko*, compagnie de droit privé détenant un monopole d'achat et de vente de boissons alcoolisées, aucune exigence linguistique n'est imposée au personnel.

À ces services, on pourrait ajouter **les entreprises publiques** comme l'Imprimerie centrale du gouvernement (*Valtion painatuskeskus/Statens tryckericentral*), les industries militaires, les Services de cartographie, l'Institut de la recherche agronomique, l'Institut national de la recherche forestière (chargé aussi de gérer des forêts), le Centre informatique de l'État, etc., où domine de fait l'emploi du finnois. Une place particulière doit être réservée à la Société nationale des chemins de fer (*VR - Valtion rautatiet/Statsjärnvägarna*) dans la mesure où une suite assez compliquée de textes réglemente l'usage des langues, en s'alignant toutefois sur l'esprit général de la loi linguistique de 1922. Lancée en 1862, *VR* opère aujourd'hui sur plus de 6000 km (dont un millier électrifié), avec, en 1981, plus de 28 300 employés (18 000 fonctionnaires et 10 000 contractuels) ; les services offerts dans les trains sont bilingues sur certaines lignes et dans certaines gares - parfois même quadrilingues pendant l'été (finnois-suédois-anglais-allemand). *VR* publie régulièrement des données statistiques (présentées dans les deux langues nationales) et diffuse un magazine gratuit (*VR Express*) presqu'uniquement en finnois, seul l'éditorial étant aussi en suédois.

D'autres entreprises, sans être nationalisées, sont subventionnées pour une large part par l'État, ou contrôlées par lui (majorité des actions). Les entreprises contrôlées sont gérées cependant comme des sociétés anonymes, l'État étant représenté au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires par un haut fonctionnaire rattaché à tel ou tel ministère. Ce sont les **compagnies d'État :** *Valtion osakeyhtiöt (OY)*. Sur les 10 sociétés industrielles les plus actives en 1981, 6 étaient de ces compagnies d'État, fondées entre 1920 et 1932 pour la plupart, comme entreprises privées ou non. Parmi ces compagnies, on trouve :

— des entreprises minières et métallurgiques (31 000 employés en 1979) : par exemple *Outokumpu Oy* (métaux non ferreux; 9300 employés ; détenue à 81 % par l'État), *Valmet Oy* (ingénierie, construction navale ; 13 000 employés ; pour plus de 98 % à l'État, publie *Valmet News*) ;
— des entreprises de transformation du bois (205 000 employés) : par exemple *Enso-Gutzeit* (industrie du bois, pâtes et papier, chimie, marine marchande, usines hydro-électriques ; la plus ancienne des

compagnies d'État : créée en 1872 et détenue seulement à 52 % par l'État ; 16 600 employés) ;

- des entreprises de chimie (11 700 employés), c'est-à-dire *Neste Oy* (raffineries de pétrole[35], pétrochimie, marine marchande, industrie du gaz ; pour près de 98 % à l'État, 4700 employés) et *Kemira Oy* (engrais, produits chimiques, fibres synthétiques, explosifs, 7000 employés) ;
- des entreprises de production d'énergie (4600 personnes) à savoir *Imatran Voima Oy* (plus de 4000 employés ; détenue à 95 % par l'État) et *Kemijoky Oy* (moins de 500 employés ; plus de 82 % à l'État).

Parmi les autres compagnies d'État, il faut signaler – outre *Oy Alko Ab*[36] : 2800 employés – *Finnair Oy* (au 10e rang de ces entreprises en 1981 ; près de 4500 employés ; compagnie d'aviation civile fondée en 1923 qui dessert un réseau assez serré de lignes intérieures, qui organise un assez grand nombre de vols réguliers [long-courrier] et qui possède la majorité des actions dans *Kar-Air* créée en 1957 et spécialisée dans les vols nolisés) et *Oy Pohjolan Liikenne Oy* (près de 900 employés, transport par autocar sur d'assez longues distances).

Globalement, les compagnies d'État occupent 79 500 personnes (en 1979). En outre, la même année, l'État employait en tout près de 177 000 personnes (salariés et employés à plein temps) dans certaines branches industrielles, dans l'agriculture et la sylviculture, les transports et communications, la défense et les services d'éducation, de santé, etc. Pour les mêmes secteurs d'activité – la même année – les communes employaient plus de 254 000 personnes, soit près d'un demi million de Finlandais engagés sur le marché du travail par l'État et les municipalités.

Parmi ces professions, figurent aussi ceux qui font fonctionner les **services parapublics**, tels que les hôpitaux, les bureaux de perception, les bureaux des assurances sociales, les centres de soins aux invalides, aux personnes âgées[37], etc., relevant à la fois de l'administration centrale et départementale et de l'administration communale – donc

35. L'État contrôle l'importation et le raffinage du pétrole.

36. *Ab* est l'équivalent suédois de *Oy* : on remarquera que le double jeu d'initiales (*Oy-Ab*) n'est utilisé que par un nombre réduit de firmes d'État.

37. Quant aux hospices, aux maisons de retraite, ils sont souvent des institutions privées qui reçoivent des fonds publics et ces attributions sont basées sur des critères linguistiques.

soumis avec plus ou moins de rigueur aux exigences du bilinguisme officiel (voir chapitre III.D.4 à propos des attentes linguistiques touchant entre autres les services de santé).

La gestion et le développement du système de santé finlandais, par exemple, sont principalement du ressort des communes (ou association de communes), même si celui-ci est largement subventionné par l'État (voir chapitre II.A). Cela veut dire que les municipalités, individuellement ou ensemble, sont libres de fixer les règles d'usage linguistique, pour les employés (niveau de compétence linguistique, passage obligatoire du «petit» examen de langue, interview linguistique, etc.). Ainsi, à Åbo-Turku, le centre hospitalier universitaire, l'un des cinq du pays à vocation régionale, a des départements de langue suédoise. Les maternités, les centres de protection de l'enfance sont dédoublés selon les langues. Par contre, la clinique psychiatrique municipale ne distingue pas l'origine linguistique de ses patients : en octobre 1983, il y avait pourtant 6 malades suédophones sur 48 (1/8)[38]. Tous les «malades mentaux» suédophones du Sud de Finlande, sérieusement atteints, sont regroupés à Tammisaari/Ekenäs (entre Åbo-Turku et Helsinki) ceux du Nord (Ostrobotnie) le sont à Roparnäs.

À Helsinki, le centre hospitalier universitaire – appuyé par une association intercommunale – a défini (en 1961) cinq niveaux de compétence linguistique en fonction des postes et emplois, selon un système similaire à celui utilisé par la ville de Helsinki (voir chapitre II.A.2). Par ailleurs, des départements de langue suédoise – comme à Åbo-Turku – existent, notamment pour faciliter l'enseignement aux étudiants suédophones. Ces départements sont placés sous l'autorité d'un conseil particulier, composé d'un professeur de médecine de langue suédoise et des représentants des communes (bilingues) qui contribuent au budget de l'hôpital.

Dans l'ensemble de l'Administration, des compagnies d'État et des services parapublics, la législation sur l'égalité des langues n'offre guère de difficultés d'interprétation et ne représente pas un fardeau pour la collectivité (argument pourtant parfois avancé par certains Finnois) : simplement l'évolution de la société est telle que le bilinguisme officiel n'a plus le caractère d'urgence, de nécessité qu'il avait il y a quelques décennies.

---

38. Proportion assez élevée, non sans analogie avec la relativement forte présence des Finlandais émigrés dans les hôpitaux psychiatriques de Suède.

5. Litiges et jurisprudence

Le Canada et le Québec ont tout un mécanisme structuré d'institutions pour faire respecter les droits linguistiques de leurs concitoyens. Dans la Finlande légaliste, on ne trouve aucun organe spécifique du genre Commissaire aux langues officielles, comme à Ottawa (véritable ombudsman ou médiateur linguistique), Commission de surveillance linguistique, comme à Québec, etc. Il revient simplement au chancelier de la Justice et au délégué juridique de la Chambre de surveiller l'application de toutes les lois et décrets, et donc des lois et décrets linguistiques[39].

Même dans les années 30, les tensions dues à la place à accorder aux langues n'ont pas entraîné une multiplication d'actions judiciaires – l'interprétation des textes officiels ne semblant pas causer de problème, l'objet des conflits étant d'ordre plutôt politique.

La jurisprudence relative à la législation sur les langues s'avère quasi inexistante : pas de procès devant la Cour administrative suprême, pas de décisions judiciaires, pas d'interprétation juridique des dénonciations... liés directement à une utilisation des langues contraire aux lois ; les procès-verbaux de la Cour administrative suprême, les rapports du chancelier et du délégué juridique n'ont guère enregistré de plaintes de nature linguistique, ces dernières années. Ainsi, par exemple, un garagiste finnois à Åland a bien tenté, il y a quelque temps, de faire valoir son droit d'utiliser aussi le finnois dans ses offres de service, mais n'étant pas Ålandais, sa plainte n'a pu être reçue !

Peut-on en conclure que le droit linguistique est respecté :

- pour le citoyen aux prises avec l'Administration (ministères, municipalités, organisation scolaire, tribunaux, services de santé, etc.) ?
- pour le consommateur et le travailleur qui ont affaire aux entreprises publiques et les services parapublics (information à la clientèle, contrats, factures, affichage, relations avec l'employeur, etc.) ?

Oui, à la lettre. Mais cela n'implique pas pour la minorité un accès forcément facile aux informations et aux services en suédois, d'autant plus que la bilinguisation, favorable au finnois, ne «presse» pas l'Administration de respecter l'esprit des lois et que (la majorité ?) des suédophones ne semblent pas enclins à affirmer leur droit linguistique... ou à se plaindre (voir chapitre III.D.4).

---

39. Voir cependant aussi le rôle du *Folktinget*, chapitre III.C.3.

Ainsi la mise en oeuvre du bilinguisme officiel n'appelle plus de mise en accusation (politique, juridique, administrative). Les cas d'infraction semblent d'ailleurs très rares. Rareté qui ne contredit pas les articles polémiques, les protestations (assez formelles) ... quand la réalité du suédois paraît se dérober sous les yeux des suédophones (par exemple en Ostrobotnie).

Le 30 janvier 1984, un séminaire organisé par le *Folktinget* s'est tenu près de Helsinki (à Hanaholmen) : le journal de langue suédoise titrait son compte rendu, le lendemain : «La loi linguistique impossible à expliquer». La quarantaine de participants ont en effet fait écho d'un certain mécontentement quant à la protection linguistique, non tant à cause de l'injustice de la loi qu'à cause de sa complexité ; or, reconnaissent-ils, il y a trop peu de pratique jurisprudentielle pour interpréter sans hésitation les textes officiels...

6. Dans les Églises

Une institution

L'Église est une autre institution intéressante au regard de la distribution et de l'utilisation des langues en Finlande. Historiquement, on sait l'importance des croisades pour amener le pays dans l'orbite de la Suède ; on sait aussi que le bas clergé, dans la lignée de l'oeuvre de M. Agricola, évêque réformateur, a joué un rôle essentiel pour le développement du finnois : sermons, première instruction, abécédaires... ont aidé à promouvoir le statut du finnois et à stabiliser les normes d'usage. On sait enfin que jusqu'à la fin du siècle dernier, la paroisse était lieu de gouvernement local, à la place des municipalités actuelles (voir chapitre II.A.1 et B.8).

Aujourd'hui la fonction de l'Église n'est plus aussi déterminante, même si elle demeure marquante dans la vie sociale du pays.

L'Église évangélique luthérienne de Finlande (*Suomen evankelis-luterilainen kirkko/Finlands evangelisk-lutherska kyrka*) n'est pas séparée de l'État[40], mais on ne peut pas à proprement parler la définir comme une Église d'État car la liberté de religion, de conscience est reconnue et garantie pour tous. Selon l'article 8 de la Constitution :

40. Tout citoyen – sauf s'il se fait inscrire sur les registres laïcs de l'État civil – doit ainsi verser un impôt ecclésiastique (1 % environ des revenus), intégré aux impôts sur le revenu.

«Tout citoyen finlandais a droit à l'exercice public et privé de son culte dans la mesure où cela ne porte pas atteinte à la loi ou aux bonnes moeurs : il est libre aussi de quitter la communauté religieuse à laquelle il appartient et de se rattacher à une autre, conformément aux dispositions spéciales sur ce sujet.»

L'article 9 affirme :

«Les droits et les devoirs du citoyen finlandais restent les mêmes, quelle que soit la communauté religieuse à laquelle il appartienne, ou même s'il n'adhère à aucune.»

Le fait que ces articles, comme d'autres d'ailleurs, précisent qu'il s'agit de citoyens «finlandais» se comprend quand on se reporte aux conditions vécues en 1919 : les Finlandais devaient alors affirmer leur personnalité et tenter d'«oublier» l'influence des Russes.

La Constitution contient, en outre, d'autres références traitant de l'Église. L'article 83, article unique du chapitre IX intitulé «Communautés religieuses», est ainsi rédigé :

«L'organisation et l'administration de l'Église évangélique luthérienne sont réglées par une loi spéciale. Les autres communautés religieuses sont régies par les dispositions qui sont ou seront établies à leur égard. De nouvelles communautés religieuses pourront se fonder conformément aux dispositions de la loi.»

Dans l'article 90, amendé le 30 juin 1947 et placé dans le chapitre X sur les «Fonctions publiques», il est dit qu'«il existe des dispositions spéciales pour les nominations aux fonctions de [...] l'Église évangélique luthérienne et de l'Église grecque orthodoxe.»

Dans la loi organique de la Chambre (1928), on trouve, à propos du dépôt des propositions (chap. 3), l'article 31 qui signale que contrairement aux lois ordinaires à adopter, à modifier, à abroger sur propositions des députés, «pour les lois de l'Église évangélique luthérienne, il est statué selon des dispositions spéciales». Le texte de 1928, dans son chapitre 5 sur l'examen des affaires en séance plénière et dans la grande Commission, va même jusqu'à préciser (art. 61) que

«quiconque n'appartenant pas à la confession évangélique luthérienne ne peut prendre part à l'examen des propositions relatives à la loi spéciale sur l'Église évangélique luthérienne ou aux conditions ecclésiastiques des paroisses évangéliques luthériennes en général.»

La loi spéciale actuellement en vigueur date du 23 décembre 1964 (amendée en 1969) : elle ne peut être modifiée que sur la proposition de l'Église elle-même, la Chambre adoptant ou pas, sans amendement, le projet qui lui est soumis. Elle permet à l'Église une très large autonomie administrative. Elle est issue de la loi de 1869 sur l'Église qui,

entre autres, n'a plus rendu obligatoire l'appartenance à l'Église luthérienne et a retiré la direction des écoles jusqu'alors à la charge de cette Église.

On peut donc affirmer que la Finlande, si elle n'a pas d'Église d'État, connaît deux Églises nationales, personnes morales de droit public : l'Évangélique et l'Orthodoxe. Celle-ci a une existence semi-officielle, quasi identique à la première mais ne reposant que sur un décret (n° 56 de 1923, puis texte n° 179 du 6 mars 1970).

Les autres communautés religieuses ont leurs propres règlements, leur situation – comme pour les Églises luthérienne et orthodoxe – étant basée à la fois sur les articles 8 et 9 de la Constitution et sur la loi du 10 novembre 1922 sur la liberté de religion. Elles relèvent aussi du droit public (ainsi d'ailleurs que certaines autres associations du type association de flottage, pour l'élevage des rennes, le pâturage des rennes, etc.).

Des congrégations

Les Églises officielles et «les communautés religieuses enregistrées» (de plus de 1000 croyants) se répartissent au 1er janvier 1980 de la manière suivante (statistiques officielles). Voir tableau de la page 197.

Les autres groupes religieux n'atteignent que quelques centaines de membres ; certains sont cependant assez anciens : 1925 pour les Islamiques (815 personnes ; en baisse), 1928 pour l'Église évangélique luthérienne libre (756 personnes ; en baisse). Parmi les congrégations récemment enregistrées, on note les adeptes de Baha'i (1963 – 274 membres répartis en 18 «paroisses»), la Communauté chrétienne en Finlande (1969 – 80 membres), l'Église néo-apostolique (1979 ; une trentaine).

En tout, on a 25 congrégations (sans compter les deux églises nationales) qui représentent 153 paroisses et moins de 45 000 croyants.

Ainsi sur près de 4 800 000 habitants (1980):

— la quasi-majorité relève d'une confession protestante (4 350 000 soit environ 90 % de la population, en baisse légère depuis une vingtaine d'années) ;
— une infime minorité appartient à un autre type de confession (environ 64 000 personnes ; moins de 1,5 %, avec un léger tassement depuis les années 60) ;
— plus de 366 000 personnes ne sont inscrites que sur les registres civils

Année d'enregistrement[1]	Dénomination de la communauté	Nombre de paroisses	Nombre de membres[2]	
—	Église évangélique luthérienne	593	4 300 000	(+)
—	Église grecque orthodoxe	27	59 011	(−)
1945	Témoins de Jéhovah	17	11 529	(+)
1923	Église libre de Finlande	25	9 915	
1943	Église adventiste	2	4 668	
1944	Église adventiste de langue suédoise	1	241	(−)
1948	Mormons	22	3 795	(+)
1929	Église catholique romaine[3]	5	3 100	
1919	Église luthérienne affiliée à celle de la Suède	1	1 972	(−)
1928	Baptistes	10	1 732	
1946-1947	Baptistes de confession juive	3	1 356[4]	
1925	Méthodistes	11	1 311	
1925	Méthodistes de langue suédoise	15	1 012	(+)
1926	Grecs catholiques (église privée née à Viipuri, aujourd'hui ville d'U.R.S.S.)	2	1 131	(−)

1. Parfois postérieure à l'année de fondation, certaines congrégations étant actives dès la seconde moitié du XIX[e] siècle.
2. (+) : en augmentation notable depuis quelques années ; (−) : en baisse.
3. La Finlande a un représentant diplomatique auprès du Vatican. Les cinq paroisses catholiques sont réunies en un diocèse depuis 1958.
4. Plus de 1 000 membres étant rattachés à la synagogue de Helsinki – Åbo-Turku et Tampere étant les deux autres pôles.

(7,8 %, en relative hausse puisqu'en 1962 le taux était de 5,4 %, en 1950 de 2,7 %, en 1920 de 0,03 %).

L'étonnante stabilité du nombre de croyants est confirmée par une autre caractéristique finlandaise : la différence entre les villes et la campagne n'est pas très marquée et elle se creuse très lentement puisqu'en 1980, 88,1 % des citadins étaient des luthériens contre 94 % pour les zones rurales ; or, en 1920, la proportion pour les villes était de 97,7 % (98,1 % de tous les Finlandais étant luthériens), en 1940 de 93,4 %, en 1960 de 88,3 % (92,4 % des Finlandais étant alors de confession luthérienne).

Bien sûr, les chiffres ne suffisent pas à mesurer l'influence pratique et administrative, symbolique et morale des Églises. Entre l'adhésion

formelle et la pratique régulière, l'écart est plus ou moins grand selon le niveau de scolarité, les lieux de résidence des fidèles.

L'organisation de l'Église évangélique luthérienne

L'autorité administrative suprême de cette Église est du ressort du président de la République et du gouvernement. Mais c'est l'Assemblée épiscopale élargie (39 membres) qui gère les biens ecclésiastiques, s'occupe de l'administration générale et contrôle le Trésor de l'Église afin de redistribuer équitablement les revenus du clergé (fonctionnaires). Le Synode ou Concile (*Kirkkohallitus*) est composé de 125 membres dont le mandat est renouvelé tous les quatre ans : cette organisation remonte pour l'essentiel à la loi de 1869, elle inclut tous les évêques, un représentant du Conseil des ministres, de la Cour surpême, etc. (membres de plein droit) et des élus (une majorité de laïcs et des pasteurs) ; elle avance des projets de loi (approuvés ou rejetés par le Parlement, sans modification possible), elle traite des questions relatives à la doctrine, à l'Administration, aux finances de l'Église.

L'Institution luthérienne est répartie géographiquement en huit diocèses, dirigés chacun par un évêque – nommé par le président de la République parmi les trois candidats les mieux placés aux élections diocésaines. Sur ces huit divisions, une est entièrement de langue suédoise[41] : l'évêché de Borgå-Porvoo, avec près de 348 000 membres (au 31 décembre 1979), créé le 1er décembre 1923, rassemble les 84 paroisses (dont 54 rurales) suédophones du pays.

Les diocèses sont divisés en 77 doyennés, eux-mêmes sous-divisés en 190 paroisses urbaines et 403 paroisses rurales (au 1er janvier 1980 ; 594 en 1982), classées en bilingues ou unilingues selon les mêmes principes appliqués dans l'administration centrale.

Depuis 1817, l'évêque de Åbo-Turku est élevé à la dignité d'archevêque de Finlande. En 1982, c'est l'évêque de Borgå (donc de langue suédoise) qui a été élu à cette fonction : il est le 53e chef spirituel de l'Église nationale (24 entre 1157 et 1527, 17 après la Réforme – 1528-1804 – et 12 depuis 1804 comme «archevêque»).

Dans cette Église, les suédophones[42] sont assez bien «servis» puisque, outre leur diocèse, ils sont «protégés» dans une assemblée parois-

41. Les autres sont les diocèses de Åbo-Turku, Tampere, Oulu, Mikkeli, Kuopio, Lapua et Helsinki.

42. En 1970, 92,3 % de la population appartenait à l'Église ; le taux était de 93,4 % chez les suédophones.

siale majoritairement finnoise dès qu'ils atteignent le chiffre de 50 (lois du 6 décembre 1864, du 11 mars 1949) : ils ont donc une représentation certaine dans le système démocratique qu'est le Synode. Par ailleurs ils sont bien organisés à tous les niveaux : organismes comme, par exemple, le *Förbundet för svenskt församlingsarbete i Finland* (Association de langue suédoise pour les activités paroissiales en Finlande), et même enseignement (Faculté de théologie à *Åbo Akademi*).

Finalement les statistiques, les structures ne permettent qu'une certaine évaluation de l'impact réel de l'Église luthérienne ; celle-ci reste liée à l'État, n'a pas subi les divisions politiques (à cause des marques laissées sur elle par l'Église de Suède ?) ; elle a perdu de son ancien dynamisme, certes, mais elle imprègne encore de ses traditions, de ses rites (prières radiodiffusées, célébrations, discours du Jour de l'an, etc.) la vie de tout un chacun (baptême, confirmation, catéchisme, mariage – même si peut-être le tiers des mariages sont désormais célébrés hors de l'Église) ; elle est aussi la source d'un grand nombre d'associations d'entraide, de partage, etc. Sa lente évolution a certainement été un facteur de stabilité sociale quand l'économie, l'industrialisation, l'urbanisation se sont modifiées ou accélérées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

L'Église orthodoxe

La seconde Église nationale (*Suomen ortodoksinen kirkko/Ortodoxa kyrkan i Finland*) ne représente pas le même poids que l'autre sur l'ensemble du pays. Mais ramenée aux régions qu'elle sert, on peut remarquer son influence : sur les 59 000 orthodoxes finlandais (1,1% de la population en 1981 ; 1,6% en 1920), plus de 13 000 demeurent dans le département de Uusimaa (Helsinki), plus de 12 000 dans celui de Pohjois-Karjala, plus de 4000 dans celui d'Oulu, de même que dans celui de Häme. Ces régions ont accueilli, entre 1940 et 1944, la majorité des réfugiés caréliens, obligés de quitter leur territoire annexé par les Soviétiques (voir chapitre I.A).

L'Église orthodoxe, portée donc surtout par les Caréliens d'origine reflète le versant oriental de la Finlande. Elle constitue un archevêché autonome rattaché au patriarche oecuménique de Constantinople, mais c'est le gouvernement de Helsinki qui en est l'autorité administrative suprême[43], l'Assemblée épiscopale et le Synode (tous les cinq ans)

43. Le chef de l'État nomme les métropolites, leur nomination étant sanctionnée par le patriarche de Constantinople.

réglant les questions religieuses. Officiellement, elle est unilingue finnoise, l'article 3 des décrets du 3 mars 1923, puis du 3 février 1956 permettant l'usage d'autres langues si un nombre suffisant de locuteurs participent aux assemblées. Cet unilinguisme trouve son fondement dans la volonté des dirigeants finlandais de forcer la fennisation des Caréliens marqués par l'influence russe de leurs Églises – la population orthodoxe étant à égalité avec la population luthérienne dans les débuts du grand-duché (années 1810-1830). Seul le Secrétaire du Conseil général de l'Église (chargé de l'administration générale) est supposé comprendre le suédois, les prêtres de Helsinki, Åbo-Turku et Vaasa devant le parler «de manière satisfaisante».

L'Église orthodoxe est actuellement (1980) divisée en 3 évêchés et 25 paroisses :

— celui de Carélie (Kuopio étant le siège archiépiscopal de cette Église métropolitaine) avec 12 paroisses et 2 monastères (une douzaine de moines et religieuses) ;
— celui de Helsinki avec 8 paroisses qui rassemblent près de 24 000 fidèles ;
— et celui de Oulu (récemment fondé) avec 5 paroisses et un peu plus de 8000 croyants.

En 1938, il y avait 4 couvents (avec 246 religieux) et 34 paroisses pour 75 500 membres ; en 1950, les chiffres respectifs étaient de 4 (124 religieux) et 32 (plus de 78 000) ; en 1970, 2 (13 religieux) et 25 (plus de 67 000).

L'Église orthodoxe de Finlande a su développer un réseau de solidarité assez dense, grâce à diverses associations créées à la fin du XIX^e^ siècle, puis juste après la Seconde Guerre mondiale : cercles d'études, choeurs, librairies, Association des jeunes orthodoxes (3000 adhérents), Regroupement des étudiants orthodoxes, etc. L'une de ces associations publie un journal *Aamun Koitto* (*le Lever du Jour*) diffusé à plus de 4000 exemplaires.

Deux remarques finales

1. Depuis 1869, l'Église luthérienne n'a plus le monopole de l'enseignement général. Aujourd'hui, durant toute la scolarité obligatoire, une instruction religieuse est dispensée : automatique, elle n'est cependant pas obligatoire – aux parents alors d'exprimer leur refus et leur préférence pour un cours de morale. Dans toute classe où au moins cinq élèves sont de confession minoritaire (souvent ortho-

doxe), on doit offrir un enseignement de cette confession.

2. Parmi les églises «libres» ou congrégations non nationales, il faut remarquer l'effort poursuivi par trois d'entre elles pour assurer un service en langue suédoise, à moins de 3000 membres : il s'agit des Adventistes, des Méthodistes et de l'Église luthérienne rattachée à l'archevêché d'Uppsala en Suède. Quant aux Baptistes, ils publient une revue en suédois : *Missions-standaret*, indépendante de leur périodique finnois *Kodin Ystävä*.

7. Dans le système d'éducation

a. De l'éducation comme enjeu : rappel historique ; son administration aujourd'hui

L'enseignement scolaire et universitaire a été longtemps un lieu de progression, de formation de l'identité nationale, à un moment où les activités et les organisations d'instruction étaient encore de nature privée, bénévole. L'histoire de la scolarisation en Finlande ne se sépare pas de l'histoire des tensions politiques et linguistiques, notamment entre les années 1850 et 1930 (voir chapitre I.A). Mais déjà en 1686, l'Église de Suède décrétait que tous les sujets du royaume devaient apprendre à lire et à mémoriser un certain nombre de textes religieux : c'est le début, sinon de l'école primaire, du moins de l'alphabétisation. Or, le bas clergé et le peuple ne pratiquaient que le finnois. La loi d'alors était assez contraignante, à la lettre, puisque le mariage n'était pas autorisé pour les illettrés. En fait, le développement de l'éducation dans le pays va toujours hésiter entre la loi et la force des réalités, reflétant le partage social, linguistique de la société et conservant longtemps de vieilles traditions suédoises. Quelques dates repères suffisent pour indiquer la rapidité de ce développement : en 1843, le finnois est introduit dans le secondaire ; en 1858, la première école secondaire avec finnois prédominant est ouverte à Jyväskylä ; à partir de 1861, se met en place un système scolaire public ; en 1872, une loi sur l'enseignement établit les lycées classiques – l'égalisation des normes pour les garçons et les filles sera adoptée en 1915, les écoles mixtes étant de création assez récente ; en 1871, le gouvernement fonde une école de langue suédoise à Mikkeli, région finnoise, tout en refusant d'ouvrir des écoles secondaires en finnois, dans les régions finnoises : ce sont des établissements privés qui prennent en charge alors de telles écoles ; au début des années 1880, le nombre des élèves finnois dépasse celui des

élèves suédophones dans le secondaire, l'un étant le double de l'autre dès 1902 ; en 1882, les suédophones réagissent à cette évolution en créant les Amis de l'école publique de langue suédoise (*Svenska Folkskolans Vänner*), première organisation culturelle commune à tous les suédophones, partagés pourtant encore entre partisans suécomanes et profinnois. A la même époque apparaissent les partis politiques, attachés aux problèmes linguistiques, dont le Parti libéral qui deviendra après 1906 le Parti populaire suédois ; le 1er août 1921, est votée la loi sur l'instruction obligatoire, le pays compte alors 4000 écoles primaires. En 1937, les sociaux-démocrates sont forcés de revoir la loi sur l'Université de Helsinki, sous peine de voir se rompre leur coalition avec les Agrariens.

Aujourd'hui le système scolaire finlandais est presque entièrement sous la responsabilité de l'État[44] et des communes. On peut parler désormais de paix scolaire – même si les procédures complexes et centralisées de réforme ont prêté et prêtent encore à discussion : en effet, depuis la loi de 1968, l'école polyvalente connaît une certaine mutation (préparée en Commission dès 1959 et mise en oeuvre entre 1972 et 1979) ainsi que le 2e cycle du secondaire et l'enseignement professionnel (mise en oeuvre prévue entre 1982 et 1988 de principes admis dès 1974)[45]. Ces réformes visent notamment à réduire les écarts de durée des études entre les diverses filières et niveaux de qualification (entre 13-14 ans et 16-18 ans), à orienter davantage vers les formations professionnelles... Elles n'ont plus un caractère linguistique comme par le passé.

La planification de l'enseignement s'appuie sur les rapports de deux commissions spéciales, assez technocratiques, tentant de coordonner la politique d'éducation, la politique de main-d'oeuvre et la politique économique, politiques établies malgré tout sur des périodes et avec des rythmes d'évolution différents. Les plans quinquennaux scolaires sont définis par le ministère de l'Éducation, aidé des conseils nationaux de l'enseignement général et professionnel et du Conseil de l'enseignement supérieur – la Commission parlementaire des affaires culturelles et celle des finances discutant les propositions et orientant le budget

44. Les articles 79 à 82 de la Constitution (chap. 8 : Enseignement) règlent les devoirs de l'État (entretien ; subventions ; organisation) envers l'enseignement primaire, secondaire et professionnel.

45. Malgré une baisse sensible des effectifs, les réformes prévues voient leur application ralentie pour des raisons budgétaires et aussi politiques (à propos du contrôle centralisé et du pouvoir d'initiative local).

de l'éducation. Ces plans de l'Etat – touchant les effectifs, les investissements, les dépenses, les objectifs de l'enseignement, les constructions de bâtiments, etc. – servent de base pour des plans régionaux, exécutés par les départements et les communes.

On peut caractériser le système éducatif finlandais ainsi :

— il sert un «petit» pays qui doit faire face à l'évolution technologique et à la compétition économique internationale et qui, par conséquent, doit satisfaire des besoins quantitatifs en personnel qualifié ;
— il devrait suivre les efforts de décentralisation de la politique industrielle et sociale, mais le poids de l'Administration ne facilite ni le transfert des pouvoirs, ni même la coopération entre les autorités, les municipalités, les organisations patronales et syndicales ;
— il y a un processus de sélection sociale assez marqué, surtout lors du passage du secondaire au postsecondaire ;
— l'éducation scolaire joue encore un rôle prépondérant dans la symbolique sociale (le 1er mai, par exemple, étant entre autres la fête de tous les diplômés du secondaire, quel que soit leur âge).

Les structures des dépenses d'éducation reflètent d'une certaine façon ces caractéristiques. En effet, les écoles polyvalentes sont des institutions municipales, financées pour leurs frais de fonctionnement à 70 % par l'État ; les écoles secondaires de 2e cycle sont, dans leur majorité, aussi des institutions locales, aidées à 60 % par l'État. Quant aux écoles professionnelles, 50 % d'entre elles (soit 51 % des élèves de cette catégorie) relèvent des communes, 30 % (soit 35 % des élèves) de l'État et moins de 20 % (soit 14 % des élèves) d'organismes privés (fondations, sociétés industrielles) ; l'État finance cependant près de 80 % du total des dépenses de fonctionnement de ces écoles.

L'enseignement supérieur, placé sous la responsabilité de l'État, a une gestion autonome pour des fonds entièrement versés par l'État. En tout donc, l'État couvre environ les trois quarts des dépenses d'éducation, le ministère (bicéphale) de l'Éducation et de la Culture accaparant 18 % du budget national[46]. Cette couverture permet de réduire au minimum les différences de coûts par élève, suivant les régions – le soutien public sélectif compensant les écarts de ressources entre les communes, égalisant autant que faire se peut les chances d'éducation et les niveaux de vie entre les départements : cet aspect régional l'emporte aujourd'hui sur l'aspect linguistique.

46. Les dépenses totales d'éducation représentent moins de 6 % du produit national brut.

Le ministère de l'Éducation, qui a sous sa responsabilité plus de 90 000 employés, a un organigramme qu'on peut simplifier ainsi :

--- : Organisations soumises au principe d'autonomie.
1. Organisations avec une section ou un bureau de langue suédoise.

La Direction générale des écoles (*Kouluhallitus - KH / Skolstyrelsen*) - 250 employés en 1981 - qui a en charge les différents types d'école (polyvalentes, lycées, écoles de formation du personnel des crèches, écoles populaires, instituts civiques et ouvriers, instituts de sport, établissement d'enseignement musical, centres de formation, etc.) se présente de la manière suivante :

Ministère de l'Éducation ⟶ Département des écoles

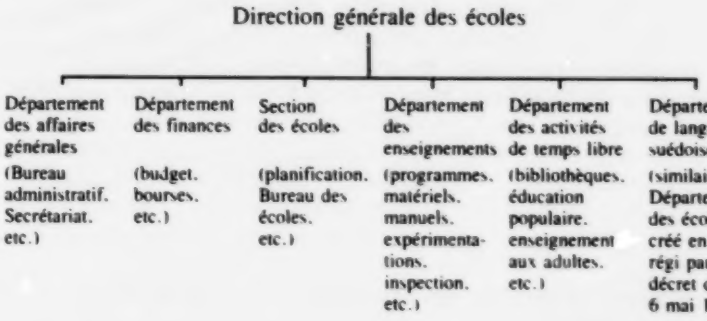

À ces départements centraux, s'ajoutent les services représentatifs de la Direction dans chaque région (*lääni*). La Section des écoles est assistée du Conseil des affaires scolaires, organe consultatif composé de représentants de l'administration centrale, des municipalités, des organisations du personnel enseignant et de chercheurs en éducation.

b. Langues nationales et système d'éducation : situation officielle

En matière d'éducation nationale, la Constitution de 1919 (art. 14) prévoit une aide identique aux deux langues dans le domaine culturel – cet article conclut pour ainsi dire les luttes autour de l'école, à propos des crédits d'enseignement, etc., assez répandues dans les premières années du XX[e] siècle, les établissements suédophones ayant été **relativement** favorisés jusqu'à l'indépendance (voir *infra*).

Tous les districts scolaires qui ne coïncident pas complètement avec les limites des autres divisions administratives, suivent les mêmes dispositions[47]. Une commune, bilingue ou unilingue, doit assurer, en principe, un enseignement dans la langue minoritaire si 18 enfants au moins appartiennent à la minorité, cet enseignement étant maintenu si le chiffre ne descend pas au-dessous de 12.

On peut donc parler en Finlande de langues d'enseignement, comme on parle de langues officielles administratives, mais non de langues de

47. Dans les zones rurales et l'archipel de Åbo-Turku, peu peuplés, on ne ferme pas l'école, en général, tant qu'il y a 15 élèves pendant trois années de suite.

travail (dans les entreprises, les bureaux privés, etc.), même s'il n'existe aucune réglementation générale spécifique sur les langues d'instruction. Le principe d'égalité des langues dans le système éducatif (du primaire à l'université) est en effet développé par certains articles des lois et des décrets touchant l'organisation des études. Depuis 1962, la seconde langue nationale est obligatoire à partir de la 5e classe. Les enseignants des écoles publiques sont soumis aux mêmes exigences linguistiques que les autres fonctionnaires et aussi à certaines exigences particulières (art. 8, 9 du décret de décembre 1922, modifiés par les décrets n° 121 du 20 avril 1928 et n° 570 du 6 novembre 1951 ; décret n° 113 du 28 avril 1923, amendé par le décret n° 420 du 20 décembre 1935.

c. Schéma d'ensemble des structures d'enseignement et statistiques

La structure du système éducatif finlandais, avant et après la réforme (loi de 1968) peut se schématiser tel que démontré au premier tableau de la page suivante ; les colonnes ne représentent aucune proportion d'élèves ni aucune quantité de filières ou sections possibles, le trait gras signifie un passage sélectif (par exemple examen de fin d'études secondaires – *Ylioppilastutkinto*, équivalent au baccalauréat français – et examen d'entrée pour être admis dans l'un des 22 instituts d'enseignement supérieur).

Après «16 ans» (quand la réforme du 2e cycle de l'enseignement professionnel sera complètement en place, à l'automne 1984), le schéma sera légèrement modifié, avec des passages possibles d'un type d'enseignement à l'autre – la distinction entre les deux niveaux à l'école polyvalente étant effacée pour aboutir à un tronc commun La formation professionnelle sera toujours partagée après une année d'études générales entre «écoles» (*ammatilliset koulut*, de un à deux ans ; (1) sur le schéma ci-dessous) et «instituts» (*ammatilliset opistot*), ces derniers offrant tantôt une voie unique de trois à quatre ans (3), tantôt une voie de deux à trois ans (2) et une voie de quatre ans (3) :

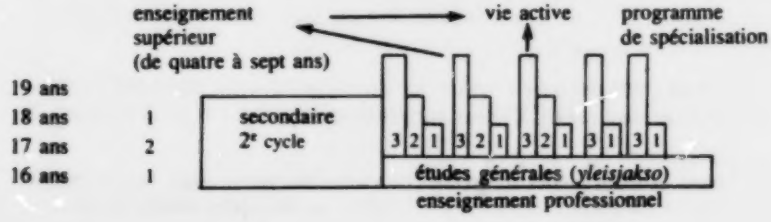

Structure du système éducatif finlandais

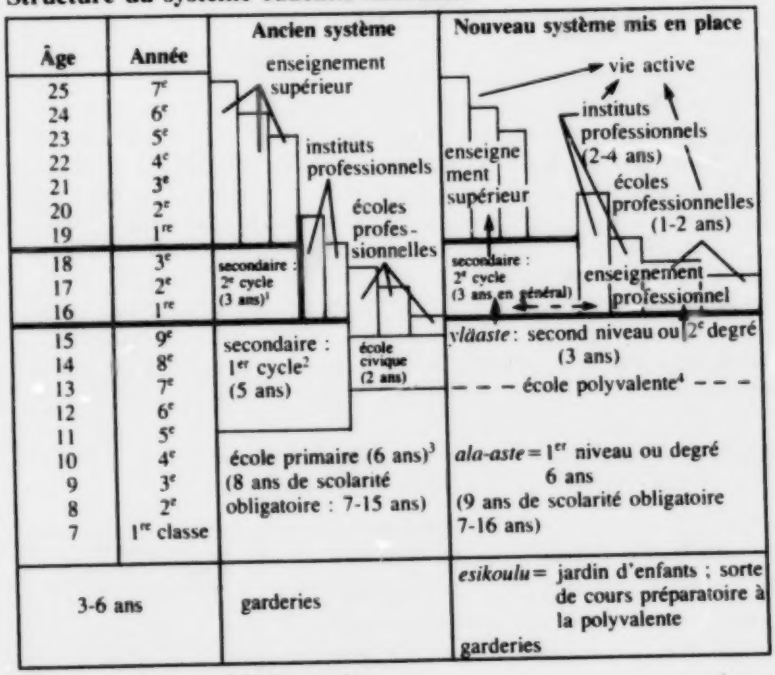

En finnois/suédois: 1. *lukio/gymnasium*
2. *keskikoulu/mellanskola*
3. *kansakoulu/folkskola*
4. *peruskoulu/grundskola* (Les traductions proposées parfois sont : école fondamentale, école de base.)

Répartition des élèves à l'école primaire, puis polyvalente
(selon les chiffres officiels)

Année[1]	Nombre total	De langue finnoise	De langue suédoise
1909-1910	180 648	148 636 (82,3 %)	24 457 (13,5 %)
1920-1921	268 784	223 155 (86,7 %)	35 903 (13,3 %)
1930-1931	422 709	384 302 (90,9 %)	38 407 (9,1 %)
1950-1951	489 934	455 134 (92,9 %)	34 800 (7,1 %)
1962-1963	596 114	563 894 (94,6 %)	32 220 (5,4 %)
automne 1978	647 946	613 480 (94,7 %)	34 466 (5,3 %)
automne 1979	626 529[2]	592 578 (94,6 %)	33 951[3] (5,4 %)

1. En 1981 : 569 114 élèves
2. Dont 307 504 filles.
3. Dont 16 731 filles.

À partir de 1909, il y a croissance du nombre d'élèves finnois ; par contre, le nombre d'élèves suédophones baisse en données absolues dès la veille de la Seconde Guerre mondiale (35 990 élèves en 1939-1940) et en données relatives aux environs des années 30 – le changement le plus prononcé pour les deux groupes linguistiques se situant bien dans les années 20. La comparaison avec le chiffre total de la population éclaire encore ce changement : la proportion d'élèves suédophones, dans ces années 20, est plus élevée que celle de la population suédophone (11 % en 1920) pour finalement s'inverser après 1930 (10 % de la population de langue suédoise – 9,1 % d'élèves de même langue ; 1960 : respectivement 7,4 % et 5,9 % ; 1979 : 6,3 % et 5,4 %). Cette évolution cruciale est parallèle à celle du prestige du suédois, de la revendication finnoise, de l'organisation scolaire même et du statut socio-économique des Finnois progressivement urbanisés.

Nombre d'enfants en âge de scolarité obligatoire
(7 à 15 ans, puis 16 ans en chiffres arrondis)

Année	Total	Primaire	Secondaire (écoles publiques)
1954	660 000	546 600	77 400
1959-1960	838 000	633 000	102 500
1963-1964	804 000	583 000	249 000
automne 1978	633 943[1] 77 036[2]	—	—

1. Enfants de 7 à 15 ans dont 99,9 % étaient scolarisés.
2. Enfants de 16 ans dont 87,5 % étaient scolarisé (plus de 39 % au secondaire 2e cycle : plus de 29 % dans une école professionnelle.

Nombre d'établissements : tout niveau confondu, des garderies à l'Université, il y avait en 1979, 7590 établissements qui recevaient 1 042 202 élèves/étudiants dont le quart dans le département de Uusimaa et plus du quart dans ceux de Turku-Pori et de Häme réunis.

Nombre d'établissements

Année	Écoles primaires/polyvalentes	Écoles secondaires (publiques et privées)
1964-1965	5 966 dont 5 547 de langue finnoise 419 de langue suédoise	586 dont 437 de langue finnoise 48 de langue suédoise et 95 lycées finnois (17 279 élèves) 6 lycées suédois (769 élèves)
1970		457
1979	4 853 (604 337 élèves) dont 350 de langue suédoise (34 000 élèves)	462 dont 42 de langue suédoise
1981	4 828 (569 144 élèves)	452 (121 382 élèves)

Nombre d'écoles secondaires :

en 1900-1901 : 101 dont 59 finnoises (58,4 %), 42 suédophones (41,6 %)
en 1930-1931 : 232 dont 185 finnoises (79,7 %), 47 suédophones (20,3 %)
en 1950-1951 : 338 dont 289 finnoises (85,5 %), 49 suédophones (14,5 %)
en 1962-1963 : 524 dont 472 finnoises (90,1 %), 52 suédophones (9,9 %)

La proportion enseignant/élèves s'est donc modifiée, dans le secondaire, de la manière suivante (voir tableau p. 210) :

en 1900-1901 : 1/12 pour les Finnois, 1/9 pour les suédophones
en 1930-1931 : 1/17 pour les Finnois, 1/12 pour les suédophones
en 1956-1957 : 1/25 pour les Finnois, 1/20 pour les suédophones
en 1962-1963 : 1/21 pour les Finnois, 1/16 pour les suédophones

En 1970, 41 773 professeurs titulaires enseignaient dans des institutions d'éducation générale (polyvalentes et secondaires) dont 2693 étaient de langue suédoise ; en 1979, les chiffres étaient respectivement de 44 364 professeurs titulaires et 2941 de langue suédoise (soit 1 titulaire pour 16 élèves finnois et 1 pour 13 élèves de langue suédoise).

Il existe plusieurs syndicats d'enseignants, plus ou moins anciens, classés en gros par type d'enseignement – le personnel suédophone s'inscrivant à ses propres associations ou sections.

Année	Élèves du secondaire			Enseignants du secondaire		
	Nombre total	De langue finnoise	De langue suédoise	Total	Finnois	Suédophones
1900-1901	14 698	9 068 (+61 %)	5 630	1 352	734 (54,3%)	618 (45,7%)
1930-1931	49 589	+81 %)		3 242	75,3%	
1950-1951	94 971	87,7%		5 558	83,6%	
1962-1963	239 608	221 527 (92,5%)	18 081	11 963 (90,6%)	10 840	1 123 (9,4%)
automne 1970	78 041 (2e cycle)		4 962	17 519		
automne 1979	108 487 (2e cylcle)		5 586 (5,2%)			
1981	121 382					

Dans cette évolution du système scolaire, il ne faut pas oublier le rôle joué longtemps par les écoles privées, notamment au niveau secondaire. En 1917-1918, il y avait (selon Setälä [1920] p . 17-19) 151 établissements secondaires : 52 étaient publics dont 25 lycées de garçons (19 finnois et 6 suédophones), 9 écoles moyennes (5 finnois et 4 suédophones), 15 cours de jeunes filles (11 finnois et 4 suédophones) et 3 cours de perfectionnement pour jeunes filles (2 finnois et 1 suédophone) – soit 37 établissements publics de langue finnoise et 15 de langue suédoise. À cela s'ajoutaient 99 écoles secondaires privées subventionnées par l'État (moins de 2 millions de marks de l'époque pour les 70 écoles finnoises et plus de 675 000 marks pour les 29, suédophones). Globalement, pour tout le secondaire – et rapporté à l'importance numérique des deux groupes linguistiques, selon le recensement de 1910 – l'État a alors dépensé 2,71 marks par Finnois et 8,66 par suédophone. En 1953-1954, sur 345 écoles secondaires, 236 étaient communales ou privées. En 1957, le chiffre passait à 272 contre 118 établissements publics (entretenus par l'État).

Pour **l'enseignement professionnel,** tout niveau confondu, on comptait à l'automne 1979, 532 établissements pour 144 107 élèves (542 pour 55 800 en 1960-1961 ; 526 pour 141 096 en 1981) dont 65 903 femmes et plus de 3000 suédophones.

d. Types d'enseignement et situation des langues

L'éducation préscolaire est placée sous la responsabilité du ministère de la Santé et de la Protection sociale. En 1981, on dénombrait 1756 jardins d'enfants avec 82 639 inscrits (en 1979, 1596 pour 74 000 enfants), mais plus de 122 000 avaient une place dans l'un des centres gérés par le Conseil national des affaires sociales. Le nombre de places nécessaires s'élevait alors à 260 000. Il existe à l'heure actuelle cinq instituts formant des puéricultrices dont un en langue suédoise. Chaque groupe linguistique a son réseau de crèches, de garderies, plus ou moins dense. À Åbo-Turku, par exemple, en 1983, il y a une cinquantaine d'établissements municipaux dont quelques-uns avec section de langue suédoise, plus cinq crèches de langue suédoise (dont deux à mi-temps), gérés par *Folkhälsan* (organisation suédoise de Santé populaire), la population suédophone représentant environ 5 % des habitants de la ville. La grande différence qui marque ce niveau d'éducation est plutôt entre la ville et la campagne puisque seulement 10 % des places à peu près, sont offertes dans les zones rurales. Le *esikoulu*, dernière année

de la crèche, prépare l'entrée à l'école, par certaines activités intellectuelles et manuelles.

À l'école polyvalente, la scolarité est partagée encore entre un 1er degré à programme unique et un 2e degré avec choix d'un certain nombre de disciplines. Les cours ont lieu la plupart du temps de 8 h ou 8 h 30 à 13 h ou 14 h, l'année scolaire commençant à la mi-août pour s'achever vers la fin mai.

Cette école a suscité un certain nombre de controverses sur les écarts entre les intentions et les moyens, les méthodes pédagogiques employées, les niveaux de connaissance visés, puis atteints[48], etc., sans parler des contradictions entre la volonté d'un développement régional plus juste, le désir de donner des chances égales à tous, de responsabiliser les membres de la communauté scolaire, de promouvoir un enseignement plus individualisé et une centralisation outrancière des décisions, du contrôle et même des programmes. En fait, la Finlande n'oublie pas qu'hier elle a fourni une certaine masse d'émigrants et qu'aujourd'hui les exigences économiques et socioprofessionnelles sont lourdes ; dans ces conditions, l'appareil scolaire doit empêcher le plus possible toute discrimination selon les lieux de résidence ou les origines sociales. De nouvelles directives pour le développement de l'enseignement général ont été adoptées en 1979, puis en 1983. Après sept ans de préparation pendant laquelle le Parti suédois a renouvelé ses souhaits d'un plan d'études séparé pour les suédophones, 8 lois (250 articles) ont été votées au printemps 1983 pour ajuster la réforme, ces ajustements devant s'appliquer à partir de 1985 et même 1990, faute de crédits !

Le fonctionnement de chaque école est assuré par une **commission scolaire** nommée par le Conseil municipal et composée de représentants des partis (n'ayant pas forcément d'enfant à ladite école). Chacune a un **conseil scolaire** dont les membres, nommés aussi par la municipalité[49], sont choisis parmi les enseignants et les parents d'élèves ; ce conseil fait le lien entre l'école et les familles, il est sans pouvoir de décision. Les associations de parents d'élèves ne sont pas représentées en tant que telles dans les organes officiels de l'école polyvalente.

---

48. Le contenu et les méthodes sont demeurés assez traditionnels – le corporatisme étant favorisé par les contraintes autoritaires et le centralisme.
49. La réforme n'a pas conduit à une délégation de pouvoir aux membres de la communauté scolaire, mais aux partis politiques.

Pour l'administration et la gestion, l'école est partagée entre :

— l'État : avec, d'une part, le ministère de l'Éducation chargé des grandes lignes de la politique d'éducation, du budget[50] et, d'autre part, le Conseil national de l'enseignement général chargé des programmes (les matières obligatoires, communes et facultatives sont fixées par décret), des méthodes, des manuels, etc. ;
— le département : sa division de l'éducation et des établissements scolaires surveillant les écoles et leurs activités selon la politique élaborée à Helsinki ;
— et la commune, responsable juridiquement des années de scolarité obligatoire.

Environ 40 % des écoles polyvalentes sont des petites écoles rurales, limitées à l'enseignement du 1er degré, avec 2 enseignants et de 16 à 34 élèves. Ce taux reflète la répartition géographique de l'habitat et la faible densité de la population (15,6 habitants au km²). Pour ne pas allonger les déplacements des enfants, on tente certaines expériences d'enseignement à distance, dans l'archipel suédophone par exemple, ou on forme certains enseignants spécialisés itinérants. Malgré leur coût, malgré la formation pluridisciplinaire limitée des instituteurs, malgré des problèmes pédagogiques inhérents à des groupes d'âge et à des niveaux différents, malgré aussi le choix restreint des matières à option (pas d'option au-dessous d'un seuil minimal de sept élèves), ces écoles rurales sont maintenues pour enrayer un exode trop rapide, une désertification de certaines zones. Elles sont, en outre, un centre d'animation pour la commune.

Qu'en est-il des langues nationales et étrangères à ce stade de l'enseignement ? Environ 30 000 élèves suivent les cours en suédois. De fait, il existe des écoles de tout niveau pour les suédophones. Avant la scolarité obligatoire (1921), les écoles étaient ou finnoises ou de langue suédoise – l'autre langue nationale n'étant pas étudiée. Depuis 1968, tous les élèves de la polyvalente devraient apprendre, outre leur langue maternelle, l'autre langue nationale et une autre langue (étrangère), selon les classes suivantes :

— en 3e année (9 ans): première nouvelle langue (langue A : anglais, allemand, français, russe ou deuxième langue nationale – en prati-

50. Les derniers ministres de l'Éducation ont eu des couleurs politiques différentes : un suédophone sociale démocrate, lors du vote de la loi de 1968, remplacé un temps par le chef du Parti suédois ; depuis mars 1983, le poste est occupé par une Finnoise social-démocrate, le responsable proprement culturel de ce ministère bicéphale étant membre du Parti suédois.

que près de 90 % des Finnois prennent l'anglais, tandis que la quasi-totalité des suédophones optent pour le finnois ; les autres langues ne sont offertes que dans quelques communes urbaines) ;

— en 5e année (ou 7e) (11-13 ans) : seconde nouvelle langue (langue B : ordinairement le suédois pour les Finnois en 7e année, pour trois ans donc, et l'anglais pour les suédophones dès la 5e année, à raison de deux heures hebdomadaires alors ; la loi de 1983 prévoit un même début pour tous en 7e année) ;

— en 8e année : troisième nouvelle langue (langue C : facultative ; allemand, français, russe ou latin. À défaut de langue, on peut opter pour la dactylographie, le dessin, les travaux manuels, etc.).

Au début des années 60, 13 % des élèves finnois choisissaient une langue (pour les 2/3, soit 40 000 élèves, le suédois ; pour 1/3, soit 22 000 élèves, l'anglais). On peut discuter de l'obligation faite aujourd'hui de connaître la deuxième langue nationale : en faire une condition pour être admis à l'Université, obtenir un diplôme, est-ce le meilleur moyen d'en promouvoir la maîtrise ?

L'horaire hebdomadaire consacré à la langue A est de deux heures entre la 3e et la 7e classe, puis de trois heures au delà (8e-9e années) ; pour B : trois heures (de la 7e à la 9e) et pour C : deux heures (8e et 9e). L'enseignement de la langue maternelle oscille entre huit heures (1re et 2e classes), cinq heures (3e-6e) et trois heures (8e-9e). À titre de comparaison, les autres matières occupent entre une heure et trois heures (plus rarement quatre heures) par semaine (mathématiques, sports, musique, dessin : sur trois heures pour les 3e-4e classes par exemple).

Le «choix» entre les langues offertes à l'enseignement s'établit ainsi, pour ces dernières années :

Pour la langue A	1980-1981		1982-1983	
	Élèves	%	Élèves	%
Anglais	417 462	89,3	390 848	87,7[1]
Suédois	21 678	4,6	25 860	5,8
Finnois	22 237	4,8	22 029	4,9
Allemand	3 280	0,7	3 866	0,9[2]
Russe	1 157	0,4	2 037	0,5
Français	865 élèves	0,2	1 105	0,2

1. 92,6 % en 1975-1976 et 88 % en 1977-1978.
2. Ces trois dernières langues sont choisies par moins de 2 % des élèves.

Pour la langue C (optionnelle) : d'introduction assez récente mais jouissant d'une popularité croissante (tout groupe de C devant rassembler au moins 12 élèves) :

Langues	1975	1978	1980-1981		1981-1982	
	%	%	Élèves	%	Élèves	%
Anglais	0,1	0,2	325	0,7	593	1,1
Français	3,9	5,9	6 223	12,4	7 225	13,7
Allemand	89,6	86,5	40 215	80,2	41 213	78,0
Russe	6,4	7,0	3 002	6,0	3 000	5,7
Latin	-	0,4	370	0,7	530	1,0

Dans l'enseignement professionnel, les cours dispensés suivent quatre directions : l'enseignement général, l'enseignement professionnel général, l'enseignement professionnel spécialisé, l'application des connaissances par des travaux pratiques, avec, éventuellement, des stages en entreprise (la place de l'apprentissage a toujours été limitée en Finlande, population et industries étant sans doute trop dispersées). L'importance relative de ces orientations varie en fonction des besoins, comme d'ailleurs la durée des études varie selon les programmes – le but final étant de dispenser une formation adaptée à tel ou tel emploi. Actuellement, il y a environ 650 filières possibles. La réforme en cours vise à coordonner davantage «écoles» (vers la vie active) et «instituts» (vers la vie active ou l'Université)[51], à laisser à l'élève, plus longtemps, plus de possibilités pour choisir son orientation ; elle vise enfin à mettre en place 24 branches d'études principales incluant 222 spécialités (119 dans les «écoles», 103 dans les «instituts»), auxquelles s'ajouteront 21 spécialités indépendantes (coiffure, joaillerie, etc.). Les coûts d'éducation professionnelle sont relativement élevés : l'«école» professionnelle a le rapport coût/élève le plus haut (malgré une scolarité courte) ; c'est la voie la plus longue et la plus chère vers l'Université, alors que la réforme vise à favoriser ce type d'enseignement et à ouvrir l'enseignement supérieur aux élèves du professionnel. Même si le travail professionnel et les cols bleus sont assez valorisés dans la société, on peut penser que la tendance sera de plus en plus pour le secondaire – 2e cycle en fait, l'enseignement général prenant même une place de plus en plus large dans le secondaire professionnel.

51. Quotas pour les «professionnels» à l'Université : environ 1200 places, théoriquement ; en pratique, sur les 2000 à 2500 candidats, de 350 à 700 seulement sont admis.

Administrativement, cet enseignement est placé sous la responsabilité d'une Direction générale de la formation professionnelle, intégrée au ministère de l'Éducation. Cette direction a un bureau pour les problèmes de formation en suédois et des sections de langue suédoise dans les départements de Turku-Pori, Vasa et Åland. Outre le Conseil national de l'enseignement professionnel, qui applique la politique définie par le Ministère et gère un grand nombre de bâtiments, il faut compter aussi avec le Conseil consultatif, réunion d'experts intermédiaires par lesquels employeurs et salariés participent, de façon limitée, à la marche du système.

L'enseignement professionnel comprend les études commerciales, la sylviculture, l'horticulture, l'agronomie, les écoles ménagères, l'artisanat, la marine marchande, les métiers de la santé, etc. En 1981, il y avait 572 établissements (541 en 1978) de cette catégorie d'enseignement (certains créés dans les années 1850-1860) et 13 000 enseignants dont 3500 à temps partiel, pour environ 145 000 élèves (contre 30 000 en 1950). En 1979, sur les 77 000 nouveaux inscrits, on comptait plus de 50 % de filles, 25 % de bacheliers du secondaire (2e cycle). Les écoles professionnelles privées relèvent d'associations patronales, d'entreprises, etc.

L'enseignement d'une langue étrangère fait partie des matières obligatoires. L'anglais est la langue prédominante de l'ensemble, le français, par exemple, se limitant aux écoles et instituts de commerce et aux écoles hôtelières. La répartition des établissements, selon les langues finnoise et suédoise, reflète assez bien les traditions culturelles et l'histoire, comme c'est le cas pour les écoles d'artisanat. Cependant, vu les réformes successives, il est difficile de tracer une évolution : les écoles normales d'instituteurs (six finnoises et deux de langue suédoise en 1916-1917) sont maintenant reliées aux universités ; le recensement des écoles professionnelles et spécialisées pour 1959-1960 (413 de langue finnoise et 101 de langue suédoise) ne soutient plus la comparaison avec aujourd'hui, dans la mesure où des cours techniques et commerciaux relèvent de l'enseignement supérieur.

En général, on ne peut noter aucun traitement de défaveur pour l'un ou l'autre des groupes linguistiques du pays, et cela depuis longtemps. On ajoutera à l'enseignement professionnel les 43 **centres de formation pour l'emploi** qui offrent une qualification à court terme pour les chômeurs, pour ceux qui veulent se recycler, etc. ; ils sont gérés par les ministères de l'Éducation et du Travail. Ils servent un peu comme lieu d'ajustement entre l'école et le monde du travail – même si c'est

parfois au risque de faire double emploi avec les écoles professionnelles. En 1979, sur 35 000 stagiaires, près de 30 000 ont achevé le cours ; sur ces 30 000, 72 % étaient de niveau du primaire, 1/3 avaient entre 20 et 24 ans, 98,6 % étaient de langue finnoise, 1,3 % de langue suédoise, 37,5 % (plus de 11 600) étaient des femmes (8000 sur 20 000 en 1977).

Dans les lycées (secondaire-2e cycle), les études durent trois ans et sont sanctionnées par un examen final (*ylioppilastutkinto/student-examen*) équivalent du baccalauréat français. Le nombre de ce type d'établissement a augmenté considérablement depuis les années 50 (194 en 1950, 462 en 1979), mais le rapport maître/élève reste élevé (de nombreuses classes dépassant 35 inscrits). Environ 48 % des élèves de 16 ans s'y dirigent (plus de 108 000 élèves dont 61 % de filles, ce taux étant fort depuis l'après-guerre)[52]. Les suédophones y représentent : 5,4 % des élèves (5409) en 1977 (42 lycées de langue suédoise), 5,2 % (5693) en 1980. Il existe des écoles secondaires privées, souvent gérées par des associations. Elles ont été importantes à la fin du XIXe siècle pour promouvoir et développer le finnois ; aujourd'hui, peu nombreuses, elles sont encore essentiellement de langue finnoise. Ce sont en général des écoles subventionnées par l'État, situées souvent dans les zones rurales.

Les lycées relèvent de plusieurs administrations, même si la plupart sont placés sous l'autorité des communes, avec un conseil scolaire, un conseil d'administration et un conseil de parents d'élèves. L'enseignement du secondaire n'est pas gratuit, les établissements communaux étant plus chers que ceux de l'État.

L'enseignement des langues occupe une assez grande place dans ces études, jusqu'à un tiers du temps, alors que les mathématiques n'occupent que de 10 % à 17 %, l'histoire 11 %, les sciences de 7 % à 18 %. En 1er année de ce second cycle, il y a environ 24 heures d'enseignement des langues (dont 14 pour deux langues étrangères) sur moins de 50 heures de cours, s'étalant sur 10 jours ; en 2e année, il y a environ 23 heures (dont 12 pour deux langues étrangères) sur 48 à 50 heures ; en 3e année, il y a 25 heures environ (dont 14 pour deux langues étrangères) sur 48 à 51 heures. Ne sont pas inclus ici, pour chacune des années, 6 ou 7 heures pour la troisième langue étrangère (matière à option). La récente réforme des programmes devrait réduire cette place des langues, en faveur des matières scientifiques et artistiques.

52. Mais le nombre de filles égale celui des garçons, au moment d'entrer à l'Université.

Au niveau de la 1re année, les élèves peuvent choisir de poursuivre l'étude de la langue C et/ou entreprendre l'étude d'une nouvelle langue (langue D) : anglais, allemand, français, russe, espagnol, italien. La langue étrangère, à ce niveau, est obligatoire pour ceux qui n'optent pas pour le *cursus* long de mathématiques, mais elle devient facultative en 3e année. Son enseignement couvre, sur trois ans, 342 heures de cours dont, en 1re année, 3 périodes de 38 heures. Statistiquement, on a donc au lycée la répartition suivante des langues étrangères :

1982-1983	Langue A		Langue C		Langue D	
	Élèves	%	Élèves	%	Élèves	%
Anglais	97 541	97.1	648	1.5	206	0.3
Allemand	789	0.8	35 821	82.5	38 987	62.0
Français	217	0.2	4 545	10.5	14 770	23.5
Russe	190	0.2	2 285	5.3	6 816	10.8
Latin	91	0.1	111	0.3	—	—
Autres	—	—	—	—	2 083	3.2

Ces chiffres sont relativement stables depuis trois ou quatre ans, même si l'on note un tassement pour l'allemand (A et C), un faible progrès pour le français (C et D) et un léger recul de l'anglais (comme langue C et D).

Au «baccalauréat», il existe deux examens différents pour les langues : un pour A, un pour C et D (C et D étant considérées comme légales alors). Ces examens écrits comprennent quatre épreuves : réponses à des tests de compréhension auditive, de compréhension écrite, de grammaire et de rédaction. Il est prévu d'en modifier la forme et le contenu à partir de 1987 (types d'épreuve différents d'une année à l'autre afin de rendre l'enseignement moins stéréotypé, et peut-être aussi pour encourager les élèves à passer les examens en langues, le nombre de candidats [pour A, C et D] ne correspondant pas au nombre d'élèves inscrits aux cours.).

Bacheliers reçus

Année[1]	Des écoles finnoises		Des écoles suédophones		Au total
	Élèves	%	Élèves	%	
1955	4 025	88,0	550	12,0	4 575
1964	10 424	91,0	1 015	9,0	11 439
1974	21 925	94,0	1 487	6,0	23 412
1977	27 371	94,3	1 526	5,7	26 897
1979	25 715	94,5	1 505	5,5	27 220

1. 33 000 candidats en 1984.

Globalement pour les lycées, on peut dresser le tableau suivant, indicatif de l'évolution dans la répartition des éléments de langue finnoise et de ceux de langue suédoise :

	Nombre de lycées	Nombre total d'élèves	Dont filles	Dont suédophones	Baccalauréat		
					Reçus	Dont filles	Dont suédophones
1970	457	78 041	44 884	4 962	18 280	10 753	1 203
1975	461	92 736	55 022	5 235	24 828	14 837	1 482
1979	462	108 487	66 156	5 586	27 220	17 217	1 505
Dont, pour les **départements de:**							
Uusimaa	109[1]	25 807		2 751	6 444		735
Vaasa-Vasa	45	9 518		1 967	2 433		511
Abo-Turku	63	14 410		487	3 736		155
Åland	1	243		243	65		65

1. En 1983, on trouve à Helsinki 5 lycées de langue suédoise (43 classes) : la question a été posée à savoir s'il fallait maintenir ces 5 établissements, alors qu'on prévoit une baisse pour finalement atteindre 21 classes pour 1987.

Situation d'ensemble des langues

Plusieurs remarques s'imposent, après la présentation générale du système d'éducation et de quelques statistiques :

— D'abord, s'il existe quelques cours parallèles dans les deux langues, il n'y a pas d'expériences de «classe d'immersion» ni d'école bilingue. Même par le passé, ce genre d'innovation a été très limité (voir chapitre I.A. : 1881-1894). Pour diverses raisons, les questions soulevées sur une éventuelle formation systématique en suédois pour les Finnois n'aboutissent pas : en automne 1983, par exemple, un projet sur la possibilité de placer des enfants finnois dans les garderies de langue suédoise a été vite remisé, à la fois pour ne pas entraver le développement linguistique des enfants suédophones et pour ne pas aggraver les difficultés des enfants bilingues qui choisissent l'école de langue suédoise. Une solution serait l'ouverture d'établissements bilingues ; la reconnaissance officielle du bilinguisme individuel pourrait peut-être y aider, mais rien n'indique que les autorités aillent dans ce sens-là.

— Autre trait marquant des trois dernières décennies : le suédois n'est plus la première nouvelle langue enseignée dans les écoles finnoises – c'est l'anglais, la répartition des langues nationales par domaines d'activité ayant assez vite évolué (voir chapitre III.D.4), ainsi que

le statut de l'anglais comme langue dite internationale. En 1967, a même été lancée l'idée de faire de l'anglais la seule langue, en plus de la langue maternelle, enseignée pendant huit ans dans les écoles finnoises ; finalement, la réforme votée le 26 juillet 1968 a explicitement fixé que le suédois devait être conservé, avec cependant moins d'heures d'enseignement que l'anglais, tandis que dans les écoles suédophones, l'anglais et le finnois auraient droit au même nombre d'heures.

— Une question mérite d'être posée pour tenter de comprendre la place et le prestige de telle ou telle langue, dans le *cursus* scolaire : le suédois demeure-t-il aussi «utile» que naguère pour les Finlandais, même dans le cadre de la coopération nordique ? Corollairement, quel est le rôle des compétences en anglais comme ressources individuelle et nationale ? Les réponses sont toujours fragiles dans les deux cas : d'abord il y a encore très peu d'études prospectives et quantitatives sur les besoins en langues dans le commerce, les industries, les services[53] ; ensuite, selon qu'on a affaire à un suédophone ou à un Finnois, à un Finnois plus ou moins bilingue[54] ou à un Finnois unilingue, les points de vue divergent, avec des arguments contraires – le suédophone aura tendance à prêcher pour le «scandinave», langue commune des pays nordiques, le finnois plaidera plutôt pour l'anglais, tout en affirmant que les Finlandais ont des complexes avec le maniement des langues. L'attitude envers les usages linguistiques ne relève plus ici de faits objectifs, mais reflète davantage une opinion vis-à-vis des locuteurs étrangers et de leur culture.

Certainement, en Finlande, selon les régions, les types de main-d'oeuvre, les catégories d'industrie, etc., la maîtrise du suédois «paye» plus ou moins ; dans le cadre des échanges internordiques (réseau scientifique, culturel, etc., et le marché du travail sans entrave – voir chapitre I.C), elle reste pertinente, bien que les émigrés finlandais en Suède maintiennent leur langue (voir chapitre III.E). La Finlande peut-elle donc se permettre une pseudo-solution de bilinguisme limité ? Cette hésitation dans le choix des langues n'est d'ailleurs pas propre à elle

---

53. Le Département de sociologie de l'Université de Åbo-Turku a publié, au début des années 70, de telles études ; de même, les Chambres de commerce ont posé quelques jalons de réflexion. À noter qu'en Suède, quasiment rien dans ce domaine n'a été fait avant 1975.

54. Quels avantages retire un Finnois qui parle suédois ? Un sentiment de réussite ? Une chance de plus de partir en Suède, même temporairement ?

seule : l'Islande connaît aussi le même dilemme – faut-il privilégier la coopération internationale ou régionale ?

Un exemple, trop borné peut-être, éclaire la situation : en 1978, lors de la 4e Conférence scandinave de linguistique, à Odense, il y eut 64 communications : 7 en anglais par les 8 orateurs non nordiques ; sur les 56 autres – nordiques – (un orateur est intervenu deux fois), 42 ont été exprimées en anglais (soit 75 %) ; seules 11 contributions (soit 1/5) ont été faites en langues maternelles (plus 2 en français et 1 en allemand). Pour les données analysées et présentées lors de cette conférence, plus de 23 % l'étaient à partir de l'anglais, plus de 39 % à partir de l'une des langues nordiques.

Dans les annonces d'offres d'emploi, des compétences en langues sont souvent exigées : faute d'enquête systématique, il reste cependant difficile de dire si l'anglais ou le suédois l'emporte, dans tel ou tel secteur, pour l'oral ou l'écrit.

Dans le même ordre d'idée, sur la place à accorder au suédois, on doit souligner les récents efforts réalisés ici et là – dans les universités, dans les centres de langues – pour mieux définir son importance dans les activités professionnelles et les moyens d'enseignement et d'évaluation qu'il faut promouvoir en conséquence.

Il est inévitable que, dans une réflexion sur la situation des langues – leur usage pratique, leur enseignement –, il faille s'interroger sur l'impact réel de l'anglais. Faut-il penser d'abord que l'influence de cette langue en Finlande dérive directement de la place qu'elle a prise en Suède ? L'anglicisation de la société suédoise – assez poussée dans les années 60 – a-t-elle eu pour conséquence de réduire le rôle du suédois et d'améliorer celui de l'anglais en Finlande ? Ce serait ignorer la dimension internationale de l'anglais et peut-être, surtout, l'ouverture internationale de la Finlande qui n'est plus dépendante de la Suède : rien ne permet d'affirmer que l'évolution linguistique des deux pays soit concomitante, liée. Si l'anglais est devenu en Finlande moins une langue étrangère qu'une langue seconde de première importance, ce n'est pas forcément parce que la Suède, le Danemark ont «choisi» de la privilégier, jusqu'à aller même vers une tripartition : langue maternelle, anglais, langues étrangères (que celles-ci soient l'allemand, le français, les langues des minorités, des immigrants). Par ailleurs, les tendances prononcées des années 60 ne sont plus que partiellement vraies

aujourd'hui[55] : en fait, le statut d'une langue ne se mesure pas sur des phénomènes restreints, sur des données factuelles, même momentanément spectaculaires – l'histoire des langues nous apprend que le changement linguistique (statut et corpus d'une langue) est un processus lent, de longue haleine et que seul le long terme permet d'en évaluer les tenants et les aboutissants.

Indépendamment de son enseignement, massif, quelles sont les traces de la domination éventuelle de l'anglais ? Une recherche a été publiée en 1981 à Jyväskylä sur ce sujet (complétée par une autre en 1983 sur «L'influence de la culture américaine en Finlande, entre 1860 et 1975» menée à l'Université de Åbo-Turku, 1981-1983) ; il apparaît que cette domination demeure superficielle, même si elle est vécue quotidiennement par la forte présence anglo-saxonne de films, de chansons, de feuilletons télévisés, enseignes de magasins, etc. Les éléments morphologiques, lexicaux, dérivés de l'anglais, utilisés parfois dans les publicités, les médias, certains produits de loisir et l'argot ne sont pas toujours compris, et leur utilisation possible comme parties de la langue finnoise reste problématique. Par contre, on constate que les deux dernières décennies ont favorisé l'éclosion de dialectes socio-urbains et donc la variation articulatoire, lexicale du finnois, dialectes qui s'ajoutent à ceux, géographiques, déjà anciens et dont on évalue actuellement la richesse et la saveur – les enquêtes sociolinguistiques et dialectologiques ayant tendance à se multiplier depuis peu. La «force» de l'anglais est donc davantage liée à un sentiment confus, à une opinion qu'à des faits objectifs nombreux. Ce fantasme de l'anglicisation, plus ou moins exprimé, a suscité des réactions, des résistances plus ou moins marquées, et ce dans toutes les langues des pays nordiques : l'islandais reste réfractaire aux éléments étrangers ; le *bokmål* – pourtant moins puriste que le *nynorsk* – n'en intègre que peu aujourd'hui, alors qu'il a été naguère influencé par l'allemand et le danois ; ce dernier est linguistiquement assez permissif, même si c'est le suédois qui semble être le plus laxiste en la matière. Peut-on s'étonner de cette situation quand, depuis le XIX^e^ siècle, Norvégiens et Finlandais... n'ont cessé de développer et d'étudier leur langue et dialectes (voir chapitre II.B.8 sur l'essor des langues en Finlande) ?

---

55. Le jeune Suédois commence, dès l'âge de 10 ans, l'étude de l'anglais, ainsi valorisé par le caractère obligatoire de cette étude. Mais peut-on parler encore de dangers du *svengelska* (*svenska* + *engelska*), coeur d'une certaine polémique comme le franglais en France, au même moment (années 60) ?

Comment alors, dans ces conditions, considérer la place prépondérante de l'anglais dans le système d'enseignement ? Il faut tout de suite noter :

1. que cette place n'est pas exclusive à la Finlande ;
2. que ni l'anglais ni le russe ne sont apparentés, structuralement, au finnois ;
3. que, malgré le voisinage de l'U.R.S.S., les deux langues ne sont pas de «puissance» linguistique égale, la contiguïté Finlande-Union soviétique pouvant même apparaître comme un handicap pour le russe et un facteur favorable à l'anglais – selon un certain processus de compensation : soyons «amis» avec le voisin, mais ne soyons pas ses «fidèles» jusqu'à le singer !
4. enfin, que les études manquent encore pour prouver que les suédophones auraient davantage de facilités pour apprendre les langues étrangères, et d'abord l'anglais, sous prétexte que ces langues seraient de même famille que le suédois, que les contacts seraient plus fréquents avec l'étranger, que la compétence bilingue déjà acquise augmenterait les capacités d'apprentissage[56]...

Les autorités se sont cependant émues de l'extension de l'anglais et ont reconnu que la première langue apprise à l'école a un effet plus grand que celles qui sont apprises plus tard. Un Comité a donc été mis sur pied en 1977 (*Kieliohjelmakomitea*) ; il a publié son rapport en 1979 (rapport dit Numminen, du nom de son président). La contradiction qui perce dans la politique des langues, en Finlande comme en Suède d'ailleurs, est la suivante : faut-il donner la priorité aux critères économiques ou culturels ? Faut-il accepter le droit du plus fort (économiquement) ou reconnaître l'égalité et la solidarité entre les nations, les peuples ? En un mot, faut-il s'adapter aux contraintes, aux pressions du marché ou viser à un idéal d'égalité dans les relations internationales, dans le respect de la diversité culturelle et linguistique ? Le rapport Numminen semble avoir choisi le deuxième terme de l'alternative, appuyé en 1982-1983 par divers articles de presse rédigés par des universitaires, des gens de presse (la plupart de langue suédoise). Il reste pourtant à attendre la suite donnée aux recommandations ; les décrets d'application de la loi scolaire de 1983, touchant l'enseignement des langues étrangères, sont attendus pour 1984-1985. La nou-

56. Y a-t-il même des taux de réussite en langues plus élevés chez les suédophones que les Finnois ? Les suédophones sont-ils proportionnellement plus nombreux à s'orienter dans la voie des langues ?

velle politique en la matière suffira-t-elle pour réduire le poids de l'anglais ?

L'argumentation de base du rapport, implicite, est relativement simple : l'anglais domine de manière écrasante – il est utile pour une ouverture sur l'extérieur, il faut le connaître pour poursuivre des études supérieures, il y a les modes et une certaine fascination pour le monde anglo-saxon, du moins chez certains[57]... Oui, mais les besoins nationaux à long terme commandent de diversifier l'enseignement des langues : de par sa situation géopolitique, de par ses relations commerciales avec d'autres États, de par ses orientations culturelles, la Finlande ne peut rester bouche bée devant l'anglais. Le Comité a été jusqu'à donner des pourcentages : tous les adultes en activité devraient, d'ici vingt ou trente ans, avoir étudié la seconde langue nationale et l'anglais, 30 % devraient connaître l'allemand et le russe, et 15 % à 20 %, le français. Plusieurs niveaux de connaissance sont même prévus : connaissance excellente, bonne, suffisante ou passable (que 5 % à 20 % des actifs possèdent une très bonne connaissance de l'anglais, 50 % une bonne connaissance, etc.). Ces objectifs devraient avoir des répercussions sur le choix des langues enseignées ; le rapport indique ainsi que 70 % des élèves de la polyvalente (et non 88 %, comme aujourd'hui) devraient adopter comme première langue étrangère l'anglais, 5 % à 7 % (au lieu de plus de 1 %) l'allemand ou le russe, 2 % à 3 % (au lieu de 0,2 %) le français.

Pour parvenir à ces fins, le Comité n'envisage pas de restreindre la «liberté de choix» des parents et des élèves ; il propose simplement de modifier «l'offre» : par exemple en limitant le rôle des communes (l'éventail des langues enseignées dépend aujourd'hui des élus !), sauf pour l'ouverture d'une classe de langue autre que l'anglais (l'autorisation préalable du gouvernement est encore nécessaire ; le seuil minimum pour ouvrir un cours devrait passer de 20 à 12 élèves) ; en outre, suivant la taille de la ville, le nombre de langues offertes varierait (cinq langues au-dessus de 70 000 habitants ; quatre pour 50 000 ; trois entre 20 000 et 50 000) – ces chiffres figurent dans les propositions de décrets de 1983 ; chacun des nombres trois, quatre, cinq peut se décomposer ainsi : anglais + deuxième langue nationale + une ou trois langues dites «rares»).

57. Une image simpliste consiste à opposer les Finlandais portés vers le modèle anglo-saxon aux Finlandaises, davantage attirées par l'univers latin.

Pour résumer, à l'heure actuelle, on a à l'école polyvalente : les langues A (durant sept ans), B (trois ans en général) obligatoires — anglais/2e langue nationale – et C (optionnelle, sur deux années) ; au lycée, on a A + C ou D, C étant de plus en plus poursuivie au détriment de D – les lycéens de 3e année, surchargés de travail, tendent à délaisser la langue étrangère (C ou D, devenue facultative). L'étude de B, suédois, pour la majorité des élèves (finnois), ne dure donc que trois ans. Pour la langue C, des restrictions concernent le nombre de classes parallèles de même niveau : en effet, deux classes de 8e ne permettent qu'une seule troisième langue, quatre classes permettant le choix entre deux langues, six classes le choix entre toutes ; un critère géographique important joue donc dans les orientations, les établissements à trois, quatre classes similaires n'existant qu'en milieu urbain.

Avec la réforme, la répartition des langues enseignées serait basée non plus sur la grandeur des lycées, mais sur la taille des communes et, par conséquent, sur la demande potentielle plus diversifiée.

Les années à venir (décennie 1990) sont donc primordiales pour voir si la réforme sera suivie d'effets, si le choix de l'anglais n'est pas sans conséquence sur le bilinguisme officiel.

e. Dans l'enseignement supérieur

Pendant l'entre-deux-guerres, réticences, blocages, tensions ont ponctué la cohabitation des deux groupes linguistiques (voir chapitre I.A: 1918-1950). L'un des foyers qui a concentré les oppositions a été **l'Université de Helsinki.** L'historique de cette lutte et la situation présente permettent d'évaluer les changements qui se sont opérés dans la vie sociale de la Finlande.

L'Université dite de Helsinki est la plus ancienne et la plus grande du pays ; Per Brahe l'a fondée à Åbo-Turku en 1640, conseillant aux professeurs l'apprentissage du finnois ; c'est la seconde dans tout le royaume de Suède – elle sera transférée en 1828 à Helsinki, alors jeune capitale.

Institution de langue suédoise jusqu'en 1809, elle connaît tous les soubresauts linguistiques du XIXe siècle, d'autant plus que les milieux intellectuels et culturels suscitent les rivalités, éveillent aux différences. Dans les années 1850-1860, la première chaire de finnois y est installée, des cours de finnois y sont donnés, la première thèse en finnois y est passée. Le mouvement des fennomanes s'amplifie. En 1872, le Sénat ordonne que les professeurs en titre comprennent au moins le

finnois et que les professeurs de théologie et de droit le parlent – pendant longtemps en effet il n'y a pas eu de juristes compétents dans cette langue. À partir de 1894, **tous** les professeurs doivent connaître le suédois autant que le finnois, tout en restant libres de choisir la langue de leurs cours. Jusqu'à l'indépendance, l'Université[58] va se développer numériquement plus que législativement : en 1870-1872, moins de 10 % des étudiants sont finnois ; en 1879-1881, la proportion passe à plus de 30 %, puis en 1891-1893 à plus de 50 %, pour atteindre près de 57 % dès 1900. En 1903, elle devient officiellement bilingue, gardant quand même, grâce à sa charte, une large autonomie ; le nouveau principe du bilinguisme y est si général, si vague qu'en 1919, un comité est mis sur pied pour améliorer la bilinguisation ; le Parlement se montre réticent devant le projet élaboré.

Dans la Constitution de juillet 1919, on trouve quatre articles portant entièrement ou partiellement sur le fonctionnement de l'Université, mais rien sur les langues de l'enseignement :

— l'article 77 précise que «l'Université de Hensinki conserve son droit d'administration autonome» (autonomie de nature différente de celle des communes ; pouvoir de décision largement indépendant des autorités du ministère de l'Éducation ; organisation fixée par la loi et par des décrets, mais toujours après consultation du Conseil de l'Université) ;
— l'article 78 stipule que l'État s'engage à entretenir et à créer des écoles supérieures pour les secteurs non représentés à l'Université, tels que les sciences techniques, agronomiques, commerciales et les beaux-arts, et à subventionner les établissements créés par l'initiative privée ;
— selon l'article 87, c'est le président de la République qui nomme le chancelier et les professeurs de l'Université, comme de l'Université technique ;
— l'article 90 (amendé en juin 1947) se réfère à des «dispositions spéciales pour les nominations aux fonctions de l'Université de Helsinki, de l'Université technique, de l'Église évangélique luthérienne, de l'Église grecque orthodoxe [...]», ainsi que pour les hautes fonctions des tribunaux municipaux, celles de la Banque de Finlande et pour l'avancement des militaires. Cela revient à reconnaître la place

58. L'article défini éclaire bien la situation d'alors : l'Université de Helsinki est la seule Université d'État, et cela jusqu'en 1959 ; les autres ont été créées avec des fonds privés comme, par exemple *Åbo Akademi* en 1917 pour compenser la montée de l'enseignement supérieur en finnois.

éminente prise par les autorités universitaires : le 2e alinéa de l'article 41, dans le chapitre sur le gouvernement, va même jusqu'à indiquer que des «dispositions spéciales» existent qui soustraient certaines affaires de l'Université (comme de l'administration de la justice et des armées) de la compétence du Conseil des ministres, lequel reçoit en son sein le chancelier lorsqu'il débat des problèmes de l'enseignement supérieur.

En juillet **1923**, le Parlement accepte finalement, après de longues délibérations, la proposition de E.N. Setälä sur l'Université bilingue : cette **loi sur l'Université de Helsinki** mécontente cependant suédophones et Finnois dont les opinions sont plus ou moins exacerbées par les actions du mouvement profinnois de l'Académie de Carélie, les prises de position du *Svenska Folktinget* (sur Åland, sur les langues, etc.). D'après cette loi, le partage de l'enseignement selon les langues doit se faire en fonction du nombre d'étudiants de chaque communauté linguistique : le nombre de chaires dans chacune des langues doit être revisé tous les ans, sur la base du nombre d'inscrits lors des trois précédentes années. Mais il manque à ce moment-là encore des professeurs finnois, d'où ce recours à des chaires avec enseignement dans les deux langues.

Le 20 novembre 1928, une pétition en faveur de la complète fennisation de l'Université est portée au Conseil d'État, appuyée par une manifestation de rue. En 1930, sur 5893 nouveaux étudiants, 4765 sont de langue finnoise (80,9 %)[59]. De 1929 à 1944, l'État subventionne des instructeurs pour aider les étudiants (finnois) dans les cours donnés en suédois.

Cette évolution aboutit à la vive lutte des années 30, à Helsinki et hors de Helsinki, marquée par des réunions publiques, des grèves, des propositions, des efforts de propagande et par l'engagement des partis, des députés, des étudiants, etc.[60]. Dans son rapport de 1945, le Comité de conciliation linguistique ne consacre-t-il pas 11 pages (p. 33-43) sur 150, sur cette période tendue ? Dans son édition du 13 novembre 1982, *Hufvudstadsbladet* ne se permet-il pas de remémorer ces années, «50 ans après... comment un peuple change», rappelant même la position de certaines personnalités connues depuis, comme Kekkonen, alors

59. 1920 : 2712 étudiants, dont 74,3 % de Finnois (2014) ; 1937 : 6736 étudiants, dont 85,1 % de Finnois (5732) ; 1961 : 13 423 étudiants, dont 86,9 % de Finnois (11 664) (voir plus loin sur d'autres données propres à Helsinki).

60. Au même moment, la première université de langue néerlandaise est créée en Belgique !

farouchement finnois, illustrant la pétition portée en masse, en octobre 1934, donnant l'exemple de deux suédophones promus professeurs et contestés par les étudiants ?

En 1930, puis en février 1932 (entre autres dates), les parlementaires présentent une motion pour fenniser l'Université : son rejet ne fait que stimuler le «mouvement de l'authenticité finnoise», jusqu'à l'organisation d'une grève. Dans les partis, la querelle est plus ou moins vive : le Parti agrarien, parti du futur président Kekkonen, réclame dès 1914 cette fennisation, d'abord du bout des lèvres, puis de plus en plus catégoriquement ; les autres partis resteront en général plus tolérants envers la minorité.

En 1933, le gouvernement décide de régler le problème de l'Université : ou il y a division linguistique de l'Université ou l'enseignement en suédois est reporté dans une autre institution – Åbo Akademi, privée, refusant le deuxième terme de l'alternative. On aboutit donc à un projet d'université à deux corps, dirigée par un unique chancelier ; ce projet est défendu et rejeté tout autant par les divers activistes des deux groupes linguistiques. Un nouveau projet est élaboré en 1934 : il suscite une sorte de guerre de pétitions. En janvier 1935, le Parlement est convoqué en session extraordinaire pour débattre de la question ; un nouveau projet du gouvernement est rejeté. En 1935, puis en 1936, la Chambre abandonne encore deux autres projets.

Enfin, en 1937 – l'Université est une affaire nationale depuis une dizaine d'années déja – un accord est trouvé, sans enthousiasme, sur une proposition de la nouvelle coalition gouvernementale (sociaux-démocrates, agrariens, libéraux). Avec **la nouvelle loi sur l'Université de Helsinki,** votée le 18 juin **1937,** après motions et amendements, il est décidé que :

— quinze chaires seulement sont réservées aux suédophones ; les autres postes doivent être définis chaque année, selon les besoins ;
— les étudiants ont droit à leur langue maternelle pour les essais, les examens et autres épreuves (écrites ou orales), dans la plupart des disciplines – les langues non nationales n'étant autorisées que pour les enseignements de ces langues ;
— les non-Finlandais ont le droit d'enseigner dans leur langue (pour les matières non linguistiques) – l'article 84 de la Constitution ayant déjà précisé que certains emplois ou postes pouvaient être occupés «par d'autres que des citoyens finlandais» ;
— la langue de l'administration universitaire est le finnois, chacun ayant

le droit cependant d'employer sa langue, dans ses relations avec ladite administration ;

— pour les candidats aux postes d'enseignant, la maîtrise du finnois est conseillée ainsi qu'au moins la compréhension du suédois, les suédophones devant pouvoir enseigner et faire passer des examens en finnois.

Pour les profinnois, le texte ne va pas assez loin dans le sens de la fennisation, surtout que les suédophones ont leurs propres institutions privées ! Pour les suédophones, la loi appelle des réserves : le nombre rigide de 15 chaires (qui sera l'objet de certaines actions en 1937-1939) peut être un frein à l'éducation des Finlandais de langue suédoise ; il y a aussi une certaine discrimination envers les enseignants suédophones puisqu'une plus lourde charge (linguistique) leur est imposée, avec des conséquences sans doute négatives sur leur recherche.

Il faudra attendre 1947-1948 pour que les clauses linguistiques de la loi, sur proposition du Comité de conciliation linguistique, reprise et modifiée par le Conseil de l'Université, soient assouplies après des discussions essentiellement juridiques ; dans la décennie intermédiaire, les Finlandais vont connaître les violences de 1939-1940 et de 1941-1944, leur sentiment patriotique ne va plus se borner au seul nationalisme finnois. Les deux nouveaux textes satisfont les suédophones et n'entraînent aucune plainte des Finnois. **La loi adoptée le 31 mai 1947** (plusieurs fois amendée) porte sur la langue d'enseignement et celle des professeurs :

— désormais 23 chaires reviennent aux suédophones (en droit, en médecine, en philologie nordique, en sciences politiques, en histoire, en sciences, en sylviculture, etc.) ; tout assistant, rattaché à ces chaires, ne doit enseigner qu'en suédois ; des chaires supplémentaires sont même possibles, financées par l'État ou par des fonds privés, et cela sur un simple décret présidentiel et non plus en modifiant les statuts de l'Université ;
— un professeur suédophone peut aider un professeur finnois, de la même discipline, au moment des examens et autres tests ;
— on peut demander à tout professeur, à condition qu'il accepte et contre indemnités, d'enseigner la moitié de son cours dans l'autre langue nationale (art. 4) ;
— enfin, l'article 1 stipule que les cours de base ou d'initiation à une matière sont offerts séparément dans les deux langues à la fois (sauf si le nombre de locuteurs de l'une des deux est très réduit).

Quant au texte de **1948 (décret)**, il touche la langue d'enseignement et celle des examens – reconnaissant l'usage possible du finnois et du suédois pour tout écrit[61] (les questions et résultats d'examen, par exemple, étant donnés dans la langue choisie par l'étudiant pour ses études) ; il admet le droit d'être informé, entre autres, sur les programmes, les bourses... en suédois, même si la langue de l'administration demeure le finnois. L'administration universitaire se doit cependant de répondre en suédois aux demandes formulées par les membres suédophones du corps professoral, du milieu étudiant (en tant qu'individu ou organisation) – ceux-ci ayant le droit d'employer leur langue maternelle. Quant à la bibliothèque et autres institutions ouvertes au public, il leur faut respecter les lois linguistiques qui touchent les services publics.

L'après-guerre marque donc une certaine rupture dans les comportements interethniques ; les modifications purement administratives ou les soucis d'efficacité ne peuvent être les seules sources de solution aux tensions linguistiques.

Un autre établissement d'enseignement supérieur suit d'assez près les règles (ou règlements) du bilinguisme officiel qui s'appliquent à l'Université de Helsinki : c'est l'**Université de technologie** (*Teknillinen Korkeakoulu*) ou Polytechnique, située à Otaniemi-Espoo, mise en place dès 1849, et de statut universitaire depuis 1908, pour offrir une formation technique poussée et promouvoir la recherche.

Dans la réalité, son bilinguisme est fort peu pratiqué, sinon pour les examens et 3 ou 4 postes sur les 150 environ (professeurs, professeurs adjoints, «lecteurs»)[62] utiles aux 10 départements (génie civil, physique, mécanique, métallurgie, architecture, etc.) et aux centres d'études régionales, des basses températures, de calcul. L'enseignement en suédois y est par conséquent très réduit ; il suit la baisse générale du nombre de suédophones inscrits (ou donnant le suédois comme langue maternelle) : 408 étudiants finnois et 200 de langue suédoise en 1918-1919 (33 %), 202 en 1954-1955 (9,8 %), 494 sur 7343 inscrits en 1979 (soit 6,7 %).

---

61. Aujourd'hui, la plupart des autres universités reconnaissent aussi le libre choix des deux langues pour les épreuves de contrôle, à condition que le candidat en fasse au préalable la demande au recteur.

62. En 1918-1919 (d'après Setälä, 1920), il n'y avait qu'un seul professeur sur 19 qui enseignait exclusivement en suédois, moins d'une dizaine enseignant dans les deux langues; chaque semaine, 66 heures et demie de cours se faisaient en finnois, 42 heures en suédois, 55 heures selon le choix de la majorité des auditeurs.

Dans les années 70, **l'enseignement supérieur finlandais** a connu une certaine mutation, comme le reste du système éducatif, par suite de sa rapide expansion en une vingtaine d'années. La loi de 1966 a prévu un plan à long terme (1967-1981, reculé ensuite à 1986) avec pour objectifs principaux de développer les sciences, d'universaliser l'enseignement postsecondaire (le taux de 20 % d'un groupe d'âge, inscrit au niveau supérieur, est visé), de rapprocher recherche et professionnalisation des études... et cela en fixant un *numerus clausus*, des normes quantitatives, en augmentant les ressources pour les sciences et les techniques, en réformant l'administration, en modifiant les critères d'obtention des diplômes. La loi sur l'enseignement supérieur, en vigueur à partir du 1er janvier 1987, a déjà été votée en 1983.

À l'heure actuelle, la Finlande compte 17 universités, réparties dans 6 académies (Helsinki, Åbo-Turku, Tampere, Finlande de l'Est, Finlande centrale, Finlande du Nord), et 3 écoles d'art. Il y a en tout plus de 82 000 étudiants et 5600 enseignants (de tout grade). On est donc passé d'une université de 400 à 500 étudiants en 1870, vraie tribune politique, à plusieurs universités, auxiliaires de l'économie nationale (années 30), puis lieux de recherche, courroies d'un aménagement régional volontariste, moyens de promotion sociale (années 80).

Le tableau de la page suivante donne différents établissements du niveau supérieur, classés par ordre décroissant du nombre des inscriptions, en 1978-1979 (chiffres officiels).

À titre de comparaison (chronologique) :

Année universitaire	Nombre total d'étudiants	Nouveaux inscrits	Nombre total d'enseignants
1981	plus de 84 000	—	—
1979-1980	83 461[1]	12 114[2]	6 041
1970-1971	58 701	10 207	plus de 3 100
1960-1961	25 042	6 248	plus de 1 700
1955-1956	18 135[3]	—	—

1. Dont plus de 41 168 femmes.
2. Dont 50 % de femmes.
3. En 1950 : 14 400 pour 1 000 enseignants.

En 1979-1980, 11 246 étudiants ont été reçus aux divers examens (dont 5915 femmes). L'égalité entre les sexes est reconnue formellement, mais des différences subsistent : la sélection est défavorable aux

Établissements de niveau supérieur

Université	Date de création	Inscrits en 1978-1979	Dont suédophones	%	Nouveaux inscrits en 1978-1979		Nombre total d'enseignants[1] en 1979-1980 (entre parenthèses : nombre de professeurs et de professeurs adjoints)	
					Total	Dont suédophones		
1.	1640[2]	23 941	1 466	6,1	2 838	151	1 666	(405)
2.	1920	8 570 (9 400 en 1983)	78	0,9	1 259	14	701	(180)
3.	1925[2]	8 628	16	0,2	1 189	1	385	(102)
4.	1959	7 255	44	0,6	953	8	671	(169)
5.	1849[6]	7 343	494	6,7	815	52	522	(133)
6.	1934[2]	5 983	24	0,4	922	5	434	(98)
7.	1911[5]	4 086 (3 576 en 1981)	18	0,4	399	1	137	(32)
8.	1917	3 245	2 397	73,9	414	304	231	(68)
9.	1927[5]	612	462	75,5	82	55	35	(6)
10.	1969[3]	2 430	6	0,2	552	1	217	(35)
11.	1965[6]	2 386	23	1	444	5	177	(51)
12.	1909[5]	1 480	1 236	83,5	191	161	77	(19)
13.	1947[5]	1 339	4	0,3	200	—	54	(13)
14.	1972[3]	1 130	3	0,3	219	—	184	(48)
15.	1966[2,3]	1 051	11	1	196	2	55	(13)
16.	1885[4]	864	37	4,3	189	4	119	(4)
17.	1969[3,6]	747	1	0,1	172	—	95	(23)
18.	1883[2,4]	727	38	5,2	140	6	134	(10)
19.	(1943) 1973[7]	351	296	84,3	100	80	21	—

Établissements de niveau supérieur (suite)

Université	Date de création	Inscrits en 1978-1979	Dont suédophones	%	Nouveaux inscrits en 1978-1979		Nombre total d'enseignants[1] en 1979-1980 (entre parenthèses : nombre de professeurs et de professeurs adjoints)	
					Total	Dont suédophones		
20.	1945	254	17	6,7	43	1	50	(12)
21.	1979[3]	298(automne 1979) (457 en 1981)	—	—	—	—	19	(4)
22.	1943[4]	98	—	—	—	—	57	(—)
	en 1979-1980	86	17	19,8	31	9		
Total		**82 422**	**6 671**	**8,1**	**11 317**	**851**	**6 041**	**(1 425)**
Université sauf celles marquées[3] + AA		57 622	4 025	7	7 575	483	5 841	(1 414) en 1978-1979
4 H.É.C. marquées[5]		7 517	1 720	+20	872			
Enseignement supérieur en technologie[6]		10 476	518	4,9	1 432	57		

Établissements de niveau supérieur (Notes)

1. Université de Helsinki
2. Université de Åbo-Turku
3. Université de Tampere
4. Université de d'Oulu
5. Université technologique d'Otaniemi-Espoo
6. Université de Jyväskylä
7. Hautes Études Commerciales (H.É.C.), Helsinki
8. Åbo Akademi (ÅA)
9. H.É.C. dépendante d'ÅA
10. Université de Joensuu
11. Université technologique de Tampere
12. H.É.C. suédoise, Helsinki
13. H.É.C. de Åbo-Turku
14. Université de Kuopio
15. Université de Vaasa
16. Institut des arts industriels (*Ateneum*)
17. Université technologique de Lappeenranta
18. Académie de musique
19. École suédoise de sciences sociales et d'administration régionale
20. Collège de médecine vétérinaire
21. Université de Laponie
22. Institut d'art dramatique

1. Sont inclus : les professeurs, les professeurs adjoints, les «lecteurs», les «assistants», les chargés de cours, les experts non titulaires de la fonction publique.
2. Ces universités sont en fait le fruit de transferts ; celle de Helsinki a été dépiacée de Åbo-Turku (en 1828) ; celle de Tampere est issue d'une école populaire supérieure, créée en 1925 à Helsinki, devenue en 1930 l'Institut des sciences sociales, transférée à Tampere en 1960, puis devenue Université en 1966 et Université d'État en 1974 ; celle de Jyväskylä a été aussi créée en 1966 à partir d'un Institut pédagogique ; celle enfin de Vaasa (1295 inscrits en 1981) était avant 1980 l'École supérieure de commerce. L'Académie de musique Sibélius (810 étudiants en 1981) était auparavant l'Institut de musique (jusqu'en 1924), puis le Conservatoire de musique de Helsinki (jusqu'en 1939).
3. Ces universités (*Yliopistot/Universitet*) à caractère nettement régional sont plutôt, ou encore, des écoles de hautes études (*korkeatkoulut/högskolor*). Formellement, elles ne se distinguent pas des universités nationales ; en fait, elles n'offrent pas tous les niveaux d'étude et moins de disciplines d'enseignement (pédagogie et droit seulement à Rovaniemi-Laponie) ; Kuopio et Joensuu (3349 inscrits en 1981) ont le statut d'Université depuis le 1er janvier 1984. Le nombre cumulé d'inscrits de tous ces établissements est bien inférieur à celui de la seule Université de Helsinki.
4. Écoles d'art ; les chiffres, entre crochets, de l'Institut d'art dramatique, à Helsinki, sont ceux de 1979-1980 : ils ne sont pas inclus dans les totaux pour 1978-1979.
5. Écoles des Hautes Études commerciales ou écoles d'économie et de gestion des entreprises, réformées à la fin des années 70.
6. À Tampere : 2719 inscrits en 1981 : 1124 la même année, à Lappeenranta. En technologie, il y a 3 instituts supérieurs et 2 facultés intégrées à Åbo-Akademi (université de langue suédoise à Åbo-Turku) et à l'Université d'Oulu, leur personnel comprend un assez grand nombre de chargés de cours et de spécialistes.
7. Intégrée depuis l'automne 1983 à l'Université de Helsinki.

femmes : plus de 49 % en 1978, tous niveaux confondus, pourtant seulement 19 % au delà de la maîtrise... sans compter les traits typiques des filières suivies : plus de 70 % de femmes en lettres, plus de 15 % pour les sciences.

Le nombre total d'étudiants passe à près de 123 000 pour 1979-1980 (plus de 124 000 pour 1981) si, outre les universités, les polytechniques, les H.É.C., les écoles d'art, on inclut le dernier niveau des instituts professionnels.

Pour la seule **Université de Helsinki,** on a en :

1983-1984 : 20 896 étudiants, dont 1 166 de langue suédoise (6 %) ;
1979-1980 : 23 894 étudiants ;
1965-1966 : 17 954 étudiants et 1 272 enseignants, dont plus de 150 chaires ;
1955-1956 : 8 942 étudiants et 729 enseignants ;
1938-1939 : 6 665 étudiants ;
1916-1917 : 3 478 étudiants, dont 817 de langue suédoise (plus de 25 %).

Évolution du nombre d'étudiants dans le supérieur, 1920-1980

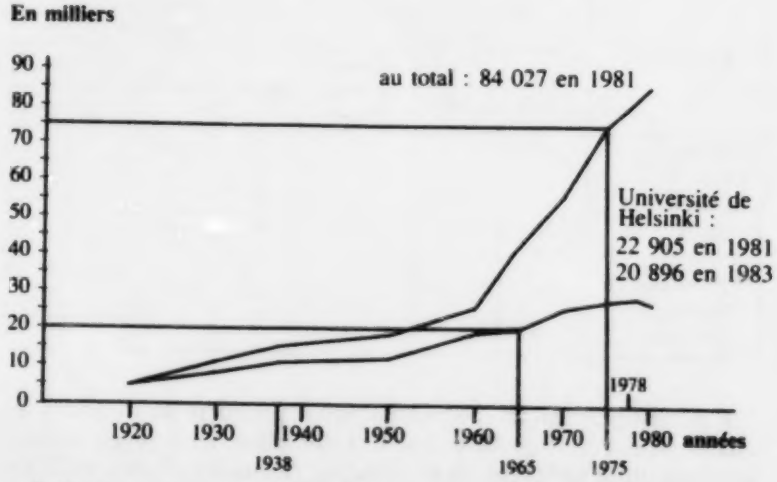

À Helsinki, le nombre d'enseignants travaillant totalement ou partiellement en suédois est passé de 48 en 1938, à 59 en 1966, puis à 139 en 1983 (dont 68 suédophones), sur un total de 1324 enseignants.

Une hausse donc, malgré la relative baisse du nombre de suédophones inscrits. Vingt-trois chaires en 1961 représentaient 10 % de toutes les chaires (232), soit 1 chaire de langue suédoise pour 85 étudiants et 1 chaire finnoise pour 54,9, ou encore 1 enseignant de langue suédoise pour 29,7 étudiants de même langue et 1 enseignant en finnois pour 11,8 étudiants finnois. Au début des années 70, la relation est de 24 chaires pour 183 chaires au total (13 %) ; ce dernier chiffre a augmenté jusqu'à 225 (en 1983), plus 28 professeurs extraordinaires ou «à titre personnel» (poste non permanent attribué à un enseignant pour ses hautes compétences, en recherche), les suédophones ayant 25 professorats (plus de 11 %) et 5 postes de professeur «à titre personnel» (moins de 18 %) ainsi que 5 postes de professeurs adjoints sur 165 en tout (3 %).

Tous ces chiffres sont à considérer avec une certaine prudence : ils ne rendent pas compte en effet de la répartition réelle par faculté ou discipline, certaines étant bien desservies en suédois et donc offrant un meilleur service ou accueil que pour les cours en finnois, surchargés : ainsi en philosophie, en droit, en médecine, mais non en agronomie...

Selon Setälä (1920) :

Faculté	Nombre de cours selon la langue des enseignants			Répartition des cours selon la langue des professeurs titulaires		
	En finnois	En suédois	Dans les deux langues	Finnois	Suédois	Dans les deux langues
Théologie	7	1	1	3	—	1
Droit	8	7	—	2	4	—
Médecine	4	16	15	1	5	1
Lettres	36	18	9	7	5	5
Sciences	6	17	3	2	5	2
Agronomie et économie politique	9	—	7	1	—	4

Il est assez rare qu'un suédophone puisse prétendre suivre toutes ses études supérieures, quelle que soit sa discipline, au 1er cycle comme au niveau de la recherche, dans sa langue. Seules six filières, en 1983, sont complètement en suédois : la philosophie, l'histoire (générale, des pays scandinaves, de Finlande), les langues nordiques, la littérature suédoise, la pédagogie et la pédagogie des adultes.

En 1919, en Faculté de médecine, 73,3 % des étudiants sont de langue finnoise contre 26,7 % de suédophones (2,75 contre 1), mais 18,5 % des cours sont offerts en finnois contre 81,5 % en suédois. À la Faculté des sciences, à la même époque : les deux tiers des étudiants sont de langue finnoise mais seulement un tiers des cours le sont. En 1983-1984, sur 1383 inscrits en médecine, 111 sont de langue suédoise (8 %) (5 % de tous les étudiants en médecine dans le pays sont de langue suédoise) tandis qu'en mathématiques et en sciences naturelles, il y a 269 suédophones sur 5212 inscrits (soit plus de 5 %).

Depuis 1978, l'Université de Helsinki a le droit de fixer des quotas pour les groupes de suédophones et autres étudiants qui souhaitent suivre les cours en suédois ; c'est le cas, en 1983, en droit, médecine, agronomie, biologie et pharmacie et dans certains cours de pégagogie. (Voir tableau p. 238).

Pour un suédophone, l'Université de Helsinki n'est donc pas un lieu trop défavorable, non propice à sa langue. Outre les cours offerts, les bureaux administratifs, il a accès aussi à 15 «nations» (associations d'étudiants suivant leur origine géographique), dont 4 de langue suédoise («Nyland», «Åbo», «Vasa» et «Finlande de l'Est»), à une cité étudiante plus spécialement réservée aux suédophones (à Kilo, à 20 minutes du centre, par train électrique) et à un regroupement d'étudiants (pour divers services) de 20 000 membres dont 1300 suédophones ; enfin, il peut lire les 16 numéros par an du *Studentbladet*, journal national pour tous les étudiants de langue suédoise, concurrent des 25 numéros du *Yliopilaslehti* (finnois). Il reste toutefois que le milieu urbain de Helsinki favorise davantage le bilinguisme individuel que l'unilinguisme suédois.

Évolution générale et administration

Les rouages du fonctionnement de l'Université s'appliquent, bien sûr, à tous les Finlandais, indépendamment de leur langue d'origine. Les grandes lignes de l'évolution du système d'enseignement supérieur sont marquées, entre autres, par la sélection et la lutte contre les disparités régionales.

L'accès aux études est limité : s'il y a plus de 27 000 bacheliers (fin du secondaire), il n'y a que 12 000 places lors du recrutement annuel (théoriquement, plus de 10 000 pour ceux des lycées, le reste pour ceux

Répartition par faculté des enseignants de langue suédoise (1983-1984)

Faculté	Nombre de professeurs (25 en tout)	Nombre de professeurs adjoints (5 en tout)	Nombre total d'enseignants (139 en tout[1])
Droit	3[2]	1	13
Médecine	6[3]	1	13
Dite de «philosophie» :			
- section histoire et philologie (lettres)	5[4]	2	53
- section mathématiques et sciences naturelles	6[5]	1	43
- section pédagogie	1	—	12
Sciences politiques	2[6]	—	2
Agronomie	2[7]	—	3
Théologie[8]			
Total, indépendamment des langues	225	165	1 324

1. Des professeurs aux chargés de cours en passant par les «docents» (chercheurs - enseignants) et les «assistants».
2. Professorat en droit civil et commercial, en droit pénal et en droit communal - économie communale.
3. Professorat en médecine interne, en chirurgie, en chimie médicale, en pathologie de l'anatomie, en pédiatrie et en psychiatrie : moins de 40 % des études peuvent être suivies en suédois. Un septième professorat a été proposé en mars 1984.
4. Un professorat en philosophie, un en histoire, deux en philologie nordique, un en littérature suédoise.
5. Professorat en botanique, en physique, en chimie, en zoologie, en mathématiques, en géographie.
6. Professorat en sciences politiques, en économie nationale.
7. Professorat en économie agricole, en sylviculture.
8. Seuls quelques cours sont donnés en suédois à Helsinki ; seule Åbo Akademi donne un *cursus* complet en suédois dans cette série de disciplines.

Grâce à ce chiffre total (139), des cours d'introduction, des cours magistraux, des séminaires... sont possibles en suédois (avec des variations quantitatives selon les disciplines, les filières).

formés dans les instituts professionnels)[63]. Le *numerus clausus* est fixé par les autorités centrales, alors même que les universités jouissent par ailleurs d'une certaine autonomie (16 % des admissions en technique, 14 % en éducation et théologie, 27 % en économie et droit, etc.). Le

63. Sur 18 000 qui restent (1979), environ 15 000 suivent les cours des établissements d'enseignement professionnel ; 3000 se dirigent directement vers le marché du travail.

filtrage se fait par un examen d'entrée, mais on tient compte aussi des résultats de l'examen de fin d'études secondaires et des notes globales du lycée. Chaque candidat présente une, deux ou trois candidatures (1979 : 90 000 candidats pour finalement 45 000 examens passés).

Aggravée par la déperdition des effectifs en cours de route, par le coût des études[64] (le système mixte de bourses et de prêts ne couvre en général que moins d'un quart des frais de subsistance), cette sélection n'a guère amélioré la répartition des étudiants selon leur origine sociale : d'après les données du ministère de l'Éducation, les professions libérales et cadres supérieurs sont toujours surreprésentées (36 % en 1961, 31 % en 1980 – cette catégorie ne définissant pourtant que 12 % de la population) tandis que les ouvriers, qualifiés ou non, ont toujours moins de chance d'accéder à l'enseignement supérieur (18 % en 1961 ; 22 % en 1980 – mais 48 % de la population).

Le second volet de l'évolution universitaire est l'effort de **décentralisation** et de **régionalisation,** pour une meilleure intégration économique et culturelle sur l'ensemble du territoire. Au début des années 60, 6 % seulement des capacités d'accueil du niveau supérieur étaient situées hors de Helsinki et de Åbo-Turku ; au milieu des années 70, le taux est passé à 35 % – le chiffre de 40 % étant visé pour 1986. Cette volonté de mettre l'Université au service de la collectivité locale ne va pas sans contradictions ni hésitations : la notion d'«université régionale» n'est pas facile à définir d'autant plus que les possibilités de carrière et le potentiel de la recherche demeurent concentrés autour de la capitale. Cela n'a pas empêché les régions de travailler au développement d'un environnement socioculturel favorable pour soutenir leur Université et même d'aider au choix de recherches bien spécialisées et «utiles». Ce n'est peut-être pas tant, finalement, le déséquilibre «centre»/«périphérie» que la rapidité de l'expansion qui fait problème – cette dernière ayant suscité davantage la fonctionnarisation que l'esprit d'initiative.

En 1977, 21,2 % du groupe d'âge des 15-19 ans, s'orientant vers le niveau supérieur, étaient originaires de Uusimaa (plus de 3200 étudiants) ; 15,5 % de Turku-Pori (1600) ; 6,4 % d'Åland (20) ; 14,4 % de Vaasa (plus de 1000) – les autres départements, essentiellement «fin-

64. En théorie, elles durent 4 ou 5 ans, et sont réparties en études générales, études spécialisées et études approfondies ; en pratique, elles se prolongent jusqu'à 5 à 7 ans (jusqu'au niveau maîtrise).

nois» tournant autour de 13 % (11,6 % pour la Laponie [486] ; 15,5 % pour Häme [plus de 1500].

Aujourd'hui, administrativement, toutes les universités sont rattachées à l'État – la dernière en date qui a cessé d'être privée est Åbo Akademi à partir d'août 1981. La centralisation reste assez poussée ; l'autonomie de gestion et de décision est reconnue, certes, mais à l'intérieur d'un cadre précis, défini par le ministère de l'Éducation, notamment par le Département de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que le Conseil national de l'enseignement supérieur et autres commissions spécialisées.

L'enseignement supérieur finlandais est pris entre la recherche d'un équilibre régional, d'une expansion, et le maintien du centralisme, considéré comme avantageux pour élever globalement le niveau d'éducation et assurer des ressources régulières à mieux répartir aux diverses institutions. L'orientation de l'évolution depuis la fin des années 60 n'a pas été sans conflit ni contestation.

Enseignement supérieur en langue suédoise

Il est possible à un suédophone de recevoir en principe une éducation complète dans sa langue de l'école polyvalente à l'Université. Une étude attentive des programmes d'enseignement supérieur permet cependant de nuancer cette affirmation, comme il a déjà été dit plus haut à propos de Helsinki. Il y a en fait quatre établissements d'enseignement supérieur de langue suédoise, répartis en trois endroits: voir le tableau de la page suivante.

Åbo Akademi (ÅA), seule université entièrement de langue suédoise, comptait en hiver 1919 – deux ans après sa création officielle – 47 étudiants ; au printemps 1947, elle en avait 670 ; en 1976, plus de 2400 ; en 1978-1979, plus de 3200 dont près de trois quarts de langue suédoise – la présence de Finnois s'expliquant, en partie, par la réputation acquise dans le domaine de la chimie. *ÅA* comprend six facultés : humanités (un tiers de tous les inscrits), théologie (150 personnes environ), sciences politiques (plus de 400 inscrits), mathématiques et sciences naturelles, incluant la pharmacie (près d'un millier d'étudiants dont une trentaine pour la pharmacie) et chimie-techniques (350 personnes environ). Il y a aussi, rattachée à *ÅA* mais située à Vaasa depuis 1974, la Faculté de pédagogie (370 étudiants environ, dont 220 pour recevoir une formation d'enseignants). Avant la nouvelle loi de 1971 sur la formation des maîtres, cette formation était répartie entre

	Nombre de suédophones inscrits			
	1966	1976	1978-1979	
				%
Université de Helsinki (U.H.) (bilingue)	1 390	1 350	1 466	6,1[1]
H.É.C. suédoise, Helsinki	895	1 460	1 236	83,5
Université technologique d'Otaniemi (bilingue)	327	384	494	6,7
Åbo Akademi (ÅA)	1 177	2 421	2 397	73,9
+ H.É.C. rattachée à ÅA	315	511	462	75,5
+ École suédoise de sciences sociales et d'administration régionale (intégrée à U.H.)	—	—	296	84,3
+ Collège de médecine vétérinaire (avec section de langue suédoise)	15	16	17	6,7
Total	**4 119**	**6 162**	**6 368**	

1. Contre plus de 13 % encore en 1961.

Pour l'ensemble de l'enseignement supérieur:

En 1938, sur 8 856 étudiants, 1 723 étaient de langue suédoise ;

en 1948, sur 14 393 étudiants, 2 465 étaient de langue suédoise ;

en 1962-1963, sur plus de 29 000 étudiants, plus de 2 000 (7,2 % de la population étudiante) étaient de langue suédoise ;

vers les années 1975, sur plus de 70 000 étudiants, 6 300 (9 % de la population étudiante) étaient de langue suédoise ;

en 1978-1979, sur plus de 82 000 étudiants, 6 671 étudiants (8,1 % de la population étudiante) étaient de langue suédoise.

Ekenäs/Tammisaari (une centaine de kilomètres à l'ouest de Helsinki) et Nykarleby (au nord de l'Ostrobotnie). Pour l'agronomie, le droit et la médecine, les étudiants suédophones doivent se rendre à Helsinki.

Chargée de former des cadres moyens pour l'administration communale des bibliothécaires, des travailleurs sociaux, etc., **l'École suédoise de sciences sociales et d'administration régionale,** de création assez récente (1973) même si elle est issue d'un collège civique de langue suédoise déjà fondé en 1943, a fait naître une certaine polémique à

l'automne 1983, au moment de son intégration à l'Université de Helsinki (à propos du partage des chaires de professeur) : en effet, l'Ostrobotnie aurait souhaité monopoliser cette École, pour compenser la concentration des études en langue suédoise au Sud du pays[65]. Elle a seulement obtenu qu'une partie... des H.É.C.-Helsinki soit transférée à Vaasa/Vasa.

Un phénomène mérite une attention particulière quand on analyse la situation du système d'éducation : c'est la relative désaffection pour la technique et la relative importance que conservent les études commerciales pour les suédophones[66] : un tiers des bacheliers de langue suédoise choisissent de telles études contre moins de 10 % environ des bacheliers finnois. Les H.É.C. reflètent cette préférence :

		1938-1939	1960-1961	1978-1979
- Pour les H.É.C. de Helsinki :				
H.É.C. de langue suédoise	a[1]	293	661	1 480
	b[2]	5	8	?
H.É.C. de langue finnoise	a	390	1 300	4 086
	b	7	12	?
— Pour H.É.C. - ÅA	a	305	725	612
	b	25	27	?

1. a : nombre total d'étudiants.
2. b : nombre total de chaires.

Pour l'ensemble des H.E.C. (1979-1980), on peut indiquer les rapports :

	H.É.C. Helsinki	H.É.C. suédoise de Helsinki	H.É.C. de Åbo-Turku	H.É.C. de ÅA*	(École supérieure des sciences sociales)
a[1]	1/29	1/19	1/24	1/16	(1/17)
b[2]	1/122	1/78	1/99	1/93	

* Étudiants et enseignants de langue suédoise.

1. a : enseignants (toutes catégories grades confondus)/étudiants.
2. b : professeurs, professeurs adjoints/étudiants.

65. Une discussion de même nature a eu lieu aussi à propos des écoles d'art (musique, art dramatique).
66. En 1978-1979, on trouve plus de 20 % de suédophones dans les quatre H.É.C., mais moins de 5 % dans les trois universités de technologie.

De ce tableau, il apparaît que les enseignants et les étudiants de langue suédoise gardent un léger avantage dans leurs conditions de travail, par rapport à leurs collègues et camarades finnois.

Place des langues dans l'enseignement supérieur

Plusieurs remarques peuvent être faites qui se rapportent à l'utilisation et à l'apprentissage des langues :

1. Il n'y a pas de loi portant sur la langue des manuels utilisés dans l'enseignement universitaire ; tout étudiant, à des degrés divers suivant sa discipline et son niveau d'étude, ne peut éviter de lire des ouvrages (livres de référence, article, etc.) en langues étrangères – ceux-ci étant conseillés par tous les enseignants, quel que soit leur grade.

2. La recherche fondamentale en Finlande, réglementée par une loi de 1969, est le fait des universités surtout ; celles-ci absorbent plus de 40 % du budget des crédits publics affectés à la recherche. L'autre pôle est constitué par l'Académie de Finlande, véritable organe centralisateur de l'administration de la recherche, mise en place en 1948 pour associer des conseils de recherche ; ses fonds proviennent à plus de 70 % des différents ministères et couvrent 13 % à 14 % du budget de la recherche universitaire. Il n'y a pas encore eu d'évaluation sur les recherches menées dans l'enseignement supérieur ; une enquête est en cours (1983-1984) cependant pour mesurer les possibilités laissées aux professeurs, contraints aussi à des tâches d'administration et d'enseignement. À ce niveau, une connaissance des langues est exigée, pour garder les contacts internationaux et renforcer toute forme de coopération. Rappelons que pour accéder au rang de professeur/professeur adjoint, la maîtrise des langues nationales est obligatoire (voir chapitre II.B.4).

   Aucune étude systématique ou statistique ne permet de préciser la répartition des langues, tant pour les ouvrages d'enseignement que pour ceux de la recherche (à la fois lectures et publications de la part des Finlandais). L'anglais certainement est favorisé, au détriment de l'allemand, du français... naguère assez utilisés.

3. Partie intégrante de tout programme, l'enseignement des langues au niveau supérieur ne concerne pas exclusivement les étudiants en langue. Dans les H.É.C., les instituts supérieurs de technologie, outre l'anglais dominant, on trouve surtout l'allemand, le français... langues de spécialité, optionnelles.

À Helsinki, par exemple en 1981-1982, 70 étudiants de 5 H.É.C. de langue finnoise avaient choisi le français contre 80 aux H.É.C. de langue suédoise (107 en 1982-1983).

À ces cours s'ajoutent ceux offerts par les **centres de langues**, de création assez récente, rattachés aux universités et ouverts à tout étudiant, indépendamment de sa discipline principale (médecine, mathématiques, droit, histoire, etc.). Chaque *kielikeskus/språktjänst* a pour but dc donner une maîtrise suffisante de la deuxième langue nationale (le suédois souvent) et de permettre l'initiation ou l'approfondissement en langues(s) étrangère(s) (anglais, allemand, français, russe, espagnol, italien, portugais) afin que l'universitaire puisse satisfaire ses besoins dans ses études, son travail et ses relations hors du pays. L'écrit et l'oral de la langue maternelle font également partie des études obligatoires de langue. D'après la réforme en cours, qui vise à l'établissement d'un centre de langues autonome dans chaque université, les étudiants devront, pour leur diplôme final, subir des épreuves obligatoires dans deux langues étrangères pour les candidats en sciences humaines, et dans une seule pour ceux en sciences et techniques.

Les centres existants (à l'Université et dans les H.É.C. de Helsinki, à Otaniemi, Oulu, Tampere) sont coordonnés par le Centre national de Jyväskylä, fondé en 1974 ; il s'efforce d'améliorer les méthodes et manuels destinés finalement à des étudiants qui ne sont pas *a priori* motivés pour les langues. Dans la plupart des centres, le manque de ressources (en crédits et en personnel titulaire) entrave la pleine réalisation des objectifs. Au Centre de Åbo-Turku, par exemple, en place depuis 1979, il y avait 1775 inscrits à l'automne 1980, 2425 au printemps 1981, pour 2 enseignants permanents, 1 technicien de laboratoire et 25 chargés de cours.

4. La formation pédagogique de tous les maîtres, y compris de ceux de l'enseignement professionnel et de l'éducation populaire, est assurée désormais (depuis les années 70) par les universités (Facultés à Åbo-Turku, Oulu, Tampere et Jyväskylä ; Helsinki, Joensuu et Rovaniemi n'ayant qu'un Département de pédagogie). La formation initiale (de trois à cinq ans) et continue (encore assez peu développée) a été rénovée dans son contenu de façon à privilégier l'aspect professionnel. En 1978-1979, avant l'achèvement de la réforme, la douzaine d'«écoles normales» rassemblaient près de 2000 étudiants tandis que 5000 autres suivaient déjà les cours universitaires. Il n'empêche que certaines régions sont encore mal servies en

personnel éducatif et que les enseignants de langues doivent faire des cours en deux ou trois langues étrangères. Pour les suédophones, on l'a vu, les compétences s'acquièrent à Vasa.

f. L'éducation permanente

Il faut entendre ici «permanente» dans le sens de «populaire» – cours librement choisis, sans diplôme final pour la plupart – et non dans le sens de «continue», «recyclage professionnel». L'éducation permanente, en Finlande, vise à élever le niveau global des connaissances et des compétences, à donner les éléments intellectuels qui contribuent au développement de la personne, et à compléter la formation professionnelle. De nombreuses institutions existent pour cette formation des adultes – certaines sont assez anciennes : par exemple l'Association d'éducation populaire (*Kansanvalistusseura*), créée en 1874, l'Union de la jeunesse finlandaise, depuis 1897, l'Union culturelle des travailleurs (*Työväen Sivistysliitto*), depuis 1919, la Fédération suédophone pour l'éducation (*Svenska Studieförbundet*), depuis 1921. D'autres sont plus récentes comme l'Union culturelle rurale, de tendance centriste (*Maaseudun Sivistysliitto* – 1952), l'Union culturelle civique (*Kansan Sivistystyön Liitto* – 1964). Officiellement, en 1979, on comptait 269 instituts ouvriers et civiques avec 544 000 inscrits, 48 «collèges» populaires, 7 «centres d'études», 20 000 «cercles d'études» qui ont réuni plus de 180 000 personnes, des instituts de musique et de sport, et tout un ensemble de classes du soir (plus de 13 000 personnes de plus de 16 ans, prêtes à suivre le programme normal des trois années de «lycée»). Ces organisations sont subventionnées jusqu'aux deux tiers de leurs dépenses par l'État qui consacre ainsi 1 % de son budget (8 % de celui du ministère de l'Éducation) à l'éducation des adultes[67] – le tiers restant est versé par les employeurs – les initiatives privées étant limitées dans ce domaine.

En plus de ces cours, on trouve aussi des programmes de formation – placés sous la responsabilité des industries, du secteur commercial, des syndicats – et les universités d'été (une vingtaine dans une quarantaine de localités différentes) qui offrent des cours d'enseignement supérieur (cours de rattrapage)[68], des cours de langues et des cours de sou-

67. Pour superviser et gérer ce type d'éducation, le ministre de l'Éducation est aidé depuis 1971 par un Comité consultatif pour l'éducation des adultes.

68. Sur les 40 000 participants environ des universités d'été, un tiers à peu près sont des étudiants réguliers de l'Université.

tien au niveau secondaire 2e cycle. De tels cours en suédois ont lieu à Hangö, Mariehamn (Åland) et Vasa.

En bref, un quart des adultes finlandais fréquentent régulièrement l'une ou l'autre de ces institutions (près de 760 000 en 1979-1980, dont environ 50 000 de langue suédoise), compensant ainsi en partie la modestie de la formation suivie dans la jeunesse (65 % de la population active, en 1979, n'a jamais reçu de formation professionnelle). Depuis 1978, il est prévu de réformer, de développer ce secteur de l'éducation ; des mesures d'application ont été timidement adoptées après 1980. Une réforme de plus grande envergure est prévue pour les années 90. Plusieurs problèmes se posent : d'ordre financier, d'ordre social (ceux qui bénéficient le plus de l'éducation permanente sont ceux qui ont déjà tiré profit de leur scolarité), d'ordre professionnel (il faudrait orienter davantage vers les besoins du marché, les spécialisations techniques et réduire les matières «académiques»), d'ordre institutionnel enfin (comment organiser des passerelles entre l'éducation des adultes et le système d'enseignement traditionnel ?).

Les principales institutions d'éducation permanente sont :

— les *työväenopistot* (instituts ouvriers ou des travailleurs), largement représentés dans les villes, les zones industrielles (le premier ayant été établi, d'après une idée venue de Suède, à Tampere, dès 1899). Ils ont leur équivalent en langue suédoise : les *Arbetarinstituten*. Ils sont pour la plupart gérés par les communes.

En 1959-1960, il y avait 112 instituts contre 99 en 1952-1953, dont 15 de langue suédoise (13 en 1952-1953 ; 30 en 1972 ; 29 en 1974) ; le nombre d'inscrits s'élevait à 75 000 (dont plus de 9000 suédophones ; 36 000 en 1974-1975) ;

— les *Kansalaisopistot/Medborgarinstituten* (instituts civiques).

Ensemble, instituts ouvriers et civiques, cela représente :

Année	Nombre d'instituts	Dont en langue suécoise	Nombre d'enseignants permanents[1]	Dont de langue suédoise	Nombre d'inscrits	Dont de suédophones	Dont femmes
1970	239	28	311	34	273 433	29 587	187 383
1975	270	28	448	52	454 548	38 138	322 684
1979	269	26	548	68	544 957	41 682	394 085
1982	276	—	—	—	592 300	—	—

1. En fait, les instituts fonctionnent avec une grande majorité d'enseignants payés à la leçon.

Dans ces instituts, l'enseignement des langues tient une place assez importante (cours pour débutants, de continuation, de conversation). Par exemple, le nombre d'étudiants pour le français est passé de 4750 en 1975-1976 à 10 450 en 1980-1981. Cet enseignement se développe en partie grâce à l'influence des programmes de langues diffusés à la télévision (les langues alternant chaque année). Ce média reste malgré tout sous-utilisé comme moyen d'enseignement, ainsi d'ailleurs que les cours par correspondance, peu répandus ;

— les *kansanopistot/folkhögskolor* et les *kansankorkeakoulut/folkakademier* (instituts populaires et instituts populaires supérieurs) : ce sont les plus anciennes des institutions d'éducation pour adultes ; l'idée originale a été lancée au Danemark vers la moitié du XIX[e] siècle. Le premier institut en Finlande a été fondé en 1889. Ces centres d'éducation pour adultes offrent des cours professionnels assez structurés (en commerce, en enseignement agricole, ménager, etc.). Ils sont situés davantage en zone rurale.

Année	Nombre d'instituts	Dont de langue suédoise	Nombre d'enseignants	Dont de langue suédoise	Nombre d'inscrits	Dont de langue suédoise	Dont femmes
1919-1920	26	14					
1958-1959	83	17			moins de 7 000		moins de 500
1961-1962	81	16			6 500	700	
1970[1]	82	16	601		6 603	641	4 765
1971	83	16	606		5 214	655	3 831
1975	86	17	616	84	4 944	657	3 778
1979	86	17	646	75	6 557	856[2]	5 231
1981	89	—			6 826		

1. Avant 1970, la plupart des cours étaient de courte durée (4 semaines) ; cependant en 1958-1959, sur 83 instituts, 19 dispensaient des cours de 2 ans. Depuis 1971, la plupart des étudiants inscrits suivent une formation de 24 semaines (6 à 8 mois) ; cela n'empêche pas des cours longs de 1 ou 2 ans ou intensifs, de 1 week-end à 3 mois : en 1971, plus de 10 000 personnes (dont 53,4 % de femmes) étaient inscrites à 332 de ces cours ; pour 1979, les chiffres étaient de : 25 742 inscrits (64 % de femmes) pour 924 cours.

2. Représentant 13 % du nombre total d'inscrits.

Comment **conclure** sur les effets du système global d'enseignement par rapport au niveau général d'éducation de la population finlandaise ? Plusieurs comparaisons sont possibles.

— D'abord entre les pays nordiques. Toutes catégories d'éducation normale confondues – du jardin d'enfants à l'Université, enseignement professionnel et populaire compris – la situation en 1980 était la suivante (statistiques du Conseil nordique, publiées en 1983) :

en Finlande[69] :	1 019 305 personnes étaient élèves ou étudiants sur 4 800 000 habitants (plus de 21,2 %) ;
au Danemark :	1 227 511 personnes sur 5 120 000 (24 % à peu près) ;
en Islande :	59 803 personnes sur 232 000 (plus de 25,8 %) ;
en Norvège :	918 175 personnes sur 4 100 000 (moins de 22,4 %) ;
en Suède :	1 754 308 personnes sur 8 300 000 (plus de 21,1 %).

— Pour la Finlande, l'appréciation peut porter sur des différences entre les groupes linguistiques, entre les groupes d'âge, entre les régions, entre les hommes et les femmes, entre les secteurs d'activité, entre les domaines du savoir, etc. On se limitera ici aux différences entre Finnois et suédophones et selon les régions.(Voir tableau p. 250).

Les quatre premiers départements indiqués sont ceux où se concentre la population de langue suédoise : rien ne les distingue nettement des autres, Vaasa/Vasa étant en queue de peloton avec Mikkeli, Helsinki étant au premier rang grâce à son réseau d'institutions (écoles secondaires, instituts professionnels, universités, bibliothèques, etc.).

Les traditions culturelles locales, la différence villes/villages comme celle entre région industrielle et région agricole sont peut-être des facteurs plus pertinents pour évaluer les distinctions départementales, sans pour cela que l'urbanisation et l'industrialisation soient auto-

69. 1975 : 1 039 829 ; 1977 : 1 048 054 ; 1981 : 1 012 946. Des chiffres finlandais donnent pour 1981 : pour l'enseignement général et pour adultes : 7 425 établissements et 1 383 797 inscrits ; pour l'enseignement professionnel de degré moyen : 536 établissements et 141 096 inscrits ; pour l'enseignement supérieur : 40 établissements et 88 291 inscrits – soit en tout : 8 001 établissements et 1 613 184 personnes en cours de formation.

matiquement des facteurs positifs : Åland, Oulu, la Laponie, Kuopio sont bien placés, tout en étant plutôt des zones rurales mais à fortes traditions culturelles, religieuses. Il reste que néanmoins certaines particularités persistent globalement chez les suédophones. En 1970, par exemple avant les réformes, le dernier niveau d'éducation atteint était :

Niveau atteint	Pour tous les plus de 15 ans		Pour les suédophones de plus de 15 ans	
		%		%
Niveau élémentaire	—	81,3	—	72,2
Niveau secondaire, 1er cycle	plus de 403 000	11,6	plus de 41 300	16,8
Examen de fin d'études secondaires (baccalauréat) ou plus	plus de 246 000	7,1	plus de 27 000	11

Toujours en 1970, 1 200 000 Finlandais (34,9 %) avaient reçu une instruction supérieure au niveau élémentaire (formation générale et professionnelle) ; le taux était de 45,1 % (110 715) chez les suédophones. En 1973, 5,4 % de toute la population avaient le «baccalauréat», chez les suédophones, le pourcentage s'élevait à 8,9 % . Au 31 décembre 1978, sur 302 593 suédophones, il y en avait 248 714 de plus de 15 ans : 91 701 de ceux-ci (dont 48,3 % de femmes) avaient obtenu une formation au delà de la scolarité obligatoire – 13 304 (dont 56,4 % de femmes) avaient achevé le lycée et 1748 (dont 77,3 % de femmes) avaient suivi un cours dans un institut populaire. Selon un rapport officiel publié en 1983, les suédophones conservent une légère avance : en 1980, 33 % de la minorité a au moins atteint le neuvième niveau de scolarité (31 % pour toute la population), 9 % ont fait des études supérieures (6 % pour toute la population).

Les suédophones tendent donc à recevoir en moyenne une meilleure instruction, c'est-à-dire à pousser plus loin leurs études. Cependant, chez les suédophones comme chez les Finnois et dans la population prise dans son ensemble, la majorité n'a achevé que le *cursus* obligatoire (7e-15/16 ans). Déjà en 1960, le secondaire se partageait entre 91,7 % de Finnois et 8,3 % de suédophones, soit 0,9 % de plus que leur taux démographique d'alors (le pourcentage étant même plus élevé chez les 10-20 ans). Depuis, le rapport entre les deux groupes, quant à l'éducation reçue, évolue lentement : non pas tant à cause de la mise en place

Différences entre groupes linguistiques par départements (groupes d'âge au-dessus de 15 ans) au 31 décembre 1979, selon les statistiques officielles

Départements	Population	a) Population avec fin d'études secondaires (en chiffres	b) Avec éducation supérieure arrondis)	Total a+b	Pourcentage et rang par rapport à la population du département	
					%	rang
Uusimaa-Nyland	895 834	264 900	109 160	375 767	41.9	(1)
Turku-Pori	563 122	158 440	36 140	195 578	34.7	(8)
Åland	18 029	5 200	1 300	6 535	36.2	(3)
Vaasa-Vasa	336 188	91 500	17 500	109 338	32.5	(11)
Häme	532 488	158 500	34 200	193 711	36.4	(2)
Kymi	278 337	82 500	14 600	97 577	35.1	(5)
Mikkeli	168 760	46 600	8 200	54 880	32.5	(11)
Carélie du Nord	141 850	40 500	6 900	47 502	33.5	(10)
Kuopio	200 460	59 200	11 000	70 40	35.1	(5)
Finlande centrale	192 905	53 500	12 000	65 596	34.0	(9)
Oulu	316 307	93 800	18 400	112 316	35.5	(4)
Laponie	151 003	45 100	7 900	53 033	35.1	(5)
Total	**3 795 283**	**1 099 740**	**277 300**	**1 383 095**	**36,4**	
Total des femmes	**1 987 165**	**541 000**	**140 100**	**684 349**	**34,4 31,9 en 1977**	

de la réforme que par suite, sans doute, de la bilinguisation des suédophones et de la mobilité géographique de la population qui favorisent le développement des écoles finnoises.

8. Essor des langues officielles et normalisation linguistique

On a vu comment l'histoire et les dispositions juridiques ont «réparti» le finnois et le suédois – de statut égal dans un bilinguisme institutionnel que personne ne remet en cause. Pourtant, des différences fonctionnelles existent entre les deux langues, dans les usages quotidiens de chacun, différences issues du passé, liées à des valeurs sociosymboliques et qui ne sont pas sans refléter, et orienter aussi, l'évolution propre de chaque langue, comprise comme système formel. Rap-

pelons que le finnois et le suédois, langues en contact, ne se rattachent pas du tout à la même famille de langues, qu'elles ne sont d'aucune manière apparentées, et que le finnois s'est développé indépendamment de l'estonien voisin, tandis que le suédois ne creusait pas l'écart avec le suédois standard de Suède.

Traduction

Quelle est la place et la fonction de la traduction dans la Finlande bilingue ?

On a déjà considéré cette place et cette fonction, dans les activités officielles (gouvernementales, parlementaires, administratives, judiciaires, voir chapitre II.B.1 et 2). Mais qu'en est-il dans les activités économiques, scientifiques, culturelles[70] ? Quel est le rôle du traducteur dans un pays qui doit vivre tourné vers l'extérieur, ouvert aux courants et aux échanges d'idées et de marchandises ? Que traduit-on dans le secteur privé, et en quelles langues ? Une étude poussée qui répondrait à ces questions reste encore à faire.

Deux principes sont acquis : le respect du bilinguisme officiel et le respect, autant que possible, de la langue des clients. Dans ce dernier cas, les besoins sont immenses puisque la Finlande a des relations commerciales avec plusieurs pays de chaque continent.

À défaut de donner des chiffres – l'*Index Translationum* 1977, publié par l'Unesco, donne 195 titres traduits, tous les domaines confondus, pour le Canada et 943 titres pour la Finlande – on peut envisager la traduction dans l'ensemble des institutions de formation, sans en déduire pour cela le nombre de traducteurs sur le marché du travail, ni même extrapoler sur le jeu de l'offre et de la demande. En replaçant la traduction comme spécialisation exigeant une qualification supérieure, nous voulons mettre en lumière la place qui lui est accordée par les autorités (publiques, académiques) et les décideurs (économiques).

Cinq instituts universitaires sont chargés à l'heure actuelle de former les traducteurs ; ils se distinguent des instituts de langue, de philologie ; ils travaillent essentiellement vers et à partir du finnois – le bilinguisme quasi parfait, ou trilinguisme même, étant une nécessité pour ceux/celles dont la langue natale est dite «rare». Ces instituts sont situés à Åbo-Turku (depuis 1966 – études en anglais, allemand, français), à

70. Voir chapitre III.D.2 sur la traduction littéraire finnois/suédois.

Tampere (depuis 1966 : anglais, allemand, russe), à Savonlinna (1968 – dépendant de l'École des hautes études de Joensuu : anglais, allemand, russe), à Kouvola (1971 : intégré à l'Université de Helsinki ; anglais, suédois, russe) et à Vaasa/Vasa (rattaché à l'École des hautes études : suédois, finnois, allemand). Les études durent de cinq à six ans, jusqu'au niveau de la maîtrise, l'équivalent de la «licence» française ou du «baccalauréat» canadien n'existant plus. Les étudiants apprennent deux langues étrangères (au moins) et se spécialisent dans l'un des domaines suivants, pour l'une d'entre elles : le commerce, la médecine, les sciences et techniques, le droit et l'administration. On compte actuellement environ 700 inscrits à ces instituts où les conditions de travail sont très exigeantes (près de 30 cours hebdomadaires, par groupes de 6 à 15 personnes, la proportion enseignants/étudiants étant de l'ordre de 1 à 8 environ).

À cette formation, il faut adjoindre les séminaires organisés, entre autres, par l'Association des traducteurs et interprètes de Finlande (*Suomen kääntäjien ja tulkkien liitto/Finlands översättar- och tolkförbund r.y.*) qui publie un journal de 10 numéros par an : *Kääntäjä/översättaren*[71], les rencontres de Hanasaari (centre culturel suédo-finlandais, inauguré en juin 1975 – voir chapitre III.C) et aussi les examens organisés par les chambres de commerce (du et en finnois, suédois, vers et à partir de l'anglais, l'allemand, le russe, le français, l'espagnol, le portugais, le hollandais, l'arabe, le polonais, le hongrois et l'italien). Remise dans l'ensemble de l'enseignement secondaire où la connaissance des langues est obligatoire, de l'enseignement supérieur où une certaine compétence en langues est une nécessité, on voit que la traduction professionnelle doit répondre à des conditions strictes.

Une autre question reste encore sans réponse : c'est celle des effets des traductions sur le finnois, le suédois des traducteurs et donc indirectement celle de la qualité de la langue, d'autant plus qu'un certain nombre de personnes pensent toujours pouvoir s'improviser traducteurs.

---

71. Créée en février 1955, dans la foulée de la F.I.T. naissante (Fédération internationale des traducteurs), l'Association avait alors 37 membres, 215 en 1966-1967 avec 26 langues et moins d'un millier aujourd'hui avec 33 langues. De 1960 à 1963, elle a mené des discussions laborieuses avec le ministère de la Justice, à propos du statut du traducteur juré, de nouveau débattu en 1983. Elle a organisé le 5e Congrès de F.I.T. en 1966 à Lahti. Depuis décembre 1979, existe une seconde association : *Kääntäjien Ammattijärjestö/Translatorernas Fackorganisation r.y.* qui regroupe plus de 200 membres. Trois cents traducteurs sont adhérents au syndicat *Akava* – soit un total de 1500 traducteurs syndiqués.

Évolution du finnois

Pourrait-on par ailleurs mesurer toutes les influences de la traduction sur l'évolution du finnois ? L'histoire de cette langue permet d'affirmer que la traduction l'a aidée à naître, au moins sous sa forme écrite, puisque Agricola publie en 1542 son *Abécédaire*, aussitôt suivi en 1548 de la traduction du *Nouveau Testament* et en 1551 de celle des *Psaumes* – Jöns Budde, premier écrivain finlandais dont le nom est connu, ayant traduit dès la fin du XV^e^ siècle certaines parties de la Bible.

Ce finnois écrit, aujourd'hui riche de divers sociolectes et technolectes, a d'abord permis la création d'ouvrages religieux[72], littéraires et la diffusion du droit. Des textes de loi ont déjà été traduits du suédois, en 1548, mais n'ont pas été diffusés, peut-être à cause de lacunes terminologiques ; la plus ancienne traduction systématique du Code remonte à 1585. Les textes juridiques de 1754 sont traduits et publiés dès 1759.

À partir du XVIII^e^ (avec Juslenius, Porthan, la société «Aurora») les études historiques, philologiques, folkloriques proprement finnoises prennent leur essor (sans qu'on puisse parler pourtant de «nationalisme»).

L'idiome fixé dans une certaine mesure par Agricola, en tout cas à partir de lui, est dérivé des parlers du Sud-Ouest du pays (*Varsinais-Suomi*) et de la langue orale de prédication. Un vocabulaire de la liturgie – vocables décalqués du latin, de l'allemand, du suédois – existe déjà pour exprimer certaines catégories de pensée. À l'Est, les parlers serviront plutôt de creuset à la langue orale des bardes, des poètes populaires – c'est-à-dire à la tradition qui donnera naissance à l'épopée du *Kalevala* (1835 : 1849) (voir chapitre I.A).

Ce n'est que dans le courant du XIX^e^ siècle que le finnois écrit se développe pleinement, dans l'Administration, les écoles, les églises, en littérature, etc. Alors, il puise davantage ses richesses dans la littérature orale, le folklore populaire, que dans le latin du Moyen Âge, la germanisation de la période hanséatique, la francisation du XVII^e^ qui a marqué la Suède. L'extension des recherches en folklore est concomitante à celle de la langue, les deux étant un puissant moteur pour revendiquer l'indépendance. Comme dans d'autres pays longtemps pla-

72. Les catéchismes, puis les psaumes, les homélies recueillis par P. Juusten (1574) ou encore E. Sorolainen (1621-1625) n'ont pas été sans influence sur le développement de l'Église vers le finnois.

cés sous tutelle – au XIX^e siècle, la Norvège, la Grèce, l'Europe centrale – la manière et le moyen de rechercher une identité collective a été, pour le nationalisme finlandais, de puiser d'abord dans ses arts et ses traditions populaires. Les archives de folklore n'ont-elles pas été jusqu'à récemment la marque des peuples colonisés (outre la Finlande, en Estonie, en Irlande, au Québec) tandis que les États dominateurs (Grande-Bretagne, France, Danemark) se donnaient des musées anthropologiques/ethnographiques et faisaient de leur «patrimoine» un art savant, une collection de monuments officiels ?

Tout le XIX^e siècle européen connaît d'ailleurs cette rencontre féconde entre l'éveil national et la littérature (en Grèce, en Italie, en Prusse par exemple). C'est essentiellement cette littérature qui va être créatrice et gardienne du finnois (voir, en annexe, des dates clés de l'histoire culturelle de la Finlande). Certes, l'époque connaît la diffusion des journaux, des pamphlets, des écrits des fennomanes, des catéchismes, des ouvrages de piété... mais la force majeure qui a donné une impulsion au finnois écrit reste la littérature ; en Suède, au contraire, les écrits religieux, les textes de l'Administration et du droit ont façonné la langue avant la littérature.

Cet arrière-plan permet de comprendre pourquoi le finnois connaît un faible écart entre l'oral et l'écrit, à la différence du suédois partagé entre le *talspråk* et le *skriftspråk*. Il permet de comprendre aussi pourquoi la littérature – mise au service du nationalisme naissant – a justifié l'expansion et l'acceptation rapides d'une norme de l'écrit. Aux productions nationales de Jaakko Juteini[73], de Runeberg, dont les premiers textes datent de 1832, s'ajoutent les premières grandes traductions de l'épopée homérique, de Shakespeare, de Molière, etc. – le suédois n'étant plus le pont exclusif entre la Finlande et l'Europe. Curieux paradoxe – déjà traité, éclairé au chapitre I.A – la littérature a été «lancée» par des suédophones : Runeberg, Topelius... qui n'ont pas été et ne sont pas considérés comme propres aux suédo-finlandais, mais comme appartenant à toute la «nation». Cela n'a pas empêché l'éclosion de deux courants : l'un proprement finnois, basé sur une mythologie rurale, prolétarienne, et l'autre, élaboré par des suédophones, soutenu davantage par les classes éduquées, marqué par les échanges avec la Suède.

Aujourd'hui, cette littérature finlandaise d'expression suédoise demeure forte et la traduction d'oeuvres étrangères par des écrivains

73. Juteini est le nom fennisé de Jakob Judén (1781-1855), un des premiers poètes finlandais, aujourd'hui oublié, mais connu à l'époque pour sa poésie assez didactique.

de grande notoriété (P. Saarikoski, Bo Carpelan, E. Pennanen, P. Haavikko) reste un moyen de création.

Aujourd'hui, le finnois qui a survécu à six siècles d'hégémonie suédoise et à plus d'un siècle de rattachement à la Couronne des tsars, n'est menacé ni dans son statut ni dans ses structures (malgré son faible nombre de locuteurs : 4.5 à 5 millions).

Dans son état actuel, la langue se présente, parmi les langues en Europe, comme celle qui a le plus petit nombre de phonèmes (14 consonnes et 8 voyelles) – le français en a 36 ; c'est aussi la plus vocalique (sur 100 phonèmes employés, on trouve 51 voyelles ; la proportion est de 41 % en français) ; elle distingue toujours, à la manière du grec ancien et des poésies latines, les sons brefs et longs[74]. Au plan morphologique, le finnois – langue agglutinante – offre 15 cas formels de déclinaison (une dizaine sont employés fréquemment) et une seule conjugaison ; il ignore le genre (ni masculin, ni féminin, ni neutre) et aussi l'article (l'ordre des mots, des cas remplissant la fonction d'article). En outre, il indique le changement d'état, de condition (grâce au suffixe *-ksi*) mais il n'a pas de temps futur. Enfin, il nuance là où le français, par exemple, serait ambigu : «j'ai vu son père malade», rendu soit par «*näin hänen isänsä sairaana*» (le père est frappé par la maladie), soit par «*näin hänen isänsä sairaaksi*» (j'estime, je crois que son père est malade). Pour le vocabulaire, le *Nykysuomen Sanakirja* enregistre plus de 200 000 mots dont un très grand nombre ont été créés depuis la fin du XIX[e] siècle (néologismes alors souvent motivés, transparents : par exemple *puhelin* [téléphone] de *puhella* = causer, *veturi* [locomotive] de *vetää* = tirer).

Malgré son caractère de langue non indo-européenne, le finnois a largement emprunté aux langues des voisins occidentaux (suédois, anglais...), grâce surtout à son pouvoir assimilateur dû à ses traits de langue phonétique ; l'emprunt a d'ailleurs été si massif après-guerre qu'il a modifié la structure phonique (introduction de phonèmes alors inconnus, combinaison de phonèmes connus, mais selon des règles étrangères).

Le suédois de Finlande

Quelles sont les caractéristiques formelles du suédois de Finlande par rapport à celui de Suède où les différences dialectales peuvent être assez

74. Ex. : *tuuli* (le vent) – *tuli* (le feu) – *tulli* (les douanes)
vajaa (incomplet) – *vaja* (hangar) – *vaaja* (coin [outil]).

accentuées (voir chapitre I.C. : intercompréhension ; voir aussi Reuter 1977, Ch. Laurén 1978, 1983, P. Slottes 1981 et la revue *Språkbruk*) ?

Le suédo-finlandais est déjà quasiment fixé vers la moitié du XIX^e^ siècle, période à partir de laquelle il est analysé : ainsi le philologue Hugo Bergroth de l'Université de Helsinki en étudie, en collecte les particularités ; dans son ouvrage *Finlandssvenska* (1917), il stigmatise l'usage abusif des «fennicismes», souhaitant «l'aménagement» du suédois de Finlande pour faciliter les contacts avec la Suède.

Seuls quelques «finlandismes» et des «écarts» d'accent et d'intonation vont distinguer ce suédo-finlandais, sans pour autant entraver l'intercompréhension de part et d'autre du golfe de Botnie. On peut affirmer que ce suédois, en contact suivi avec celui de la Suède, a été **peu** marqué, dans l'ensemble, par le finnois – cette «contamination» n'ayant pas du tout les allures, par exemple de l'emprise de l'anglais sur les immigrés suédois aux États-Unis, anglicisés dès la première génération ! Pratiquement, le suédois de Finlande est soumis à une double contrainte paradoxale :

1. être et rester une variété de la norme de **Suède** (il y a eu naguère des débats sur la nécessité d'imiter «la» norme de Suède, surtout à l'écrit ; en fait, le rapport à ce suédois de Suède varie en fonction de l'auto-évaluation de la minorité en Finlande, vis-à-vis de la majorité ou du voisin ; le Québec connaît, sous des formes plus vives, certes, cette dialectique entre l'«argot» social (le joual), la norme provinciale et la norme internationale – dialectique plus ou moins tendue selon l'auto-appréciation de l'identité collective ;
2. être une des deux langues officielles de la **Finlande,** c'est-à-dire fonctionner dans la société finlandaise à tous les niveaux : commerce, éducation, médias, législation, Administration, etc.

Il existe entre le finnois et le suédois deux types d'interférence, quotidienne : les interférences directes (sur le vocabulaire, surtout les régionalismes) et celles indirectes. Ces dernières se font sentir dans de nombreux textes officiels ou quasi officiels, traduits vers le suédois et non rédigés directement dans cette langue – d'où l'impression, le sentiment parfois ressenti, exprimé, que l'usage du suédois est artificiel. Il y a alors calques, emprunts (plus ou moins conscients) de termes, d'expressions, de locutions, de tournures idiomatiques propres au finnois, ce «fennicisme» lexical et syntaxique menant vers l'incertitude linguistique qui n'est pas encore l'insécurité. Mais le risque de «semilinguisme» existe – par exemple chez les enfants à Helsinki, dont le discours est

dominé par le finnois, même si leur éducation, à la maison et à l'école, se fait en suédois – ainsi que les risques d'interférences discursives, par exemple dans les médias suédophones (surtout à Helsinki) où les sources d'information (interviews, dépêches locales) sont surtout en finnois et où les conditions de travail, pour la presse écrite, la publicité, ne permettent pas toujours le raffinement.

Parmi les différences entre le suédois de Suède et le suédo-finlandais[75], dans de nombreux cas aussi peu distinctifs du suédois de Stockholm que du suédois du Sud de la Suède, on citera :

— des différences de prononciation et d'articulation : ainsi le [*d*] est entendu à l'initiale devant un [*j*], entre autres, [*djup*] (profond) est [*dju:p*] en Finlande et [*ju:p*] en Suède ; le suédo-finlandais ne met guère d'accent distinctif sur les mots, sa mélodie est aussi originale ;
— des différences portant sur quelques traits morphologiques et syntaxiques ;
— des différences de vocabulaire, mais les exemples n'abondent pas, où les Suédois ne comprennent pas les suédo-finlandais.

En général, les différences sont souvent moins dues à l'attraction du finnois qu'au maintien d'archaïsmes, à des influences dialectales, au mode et au rythme de développement[76] – la Suède industrielle, technologique n'ayant pas à satisfaire les mêmes besoins de communication que l'Ostrobotnie, restée plus rurale. Le suédo-finlandais, en outre, a gardé très peu de marques du russe, de l'allemand, de l'anglais. Peuvent être finalement considérés comme propres au suédois de Finlande :

— des **termes officiels de l'administration publique** (généralement acceptés) : par exemple *ministerium* en Finlande correspond à *departement* en Suède (à l'image de *ministry* de l'anglais britannique par rapport à *department* de l'anglo-américain) ;
— des **finlandismes** (en langue générale ou spécialisée), différents des «canadianismes» réduits à désigner des réalités nord-américaines, excluant des mots locaux, populaires, et reflétant le rejet des anglicismes. Il n'y a pas de liste officielle de ces «finlandismes» mais ils ne sont pas recommandés dès qu'ils ne sont pas jugés nécessaires. On peut distinguer :

---

75. Distinct du suédois parlé par les émigrants finnois, de retour au pays (et aujourd'hui objet d'analyse aussi).

76. Voir chapitre I.C : planification linguistique, sur le Conseil pour le développement du suédois en Finlande, créé en 1942 et situé à Helsinki ; ce conseil n'a aucune autorité pour imposer ou recommander l'usage de certains termes.

— des **archaïsmes,** liés aux facteurs et au rythme du changement linguistique spécifique à la Finlande ;
— des **néologismes** dont une partie sont des **fennicismes,** c'est-à-dire des emprunts, des calques du finnois (en fait assez rares) : ce sont des mots d'argot, des termes du parler populaire. Les autres néologismes, propres au suédo-finlandais, sont construits à partir d'éléments dialectaux.

Les cas où le vocabulaire suédois de Finlande a influencé celui de Suède sont également rares – un exemple pourtant : *raffineri*, au lieu de *raffinaderi*, est passé dans la terminologie des rapports des compagnies suédoises de pétrole, dans les glossaires du T.N.C. (voir chapitre I.C) mais sans être encore d'usage généralisé. Autre exemple curieux de la circulation lexicale : *bastu* est utilisé par les suédo-finlandais pour désigner le sauna, alors que les Suédois ont adopté le terme finnois de *sauna*.

En fait, le suédo-finlandais n'a pas eu et n'a pas toutes les conditions d'un développement entièrement libre pour au moins deux raisons, contradictoires :

— les textes officiels aujourd'hui sont souvent traduits du finnois, avec le souci des correspondances exactes avec le finnois ;
— il est nécessaire de coordonner avec les terminologies utilisées en Suède : d'un côté, on a des cas où la terminologie est entièrement prise de Suède ; de l'autre, on a des cas où la conceptualisation est spécifique jusqu'à un certain point : dans l'Administration, en droit, dans l'organisation scolaire, etc. Exemples d'équivalence partielle pour dénommer une zone scolaire, partie de la carte scolaire: *rektorsområde* (en suédois de Suède), *skoldistrikt* (en suédois de Finlande), *koulupiiri* (en finnois de Finlande) et *rehtorin alue* (en finnois de Suède) ; il y a traduction au pied de la lettre à l'intérieur de chaque pays, plutôt que concordance dans la même langue utilisée de part et d'autre du golfe de Botnie.

On peut considérer la faible distance entre le suédo-finlandais et le suédois standard comme un atout pour la Finlande, puisqu'un suédois trop dialectalisé changerait à coup sûr le statut et la position de la langue dans le pays, allant jusqu'à son effacement, sans doute, dans de nombreux usages.

L'évolution du suédo-finlandais se distingue donc de celle de l'allemand helvétique (par rapport à l'allemand standard d'Allemagne) et de celle du français québécois (par rapport au français normalisé de France) – la multitude et la diversité des échanges, les relations de «bon

voisinage» entre les Suédois et les suédo-finlandais ayant imposé des contraintes originales.

On peut résumer, avec Ch. Laurén (1983), certaines **similarités** entre le développement du suédo-finlandais et celui du français au Québec :

— il y a eu influence d'une langue géographiquement voisine ;
— la norme a été essentiellement et longtemps définie par un groupe situé dans un autre «pays» ;
— on a gardé des traces dialectales : la distance géographique avec la France a fait qu'au Québec les immigrés ont peu à peu mêlé leurs parlers jusqu'à la dédialectalisation ; les dialectes suédo-finlandais sont restés proches de ceux du Golfe, du Nord et du Centre de la Suède, c'est-à-dire de régions au développement moins rapide qu'ailleurs – la Suède connaissant de nombreuses normes orales régionales ;

Les **différences** peuvent se réduire à ce qui suit :

— les deux communautés ont hésité entre un besoin de recourir à une norme largement acceptée et la nécessité de préserver leur identité. Quant aux différences, elles ont été ou sont dues, entre autres :
— au traitement linguistique, à des traditions divergentes ;
— à l'écart structural avec la langue de contact : le couple finnois-suédois ayant moins d'interférences que la paire anglais-français ;
— au statut de la langue : si le français au Canada a été de statut inférieur depuis la moitié du XVIII[e] siècle, le suédois en Finlande a joui depuis les XIII[e]-XIV[e] siècles d'un certain prestige (mais dans les deux cas, les majorités – anglaise et finnoise – ont eu des réactions négatives, à diverses époques) ;
— à la force du sentiment d'identité communautaire ;
— aux rapports numériques entre les groupes en présence (en Finlande : plus de 6 % de suédophones ; au Canada : 25 % de francophones) ;
— enfin au facteur géographique (distance du pays de même langue ; degré de concentration de la minorité, en Finlande, puis au Québec).

Aujourd'hui, les problèmes du suédois de Finlande ne sont pas formels – ils ne l'ont jamais été profondément – mais bien plutôt socio-symboliques : il y a déclin numérique des personnes de haut rang (experts, décideurs, personnalités publiques, hauts fonctionnaires) dont la langue maternelle, première, d'origine est le suédois ; il y a chez certains suédophones un manque de conviction envers leur langue – même si celle-ci n'est plus stigmatisée dans les interactions quotidiennes. Le suédo-finlandais peut-il, pourra-t-il profiter du renouveau de

l'usage et de l'intérêt porté aux langues minoritaires, minorées, dans de nombreux pays ?

Contrôle des langues et développement terminologique

Comme dans les autres pays nordiques (voir chapitre I.C), il existe désormais en Finlande des organismes chargés de «surveiller» les changements linguistiques, d'en analyser les causes et les tendances. À la différence de la situation d'avant-guerre – préoccupée par le statut des langues, par l'essor du finnois – ces organismes font plutôt de «l'aménagement linguistique», même s'ils informent davantage qu'ils ne contrôlent.

L'Académie de Finlande, en expansion depuis 1948, a la particularité de devoir soutenir, promouvoir la recherche (voir chapitre II.B.7), plus que de normaliser la langue. Elle a cependant en son sein un **Comité de la langue** *(Suomen Akatemian Kielitoimisto)* qui «veille» au finnois : les activités et les actions de ce comité n'ont pas l'écho des travaux des académies suédoise et française. La **Société de langue finnoise** *(Suomenkielen seura)* stimule les recherches sur le finnois : les résultats en sont publiés dans la revue annuelle *Sananjalka*. Créé en 1976, le **Centre de recherche sur les langues nationales/officielles** *(Kotimaisten kielten tutkimuskeskus/Forskningscentralen för de inhemska språken)* relève du ministère de l'Éducation. Son organigramme est le suivant :

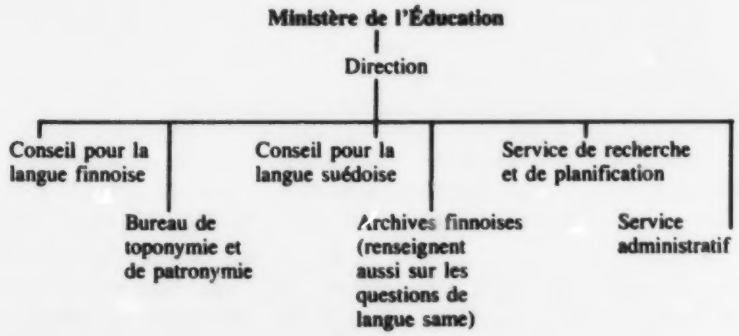

Le Conseil pour la langue finnoise *(Kielitoimisto/Finska Språkbyrån)* édite deux fois par an *Kielikello* où sont traitées des questions de vocabulaire, d'orthographe, d'étymologie, de signification, etc. ;

il gère en outre un service téléphonique d'information linguistique. Il assiste d'une certaine manière le **Conseil de la langue finnoise en Suède** *(Sverigefinska Språknämnden/Ruotsinsuomalainen kielilautakunta)*, établi depuis 1975 à Stockholm pour suivre et accompagner le développement du finnois dans tout le Royaume ; ce conseil, suédois, publie la revue *Kieliviesti* à raison de quatre numéros par an.

Le Conseil pour la langue suédoise *(Ruotsin kielen toimisto/Svenska Språkbyrån)* publie, depuis 1981, *Språkbruk* (deux numéros par an) ; il coopère avec son *alter ego* en Suède et le Conseil pour le développement du suédois en Finlande ; il répond aussi aux demandes linguistiques (4 000 appels téléphoniques en 1981) des autorités, du public, des entreprises, la moitié de ces demandes touchant des problèmes de traduction du finnois vers le suédois ; il travaille en collaboration avec les bureaux de traduction du gouvernement et du Parlement, responsables de la mise en suédois des lois et des décrets, entre autres[77] ; enfin, il soutient les activités du Comité linguistique du gouvernement, chargé de valider les traductions officielles (voir chapitre II.B.1). Ces tâches sont complétées par l'organisation de cours pour des journalistes, des fonctionnaires, des traducteurs, l'édition de quelques vocabulaires et la vérification de la langue de certains textes officiels (comme les déclarations d'impôts).

Pour la terminologie (finnoise et suédoise) des langues dites de spécialité, il existe depuis 1974, le **Centre de terminologie technique** *(Tekniikan sanastokeskus, T.S.K./Centralen för teknisk terminologi, C.T.T.)* – éditeur de *Terminfo* (quatre numéros par an) – qui travaille de concert avec les entreprises, le Centre national de recherche scientifique et technique *(Valtion teknillinen tutkimuskeskus, V.T.T.)* et le **Bureau finlandais de normalisation** *(Suomen Standardisoimisliitoo r.y. – S.F.S.)* ; comme activités, il offre un service S.V.P. par téléphone, organise des journées de formation et collecte des termes (plus de 30 000 à l'heure actuelle) en vue de la publication de glossaires et de la mise en place d'une banque de données terminologiques (opérationnelle en 1984 sous le nom de *Tepa*).

---

77. Comme résultat de la collaboration entre le Conseil et le gouvernement, on peut citer les travaux sur la terminologie de l'éducation (1977), liée à la réforme scolaire des années 70. Ces travaux ont été menés avec l'assistance de représentants des différentes directions de l'Éducation, de l'École normale des enseignants (suédophones) et de l'Université de Helsinki. Sinon, il n'existe guère de terminologie bilingue officielle – le Bureau suédois du Parlement devant, par exemple, répondre au coup par coup sur les points terminologiques litigieux ou difficiles.

Bilan : L'évolution sociale et linguistique a-t-elle un sens ?

Peut-on à ce jour dresser un bilan de l'application du bilinguisme institutionnel ? Première remarque significative : les analyses globales de la minorité sont très rares en Finlande, surtout de la part des Finnois. Comme ouvrages d'ensemble, il y a, de suédophones, celui de K. Törnudd (1960 ; 3e réédition, augmentée en 1978), celui d'Allardt et Starck (1981) et, de Finlandais émigrés aux États-Unis, celui de Vuorinen (1931) et celui de Hämäläinen (1968). Peu d'études aussi sur l'«ethnicité» du groupe en voie de réduction : celles pertinentes datent déjà – de R.A. Wrede, E. Estlander, R. Enich, E. von Born, G. Nikander – et celles, plus récentes, se limitent souvent à un seul aspect – Allardt, Miemois (sociologie, démographie), Sandlund (mobilité, attitudes), Modeen (dimension juridique), etc.

Seconde remarque : le problème des minorités n'est guère débattu aujourd'hui dans un pays qui a fermé ses frontières à toute immigration ; le pluralisme culturel n'est pas à l'ordre du jour, la Finlande, curieusement, étant prise entre un nationalisme parfois chauvin et une imprégnation des valeurs marchandes d'une certaine culture anglo-saxonne.

Pourtant, on l'a vu, il existe toute une kyrielle de textes : Constitution, lois, décrets, arrêtés, règlements... qui

1. reconnaissent deux entités linguistiques ;
2. protègent les droits fondamentaux du citoyen ;
3. tiennent compte des conséquences sociales et culturelles de la coexistence de deux langues sur un même territoire.

Mais le paragraphe 3 de l'article 14 de la Constitution est embarrassant puisqu'il n'éclaire pas ce qu'il faut entendre par «principes identiques» pour subvenir aux besoins de deux «populations».

On peut affirmer que, juridiquement, les droits de la personne et de la minorité sont protégés grâce aux possibilités d'utiliser sa langue devant les tribunaux, dans l'Administration (objectifs à visée sociale), d'établir des organismes culturels (objectifs à visée éducative) et grâce à l'assurance d'un traitement égal en matière économique et politique (objectifs à visée utilitaire).

La pièce maîtresse de cet ensemble est la commune dont le statut linguistique, lui-même basé sur l'appréciation subjective de chacun[78], détermine les contraintes linguistiques de l'appareil administratif, judiciaire. On est donc loin de la complexité canadienne : 11 parlements, 11 gouvernements, 11 systèmes judiciaires, deux cultures et langues principales, plusieurs sources de droit législatif par province (au moins quatre : Assemblée nationale, réglementation provinciale, Chambre des communes et réglementation fédérale). En Finlande, le découpage se fait en districts, unilingues et bilingues. La loi de 1922 détaille, dans ce double cadre, l'usage des langues à la fois selon le niveau administratif (national, départemental, municipal) et selon les parties impliquées (hiérarchisation des postes de fonctionnaire, de magistrat, etc.). Certaines divisions ou secteurs utilisent délibérément le suédois comme langue de travail (dans les services de l'administration hospitalière, à la Direction des écoles du ministère de l'Éducation, à la Radio-Télévision nationale, dans le diocèse de Porvoo-Borgå).

Le bilinguisme institutionnel assure l'autonomie linguistique de chacun et notamment le droit à l'unilinguisme individuel.

Ce sont d'autres facteurs et d'autres forces qui poussent à la promotion du bilinguisme des suédophones et peut-être même à l'assimilation linguistique pure et simple : dans la troisième et dernière partie, nous allons observer ces facteurs et ces forces d'inertie et dynamiques et tenter de mesurer l'écart (grandissant ?) entre le droit à l'égalité des langues et les réalités quotidiennes. Devient-il de plus en plus vrai, en Finlande, que «plus une population est bilingue, moins elle a besoin de services bilingues» (Mackey, 1976) ?

Le support institutionnel (Administration, Église, armée, éducation, etc.) suffit-il à la «vitalité» de la minorité ? Sa survie ne passe-t-elle pas surtout par sa mobilisation politique et culturelle (médias, associations, syndicats, partis, productions artistiques) avec des buts et des stratégies définis, collectivement, par les suédophones eux-mêmes, et non par des propositions de comité officiel (comme en 1967-1970)[79] ?

Bref, la bilinguisation ne rend-elle pas obsolète le bilinguisme des appareils de l'État (principe de traitement égal des deux groupes linguistiques), pour mener de fait (rapidement ?) à un unilinguisme finnois.

---

78. Appréciation subjective pour la langue, non pour le pays – les suédophones s'identifiant comme Finlandais non comme Suédois.

79. Comité des langues mis sur pied pour proposer des mesures de sauvegarde des minorités linguistiques.

CHAPITRE III

Réalités et transformations contemporaines

A. Aspects sociodémographiques des groupes linguistiques officiels

1. Vue d'ensemble

L'évolution démographique des groupes linguistiques officiels est relativement facile à suivre depuis 1950 grâce aux recensements décennaux. La plupart des données qui vont suivre sont extraites des statistiques officielles, publiées par l'Office central des statistiques de Finlande (*Tilastollinen päätoimisto*) ou dans l'*Annuaire de la recherche démographique (Yearbook of Population Research in Finland)* ou encore dans l'*Annuaire des statistiques du Conseil nordique*. De 1880 à 1940, les chiffres disponibles proviennent des registres paroissiaux et des registres civils ; pour les années antérieures, on en est réduit à des estimations.

Année	Total de la population	Population urbaine		Population rurale	De langue suédoise	%
			%			
1550	250 000	—	—	—		
1610	400 000	—	—	—	73 000	17.5
1750	421 500	16 860	4.0	404 640	87 200	16.3
1800	832 700	46 600	5.6	786 100	160 000 (en 1815)	14.6
1880	2 060 800	174 300	8.5	1 880 000	294 800	14.31
1900	2 655 900	333 300	12.5	2 320 000	349 700	12.89
1920	3 147 600	507 400	16.1	2 640 000	341 000	10.98
1940	3 696 600	991 700	26.8	2 700 000	354 000	9.58
1950	4 029 800	1 300 000	32.3	2 720 000	348 300	8.6
1960	4 446 200	1 700 000	38.4	2 800 000	330 500	7.43
1970	4 598 336	2 340 000	50.9	2 250 000	303 400	6.6[1]
1980	4 787 778	2 860 000	59.8	1 920 000	300 482	6.3

1. En 1975 : 302 700 (6.4 %).
Au 31 décembre 1981 : 4 812 000 dont 62 % de population urbaine.
Au 31 décembre 1983 : 4 900 000.

Le tableau précédent appelle certains commentaires :

— malgré une protection juridique nouvelle à la fin du XIX^e^ et au début du XX^e^ siècle, on constate une baisse relative continue du nombre des Finlandais de langue suédoise depuis le XVII^e^ siècle. En données absolues, la baisse est sensible depuis les années 1950, le nombre maximum de suédophones ayant été atteint juste avant la Seconde Guerre mondiale. Déjà entre 1950 et 1960, la minorité a diminué de 5,1 %, entre 1960 et 1970 de 8,2 %, entre 1970 et 1980 de 1 %, selon les mêmes critères linguistiques.

En 1970, sur 303 000 suédophones, 290 000 habitaient les régions de Åbo-Turku, Vaasa et Helsinki (77 000 dans cette dernière zone), 160 000 étaient des ruraux unilingues.

— Globalement, la population finlandaise a doublé entre les années 1860 et 1960 ; le taux d'accroissement des Finnois a alors été de près de 234 % contre 112 % pour les suédophones. Depuis une décennie au moins, le pays connaît un certain tassement démographique, le premier en temps de paix depuis la famine de 1866-1868 ; en 1962, par exemple, on prévoyait pour 1975, une population de 5 130 000 habitants, or il y en avait 4 720 000 ; une baisse est attendue pour la fin des années 1990 (4 950 000 en 1995 ; 4 940 000 en 2000 ; 4 720 000 en 2020).

— On peut noter que le premier million d'habitants a été atteint en 1811, les villes rassemblant alors moins de 50 000 personnes (dont 10 000 à Åbo-Turku, encore capitale à cette date).

— Le faible accroissement démographique au XVII^e^ siècle et au début du XVIII^e^ est dû en partie aux pertes des guerres ; au lendemain de la guerre de 1700-1721, la population est réduite à 300 000 personnes. En 1750, il y a 87 000 suédophones, soit l'équivalent à peu près de la population de langue française au Canada à la même époque !

— En 1944-1945, la Finlande doit faire face à un mouvement de population qui n'apparaît pas dans les chiffres : 480 000 Caréliens préfèrent quitter leur région que de vivre sur un territoire devenu soviétique (voir chapitre I.A).

— La baisse du nombre de suédophones entre 1900 et 1920 est parallèle à une vague d'émigration vers l'Amérique du Nord. À la fin des années 60, un phénomène assez similaire s'est produit avec les départs (des 15-30 ans) vers la Suède, non sans conséquence sur le taux de mortalité (en données absolues) et la structure familiale.

Afin de suivre également l'évolution des **autres groupes linguistiques non officiels,** mais plus ou moins influents selon les époques, on peut dresser les tableaux suivants.

Année	De langue finnoise		De langue suédoise		Russes		Lapons		Autres	
		%		%		%		%		%
1900	2 350 000	−86.75	349 700	−12.9	6 000	−0.22	1 350	−0.05	2 500	−0.09
1910	2 500 000	46.73	339 000	−11.6	7 300	−0.20	1 600	−0.02	2 100	0.04
1920	2 750 000	−88.7	341 000	−11.0	4 800	−0.15	1 600	−0.05	3 500	−0.12
1940	3 330 000	−90	354 000	− 9.6	7 200	−0.19	2 350	−0.06	4 500	−0.13
1950	3 670 000	−91.1	348 300	− 8.6	4 900	−0.12	2 350	0.07	3 000	−0.08
1960	4 100 000	−92.4	330 500	− 7.4	2 700	−0.06	1 300	−0.03	3 200	−0.01
1970	4 280 000	−93.2	303 400	− 6.6	1 700	−0.04	2 250	−0.05	3 800	−0.08
1980	4 480 000	−93.6	300 500	− 6.3	1 255 (en 1979)	0.03	1 343	0.03	5 454[2]	

1 Dont 1 800 de langue allemande, surtout autour de Vuputi
2 Dont plus de 1 600 de langue allemande et plus de 1 400 de langue anglaise

Répartition des autres groupes linguistiques non officiels par types de commune (en chiffres arrondis)

	Année	Finnois		Suédophones		Russes	Lapons	Autres
			%		%			
Communes urbaines	1880	100 300	−57.8	65 700	−37.9	3 370	—	2 650
	1920	373 400	75.7	114 000	−23.1	2 600	—	3 050
	1940	715 200	−82.9	139 000	−16.1	4 600	—	3 850
	1950	1 148 000	88.1	148 300	−11.4	3 500	1	2 560
	1970	2 175 000	−92.6	160 000	− 6.8	1 400	113	3 120
Communes rurales	1880	1 656 000	−87.7	229 150	−12.1	820	1 330	
	1920	2 381 000	91.1	227 000	− 8.7	2 200	1 600	450
	1940	2 612 000	92.2	215 000	− 7.6	2 600	2 340	700
	1950	2 523 000	92.5	200 000	− 7.3	1 380	2 350	510
	1970	2 111 000	−93.5	143 400	− 6.3	270	2 130	670

Que conclure de ces ensembles ? Que la minorité de langue suédoise est numériquement très faible et s'affaiblit.

Toutefois, une question mérite d'être soulevée : Comment enregistre-t-on les Finlandais de langue suédoise ? Déjà, au chapitre 11, section A. 2, on a constaté que le statut linguistique des districts était décidé au vu des résultats des recensements et que, finalement, c'était l'autocatégorisation, l'identification subjective comme Finnois ou suédophone qui était la base de la répartition des communes – la catégorie de «bilingue individuel» n'existant pas dans les textes officiels.

Distribution par départements au 31 décembre 1979

Département	Total	Groupes de langue maternelle						
		Finnois	Suédois	Lapons	Allemands	Anglais	Russes	Autres
Uusimaa	119 731	970 254	146 135	9	944	802	944	643
Turku-Pori	701 700	673 051	28 143	1	162	137	71	135
Åland	22 608	1 045	21 506	—	13	23	1	20
Häme	662 562	659 586	2 457	3	177	167	80	92
Kymi	345 053	342 548	2 238	—	102	60	73	32
Mikkeli	209 199	208 907	201	2	39	25	15	10
Carélie du Nord	176 612	176 462	92	—	18	18	11	11
Kuopio	251 715	251 337	290	—	33	23	16	16
Finlande centrale	242 439	242 006	307	—	41	49	9	27
Vaasa-Vasa	430 177	330 529	99 494	—	49	40	10	55
Oulu	414 436	413 776	482	10	53	51	15	49
Laponie	195 060	193 531	209	1 264	13	11	10	22
Total	**4 771 292**	**4 463 032**	**301 554**	**1 289**	**1 644**	**1 406**	**1 255**	**1 112**

À titre de comparaison, selon l'O.C.D.E., en 1980 :
Finlande = 4 787 000 hab. - 16 hab./km^2 - P.I.B./hab.: 10 440 dollars U.S.
Canada = 23 900 000 hab. - 2 hab./km^2 - P.I.B./hab.: 10 580 dollars U.S.
France = 53 700 000 hab. - 97 hab./km^2 - P.I.B./hab.: 12 140 dollars U.S.

Lors des recensements généraux, il y a de fait une case à remplir touchant les langues. Mais, d'une part les populations linguistiques n'y ont jamais été définies et d'autre part la question sur les langues a varié dans sa formulation, sans pour autant être plus précise. Les questions portaient ainsi :

— en 1950, sur la «langue la mieux parlée» (dans les cas d'incertitude, la personne interrogée était invitée à mentionner le groupe linguistique auquel elle s'identifiait d'abord);
— en 1960 et 1970, sur la «langue principale» (*pääkieli/huvudspråk*) avec la même possibilité qu'en 1950 pour les indécis ; avec, en plus, une question sur la langue principale des enfants d'âge préscolaire ;
— en 1980, sur la «langue maternelle» (*äidinkieli/modersmål*).

Il s'est agi toujours d'une évaluation d'une compétence et non d'une évaluation explicite des besoins et des usages réels, même en 1960 et 1970 on ne précisait pas s'il fallait signaler la langue «principale» dans l'enfance, au travail, à la maison, etc.

On peut penser *a priori* que la langue «principale» et la langue «maternelle» n'appellent pas les mêmes réponses, la langue «principale» pouvant changer au cours de l'existence et se partager les domaines d'emploi, dans des proportions variables, avec la langue maternelle ou natale. C'est vrai de fait : on mentionne plus le suédois comme langue maternelle que comme langue principale. Toutefois les statistiques n'offrent pas des variations énormes qui pourraient être dues à la formulation de la question (au moins pour les recensements de 1950, 1960 et 1970, les résultats de celui de 1980 n'étant que partiellement connus).

On peut croire aussi que les suédophones bilingues hésitent à se classer : ne se disent-ils pas d'abord de langue finnoise tout en se reconnaissant de langue maternelle suédoise ? Cette priorité accordée au finnois correspond-elle à un usage dominant ou à des connaissances linguistiques que le répondant juge socialement acceptables pour lui ?

Il faut en conclure que les recensements décennaux n'ont jamais pris l'allure d'un référendum linguistique, reflétant ainsi la fin des conflits de nature linguistique, tels que le pays en a connus avant-guerre.

Pour le recensement annuel, (*henkikirjoitusilmoitus/mantalsskrivningsanmälan*) qui a lieu au tout début janvier, et grâce auquel les autorités vérifient domicile et état civil de chacun, on constate les mêmes lacunes : une case est réservée à la «langue maternelle» (depuis 1977) sans autre précision ni définition.

Assez curieusement, le principe d'une définition minimum (suédois comme première langue) qui s'applique aux suédophones, ne s'appli-

que pas aux Sames: en effet est considéré comme same celui dont la langue maternelle est le lapon ou dont l'un des parents ou grands-parent avait le lapon comme première langue (voir chapitre III.F) ; le critère de l'ascendance est totalement ignoré pour les suédophones.

Finalement, d'après les résultats à une question ambiguë, respectant le principe de personnalité, la Finlande définit une politique assez claire qui suit le principe de territorialité. Bien des critiques seraient possibles : crédibilité des réponses attribuées aux enfants, aux personnes âgées, poids de la pression sociale, etc., mais outre que ces critiques n'apportent guère de solution au dilemme liberté individuelle/planification collective, elles ne précisent pas non plus la procédure qu'il faudrait suivre pour définir, sans controverse possible, le statut linguistique d'une personne dans une situation de bilinguisme officiel.

Il reste néanmoins que les **individus bilingues** constituent un problème (voir aussi chapitre III.D.4). En 1950 – seul recensement à avoir enregistré des données sur la maîtrise du finnois et du suédois –, 11 % de tous les recensés (443 000 personnes) se sont considérés comme tels (contre 84 % ne connaissant que le finnois et 5 % que le suédois – soit 188 900 personnes) ; plus de la moitié de ces bilingues (soit environ 217 000 personnes) vivaient alors dans le département de Uusimaa (Helsinki) : ils représentaient 34 % de la population régionale. Toujours en 1950, 64 % des bilingues étaient de langue maternelle finnoise, mais proportionnellement, la connaissance des deux langues nationales était plus fréquente chez les suédophones.

Pour tout le pays, 7,7 % des Finnois (284 000) se disaient bilingues pour 45,7 % des suédophones (159 400). Constatons que la forte majorité des bilingues résidaient déjà dans des zones urbaines (200 200 pour les Finnois ; 103 700 pour les suédophones[1] ou encore 23 % de tous les citadins se disaient bilingues) ; le mouvement de bilinguisation n'a pu que s'accentuer, logiquement, avec l'urbanisation croissante des années 60 et 70 et les mariages mixtes (comme le confirme une enquête réalisée en 1970 dans les communes de Parainen/Pargas, Loviisa/Lovisa et de Kokkola/Gamla Karleby). Ce bilinguisme n'entraîne pas cependant, de façon mécanique, un changement de langue, même s'il le favorise : il constitue une condition nécessaire mais pas suffisante.

1. Soit deux tiers des suédophones citadins contre un quart des ruraux (55 000).

Bilingues par langue principale, selon différentes régions, en 1950

Régions	Bilingues suédophones	% de la population suédophone	Bilingues finnois	% de la population finnoise	Total	% de toute la population locale
Uusimaa (Helsinki exclue)	41 715	43	21 060	27	62 775	23
Région de Åbo-Turku (Åbo-Turku exclue)	6 704	28	3 153	34	9 857	30
Ostrobotnie suédophone	25 304	23	14 762	32	40 066	25
Régions à prédominance suédophone[1]	141 120	40	153 003	29	294 123	32
Åland	2 160	10	583	76	2 743	13
Reste du pays	16 117	99	130 544	4	146 661	5
Total	**159 397**	**–49**	**284 130**	**–9**	**443 527**	**50**

1. Helsinki et Åbo-Turku comprises.

Pour 1950, le taux de bilingues est plus élevé chez les hommes suédophones que dans la minorité prise dans son ensemble : 65,1 % contre 59,5 % à Vaasa. On constate l'inverse chez les Finnois : 30,6 % contre 32,8 % à Helsinki.

En outre, le bilinguisme chez les suédophones atteint son plus haut taux, à l'intérieur des régions bilingues, dans les plus grandes villes (Helsinki, Åbo-Turku) où le nombre de bilingues finnois est bien supérieur à celui des suédophones ! En fait, le recensement ne mesure pas les degrés de bilinguisme. Le bilinguisme individuel a évolué, de la manière suivante, dans quelques-unes des grandes cités finlandaises (en pourcentage de la totalité de chaque groupe) – le taux de bilinguisme chez les Finnois variant peu entre les villes, contrairement à celui des suédophones :

	Année	Helsinki %	Åbo-Turku %	Tampere (unilingues finnois) %	Vaasa %	Oulu (unilingues finnois) %	Pori %
Chez ceux	1900	29.6	17.6	6.0	—	—	—
de langue	1920	33.7	19.9	8.6	32.2	9.4	11.4
maternelle	1950	32.8	19.0	9.6	35.1	11.8	9.1
finnoise		(96 700)	(17 300)		(7 500)		
Chez les	1900	42.1	51.8	66.1	—	—	—
suédophones	1920	70.8	76.2	81.8	51.3		86.1
	1950	82.8	83.5	93.3	59.5	93.3	91.2
		(58 800)	(8 500)		(7 900)		
Taux de bilingues pour toute la population de la ville	**1900**	**35,3**	**27,2**	**9,4**	**—**	**—**	**—**
	1920	**46,8**	**31,6**	**11,4**	**41,2**	**12,6**	**16,0**
	1950	**42,6**	**25,5**	**10,8**	**44,9**	**12,6**	**10,4**
		(155 500)	**(26 000)**				

On peut donc considérer que, dans les questions du recensement, on devrait tenir compte du bilinguisme individuel, quitte à intégrer ces bilingues dans la minorité, quelle qu'elle soit, pour fixer le statut de la commune concernée. Ce ne serait que la reconnaissance d'un fait ancien : il y a toujours eu des bilingues depuis le XVII[e] siècle (marchands, riches paysans, officiers, clergé, hommes d'administration) et les frontières linguistiques internes du pays ont toujours conservé une certaine mobilité, grâce justement aux assimilations linguistiques réciproques. Par ailleurs, pendant combien de temps encore le nombre absolu de bilingues, dans les deux communautés, va-t-il augmenter ? Avec quels effets sur le respect du bilinguisme officiel ? Quelles sont les **perspectives d'avenir** ? Que se passera-t-il quand la minorité tombera au-dessous de 5 % ? Le traitement d'égalité des langues et des groupes linguistiques sera-t-il toujours possible ?

Les **causes reconnues du déclin numérique** sont diverses : taux de natalité (pendant un temps peu et moins élevé chez les suédophones), émigration (surtout pour la décennie 1960-1970), mariage mixte (plus commun chez les suédophones, surtout urbanisés) menant à l'assimilation linguistique, changement de langue lors de l'entrée sur le marché du travail. Dans les deux derniers cas, on va dans le sens d'une fennisation progressive...

Même s'il est difficile d'établir des tendances nettes avec des tableaux statistiques simples, ces causes ne s'accumulent-elles pas pour créer

un sentiment d'insécurité linguistique ou même de non-appartenance à un groupe ? Dans le journal de langue suédoise *Hufvudstadsbladet* du 29 novembre 1983, un cri d'alarme était lancé : «Les suédophones sont moins nombreux et plus âgés»: 20 % de la minorité ont plus de 65 ans (10 % pour la population entière). Cette minorité a diminué de 50 000 membres entre 1950 et 1980 ; 50 % des femmes suédophones sont âgées de plus de 45 ans, 25 % de plus de 65 ans (mais on a respectivement 37 % et 15 % quand on considère toute la population) : 25 % des 82 000 familles dont le chef est de langue suédoise ont un enfant de plus de 7 ans, un tiers ont un enfant de 7 à 15 ans. Pour toute la population les taux s'élèvent à 27 % et à 34 %.

Une population peut-elle se maintenir, à défaut de se développer, si elle perd son dynamisme démographique ?

Le démographe K.E. Forsberg a établi, en 1975, les prévisions suivantes, pour les suédophones (1970-1990) :

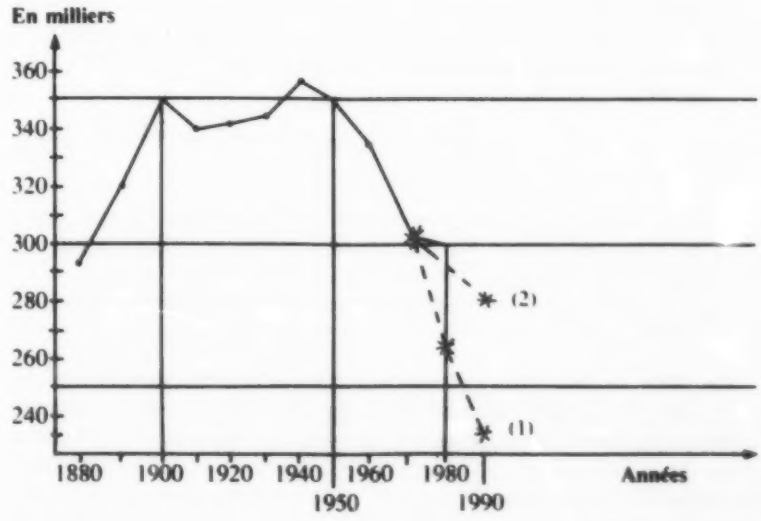

L'écart entre 1 et 2 est assez faible en pourcentage de la population totale puisqu'on prévoit aussi une diminution de celle-ci. En chiffres, cela donne :

	1980	1990	2000[1]
Scénario 1 (pessimiste)	266 000	226 000	217 000
Scénario 2 (optimiste)	293 000	278 000	259 000

1. Prévisions postérieures à celles de Forsberg.

En fait, ces pronostics se sont avérés faux, la minorité demeurant en 1980 à plus de 300 000 membres (vers 275 000 en l'an 2000, soit 5.8 % de la population totale ?).

Plusieurs facteurs expliquent ce ralentissement du déclin (ou sa lenteur) :

— les mouvements migratoires ne peuvent être entièrement contrôlés (l'émigration des années 60-70 ainsi que le boom des naissances pendant les années 50 n'avaient pas non plus été prévus, encore moins maîtrisés) ;
— le groupe des plus de 65 ans est plus élevé certes chez les suédophones que chez les Finnois, mais l'âge moyen de la mortalité n'est pas exactement le même dans les deux groupes : il est légèrement supérieur chez les suédophones.

À la suite des résultats partiels du recensement de 1980 (en 1983), on prévoit :

— que la différence des taux de natalité entre les deux groupes, existante dans les années 50, va tendre à s'effacer ; aujourd'hui, on compte 1,6 enfant par femme ;
— que le retour des Finnois de Suède est plus probable que celui des suédophones.

En 1981, le déficit des naissances sur les décès était de 693 chez les suédophones ; avec un même taux de natalité et un âge moyen de mortalité moins élevé, la population finnoise a augmenté de 19 758 membres. Pour compenser la diminution de la minorité, chaque femme suédophone devrait atteindre 2,3 enfants ; il n'est donc pas exagéré d'affirmer que, même si les prévisions ne se réalisent pas à l'unité près, la tendance est à la baisse : que la majorité et la minorité se ressemblent de plus en plus quant aux taux de natalité et de mortalité (comportements démographiques) n'y change rien – toute variation est plus sensible, plus tôt perceptible aussi dans un groupe aux dimensions déjà restreintes.

2. Natalité et pyramide des âges

Le **taux de natalité** est l'une des raisons reconnues du déclin de la minorité, à la fois sur l'ensemble du pays et pour la région de Helsinki. Cela a été vrai pour les décennies passées et a encore des conséquences sur la pyramide des âges. Aujourd'hui, depuis les années 50, la différence entre les groupes de population est moins marquée ; pourtant les données ne permettent pas d'esquisser des tendances fermes : comme partout ailleurs, les problèmes démographiques finlandais ne peuvent être traités à court terme. On peut affirmer que le taux de natalité chez les suédophones a été longtemps plus bas que le taux moyen national, donc bien plus bas que le taux pour les Finnois.

Selon l'annuaire statistique de Finlande :

Années	Naissances d'enfants vivants		Décès[1]		Accroissement de la population[2]	
		%		%		%
1866-1870	56 783	31.8	68 981	38.6	moins de 14 900	8.3
1891-1900	82 000	32.6	50 000	19.9		
1911-1915	88 329	29.2	51 613	17.1	30 600	10.1
1931-1940	70 000	19.7	50 000	14.0		
1946-1950	104 716	26.8	43 390	11.2	50 200	12.8
1951-1955	91 565	22.1	39 379	9.5	45 800	11.1
1961-1965	80 803	17.9	42 500	9.4	24 700	5.5
1969-1973		13.4		9.7		
1971-1975	60 982	13.1	44 350	9.5	18 600	4.0
1975	65 719	13.9	43 828	9.3		
1976-1980	64 596	13.6		9.3		
1980	63 105	13.2	44 448	9.3		
1981	63 586		44 441		27 794[3]	

1. Les causes de mortalité sont aujourd'hui (indépendamment des groupes linguistiques), par ordre décroissant d'importance : les maladies cardio-vasculaires et cérébro-vasculaires, le cancer, la pneumonie, le suicide, la bronchite et l'emphysème, les accidents de la route.
2. Jeu entre l'accroissement naturel, les migrations, la mortalité infantile et les naturalisations.
3. Mortalité infantile en 1980 : 7.6 pour 1 000 naissances d'enfants vivants.

Taux de natalité : au début des années 1960, 17.9 ‰ pour les suédophones et 21.5 ‰ pour les Finnois ;

Variation totale en 1981 : −693 chez les suédophones ; +19 758 chez les Finnois.

Ces moyennes générales doivent être nuancées **selon les régions,** la différence ville/campagne restant pertinente, en partie, pour compren-

dre les variations dans l'accroissement démographique. Ainsi, Åland conserve un assez bas taux de natalité, mais aussi le département de Turku-Pori. Åland avait en 1900 : 8000 jeunes de 0 à 14 ans et 2000 personnes de plus de 65 ans (sur 24 000 habitants); en 1980, les chiffres étaient de 4000 et de 3000 (sur 23 000 habitants).

Département	1962		1979		
	Natalité %	Mortalité %	Nombre de naissances	Nombre décès	Accroissement de la population[1]
Åland	14,1	10,9	262	192	66
Turku-Pori	16,3	10,0	8 741	6 893	567
Kymi	16,6	10,0	4 090	3 566	−873
Häme	16,6	9,9	8 034	6 145	1 428
Mikkeli	17,0	10,8	2 328	2 288	−226
Uusimaa	17,4	9,6	15 285	9 443	8 803
Vaasa	17,6	9,6	6 140	3 841	2 050
Carélie du Nord	18,5	9,3	2 137	1 792	−183
Kuopio	18,7	9,7	3 384	2 458	58
Finlande centrale	18,7	9,1	3 170	2 405	607
Oulu	22,4	8,3	6 985	3 238	1 167
Laponie	25,1	6,9	2 872	1 477	−313
Pour tout le pays	**18,1**	**9,5**	**63 428** **13,2 %**	**43 738** **9,3 %**	**13 151**

1. Jeu entre l'accroissement naturel, les migrations, etc.

Dans les villes, le taux de natalité se chiffre ainsi, pour différentes dates (moyenne pour toutes les communes urbaines du pays):

1941-1945 = 19,3 %, chez les Finnois
16,5 %, chez les suédophones
} différence : 2,8 %

1948 = 24,9 %, chez les Finnois
18,8 %, chez les suédophones
} différence : 6,1 %

En 1979, sur 63 428 naissances, 39 768 avaient eu lieu en commune urbaine contre 23 660 en commune rurale mais avec les décès et les départs, les villes augmentaient de 11 209 personnes contre 1942 en campagne !

À Helsinki, on comptait, en 1950, 13 600 enfants de langue suédoise contre 7200 en 1970.

Cette évolution n'est pas sans effet sur le maintien d'un réseau scolaire, proprement suédophone, dans la capitale (voir chapitre II.B.7).

Une particularité finlandaise vaut la peine d'être notée ici parce qu'elle affecte partiellement le taux de natalité et les mouvements de population : c'est le **nombre constamment supérieur des femmes sur celui des hommes.** Pour 1000 hommes, il y avait en 1750 : 1101 femmes, en 1800 et 1850 : 1056, en 1900 : 1026, en 1950 : 1092, en 1970 : 1071, en 1979 : 1068 (environ 152 000 femmes en plus) – avec un léger décalage entre villes et communes rurales (1979 : 1116 femmes pour les villes, 1001 pour les municipalités rurales [voir plus loin sur l'urbanisation rapide de la Finlande] et aussi entre les régions : les femmes sont minoritaires dans les départements d'Oulu, de Carélie du Nord et de Laponie. À la fin de 1982, Helsinki avait un surplus de 53 000 femmes, Tampere, un de 12 400 et Åbo-Turku, un de 11 800.

Au 31 décembre 1981, le pays comptait 2 484 000 femmes (dont 1 057 000 mariées et 276 000 veuves) pour 2 327 000 hommes (dont 1 055 000 mariés et 49 300 veufs). À la même date, il y avait 123 personnes de plus de 100 ans dont 110 femmes.

Par suite du plus faible taux de natalité et de l'émigration plus forte des plus jeunes, on peut s'attendre, pour les suédophones, à une **pyramide des âges** légèrement différente de celle des Finnois – notamment plus étroite à la base et plus large en son pic.

Pour tout le pays, les tendances sont à une baisse sensible du groupe des moins de 15 ans, à un accroissement rapide des plus de 65 ans et à un tassement des 45-64 ans.

L'espérance de vie est, on l'a vu précédemment, quelque peu supérieure pour les suédophones ; pour tout Finlandais, en 1978, elle est de 68,49 ans chez les hommes et de 77,12 ans chez les femmes, ou encore de 73 ans indépendamment des sexes et des langues, en 1982. Cette durée moyenne était :

Durée moyenne de l'espérance de vie en Finlande

	Hommes	Femmes
1921-1930	60,7 ans	64,7 ans
1956-1960[1]	64,9 ans	71,6 ans
1976-1980	69,4 ans	78,0 ans

1. En suède, 71,2 ans pour les hommes et 74,7 ans pour les femmes.

Par groupes d'âge, on a pour toute la population finlandaise :

Âge	1950		1960		1979			
	Finnois %	De langue suédoise %	Finnois %	De langue suédoise %	Finnois		De langue suédoise	
0 -14 ans	94,5	5,5	94,2	5,8	920 000*	94,8 %	49 194	5,2 %
15-24 ans	92,6	7,4	93,5	6,5	732 000*	94,9 %	38 141	5,1 %

* Environ.

	1900	1920	1940	1960	1980	au 31 déc. 1981
0-14 ans	931 000	1 051 000	995 000	1 340 000	965 000	956 700
%	35.0			30.0	plus de 20.0	19.9
15-64 ans	1 583 000	1 908 000	2 465 000	2 778 000	3 245 000	3 270 000
%	moins de 60,0				moins de 68,0	
65 et plus	142 000	189 000	196 000	327 500	578 000	586 000
%	5,7			7,4	plus de 12,0	
Hommes	1 310 000	1 530 000	1 790 000	2 140 000	2 310 000	2 320 000
Femmes	1 340 000	1 610 000	1 900 000	2 300 000	2 470 000	2 480 000
Total	2 650 000	3 140 000	3 690 000	4 440 000	4 780 000	4 810 000

Les prévisions s'établissent ainsi :

Âge	1980 %	1985 %	1990 %	Évolution des groupes
0 -19 ans	28,1	26,5	25,6	en diminution
20-59 ans	55,5	56,2	56,3	en stagnation
60 ans et plus	16,4	17,3	18,1	en hausse

En comparant maintenant la population entière et la minorité de langue suédoise, on obtient les données suivantes (en pourcentage – sauf pour 1979) :

Âge	Toute la population				De langue suédoise			
	1950 %	1960 %	1970 %	1979	1950 %	1960 %	1970 %	1979
0 -14 ans	30	30	24,3	915 000	−25	23,0[1]	19,1	49 194
15-64 ans	63	62	66,3	+3 000 000	−66	65,0	65,7	192 017
65 ans et plus	7	7	9,3	+510 000	10	11,8[2]	15,1	60 343
Total	**100**			**4 425 000**	**100**			**301 554**

1. Soit 75 800.
2. Soit 38 600.

Ou encore, au 1er janvier 1980 :

19 % de la population de langue suédoise a moins de 15 ans contre 21 % pour la population entière ; 18,8 % a plus de 65 ans (contre 11,9 %). Cela veut dire aussi que 10 % des Finlandais de plus de 65 ans et 5,3 % des 0-6 ans sont de langue suédoise, soit des taux différents du taux que représente la minorité dans la population (6,3 %).

Le vieillissement du groupe suédophone ne fait donc aucun doute et son renouvellement n'est plus assuré à l'heure actuelle.

Finalement, la pyramide des âges prend une forme plus rectangulaire que pyramidale (voir shémas aux pages suivantes : pyramides superposées, pour 1975 : ensemble de la minorité, à Helsinki, à Åland et dans le département de Vaasa, pyramide pour 1979).

3. Les mariages mixtes

Selon plusieurs auteurs, le changement de langue au cours de l'existence, en passant, par exemple, de la maison au marché du travail, est de moindre importance quant aux effets que les mariages mixtes ou l'émigration. De fait, ces deux derniers facteurs peuvent modifier en profondeur la répartition des domaines d'usage des deux langues et conduire à un changement de première langue, d'autant plus que les enfants sont concernés.

Les mariages mixtes sont-ils une étape vers la «disparition» de la minorité suédophone ?

Pyramides des âges, pour la minorité, en 1975

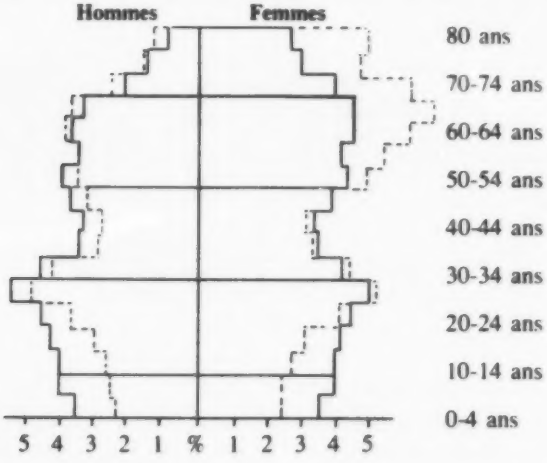

— Ensemble de la minorité

---- Population suédophone de Helsinki

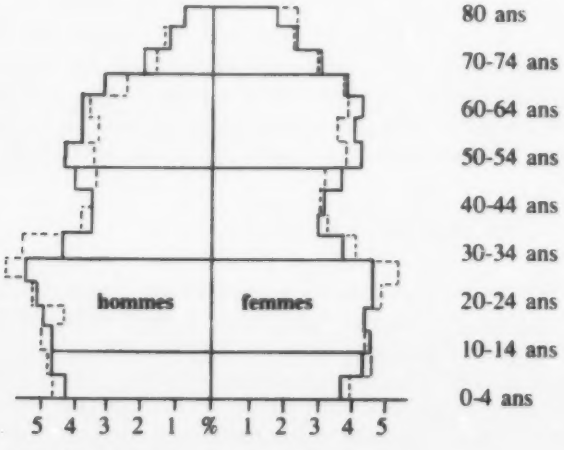

Suédophones dans les départements

de Vaasa ——

d'Åland ------

Pyramide des âges au 31 décembre 1979

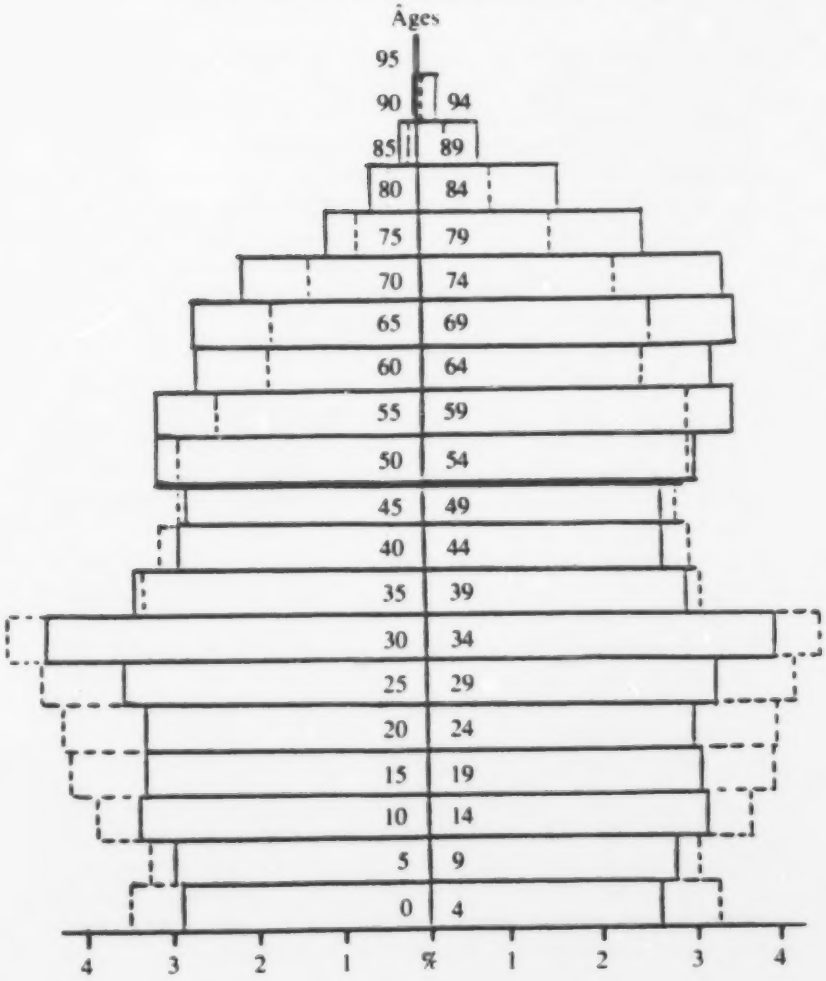

—— Population suédophone

- - - - Population totale

Depuis 1950, d'après une enquête menée sur des personnes nées entre 1936 et 1950, les facteurs favorables au changement vers le finnois apparaissent être :

— **la famille** : si celle-ci est linguistiquement homogène (suédois par exemple), même dans les cas de mariage mixte, il y a tendance à s'identifier au groupe suédophone ; dans les cas d'hétérogénéité, il y a identification au finnois ou aux deux groupes ;

— **le mariage** : si un tel est issu d'une famille linguistiquement mixte, il a tendance à accepter à son tour un partenaire de l'autre langue. Dans ces conditions, si sa langue dominante a été le suédois, son foyer sera de langue finnoise ou suédoise ; si le finnois a été privilégié, son foyer sera finnois. Globalement, les mariages mixtes ont un effet d'entraînement : ils favorisent les futurs mariages mixtes. Par conséquent, ce type de mariage, à long terme, pourrait réduire encore le groupe des suédophones ;

— dans les mariages mixtes, la **langue du foyer et des enfants** est bien sûr affectée, soit dans le sens du bilinguisme, soit dans le sens de l'usage exclusif du finnois (voir De Vries). Plusieurs «couples linguistiques» sont possibles, sans parler des couples suédois-suédois (homogènes) :

- un partenaire est de langue suédoise, l'autre est de langue finnoise (cas plus fréquent du mari «suédois» et de la femme «finnoise» que l'inverse) ;
- un est hétérogène (avec suédois dominant), l'autre de langue finnoise ou suédoise ;
- un est hétérogène (avec finnois dominant), l'autre de langue finnoise ou suédoise ;
- les deux conjoints sont linguistiquement hétérogènes.

À coup sûr, les compétences dans chaque langue varient en conséquence et affectent l'identification subjective à telle ou telle langue. Les différences régionales ne sont pas négligeables non plus, même parmi ceux qui se disent bilingues : un suédophone de Helsinki n'a pas toujours les moyens ou les occasions de recourir au suédois comme c'est le cas pour un suédophone du département de Vaasa.

En fait, les pratiques de l'endogamie et de l'exogamie (mariage entre membres d'une même communauté ou de communautés différentes) évoluent lentement malgré les pressions de la mobilité ; l'endogamie locale persiste aussi – restant courante même dans certaines zones, là où le niveau de vie est peu élevé, où l'intégration sociale est poussée.

Il faut donc considérer avec prudence le changement dû au mariage mixte et ne pas en exagérer l'importance : à la fois parce que l'usage réel des langues est soumis à des contraintes complexes et parce que le nombre de locuteurs concernés en Finlande n'est pas très important.

Répartition des mariages linguistiquement exogamiques, chez les hommes de langue suédoise (selon De Vries, 1976)

	Zone urbaine %	Zone rurale %
1951	37.9	13.4
1954	45.7	16.5
1957	40.7	17.3
1960	44.4	18.2
1963	44.2	16.2 (pointe de 20 % en 1961)
1965	46.5	17.1

En 1951, 3 % de **tous** les mariages étaient mixtes. La même année, plus de 75 % des nouveaux mariés suédophones (femmes et hommes) avaient conclu un mariage... en suédois ; en 1970, le taux était de 67 %.

En 1979, les mariages se sont répartis de la façon suivante, selon le lieu de résidence et les langues principales (chiffres officiels):

Répartition des mariages selon le lieu de résidence et les langues principales en 1979 (chiffres officiels)

Lieu de résidence de la femme	Langue principale de l'homme								
	Finnois			Suédois			Autres		
	langue principale de la femme								
	finnois	suédois	autres	finnois	suédois	autres	finnois	suédois	autres
a) Commune urbaine	17 764	334	15	531	557	1	490[1]	55[2]	4
b) Commune rurale	8 809	81	5	140	350	1	132[3]	7[4]	1
c) **Total**	26 573	415	20	671	907	2	622	62	5
dont venant de la même commune (endogamie)	20 889	341	17	519	698	2	28	4	3
+ femmes résidant à l'étranger	—	3	135	—	4	24	—	—	4

Total de a) 19 751 ; b) 9 526 ; c) 29 277 ; d) 22 501.
1. 462 maris, sur les 490 mariages, résidant à l'étranger.
2. 51 maris, sur les 55 mariages, résidant à l'étranger.
3. 128 maris, sur les 132 mariages, résidant à l'étranger.
4. 7 maris, sur les 7 mariages, résidant à l'étranger.

De ce tableau de 1979, il ressort que : 1) les hommes suédophones se sont mariés presque autant avec des femmes de même langue qu'avec des femmes finnoises, quand ils étaient originaires d'un milieu urbain ; 2) plus des trois cinquièmes des ruraux de langue suédoise ont préféré une conjointe de même langue qu'eux ; 3) en tout, près de 41 % des hommes suédophones ont épousé une Finnoise ; 4) pour les hommes finnois, le choix d'une partenaire de langue suédoise est extrêmement rare (415 cas sur 26 573 mariages endogamiques).

L'endogamie reste donc fréquente pour les Finnois et pour les hommes de langue suédoise issus d'un milieu rural. La progression des mariages mixtes est perceptible, mais sans à-coups ni accélération notable, même dans les deux dernières décennies (22 517 mariages mixtes entre jeunes de moins de 25 ans en 1970 ; 20 627 en 1983).

À Helsinki, l'évolution est légèrement différente.

Pourcentage des mariages exogames chez les suédophones, à Helsinki

Année	Hommes %	Femmes %	Total %
1926	26,3	11,6	14,5
1932	29,5	25,8	27,7
1951	45,6	38,4	42,2
1965	65,5	53,3	60,3
1970	58,1	47,7	53,5
1973	62,4	49,3	56,8
1976	68,3	55,2	62,9

À l'heure actuelle, si pour tout le pays, près de la moitié des citadins suédophones trouvent une partenaire finnoise, à Helsinki la proportion monte à près de 70 %. On estime que le taux global de suédophones vivant avec une personne de langue finnoise est passé, dans la capitale, de 18 % en 1955 à 25 % en 1965 puis 29 % en 1975.

Quelles sont les conséquences de ces mariages mixtes pour la langue des enfants ? Un certain nombre d'études existent et parviennent aux mêmes constats et conclusions :

— La langue dominante du milieu (de la commune) est relativement importante sur la pratique linguistique des familles bilingues, les enfants étant plus facilement de langue suédoise dans les communes à majorité suédoise. On doit postuler qu'il existe une corréla-

tion entre la proportion de suédophones dans telle zone et le pourcentage des suédophones parlant le finnois. L'exemple d'Åland le prouve : la très forte majorité de langue suédoise empêche le développement même du bilinguisme. Selon le recensement de 1970, 50 % des enfants dans les mariages mixtes sont devenus de langue suédoise dans les districts suédophones à plus de 35 %, moins de 30 % dans les districts suédophones à moins de 35 % ; seulement 17 % sont demeurés de langue suédoise dans des districts unilingues finnois.

— Le type et la fréquence d'interaction dans la famille tendent à faire privilégier l'emploi, chez les enfants, de la langue de la mère mais ce, pas forcément dans les campagnes ; la femme orienterait le choix de la langue, en favorisant d'abord la langue de son groupe d'origine. Fougstedt et Hartman (1956) ont ainsi suivi 11 730 enfants nés entre 1941 et 1950 (sur 28 400 nés de parents suédophones, pour la même période) : 38,8 % de ces enfants étaient de langue suédoise ; le taux était légèrement supérieur (40,8 %) dans les familles où la mère était de langue suédoise et le père, finnois. Mais la différence entre ce dernier type de couple et le couple mère finnoise/père suédophone avait diminué par rapport aux résultats d'une enquête menée en 1940.

En 1970, on estimait à 11 % les suédophones vivant dans des familles bilingues (soit 34 000 personnes environ). La proportion différait selon les communes : 15,8 % à Vaasa, 10,3 % à Jakobstad, 22,8 % à Åbo-Turku, plus de 16 % à Helsinki – la capitale enregistrant, en 1955, 5000 familles bilingues, 6500 en 1965, mais 6000 en 1975. En 1979, il y avait 100 000 Finlandais vivant en famille bilingue.

Environ 60 % des enfants éduqués dans ces familles deviennent unilingues finnois : c'est là le taux généralement admis aujourd'hui, qu'on retrouve, par exemple, dans le choix des parents (bilingues) au moment d'inscrire leur enfant à l'école.

On constate :

1. le rôle encore important (mais pas toujours prépondérant) du père (et de sa langue) dans les zones rurales (près de 50 % des enfants demeurent alors suédophones dans les familles bilingues). Dans le département de Vaasa, en 1975, dans de telles familles où le père était de langue suédoise, 71 % des enfants étaient de langue suédoise contre 56,9 % si c'était la mère qui l'était ;
2. l'évolution semble donner un poids plus important à la mère, tandis que l'influence du père recule.

Pourcentage d'enfants et de jeunes suédophones (0-24 ans) dans l'ensemble des familles bilingues, en 1970 et en 1975

Communes	Mère de langue suédoise		Père de langue suédoise		Pourcentage moyen		Nombre des 0-24 ans	
	1970 %	1975 %	1970 %	1975 %	1970	1975	1970	1975
Urbaines	40,5	45,1	32,7	31,7	35,9	37,4	7 122	8 002
Autres	48,5	50,1	53,0	51,2	51,3	50,7	4 158	3 790
Pour tout le pays	43,0	46,4	38,8	36,9	40,4	40,8	11 280	11 792

Pour ces enfants des familles bilingues, plusieurs facteurs orientent le choix de la langue de l'école (d'après des résultats d'enquêtes menées à Helsinki et à Vaasa, donnés ici sans souci de hiérarchisation) :

— l'âge des parents : les plus jeunes parents sont plus sensibles à l'environnement finnophone ; ce sont d'ailleurs les plus jeunes couples qui vivent dans les nouvelles zones d'habitation des banlieues, où il y a surnombre de Finnois par rapport aux suédophones ;

— la formation initiale des parents : un niveau d'éducation supérieure ne semble pas favoriser l'usage exclusif d'une langue ; si le père est de langue suédoise et a reçu une éducation supérieure, son enfant sera placé dans une école de langue suédoise ; par contre si la mère, finnoise, a aussi reçu une telle éducation, l'enfant va plutôt à l'école finnoise ;

— la distance de l'école : dans les banlieues nouvelles, on construit rarement une école suédophone ; certes, tout enfant a droit au transport scolaire, mais les relations du milieu de vie (voisinage, copains) semblent l'emporter, pour l'enfant, sur d'autres considérations ;

— la langue d'usage dans la famille même : cette langue est fréquemment le finnois ; très souvent, l'argument avancé par les parents d'enfants placés à l'école finnoise est que ces enfants connaissent mieux le finnois : ceux-ci deviennent unilingues finnois, la famille, l'école et les amis favorisant le recours unique au finnois. Le choix pour l'école suédoise est dont plus délibéré, plus volontaire : dans ce cas-là, les enfants sont d'ailleurs déjà compétents dans les deux langues (il y a véritablement «choix» d'école), vivant en permanence dans un environnement bilingue.

4. Distribution géolinguistique (effets de l'urbanisation ; différences régionales)

Une autre raison pousse au lent déclin numérique des suédophones par assimilation linguistique : c'est la **rapide urbanisation** du pays et la mobilité géographique engendrée par les transformations récentes de l'économie et du marché du travail. La part de la population habitant les communes urbaines (villes et bourgs , voir chapitre III.A.1) a évolué ainsi : en 1930 : 18 %, en 1940 : plus de 26 %, en 1950 : plus de 32 %, en 1960 : moins de 60 %, en 1968 : 49 %, en 1973 : 57 %, en 1980 : 60 %. En cinquante ans donc, on est passé de moins de 2 citadins sur 10 habitants à 6 sur 10, les communes de moins de 6000 personnes étant les plus touchées par les départs. Les mouvements de population, lors de ces migrations internes, ont suivi un chemin nord-sud/sud-ouest, c'est-à-dire le chemin inverse de celui suivi lors des périodes de peuplement de la Finlande. Cette redistribution au détriment des campagnes se poursuit, même si elle est davantage contrôlée aujourd'hui par l'État qui a acquis une certaine expérience dès l'après-guerre grâce aux programmes d'occupation du sol, notamment avec des colonies de peuplement en Laponie (par suite de cession de territoire à l'U.R.S.S.).

Maintenant, plus de la moitié de la population est concentrée dans les quatre régions méridionales, les quatre cinquièmes du pays accueillant l'autre moitié ; la densité moyenne de population est de 15,7 habitants au km², mais de 46,8 dans le sud industrialisé et de 9,1 pour le reste. (Voir le premier tableau de la page suivante).

À titre de comparaison avec la Suède et la Norvège (selon des données du Conseil nordique) :

Pays	Population totale			% dans les communes de plus de 2 000 habitants	
	1960	1970	1981	1960	1970
Finlande	4 450 000	4 600 000	4 810 000	42	51,0
Suède	7 490 000	8 080 000	8 320 000	61	64,1
Norvège	3 590 000	3 890 000	4 100 000	52	—

Selon les données de l'O.C.D.E. (1979), la croissance de la population urbaine s'établit ainsi, entre 1965 et 1975, avec pour la Finlande une assez faible hausse démographique mais une forte progression de l'urbanisation :

Urbanisation des dernières années, avec différences selon les sexes[1]

Année	Population totale	Population urbaine			Population rurale			Nombre total par sexe	
		total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	hommes	femmes
1970	4 598 336	2 520 308	1 092 450	1 427 858	2 258 028	1 127 535	1 130 493	2 219 985	2 378 351
1979	4 771 292	2 852 164	1 347 835	1 504 329	1 919 128	958 949	960 179	2 306 784	2 464 508
1981	4 812 000	2 866 000			1 946 000			2 327 000	2 484 000

1. Pour les années antérieures, voir le tableau sur l'évolution démographique générale (chapitre III.A.1).

Croissance de la population urbaine entre 1965 et 1975

Pays	Nombre total d'habitants			Citadins[1]			Niveau d'urbanisation	
	1965	1975	Variation en % de 1965 à 1975	1965	1975	Variation en %	1965 (en %)	1975
Canada	19 670 000	22 830 000	16	13 000 000	15 600 000	21	66	69
Finlande	4 581 000	4 712 600	2,9	1 600 000	2 300 000	42	35	49
France	49 160 000	52 710 000	7,3	25 500 000	30 000 000	17	52	57
Suède	7 800 000	8 190 000	5	4 100 000	4 600 000	13	53	56
Norvège	3 750 000	4 000 000	6,8	1 500 000	1 700 000	17	39	42
O.C.D.E. Europe	353 740 000	383 800 000	8,5	177 200 000	210 800 000	19	50	55
Total O.C.D.E.	679 653 000	748 596 000	10,1	399 100 000	478 400 000	20	59	64

1. Dans les communes de plus de 20 000 habitants.

Cette urbanisation globale du pays n'a pas été sans effet sur les groupes linguistiques : certes, elle est assez récente (ce n'est qu'en 1969-1970 que la barre des 50 % de «citadins» a été dépassée), elle s'accompagne d'une croissance très modérée de la population (même si les villes profitent davantage de la hausse). Mais on a déjà remarqué que dès la fin du XIX[e] siècle, le développement urbain allait de pair avec la fennisation :

Année	Population totale selon les groupes		Composition de la population urbaine (total : 100 %)		Composition de la population rurale (total : 100 %)	
	Finnois %	Suédois %	Finnois %	Suédois %	Finnois %	Suédois %
1880	85.23	14.31	57.8	37.9	87.8	12.1
1900	86.75	12.89	70.0	29.0	—	—
1920	88.70	10.98	75.7	23.1	91.2	8.7
1960	92.40	7.43	91.0	8.7	93.3	6.6

Cela n'empêche pas que les suédophones demeurent relativement concentrés dans les zones urbaines, tout en ayant perdu aux environs de 1880 la place déterminante qu'ils y avaient. De l'ensemble des Finnois (a), puis de l'ensemble des suédophones (b), selon les types de commune, la répartition a suivi l'évolution suivante :

a. Finnois								
Année	Communes urbaines[1]			Communes rurales[1]			Total du groupe linguistique	
		%			%			
1880	100 300	5.5		1 656 000	94.3		1 756 000	
1900	230 600	10.0		2 075 400	90.0		2 306 000	
1920	373 400	13.6		2 380 000	86.4		2 754 000	
1960	1 553 000	37.8		2 555 000	62.2		4 108 000	
1970	2 168 975	50.5		2 126 025	49.5		4 295 000	
b. Suédophones		1	2		1	3		4
		%			%			%
1880	65 700[5]	22.0	37.6	229 000	78.0	12.2	294 000	14.3
1900	97 000[5]	28.0	29.0	252 500	72.0	10.9	349 700	12.9
1920	114 600	33.4	22.5	226 900	66.6	8.6	341 000	10.9
1960	148 800[5]	45.0	8.7	181 600	55.0	6.5	330 500	7.4
1970	+170 000	53.0	7.0	+143 300	47.0	+6.0	303 400	6.6

1. % par rapport au groupe entier.
2. % par rapport à la population urbaine totale.
3. % par rapport à la population rurale totale.
4. % par rapport à toute la population.
5. Dont à Helsinki en 1980 : 23 000, 1900 : 40 000, 1960 : 65 000, en 1979 : 47 000. Voir chapitre II. A. 2 pour la distribution des suédophones selon le type linguistique des communes.

Les suédophones vivent donc toujours davantage en milieu urbain, proportionnellement, que les Finnois (en 1970, près de 22 % des suédophones de Finlande habitent Helsinki contre 8 % de tous les Finnois). Cette permanence de vie urbaine pour la minorité explique en partie premièrement, l'ancienneté de sa vie associative, deuxièmement, la vitalité d'une vie culturelle en suédois (voir chapitre III.D), troisièmement la légère avance quant au niveau d'éducation – avance déjà perceptible à la fin du XIX[e] siècle, grâce à un réseau scolaire établi plus tôt que celui des Finnois, enfin quatrièmement, le taux de fécondité, en baisse avant celui des Finnois. Rappelons ici aussi que près de la moitié des communes bilingues sont considérées comme des communes urbaines : 17 sur 39 en 1980, et qu'elles se trouvent dans les départements de Uusimaa, de Turku-Pori et de Vaasa, régions suédophones traditionnelles (voir chapitre II.A.2).

Outre Helsinki, déjà étudiée (voir chapitre II.A), on notera pour les deux autres **villes bilingues** en permanence, selon les textes officiels, un changement notable, dans le sens d'une réduction de la minorité ; pour Åland, il y a une étonnante stabilité (voir tableau p. 294).

Helsinki et Åbo-Turku ont donc connu une «chute» de leur minorité :

	1880	1970	au 1er janvier 1980
Helsinki	52,3 %	10,6 % (54 000)	9,5 % (46 000)
Åbo-Turku	41.9 %	5.8 % (8 835)	5,2 % (8 546)

Ce qui reflète assez fidèlement l'urbanisation rapide des Finnois, le déclin numérique et la bilinguisation relative des suédophones. **Åbo-Turku** donne un aperçu assez sensible des modifications démographiques de cette minorité (selon les données officielles de la ville, septembre 1983) : sur 163 592 habitants, 8370 se reconnaissent suédophones (5,1 %) ; au centre-ville, réside un quart de la population totale (40 600) mais la moitié des suédophones. Ceux-ci sont donc moins prêts à déménager vers les nouvelles banlieues, à cause sans doute de l'infrastructure lacunaire en langue suédoise qu'on y trouve, à cause sans doute aussi du fait que cette minorité est assez âgée ; en effet, il y a dans le groupe d'âge des 0-6 ans : 7,3 % de suédophones contre 8,7 % pour toute la population, dans le groupe des 15-74 ans : respectivement, 63,5 % et 68,4% ; enfin, dans le groupe des 75 ans et plus : 8,8 % et 4,4 %. En conséquence, l'âge moyen chez les suédophones est de

Situation démographique des 10 principales villes de Finlande et de 3 centres périphériques

Ville (en finnois)	Nom en suédois	Année de fondation	[1]	1815	1900	1940	1960	1er janvier 1981[2]
Helsinki	Helsingfors	1550	b	4 801	91 216	320 330	452 777	483 836 - 9,5 %
zone métropolitaine								901 118
Tampere	Tammerfors	1779		793	36 265	80 782	127 260	166 268
avec banlieues								243 918
Turku	Åbo	1300	b	12 550	38 187	74 788	124 359	163 680 - 5,8 %
avec banlieues								240 927
Espoo	Esbo	1963	b	—	—	—	96 609 en 70	137 532 - 12,8 %
Vantaa	Vanda	1972	b	—	—	—	—	132 132 - 5,1 %
Lahti	Lahtis	1878		—	840	27 746	66 802	84 767
Oulu	Uleåborg	1605		3 543	14 947	28 029	58 197	93 829
Pori	Björneborg	1558		2 750	14 917	21 612	54 103	79 385
Kuopio	—	1782		1 087	11 702	25 157	44 911	74 565
Jyväskylä	—	1837		—	3 031	10 943	39 636	64 225
En Ostrobotnie :								
Vaasa	Vasa	1606	b	2 602	14 242	33 313	42 701	53 767 - 28 %
Kokkola	Gamlakarleby	1620	b	1 799	2 466	8 544	16 195	33 904 - 21,5 %
En Laponie :								
Rovaniemi	—	1929		—	—	7 911	21 510	30 021

1. Statut linguistique, si non finnois ; b= bilingue
2. Dont % de suédophones.

Villes	1910		1920		1960	% de suédophones		au 1er janvier 1880		
	Suédophones	Finnois	Suédophones	Finnois	Suédophones	En 1970	En 1975	Suédophones	%	Population totale
Åbo-Turku	plus de 13 000 (27%)	34 500	moins de 11 400 (1/5)	40 000	9 600 (7,7%)	% 5,8	% 5,8	8 546	5,2	163 900
Vaasa-Vasa	moins de 9 800	plus de 9 700	10 300 (moins de 50%)	11 100	moins de 14 000 32,6%	29,3	29,2	15 230[1]	28,4	53 720
Îles d'Åland	20 500	900	20 000	plus de 750	—	—	—	21 506	95,1	22 608
Viipuri-Viborg	plus de 3 200	moins de 20 000	moins de 3 300	plus de 22 000	(ville «occupée» par les Soviétiques depuis la guerre)					

1. En 1973, Vaasa a compté 16 728 suédophones par suite de l'incorporation de certaines communes suédophones des alentours.

Département	1910	1950	1960			1970		
	c[1]	c	a[2]	b[3]	c	a	b	c
Uusimaa-Nyland	149 173 41 %	168 363 25,2 %	91 945	71 105	163 050 19,6 %	99 744	49 990	149 734 14,9 %
Turku-Pori Åbo-Björneborg	43 045 10,3 %	36 744 5,8 %	15 157	18 118	33 725 5 %	16 806	12 004	28 810 4,3 %
Vaasa-Vasa	111 094 25,3 %	112 754 18,6 %	30 168	75 999	106 167 23,9 %	31 724	67 760	99 034 23,5 %
Åland-Ahvenanmaa	20 458 95,7 %	20 879 96,3 %	6 298	13 959	20 257 96,5 %	8 052	11 851	19 903 96,3 %
Autre départements	15 191	9 547	5 305	2 484	7 789	4 165	1 760	5 925
Total	**338 961 (11,6 %)**	**348 287 (8,6 %)**	**45 %**		**330 988 (7,4 %)**	**53 %**		**303 406 (6,6 %)**

1. c : total des suédophones et % par rapport à la population départementale.
2. a : communes urbaines.
3. b : communes rurales.

41,2 ans pour 33,6 ans dans l'ensemble de la population. Dans le réseau scolaire de la ville, on trouve 50 écoles polyvalentes de langue finnoise (dont 13 pour les trois dernières années) et 3 de langue suédoise (une seule pour la fin des études). Quant au nombre de lycées, il y en a 11 finnois et 1 de langue suédoise. Autre caractéristique démographique déjà notée, la prépondérance des femmes (54 % de tous les habitants): en 1970, pour 100 hommes suédophones, on avait 126 femmes suédophones (dans l'ensemble de la population, le rapport était de 100/117), en 1979: pour 100 suédophones, on avait 117 femmes de langue suédoise (100/116 pour la population entière). Ce dernier trait n'est donc pas propre aux suédophones, mais il augmente l'âge moyen, les femmes vivant plus longtemps. Une certaine pyramide des âges, un milieu assez restreint font que les suédophones de Åbo-Turku préfèrent, *grosso modo*, la stabilité à la mobilité : ils vivent avec leurs difficultés linguistiques, savent où trouver les services en suédois, ont vécu toujours ou depuis longtemps dans les bâtiments les plus anciens des quartiers centraux. À telle enseigne, la municipalité s'est décidée à organiser quelques journées d'étude pour attirer l'attention de ses fonctionnaires sur la nécessité du bilinguisme et les besoins d'un groupe particulier d'habitants.

Par **départements** (villes et campagne réunies), l'évolution ne favorise pas non plus la minorité ; pour les départements suédophones, les tendances sont à la baisse ou au tassement (sauf pour les communes urbaines de Nyland et d'Åland) : voir le tableau de la page précédente (p. 295).

Au 1er janvier 1980, la situation se présentait telle que définie au tableau de la page suivante (p. 297).

Même rassemblés en quelques régions, les suédophones n'atteignent pas des pourcentages élevés : entre 23 % pour l'Ostrobotnie et 4 % pour le Sud-Ouest ; Åland, unilingue suédois, n'a même pas 7 % de la minorité, alors que près d'un tiers vivent en Ostrobotnie et moins de la moitié dans la zone métropolitaine ; Turku-Pori, pourtant longtemps région principale du pays, tournée vers la Suède, culturellement active naguère en suédois, conservant encore la seule université entièrement de langue suédoise, ne retient plus que 4 % des suédophones.

	Surface terrestre en km²	Population totale	Densité au km²	Nombre de suédophones et % par rapport à la population départementale		Suédophones par groupe d'âge	
						– de 15 ans	+ de 65 ans
					%		
Uusimaa	9 859	1 119 731	114,5	146 135	13,1	25 080	29 787
Turku-Pori	21 924	701 700	32,1	28 143	4,0	4 966	5 810
Vaasa	26 122	430 177	16,6	99 494	23,1	21 496	16 397
Kymi	10 736	345 053	32,0	2 228	0,6	286	452
Åland	1 481	22 608	15,4	21 506	95,1	4 742	3 381
Autres	233 153	2 152 023	92,9	4 028	0,2	598	777
Total	**305 475**	**4 771 292**	**15,7**	**301 554**	**6,4**	**57 168**[1]	**56 604**[2]

1. Sur 1 052 371 personnes de 15 ans et moins, dans toute la Finlande (21 % pour tout le pays : 19 % pour la minorité).
2. Sur 567 578 personnes de 65 ans et plus (11.9 % pour tout le pays : 18.8 % pour la minorité).

Linguistiquement, il existe des distinctions entre les régions : selon le recensement de 1950[2], les quatre départements (par ordre décroissant d'importance par rapport à l'ensemble de la minorité : Uusimaa, Vaasa, Åbo-Turku, Kymi — Åland mis à part) avaient toujours plus de bilingues de langue maternelle finnoise que suédoise, mais Vaasa avait 10 unilingues pour 1 bilingue (464 000 unilingues finnois, 86 500 unilingues suédois et 55 000 bilingues), Nyland avait le plus fort taux de bilingues (325 000 dont 64 % de tous les suédophones bilingues : 102 000 sur 159 000) tout en concentrant 66 000 unilingues suédois, c'est-à-dire 35 % de tous les suédophones unilingues : 189 000. Les proportions pour le département de Turku-Pori étaient les suivantes : plus de 61 000 bilingues, dont 20 000 de langue maternelle suédoise, pour 567 000 unilingues, dont 16 500 suédophones (8,8 % de tous les unilingues suédois) ; dans la région de Kymi, le nombre de suédophones bilingues dépassait aussi celui des suédophones unilingues (3500 contre 330), mais était loin derrière le nombre de Finnois bilingues (17 000 pour 290 000 Finnois unilingues). Quand à Åland : sur 21 000 habitants, plus de 18 700 étaient unilingues suédois et moins de 2200 bilingues de langue maternelle suédoise.

2. Le seul avec des données sur les deux langues pour les personnes enregistrées (voir le début de ce chapitre).

Il est difficile, faute de données objectives, de comparer avec la situation présente : on peut cependant avancer que c'est l'Ostrobotnie qui a connu les modifications les plus profondes en se fennisant, notamment dans les communes urbaines, exaspérant ainsi son sentiment «national», certes depuis longtemps marqué (voir chapitre I.A).

Globalement toutefois, la **suédophonie finlandaise** reste étonnamment concentrée, selon une division géographique ancienne : à la fois sur une bande côtière (surtout agricole) au nord-ouest (l'Ostrobotnie) et le long des côtes, au sud et sud-ouest (de Borgå-Porvoo à Åland) économiquement diversifié puisqu'on y trouve les principales industries du pays, des activités touristiques, de l'agriculture et de la pêche (voir cartes en annexe). Il ne s'agit donc pas d'un continuum spatial ; l'ensemble est fragmenté socialement (voir chapitre III.B), linguistiquement ; il y a par contre continuum, même si le Nord-Ouest et le Sud-Ouest (Ostrobotnie et Åland) ont conservé davantage leurs «dialectes», tandis que les régions de Åbo-Turku et de Helsinki tendent davantage à l'assimilation. Aux quatre départements suédophones mentionnés (plus Åland), s'ajoute aujourd'hui une «cinquième province», administrativement invisible : celle que constituent les 60 000 suédophones émigrés en Suède (voir chapitre III.E).

5. Ethnicité et mobilité (bilinguisme individuel)

Entre 1979 et 1981, un projet majeur intitulé *Språkgrupp och mobilitet – Ethnicity and Mobility in Finland* a été conduit sur le changement géographique et social chez les suédophones entre 1950 et 1970, avec aussi un regard sur le changement d'appartenance aux groupes linguistiques. Les problèmes méthodologiques et les résultats de cette étude, coordonnée par Tom Sandlund (Åbo Akademi) et appuyée par J. De Vries (Carleton University, Ottawa), ont été publiés dans une douzaine de rapports (1980-1982) (voir Sandlund 1980, 1981 ; T.E. Söderholm 1982, pour les rapports en anglais). Les indications de tendance ont été obtenues à partir des données recueillies lors des recensements de 1950 et de 1970, et partiellement de 1975 ; ainsi près de 22 000 personnes, sur les 36 000 retenues au départ, ont pu être «suivies», traçant indirectement les directions du rapide changement connu par la Finlande après la guerre. L'originalité de la recherche est d'essayer de voir le lien entre la mobilité géographique, la mobilité sociale et la modification de l'idendité linguistique – en tenant compte de facteurs variés : âge, sexe, lieu de naissance, langue d'origine, statut sociopro-

fessionnel et secteur d'activité. Trois centres régionaux ont été particulièrement analysés : Helsinki, Åbo-Turku et Vaasa. Les difficultés rencontrées tiennent en partie à l'évolution des critères d'autoidentification linguistique et aussi aux modifications de la catégorisation par métier, difficultés d'autant plus sensibles que les auteurs ont tenté parfois de comparer avec les trois premières décennies (1900-1930).

Globalement, à mon avis, on peut condenser les résultats de la manière suivante, en recoupant ainsi ce qui a été dit dans les pages précédentes :

— Plus la minorité décroît, plus sa proportion de **bilingues** augmente, dans tous les groupes d'âge.

— La bilinguisation est un phénomène essentiellement **urbain.** Mais quand la minorité diminue dans une ville, que se passe-t-il ? Notamment, le flux de migrants de même langue se tarit-il et à quelle vitesse ?

— Une commune urbaine peut maintenir plus longtemps l'équilibre entre les langues, même si les locuteurs d'une des langues diminuent en nombre, grâce surtout à la pression linguistique relative des bourgs avoisinants : ainsi Helsinki et Vaasa, entourées de communes rurales suédophones, et Åbo-Turku de communes finnoises. Mais, en règle générale, il semble que lorsque les suédophones constituent les deux tiers d'une commune, on trouve la même **proportion** de bilingues dans les deux groupes linguistiques (50 % environ) ; lorsqu'ils tombent à un tiers, chaque groupe a le même nombre **absolu** de bilingues.

— Les **hommes suédophones** et les **femmes finnoises** semblent connaître (déjà depuis 1920) un plus haut pourcentage de bilingues, par rapport à l'ensemble de leur groupe et par rapport au groupe de même sexe de l'autre langue. Mais les variations locales ne permettent pas d'exagérer cette affirmation.

— Ceux qui sont **nés** en milieu urbain (commune urbaine large) ont plus de chance d'être bilingues, mais, pour cet aspect, la différence entre la ville et la campagne était plus marquée dans les années 20 que depuis les années 50. Cette probabilité ne contredit pas la faible évolution numérique des bilingues finnois.

— C'est chez les **cols blancs, à Helsinki,** qu'on rencontre proportionnellement le plus de bilingues (malgré un léger tassement dans les dernières années), **le statut et le rang hiérarchique** étant plus déterminants que le secteur d'activité proprement dit (les travailleurs suédophones sont plus souvent bilingues que leurs camarades finnois). **Par contre à Vaasa,** ville moins administrative, moins universi-

taire, aux industries plus traditionnellement aux mains de suédophones, les Finnois sont en général plus bilingues qu'à Helsinki ou Åbo-Turku, indépendamment ou presque de leur type de profession. On a ici l'opposition «centre» (davantage bilingue) – «périphérie» (moins développée et davantage unilingue).

Chez les suédophones, le profil idéal d'un bilingue, en 1950, a donc été un fonctionnaire, plutôt de haut rang, travaillant dans le secteur «social» et vivant à Helsinki ; par contraste, l'unilingue a été un travailleur de l'industrie, à Vaasa, probablement de sexe féminin. Il resterait à démontrer plus objectivement que plus décroît la minorité, plus se réduit la connaissance de la deuxième langue nationale parmi les catégories sociales les plus défavorisées de la majorité et, corollairement, plus un groupe se «dégrade» socialement, plus il accepte un changement de langue.

— Le bilinguisme individuel dépend dans une large mesure de la **structure familiale** et des **mariages mixtes.** Logiquement, le nombre de Finnois bilingues ne peut plus augmenter si la minorité décline (vite) numériquement, les données absolues étant plus importantes dans ce cas que les pourcentages. Il est difficile cependant de faire des prévisions à partir des seuls chiffres de Helsinki où les suédophones sont assez nombreux, en termes absolus, mais faibles en termes relatifs. Manquent aussi des analyses de l'impact réel du bilinguisme institutionnel sur le bilinguisme individuel, notamment pour les Finnois.

— Le **changement linguistique** s'opère, semble-t-il, principalement pendant l'enfance et l'adolescence, l'école apparaissant plus comme le reflet que comme la source de ce changement. Là encore, hypothèses et enquêtes détaillées sont nécessaires pour préciser vers quel âge se fixe l'identité linguistique et quels sont tous les facteurs qui pèsent sur le changement de langue (voir De Vries) – entre autres l'entrée sur le marché du travail.

— En général, toute extrapolation à partir des tendances, même récentes, est risquée : demeurent en effet relativement des inconnues les flux d'émigration et de retour, les valeurs idéologiques attachées à la pratique du bilinguisme, les seuils-limites en deçà desquels une minorité se survit à peine à elle-même, les conséquences du maintien d'un bilinguisme officiel sur la maîtrise des langues, les différences de comportement linguistique dans les familles selon qu'elles sont unilingues ou bilingues, à des degrés divers.

La **mobilité géographique,** entre 1950 et 1970, a pris plusieurs formes, mais n'a jamais atteint des proportions considérables jusqu'à causer

de soudains déséquilibres locaux, et ce, pour diverses raisons :

— la mobilité qui a eu lieu **entre les départements** a été relativement restreinte comparée à l'émigration, aux déplacements vers les villes ; les migrations dans le pays ont assez peu touché les suédophones, pour ne rien dire des mouvements vers des communes purement finnoises ;

— la mobilité **interne aux départements** se rapproche de l'émigration quant au nombre de personnes concernées par les échanges intercommunaux (à l'intérieur de chaque département) ;

— le déclin de la minorité par suite du **changement de langue** semble infime, surtout en comparaison avec les effets dus aux **départs** vers la Suède, plus nombreux que chez les Finnois. Le changement vers l'autre langue est plutôt rare quand la personne a été éduquée dans une famille unilingue, mais c'est le contraire lorsque chacun des parents est issu d'un groupe linguistique différent – cela est surtout vrai pour ceux qui ont été inscrits comme suédophones dans leur enfance. Mais les données du recensement sont à prendre avec prudence, les parents inscrivant davantage la langue qu'ils souhaitent pour leur(s) enfant(s) que la langue réellement utilisée !

Mobilité géographique depuis 1975

Quels ont été les mouvements internes de population depuis 1975 ? Le développement économique, l'essor démographique dans son ensemble ont modifié la répartition géographique de la population en un sens favorable au Sud ; d'ailleurs, seul le département d'Uusimaa et quelques régions le long des côtes ont vu, ces dernières années, une croissance nette de leur population. Pour éviter l'effet boule de neige dû à l'attraction de Helsinki, pour enrayer les trop grandes différences entre les régions, une poiitique de planification a été mise en place (voir chapitre II.B.7 sur la répartition des établissements d'enseignement supérieur par exemple ; voir aussi chapitre III.C). Pourtant une nouvelle distribution de la population se poursuit, même si elle se ralentit depuis 1977 environ.

Ainsi, par exemple, 855 Âlandais ont changé de domicile : 646 restant sur les îles, 71 se dirigeant vers la métropole, 82 vers Turku-Pori, 34 vers Vaasa... et 22 vers les autres départements ; en échange, Åland a reçu 956 personnes : outre les 646 habitants ne modifiant que leur commune (et non leur département), 121 personnes venaient du département d'Uusimaa, 91 de celui de Turku-Pori, 61 celui de Vaasa... et 37 des autres départements.

Flux, selon les types de commune (a = commune urbaine; b = commune rurale)

	Passage d'une *a* à une *a*	Passage de *a* à *b*	Passage de *b* à *a*	Passage d'une *b* à une *b*	Migration totale	Migration des femmes
1979	70 081	48 168	48 211	25 314	191 774[2]	98 411
1977[1]	68 419	48 266	47 231	24 771	188 687	97 618
1975	89 763	57 615	61 666	30 555	239 599	122 317

1. En 1977, les communes urbaines ont absorbé les bourgs (voir chapitre II.A.2).
2. 118 292 personnes venant grossir la population urbaine, 73 482 la population rurale.

Pour les départements ayant une forte concentration de suédophones, les mouvements ont été les suivants (en 1979) :

Mouvements internes aux départements (*) et entre les départements

Département d'arrivée	Département de départ				Arrivées pour tout le pays (b)	Différence (a) – (b)
	Uusimaa	Turku-Pori	Åland	Vaasa		
Uusimaa	43 413*	3 056	71	1 322	62 630	+
Turku-Pori	2 490	18 651*	82	778	26 804	–
Åland	121	91	646*	61	956	+
Vaasa	1 185	847	34	8 268*	12 960	+
Pour tout le pays (a)	**58 325**	**27 086**	**855**	**12 723**	**191 774**	

En 1979, en plus du département de Turku-Pori (moins 282 personnes), ceux de Kymi (1138), de Mikkeli (184), de la Carélie du Nord (417), de Kuopio (559), d'Oulu (1652) et de Laponie (829) ont connu une perte d'habitants, rien que par suite des mouvements de population. La même année, pour les mêmes raisons, les départements d'Uusimaa (plus 4305), d'Åland (101), de Häme (279), de Finlande centrale (139) et de Vaasa (237) ont connu un gain. D'après les données de 1983, Uusimaa et Åland, entre autres, continuent d'avoir un tel gain ; la Laponie le connaît aussi désormais.

Pour mesurer encore mieux l'ampleur de la mobilité géographique, on peut affirmer qu'en 1880, près de 85 % de la population vivait dans sa commune de naissance ; le taux est tombé à 50 % environ, en 1960.

Attraction d'Uusimaa

Enfin, afin de nuancer le tableau de 1979, on peut considérer le mouvement de ceux qui sont nés entre 1931 et 1950 (groupe d'âge le plus mobile et aussi le plus fécond) ; gains et pertes sont alors plus sensibles :

	Départements de résidence			
	Finnois		Suédophones	
	1950 %	1980 %	1950 %	1980 %
Uusimaa	11	25	44,6	50,0
Turku-Pori	15	15	10,2	9,2
Åland	—	—	6,8	7,3
Vaasa	15	7	35,6	31,0

La concentration vers Uusimaa apparaît ici assez clairement : 44,6 % des suédophones nés entre 1931 et 1950 y habitaient en 1950 pour passer à 50 % en 1980; 11 % des jeunes Finnois y résidaient en 1950, 25 % en 1980.

De 1950 à 1975, toujours pour le même groupe d'âge (plus de 1 400 000 individus de langue finnoise, 108 000 de langue suédoise), les gains et pertes s'élèvent à :

	Dans la population finnoise		Dans la population suédophone	
		%		%
Uusimaa	+160 651	+103,2	− 9 710	−20
Turku-Pori	− 26 517	− 12,4	− 3 919	−35,3
Åland	—	—	− 1 414	−37,0
Vaasa et Finlande centrale	− 54 088	− 26,4	−14 366	−37,7
Gains	+164 009		—	
Pertes	−294 095		−29 409	
Pertes totales	−130 086	− 9,2	−29 409	−27,2%

La minorité perd donc 27 % contre 9 % pour la majorité, et cela dans un groupe de forces vives à la fois pour le marché du travail et pour la fécondité. La perte la plus faible pour les suédophones, dans Uusimaa, est due sans doute aux effets de l'urbanisation (ne favorisant pas les départs) et aux arrivées des autres départements. Comparé à la forte

mobilité géographique des Finnois vers le même département, le mouvement des suédophones semble assez minime (en termes absolus et relatifs).

6. L'émigration

Une des autres causes avancées pour expliquer le déclin numérique de la minorité est l'émigration. De fait, la Finlande a connu des vagues successives de départs, dès la fin du XIX[e] siècle, motivées par la faim, la guerre civile, la recherche d'un meilleur niveau de vie, etc. Les causes ne se recoupent donc pas dans le temps et touchent sélectivement les groupes linguistiques. Depuis 1974, fonctionne à Åbo-Turku un Institut de la migration (*Siirtolaisuusinstituutti/Migrationsinstitutet*) supporté par les universités, diverses associations et les ministères de l'Éducation, du Travail et des Affaires étrangères : il encourage les études sur les déplacements des Finlandais, publie un bulletin et édite trois séries de livres (en finnois, suédois et anglais).

Avant les années 60

De 1880 à 1930, les émigrants finlandais, majoritairement des hommes venant des zones rurales, se sont tournés pour l'essentiel vers l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada : région de Thunder Bay, par exemple, en Ontario) ; on estime qu'il y a eu 159 000 départs vers ces pays entre 1901 et 1910, et 121 000 entre 1911 et 1930 (350 000 départs entre 1870 et 1930, dont moins de 20 % revinrent au pays). Parmi les candidats pour les États-Unis, le pourcentage des suédophones a varié : 100 % en 1866-1870, 68 % en 1871-1880, 40,7 % en 1881-1890 et 40,9 % en 1891-.900. Quand on sait que les émigrants étaient dans la force de l'âge, que la minorité oscillait alors entre 300 000 et 350 000 (10 % à 13% de toute la population), ces départs peuvent être considérés comme une saignée — même si en termes absolus, les chiffres n'ont pas atteint des totaux énormes.

De 1911 à 1940, 135 000 Finlandais sont partis, se dispersant vers les régions anglo-saxonnes surtout ; de 1941 à 1960, 76 000 sont partis à leur tour (33 000 vers la Suède déjà, 15 000 pour le Canada). Le flux vers la Suède dans les années 60 et 70 a entraîné, pense-t-on, plus de 300 000 personnes. Exemple parmi d'autres, la période 1951-1960 a connu, selon les données officielles, les départs suivants :

Départs selon le sexe, la langue principale et l'âge

	1951		1955		1959	
	Hommes	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**
De langue finnoise	8 474	6 453	733	771	1 673	1 538
De langue suédoise	2 498 (22,7 %)	2 203 (25,4 %)	129 (14,9 %)	119 (13,3 %)	135 (7,51 %)	154 (9,05 %)
Autres	4	12	1	2	4	9
Total	**10 976**	**8 668**	**863**	**892**	**1 812**	**1 701**

L'écart hommes/femmes est devenu faible, contrairement à la période d'avant la Première Guerre mondiale, mais la variation globale d'une année à l'autre a pu être assez grande. Pour les suédophones, par rapport au total des départs, on constate que les femmes ont fourni un pourcentage relativement plus élevé que les hommes.

Selon les groupes d'âge, cela a donné :

	1951		1955		1960	
	Hommes	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**
0-14 ans	2 279	2 119	190	180	279	278
15-24 ans	3 312	2 870	228	284	225	265
25-34 ans	3 112	2 156	262	230	236	218
35 ans et plus	2 273	1 523	183	198	181	161
Départs	**10 976**	**8 668**	**863**	**892**	**921**	**922**

À chaque fois, plus de 50 % des émigrés (hommes et femmes confondus) appartiennent au groupe d'âge des 15-34 ans.

Les provinces de départ n'ont pas toujours fourni les mêmes contingents : selon les causes et donc les périodes, telle ou telle région a vu un plus ou moins grand nombre des siens partir. Par exemple, de 1893 à 1920, près de 40 000 émigrants ont quitté le département d'Oulu, plus de 176 000 les départements de Vaasa et de Turku-Pori. On doit cependant noter que l'Ostrobotnie a cumulé, assez régulièrement depuis presque un siècle, émigration et migration interne, faisant ainsi des départements de Vaasa et d'Oulu les sources principales des mouvements de population. En fait, peu d'analyses existent à propos des différences régionales sur l'origine des candidats au départ, après 1960.

Émigration par région d'origine (traditionnellement suédophone) et pays de destination (chiffres officiels)

Régions d'origine	**1911-1923**	**1924-1930**	**1931-1940**	**1941-1950**	**1951-1960**	**1961-1970**	**1975**	**1979**
Uusimaa	7 814	4 452	2 777	3 976	11 956	3 466	454	535
Turku-Pori	13 493	4 097	663	1 203	5 023	869	123	242
Åland	2 711	1 441	908	719	922	36	—	—
Vaasa	36 133	13 987	2 346	10 867	15 229	999	44	128
(Autres départements)	—	—	—	—	—	—	—	—
Pour tout le pays	**90 453**	**35 452**	**8 844**	**22 329**	**54 052**	**10 206**	**1 061**[1]	**1 727**[2]
Principaux pays de destination								
Suède	—	1 103	3 691	14 280	18 498	[3]	—	—
U.R.S.S.	—	536	1 355	19	60	91	32	100
Autres pays d'Europe	—	772	882	811	3 011	1 335	460	627
Canada	90 234	28 090	681	822	14 193	2 559	118	74
États-Unis		3 212	1 538	2 418	3 925	1 799	141	227
Autres pays d'Amérique		565	285	147	276	71	29	65
Australie et Nouvelle-Zélande	142	1 066	181	180	7 163	3 979	60	57

1. Dont 645 femmes, presque toutes âgées de moins de 34 ans.
2. Dont 800 femmes, une centaine ayant 35 ans et plus.
3. Depuis 1954, le passeport n'est plus obligatoire pour se déplacer entre les pays nordiques et s'y installer (quand on est natif de l'un de ces pays) ; depuis 1961, les candidats finlandais à l'émigration vers l'un des pays scandinaves ne sont plus comptabilisés.

À partir de ce tableau, deux remarques s'imposent :

— les provinces à tradition suédoise ont toujours fourni plus des deux tiers des émigrants, jusqu'au début des années 60 ;

— il y a un net ralentissement des départs depuis une dizaine d'années, à l'exclusion des flux entre la Finlande et la Suède notamment.

Sur les 10 400 émigrants en tout en 1981, près de 4700 étaient des hommes ; 7450 sont partis vers l'un des pays scandinaves, 220 vers la Grande-Bretagne, 98 vers la France, 373 vers l'Allemagne, 232 vers l'Australie, le Canada n'attirant que 194 Finlandais et les États-Unis 350. Pour la même année, on a dénombré 15 800 retours, soit un excédent pour la Finlande de 5400.

Entre la Finlande et la Suède

Vu le marché commun du travail, les déplacements libres entre les pays nordiques, il est difficile d'évaluer désormais les départs et les retours. Cette incertitude des flux migratoires internordiques pèse sur les prévisions possibles quant au futur de la minorité suédophone, d'autant plus que les raisons de quitter la Finlande ont été et sont multiples. Bien qu'on connaisse un net ralentissement des départs aujourd'hui, il demeure toutefois que l'émigration dans les années 60 a été relativement forte et que, s'il n'y a pas eu alors de conflits linguistiques en Finlande, il y a quand même eu différenciation entre les groupes linguistiques à cause de cette émigration. De plus, les départs se sont alourdis d'une chute de la natalité chez les suédophones.

De 1931 à 1960, plus de 36 000 Finlandais sont partis vers la Suède (presque 43 % de tous les départs) ; pendant la même période, les suédophones ont diminué de 12 400. Entre 1950 et 1960, le nombre de départs pour la Suède a été de 18 500 ; la chute de la population de langue suédoise a été de 17 800 dans le même temps. Bien sûr, on ne peut lier d'une manière mécanique tous ces départs et la baisse chez les Finlandais de langue suédoise, mais on doit constater la covariation.

Selon des statistiques du Conseil nordique, les départs vers la Suède se sont élevés *grosso modo* à 39 500 en 1970[3], à 10 700 en 1975, à 12 800 en 1979, à 11 300 en 1980 et à 6800 en 1981 (soit 83 000 départs

3. D'autres sources donnent entre 42 500 et 45 000 départs et 8600 retours parmi les partants : plus de 23 000 venaient d'une zone rurale, plus de 8500 étaient originaires du département d'Oulu, 7000 de celui de Laponie, 5400 de celui d'Uusimaa et 5000 de celui de Vaasa ; 2200 étaient de langue suédoise (5 % environ des nouveaux émigrants).

entre 1975 et 1981). À titre de comparaison, rappelons qu'en 1980, il y a eu 63 000 naissances et 44 500 décès (accroissement naturel de 18 500). En 1982, un Finlandais sur dix serait né en Suède.

Balance des départs et des retours, d'après A. Majava (1979)

	Départs vers la Suède (a)	Retour de Suède (b)	Différence (a) – (b)
1946-1950	30 600	6 900	23 700
1951-1955 [1]	47 700	19 500	28 200
1956-1960	48 300	19 500	28 800
1961-1965	75 200	25 600	49 600
1966-1970	125 600	42 800	82 800
1971-1975	58 500	65 000	– 6 500
1976-1978	42 500	16 900	25 600
1946-1978	**428 400**	**196 200**	**232 200**

1. À noter la différence d'évaluation avec les chiffres officiels donnés dans le tableau précédent ; voir aussi chapitre III.E.

Les candidats types pour la Suède ont été les célibataires (hommes et femmes), les jeunes ruraux de 17 à 30 ans et les enfants de moins de 15 ans.

Les diverses motivations pour émigrer vers la Suède ont pris chacune une importance variable selon les années ; on peut citer, sans souci de hiérarchiser ces raisons :

— l'attraction exercée par la demande de main-d'oeuvre (on a pu observer un décalage de six mois environ entre l'augmentation des offres et celle des départs de Finlande) ;
— le niveau des salaires offerts ;
— le désir d'échapper au chômage en Finlande (mais l'émigration s'est maintenue aussi en période de plein emploi) ou au changement structurel estimé trop brutal ou rapide (avec déqualification le plus souvent, ou non-qualification) ;
— les possibilités de promotion plus rapide (mobilité sociale liée à la mobilité géographique d'alors).

Cependant, depuis quelques années, la Suède n'attire plus ou ne retient plus avec la même force :

— le niveau de vie tend à devenir le même en Finlande ;
— les industries suédoises connaissent aussi le chômage et la restructuration (le marché du travail s'est «rétréci» et les Finlandais ne sont pas les seuls «étrangers»).

Beaucoup de migrants de retour au pays cherchent à se réinstaller dans leur région d'origine (Centre et Nord de la Finlande). Voient-ils ainsi leur chance de mobilité sociale s'améliorer ?

Les suédophones émigrés ajoutent aux raisons données ci-dessus d'autres justifications qui expliquent leur choix :

— le sentiment d'appartenir à une même communauté linguistique que les Suédois (surtout pour les unilingues) ;
— l'attrait pour une formation supérieure ou professionnelle en Suède (les établissements pour une telle formation n'étant pas nombreux, ni présents partout en Finlande ; voir chapitre II.B.7);
— la «détérioration» des services sociaux, ressentis comme «pauvres» linguistiquement (en suédois), surtout pour les services à croissance rapide dans les années 60-70 ; de fait, la bilinguisation des suédophones tend à faire baisser l'offre bilingue dans les services administratifs et sociaux, or, les candidats au départ ont souvent été des unilingues (travailleurs avec peu de formation, petits fermiers, etc.) ;
— le manque ou la non-information des employeurs finnois à l'adresse des Finlandais de langue suédoise.

Il semble en fait que les causes et les effets de l'émigration pour les suédophones aient été et soient plus sociales et culturelles qu'économiques ; d'ailleurs ils sont souvent partis de régions économiquement meilleures que celles d'où partaient les Finnois.

À propos des suédophones finlandais émigrés, vers la Suède, on peut affirmer que :

— entre 1970 et 1974, ils ont suivi la même tendance que les Finnois ;
— entre 1975 et 1977, il y a eu forte hausse des départs ;
— en 1977, on a dénombré 1930 partants de langue suédoise sur 14 600 en tout, (soit 13 %) ; en 1978, 1370 sur 11 800 (11,6 %) ; en 1979, 1117 sur 12 800 (8,8 %). Sur ces trois ans, le taux des départs a été plus élevé que le taux des suédophones dans l'ensemble de la population finlandaise.

On estime en général que sur les 300 000 à 340 000 émigrés «finlandais» qui demeurent en Suède (depuis 1945) - 150 000 à 160 000 ayant conservé leur nationalité d'origine - de 17 % à 20 % sont des suédophones (60 000 personnes environ). Faute de données précises, concordantes, sur les migrations entre la Finlande et la Suède (sans parler des données selon les langues), il faut se contenter de cette fourchette ; elle est suffisamment nette cependant pour prouver que l'émigration est une des causes majeures du déclin numérique de la minorité (déclin partiellement enrayé par les immigrants suédois en Finlande).

Flux migratoires pour l'ensemble des Finlandais et pour les suédophones (en pourcentage par rapport à la population entière)

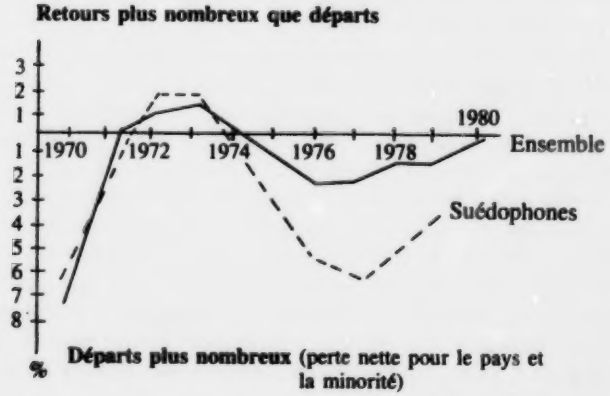

L'immigration en Finlande

Une autre caractéristique de la Finlande mérite aussi d'être mentionnée ici : c'est la quasi-inexistence de l'immigration. Contrairement à la Suède, à l'Allemagne de l'Ouest (R.F.A.), à la France et au Canada, le pays n'a jamais connu d'arrivées plus ou moins massives d'étrangers, pour des raisons économiques et également administratives – la loi contrôlant rigoureusement le droit de demeurer et de travailler sur place.

En 1970, 11 000 personnes étaient inscrites comme immigrantes, dont 8900 Suédois[4] ; les chiffres passaient respectivement à 8300 (5200) en 1975, 13 600 (10 600) en 1980 (statistiques du Conseil nordique). En 1981, il y avait 15 700 immigrés dont 8400 hommes – 12 960 venaient des pays scandinaves, en très grosse majorité (12 300) de Suède. La même année, 6800 Finlandais partaient pour ce pays voisin (sur 10 000 émigrants).

4. Les Nordiques ne sont pas à proprement parler des immigrés. Parmi les Suédois «immigrants», combient sont-ils à être d'origine finlandaise, plus ou moins lointaine ?

Il ne faut donc pas être aveuglé par les chiffres : si on exclut les Scandinaves, libres de circuler et de s'installer en Finlande, les immigrés avec permis de séjour et de travail sont très peu nombreux. Une très faible quantité, même en comptant les Nordiques, demandent la naturalisation : 1941-1950 : 4624, 1951-1960 : 3928, 1961-1970 : 3195, de 1971 à 1979 : 3190 ; en tout, de 1941 à 1979 : 14 937 dont environ 1200 Nordiques, parmi lesquels on dénombre 863 Suédois. Pour la même période, sont devenus Finlandais : 164 Canadiens et 193 Français.

Conclusions

Considérés dans leur ensemble et dans leurs effets interactifs et cumulatifs, les changements sociodémographiques jouent un rôle primordial dans l'évolution de la minorité, pourtant étonnamment stable géographiquement.

Il est difficile d'ordonner selon leur degré d'importance les facteurs du déclin numérique des suédophones. Deux groupes de facteurs apparaissent :

— ceux qui entraînent une perte : ce sont l'émigration et la faiblesse de la natalité ;
— ceux qui favorisent l'assimilation linguistique (assimilation à la population finnoise) : ce sont les mariages mixtes, les mouvements de population (migrations internes de la «périphérie» vers le «centre») et le changement de langue par suite de l'éducation reçue, du lieu de domicile choisi ou de l'entrée sur le marché du travail.

Chacun de ces facteurs a un effet multiplicateur, entraînant la minorité, lentement mais de plus en plus, dans les rangs de la majorité.

Ce qui n'apparaît qu'imparfaitement dans les données démographiques (et économiques – voir chapitre III.B), c'est la cassure existante entre les générations, même si certaines valeurs ou appréciations demeurent : la génération actuelle des grands-parents est née autour de l'indépendance qu'il a fallu consolider ; elle a voulu affermir une culture finnoise. La génération des parents a connu une scolarisation déjà plus poussée et a vécu... en toute indépendance (mais non sans à-coups) vis-à-vis de l'ancienne emprise culturelle suédoise et de l'emprise administrative russe. La génération des jeunes est passée, passe par une école plus sélective, transforme la vie urbaine sans avoir la nostalgie de la campagne ; elle n'a guère de souvenirs des confrontations militaires et linguistiques ; par contre, elle subit les contradictions de l'économie et des nouvelles techniques, sans avoir traversé les mutations et le boom des années 50 et 60.

Bien sûr, ces différences entre les générations ne sont pas propres à la Finlande : simplement, elles condensent les heurts et les modalités des changements intervenus dans les trente dernières années.

Avec ces changements – et leurs effets sur le devenir des groupes linguistiques – que vaut le maintien de la législation linguistique ? Moyen d'éviter les conflits dans les deux décennies qui ont suivi 1917, sert-elle encore aujourd'hui à protéger la minorité, et de quelle manière ? Y a-t-il un seuil en deçà duquel le droit ne suffit plus à cette protection ? Un seuil à partir duquel le principe de personnalité ne s'applique que malaisément, les bilingues préférant s'identifier à la majorité ?

Avec l'évolution telle qu'elle se dessine, la question du bilinguisme individuel prend une certaine importance, notamment lors des recensements.

En effet, le bilinguisme institutionnel s'est fixé quand la minorité avait encore certains pouvoirs et pour donner une meilleure place aux Finnois. Aujourd'hui, ces relations de pouvoir sont essentiellement dirigées par les Finnois eux-mêmes : de fait, l'unilinguisme finnois fait partie d'une domination objective. En réponse aux nouvelles normes sociales et linguistiques, aux changements économiques et démographiques, et les accompagnant aussi, les suédophones ont développé alors un bilinguisme individuel : ce faisant, ils ont en partie vidé et vident le bilinguisme officiel de sa substance. La transition de ce type de bilinguisme vers celui individuel s'est effectuée de manière graduelle, progressive : les suédophones la reflètent et y participent. Certes des enquêtes restent à faire, non plus tant sur les connaissances en langues (potentielles, auto-évaluées) que sur les comportements, les usages réels (voir chapitre III.D.4).

En résumé, les transformations sociodémographiques ont certainement accéléré le changement de statut de la minorité *(de facto) ;* elles trahissent aussi sans doute ce changement, provoqué par une multitude de raisons agissantes les unes sur les autres. Parmi ces raisons, celles à caractère économique ne peuvent être négligées.

B. De quelques dimensions socio-économiques des groupes linguistiques

1. Sur le développement économique : généralités

Le recensement de 1970 est le premier à avoir donné des informations sur le statut socio-économique des groupes linguistiques (occupa-

tion, secteur d'activité, statut professionnel, notamment de celui ou celle qui pourvoit aux besoins de la famille).

Avant de présenter ces particularités, rappelons les tendances générales de l'évolution économique de la Finlande, ouverte à la fois aux pays à économie de marché et aux pays à économie planifiée.

Longtemps instable, l'économie connaît depuis une dizaine d'années un essor moins heurté de sorte que l'expansion a été relativement rapide et la résistance à la récession mondiale assez exceptionnelle. Ainsi le taux de croissance est resté positif, le chômage a été maintenu en-dessous de la moyenne des pays de l'O.C.D.E. ; seule l'inflation demeure un problème préoccupant.

En fait, les caractéristiques importantes à noter – importantes parce qu'elles marquent plus en profondeur mode et niveau de vie – sont :

— les problèmes posés par les équilibres régionaux précaires (extrême concentration des réseaux de distribution, des sièges sociaux ; centralisation aussi de la planification : définition des objectifs de développement, répartition des subventions, etc. En économie comme en éducation, la Finlande est partagée entre un centralisme assez bureaucratique et un désir de mieux répartir les initiatives – la contradiction suscitant des critiques, on l'a vu, quant à la réelle «autonomie» des communes, par exemple) ;
— les ajustements industriels nécessaires pour conserver une place de choix dans le marché international (le pays «vit» grandement des débouchés de l'exportation : si sa population est de 0,1 % de la population mondiale, si sa production est de 0,3 % de celle du globe, son commerce extérieur est de 0,8 % du commerce mondial) ;
— les transformations dues aux nouvelles technologies (coût humain et coût financier assez sensibles pour une population assez réduite, soucieuse de la compétitivité de ses produits sur les marchés extérieurs).

Comme dans d'autres domaines (urbanisation, éducation, etc.), les changements ont été très rapides depuis l'après-guerre[5] ; la Finlande est passée, en moins de quarante ans, là où d'autres ont mis cent ans ou plus, d'une économie de type primaire à une économie de type tertiaire ; son industrialisation plus récente, l'outil de production plus neuf, une infrastructure plus proche des innovations récentes sont des atouts.

5. Les chiffres cités dans ce chapitre proviennent de plusieurs sources : Statistiques officielles, Forsberg (1975), Allardt et Starck (1981), projet Ethnicité-Mobilité, etc.

Population active ; marché du travail

Année	Population totale	Population en âge de travailler	Population active	Dont hommes/femmes		Dont chômeurs
1948	3 900 000	2 530 000				
1956	4 290 000	2 680 000				
1960	4 400 000	–3 000 000	2 033 000	1 232 000	801 000	55 000
1972	–4 600 000	3 400 000	2 173 000	1 190 000	983 000	
1980	4 780 000	3 600 000	2 315 000	1 220 000	1 090 000	112 000
1982	+4 800 000		2 400 000			152 000

La population active a augmenté en 1981-1982 du fait des retours de Suède, de mesures favorisant l'entrée sur le marché du travail...; cet accroissement a été concomitant d'une aggravation du chômage. Plus des deux tiers des femmes ont un emploi.

Sur des périodes prolongées, **les taux de chômage normalisés** s'élèvent à :

	Finlande %	Ensemble de l'O.C.D.E. %	Pays européens de l'O.C.D.E. %
1964-1973	2,3	2,9	2,6
1974-1981	4,7	5,3	5,3

(avec des pointes de 7 % à 8 % en Finlande pendant les années 1977-1979).

Les indices peuvent être nuancés selon les régions, notamment pour les départements les plus suédophones :

1980	Population en âge de travailler	Population active	Dont au chômage	% par rapport à la population active
Pour tout le pays	3 606 000	2 315 000	112 000	4,84[1]
Uusimaa	857 000	587 000	13 000	2,2
Turku-Pori	530 000	343 000	16 000	4,6
Åland	13 000	8 000	75	0,9
Vaasa	319 000	198 000	7 000	3,3

1. 6,25 % en 1982 et 1983 (+152 000).

De ce tableau, on ne peut tirer aucune conclusion hâtive, d'une part parce que les chiffres touchant les emplois sont très aléatoires et varient d'une année à l'autre, d'autre part parce que les départements cités ne sont pas exclusivement suédophones : il est impossible d'affirmer que les suédophones sont plus ou moins actifs que les autres, même si objectivement les pourcentages de chômage sont plus élevés dans les autres départements (essentiellement finnois) : 5.1 % pour Häme ; 5.4 % pour Kymi ; 6.5 % pour Mikkeli ; 7.6 % pour la Carélie du Nord ; 6 % pour Kuopio ; 5.4 % pour la Finlande centrale ; 8.1 % pour Oulu et 10.4 % pour la Laponie. Les différences régionales n'en restent pas moins marquées. À la mi-janvier 1984, on comptait 155 000 chômeurs dont 32 % de moins de 25 ans : le taux global était de 6.5 % mais il était passé à 14.1 % à Rovaniemi (Laponie), à 14.4 % à Kajaani (au Nord-Est) et à 2.2 % à Helsinki. Dans le département de Vaasa, plus de 10 000 chômeurs étaient recensés (5.8 % de la population active locale ; à Vaasa même : 4.5 %) : il est intéressant de noter que ce sont les communes relativement industrielles qui sont les plus touchées (Jakobstad : 7.3 %; Karleby : 5.7 %) et non les rurales, plutôt autosuffisantes grâce à l'équilibre entre agriculture, élevage d'animaux à fourrure et ateliers (artisans) (Kronoby : 1.4 % ; Närpes : 3.1 %). À Åland, près de 70 % des 300 chômeurs avaient moins de 25 ans. Ce chiffre, relativement peu élevé, fait craindre pourtant des départs vers la Suède dès que celle-ci connaîtra des signes de reprise (3000 Ålandais y travaillent déjà en permanence).

Ces précisions, sur le marché global du travail, autorisent à passer à un autre niveau d'analyse plus profond : l'évolution économique générale a-t-elle différencié les groupes linguistiques quant à leur répartition selon les secteurs d'activité, dans les catégories d'emploi, suivant les régions ?

2. Mutations des secteurs d'activité

Depuis les années 50, la Finlande a connu une transformation importante dans la répartition de sa population active.

En 1980, sur les 2 100 000 personnes en activité, 253 000 se situaient dans le secteur primaire, 604 000 dans les industries, 149 000 dans la construction, 315 000 dans les commerces, 169 000 dans les transports et communications, plus de 120 000 dans les banques et assurances, etc., et plus de 564 000 dans les services sociaux.

Pourcentage de cette population active, par branches[6]

Année[1]	Secteurs			
	Primaire (agriculture, pêche et sylviculture) %	Secondaire (industrie et bâtiment) %	Tertiaire (commerce, service, etc.) %	Autres + inconnus %
1950 (1 984 000)	45,8	27,1	25,7	1,4
1960 (2 030 000)	35,5	30,2	33,9	0,3
1970 (2 120 000)	20,3	34,2	44,1	1,4
1983 (2 400 000)	12,0	34,0	53,0	1,0

1. Population active entre parenthèses.

En 1983, les 53 % du secteur tertiaire se décomposent en : 14 % pour le commerce, 8 % pour les transports et communications et 31 % pour les services (sociaux, financiers, publics, etc.).

Le passage vers le tertiaire s'est effectué assez récemment, comparé à d'autres pays industrialisés, puisque le secteur primaire est resté prépondérant jusqu'aux années 60 (65 % encore en 1940).

Ainsi **a) selon les données de l'O.C.D.E. (1983)** :

	Secteur primaire %	Industries %	Services %	Population active	Dont femmes %	Chômage (% de la population active) 1981	1982
Finlande	11,1	34,8	54,1	2 400 000	46,7	5,2	6,1
Canada	5,5	28,3	66,2	11 900 000	40,5	7,5	10,9
France[1]	8,6	35,2	56,2	23 250 000	38,9	7,3	8,1

1. D'après les premiers renseignements du recensement de 1982 (février 1984), la France avait 8,2 % de sa population active dans l'agriculture (10,1 % de la main-d'oeuvre en 1975), 34,2 % dans l'industrie (38,5 % en 1975) et 57,6 % dans le tertiaire (services, commerce, transports) (51,4 % en 1975).

6. Transformation qui s'est accompagnée d'un rééquilibrage des parts de chaque secteur dans le P.N.B. (l'agriculture, par exemple, représentait 26 % du P.N.B. en 1950 ; elle atteint 3,7 % en 1981).

b) selon les statistiques du Conseil nordique (en %) :

Pays		Secteurs		
		Primaire %	**Secondaire %**	**Tertiaire %**
Finlande	1960	35.5	30.1	34.2
	1970	20.3	34.2	45.5[1]
Suède	1960	13.8	45.1	41.1
	1970	8.1	40.2	51.7
Norvège	1960	19.5	36.4	44.1
	1970	11.6	37.2	51.2

1. Chiffres légèrement supérieurs aux chiffres officiels de Finlande, donnés ci-dessus.

Une comparaison serrée avec la Suède, dans le temps, permet de mieux souligner la mutation tardive, mais rapide, de la Finlande :

Secteurs		Primaire %	Secondaire %	Tertiaire %
1880	Finlande	78	10	9
	Suède	66	11	14
1940	Finlande	63	18	17
	Suède	31	36	32
1975	Finlande	15	33	48
	Suède	6	37	52

Tandis que le changement dans la structure des activités prenait place, en Suède, entre 1890 et 1960 (sur 70 ans), celui de la Finlande s'étalait sur une période moitié moins longue (35 ans environ) entre 1940 et 1975. Le secteur industriel n'a jamais atteint en Finlande les taux élevés de la Suède (36 % à 46 % dans les années 40-60) – même si le pays a dû accélérer son industrialisation après la guerre pour faire face à ses dettes (en argent et en nature) envers l'U.R.S.S.

La Finlande s'est donc transformée, de société rurale en société de services, presque sans étape intermédiaire ; cette rapidité n'a pas été sans bouleversements socio-économiques (nouvelles compétences et professions, nouvelle organisation du travail, nouvelle distribution géographique de la main-d'oeuvre) et socioculturels (urbanisation accélérée, flux migratoires, chocs sur le mode de consommation, etc.), les résistances prenant divers aspects, parfois inattendus (conservatisme politique, alcoolisme...). Un court métrage de 1976 du Conseil finlandais de l'habitat, sur la conversion des paysages urbain et rural, ne s'intitulait-il pas : *Aucun raccourci pour réussir* ?

Particulièrement sensibles ont été les changements du **milieu agricole** même si l'exode s'est nettement ralenti depuis 1978. Les agriculteurs représentaient encore en effet autour de 70 % de la population active de 1900 à 1930, puis 63 % en 1940, pour tomber à 12 % environ aujourd'hui. Certes, cette catégorie doit être précisée ; elle comprend aussi bien les fermiers proprement dits, travaillant parfois dans les forêts (plus de 70 % du territoire est boisé), que ceux qui s'adonnent uniquement à la sylviculture ou à l'élevage, surtout des animaux à fourrure. L'après-guerre a connu la redistribution des terres ; après 1960, l'agriculture s'est mécanisée réduisant le nombre de paysans bûcherons, mais accélérant l'augmentation du nombre de fermes de plus de 20 hectares et celle du nombre de départs, créant des zones de dépeuplement avec épicerie, bibliothèque et autres services ... mobiles.

Selon les statistiques officielles, pour 1978, on peut dresser un tableau assez complet de l'état de l'agriculture – en milliers d'hectares :

Districts agricoles centraux *(maatalouskeskus/ lantbrukscentral)*	**Terres arables**	**Forêts en pousse**	**Terres agricoles (terres arables cultivées, prairies, pâturages, forêts productives)**
Total pour les 18 districts	**2 469**	**7 618,4**	**+13 000**
Uusimaa-Nyland	138,9	194,1	368,0
Suédois de Nyland	78,9	121,0	235,3
Ostrobotnie du Sud	273,8[1]	518,9	1 038,1[2]
Ostrobotnie dite suédoise	114,8	255,6	445,2
Varsinais-Suomi (autour Åbo-Turku)	244,3	261,6	603,1

1. Les plus étendues après celles du district d'Oulu (275,9).
2. Troisième surface par l'étendue après celles des districts d'Oulu (2 078) et de Laponie (1 733,2).

Au milieu de ces années 70, 248 000 fermes avaient plus d'un hectare de terres cultivées : 17 300 (7 %) – dont plus de la moitié située en Ostrobotnie – étaient aux mains des suédophones ; 2400 s'étendaient sur plus de 50 hectares : 330 appartenaient à des suédophones (13,7 %). On estimait alors qu'en tout 894 000 hectares de terres et de forêts étaient entretenus par ces suédophones – soit 6,8 % par rapport à l'ensemble national. La superficie moyenne des fermes à propriétaire de langue suédoise variait selon les régions : 18,5 hectares pour Nyland; 12,2

hectares pour Åboland et Nyland mêlés : 10,6 hectares pour l'Ostrobotnie, la moyenne générale pour tout le pays étant de 10,7 hectares [7].

Vers 1975, les suédophones ont donc ensemble des fermes et une surface agricole globale (6,8 %) proportionnelles à leur pourcentage démographique (6,5 %), bien que l'importance de leur propriété tende à être légèrement supérieure à celle de leur voisin finnois, même dans les zones rurales en cours d'industrialisation.

Les **changements structurels de l'industrie** ont aussi été remarquables - les industries du bois, des pâtes, du papier et du carton ayant régressé au profit des industries mécaniques, chimiques, etc. Un seul indicatif sur la transformation du tissu industriel (dans certaines branches), étalée sur une courte période et à Helsinki uniquement (statistiques de la ville de Helsinki, citées dans Allardt et Starck, 1981, p. 265) :

	Population industrielle dans son ensemble		Suédophones			
			Total		En %	
	1960	1970	1960	1970	1960	1970
Textile	1 713	928 (−)	97	41	5,7	4,4
Métallurgie	1 452	619 (−)	90	27	6,2	4,4
Électricité	5 552	6 319	548	371	9,9	5,9
Industrie alimentaire	3 429	3 560	344	183	10,0	5,1
Conditionnement et emballage	2 194	3 195	183	131	8,3	4,1
Total des travailleurs de l'industrie	74 655	72 111 (−)	5 781	3 425	7,7	4,7

7. Voir plus loin sur la planification régionale et chapitre III.C, sur les rapports entre l'importance des fermes et l'orientation des votes.

Population active des suédophones : répartition à Helsinki entre 1950 et 1970

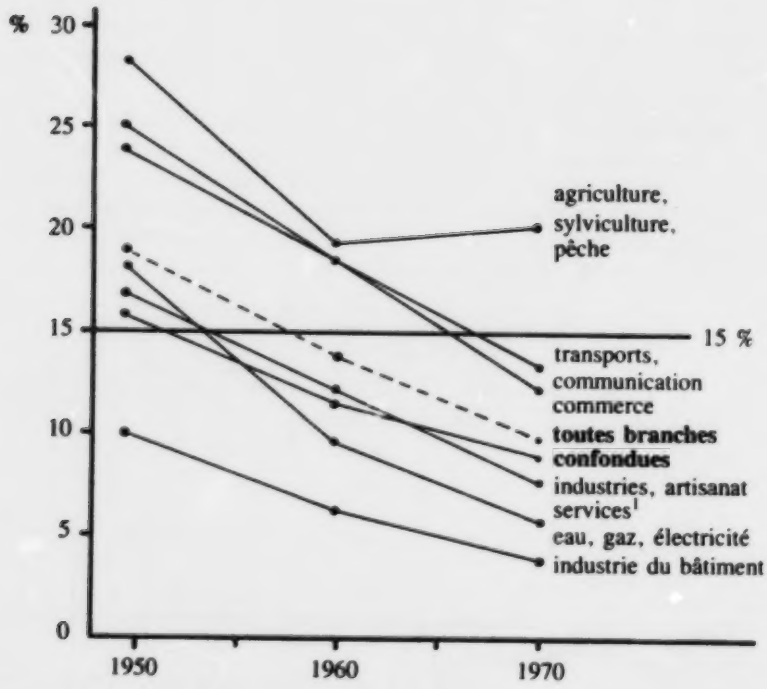

1. La baisse du nombre de suédophones dans les services (sociaux, financiers, publics, etc.) ne peut pas être sans conséquences sur la pratique quotidienne du bilinguisme officiel, au moins là où il est de rigueur : dans les services publics.

En 10 ans, s'il y a eu tassement des emplois industriels en général – avec diminution sensible dans certains types d'industrie, comme le textile, il y a eu baisse partout pour le nombre d'employés s'identifiant comme suédophones.

Cette **évolution générale de l'économie** peut être suivie **selon les groupes linguistiques.** La distribution des employés suédophones et finnois, par secteurs d'activité définis de façon similaire pour permettre les comparaisons (c'est-à-dire en tenant compte des modifications

apportées en 1970 dans la catégorisation des emplois), s'élève aux pourcentages énumérés au tableau de la page suivante, p. 322 (100 % par année et par groupe linguistique, chiffres officiels tirés des données de recensement).

En 1980 (chiffres officiels publiés en 1983), 45 % des suédophones sont actifs contre 46 % pour toute la population. Selon les domaines d'activité, on a :

	Suédophones actifs	**Population active dans son ensemble**
Agriculture/forêt	+14 % (1 sur 7)	12,5 % (1 sur 8)
Industries	environ 23 %	26,3 % (+7,1 % dans la construction)
Transport/ communications	environ 11 %	7,9 %
Commerce, services, etc.	−50 %	−45 % (dont 19,1 % pour le commerce et 24,8 % pour les services)

Plusieurs phénomènes sont interprétables à partir de ces tableaux :

— le nombre d'**agriculteurs** et de **bûcherons** a nettement diminué, la baisse ayant été plus forte chez les Finnois plus tardivement urbanisés, mais le pourcentage est presque le même aujourd'hui (plus ou moins 13 %) dans les deux groupes linguistiques ;

— dans **l'industrie** et **le commerce,** la tendance entre les années 60 et la fin des années 70 a été à la stagnation du nombre des employés, et cela chez les suédophones aussi bien que chez les Finnois, après avoir connu une lente progression globale depuis 1950, bien que relativement plus marquée chez les Finnois dans les industries et la construction. Dans ce dernier secteur, en 1975, les Finnois ont été proportionnellement plus nombreux que les suédophones (35,7 % contre 29,3 %), mais l'inverse s'est produit pour les activités commerciales (19,3 % contre 22,2 %). Certes, de tous les commerçants en 1950 : 86,6 % étaient finnois, 13,4 % étaient de langue suédoise ; en 1960 : la proportion était respectivement de 89,1 % et 10,9 % ;

— la proportion de **la classe ouvrière** chez les suédophones a cessé d'augmenter dès les années 60, c'est-à-dire légèrement plus tôt que chez les Finnois (30 % en 1960, 35 % en 1970 et en 1975). Une des explications acceptées de ce décalage est le nombre de départs

Distribution des employés suédophones et finnois, par secteurs d'activité

Secteurs d'activités	Chez les suédophones				Chez les Finnois			
	1950 %	1960 %	1970 %	1975 %	1950 %	1960 %	1970 %	1975 %
Agriculture et sylviculture	37,6 (+66 000)	28,4 (43 700)	19,4 (26 900)	15,1 (19 500)	46,8	36	20	15
Industries et construction	26,6 (47 000)	28,8 (44 300)	29,3 (40 500)	29,3 (37 900)	27,6	(−)31	35	35,7
Commerce	12,1 (21 500)	16,7 (25 700)	22,1 (30 600)	22,2 (28 700)	(−)9	(−)13	19	19,3
Transport et communications	8,8 (15 600)	9,5 (14 600)	9,9 (13 700)	10,4 (13 500)	5	6,1	7	7,6
Services	13,1 (23 300)	15,9 (24 500)	18 (25 000)	20,8 (26 800)	11,3	14,7	18	20,9
Autres	1,8	0,6	1,3	2,1	1,4	0,3	1	1,5
Nombre total d'actifs	**177 400**	**154 000**	**138 600**	**129 300**	**1 807 000**	**1 880 000**	**1 980 000**	
Dont en communes urbaines	**72 900**	**70 400**	**74 000**					

proportionnellement plus élevé chez les suédophones : les enfants de travailleurs ou de fermiers qui seraient devenus ouvriers en Finlande ont choisi d'émigrer ou y ont été forcés :

— pour les **services,** les deux groupes connaissent le même taux (moins de 21 % en 1975) : l'accroissement a été cependant légèrement plus rapide chez les Finnois, surtout entre les années 60 et 70. C'est l'ensemble commerce + transport + services qui a le plus augmenté : de 34 % en 1950 à 54 % en 1975 chez les suédophones (moins de 61 % en 1980), de 25 % à 48 % pour les mêmes dates chez les Finnois (environ 52 % en 1980) ;

— schématiquement, à l'heure actuelle, les suédophones sont autant agriculteurs et dans les services, moins industriels, plus commerçants et plus dans les transports que leurs camarades ou collègues finnois. Bien sûr, ce profil – sous-représentation dans les secteurs secondaires et surreprésentation dans le tertiaire, par rapport aux Finnois et par rapport au taux que représente la minorité dans la population entière – doit être nuancé suivant les zones géographiques et leur stade, leur type, leur ancienneté de développement (voir *infra*);

— dans les années 50 et 60, les travailleurs suédophones sont restés en majorité **des ruraux** : ce n'est qu'après 1970 que le travail les lie davantage à la ville (74 000 travailleurs citadins pour 64 000 travailleurs ruraux). Pourtant, paradoxalement, tous les secteurs, sauf l'agriculture et la sylviculture, ont gagné en importance dans les communes rurales : par exemple, 8320 suédophones y étaient employés dans le commerce (en 1970) contre moins de 7500 en 1960 et 5300 en 1950. Par ailleurs, si l'industrialisation s'est ralentie dans les villes, elle se poursuit dans les campagnes (indépendamment des régions, c'est-à-dire dans le département de Uusimaa aussi bien que dans ceux de Vaasa, Turku-Pori et Åland) :

Employés suédophones dans les industries et la construction

Zones	1960		1970	
	Employés	%	Employés	%
Urbaine	25 100	35.7[1]	23 300	31.5
Rurale	19 200	23.1[2]	16 640	26.0

1. De tous les employés suédophones citadins.
2. De tous les employés suédophones ruraux.

Ainsi donc, l'urbanisation plus précoce, un nombre d'émigrants plus fort et certains changements linguistiques chez les suédophones éclairent en partie les quelques différences dans la structure sociale entre les deux groupes linguistiques finlandais, mais les tendances sont finalement les mêmes pour les deux : les structures d'emploi sont similaires et les changements intervenant chez les suédophones reflètent les changements de l'ensemble des forces vives (baisse dans le secteur primaire, tassement dans le secondaire, hausse dans le tertiaire). De toutes façons, dans aucun domaine, les suédophones ne dominent numériquement, leur nombre n'atteignant que quelques milliers : par exemple, en 1950, 66 624 d'entre eux étaient fermiers, pêcheurs ou bûcherons, contre 845 365 Finnois ; 21 550 étaient dans le commerce contre 138 807 ; en 1960, pour les mêmes catégories, on avait 43 730 suédophones contre 677 087 Finnois, 25 744 contre 210 637. Ce développement quasi-analogue, parallèle, est une donnée importante dans la mesure où il distingue la minorité en Finlande de la plupart des autres minorités en Europe, économiquement, socialement et géographiquement plus «périphériques», plus marginalisées.

La structure type de la population active suédophone, on l'a dit, doit être nuancée **suivant les régions et les communes** ; voici à titre d'exemple, au tableau des pages suivantes (p. 325 et 326), la situation dans les départements traditionnellement considérés comme suédophones (chiffres tirés des recensements et cités dans Miemois 1978) ; les signes −/=/+ indiquent le sens général de l'évolution : (−) en baisse, (=) en stagnation, (+) en hausse.

Une comparaison entre les départements, entre chacun d'eux, et le tableau pour tous les suédophones et les Finnois confirme les tendances d'ensemble déjà notées – même si, par exemple, la région de Vaasa reste encore assez agricole, celle de Helsinki est plutôt orientée vers les services et le commerce ; celle d'Åland connaît depuis longtemps un taux élevé dans les transports, etc.

3. Selon les catégories socioprofessionnelles (C.S.P.)

Toute catégorisation sociale peut prêter à discussion : la classification qui suit est définie et utilisée par les statistiques officielles (lors des recensements). Les quantifications présentées sont comparables d'une année à l'autre, mais pas forcément avec celles d'autres pays, tant les statuts sont le produit d'une évolution à un moment donné.

Structure type de la population active suédophone dans les départements traditionnellement suédophones

	a) Uusimaa-Nyland (département de la capitale)				b) Turku-Pori			
	1950 %	1968 %	1970 %		1950 %	1960 %	1970 %	
Agriculture/ sylviculture	22,0	15,9	10	(−)	32,0	24,1	16,6	(−)
Industries et construction	31,1	32,0	30,4	(=)	31,2	34,1	35,3	(+)
Commerce	17,5	22,5	26,5	(+)	10,2	12,8	15,3	(+)
Transports et communications	10,5	10,1	10,2	(=)	11,2	12,5	13,1	(+)
Services	17,1	19,2	21,8	(+)	13,2	15,9	18,8	(+)
Autres	1,9	0,3	1,3		1,3	0,4	1,1	
Nombre total d'actifs								
Dont en	**84 400**	**77 100**	**69 100**	**(−)**	**17 500**	**14 500**	**12 500**	**(−)**
communes urbaines	**48 300**	**44 900**	**46 700**	**(=)**	**7 200**	**6 800**	**7 400**	**(+)**

Structure type de la population active suédophone dans les départements traditionnellement suédophones (suite)

	c) Îles d'Åland				d) Département de Vaasa			
	1950 %	1960 %	1970 %		1950 %	1960 %	1970 %	
Agriculture/ sylviculture	53,5	41,0	24,1	(−)	58,6	47,4	34,3	(−)
Industrie et construction	11,3	15	18,7	(+)	20,3	23,8	28,1	(+)
Commerce	4,9	9,2	18,3	(+)	6,7	10,6	15,1	(+)
Transports et communications	15,4	19,0	19,1	(=)	4,7	6,0	6,7	(=)
Services	9,8	14,6	18,1	(+)	7,9	11,1	14,7	(+)
Autres	2,2	1,1	1,7		1,9	1,1	1,3	
Nombre total d'actifs	**10 600**	**9 000**	**9 200**	**(=)**	**61 000**	**50 000**	**45 200**	**(−)**
Dont en communes urbaines	**1 300**	**2 700**	**3 800**	**(+)**	**13 800**	**13 800**	**14 300**	**(+)**

Dès la fin du XIX[e] siècle, de nombreux marchands et entrepreneurs sont de langue suédoise, ce qui explique qu'une certaine couche de suédophones soit restée forte, même après avoir perdu tout pouvoir politique, contrôlant d'une manière les tout débuts de l'industrialisation et créant fabriques et compagnies.

Entre 1950 et 1970, les suédophones actifs, en proportion de toute la population active, se sont répartis ainsi :

Répartition des suédophones actifs en proportion de toute la population active entre 1950 et 1970

C.S.P.	Année						
	1950		1960		1970	Évolution 1950-1960	1960-1970
	%	Nombre	%	Nombre	%	%	%
Employeurs	9,0	5 398	8,8	5 631	8	−0,2	−0,8
Travailleurs indépendants	9,7	32 886	8,5	28 169	7,9	−1,2	−0,6
Cadres	14,5	43 649	11,3	47 861	8,7	−3,2	−2,6
Ouvriers	7,2	60 404	5,9	51 940	4,8	−1,3	−1,1
Actifs de même foyer	7,6	32 605	5,5	16 660	5,7	−2,1	+0,2
Total par rapport à toute la population active	**8,9%**	**177 369 sur 1 984 000 en tout**	**7,6%**	**153 400 sur 2 033 000**	**6,6% 138 000 sur 2 100 000**	**−1,3**	**−1,1**

Note: Les **employeurs** sont toutes les sortes de patrons, d'entrepreneurs et d'exploitants agricoles ; les **travailleurs indépendants** sont les artisans et toute personne établie à son propre compte ; les **cadres** sont une catégorie assez large puisqu'elle recouvre les employés de bureau, toutes les classes de fonctionnaires, les salariés de l'Administration, les «cadres» au sens restreint, moyens et supérieurs, et les chefs d'entreprise ou dirigeants. Pour les **ouvriers**, aucune distinction n'est faite ici selon la qualification ou le rang hiérarchique. Les **personnes actives de même foyer** – dans une ferme, un magasin, etc. – travaillent sous la responsabilité (juridique, fiscale, etc.) du chef de famille ; leur travail n'est pas rétribué.

Globalement, les Finlandais de langue suédoise sont en régression pour toutes les catégories : cette régression est beaucoup plus sensible dans les communes urbaines que dans les communes rurales (2,5 % environ de baisse moyenne régulière dans les villes depuis 1950 contre 0,6 % dans les campagnes) ; elle reflète la diminution numérique de la minorité active (de 177 400 en 1950 à 138 000 en 1970).

Par rapport à leur taux démographique (8,6 % en 1950 ; 7,4 % en 1960 et 6,6 % en 1970), les suédophones ont donc eu tendance à être

surreprésentés dans les trois premières catégories et sous-représentés dans les deux dernières (travailleurs manuels de l'industrie, etc.). En nuançant davantage, on peut même constater que, par exemple, au rang de dirigeants, de cadres supérieurs, les suédophones ont atteint 21,1 % (2427 personnes) en 1950 et 21,9 % (3758 personnes) en 1960. Certes, ce dernier ensemble n'est pas important (11 500 personnes en tout en 1950, 17 000 en 1960). Il n'en reste pas moins que les suédophones ont été proportionnellement plus nombreux aux postes de commande que les Finnois – ceux-ci restant très majoritaires, bien sûr, en chiffres absolus. En combinant C.S.P. et secteur d'activité, on note des concentrations intéressantes de suédophones dans certaines branches ; par exemple, ils sont relativement plus nombreux comme employeurs dans l'industrie électrique que dans le commerce.

On peut considérer l'évolution aussi sous un autre angle (voir tableau p. 329), en prenant chaque groupe linguistique en tant que tel (le total faisant 100 % par groupe et par année ; les signes + et − indiquent que le chiffre, arrondi, est légèrement inférieur ou supérieur au taux réel).

En 1980 (chiffres officiels publiés en 1983), près de la moitié des suédophones actifs sont des fonctionnaires, cadres salariés (40 % pour toute la population) et un tiers des travailleurs, employés (44 % pour toute la population) ; 13 % sont des entrepreneurs (soit 17 000 personnes), le taux étant en deçà de 10 % pour l'ensemble des actifs. Le changement le plus notable chez les suédophones, dans les décennies 50 et 60, c'est la substitution du groupe des «cadres» à la place de celui des «ouvriers», comme catégorie dominante.

Même si les chiffres sont relativement bas (quelques milliers), les suédophones – très minoritaires, numériquement – ont toujours tendance à se trouver davantage dans les professions indépendantes, aux rangs de cadres ou d'employés qualifiés, que dans les postes de salariés manuels. Cela n'autorise pas pourtant à faire basculer toute la minorité dans la classe «dominante» ou à la voir comme contrôlant les industries, le commerce et les services ! À part ces légères distorsions de sur et de sous-représentation, les suédophones suivent le même modèle d'évolution que les Finnois (augmentation, puis diminution des cadres ; stagnation, puis diminution des ouvriers ; baisse des travailleurs indépendants ; dans les deux groupes, les manuels et les petits employés représentent la majorité, et les ouvriers plus du tiers) ; ce modèle est lié aux transformations de l'économie finlandaise et de ses secteurs d'activité. Malgré tout, et curieusement, la minorité garde un même profil

	Suédophones				Finnois			
	1950 %	1960 %	1970 %	1975 %	1950 %	1960 %	1970 %	1975[1] %
Employeurs	3	− 4	+ 3	+ 3	3	3	2	− 2
Travailleurs indépendants	−19	+18	+14	+12	17	+16	11	+12
Cadres	26	+33	−42	−33	+15	+22	+31	−27
Ouvriers	+34	−34	+34	−23	−43	−44	−48	−35
Actifs de même foyer	+18	−11	+ 6	—	22	+15	7	—
Nombre d'actifs	**177 400**	**154 000**	**138 000**	**—**	**1 800 000**	**1 880 000**	**1 980 000**	

1. En 1975, 674 500 personnes étaient considérées comme employeurs et indépendants, 1 289 000 comme cadres et 1 600 000 comme ouvriers (dont 69 900 ouvriers agricoles).

dans ses C.S.P. depuis plusieurs décennies sans que cela exclut la montée des Finnois dans les classes moyenne et supérieure.

En un mot, la corrélation C.S.P./classe sociale et langue est faible en Finlande et n'est pas aussi déterminante pour caractériser le statut de la minorité que dans d'autres pays.

Comme pour d'autres phénomènes de la vie nationale, il faut différencier, à l'intérieur de l'ensemble suédophone, certaines **caractéristiques régionales** – notamment entre la zone la plus développée, Helsinki, et celle demeurée la plus agricole, le département de Vaasa (communes rurales), les deux entités étant comparables démographiquement. Cette différenciation reste à étudier plus profondément pour comprendre s'il y a une «division géoculturelle» du travail : quelle en serait la nature exacte et expliquerait-elle, au moins en partie, l'identité ethnique des suédophones ? Peut-on recourir à ce concept, alors que les suédophones ne dominent aucune strate socioprofessionnelle ?

Différence entre suédophones et Finnois actifs (en pourcentage pour 1950 et 1970), **dans la répartition en C.S.P. :**

C.S.P.	Régions							
	Pour tout le pays		Helsinki		Communes rurales du département de Vaasa		Département de Turku-Pori	
	1950 %	1970 %	1950 %	1970 %	1950 %	1970 %	1950 %	1970 %
Employeurs	0	0,6	0.8	0.5	7.0	0	2.4	− 0.2
Indépendants	1,5	2.7		0.8		4,5		− 1.0
Cadres	10,9	11.2[1]	16.9	19.9	− 1.0	0.1	15.5	17.6[2]
Ouvriers	−8.8	−13.5[1]	−17.7	−21.4	−11.8	−2.7	−4.6	−14.3[2]
Actifs de même foyer	−3.7	− 1.1	0.1	0.1	5.8	−1.9	−8.6	− 2.2

1. La différence est plus grande si l'on considère les communes urbaines uniquement : elle atteint 18.6 % pour les cadres (2.9 % en zone rurale) et moins de 19.4 % pour les ouvriers (moins de 6.6 % en zone rurale).
2. Le taux dans les communes urbaines étant de 23 % pour les «cadres» et de moins de 24.8 % pour les ouvriers (moins de 1.6 en campagne). Il semble que ce soit seulement en 1950 et dans les communes rurales de Åbo-Turku que les suédophones aient connu leur seule (légère) surreprésentation chez les ouvriers (−10.7 % comme taux global = −24.2 % dans les villes et 2.8 % dans les campagnes).

Note: Le signe [−] signifie ici sous-représentation des suédophones par rapport aux Finnois.

Tenir compte de l'urbanisation et de l'industrialisation, vues souvent comme facteurs d'homogénéisation, ne justifie pas totalement les dif-

férences entre les groupes linguistiques. En effet, ces différences, comme le reflète le tableau, sont marquées à Helsinki et se sont même accentuées (surreprésentation des suédophones chez les cadres et sous-représentation chez les ouvriers).

Au contraire, pour les communes rurales de Vaasa, elles sont relativement faibles et ont eu tendance à s'estomper : la sous-représentation ouvrière, par exemple, est passée de 11.8 % à 2.7 %, les suédophones rejoignant les Finnois dans les activités industrielles. Le sens de la mobilité, suivant les groupes et les régions, n'est donc pas le même malgré les mêmes tendances générales de l'évolution économique : là où on pouvait s'attendre à un nivellement et à une acculturation de la minorité, on trouve encore des distinctions, et là où on pouvait s'attendre à une relative division ethnique dans la distribution des forces de travail (division issue de l'histoire), on trouve de fortes similarités.

En considérant **la minorité active en tant que telle,** pour les deux mêmes zones géographiques, on peut encore mieux percevoir le sens des changements intervenus entre le «centre» et la «périphérie» – sans pour autant exagérer l'antagonisme entre les deux (total de 100 % par année et par endroit ; + et − indiquent s'il y a baisse ou hausse ; les C.S.P. sont classées de 1 à 5 par ordre décroissant d'importance) :

	Helsinki			Communes rurales du département de Vaasa		
	1950 %	1970 %	Ordre	1950 %	1970 %	Ordre
Employeurs	7.8	1.9 (−)	4	35.3	3.1 (+)	5
Indépendants		3.6 (−)	3		32.3 (−)	1. en diminution
Cadres	53.3	70.8 (+)	1	7.0	17.2 (+)	3. en hausse rapide
Ouvriers	38.3	22.7 (−)	2	16.7	31.1 (+)	2. en hausse
Actifs de même foyer	0.6	0.9 (+)	5	41.1	16.3 (−)	4
Suédophones actifs	37 400	25 100		47 200	30 800	
% par rapport à toute la population active locale	18.7	10.2		19	25.1	
	(1960 : 32 600/13.6 %) (1930 : 45 700/28.8 %)			(1960 : 36 300/22.5 %)		

Le nombre absolu et la proportion de cadres sont en hausse partout. Comme on l'a vu, le taux d'ouvriers n'a cessé d'augmenter dans les années 60, dans les communes rurales, alors qu'il stagnait ou diminuait dans les villes. Même si elle perd vite de son importance, la catégorie «actifs de même foyer» joue encore un rôle non négligeable, autour de Vaasa – quasi égal à celui des cadres. On doit noter la baisse de la population active en Ostrobotnie rurale, plus rapide chez les Finnois que chez les suédophones. Ce déclin est sensible aussi, en données absolue et relative, à Helsinki. Globalement, la stratification sociale est toujours différente (sens du classement de 1 à 5), comme si entre la capitale et les campagnes de la côte du Nord-Ouest, il n'y avait de commun que la langue.

D'après les deux tableaux précédents, on peut conclure que 1) autour de Vaasa, Finnois et suédophones tendent à se rassembler, dans la répartition en C.S.P. ; 2) la population suédophone urbaine tend à devenir majoritairement de classe moyenne ; 3) les différences régionales sont encore marquées, à l'intérieur même de la minorité.

Une autre comparaison vaut la peine d'être faite puisqu'elle éclaire, d'une certaine façon, le futur possible du bilinguisme institutionnel : c'est celle qui porte sur les **suédophones actifs, par rapport à toute la population active suivant les régions :**

	Helsinki		**Communes rurales du département de Vaasa**	
	1950 %	**1970 %**	**1950 %**	**1970 %**
Employeurs	20,3	12,4 (−)	22,6	25,2 (+)
Indépendants		11,7 (−)		28,0 (+)
Cadres	25,1	12,4 (−)	17,0	25,2 (+)
Ouvriers	13,6	5,0 (−)	12,1	23,6 (+)
Actifs de même foyer	20,5	10,8 (−)	21,4	23,1 (+)
Total	**18,7**	**10,2**	**19,0**	**25,1**
	(13,6 en 1960)		(22,5 en 1960)	

De ce tableau, on peut retenir :

1. Premier fait évident, déjà noté, le déclin des suédophones dans la population active est net à Helsinki, quand bien même entre 1950 et 1970, la population de la capitale s'est accrue : les flux migratoires ont donc été plutôt favorables aux Finnois.

2. Dans toutes les C.S.P., la proportion des suédophones à Helsinki a aussi nettement diminué (avec des variations suivant ces catégories) ; les suédophones demeurent sous-représentés parmi les ouvriers, mais c'est chez les cadres que la baisse a été la plus forte.
3. Dans les communes rurales de Vaasa, la tendance est inverse : la proportion des suédophones a augmenté en général (même s'il y a eu baisse en données absolues : voir *infra*) et plus ou moins selon les C.S.P.
4. Les variations d'une catégorie à l'autre sont assez réduites (autour d'un quart à chaque fois).

Le déclin numérique des cadres suédophones, dans l'ensemble de la population active de la métropole, peut annoncer certaines difficultés d'obtenir des services en suédois, alors que d'importantes administrations centrales sont situées à Helsinki et qu'une forte partie de la minorité (près de 50 %) réside déjà dans la région. On a vu au chapitre II, partie A.2 et B.7, que l'évolution démographique avait aussi des conséquences déjà prévisibles pour le maintien d'un réseau scolaire de langue suédoise. Cette tendance permet de comprendre certains comportements de bilinguisme individuel (voir chapitre III.D.4). Elle oblige ainsi, pour évaluer le fonctionnement du bilinguisme institutionnel, à bien distinguer entre les départements et selon les types de commune – sans parler d'autres unités possibles : entreprises, associations certes non concernées par le bilinguisme officiel (pour lesquelles les données sont très rares), mais qui s'avèrent utiles pour analyser les chances de maintien du suédois en Finlande.

En 1975, les positions socio-économiques de la population (active et non active) s'établissaient, pour les principaux départements suédophones et Helsinki, de la manière définie au tableau de la page suivante.

Un dernier trait mériterait sans doute d'être approfondi : le **partage des capitaux selon les groupes linguistiques,** dans la vie économique finlandaise. D'après Törnudd (1978), on peut avoir une idée du capital financier des suédophones, par ces quelques statistiques : il est investi dans des entreprises et des firmes privées qui représentent près de 64 % du P.N.B. ; 20 % sont placés dans des sociétés publiques, communales ou des coopératives, et 80 % dans des entreprises industrielles privées dont un tiers sont intégrées à la «grande industrie». Ensemble, environ un quart de la production industrielle totale du pays devrait être entre les mains de suédophones : ceux-ci, semble-t-il, ont donc conservé un esprit entreprenant assez dynamique. Mais le manque de don-

Positions socio-économiques de la population (active et non active) pour les principaux départements suédophones et Helsinki, 1975

Statuts	Régions									
	Helsinki		Dép. d'Uusimaa (sans Helsinki)		Turku-Pori		Åland		Département de Vaasa	
	a %	b %	a %	b %	a %	b %	a %	b %	a %	b %
Employeurs	1	1	2	3	2	2	1	4	2	4
Indépendants	2	2	6	9	13	9	4	15	22	21
Dirigeants et hauts fonctionnaires	15	22	13	12	7	14	7	10	6	8
Fonctionnaires	28	26	24	21	17	21	21	23	15	16
Ouvriers professionnels	23	9	30	31	32	18	27	18	27	22
Autres catég. d'ouvriers	6	2	5	4	6	3	8	4	5	4
Retraités	18	32	13	24	19	26	16	19	19	21
Élèves/étudiants	1	1	1	0	1	1	1	0	0	0
Autres/inconnus	6	5	6	6	3	6	15	7	4	4
Nombre total de personnes a)	**444 000**		**494 000**		**667 000**		**1 000**		**323 000**	
b)	**48 000**		**99 000**		**28 000**		**21 000**		**100 000**	

Note : a = langue finnoise ;
b = langue suédoise.
Chaque groupe représente 100 % pour chaque zone.

nées précises, fiables, ne permet pas d'avancer très loin dans ce domaine, ni surtout de généraliser trop vite. La lecture de l'annuaire des imposables de 1982, à Helsinki, par exemple, révèle que sur 216 multimillionnaires, 13 ont un nom... à consonance suédoise : cela ne suffit pas pour conclure quoi que ce soit !

4. La planification régionale

Les différences d'expansion régionale, notées précédemment, prennent parfois une dimension d'inégalité. En 1966 déjà, des lois sur le développement du Nord ont été adoptées ; en 1971, on a créé le Fonds de développement régional, mais les subventions et les prêts n'ont enrayé que partiellement les déséquilibres, ainsi que les efforts de recyclage et de formation professionnelle. La répartition géographique des nouveaux emplois, des industries et divers avantages sociaux ont favorisé longtemps l'exode vers le Sud qui a vu ses paysages se transformer et ses zones rurales s'industrialiser. La volonté de maîtriser ce processus existe encore – création de services, investissements industriels, redistribution du revenu national, décentralisation des établissements d'enseignement supérieur (voir chapitre II.B.7) vers les régions d'Oulu, de Jyväskylä, vers l'Est, etc. – mais les résultats demeurent modestes, même si Helsinki, Åbo-Turku atteignent une certaine saturation et n'attirent plus autant. À Helsinki, par exemple, lors des entrevues d'embauche, la question du logement prend parfois le pas sur celle des qualifications professionnelles (loyers chers, difficultés à trouver un appartement). Sans peut-être connaître les drames du Mezzogiorno italien, le dépeuplement relatif des deux tiers du pays peut engendrer à la longue de sérieux effets d'instabilité ; en tout cas, les cartes démographique et économique séparent le Sud-Sud-Ouest du Nord et de l'Est (coupure diagonale Vaasa-Kokkola/Lappeenranta) ; ce partage décalque aussi les cartes météorologique, géologique, celle des emplacements agricoles au deuxième millénaire avant J.-C., celles de l'espérance de vie, du chômage, des terres arables, des prix des grumes, etc. Ce phénomène n'est pas propre à la Finlande : on le rencontre dans les autres pays nordiques, frappés d'hypertrophie autour de leur capitale, en Grande-Bretagne, en France, etc. Pour faire face à ces problèmes de planification, le pays a été quadrillé en 20 zones ou Associations de planification régionale (*Seutukaavaliitot* [*SKL*] – *Regionplansförbunden* [*RPF*]).

Autour de 1960, certains experts de géographie économique ont divisé la Finlande en trois zones de développement ; même si des écarts se

sont réduits, même s'il y a eu partout une forte croissance depuis, les différences conservent souvent le même ordre de grandeur (voir carte). On peut constater que les régions suédophones (hachurées) sont situées dans les trois zones ; les suédophones connaissent ainsi sans doute les mêmes différences régionales que l'ensemble de la population – même si certaines sont plus marquées chez eux comme, par exemple, dans le domaine de l'éducation (entre Helsinki et les communes rurales de Vaasa entre autres). Au niveau du développement, on peut dire que les groupes linguistiques ne connaissent guère de distinction ; les tendances étant similaires, les différences dans leur composition sociale ressortent plus : Helsinki, où vit une majorité de suédophones et qui rassemble de nombreux fonctionnaires, a un haut niveau de vie tandis que les départements ruraux, avec un taux peu élevé de suédophones, ont un degré de croissance et des revenus moindres.

Indice de développement selon les régions, en 1960
(Moyenne de 19 indicateurs ; pour tout le pays = 100)

Cette opposition régionale justifie, d'une manière, la distinction, plusieurs fois citée, entre les suédophones du «centre» (Uusimaa) et ceux de la «périphérie». Ces derniers, essentiellement des ruraux, vivent et travaillent dans l'archipel de Åbo-Turku, à Åland et en Ostrobotnie ; ils ont été davantage poussés vers la périphérie lors de l'industrialisation rapide, bien qu'avec moins de problèmes que pour certaines zones finnoises. La minorité ne forme ni un espace homogène ni un bloc homogène, même pour une catégorie sociale donnée : on y remarque, par exemple, divers types de comportement électoral. Ces variations sont liées, entre autres, à la dimension des fermes, à la possession de forêts, au travail en mer, etc. Ainsi l'Ostrobotnie a un ensemble de petites fermes, mais celles-ci ont été naguère aux mains d'exploitants autonomes alors qu'au Sud, les paysans vivaient plutôt de fermage, sur de plus grandes surfaces. Aujourd'hui encore cela n'est pas sans effet, sur le vote des suédophones : si les Ostrobotniens favorisent le Parti suédois, ceux du Sud choisissent la gauche (social-démocrate) (voir chapitre III.C). En outre, le début du XX^e^ siècle a engendré le déclin des petites entreprises familiales et du cabotage artisanal : les Ostrobotniens ont soit émigré (vers les États-Unis), soit pris la route des villes méridionales – de Helsinki surtout pour y former une masse importante d'ouvriers.

À la catégorisation sociale s'ajoutent donc les différences régionales. Dans ces conditions, peut-on toujours parler de «groupe ethnique», de langue suédoise, sans préciser davantage ? Ne s'agit-il que d'une minorité purement linguistique, d'autant plus fragile qu'il y a assimilation favorable au finnois, par exemple chez les ouvriers, contrairement à l'hypothèse qui veut que les classes inférieures aient une forte «identité ethnique»[8]? Quels sont les liens entre les suédophones aujourd'hui, tandis que ruraux et classe dirigeante, de même langue, tendaient à s'ignorer jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle (voir chapitre III.C et D)?

Conclusions

Très rapidement la Finlande est passée d'un mode de vie essentiellement villageois à un autre, marqué par les aléas de la ville. Avec des analyses de sociologie urbaine et de micro-économie, on peut dégager des mouvements de transformation profonde.

8. La lutte linguistique au XIX^e^ siècle a touché les couches supérieures de la population ; aujourd'hui, les attitudes négatives envers la minorité sont surtout le fait de Finnois des catégories sociales les moins favorisées.

Malgré le cliché qui fait l'amalgame entre Finlandais de langue suédoise et classe dirigeante – stéréotype dû plus à l'histoire qu'aux statistiques, plus aux mouvances de la mémoire collective qu'à la mobilité objective – on a constaté qu'il n'y avait pas de division socioculturelle, socio-ethnique du travail. Cela ne contredit pas le fait qu'au début des changements structurels de l'économie, un groupe de suédophones a joué un rôle assez important de par sa position dominante – le gros des suédophones étant toutefois fermiers, pêcheurs, etc.

Dans les trente dernières années, le pays a connu deux modifications majeures :

— une nouvelle distribution géographique de la population, désormais plus concentrée vers le Sud ;
— une croissance économique très rapide, à tel point que les anciennes oppositions entre ville et campagne se sont estompées pour céder la place à des différences régionales.

Globalement, il y a eu similarité dans l'évolution des deux groupes linguistiques, aussi bien dans la répartition par secteurs d'activité que dans la catégorisation socioprofessionnelle. Les différences, vieilles de plusieurs décennies, reflètent certains acquis depuis longtemps plus stabilisés chez les suédophones que chez les Finnois, comme le niveau d'éducation (légèrement plus élevé), le degré d'urbanisation, l'ancienneté de présence dans des branches plus que dans d'autres, etc.

L'étude de la stratification sociale dans son ensemble ne permet pas d'associer la minorité à une seule catégorie socio-économique. À l'intérieur même de la minorité existent en effet certains antagonismes puisqu'avec les mutations de l'après-guerre, on peut y distinguer trois groupes (ou strates) :

— une couche moyenne (commerçants, techniciens, fonctionnaires, etc.) relativement forte, concentrée autour de Helsinki ;
— une «classe» ouvrière en stagnation et intégrée aux forces de travail finnoises ;
— et un ensemble de ruraux, résidant à la «périphérie» ; en 1975, près de 70 % des suédophones du groupe d'âge 25-45 ans étaient issus de ce milieu agricole ou d'un milieu ouvrier.

S'il y avait trait distinctif à tracer, ce serait la surreprésentation (relative) des suédophones dans la moyenne bourgeoisie («cols blancs» en augmentation avec l'émergence d'une société de services). Mais cette légère surreprésentation n'a pas une signification sociale marquée tant le nombre de suédophones est réduit. Depuis 1950 environ, la mino-

rité a fait partie du changement et a été affectée par lui : sa position autour et dans la capitale s'est accentuée ; elle a fourni un fort contingent aux flux migratoires vers la Suède ; la quantité des travailleurs manuels a diminué, surtout si on considère les ouvriers, en ville[9] ; seules les zones rurales, prises dans leur totalité, ont gardé une certaine stabilité quant à leur structure linguistique : les différences de statut entre les générations successives récentes trahissent la rapidité de la mobilité sociale (voir Sandlund, 1982). Vue comme un tout, la minorité n'est pas «marginale», en terme de statut et de territoire, elle n'est pas non plus élite dirigeante ; or cette alternative (marginalisation/domination) est souvent celle qui s'offre aux autres minorités, au moins en Europe. Les Finlandais de langue suédoise ont donc vécu une histoire originale et vivent selon une dynamique aussi originale.

Changements et mobilité ont été concentrés dans le temps, faisant étonnamment peu de bruit sur le plan politique, même si les évaluations subjectives et les attitudes ne correspondent pas absolument aux données subjectives, largement appréciées comme positives (voir sur cet écart Sandlund, 1982).

Dans ce tableau général de l'évolution sociale, la langue ne semble pas avoir été un marqueur socio-économique, un facteur décisif de mobilité – excepté pour les ruraux suédophones unilingues de la périphérie qui ont «préféré» la Suède. Le bilinguisme des suédophones ne semble pas non plus être une nécessité récente qu'exigeraient les contraintes de la promotion. Les compétences en suédois ne sont sources ni de privilège, ni de discrimination, malgré certains handicaps rencontrés par des suédophones unilingues, pour lesquels la langue ne sert pas au travail. La Finlande ne possède pas de main-d'oeuvre bon marché, ni de cercles superfavorisés à cause de l'emploi d'une langue. Son histoire économique et politique n'est pas l'histoire d'une substitution d'un groupe linguistique à un autre.

9. Les femmes de langue suédoise qui sont entrées sur le marché du travail se sont placées en général parmi les cols blancs, mais au bas de la hiérarchie : en Ostrobotnie cependant, elles se sont orientées davantage vers la catégorie des «manuels», peu rémunérées.

C. Les comportements politiques

1. Le multipartisme finlandais

Caractéristiques générales

La Finlande jouit d'un système de multipartisme. Toute association dont les visées consistent à influer sur les questions d'ordre politique peut être enregistrée comme parti : elle doit recueillir pour cela un minimum de 5000 signatures de citoyens éligibles au Parlement ; les partis ne sont pas reconnus par la Constitution. Un tel système se rapprocherait de celui que connaît la France, et non du système bi ou tricéphale qui anime la vie politique anglaise et nord-américaine (Canada compris). Mais l'analogie ne peut être forcée : on l'a vu, la Finlande a un statut géostratégique particulier sur la scène internationale qui fonde un large consensus sur sa «neutralité», elle a traversé une histoire culturelle (aussi linguistique) tendue, elle a été secouée de durs conflits sociaux alors qu'elle accédait à l'indépendance et que son économie subissait une industrialisation rapide (entre les années 30 et 60). En outre, le jeu social est aujourd'hui assez fortement imprégné de l'esprit de négociation (conventions collectives, partage des mêmes valeurs quant au mode de production, au mode de vie, etc.).

Les partis finlandais sont relativement récents : ils se sont surtout développés après 1906, puis autour des années 20 et 30 ; ils ont un large pouvoir grâce à leur influence ou leur prise directe sur la presse (voir chapitre III.D.2), sur de multiples organisations (syndicales, associatives) et aussi sur certaines nominations dans l'Administration (voir chapitre II. B.4)[10] ; ils ont une idéologie de base souvent nette (conservatisme, libéralisme, socialisme) qui tranche avec leur tactique : en fait le système politique finlandais repose sur une minorité très étroite de 200 à 300 politiciens, soucieuse avant tout de trouver une place dans les gouvernements, toujours de coalition. On a déjà noté au chapitre II (A.1 et B.1) le paradoxe : d'un côté une relative stabilité assurée par le président de la République, par l'esprit légaliste, de l'autre, une instabilité gouvernementale due aux dissensions entre les partis, à leur intransigeance. Toutefois, la succession rapide des cabinets (64 gouvernements en 67 ans, de 1917 à 1984), les nombreuses crises, ouvertes de un à trois mois, ne doivent pas cacher aussi un certain équilibre,

10. L'adhésion dans ces conditions aux partis, aux syndicats est assez élevée (même si elle demeure parfois formelle).

une certaine permanence : l'après-guerre, par exemple, a vu se constituer surtout des coalitions de centre gauche, «vert-rouge», c'est-à-dire centriste (agrariens) et social-démocrate, parfois renforcées par les conservateurs. Ces coalitions se sont prolongées par les mêmes types d'alliance au Parlement. Paradoxalement aussi, malgré les mutations socio-économiques et les aléas de l'histoire, la structure de l'ensemble des partis[11] formant la base du système politique est restée presque inchangée (il y a eu peu de création de nouveaux partis).

En 1969, la Finlande a adopté une loi pour réglementer l'aide financière que l'État accorde à ces partis et le contrôle qu'il exerce sur cette aide.

Les premiers partis : aspects historiques

Grand-Duché, la Finlande a eu une vie politique réduite si on en juge par l'action des regroupements partisans : la Diète n'a pas été convoquée de 1809 à 1863. En fait, les premiers partis s'organisent à partir des années 1870, à la suite des débats sur les rapports entre «nationalité» et langue (engagement des «libéraux» : Estlander, Schauman... et de Snellman, Freudenthal), puis des menaces de russification et de la lutte constitutionnelle (voir chapitre I. A). L'opposition ruraux/«bourgeois» est plus ancienne que la division en partis modernes ; elle sera relayée dans les années 20 par l'antagonisme agrarien/ouvrier. Aujourd'hui, on classe parfois les partis en deux catégories : «bourgeois» et «socialistes» ou non bourgeois ; cette répartition n'a plus autant de signification que dans les années 20 et 30, portées aux extrémismes de «gauche» («révolutionnaire»), puis de «droite» (fascisme).

L'organisation des partis a d'abord été linguistiquement marquée, avec forte orientation idéologique : ainsi le Parti finnois a-t-il été «démocratique», puis «conservateur» tandis que le Parti suédois, un temps monarchiste, est devenu «libéral». C'est au tournant du siècle que la vie politique se recentre sur une base plus socio-économique que linguistique ; le prolétariat urbain passe de 6 % environ de la population en 1880 à plus de 12 % en 1910 ; les petits paysans et ouvriers agricoles passent, aux mêmes dates, de 52 % à 41 %. Aux élections de 1907, deux cinquièmes des électeurs votent «socialiste», mais le Parti suédois remporte aussi un assez grand succès ; à son congrès, le Parti social-

11. Six à huit en moyenne, aucun n'ayant eu la majorité absolue au Parlement depuis l'indépendance (1917). Les «petits» partis éphémères, parfois dissidents, ont vu le jour entre 1919 et 1939 surtout.

démocrate donne la priorité à la lutte des classes sur la question linguistique. Entre les deux guerres, le chômage, l'inflation, la dévaluation, les problèmes financiers et de l'imposition accentuent cette dimension socio-économique des comportements politiques.

Aujourd'hui, seul le Parti populaire suédois, héritier du Parti suédois de la fin du XIX[e] siècle, s'identifie délibérément à une langue, à un groupe linguistique devenu numériquement minoritaire. Les autres partis ont abandonné leur prise de position linguistique à la fin des années 30.

Le système électoral

Les députés finlandais sont «élus au suffrage direct et proportionnel ; pour ces élections, le pays sera divisé en circonscriptions au nombre de 12 au minimum et 18 au maximum.» (art. 4, 1[er] paragraphe du chapitre 1[er]: «principes généraux» de la loi organique de la Chambre des représentants, janvier 1928). Tous ceux et celles de 18 ans au moins ont le droit de vote (art. 6, amendé en mai 1972).

Pour désigner un candidat, un accord conclu par 30 citoyens et porté à la connaissance des autorités compétentes suffit. Le scrutin lui-même est secret. Les électeurs doivent, avant de voter, vérifier qu'ils ont bien été inscrits sur les listes électorales. En cas d'erreur ou de décision inacceptable aux yeux du citoyen, ainsi que pour les erreurs commises lors du scrutin, chacun, dans certains délais, a le droit d'exiger correction ou d'exercer un recours devant le tribunal administratif.

Avant 1906, le **système de vote** relevait de l'institution archaïque du vote plural : nombre de bulletins de vote par électeur, défini en fonction de la somme d'impôts versés. En 1906, a été introduit le système d'Hondt de représentation proportionnelle qui a, dès 1907, rééquilibré les représentations politicolinguistiques, les suédophones n'obtenant plus que 22 ou 23 sièges sur 200, à la différence de leur surnombre à la Diète. Ce système, différent du scrutin majoritaire uninominal, est assez compliqué pour le décompte des voix, l'attribution des sièges et aussi pour l'établissement des listes de candidats ; il a été adopté, avec des modifications ultérieures, en Suède (1909), en Norvège (1919) et au Danemark (1920).

Ce mode d'élection et le multipartisme rendent possible la victoire des «petits» partis, petits de par leur audience, de par leur particularité idéologique (par exemple, les écologistes) ou de par leur extension géographique (par exemple, le Parti suédois dont les militants et les électeurs sont assez concentrés régionalement).

À l'heure actuelle, le pays est divisé en **15 circonscriptions électorales** (pour les législatives et les présidentielles)[12]. Chaque *vaalipiiri/valkrets* a un quota de députés à élire (de 26 à 1 [1979]), la circonscription d'Åland n'ayant qu'un seul représentant, choisi donc exceptionnellement au scrutin majoritaire) ; il en est de même pour les «grands électeurs» qui élisent le chef de l'État.

La répartition par circonscriptions s'établit ainsi, avec entre parenthèses, pour chacune d'elles, le nombre arrondi d'électeurs, en 1979 (au total plus de 3 552 000 électeurs) : voir le tableau p. 344

Le nombre de représentants par circonscription varie selon l'évolution des données annuelles les plus récentes du recensement (pas nécessairement d'après les données complètes décennales) ; la baisse (−) ou l'augmentation (+) de ce nombre reflètent donc les changements sociodémographiques, les flux de population vers le Sud (voir chapitre III. A). Les six «grands» partis, sauf le Parti populaire suédois, reçoivent une certaine quantité de voix dans les 14 circonscriptions à plusieurs représentants. Le district d'Åland appuie habituellement le Parti social-démocrate, SKDL et le Parti populaire suédois qui obtient en outre un support de Helsinki, d'Uusimaa, de Åbo-Turku Sud et de Vaasa.

La **participation électorale** est d'ordinaire assez élevée. Le tableau (p. 345) nous en fait un relevé selon les types de consultation pour quelques années.

De ce tableau, on retiendra :

— la forte participation aux trois types d'élections depuis les années 60 (avec les maximums enregistrés, pour les législatives, de 85,1 % en 1962, de 84,9 % en 1966, de 82,2 % en 1970 et de 81,4 % en 1972) ;
— l'intérêt porté surtout après la Seconde Guerre mondiale aux élections présidentielles et municipales (le seuil des 60 % étant systématiquement dépassé à chaque consultation).

Trois traits originaux n'apparaissent pas dans ce tableau :

— la campagne tend à mieux remplir son devoir électoral que la ville ;
— les femmes, toujours supérieures en nombre sur les électeurs (au moins depuis l'indépendance) pour chaque type d'élection, sont toujours en nombre inférieur par rapport aux votants ; on peut remar-

12. Il y en avait 16 en 1958 : le département de Vaasa était divisé alors en deux circonscriptions (Nord et Sud) au lieu d'une aujourd'hui.

Répartition des circonscriptions électorales

Circonscriptions	Nombre de «grands électeurs» (300 en 1978)	Nombre de députés (200)		
		en 1979	en 1966	en 1962
1. Ville de Helsinki (+389 000)	31	20 (−)	21 (+)	20
2. Département d'Uusimaa (+448 000)	39	26 (+)	18 (+)	17
3. Sud du département de Åbo-Turku (−303 000)	25	17 (+)	16	16
4. Nord du département de Åbo-Turku (+229 000)	20	13	13 (−)	14
5. Sud du département de Häme (+268 000)	23	15 (+)	14	14
6. Nord du département de Häme (+233 000)	19	13 (+)	12	12
7. Département de Kymi (+262 000)	22	15	15	15
8. Département de Mikkeli (−158 000)	13	9 (−)	10 (−)	11 (−)
9. Département de Kuopio (+187 000)	16	11 (−)	12	12
10. Département de la Carélie du Nord (+132 000)	11	7 (−)	9 (−)	10
11. Département de Vaasa (−314 000)	27	18 (−)	20	20
12. Finlande centrale (−180 000)	15	10 (−)	11	11
13. Département d'Oulu (−292 000)	26	17 (−)	18	18
14. Département de Laponie (−139 000)	12	8 (−)	10 (+)	9
15. Département d'Åland (+ 16 600)	1	1	1	1

quer cependant que depuis 1972 pour les législatives et les municipales, le taux de participation chez les femmes tend à se rapprocher de celui des hommes. Seuls exemples où le taux féminin l'emporte de peu sur le masculin : les deux dernières élections présidentielles (1978 et 1982) ;

— en général, les suédophones (quel que soit le groupe d'âge, quel que soit le sexe) se rendent plus nombreux aux urnes.

Année	Nombre d'électeurs inscrits	Nombre de votants	
Aux élections présidentielles			%
1925	1 572 485	624 177	39,7
1931	1 775 982	839 521	47,3
1956	2 597 738	1 905 449	73,4
1978	3 844 279	2 470 339	64,3
1982	3 920 965	3 183 823	81,2
Aux élections législatives			%
1907	—	899 347	70,7
1913	—	730 649	51,1
1917	1 441 075	997 665	69,2
1919	1 438 709	965 872	67,1
1922	1 489 022	870 825	58,5
1930	1 722 588	1 135 545	65,9
1939	1 956 807	1 302 348	66,6
1945	2 284 249	1 710 251	74,9
1951	2 448 239	1 825 779	74,6
1962	2 714 838	2 310 090	85,1
1970	3 094 359	2 544 510	82,2
1975	3 741 460	2 761 223	73,8
1979	3 858 553	2 906 066	75,3
Aux élections municipales			%
1930	1 875 602	767 455	42,2
1945	2 242 556	1 209 846	54,9
1950	2 418 870	1 521 264	63,0
1960	2 639 326	1 975 495	75,0
1972	3 320 339	2 510 499	75,6
1976	3 429 664	2 692 841	78,5
1980	3 529 383	2 744 188	77,8

Les principaux partis

On a l'habitude d'opposer les partis «bourgeois» (centre et droite) qui seraient unilingues, aux partis «socialistes» (gauche) qui assimileraient les deux groupes linguistiques. Envers les langues officielles, chaque parti en fait a une attitude liée à son histoire, aux conditions de sa naissance, à son développement dans la représentation nationale...

On peut répartir les principaux partis en trois groupes :

— selon qu'ils sont à dominante finnoise (unilingues) – cas de la Coalition nationale, du Centre, des Libéraux (issus du mouvement fennomane, des «Vieux» et des «Jeunes» Finnois) et de quelques autres partis conservateurs, d'audience plus réduite ;

— selon que le suédois est la langue quasiment unique des réunions, des documents, etc. – cas du Parti populaire suédois ;

— selon qu'ils sont bilingues ou admettent dans certaines conditions la pratique des deux langues officielles (à des degrés variables) – cas du Parti social-démocrate et de SKDL.

a) On trouve dans la catégorie à **dominante finnoise** des petits partis (1 à 5 ci-dessous), la plupart de droite, dont l'influence varie avec la conjoncture et aussi avec les nécessités de composer un Cabinet et une Chambre «majoritaires», et deux grands partis (6 et 7) :

1. **Le Parti constitutionnel** (*Perustuslaillinen kansanpuolue, PKP/Konstitutionella Folkpartiet, KFP*)[13], créé en 1973 sous un autre nom, entre autres par un transfuge du Parti suédois, pour protéger les droits constitutionnels et la démocratie parlementaire de type scandinave en Finlande ; il publie *Express*.
2. **Le Parti de l'Unité** (*SKYP/FFEP*), créé en 1972 par des ex-membres du Parti rural et devenu en 1982 *Kansalaisvallan Liitto* (**Ligue** ou **Union du Pouvoir civique**) ; il édite un hebdomadaire *Yhtenäisyys*, parmi d'autres publications.
3. **L'Union chrétienne finlandaise** (*Suomen kristillinen liitto, SKL/Finlands Kristliga Förbund, FKF*), fondée en 1958 et axant sa politique sur la foi chrétienne, soutenue par divers groupes de croyants; elle publie chaque semaine *Kristityn Vastuu*.
4. **Le Parti rural finlandais** (*Suomen Maaseudun puolue, SMP/Finlands Landsbygdsparti, FLP*), créé en 1956 comme Parti des petits agriculteurs de Finlande et animé par Veikko Vennamo, ex-membre des Agrariens, une des figures les plus bouillonnantes du personnel politique, plusieurs fois exclu du Parlement pour ses discours enflammés. Cette formation populiste, aujourd'hui dirigée par le fils du fondateur (Pekka Vennamo), tâche de gagner les groupes d'«insatisfaits» ; elle a connu un certain succès aux élections de 1970, passant de 1 à 18 députés (17 sièges encore en 1983) grâce aux voix des petits fermiers et des petits entrepreneurs, en dehors des principales régions industrielles et agri-

13. On donne les appellations et les sigles officiels en finnois, puis en suédois.

coles. En janvier 1984, V. Vennamo, devenu président honoraire du parti, a dénoncé la «prépondérance» des suédophones aux hauts postes (le chancelier de l'Université de Helsinki, l'archevêque de Finlande, le président de la Haute Cour, les ministres de la Justice et de la Culture étant de langue suédoise), utilisant cet argument pour que, paradoxalement, le nombre d'émissions radiotélévisés, en suédois, ne soit pas augmenté (voir chapitre III.D.2) : la polémique n'a pas fait long feu mais a tout de même exigé une mise au point du Parti populaire suédois (il ne faut pas réveiller la lutte des langues, tous les Finlandais sont égaux devant la loi : le SFP agit en faveur des Finnois émigrés en Suède, etc.). Le Parti rural édite, principalement, *Suomen Uutiset*.

5. **Le Parti libéral** (*Liberaalinen kansanpuolue, LKP/Liberala Folkpartiet, LFP*), fondé en 1965 comme coalition du Parti populaire finlandais et de l'Union libérale, qui existaient depuis 1951[14]; il a fusionné avec le Parti du centre en 1982, tout en gardant son identité.
6. **Le Parti du centre** (*Keskustapuolue, Kesk./Centerpartiet, Cp*): c'est un vieux parti, connu et actif dès 1906 sous l'appellation d'«Union des **Agrariens**», avec comme objectif la sauvegarde des intérêts de la population rurale, dans le respect de la libre entreprise et de la décentralisation. Cependant il n'est jamais devenu un parti exclusivement agraire : il a été longtemps, après l'indépendance, le plus grand parti non socialiste, jouant souvent un rôle d'arbitre dans la plupart des gouvernements de coalition : trois présidents de la République en sont issus : Relander (1925-1931), K. Kallio (1937-1940) et U. Kekkonen (1956-1981). Il contrôle d'une manière ou d'une autre un grand nombre d'organes de presse dont *Etelä-Saimaa, Itä-Savo, Savon Sanomat, Pohjolan Sanomat, Kymen Sanomat, Keskusta*, etc.
7. **Le Parti de la coalition nationale** (*Kansallinen Kokoomus, Kok/Nationella Samlingspartiet, Saml.*), né en 1918 sous l'impulsion de membres du Parti finnois (créé en 1906) et du Parti des jeunes Finnois (établi en 1902, mais connu au programme depuis 1894) qui s'étaient prononcés pour la monarchie dans le débat sur la forme de gouvernement. Devenu **conservateur** de droite, il met l'accent sur l'autorité de l'État, sur l'histoire et les tradi-

14. Le Parti populaire finlandais lui-même a eu un antécédent : le Parti national du progrès, créé en 1918.

tions nationales et nordiques et sur une vigoureuse politique de défense nationale ; il prône l'économie de marché ; il suit une stratégie antisocialiste assez prononcée. Rassemblement de fonctionnaires, d'employés, de petits commerçants, de producteurs agricoles, il a participé à 14 gouvernements (sur 29) de 1917 à fin 1944 ; malgré son poids électoral, ses activités et sa présence dans les municipalités, il n'a fait partie que de 3 gouvernements sur 35 depuis 1945. Il contrôle, dans la presse, des titres comme *Aamulehti, Vaasa, Karjalainen, Länsi-Suomi*.

Ce parti, ainsi que l'Union chrétienne, le Parti rural et le Parti constitutionnel disent, depuis peu, accepter un certain bilinguisme dans leur organisation.

b) **Le Parti populaire suédois** (*Ruotsalainen kansanpuolue, RKP/ Svenska Folkpartiet, SFP*), créé en 1906, mais issu du Parti suédois[15] né vers 1861 au moment de la convocation de la Diète, la première depuis 1808-1809 ; il a acquis certains titres de journaux comme *Hufvudstadsbladet, Medborgarbladet*[16], *Åbo Underrättelser, Västra Nyland, Vasabladet, Borgåbladet*, etc. Comme les autres partis, il a des organisations de jeunes, de femmes, etc., mais à la différence des autres, il a une base régionale plus marquée, du fait qu'il représente les intérêts de la minorité suédophone. Son électorat a été et demeure socialement et idéologiquement hétérogène : il va de l'aile droite des Conservateurs aux Libéraux, parfois aux franges de la gauche. 75 % à 80 % des électeurs de langue suédoise votent pour ce parti qui a été constamment présent au Parlement et 40 fois (sur 64 cabinets formés depuis 1917) au gouvernement (voir *infra*).

Regroupement d'une minorité, son influence est plus grande certainement que ne le laisse croire sa représentation à la Chambre : il intervient en effet dans nombre de domaines (éducation, culture, etc.) souvent «abandonnés» par les autres. Même si depuis 1964, il délaisse ses prérogatives liées à la langue suédoise au profit d'une politique nationale, de type centriste, il entend rester unilingue suédois, l'unité linguistique étant toujours perçue comme le ferment de son avenir (déclarations renouvelées de ses leaders en septembre et octobre 1983); cela n'empêche pas certains de ses adhérents de réclamer une plus grande attention aux bilingues... et aux Finnois.

15. Les deux appellations du parti sont utilisées comme synonymes dans tous les chapitres ici.

16. Organe de presse du parti en fait.

En fait, l'histoire de ce parti a été et est une lutte constante entre une crispation conservatrice et une ouverture libérale. Dès la fin du XIX[e] siècle, il a eu ses supporters du *statu quo* et ses défenseurs «éclairés». Ce n'est qu'en 1906 que le journaliste Axel Lille, premier président du nouveau parti (1906-1917), parvint à définir une ligne plus précise : le parti serait un rassemblement populaire, par delà les clivages de classes, tels qu'en avait connus la minorité entre 1860 et 1900 environ, avec un programme nationaliste-linguistique, fait pour obtenir le support le plus large possible de tous les suédophones. Mais jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, le parti vivra de crises : composite, il ne pouvait se stabiliser sur la défense des intérêts d'un groupe social. Cette position de compromis permanent a fait que certains suédophones ont préféré, préfèrent les partis de gauche dont les options sont plus franches et qui ne rejettent pas une forte identification de la minorité.

Les difficultés internes du parti, de 1906 aux années 30, sont de caractère différent : elles permettent de douter que la langue suffise comme idéologie de masse. D'abord le parti a dû se défendre avec les concepts en vogue de «socialisme – démocratie – égalitarisme» contre lesquels s'élevait son «élite», favorable au *statu quo* ; il y eu alors compromis entre une vision «nationaliste», une étiquette «populaire» et une politique économique conservatrice. Ensuite, le parti eut à faire face à la crise de 1918 (monarchie ou république ?), puis aux luttes entre les «socialistes» et les «bourgeois» : à chaque fois il s'en est sorti par le compromis, tantôt entre ses «conservateurs» et ses «libéraux», tantôt entre ses «suécomanes» nostalgiques et ses «constitutionnels», faisant passer la défense de l'État avant tout autre objectif partisan, fût-il culturel ou social. Jusqu'à la Guerre d'hiver, (1939-1940), le Parti suédois oscillera ainsi entre le «réalisme» et l'opportunisme. Sa flexibilité lui a permis de maintenir ensemble diverses factions, sans connaître le sort de certains partis de droite, devenus inaptes à gouverner ou à participer à une coalition, faute d'un appui populaire et de choix clairs (voir plus loin sur les résultats électoraux.).

Depuis la guerre, la Finlande a connu un consensus social assez large et a accepté sa «neutralité» (ligne Paasikivi-Kekkonen) ; désormais les problèmes aigus sont hors de contrôle d'un seul parti, y compris le Parti suédois. Le pays ne peut être gouverné que par des coalitions, à tel point que, par exemple, les Agrariens et les membres de SKDL se partagent le pouvoir, éloignant sans cesse davantage

dans le passé les antagonismes idéologiques violents des années 20. Dans ce concert de conciliations et de compromis, le Parti suédois trouve un certain équilibre, même s'il n'a pas un appui social bien déterminé, s'il ne représente pas une classe bien définie. L'essor de l'urbanisation, de la fennisation, les changements socio-économiques des trente dernières années le font apparaître (nouveau paradoxe) comme un facteur de stabilité, au moins pour la minorité. D'autres institutions – on l'a vu – comme l'Église, ont joué et jouent un rôle d'inertie non négligeable dans la transformation rapide de la société finlandaise.

Face à ces partis dits «bourgeois», auxquels il faudrait ajouter *Åländsk Samling* (voir chapitre I. B), prennent place les partis dits «socialistes» : le Parti social-démocrate et SKDL, officiellement bilingues. Avec les quatre partis de «droite» déjà cités, on a donc six organisations politiques qui reconnaissent, certes à des degrés divers et avec une constante... variable, la dualité linguistique.

c) **La gauche finlandaise,** à l'exemple de la droite, ne connaît plus les prises de position idéologiques tranchées (comme après l'indépendance) ; elle n'en demeure pas moins traversée de contradictions, parfois tendues. Ses deux composantes, aujourd'hui nationalistes, sont :

1. **Le Parti social-démocrate** (*Suomen Sosialidemokraattinen Puolue/Finlands Socialdemokratiska Parti,SDP*) : fondé en 1899 sous le nom de «Parti du Travail», il a pris son appellation actuelle en 1903, quand il s'est prononcé, en accord avec l'idéologie marxiste, pour la lutte des classes et la défense des intérêts de la classe ouvrière. Dans l'opposition jusqu'en 1937 (sauf en 1927 lorsqu'il a dirigé le gouvernement, avec V. Tanner, du 13 décembre 1926 au 17 décembre 1927), il s'est peu à peu rallié à des positions de centre-gauche[17], défendant la planification de l'économie et la coopération internationale, par ses représentants au Parlement, ses ministres (il a eu 9 Premiers ministres sur 15 depuis mai 1966) et aussi sa presse (dont *Arbetarbladet*, de langue suédoise).

   Ce parti a aidé à faire passer les divers textes sur l'utilisation des langues officielles (1919-1922) ; c'est certainement lui qui

17. Pour le parlementarisme, contre l'insurrection, réservé vis-à-vis des Russes jusqu'à la guerre froide, favorable à la coopération nordique, le SDP a eu fort à faire pour défendre ses positions.

a été le plus loin dans la voie des concessions aux suédophones, au nom de l'internationalisme (un de ses leaders, K.A. Fagerholm, de langue suédoise, a d'ailleurs été trois fois chef de gouvernement : en 1948, en 1956 et en 1958). Pourtant, parmi les suédophones, il n'a le support que des ouvriers, organisés depuis longtemps en son sein, par région, en une Ligue de travailleurs suédophones de Finlande (*Finlands Svenska Arbetarförbund, FSA*)[18]. Dans les années 20, les sociaux-démocrates étaient presque deux à trois fois plus nombreux que les communistes ; depuis 1945, ils sont de force à peu près égale.

2. **La Ligue ou l'Union démocratique du peuple de Finlande** (*Suomen Kansan Demokraattinen Liitto, SKDL/Demokratiska Förbundet för Finlands Folk, DFFF*) : créée en 1944, cette deuxième composante de la gauche rassemble une opposition sociale-démocrate aussi bien que des socialistes et des communistes, sur un programme de progrès social, de relations amicales avec l'U.R.S.S. et d'effort contre la guerre et pour la paix. Il a sous son autorité des journaux comme *Kansan Uutiset, Hämeen Yhteistyö, Kansan Sana...* et *Folktidningen Ny Tid* (hebdomadaire de langue suédoise). Il a une section suédophone.

   Parmi les organisations membres, il y a diverses organisations de femmes, d'étudiants, de jeunesse... et le **Parti communiste finlandais** (*Suomen Kommunistinen Puolue, SKP*), mis sur pied dès 1918[19] ; en 1957, le Parti communiste a modifié sa ligne pour favoriser une politique de front populaire. Allié de SKDL, il en est devenu le principal animateur (par son biais, il a été représenté au Parlement de 1944 à 1948, de 1966 à 1971, en 1975 et depuis 1977). Le Parti communiste publie une feuille en langue suédoise : *Enhet och Medborgarbladet*, renforcée en quelque sorte depuis qu'il existe une section nationale suédophone (1980). Depuis la fin des années 60, le Parti communiste connaît de sérieuses dissensions internes, se scindant en deux tendances : les «staliniens» (dogmatiques proches de Moscou) et les majoritaires modérés («révisionnistes» prêts à travailler au Parlement, au gouvernement et à défendre les intérêts nationaux) (voir chapitre III. D.3, sur le Parti communiste, minoritaire dans le plus important des syndicats ouvriers, celui des métallurgistes).

18. K.A. Fagerholm a été président de FSA de 1935 à 1965.
19. Voir chapitre I. A: 1918-années 30 (sur la naissance à Moscou, puis les interdictions du Parti communiste) et 1939-1950 (sur la puissance électorale de SKDL après 1945).

2. Les élections : les rapports de force entre les partis

Les élections présidentielles

(Voir chapitre II. A.1 et B.1 sur le rôle du chef de l'État et des attitudes des présidents successifs envers les langues officielles.)

On ne signalera ici que les résultats à la dernière élection. Après l'ère de l'agrarien Kekkonen (1956-1981), le premier président social-démocrate de l'histoire finlandaise cherche à démocratiser la vie publique ; sa modération et son désir de se situer au-dessus des disputes politiciennes en ont fait un président populaire, l'emportant aux élections sur les candidats des partis. Il est trop tôt cependant pour juger du nouveau climat et du nouveau consensus.

Candidats et partis représentés	Élection des 301 grands électeurs (17-18 janvier 1982)			Vote du 26 janvier 1982	
	Suffrages	%[1]	Nombre de grands électeurs élus	Suffrages (sur 301 votes)	%[1]
1. K. Kivistö (SKDL)	348 165	11	32	11	3,65
2. M. Koivisto (social-démocrate)	1 370 043	43,3	145	167	55,50
3. J. Virolainen (centre)	534 404	16,9	53	53	17,60
4. Mme H. Sipilä (libéral)	55 618	1,8	1	1	0,30
5. J.-M. Jansson (suédois)	121 331	3,8	11	11	3,65
6. H. Holkeri (conservateur)	593 159	18,7	58	58	19,30
7. V. Vennamo (rural)	71 522	2,3	1	0	0
8. R. Westerholm (chrétien)	60 329	1,9	0	0	0
9. Divers	21 813	0,3	0	0	0

1. Pourcentage des suffrages exprimés.

Les gouvernements

Une autre manière d'apprécier l'importance des partis – et donc de la minorité, par l'entremise du Parti suédois – c'est de voir l'évolution de la composition des gouvernements depuis quelques années, chaque coalition étant un dosage subtil entre les forces présentes au Parlement, puis entre celles-ci et les options présidentielles.

À partir du 29e gouvernement constitué depuis l'indépendance (novembre 1944) le rapport des partis au gouvernement a relativement peu varié, malgré une succession de 36 coalitions comprenant en moyenne 15 ministres jusqu'en mai 1970, puis 17 jusqu'à aujourd'hui. Ont été constamment présents ou presque : le Parti du centre (ex-Agrariens) (30 fois), le Parti suédois (24 fois), le Parti social-démocrate (23 fois), les Libéraux (17 fois), SKDL (11 fois) et les Conservateurs (3 fois) renforçant ce noyau assez stable[20].

La fréquence de la présence du Parti suédois doit être nuancée : tandis que les sociaux-démocrates ont eu 12 fois l'un des leurs comme Premier ministre, ont eu 2 fois (en 1948 et 1972) la quasi-totalité du gouvernement entre leurs mains, ont eu sinon de 4 à 8 ministres (souvent 5 ou 7 ; 152 en tout), les «suédois» n'ont obtenu qu'une seule fois le poste de Premier ministre, celui-ci étant l'unique représentant du parti dans la coalition (mai-octobre 1954) ; le reste du temps, le SFP n'a eu qu'un ou deux ministres, plus rarement trois (45 en tout). On doit rappeler toutefois qu'à cinq occasions, les chefs du gouvernement ont été de langue suédoise (voir chapitre II. B.1): outre celui du SFP, il y a eu un «indépendant» (novembre 1957-avril 1958) et un social-démocrate qui a occupé le poste à trois reprises.

De novembre 1944 à mai 1983, ont eu la responsabilité des coalitions : SKDL : 1 fois (mars 1946-juillet 1948) ; SFP : 1 fois ; SDP : 12 fois ; le Centre : 13 fois (dont 9 fois sous son appellation ancienne d'Union des Agrariens) ; des sans étiquette : 3 fois et des «indépendants» (fonctionnaires) : 7 fois.

Globalement, le Parti populaire suédois joue donc un rôle gouvernemental non négligeable : même s'il est peu représenté numériquement, il est assez régulièrement présent au Conseil des ministres ; il en a été absent, sur 40 ans, 14 ans et 7 mois environ (soit moins d'un tiers du

20. Très régulièrement aussi ont pris place des «indépendants» – fonctionnaires ou experts – parfois choisis au détriment de tous les partis (par exemple en 1953, 1957, 1958, 1963, 1970, 1971 et 1975) pour expédier les affaires courantes.

temps, depuis novembre 1944). Avant la fin de la guerre, le SFP a participé à 16 gouvernements sur 28 (novembre 1917- novembre 1944), avec en moyenne deux ministres.

Cette constance n'a pas fléchi ces dernières années : non seulement le parti a eu deux ministres en moyenne, dans toutes les coalitions successives depuis novembre 1975, mais il a obtenu aussi des postes clés. Ainsi, en remontant à 1968, on a, par exemple : mars 1968-mai 1970, ministère du Commerce et de l'Industrie ; juillet 1970-octobre 1971 : Finances et Défense ; septembre 1972-juin 1975 : Défense et Santé, Affaires sociales. Dans les cinq derniers gouvernements (à direction social-démocrate), la tendance a été de former des ministères bicéphales (pour respecter les dosages politiques et ne pas multiplier le nombre de portefeuilles)[21]. Dans les deux plus récents cabinets – auxquels on peut ajouter un troisième, de transition – la répartition par partis a été la suivante (sur 17 ministres en tout à chaque fois) :

	Parti suédois	Centre	Social-démocrate	SKDL	Autres
Du 17 février au 30 décembre 1982	2	6	5	3	1 (sans-étiquette)
Du 31 décembre 1982 à mars 1983	2	6	8	0	1 (libéral)
Depuis le 6 mai 1983	2	5	8	0	2 (parti rural)

En 1982, le Parti suédois a eu les portefeuilles des Affaires étrangères[22] et de la Justice ; depuis mai 1983, il conserve celui de la Justice et dirige celui de la Culture (placé sous la responsabilité d'un non-député, ancien candidat au poste d'évêque de Borgå/Porvoo, docteur en théologie et professeur d'histoire religieuse à Åbo Akademi). L'actuel gouvernement a prévu dans son programme d'aborder certains problèmes intéressant particulièrement les suédophones : outre la révision possible de la loi d'autonomie des îles Åland, il pense traiter des services de santé, de la formation des médecins de langue suédoise (création d'un professorat supplémentaire, suggérée en mars 1984 par un Comité *ad hoc*) et de revoir aussi la question des émissions télévisées, destinées à la minorité (voir chapitre III. D.2).

21. Par exemple double ministère des Finances, de l'Intérieur, de l'Éducation, de la Santé et des Affaires sociales.

22. Aux mains du président du parti, auparavant chargé de l'Éducation et actuellement sans fonction ministérielle.

La représentation nationale : les législatives

Les prinipaux partis[23], pour certaines élections depuis 1907 ont obtenu les résultats mentionnés au tableau de la page suivante.

Pour les trois dernières élections législatives, les voix et les mandats se répartissent ainsi :

Répartition des voix et des mandats pour les trois dernières élections législatives

Partis	21-22 septembre 1975		18-19 mars 1979		20-21 mars 1983		
	Voix	Mandats	Voix	Mandats	Voix	%[1]	Mandats
1. Parti constitutionnel	43 344	1	34 958	—	0.4	−0.8	1
2. Parti de l'Unité	45 402	1	9 316	—	—	—	—
3. Union chrétienne	90 599	9	138 244	10	3.0	−1.8	3
4. Parti rural	98 815	2	132 457	6	9.7	+5.1	17
5. Parti libéral	119 534	9	106 560	4[1]	—	—	—
6. Parti du centre	484 772	39	500 478	37	17.7	−3.2	38
7. Parti de la coalition nationale	505 145	35	626 764	46	22.2	+0.5	44
8. Parti suédois	137 693	9[3]	122 418	9[3]	4.6	+0.4	10[3]
9. Parti social-démocrate	683 590	54	691 512	52	26.8	+2.7	57
10. SKDL	519 483	40	518 045	35	14.0	−4.0	27
Total des «bourgeois»	**53 %**	**106**	**57,6 %**	**113**	**57,8 %**		**114**
Total des «socialistes»	**47 %**	**94**	**39,7 %**	**87**	**40,7 %[4]**		**84**
Grand total	**2 749 818**	**200**	**2 894 446**	**200**			**200**

1. Intégrés au Centre à partir de 1982.
2. Plus ou moins par rapport à 1979.
3. +1 de la Coalition d'Åland ou Rassemblement âlandais.
4. Y ajouter 2 «verts» (1,5 % des voix).

Si l'on totalise, selon l'opposition bourgeois/socialiste, on constate que :

— avant 1945, l'écart pour le nombre de sièges était assez grand : de 68 au maximum en 1930 (134 bourgeois, 66 socialistes) à 16 au

23. Les partis sont donnés sous leur appellation actuelle, mais les résultats s'appliquent aussi à leurs antécédents. Les chiffres devant le nom des partis correspondent à ceux utilisés, ci-dessus, pour la présentation du multipartisme finlandais.

Résultats obtenus par les principaux partis pour certaines élections depuis 1907
(pourcentage des voix entre parenthèses)

	1907	1917	1922	1930	1948	1962	1972	1975
1. Parti constitutionnel								1 (1,6)
2. Parti de l'Unité								1 (1,7)
3. Union chrétienne							4 (2,5)	9 (3,3)
4. Parti rural							18 (0,9)	2 (3,6)
5. Parti libéral						13 (6,3)	7 (5,2)	9 (4,4)
6. Parti du centre	9 (5,8)	26 (12,4)	45 (20,3)	59 (27,3)	56 (24,3)	53 (23)	35 (16,4)	39 (17,7)
7. Parti de la coalition nationale			35 (18,1)	42 (18,1)	33 (17)	32 (15)	34 (17,6)	35 (18,4)
8. Parti populaire suédois	24 (12,6)	21 (10,9)	25 (12,4)	20 (10)	14 (7,7)	14 (6,4)	10 (5,4)	10 (4,7)
9. Social-démocrate	80 (37)	92 (44,8)	53 (25,1)	66 (34,2)	54 (26,3)	38 (19,5)	55 (25,8)	54 (25)
10. SKDL					38 (20)	47 (22)	37 (17)	40 (19)
Total des partis «bourgeois» (1-8 et autres)	**120 (63)**	**108 (55,2)**	**120 (60,1)**	**134 (64,8)**	**108 (53,7)**	**113 (54,1)**	**108 (56,2)**	**106 (55,7)**
Total des partis «socialistes» (9-10 et autres)	**80 (37)**	**92 (44,8)**	**80 (39,9)**	**66 (35,2)**	**92 (46,3)**	**87 (45,9)**	**92 (43,8)**	**94 (44,3)**

minimum en 1917 (108 contre 92) ; seuls les résultats de 1916 ont inversé la majorité, les «socialistes» l'emportant avec 103 députés (mais 47,3 % des voix) contre 97 aux «bourgeois» (52,7 % des voix) ;

— après 1945, la stabilité des forces politiques demeure d'une élection à l'autre, les Conservateurs et Centristes tournant en moyenne autour de 106 et la «gauche» autour de 94 (l'écart de 1983 étant le plus large depuis la fin de la guerre). Par deux fois cependant, la gauche l'a emporté : en 1958 (avec 101 sièges et 48 % des voix) et en 1966 (103 sièges, 51 % des voix).

Dans cet ensemble parlementaire, comment évolue la représentation des suédophones ?

I. D'abord à travers l'évolution du Parti populaire suédois, avant 1945 :

Élections	Voix	Pourcentage des voix	Nombre de mandats (sur 200)
1907	112 267	12,6	24 (12 % des sièges)
1908	103 146	12,8	25
1909	104 191	12,3	25
1910	107 121	13,5	26 (13 % des sièges)
1911	106 810	13,3	26
1913	94 672	13,1	25
1916	93 555	11,8	21
1917	108 190	10,9	21
1919	116 582	12,1	22
1922	107 414	12,4	25
1924	105 733	12,0	23
1927	111 005	12,2	24
1929	108 886	11,4	23
1930	113 318	10,1	20[1] (10 % des sièges)
1933	115 433	10,4	21
1936	131 440	11,2	21
1939	124 720	9,6	18 (9 % des sièges)

1. Plus 1 député (0,8 % des voix) de la «gauche» suédoise (*Ruotsalainen vasemmisto*).

Les suédophones connaissent donc avant la guerre de bons scores électoraux, un peu supérieurs aux taux qu'ils représentent dans la population (1900 : 12,8 % ; 1920 : 10,9 % ; 1930 : 10,1 % ; 1940 : 9,5 %) et étonnamment peu sensibles aux controverses de l'actualité (sur les

tensions politiques, linguistiques entre 1918 et 1922, autour des années 30 : voir chapitre I. A).

II. Après 1945, avec le Parti populaire suédois (SFP) et la Coalition d'Åland (*Åländsk Samling*):

Élections	Nombre total de voix	Dont pour la Coalition	%	Élus (dont 1 d'Åland)
1945	134 106	—	9,7	14[1]
1948	144 548	6 567	7,7	14
1951	137 405	5 686	7,5	15 (7,5 % des sièges)
1954	140 419	4 651	7,0	13
1958	131 852	5 487	6,8	14
1962	147 950	7 261	6,4	14 (7,0 % des sièges)
1966	141 950	7 118	6,0	12
1970	144 436	8 971	5,7	12 (6,0 % des sièges)
1972	138 079	7 672	5,4	10
1975	137 693	9 482	4,7	10
1979	131 704	9 286	4,2	10 (5,0 % des sièges)
1983	—	—	4,6	11

1. Plus 1 député (0,5 % des voix) de la «gauche» suédoise.

Après la guerre, le Parti populaire suédois (SFP et Coalition) passe au-dessous du seuil démographique : désormais, le pourcentage des voix recueillies est légèrement inférieur à celui des suédophones (1950 : 8,6 % ; 1960 : 7,4 % ; 1970 : 6,6 % ; 1975 : 6,4 % ; 1980 : 6,3 %).

De fait, les voix se répartissent maintenant sur d'autres partis. Certes, entre 1919 et 1939, il y a eu aussi des députés suédophones non membres du Parti suédois, mais en très faible quantité (de 1 à 3 selon les Chambres) : voir tableau p.359

On peut calculer pour 1975 que les suédophones ont obtenu 196 000 voix (7,14 % soit un score supérieur au 6,4 % que représente la minorité dans la population) : 70 % de ces voix sont revenus au Parti suédois (137 693 votes), 16 % au Parti social-démocrate (32 000), 10 % au Parti constitutionnel (20 000) et 3 % à SKDL (6000).

Si l'on rapproche maintenant cette représentation nationale et le nombre de portefeuilles ministériels, on constate que le Parti suédois se place bien, tandis que, par exemple la Coalition nationale (Conservateurs),

Appartenance des élus de langue suédoise

Session	Nombre de partis	Députés suédophones	Dont du Parti suédois	Du Parti social-démocrate	Divers
1919	6	24	22	2	—
1930	7	24	23	1	—
1948	6	18[1]	14	2	2 SKDL
1962	8	19[2]	14	3	2 SKDL
1972	8	16	10	5	1 SKDL
1975	10	16	10	4	1 Constitutionnel 1 SKDL
1979	8	17	10	4	2 SKDL 1 Chrétien
1983	8	16	11	2	2 SKDL 1 Constitutionnel

1. Dont 3 unilingues.
2. Dont 2 unilingues.

troisième puis deuxième formation d'après les résultats des élections législatives, demeure hors des coalitions gouvernementales depuis 1966 (n'ayant eu que trois fois 3 ministres depuis septembre 1944).

Peut-on établir de fortes **corrélations entre le vote et la langue ?** Il n'existe guère de données récentes fiables sur ce rapport. Un fait mérite d'être retenu : le Parti suédois est le seul, parmi ceux qui ont été créés dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, qui ait «passé» la réforme de 1906 (suffrage universel ; représentation proportionnelle). À partir de là, ses **scores ont toujours été assez proches du pourcentage démographique de la minorité** ; encore aujourd'hui, le nombre des représentants de cette minorité est proportionnel à sa force – même si ses voix se dispersent sur plusieurs formations, reflétant ainsi sa composition socio-économique (3/4 de suédophones des classes moyennes ou fermiers, favorables au SFP ; 1/4 de manuels, d'ouvriers favorables à la tradition de «gauche») – sans pour autant qu'on puisse établir un lien mécanique entre le secteur d'activité et le choix politique.

Selon divers sociologues et politicologues, le Parti populaire suédois recevrait essentiellement l'appui des communes rurales, monolingues, sans tradition socialiste ou presque[24], avec peu de salariés manuels et d'employés d'industrie, où la densité démographique est faible, où la

24. Pendant la guerre civile (1918), l'Ostrobotnie a été un des lieux de repli des Blancs, le gouvernement siégeant alors à Vaasa.

participation religieuse est encore assez forte et où enfin les fermes sont à peu près d'égale importance[25]. Quant aux candidats sociaux-démocrates, ils auraient le support des communes rurales où les fermes sont de dimension contrastée[26] et le support des communes industrialisées qui ont connu des flux migratoires (arrivée plus ou moins massive de Finnois notamment). À noter aussi depuis une dizaine d'années l'apparition d'un nouveau phénomène, surtout chez les suédophones urbanisés : le soutien apporté aux partis de droite, majoritairement finnois.

Dans l'ensemble des facteurs de vote, quelle place faudrait-il accorder aux affaires étrangères, aux conflits de politique intérieure, aux personnalités politiques ? Le profil de l'électeur de langue suédoise est-il plus sensible à la «neutralité» du pays, à la coopération nordique, à un personnel délié des contraintes rigides des idéologies ?

Autres particularités : la remarquable **continuité** des choix politiques **selon les régions** et aussi la juste proportion entre le nombre d'élus suédophones et l'importance numérique de chacune de ces régions, faisant que la «périphérie» de la minorité est aussi bien représentée au Parlement que le «centre» ; seule la circonscription de Vaasa connaît un tassement (de 7 en 1962 à 4 élus en 1972 et 1975), dû sans doute en partie à la fennisation progressive de la région et aussi à l'écart grandissant (linguistiquement) entre la ville de Vaasa et la région.

Les suédophones des trois dernières Chambres ont été élus, par parti et par circonscription électorale – dans l'ordre : élections de 1975, de 1979 et de 1983 :

Parti	Uusimaa	Helsinki	Åland	Ostrobotnie (Vaasa)	Åbo-Turku (sud)	Finlande centrale
SFP – Parti suédois	2-3-3	3-2-2		3-3-4	1-1-1	
Coalition d'Åland			1-1-1			
Social-démocrate	2-2-1	1-0-0		1-1-1	0-1-0	
SKDL	1-1-0			0-1-1		0-0-1
Constitutionnel		1-0-1				
Union chrétienne		0-1-1				

25. Voir chapitre III. B à propos de la planification régionale.
26. Voir chapitre III. B à propos de la planification régionale.

À Helsinki, l'évolution permet de tracer les courbes suivantes :

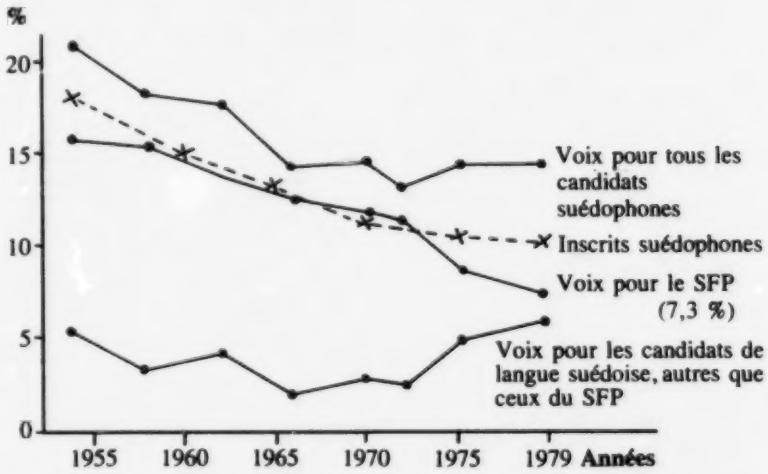

Aux présidentielles de 1978, le SFP a eu 6,9 % des voix à Helsinki ; il en a obtenu 6,4 % en 1982.

En bref, au niveau national, les suédophones – minorité qui se protège ? à forte identité ? – ont l'habitude de participer aux législatives et de concentrer leurs voix sur le Parti populaire suédois, largement ouvert aux divers courants (du conservatisme au libéralisme) et faiblement concurrencé par les autres partis, sauf par ceux idéologiquement dits «socialistes».

Si la minorité n'a plus de pouvoirs économiques étendus, elle a par contre su conserver une certaine autorité sur l'échiquier politique – marquant de sa présence, par ses élus, gouvernements et Parlement. Enfin, le poids des traditions ne semble pas négligeable dans l'orientation des votes ; peut-être même est-il plus déterminant que les conditions socio-économiques du moment.

Les élections municipales

Dans la vie communale et les élections qui la ponctuent tous les quatre ans, on observe les mêmes traits d'évolution pour les suédophones que précédemment :

— faible tassement dans la représentation par rapport aux taux démographique de la minorité ;
— corrélation marquée entre le nombre d'inscrits de langue suédoise, la participation et le nombre de voix et d'élus suédophones, dans les régions à prédominance suédophone (voir tableau p. 363).

À ces élections d'octobre 1980 :

Circonscriptions		Helsinki	Uusimaa	Åbo-Turku Sud	Vaasa	Total pour les suédophones
Voix pour les candidats suédophones		35 888 (100 %)	62 247	16 138	61 458	175 761 (100 %)
Parti suédois	a*	22 417	44 742	11 710	47 768	126 637
	b*	62,5	71,9	72,6	77,7	72
Parti social-démocrate	a	3 428	13 040	2 869	7 353	27 188
	b	9,6	20,9	17,8	12,8	15,5
Parti constitutionnel	a	6 153	1 314	65	979	8 511
	b	17,1	2	0,4	1,6	4,8
SKDL	a	1 074	1 869	1 194	2 797	6 934
	b	3	3	7,4	4,5	3,9
Union chrétienne	a	1 301	459	—	1 836	3 597
	b	3,6	0,7	—	3	2
Parti de la coalition nationale	a	864	644	134	257	1 899
	b	2,4	1	0,8	0,4	1,1
Parti rural	a	76	85	29	—	190
	b	0,2	0,1	0,2	—	0,1
Autres	a	574	94	137	—	805
	b	1,6	0,2	0,8		0,4

* a : Voix pour les candidats de langue suédoise par parti.
b : Pourcentage des voix pour les candidats.

Résultats des élections municipales des 19-20 octobre 1980 dans les régions à forte prédominance suédophone

	Circonscriptions								
	Helsinki	**Uusimaa**	**Turku Nord**	**Turku Sud**	**Häme Nord**	**Kymi**	**Finlande centrale**	**Vaasa**	**Pays entier**
Inscrits	348 127	455 808	227 052	299 026	231 283	259 425	178 721	311 818	3 530 000
Suffrages exprimés	274 527	352 493	184 475	235 099	183 219	198 715	142 790	250 712	2 740 000
%	71,5	77,3	81,2	78,6	79,2	76,6	79,9	80,4	77,8
Social-démocrate (voix)	70 525	103 756	49 724	57 413	56 413	70 558	43 213	40 480	699 957
%	25,7	29,4	27	24,4	30,8	35,5	30,3	16,1	25,5
SKDL %	15,9	14,4	20	18,2	22,4	8,6	18	10,4	16,6
Coalition nationale (voix)	86 334	90 873	44 387	61 815	54 179	45 955	25 947	46 047	630 508
%	31,4	25,8	24,1	26,3	29,6	23,1	18,2	18,4	23
Centre %	3,3	6,7	19,5	14,9	8,3	18	23,4	26,8	18,7
Parti suédois (voix)	22 417	44 742	—	11 752	498	1 132	201	47 768	128 292
%	8,2	12,6	—	5	0,3	0,6	0,1	19	4,7
Chrétiens %	4,2	2,9	3,1	2,9	4,4	5,7	4,7	3,5	3,7
Libéraux %	4	5,2	2,4	3,6	2,6	3,7	2,3	1,5	3,2
Parti rural %	2	1,4	3,4	3,9	1,6	3	2,7	3,3	3

Nombre de conseillers municipaux pour certaines communes et circonscriptions (% par rapport au nombre total d'élus)

Communes et circonscriptions	Nombre total	Total de «bourgeois»	Dont du SFP	Total de «socialistes»
Helsinki (ville)	85	47	7 (8,2 %)	37+1 non-inscrit
Esbo	67	42	7 (10,4 %)	25
Grankulla	27	25	14 (51,8 %)	2
Vanda	67	32	4 (5,9 %)	35
Uusimaa	1 252	720	244 (19,5 %)	532
Åbo-Turku (ville)	67	33	4 (5,9 %)	34
Åbo-Turku Sud	1 323	882	110 (8,3 %)	441
Jakobstad	43	18	15 (34,9 %)	25
Vaasa (ville)	51	28	12 (23,5 %)	23
Vaasa	1 557	1 224	307 (19,7 %)	333
Pour tout le pays	**12 777**	**8 120**	**676 (5,3 %)**	**4 657**

On trouve d'autres élus municipaux du Parti suédois dans huit communes unilingues finnoises dont Tampere, Kotka et Jyväskylä. Bien sûr, dans certaines communes de langue suédoise (unilingues ou bilingues) le SFP est majoritaire : par exemple 17 élus sur 27 à Ingå, 13 sur 13 à Iniö, 28 sur 35 à Korsholm, 27 sur 27 à Kronoby, etc. Sur ces 676 sièges, le parti en a acquis 455 (4,9 % du tout) dans les communes rurales et 221 (6,2 %) dans les communes urbaines.

3. L'Assemblée populaire des suédophones en Finlande : *Folktinget*

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale

Pour pallier une minorisation extrême, les suédophones se sont peu à peu regroupés par delà leurs différences sociales : c'est la raison d'être du *Svenska Finlands Folkting* (*SFF*) (*Suomen ruotsalaiset kandankäräjät*), conseil consultatif des Suédo-finlandais, dont il ne faut pas surestimer l'importance, même si son rôle ne peut être négligé sur la conscience, la conscientisation «nationale» des suédophones.

Cette institution non officielle dépend pour son existence de supports volontaires (de la part des partis, des associations suédophones). Malgré ce caractère non officiel et ces appuis divers, le *Folkting* a acquis

une certaine influence ; il est accepté par tous comme le forum le plus haut des suédophones. Sorte de Parlement «national», il reflète le désir de la minorité de maintenir son identité, sa cohésion comme groupe. Ainsi donc son histoire et sa représentation sont comme un microcosme de l'histoire, de l'autorité des suédophones dans le pays.

On a déjà souligné au chapitre I. A les conditions de naissance du SFF, en 1919, et les fonctions qu'il a remplies au début des années 20, puis des années 40 ; à chaque fois alors, le *Folkting* s'est mis en avant afin d'examiner les moyens pour défendre la minorité[27] : ses Assises de 1919 et de 1941 n'ont jamais eu comme objectif de définir, d'exprimer un séparatisme, un nationalisme extrémiste ; elles ont été organisées, en quelque sorte, par crainte de voir les attaques profinnoises submerger la volonté politique, déborder les orientations de l'État et des partis. Le SFF ne s'est-il pas effacé entre 1921 et 1940 dès que des garanties légales ont été assurées, alors même que les années 30 étaient traversées de mouvements antisuédophones ?

Parlant au nom de tous les suédophones, le *Folkting* a su combiner attitudes modérées et fortes pressions, lors des débats sur la loi linguistique (1921-1922) et des problèmes posés par les réfugiés finnois de Carélie et par ceux, de langue suédoise surtout, de Porkkala (1940).

Institutionnalisé depuis 1940, le *Folkting* doit faire face désormais à des questions de nature différente, moins conflictuelles, touchant de près ou de loin à la résistance à l'assimilation linguistique pure et simple. Dans les années 50, il a su coordonner les efforts des suédophones pour développer un enseignement favorable à la minorité, pour leur assurer une place (ainsi qu'à leur langue) dans les programmes de planification régionale, pour aider à la réglementation bilingue des communes, pour améliorer les services radiophoniques en suédois, etc.

Représentativité

À partir de 1946, le *Folkting* va avoir un caractère plus précis, une organisation plus stable. Mais il va aussi subir la pression des partis jusqu'à traverser une crise profonde entre 1974 et 1978, à cause justement du rapport inégal des forces politiques (absence des sociaux-démocrates notamment). Après trois ans de «reconstruction» (1978-1980), le SFF retrouve un nouvel équilibre qui lui permet d'améliorer

27. Les Àlandais se tenaient alors à l'écart des suédophones de la métropole : ils n'ont jamais été et ne sont pas de grands supporters d'un rassemblement pan-suédophone (cf. chapitre I. B).

le soutien de l'État et de renforcer ses ressources extérieures. En août 1983, d'ailleurs, une proposition d'un groupe de travail a été remise au ministre de la Culture (un suédophone) pour que le SFF devienne une Assemblée protégée par la loi (droit public) et supportée financièrement à 80 % par l'État ; organe officiellement reconnu alors, il n'en continuerait pas moins à fonctionner comme aujourd'hui pour surveiller les droits de la minorité et travailler pour les intérêts de cette partie de la population finlandaise. Cette proposition a été faite en accord avec tous les partis : elle a été débattue et devrait être appliquée incessamment.

Le SFF a toujours été un corps élu au suffrage universel. Jusqu'en 1970, les élections étaient directes ; en 1976, la crise fut telle qu'elle interdit toute consultation ; en 1980 (période transitoire avec double organigramme !), les suédophones ont choisi leur candidat en même temps qu'ils votaient pour les élections municipales. Après de savants calculs de pourcentage, les élus se sont partagés entre les partis suivants :

SFP - Parti suédois	49	Parti constitutionnel	3
Parti social-démocrate	11	Union chrétienne	1
SKDL-DFFF	3	Parti de la coalition nationale	1

À ces 68 élus sont venus s'ajouter 2 membres du SFP et 5 du Rassemblement ålandais (désignés). Les résultats des élections ont donné (avant 1946 : approximation ; après : chiffres publiés par le SFF ; entre parenthèses, total de suédophones alors et pourcentage dans la population) :

1919 : 110 000 (340 000 – 11,0 %)
1941 : 148 000 (355 000 – 9,6 %)
1946 : 125 329
1952 : 99 415 (345 000 – 8,5 %)
1958[1] : 81 112
1964 : 100 397 (320 000 – 7,2 %)
1970 : 79 000[2] (303 000 – 6,6 %)
1980[1] : 175 000 (301 000 – 6,3 %) (élections indirectes)

1. Droit de vote porté à 21 ans (1955), puis à 18 ans (1972).
2. 85,3 % pour le Parti suédois ; 14,7 % pour la gauche.

Le nombre de votes a baissé de manière significative quand la réinstallation des Caréliens a été arrangée (élections de 1946) et quand les Ålandais ont obtenu une protection renforcée par la loi de 1951 et que l'Université de Helsinki a stabilisé son bilinguisme (élections de 1952) ; par contre, il y a eu renouveau de la participation quand la relative «désuédicisation» de Åbo-Turku et de Vaasa a menacé les droits de la minorité (inférieure à 8 % alors) – mobilisation qui aboutit à la loi de 1962 (voir chapitre II. A.2) quand le Parlement a débattu sans pouvoir prendre de décision sur l'âge à partir duquel il faudrait commencer l'enseignement dans l'autre langue nationale (élections de 1964).

Le nombre de votes a correspondu en général, jusqu'en 1970, à un bon tiers des inscrits suédophones ; il est resté assez inférieur au support électoral obtenu par les candidats de langue suédoise aux législatives, et même inférieur au support apporté alors au seul Parti populaire suédois (compte tenu également de la déduction des voix des Ålandais qui ne participent pas directement aux élections du SFF).

Répartition des voix et des sièges, pour les sept circonscriptions électorales, mises en place jusqu'aux élections de 1970, à la suite des consultations de 1946 et de 1964 – à l'exclusion d'Åland qui a désigné ses représentants (3 alors)

Année	Voix et sièges	Helsingfors	Nyland		Åboland	Ostrobotnie		Reste de la Finlande
			Est	Ouest		Sud	Nord	
1946	a	31 621	17 117	17 397	11 888	24 229	19 811	3 266
	b	15	8	8	5	10	9	2
1964	a	21 692	12 132	18 730	9 474	16 547	15 060	6 762
	b	14	7	11	5	10	8	2

Total des voix, en 1946 : 125 329 ; en 1964 : 100 397.

a : répartition des voix ;
b : répartition des sièges.

Dans les cinq élections d'après-guerre (excepté celles de 1964), le SFF a perdu de son audience, aussi dans les régions rurales à forte tradition suédophone[28]; la baisse la plus marquée a eu lieu à Helsinki, baisse attendue, consécutive à la fennisation de la capitale.

28. Deux régions seulement, en 1964, ont dépassé leur score de 46, après avoir connu une baisse : c'est Nyland Ouest et le «reste de la Finlande» où les suédophones sont dispersés.

Ce désintérêt électoral vis-à-vis du *Folkting* n'autorise pas à conclure que les suédophones se sont désengagés de leur cause ; simplement ils appuient leur Assemblée par d'autres moyens et sous d'autres formes.

Un autre facteur explique sans doute aussi la désaffection électorale : les élus ont été souvent les mêmes, ajoutant au conservatisme ambiant. Cette stabilité des figures élues a néanmoins eu un autre aspect : grâce à elle, à la considération acquise par les «députés», le *Folkting* a pu tisser des liens quasi permanents avec les autorités nationales, évitant un certain radicalisme, défendu par quelques-uns pour empêcher tout progrès de la fennisation, par exemple. Le changement du comportement électoral, la crise d'identité du SFF, l'intérêt et la pression des partis permettent de justifier certainement le **nouveau système d'élections** qui devait s'appliquer à partir de l'automne 1984.

Désormais les «députés» seront choisis indirectement, au même moment que les élus municipaux, mais parmi des candidats[29] distincts de ceux qui cherchent à devenir conseiller municipal. De «longues listes» seront établies dans six circonscriptions (au lieu de huit) : Helsingfors, Nyland, Åboland, Åland, Ostrobotnie et le reste de la Finlande ; les élus seront nommés après calcul du pourcentage des voix, par parti et en fonction du nombre de suédophones dans chaque circonscription (nombre fixé après le recensement). Il n'y aura donc plus d'élections uniquement destinées au SFF, les résultats des municipales (tous les 4 ans ; 6 ans auparavant pour le renouvellement du SFF) permettant décompte et finalement désignation. Sur les 75 «députés» (naguère 60), 65 seront élus de la sorte (par le système de représentation proportionnelle) et 5 seront choisis après accord entre les partis représentés dans les nouvelles municipalités, en proportion des voix obtenues dans les circonscriptions concernées ; ces 70 sièges seront complétés par ceux des 5 personnes nommées par l'Assemblée départementale d'Åland (naguère 3) – Åland ayant toujours désigné ses représentants au SFF.

Ce nouveau système rendra certainement difficile la mesure exacte de l'écho qu'a le *Folkting* dans chaque région ; d'autre part, il pourrait éclipser le poids du *folk* au profit des partis. À moins que son organisation ne compense les jeux partisans. Déjà, avant la réforme, le «pouvoir» du *Folkting* s'est accru alors que sa base électorale s'effritait –

29. Sera considéré comme candidat toute personne qui l'accepte (en 1980, le candidat aux municipales l'était aussi obligatoirement pour le SFF !) et qui est de langue suédoise (c'est-à-dire qui se fait enregistrer aux vérifications annuelles de domicile comme de langue maternelle suédoise et/ou qui se fait inscrire sur la liste des candidats avec un titre, une profession en suédois).

comme si devenu institution respectée, reconnue, il n'avait plus besoin de voix pour se faire entendre. Les suffrages augmentant dorénavant, est-ce à dire que ce «pouvoir» demeurera le même ? Cette fluctuation du support électoral et ce maintien de l'autorité du SFF, malgré tout, indiquerait bien le profond consensus réalisé sur le *Folkting*, dans la vie politique et associative du pays.

Objectifs et organisation

Depuis mai 1981, le SFF vit avec de nouveaux statuts concernant son organisation générale, son programme de travail, ainsi que celui de sa direction ; il a aussi défini des directives pour sa délégation à l'Éducation et ses divers groupes de travail (éventuels). Parmi ces **objectifs,** le *Folkting* doit toujours agir pour les droits linguistiques de la minorité, collecter des documents sur elle, se préoccuper des problèmes de l'enseignement, de la migration, de la vie économique qui touchent les suédophones. Ses **activités** découlent de ces objectifs ; il doit être présent et tenter de formuler le point de vue suédophone, là où se joue le devenir du groupe de langue suédoise (application de la loi linguistique ; planification régionale ; vie culturelle, surtout au niveau de l'éducation et des médias ; services communaux ; milieu professionnel, etc.). Pour atteindre ses buts et optimaliser ses activités, le SFF doit établir et maintenir des contacts avec les organismes et associations suédophones (à but non lucratif), avec les partis[30], avec les communes, groupements intercommunaux et organes régionaux et toutes les instances publiques qui abordent de près ou de loin, d'une manière ou d'une autre, les besoins et intérêts des suédophones ; il doit diffuser des informations vers les Finnois et vers les Suédois, se charger de certaines publications et organiser des séminaires (de réflexion, de confrontation).

Son organigramme est présenté à la page suivante.

Le *Styrelsen*, composé en 1980 de 9 membres du Parti suédois (SFP), de 3 sociaux-démocrates (SDP), de 2 SKDL-DFFF, d'un membre du Rassemblement åalandais et d'un membre du Parti constitutionnel, remplace les 15 *fullmäktige* d'avant 1981, mais il a hérité du rôle d'assurer la continuité de l'action du *Folkting*. Il est désormais assisté d'un **Bureau exécutif** (AU) de 5 personnes (3 du SFP, 1 du SDP et

30. Le *Folkting* est quasiment le seul lieu de contact pour les adhérents de langue suédoise des différents partis.

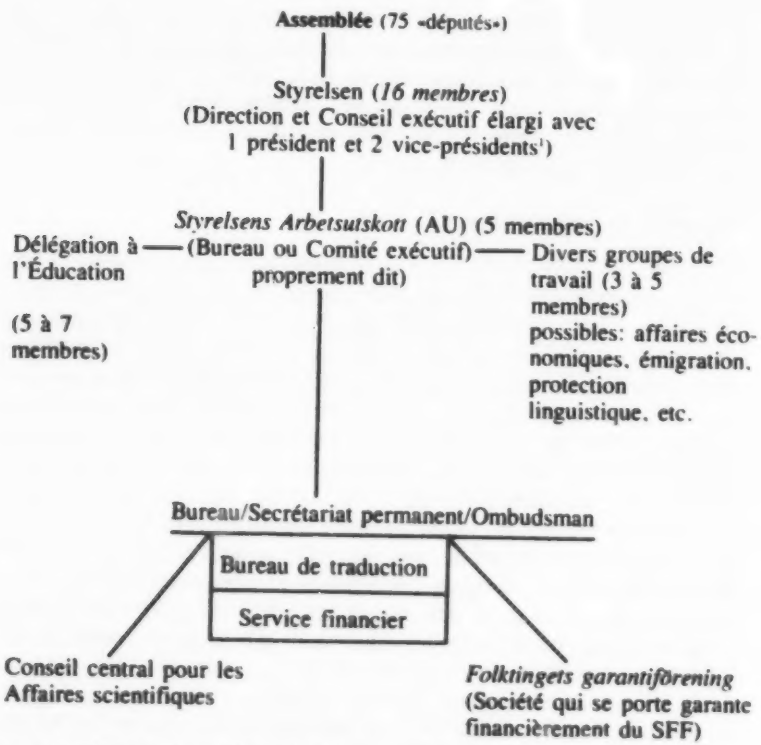

1. Le président a toujours été, depuis 1941, membre du Parti suédois, ainsi que l'un des vice-présidents ; le deuxième vice-président a été social-démocrate.

l du DFFF, en 1980). Il fonctionne entre les sessions du SFF qui ont lieu tous les deux ans (trois ans avant 1981 ; tous les quatre ans quand la loi proposée sur le *Folkting* sera adoptée) et où sont débattus rapports, motions et autres sujets qu'il propose, propres à orienter les travaux de l'Assemblée. Ce Conseil exécutif, aidé d'un **secrétariat permanent,** se réunit trois à cinq fois par an ; il a pour mission de réaliser les objectifs du SFF et de voir à son bon fonctionnement ; pour cela, il prend des initiatives, entretient des contacts, établit des groupes de travail, si nécessaire (de 3 membres au moins)[31]. Le *Folkting* joue un

31. L'un des derniers créés a traité de la télévision (programmes en langue suédoise).

rôle non négligeable dans l'application des normes linguistiques légales dans l'armée, l'Administration, grâce à l'appui d'un ombudsman qui enregistre les plaintes touchant l'usage du suédois et qui tente de remédier aux manquements[32]: ainsi tout suédophone mécontent d'une pratique peut contacter le *Justitieombudsman* ou/et **l'ombudsman linguistique du SFF** – il est rare que les choses aillent au-delà (voir chapitre II.B.5).

Le Conseil exécutif s'appuie aussi sur divers groupes ou comités qu'il nomme, par exemple :

— la Commission des affaires militaires (*Militärutskott*) ;
— la Délégation à l'éducation (*Utbildningsdelegation*), chargée de surveiller l'évolution des conditions et des besoins d'enseignement en suédois dans les régions suédophones, et de faire des propositions à la Direction des écoles, aux communes ; dès 1920, le SFF n'a-t-il pas rêvé de transformer le Bureau suédois de cette Direction au ministère de l'Éducation en une autorité indépendante ? La Délégation comprend à l'heure actuelle 6 membres (3 du SFP, 1 du SDP, 1 du DFFF et 1 du Rassemblement ålandais) ;
— le *Svenska Yrkesutbildningfonden*, sorte de fondation qui se penche sur les problèmes de formation professionnelle en langue suédoise.

Ces contacts sont augmentés de ceux, plus ou moins formels, avec des organes indépendants, des associations et autres services voués à protéger au mieux les besoins et les intérêts de la minorité : comme, par exemple :

— le Centre de recherche sur les langues nationales (Conseil pour la langue suédoise – voir chapitre II.B.8);
— l'Association pour la population suédophone (*Svenska Befolkningsförbundet i Finland*), créée en 1942 pour traiter différents aspects de la vie municipale dans les communes à majorité suédophone (rurales essentiellement), notamment pour enrayer leur dépeuplement ;
— le Bureau foncier de langue suédoise, établi dès 1944 pour moderniser l'agriculture chez les suédophones, pour retenir les jeunes à la terre (empêcher l'exode rural et l'émigration vers la Suède) ;
— la Délégation au littoral (*Skärgårdsdelegation*) qui relève du Parlement (ses 18 membres sont dirigés depuis mars 1984 par un président adhérent du SFP et un vice-président social-démocrate) ;

32. Il se réfère alors directement à l'autorité concernée par le non-respect. Cette autorité agit en conséquence ou explique et justifie ses lacunes (manque de personnel bilingue, etc.).

— le Conseil central (de langue suédoise) pour les affaires scientifiques (*Svenska vetenskapliga Centralnådet*) – une vingtaine de membres qui distribuent des fonds pour la recherche, soutiennent de jeunes diplômés, etc.)

En résumé, l'Assemblée populaire des suédophones de Finlande n'a pas cessé de refléter et d'amplifier certaines aspirations des suédophones, en tentant d'«unifier» la minorité, tout en facilitant son intégration aux divers niveaux de la société. Elle a su multiplier services et aides et avoir l'écoute de l'État (pour la préparation de certains travaux législatifs, pour obtenir des subventions, etc.). Son autorité est liée à sa souplesse organisationnelle et idéologique ; elle est aussi liée au prestige qui s'attache aux «députés» et au degré de sympathie, au poids accordé à la minorité, à un moment donné. Le SFF est parvenu à réaliser des objectifs et des programmes précis mais n'a pas réussi, jusqu'à maintenant, à parler au nom de **toutes** les communes de langue suédoise.

D. Situation présente des suédophones : dynamique culturelle

On a vu (chapitre II.B.1) que la Constitution ne suggère pas l'existence de deux «nationalités», la différence entre Finnois et suédophones étant linguistique. Pourtant il y a référence à des «besoins culturels et économiques» qui seraient propres à chaque «population». Qu'en est-il en réalité ? En quoi l'article 14 est-il conséquent dans la mesure où il n'a pas été suivi de texte d'application ?

On a vu par ailleurs (chapitre III. A et C) que les suédophones n'hésitent pas à marquer leur suédicité par leur vote, leur inscription au recensement. Peut-on en conclure que la minorité cherche à se distinguer plus par certains comportements politiques (électoraux) que par des activités proprement culturelles ? Ou les deux ne sont-ils pas nécessaires ? «Le» politique et «la» politique n'imprègnent-ils pas également la vie communale, la vie syndicale, la vie associative, la vie culturelle...[33] ? Est-il possible de départager le linguistique de l'ethnique ? La Finlande est-elle bilingue mais uniculturelle ? Les productions en apparence «suédophones», aussi bien dans le domaine des traditions populaires (dan-

33. Les partis ont fondé très tôt divers instituts d'éducation (Institut Sirola par le Parti communiste, Académie des travailleurs par le SDP, Institut Alkio par l'Union des jeunes du Parti agrarien, etc.); il en a été de même pour les syndicats, dans les années 50.

ses, chansons, musique, architecture domestique, rurale, etc.) que dans celui des arts (arts visuels, littérature...) sont-elles spécifiques, reflets d'une «ethnie», ou davantage le fruit des divisions sociales ?

On a vu enfin (chapitre II.B.7) que l'éducation «civique», «populaire» a des racines anciennes (années 1880-1890), dérivées des modèles danois, suédois ; quelle est la «force» aujourd'hui de ce consensus «nordique», dont l'impact culturel, symbolique du suédois ? Les organisations suédophones, en général, sont-elles basées sur l'idée de défense de la «minorité» ou l'affirmation de cette dernière se fait-elle sans antagonisme avec la majorité finnoise ?

Ces questions sont sous-jacentes dans les pages qui suivent mais, on va le voir, les oppositions tranchées, les interrogations dichotomiques ne facilitent pas la compréhension de la dynamique culturelle en Finlande.

1. Regroupements suédophones divers

La minorité (300 000 personnes – 6,3 % de la population) a su, depuis longtemps, s'organiser dans diverses associations, aux objectifs variés : politiques, éducatifs, récréatifs, sportifs, etc. Ce qui compte, ce n'est pas tant la quantité de ces organisations que les fonctions qu'elles remplissent, l'élan qu'elles ont dans la mécanique sociale – afin de différencier et intégrer au mieux le groupe qu'elles représentent. Elles sont de structure différente, le mode d'adhésion leur est propre[34]. À l'heure actuelle, il n'existe pas de carte des organisations centrales de langue suédoise qui pourrait montrer, par exemple, que la majorité des bureaux sont situés à Helsinki.

On doit rappeler ici que toute association doit, en déposant ses statuts, préciser sa ou ses langues officielles.

En répertoriant les regroupements de langue suédoise – donc à l'exclusion des ensembles bilingues de dimension nationale – on distingue généralement entre «institutions» et «organisations». Ces sociétés (souvent à but lucratif) visent toujours à préserver et à enrichir l'héritage culturel de langue suédoise ; elles couvrent tous les domaines d'activité : politique, sports, agriculture, religion, sciences, etc. Depuis peu, elles ont décidé d'accroître leur coopération pour assurer une «stratégie» culturelle plus efficace ; un service centralisé (informatisé) d'informations culturelles devrait bientôt être mis sur pied.

34. Un rapport devait paraître en 1985 : il ferait le point sur l'ensemble des organisations de langue suédoise (comment elles fonctionnent).

Parmi les **institutions,** on citera :

- **la Société de littérature de langue suédoise en Finlande** (*Svenska Litteratursällskapet i Finland*) : fondée en 1885, elle aide aux études et au développement de la littérature suédophone ; elle conserve des archives ; elle soutient des recherches faites sur la culture populaire, la langue, l'histoire de la minorité. Elle a créé une fondation en 1908 pour favoriser le travail des écrivains (voir chapitre III. D.2 sur le rôle joué par les fondations) ;
- **le Svenska Kulturfonden** ; cette fondation a des liens étroits avec le **Folkting** ; outre son appui aux auteurs, elle subventionne les organisations culturelles suédophones ; elle collabore avec les médiateurs culturels (*kulturombudsmän*) dans les régions de Nyland, d'Åbo et d'Ostrobotnie ; elle organise enfin des expositions, des conférences et des séminaires ;
- **la Société des arts** (*Konstsamfundet*) : elle a créé le musée Amos Andersson (à Helsinki) qu'elle continue d'entretenir ; elle est aussi l'un des supports de *Hufvudstadsbladet* (journal national de langue suédoise) ;
- **la Fondation d'Åbo Akademi** (*Stiftelsen för Å.A.*) : elle a été conçue dès 1917 (soit deux ans avant le début des cours à Åbo Akademi) pour dynamiser l'enseignement supérieur en suédois ; après avoir été entièrement à direction privée, elle a été soutenue par l'État du début des années 50 jusqu'en 1981 (année où Åbo Akademi est devenue université publique) ;
- **les Amis de l'école suédophone** (*Svenska Folkskolans Vänner; S.F.V.*) : c'est la plus ancienne des institutions de langue suédoise puisqu'elle a été établie en 1882 pour favoriser la liberté de toute formation[35]; elle apporte son aide, aujourd'hui, à un institut populaire et à une maison d'édition ; en plus, elle gère plus de 200 «fonds» qui alimentent des écoles, des associations, etc.
- **les Amis des travailleurs** (*Arbetets Vänner*) : en place depuis plus de 90 ans, cette institution a eu pour mission d'établir des contacts entre les diverses couches de la population suédophone, de faire avancer la cause (sociale et culturelle) de la minorité ; elle a fondé le premier Institut ouvrier en Finlande ; aujourd'hui, elle a la charge d'une maison de retraite et d'un jardin d'enfants ; elle est responsable aussi de subventions et de bourses allouées à des organisations et à des particuliers.

35. Il existe aussi depuis 1921 une Association d'étude (*Svenska Studieförbundet*) qui cherche à favoriser et à promouvoir l'instruction parmi les suédophones.

Parmi les **organisations,** on citera :

— **la Société de la santé publique** (*Samfundet Folkhälsan i svenska Finland* - depuis 1921) : elle s'occupe et gère ce qui touche la santé physique et mentale des suédophones (soins aux enfants, entretien de crèches, aide aux enfants handicapés, création de «maisons de campagne», sorte de colonies de vacances, etc.) ; elle conseille, renseigne et forme en général dans le domaine des soins. Son siège est à Helsinki, mais elle a des antennes dans Nyland, Åboland, Åland et en Ostrobotnie. Elle a environ 12 000 membres (1980) répartis en 85 associations ;

— **le Conseil de coopération pour les problèmes des handicapés** (dans la Finlande suédophone) : c'est à la fois une organisation de solidarité et un groupe de pression ;

— **la Société de tempérance** (de langue suédoise) (*Finlands svenska Nykterhetsförbund*) qui fait oeuvre éducative parmi les enfants et les jeunes suédophones en difficulté ;

— **les unions religieuses** (notamment pour les congrégations ou églises libres : Baptistes, Méthodistes, etc.) (voir chapitre II.B.6) ;

— **l'Association de musique et de chant** (pour la Finlande suédophone) (*Finlands svenska sång - och musikförbund*) établie en 1929 : elle rassemble aujourd'hui plus de 6 200 membres (amateurs de musique, choristes, musiciens d'orchestre, chanteurs, etc.) ; elle organise tous les trois ans une compétition, très animée, entre des chanteurs et des musiciens venus de toutes les régions de langue suédoise ;

— **le Cercle de (la) danse folklorique** (*Finlands svenska folkdansring*) : depuis une cinquantaine d'années, il réunit les joueurs de musique populaire et les amateurs de danse folklorique, nombreux, dans beaucoup de communes suédophones ;

— **l'Association des jeunes de langue suédoise** (*Finlands svenska Ungdomsförbund - F.S.U.*) : elle existe depuis 1906 ; ses 55 000 adhérents sont répartis en 312 associations locales. F.S.U. cherche à animer les temps de loisir ;

— **l'Association des retraités suédophones** (*Svenska Pensionärsförbundet*) : créée en 1972, elle vise à regrouper les suédophones du troisième âge (15 000 membres en 1981, pour 62 sociétés situées un peu partout) ;

— **la Confédération des sociétés agricoles** (de langue suédoise) : elle rassemble des fermiers, des pêcheurs ; elle se préoccupe de formation, distribue des informations sur les plantes, les animaux domestiques, les forêts et le jardinage dans toute la Finlande suédophone ;

— on ajoutera deux organisations écologiques, soucieuses de l'environnement, notamment dans l'archipel et les régions à population clairsemée : *Natur-Och Miljövard* et *Hål skärgardenren ;*
— **la Conférédation des organisations sportives suédophones** (*Finlands svenska Centralidrottsförbund - CIF*) fondée en 1945 ; près de 102 000 membres en 1981. Elle a ses districts régionaux (Nyland et Åboland : *NÅID*, Åland : *ÅID* et Ostrobotnie : *ÖID*). Elle est l'une des quatre grandes organisations sportives qui fédèrent des centaines et des centaines de clubs, le sport tenant une place importante dans la vie collective et individuelle des Finlandais. Ces quatre «majeures» sur plus d'une quinzaine d'associations nationales (quasiment toutes bilingues : c'est-à-dire avec clubs unilingues parallèles ou clubs mixtes) ont une certaine dimension politique ; en effet, la Fédération sportive des travailleurs (*TUL*) est concurrencée par la *SVUL*, plus «bourgeoise» (Fédération finlandaise des sports et de la gymnastique). La troisième fédération, par le nombre de ses adhérents est celle du football. Face à la *CIF*, unilingue suédoise, qui a augmenté le nombre de ses membres quand bien même les suédophones se répartissent dans tous les clubs bilingues, on trouve le *TUK* (Union centrale des associations sportives des travailleurs), unilingue finnois et aussi orienté politiquement. Cette relative politisation[36] est le fruit des années 1917-1920 : tout effort de réunification est resté vain jusqu'à aujourd'hui. Le soutien financier dont bénéficie le sport provient surtout des concours, de pronostics en football, parrainés par l'État ;
— **l'Association des Martha** (*Finlands svenska Martä förbund*), organisatrice de cours d'économie domestique et dispensatrice d'informations destinées aux femmes essentiellement.

La liste présentée ici n'est pas exhaustive : elle suffit cependant à donner une idée des domaines couverts. Aujourd'hui, aucun rassemblement ne se fait le défenseur outrancier d'un «nationalisme» suédophone ; cela n'exclut pas la volonté de préserver ou de renforcer la conscience de groupe. Faute d'étude comparative, encore à faire, on ne peut affirmer que le réseau des institutions et des organisations de langue suédoise est plus dense que celui des Finnois ; on ne peut non plus évaluer l'impact exact des associations bilingues (avec des degrés variables de bilinguisme).

---

36. Elle marque aussi certains instituts de sport (Institut des sports de Pajulahti ; Institut finlandais des sports de Vierumäki, etc.).

Pour terminer, il faut signaler l'action de la **Fondation culturelle pour la Suède et la Finlande** (*Kulturfonden för Sverige och Finland*), créée en 1960 : elle attribue des bourses de recherche, de traduction, etc. ; elle organise des cours dans les universités de Suède sur la langue et la littérature suédoises en Finlande ; elle gère surtout plusieurs centres dont le but fondamental est de resserrer les liens suédo-finlandais (Institut suédois, Centre artistique nordique de Sveaborg, en face de Helsinki, soutenu par le Conseil nordique). L'un de ces centres – celui de Hanasaari/Hanaholmen, entre Helsinki et Espoo (déjà cité au chapitre II.B.8) – mérite quelques commentaires : ouvert depuis juin 1975, dirigé par le président du Parti suédois, le *Kulturcentrum för Sverige och Finland/Ruotsalais-suomalainen kulttuurikeskus* a su et sait animer des activités d'envergure pour promouvoir la coopération, renforcer les échanges entre les deux voisins. Pour cela, grâce à ses structures permanentes : bibliothèque, discothèque, laboratoire de langues, salles de travail et de jeu, hôtel, restaurant, il organise des conférences, des séminaires, des expositions, etc. À titre d'exemple, son programme de 1984 comprend des présentations sur l'avenir du cinéma nordique, sur la littérature pour enfants, sur la coopération culturelle internordique et ses organisations, sur les bibliothèques et les nouvelles technologies, sur la nordicité en U.R.S.S., etc.

2. Les médias et la diffusion culturelle en langue suédoise

Quel est le poids des changements dans l'infrastructure socioculturelle, depuis longtemps bien en place ? Quelles sont les institutions, les organisations, les productions qui participent à l'identité des suédophones ? À l'heure des innovations technologiques dans les moyens de communication, des nouvelles demandes de service, que devient la place des Finlandais de langue suédoise dans les réalisations de la radiotélévision, de la presse écrite, dans l'édition, etc. ?

Pour faciliter les comparaisons entre les groupes linguistiques et aussi pour offrir une perspective d'évolution, nous donnerons plusieurs tableaux synthétiques : les statistiques proviennent de plusieurs sources (statistiques officielles, annuaires divers, rapports d'activité, associations, etc.).

Radio et télévision

La radiotélédiffusion finlandaise (*Oy Yleisradio Ab* ou *YLE*) n'est juridiquement pas un monopole ; son fonctionnement est basé sur une con-

cession ordinaire de service public, accordée par le Conseil des ministres, pour une période donnée : cette concession pourrait être accordée à d'autres, mais l'État n'a aucune obligation légale de céder ce droit d'exploitation. Ce système, lié à une décision gouvernementale, a été et est souvent l'objet de polémiques ; en tout cas, il est assez souple et peut être bénéfique à l'arrivée des nouveaux moyens de diffusion (télévision par câble, radios locales...). Il n'y a pas de loi régissant la radio-télévision, malgré un projet en 1960. La concession oblige à l'objectivité, à l'équilibre des familles de pensée, à la transmission dans les deux langues nationales ; elle permet aussi à *YLE* de recourir aux services de *MTV* (voir *infra*). Administrativement, la compagnie est une société anonyme dont le conseil d'administration est élu par le Parlement pour quatre ans, c'est-à-dire est placé sous la surveillance de celui-ci, donc des partis, les députés posant assez régulièrement des questions au gouvernement sur l'impartialité de *YLE*. Voir l'organigramme à la page suivante.

Bref historique

1919 : l'article 10 de la Constitution porte sur la liberté de parole (aucune référence à la radio-télévision, alors inexistante) ; loi sur la liberté de la presse ; loi sur la liberté d'association ; loi sur la télégraphie sans fil (celle avec fil étant monopole de l'État) ;

1923 : premières émisions radiophoniques transmises au public ;

1926 : *Oy Suomen Yleisradio/Finlands Rundradio Ab*, créée par une cinquantaine d'organisations ou associations à caractère idéologique ;

1927 : loi qui précise que la radiodiffusion est placée sous l'autorité du ministre des Communications ; concession accordée à *Oy Suomen Yleisradio*. Décret créant les licences pour les postes de radio ;

1934 : l'État acquiert la majorité des actions de la Compagnie de radiodiffusion (qui deviendra *Yleisradio – YLE* en 1944) ; il doit désormais en conserver au moins 90 %;

1948 : élection du conseil d'administration par le Parlement (et non plus par l'Assemblée générale des actionnaires) ; les élus représentent les différents groupes sociaux et linguistiques ; ils sont soumis aux lois applicables aux fonctionnaires (contrairement aux employés de *YLE*) ;

1955 : premières émissions expérimentales (privées) de télévision ;

1957 : mars – début des émissions de télévision de *YLE* (télévision «offi-

Organigramme de la radiotélédiffusion (3 700 employés en 1983)

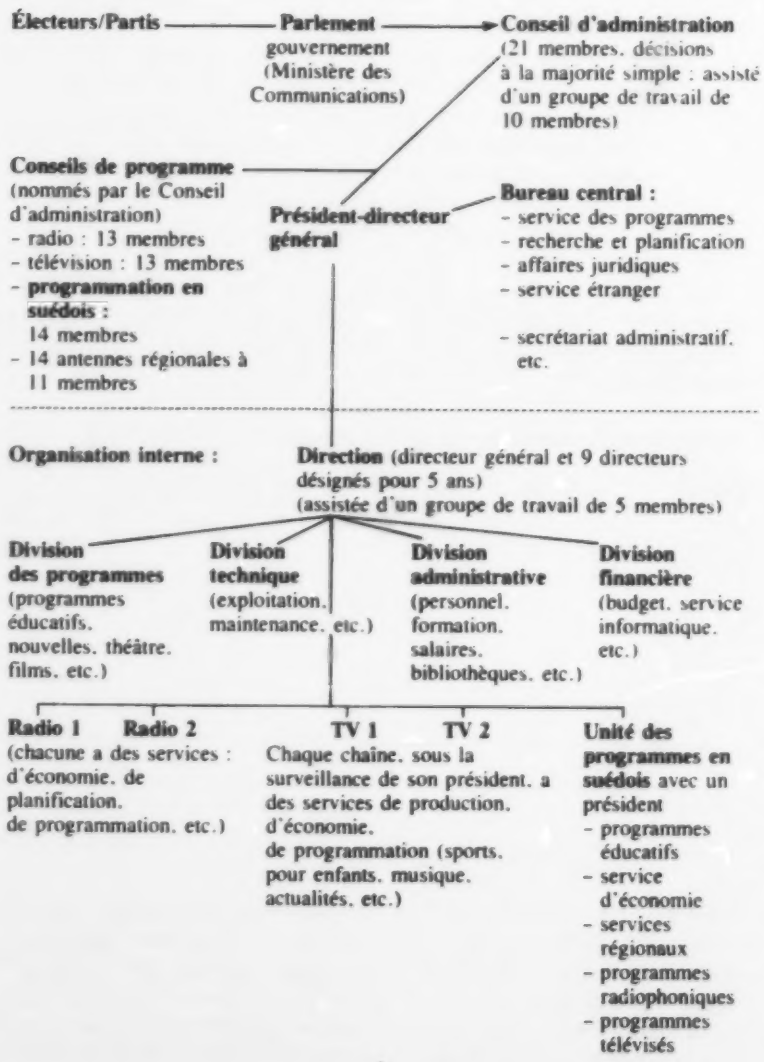

cielle») ; août – début des émissions de télévision de *MTV* (télévision dite «commerciale») ;
1958 : début des émissions de télévision régulières (TV 1) ;
1964 : *YLE* achète *Tesvisio* (créée en 1956) et *Tamvisio* (à Tampere) qui, combinées, forment TV 2 ; de 1956 à 1964, *YLE* n'a donc pas été seule à détenir une concession pour la télévision ;
1968 : émissions expérimentales de télévision en couleurs ;
1971 : loi sur les responsabilités des journalistes de radio-télé ;
1972 : règlement interne sur les activités de diffusion (précise la notion d'«impartialité», énoncée par la concession; tous les programmes subissent un contrôle préalable, sauf les discours officiels) ;
1974 : programmes de télévision en couleurs sur les chaînes de *YLE*.

YLE et *MTV* ont acquis une bonne image publique (enquête d'opinion en 1982) – *YLE* étant vue comme un corps politique dépendant (considéré parfois comme «de gauche»), *MTV* étant appréciée pour ses programmes.

Nombre de licences[1] (avec nombre pour 1 000 habitants)

Année	Radio	Télé noir et blanc	Télé (couleurs)[1]	Total
1950	721 500 (180)	—	—	721 500
1960	1 228 000 (227)	92 500 (21)	—	1 320 500
1970	1 783 000 (387)	1 058 000 (230)	4 213[2]	2 845 213
1980	—[1]	752 000 (158)	768 000 (165)	1 520 000
au 31 décembre 1982	—	613 800	1 064 000	1 677 800[3]

1. Premier million de licences : en 1955 (radio) et en 1969 (télévision)
2. Réforme du 1er septembre 1977 : le possesseur d'un poste couleurs n'a pas besoin de payer une redevance s'il a aussi un poste en noir et blanc : on ne paie plus de redevance radio.
3. 4.6 % des postes en noir et blanc (28 500) et 6.1 % de ceux en couleurs (65 400) se trouvent chez les suédophones : par département et, respectivement, pour le noir et blanc, puis la couleur, on a :
département d'Uusimaa : 21.6 % – 27 % des postes ; département de Turku-Pori : 16.1 % – 14.4 % ; Åland : 0.3 % – 0.7 % ; département de Vaasa : 8.5 % – 8.5 %.

En général, les Finlandais sont de grands consommateurs de radio-télévision : de 60 % à 70 % de la population écoutent chaque jour la radio (une heure trois quarts en moyenne) ; plus de 80 % regardent la télévision chaque jour (63 % en 1967), près de deux heures (légèrement moins chez les suédophones) soit pas loin de quatre heures quotidiennes consacrées aux médias électriques, la télévision étant considérée comme la source d'informations la plus importante désormais.

Les **réseaux radiophoniques** existants sont les suivants : *Yleisohjelma/Finska Riksprogrammet* (Radio 1), la plus suivie, *Rinnakkaisohjelma/Parallellprogrammet* (Radio 2) et *Svenskt program* ; les deux premiers couvrent tout le pays, le troisième dessert essentiellement les régions de langue suédoise. Ces réseaux nationaux sont complétés par les productions régionales (10 centres locaux qui diffusent plus de 2500 heures par an) ; les rédactions régionales en suédois (radios locales ou sections locales de *YLE*) émettent de Vasa, Åbo-Turku, Åland, Ekenäs (Nyland Ouest), Borgå (Nyland Est) et pour la Finlande centrale.

Nombre d'heures d'émission

Année	Réseaux nationaux		Diffusion régionale (depuis 1965)	
	Radio 1 et 2	Programme en suédois	en finnois	en suédois
1940[1]	4 211	1 615	—	—
1950	4 641	1 169	—	—
1960	5 243	1 570	—	—
1970-1971[2]	9 598	3 313[3]	1 362	785
1975-1976	11 299	4 490	2 170	567
1982-1983	10 978	4 903	—	—

1. Jusqu'aux années 60, les principes de compilation des statistiques ne sont pas clairs : les données ne sont donc guère comparables.
2. Année : du 1er juin au 31 mai de l'année civile suivante.
3. Y compris désormais les heures de musique prises de Radio 1 et 2.

Pour 1982-1983, il y a eu 17 788 heures émises : 27,6 % revenant au réseau en suédois[37], 25,9 % à Radio 1 (4604 heures), 27 % à Radio 2 (4810 heures), 8,8 % aux programmes communs de Radio 1 et 2 (reportages sportifs, etc.) (1564 heures), 6,8 % aux programmes éducatifs (1212 heures), etc.

La radio scolaire d'*YLE* existe depuis 1934, la télévision scolaire depuis 1962, l'enseignement des langues à la radio depuis 1963 et celui pour adultes depuis 1965 ; en suédois, dans ce domaine de l'éducation, on trouve la télévision scolaire aussi, des programmes de formation pour adultes et d'autres de langue (notamment de finnois).

37. Le pourcentage était de : 39,6 % en 1962, 18,7 % en 1965, 25 % en 1969.

Nombre d'heures et types de programme (avec leur part respective dans l'ensemble des émissions)

	En 1975-1976:				En 1979-1980:					
	en tout	%	en suéd.	%	en finn.	%	en suéd.	%	en tout	%
Informations	1 730	9.9	828	17.6	853	7.2	446	8.7	1 299	7.6
Progr. socio-culturels	1 662	9.5	551	11.7	1 291	10.9	494	9.6	1 785	10.5
Progr. politiques économiques	213	1.2	—	—	231	1.9	301	5.9	532	3.1
Actualité/magazine	875	5	95	2	803	6.8	302	5.9	1 105	6.5
Sports	513	3	219	4.7	417	3.5	230	4.5	648	3.8
Pour enfants et jeunes	506	2.9	334	7.1	232	2	320	6.2	552	3.2
Progr. éducatifs (scolaires; langues; pour adultes...)	391	2.2	147	3.1	297	2.5	154	3	451	2.7
Progr. religieux	384	2.2	146	3.1	246	2.1	155	3	401	2.4
Progr. de divertissement	4 390	25.2	1 267	27	3 996	33.7	2 103	40.9	6 099	35.9
Musique	2 677	15.4	91	2	2 703	22.8	60	1.2	2 763	16.2
Théâtre radio	323	1.9	58	1.2	230	1.9	75	1.5	305	1.8
Emissions régionales	2 740	15.7	560	11.9	127	1	107	2.1	234	1.4
Total	**17 432**	**100%**	**4 702**	**100%**	**11 865**	**100%**	**5 143**	**100%**	**17 008**	**100%**

Comme la télévision «officielle», la radio nationale ne diffuse aucune publicité. Le réseau en suédois (un bon tiers de tous les programmes, en général) est capté et écouté aussi par des Finnois ; quant aux suédophones, ils peuvent toujours tourner le bouton pour se brancher sur la radio de Suède (trois programmes).

La **télévision finlandaise** comprend deux chaînes : TV 1 (à partir de Helsinki) et TV 2 (de Tampere) ; ce sont deux unités indépendantes (elles ont leur propre réseau d'émetteurs, leur propre centre de production...) : TV 1 qui rejoint toute la population est regardée par 70 % des Finlandais, chaque jour, contre 30 % à 40 % pour TV 2 qui n'atteint que 85 % des gens (31 % en 1965 ; 40 % en 1970). Chacune émet de 40 à 45 heures par semaine (sans inclure les programmes scolaires sur TV 1). La moitié des émissions sont des productions maison. Aux deux chaînes «officielles» s'ajoute une chaîne «commerciale», indépendante, qui a le droit de diffuser sur le réseau de *YLE* : c'est *Oy Mainos TV/Reklam Ab* (*MTV*) qui produit des programmes pour TV 1 et 2 (une vingtaine d'heures hebdomadaires). *MTV* n'a pas le droit de produire des émissions à caractère politique (partisan) ; par contre elle est la seule à faire de la publicité. Il n'y a pas de chaîne exclusivement en langue suédoise : les programmes en cette langue sont retransmis par TV 1 et 2 ; un certain nombre d'émissions et de films en finnois sont sous-titrés en suédois (toutes celles en suédois, ou presque, le sont en finnois).

Nombre d'heures d'émission, par chaîne

Année	*Yleisradio - YLE*			*MTV*				*YLE + MTV*
	TV 1	TV 2 (depuis 1965)	Total	*MTV 1*	MTV 2 (depuis 1965)	Total	%[1]	
1960	997	—	997	411	—	411	29,2	1 408
1970-1971	1 818	747	2 565	655	133	788	23,5	3 353
1975-1976	2 181	1 364	3 545	708	165	873	19,8	4 418
1982-1983	2 063	1 576	3 639	659	339	998	21,5	4 637

1. Par rapport à l'ensemble des émissions télévisées.

En 1982-1983, 13 % de l'horaire global a été consacré aux progammes en suédois (329 heures sur TV 1, 222 heures sur TV 2) - soit 551 heures sur 4 285 heures de programmes proprement dits ; ces 551 heu-

res, ont été consacrées aux informations[38], à l'éducation, à l'actualité politique et internationale, aux divertissements, aux enfants, aux programmes dits familiaux, etc. En finnois, par exemple, les informations représentent environ 12 % à 14 % de tous les programmes, les documentaires près de 20 %, les feuilletons 8 % (en 1979-1980), les longs métrages 15 % à 16 % pour *YLE*, mais plus de 60 % pour *MTV*, etc. Quelques pays dominent les émissions en langue étrangère (données de 1975) – voir le tableau à la page suivante.

250 000 Finlandais au moins peuvent recevoir directement des deux chaînes de la télévision suédoise (d'Åland à Rovaniemi), notamment les suédophones du littoral (mais non ceux de Nyland, autour de Helsinki)[39]. Une enquête réalisée sur quatre semaines au début de 1983 confirme quelques variations et différenciations régionales dans le comportement des téléspectateurs suédophones : les Ostrobotniens préfèrent davantage regarder la télévision de Suède ; ce sont les suédophones de Karis, Ekenäs, Hangö qui restent le plus devant leur petit écran, par rapport au reste de la minorité ; en général, les Finlandais de langue suédoise suivent surtout les informations (en suédois) et les débats d'actualité (en finnois).

La télévision a suscité une certaine irritation depuis plusieurs années ; en 1973, le *Folkting* a demandé, appuyé par le Conseil nordique et soutenu par le Parti suédois, un réseau de télévision en suédois diffusant à temps plein (et non plus quelques heures mêlées aux programmes et à la publicité en finnois) ; en 1975, une nouvelle pétition a été rédigée. En 1980, c'est au tour d'un comité parlementaire de relancer les mêmes idées (des programmes en suédois, moins dispersés, à de meilleures heures de réception, vers une chaîne exclusivement suédophone). En vain. En 1983 (novembre, puis décembre) au lieu des 12 à 14 heures hebdomadaires, on a prévu 3 heures quotidiennes (et à la radio, un service à partir de 5 h du matin jusqu'à 2 h le lendemain) afin d'arriver à 22 heures par semaine d'ici 1990 ; serait augmenté aussi (de 2 h 30) le nombre d'heures pour la production proprement en suédois ; les programmes pour enfants, sportifs et d'actualité seraient étendus ; enfin

38. Depuis le 1er sepembre 1981, il y a cinq séries quotidiennes d'informations télévisées : une commune à TV 1 et 2 (20 h 30), une par MTV 2 (22 h) et deux en suédois (18 h sur TV 1 et 21 h 55 sur TV 2).

39. De même *YLE* (finnois) peut être reçu dans les zones finnophones du nord de la Suède – la télévision suédoise émettant aussi quelques heures en finnois.

Pays d'origine	Documentaires %	Feuilletons %	Longs métrages %	Théâtre %	Programmes éducatifs %	Pour enfants %	Total des émissions %
Grande-Bretagne	20,2	38,4	5,5	21,4	22,5	11,8	23,7
États-Unis	7,3	32,8	41,2	2,6	0,8	0,2	22,7
Suède	23,8	2,4	10,5	13,2	42,7	32,6	14,5
France	13,2	9,2	8,9	4,9	1,1	1,8	8,9
U.R.S.S.	4,1	3,9	14,4	11,8	2,9	12,1	6,4
Norvège	5,3	1,6	—	14,1	11,2	7,8	3,8
Allemagne de l'Ouest	5,5	0,9	1	—	2,5	0,9	2,3
Canada	3,1	1,5	0,5	—	—	0,2	1,4
Total (100 %)	**370 heures**	**642 heures**	**295 heures**	**39 heures**	**89 heures**	**106 heures**	**1 628 heures**
Proportion en langues étrangères	44,3	88,7	76,7	30,1	31,1	31,3	40,9
En finnois	55,7	11,3	23,3	69,9	68,9	68,7	59,1

(Informations, actualités et sports sont à 100 % en finlandais.)

on s'efforcerait d'émettre en suédois avant 20 h 30 (sur TV 2). Ces suggestions d'amélioration entraîneraient la création de 70 postes pour suédophones ; elles ont été proposées par un groupe de travail puis acceptées, dans leur principe, par le conseil d'administration de *YLE* : *Hufvudstadsbladet* (numéro du 12 et du 17 novembre, du 17 décembre) s'en est fait l'écho ; dès août (voir par exemple dans le même journal, le 3 août), le ministre des Communications, défendu par les sociaux-démocrates (dont il est), mais critiqué par le Parti de la coalition nationale, avait présenté les mêmes idées directrices en soutenant qu'il fallait réduire le programme de *MTV* pour faire place aux nouvelles heures en suédois (ainsi intégrées à la télévision «officielle»)... Depuis, rien. En février 1984, le *Folkting* a relancé un peu le débat en exigeant l'égalité régionale dans la production télévisée, c'est-à-dire l'ouverture d'une unité de production à Vaasa qui pourrait, par exemple, alimenter les nouveaux programmes pour enfants, toujours réclamés...

En attendant, Åland prévoit son propre réseau local et une télévision par câble chez 70 % de ses habitants, l'Ostrobotnie s'impatiente de recevoir les programmes suédois et norvégiens par l'intermédiaire du satellite *Tele-X*[40], quitte à construire une station réceptrice. Ce satellite de télévision directe et de transmissions de données (mis en orbite en 1986) devrait favoriser la télévision par câble, déjà bien perçue par les communes bilingues de Nyland et en cours d'exploitation à Tampere et à Åbo-Turku. *Helsinki Televisio Oy* ou *HTV* existe depuis 1973 et est contrôlée par le groupe de presse Sanoma – maître de diverses publications de la presse écrite et d'une banque de données vidéotexte (*Telset*). Cette télé par câble fonctionne sur une base purement commerciale ; elle pénètre dans plus de 80 000 foyers (novembre 1983) sur une éventualité de 300 000 ; elle produit peu, diffusant des longs métrages (d'origine anglaise ou américaine le plus souvent) sur son «canal 4» (1800 heures/an), payant, alors que le «canal Helsinki» – le 3[e] – est gratuit, ses 300 heures/an étant financées par la publicité ; son «canal 5», réservé à l'information, comprend 2 heures quotidiennes retransmises par *OTS*, la télévision par satellite de Londres. On peut penser que les nouvelles technologies vont remettre en cause le monopole de *YLE* ; pour le moment, la télévision par câble n'a pas de statut légal ! Les arguments pour et contre sont connus : liberté de la presse et d'expression contre infiltration d'une culture de masse internationale, etc. Ce sont les groupes de presse en coopération avec les sociétés de

40. La coopération nordique, en matière de télécommunications, est assez ancienne (projet Nordvision dès 1959) et contradictoire, hésitante.

téléphone privées qui investissent dans ces nouveaux secteurs ; ils sont conscients en effet que leurs revenus publicitaires baisseront s'ils ne s'adaptent pas à d'autres supports. Indirectement, par *MTV* (chaîne publicitaire) qui lui verse une bonne partie de son budget, la radio-télévision risque de voir aussi ses recettes diminuer. Le même problème se posera avec les radios locales qui comptent sur la publicité pour leur financement ; à l'heure actuelle, elles ne sont que projets, leurs promoteurs (souvent la presse à caractère local) attendant que le gouvernement leur accorde un permis d'exploitation.

La législation, anachronique, subsistera-t-elle longtemps ? Avec une nouvelle loi sur les télécommunications, que deviendra le sort du suédois sur les ondes et les écrans ? Favorisera-t-on les réalisations d'origine finlandaise ou le laisser-faire sera-t-il suivi (en faveur de l'anglais) ? Curieusement, c'est la presse écrite, puissante, dynamique qui pousse aux interrogations et aux décisions... encore à venir.

La presse écrite

Elle est dépendante jusqu'à un certain point des **agences de presse**. La principale est *Oy Suomen Tietotoimisto* (*STT*)/*Finska Notisbyrån* (*FNB*), créée dès 1887 sous son nom suédois, réorganisée en 1915. Cette agence fonctionne comme une société anonyme ; ses propriétaires sont des quotidiens et *YLE*. Elle reflète la demande de ses commanditaires et clients : elle reçoit et édite des informations (par télex, par téléphone) en finnois (pour 65 journaux en 1965, 54 en 1972) en suédois (10 abonnés en 1965, 9 en 1972)[41] ; elle dessert également la radio et la télévision nationales, rédige des bulletins pour le ministère des Affaires étrangères, pour des compagnies de téléphone, etc. L'Agence de presse finlandaise est divisée en départements (centralisés à Helsinki, avec six branches régionales) :

— un département «national» qui rassemble et redistribue des informations de Finlande (surtout, de fait, en finnois) ;
— un département «étranger» qui recueille et sélectionne des sources étrangères, grâce à ses contacts (surtout depuis 1961) avec les grandes agences (*Reuter*, *AFP*, *Tass* - qui a un service en finnois - *Novosti*, *NTB*, *TT* de Suède...) ; ces informations sont réparties en finnois et en suédois, *STT* fournissant en principe le même service en volume et contenu dans les deux langues nationales ;

41. Il y avait alors 94 «quotidiens» (journaux qui paraissent trois fois ou plus, par semaine).

— un département de langue suédoise dont dépend *Scandesk* qui sert de connection interscandinave : ce département traduit surtout les nouvelles en finnois ; il diffuse près de 70 % des informations nationales en suédois.

Il est certainement difficile d'évaluer le flot, le volume d'informations, selon les langues, qui passent par *STT* (quelle unité de mesure considérer ? le mot ? la ligne ? Quand finnois et suédois diffèrent tant ? Comment comparer avec les sources en anglais et autres langues ? Voir McRae 1974). Aucune étude n'existe encore, semble-t-il, sur les coûts de traduction, les besoins en langues du personnel, etc.

À la collecte et à la diffusion assurées par *STT* s'ajoutent les contacts directs entre les journaux finlandais et les agences internationales, les services rendus par les agences de photos de presse (*Pressfoto*, *Lehtikuva*...) et aussi le travail réalisé par les agences de presse finlandaises, partisanes ou spécialisées dans un domaine (par exemple le sport) ; parmi les bureaux rattachés à une tendance ou à un parti, on peut citer *Demokraattinen Lehtipalvelu* (communiste), *Työväen Sanomalehtien Tietotoimisto* (social-démocrate), *Oikeistolehtien Sanomapalvelu* (*OSP*) qui sert la presse conservatrice et aussi apolitique, etc. Un autre aspect de la circulation des informations reste encore largement à étudier, c'est celui des sources des renseignements scientifiques et techniques dont dépendent un éventail de périodiques (part et coût de la traduction, plus ou moins occulte, alors ?). Il est difficile de conclure que *STT/FNB* et les autres agences renforcent l'intégration nationale tant qu'on ignore l'impact et la place réelle des langues (nationales et étrangères).

La presse écrite mériterait un long développement, à cause de son dynamisme, de sa diffusion, de son pouvoir aussi. Celle de langue suédoise ne prend toute sa valeur que remise dans cet ensemble, complexe par son financement, ses liens avec les partis, son histoire et les habitudes de lecture des Finlandais, ancrées depuis longtemps et favorisées aujourd'hui par les tarifs avantageux d'abonnement[42], la multiplicité des points de vente, la distribution à domicile, etc. (tirage total des «quotidiens» : 2 400 000 exemplaires pour 4 800 000 habitants – ce qui place la Finlande, selon l'Unesco, au cinquième rang mondial et permet à la presse d'être confiante)[43]. Autre raison du succès de la presse (une heure de lecture en moyenne par jour et par habitant) : la large place

42. 3 500 000 de personnes sont abonnées au moins à un journal (1983).

43. Consommation d'imprimés : 15 kg/hab. en 1958 ; 33,6 en 1981 (36,5 en Suède ; 28,3 en Norvège...).

accordée à la publicité, aux annonces classées, par suite de leur absence à la radio, à la télévision «officielle» et des restrictions imposées à l'affichage. 98 % de la population lit au moins un journal régulièrement, chaque jour (1/3 : un seul; près de 50 % : deux ; 20 % : trois ; 5 % : davantage) ; pour les magazines, la proportion est de 80 % (un quart de la population en lisant deux).

La force du passé, là encore, éclaire l'actuel, particulièrement le maintien de la presse suédophone. On peut dresser un bref panorama chronologique (voir aussi en annexe) :

- 1771-1778, puis 1782-1785: publication du premier quotidien finlandais, d'expression suédoise, par la société *Aurora* (avec H.G. Porthan) : *Tidningar utgifne af et Sällskap i Åbo* (journaux publiés par une société d'Åbo-Turku). Ce quotidien sera édité jusqu'en 1861 sous le nom d'*Åbo Tidningar*.
- 1776 : sortie du premier quotidien en finnois: *Suomenkieliset Tieto-Sanomat*. Il cessera après 23 numéros, faute de lecteurs !
- 1821 : *Åbo Morgonblad* (à l'existence éphémère) : premier quotidien politique ;
- 1820-1827 puis 1829-1831 : *Turun Viikko-Sanomat* ;
- 1824 : *Åbo Underrättelser* ; 1839 : *Vasabladet* (paru d'abord sous le titre de *Vasa Tidningen*)... encore publiés aujourd'hui.

Jusqu'au début des années 1860, la presse finlandaise est donc concentrée à Åbo-Turku, la capitale d'alors, sa parution est irrégulière à cause de la censure, des conditions politiques, du niveau d'éducation générale, etc. Malgré des décrets en 1723, 1740, 1763, la lecture n'a guère pénétré les couches populaires ; en outre, le système scolaire ne se met en place qu'à la fin des années 1850.

- 1847-1866 : *Suometar* de Helsinki donne le signal de départ de la croissance de la presse en finnois. C'est le premier journal régulier en cette langue. De 1866 à 1869, il paraît sous le titre de *Uusi Suometar*, appuyé par les jeunes fennomanes, puis après 1919 sous celui de *Uusi Suomi*, encore actuellement dans les kiosques.
- 1862-1889 : le *Helsingfors Dagblad* apporte une couleur «libérale» à la presse; c'est le premier quotidien moderne, c'est-à-dire régulier et réalisé par des professionnels à temps plein.
- 1864 : création de *Hufvudstadsbladet*, principal quotidien en suédois aujourd'hui.

Jusqu'en 1917-1918, la presse va fleurir en suivant les mouvements d'opinion, les pressions «nationales», le développement économique, la politisation des masses, l'essor des transports... C'est à cette époque

qu'elle prend les orientations politiques qu'elle connaît encore. Après les années 1860, les créations et les disparitions se succèdent : par exemple, sur 16 titres finnois, 3 survivent dans la décennie 1870, sur 11 en suédois, 6 se maintiennent. Les titres nouveaux des années 1870 continuent d'exister pour la plupart. Enfin la presse prend son essor hors de Åbo-Turku et de Helsinki. Dans les années 1880, à la suite de la lutte des fennomanes, la presse en suédois se fait plus partisane (*Nya Pressen* 1882, avec A. Lille), celle en finnois se diversifie (journaux «libéraux» aussi). Les années 1890 voient l'apparition d'une conscience de classe, d'un sentiment ouvrier (le Parti ouvrier [1899] devient Parti social-démocrate, alors marxiste, en 1903) : le premier quotidien des travailleurs est imprimé en 1895 (*Työmies* changé en *Suomen Sosialidemokraatti* ou *Demari*, à partir de 1918) ; en suédois : *Arbetaren* (1900). Enfin le plus grand quotidien actuel est fondé en 1890 sous le titre de *Päivälehti* ; il devient *Helsingin Sanomat* en 1904, en même temps que de profennomane il passe à «libéral». Cette politisation (dans le contenu ou/et à cause du support d'un parti) marque encore la presse, même si les propriétaires sont dits indépendants. 1896 : apparition des premières rotatives, presque dix ans après celles de l'agence de presse finlandaise.

Nombre de journaux

Année	En finnois	En suédois	Nombre d'habitants pour une publication
1876	23	23	42 000
1886	51	44	25 500
1896	100	76	14 500
1906	188	83	10 500

Entre 1900 et 1917, la russification, la censure (avec parfois suspension plus ou moins temporaire et plus ou moins complète), la solidarité «nationale», l'essor des partis, poussent la presse à se faire de plus en plus militante. Après l'indépendance, la liberté d'opinion, celle de la presse sont reconnues, dans les limites circonscrites par la loi (textes officiels de février 1926, de juillet 1931, de mai 1948, de février 1951, etc.) ; l'héritage de cent ans de contrôle, le consensus sur la neutralité justifient en partie les formes actuelles de l'autocensure, contrebalancées en quelque sorte par l'explosion de l'information, par la redistribution des années 1950 dans la diffusion, le partage des opinions, enfin par l'essor des médias électriques (radio, télévision, cinéma).

Depuis la Seconde Guerre mondiale, il y a donc :

— hausse des journaux (locaux surtout) qui paraissent une seule fois dans la semaine ;
— tassement, puis légère remontée depuis le début des années 70, des feuilles locales à double ou triple parution hebdomadaire ;
— stagnation des «quotidiens» proprement dits ;
— baisse, lente mais régulière, du nombre de journaux bilingues et en suédois (26 en 1938, 32 en 1950, 21 en 1980), baisse en nombre absolu et relatif puisque ces journaux représentaient 15,5 % de la presse en 1950 et 8,2 % en 1980. Aujourd'hui (1983), les suédophones peuvent se procurer 13 journaux «quotidiens» ou hebdomadaires, tirant en tout à environ 175 000 exemplaires[44] (146 729 en 1974 – un exemplaire par deux suédophones, selon le ministère des Communications).

Quels sont les supports financiers et politiques de la presse contemporaine ? Même si elle se désengage, pour devenir «entreprise», la presse conserve ses diverses tendances idéologiques ; les éditoriaux apolitiques sont plutôt le fait des journaux ruraux, car, malgré leur indépendance monétaire, les grands journaux ont des liens avec les partis ou leurs représentants[45]. De fait, il n'existe pas en Finlande de grandes chaînes privées de quotidiens ; on a plutôt des actionnaires multiples (cas des titres du centre, de droite, c'est-à-dire 30 % de la diffusion) ou une emprise directe d'un parti (cas des titres de gauche : 12 % à 13 %). Parmi les groupes, *Sanoma Oy* est certainement le plus grand, le plus dynamique : outre *HTV* (voir *supra*), une banque de données vidéotexte, il a la charge de diverses publications dont *Helsingin Sanomat* et *Iltasanomat* qui représentent le cinquième environ du total des quotidiens (*Iltasanomat* est un journal du soir: il tirait à 62 000 exemplaires en 1963, il est à 132 000 aujourd'hui, malgré la concurrence de *Iltalehti*. Il n'y a plus de journal du soir en suédois, *Nya Pressen* ayant cessé au début des années 70).

---

44. Un exemplaire pour 1,5 personne.
45. Ceux qui sont dits indépendants couvrent néanmoins 58 % de la circulation totale des quotidiens ; ils sont en expansion.

Nombre de journaux à parution régulière

Année	4 à 7 fois par semaine				2 à 3 fois par semaine				1 fois			Total			
	a	b	c	Total	a	b	c	Total	a	c	Total	a	b	c	Total
1938	32	1	5	38	72	—	14	86	58	6	64	162	1	25	188
1950	55	2	10	67	48	—	8	56	68	12	80	171	2	30	203
1960	56	2	7	65	47	—	11	58	79	5[1]	84	182	4	21	207
1970	59	—	8	67	41	1	8	50	116	7[1]	123	216	3	21	240
1978[2]	48	—	7	55[3]	53	1	5	59	134	8[1]	142	235	4	17	256
1980	—	—	—	58[3]	—	—	—	68	—	—	172	—	—	14	298
1981	—	—	—	63[3]	—	—	—	78	—	—	210	—	—	17	351

1. Inclus en 1960 et 1970 : deux journaux bilingues, en 1978 : trois.
2. La période de référence, pour établir les statistiques, a été modifiée.
3. Tirage en 1978 : 2 244 000 ; en 1980 : 2 410 000 ; en 1981 : 2 410 000 (soit 502 exemplaires pour 1000 habitants).

Note : a : de langue finnoise:
b : bilingues;
c : en suédois;
d'après le dépôt légal de l'Université de Helsinki.

Les journaux selon leur appui ou orientation politique

Orientation politique	Diffusion (%)			Nombre d'exemplaires en 1976	Nombre de titres (en 1976)
	1946	1966	1976		
Indépendants	34,8	50,3	57,4	1 456 000	47
«Non socialistes»	49,8	36,9	30,4	770 400	24
dont Parti suédois	4,8	3,2	2,3	57 900	6
Socialistes	15,4	12,8	12,2	309 700	18
dont Parti social-démocrate	7,9	6,0	6,1	154 400	11
Total	**100**	**100**	**100**	**2 536 600**	**89**

Évolution de la diffusion des quotidiens

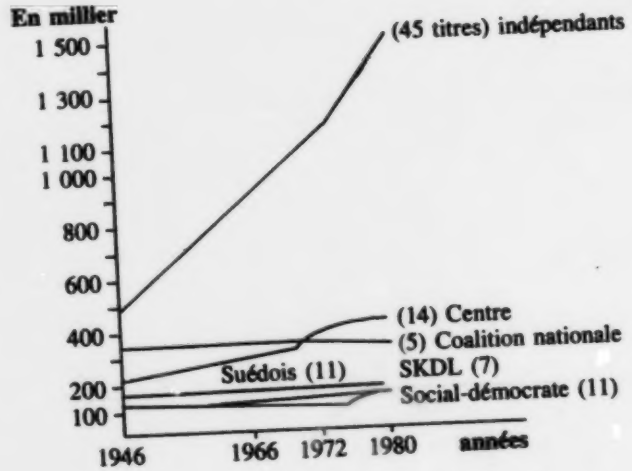

Quelques données sur les principaux titres, par ordre décroissant d'importance dans leur tirage (en 1980)

Titre	Nombre d'édition par semaine	Couleur politique	Année de fondation	Tirage :		
				En 1976	En 1980	En 1982
Helsingin Sanomat	7	–[1]	1890	345 089	392 832 461 785[2]	410 913
Aamulehti (Tampere)	7	Coalition nationale	1882	126 529	133 394 139 560[2]	136 933
Turun Sanomat (Åbo-Turku)	7	–	1905	125 516	130 243 135 993[2]	131 982
Maaseudun Tulevaisuus (Helsinki)	3	–	1916	135 280	126 305	127 190
Iltasanomat (Helsinki)	6	–	1932	117 549	121 491	132 013
Uusi Suomi (Helsinki)	7	–	1847	64 919	84 801 97 433[2]	85 533
Savon Sanomat (Kuopio)	7	Centre	1907	77 079	79 725	81 312
Kotimaa (Helsinki)	3	–	1905	–	77 491	80 256
Kaleva (Oulu)	7	–	1899	72 380	76 664	81 159
Keskisuomalainen (Jyväskylä)	7	Centre	1871	63 332	68 364	70 820
Hufvudstadsbladet (Helsingfors)	7	–	1864	67 190 (en 1975)	63 924 67 270[2]	65 066
Vaasa (Vaasa)	7	Coalition nationale	1903	60 117	62 010	–
Etelä-Suomen Sanomat (Lahti)	7	–	1919	55 713	61 473	63 190

1. Indépendant.
2. Édition du dimanche (en 1981) ; celle du *Helsingin Sanomat* atteint 1/10 de la population.

À partir de ce tableau, plusieurs constatations sont possibles :
— *Helsingin Sanomat* se détache nettement de l'ensemble ;
— il n'y a pas de journaux «socialistes» parmi les 13 grands ;
— *Hufvudstadsbladet* est le seul quotidien de langue suédoise et contrairement aux autres titres, il ne progresse plus.

Toujours en 1980, il y avait :
— 6 titres qui tiraient entre 40 000 et 60 000 exemplaires chaque jour, dont *Kansan Uutiset* (1957, Helsinki) (56 652 exemplaires ; affilié à SKDL-Parti communiste) et *Demari* (Helsinki) (42 731 exemplaires en 1979 ; journal des sociaux-démocrates) ; *Kauppalehti* (Helsinki) (journal des milieux d'affaires depuis 1898, sortait 49 904 exemplaires)[46] ;
— 14 titres entre 20 000 et 40 000 exemplaires dont 5 centristes, 6 indépendants, 1 communiste (*Tiedonantaja* - 4 fois par semaine : 30 300 exemplaires), 1 SKDL et 1 social-démocrate ;
— 10 titres entre 15 000 et 20 000;
— 23 titres entre 10 000 et 15 000 - 8 titres «bourgeois», 9 titres «socialistes» et 16 indépendants.

Ces 66 quotidiens sont tirés de 2 600 000 à 2 700 000 exemplaires. Sur une carte, il serait possible de diviser la Finlande en différentes zones politiques selon les journaux les plus vendus localement (indépendant au Nord et au Sud ; Centre suivant une diagonale Vaasa-Lappeenranta ; Coalition nationale dominante à l'Ouest et en Carélie du Nord...).

Par tendance ou parti, les journaux peuvent se ranger ainsi (avec quelques exemples seulement dans chaque cas) :
— conservateur : *Uusi Suomi*, *Aamulehti*, *Vaasa* ;
— libéral : *Helsingin Sanomat*, *Turun Sanomat*, *Kaleva*, *Iltasanomat*, *Etelä-Suomen Sanomat* ;
— agrarien : *Savon Sanomat*, *Keskisuomalainen* ;
— social-démocrate : *Demari*, *Kansan Lehti*, *Turun Päivälehti*, *Uusi Aika* et *Svenska Demokraten* (depuis 1919) ;
— communiste, SKDL : *Kansan Uutiset*, *Kansan Tahto* et *Folktidningen Ny Tid* (1945).

Dans cette constellation, quelle place revient à la presse de langue suédoise ? A-t-elle un avenir ? La plupart de ses titres sont indépendants des partis, y compris du Parti populaire suédois (RKP/SFP), mais elle est classée généralement comme presse «bourgeoise» :

46. *Demari* et *Kauppalehti* ont cinq éditions par semaine.

Titre (et nombres d'éditions hebdomadaires)[1]	Lieu d'édition	Année de fondation	Tirage			
			En 1963	En 1976	En 1980	En 1983 avec classement par importance
Hufvudstadsbladet (7)	Helsingfors	1864	68 800	—	63 924	65 057 (1)
Åbo Underrättelser (7)	Åbo	1824	7 000	—	—	7 588 (8)
Vasabladet (6)	Vasa	1839	19 200	25 378	26 350	27 072 (2)
Västra Nyland (6)	Ekenäs	1881	12 100	10 785 (en 1975)	10 973 (en 1979)	11 651 (4)
Nya Pressen (6)	Helsingfors	1882	10 100	—	—	—
Jakobstads Tidning (6)	Jakobstad	1898	8 200	—	10 090	10 432 (6)
Österbottningen (6)	Karleby	1898	4 500	—	—	4 823 (10)
Borgåbladet (4)	Borgå	1861	8 800	11 327	11 483	11 909 (3)
Åland (3 puis 4)	Mariehamn	1891	7 000	11 280	12 012 (en 1979)	11 564 (5)
Nya Åland (3)	Mariehamn	1981	—	—	—	4 094 (9)
Östra Nyland (3)	Lovisa	1881	4 500	—	—	4 306 (1)
Syd Österbotten-Närpes Tidning (3)	Kristinestad	1897	4 000	—	—	8 265 (7)
Arbetarbladet (3)	Helsingfors	—	—	—	—	4 094 (1)
Hangö Tidningen	Hangö	1890	3 000			3 722 (1)

1. À ces titres s'ajoutent des feuilles locales tirées à un miliers d'exemplaire ou moins.

Vasabladet et *Borgåbladet* relèvent de RKP plus ou moins. *Arbetarbladet* est social-démocrate ; comme «socialistes», on trouve *Ny Tid* (SKDL – déjà cité), *Enhet* (Parti communiste) auxquels s'ajoute *Löntagaren* (du syndicat SAK – hebdo/14 000 exemplaires en 1980).

Si on regroupe les titres par départements, on s'aperçoit que l'Ostrobotnie arrive en première place (avec *Syd-Österbotten*, *Vasabladet*, *Jakobstads Tidning*) pour le nombre d'exemplaires mis en circulation : plus de 45 000 avec les trois titres cités, suivi de Nyland – *Hufvudstadsbladet*, national, mis à part – avec 35 000 exemplaires. Les départements d'Åland (15 600 exemplaires) et de Åbo-Turku (7 600 exemplaires) viennent ensuite. Selon un sondage d'opinion réalisé en 1980[47], les régions les plus assidues pour la lecture de la presse en suédois sont par ordre décroissant : Åland, l'Ostrobotnie, Åboland, Nyland puis Helsingfors. Ce classement reflète assez bien le rapport population suédophone/titres disponibles dans chacune des zones, la métropole connaissant une forte concurrence, défavorable à la presse en suédois, au contraire d'Åland sans concurrence finnoise, à tel point que *Åland* est passé de trois à quatre éditions hebdomadaires en avril 1982 et envisage cinq éditions à partir de l'automne 1984.

Remise en perspective, historique et quantitative, la presse de langue suédoise offre plusieurs caractéristiques :

— elle a une vieille tradition et a lancé la presse finlandaise ; *Åbo Underrättelser*, né en 1824 (il a célébré son 160e anniversaire avec une équipe de 10 journalistes), et *Vasabladet*, né en 1839, sont les plus anciens «quotidiens» de Finlande ;
— elle est largement indépendante des partis ;
— elle connaît, sinon une stagnation, une légère hausse (plus lente que la presse finnoise) ;
— elle peut craindre dans un futur proche la rivalité des nouveaux médias, notamment les radios locales, qui risquent de lui prendre une partie de ses revenus publicitaires.

Qu'en est-il des périodiques ?

Les premiers magazines finlandais furent *Allmän litteraturtidning* (1803) et *Mnemosyne* (1819-1823), donc de langue suédoise ; le pre-

47. Sur les 2 507 suédophones interrogés : 10 % ne lisaient aucun quotidien (en suédois), 37 % seulement un journal local (en suédois) (69 % en Ostrobotnie), 18 % uniquement *Hufvudstadsbladet* (63 % pour Helsingfors) et 35 % *Hufvudstadsbladet* et un journal local (57 % pour Nyland) – 72 % lisaient donc un titre local et 53 % *Hufvudstadsbladet*.

mier en finnois a été publié par Lönnrot entre 1836 et 1837, puis entre 1839 et 1840 : *Mehiläinen*, suivi par *Maiden ja merien takaa* (1864-1866), *Suomen Kuvalehti* (1873-1880), et *Kyläkirjaston Kuvalehti* (1878-1918).

De 1950 à 1980, le nombre de magazines en finnois a plus que triplé : celui en suédois a diminué tandis que celui des bilingues a augmenté (presque doublé), le nombre total éclatant littéralement (de 1202 à 3606). Les magazines bilingues et en suédois réunis sont en hausse, contrairement aux quotidiens : 279 titres en 1950 (24,1 %), 313 en 1960 (20,3 %), 343 en 1978 (12,9 %), mais en baisse quant à leur part dans le total global. En général, les périodiques hebdomadaires et bimensuels ou mensuels sont en stagnation (baisse même en données relatives). Ceux à autre périodicité connaissent une augmentation par à-coups (1965 : 1557 titres ; 1970 : 1447 ; 1973 : 1453).

On peut classer l'ensemble de la manière suivante :

— les **revues d'intérêt général,** contrôlées par des groupes comme *Kustannus Oy Apulehti* (50 % en 1975), *Yhtyneet Kuvalehdet Oy* (30 %), *Lehtimiehet Oy* (8 %), *Sanoma Oy* (5 %), etc. (12 millions d'exemplaires en 1975). Parmi ces revues, les plus forts tirages en 1981 reviennent à *Seura* (créée en 1935 - hebdo) : 312 118 exemplaires ; *Apu* (1933 - hebdo) : 294 731 exemplaires : *Valitut Palat* (1945 - mensuel) : 280 605 exemplaires ; *Nykyposti* (1977 - mensuel) : 254 936 exemplaires : *Hymy* (1959 - mensuel) : 186 785 exemplaires, etc. Parmi les **revues pour femmes** : *Kotiliesi* (1922 - bimensuel) : 215 590 exemplaires ; *Anna* (1963 - hebdo) : 150 095 exemplaires, etc. Parmi les **revues spécialisées** (1 400 000 exemplaires en 1975) : *Tekniikan Maailma* (1953 - 20 fois/an): 128 667 exemplaires ; *Suosikki* (1959 - mensuel) : 115 589 exemplaires, etc. ;
— les revues pour **publics cibles bien définis** : les **revues de BD** comme *Aku Ankka* (Donald le canard) (1935 - hebdo) : 297 000 exemplaires (en 1981) ; dans ce domaine on trouve un groupe éditeur suédois : Kustannus Oy Semic Förlag Ab. Les **revues des coopératives, des banques,** etc., à large diffusion et parfois gratuites ; les revues (plus d'un millier) pour les professionnels, les croyants, les amateurs d'art, les revues d'association, les revues d'opinion, etc.

Répartition des périodiques et évolution de leur nombre

Année	Hebdomadaires				Mensuels ou bimensuels					Autre périodicité				
	a	b	c	Total	a	b	c	d	Total	a	b	c	d	Total
1938	42	4	10	56	314	27	91	9	441	260	20	71	9	360
1950	25	3	4	32	304	47	68	12	431	550	53	104	32	739
1960	46	3	10	59	398	53	53	12	516	735	74	120	36	965
1970	33	5	7	45	345	42	15	9	411	1 179	97	130	41	1 447
1978	58	6	7	72[1]	371	42	26	4	443	1 551	142	120	57	1 870

1. Dont 1 en langue étrangère.

Note : a : en finnois ;
b : bilingues ;
c : en suédois ;
d : autres langues.
Sont incluses aussi ici les revues à parution unique dans l'année.

Année	Total des périodiques (avec % par rapport au total global)				Total global	Quotidiens et périodiques ensemble
	En finnois	Bilingues	En suédois	Autres langues		
1938	616 (71,9 %)	51 (5,9 %)	172 (20,1 %)	18 (2,1 %)	857	1 045
1950	879 (73,1 %)	103 (8,6 %)	176 (14,6 %)	44 (3,7 %)	1 202	1 405
1960	1 179 (76,5 %)	130 (8,4 %)	183 (11,9 %)	48 (31,1 %)	1 540	1 747
1970	1 557 (81,8 %)	144 (7,6 %)	152 (8,0 %)	50 (2,6 %)	1 903	2 143
1978	1 980 (83,0 %)	190 (8,0 %)	153(6,4 %)	62 (2,6 %)	2 385	2 641

En 1980 : total global : 3 606 ; quotidiens et périodiques : 3 904.
En 1981 : total global : 3 933 ; quotidiens et périodiques : 4 284.

En langue suédoise, près de 150 titres sont disponibles aujourd'hui : ils couvrent tous les champs d'activité et de connaissance. Ils sont complétés par les revues importées de Suède[48]. De ces titres, on citera : *Kuriren*, publié 20 fois par an à Vasa, avec souvent des données venues de l'autre côté du golfe de Botnie (près de 30 000 exemplaires en 1983) ; *Astra*, mensuel de Helsinki, d'intérêt général et favorable au Parti suédois ; *Radio-TV bladet* (hebdo – 17 000 exemplaires), etc. Parmi les publications professionnelles et d'organisation, on trouve *Forum för ekonomi och teknik* (20 numéros/an – 12 500 exemplaires aussi en 1983), *Folkförsäkring* (8 numéros/an – 17 000 exemplaires, pour les retraités), *Samarbete* (bimensuel de SOK, coopérative – 39 000 exemplaires), *Birka* (semestriel – 78 000 exemplaires par la chaîne des magasins K), *Kyrkpressen* (hebdo – 100 000 exemplaires), *Spegeln* et *Stad och Bygd* publiés respectivement par une banque d'affaires et d'épargne, *Kommunal Tidskrift*, traduction de *Suomen Kunnallislehti*, tandis que *Kommunaltidningen* (3500 exemplaires) est édité par l'Association des communes suédophones et bilingues de Finlande (*Finlands svenska Kommunförbund*), etc. – voir plus loin pour les publications d'ordre culturel et scientifique.

Cette liste (non exhaustive) suffit pour conclure : les périodiques de langue suédoise sont assez variés dans leur style, leur présentation, leur contenu. Ce domaine de la presse écrite est à la fois riche et ... maigre, comparé aux nombreux concurrents en finnois.

Enfin, il existe diverses associations et organisations de presse : l'Union des journalistes de Finlande (*Suomen Sanomalehtimiesten Liitto*), fondée en 1921, regroupe plus de 6 000 professionnels (1981), pour les suédophones[49], il y a possibilité d'adhérer à cette même union (*Finlands Journalistförbund*) ou à *Finlands svenska Publicistförbund* (depuis 1907 – Union des rédacteurs suédophones). Quant aux éditeurs de la presse nationale, ils sont rassemblés dans *Sanomalehtien Liitto* (Fédération finlandaise de la presse écrite), créée en 1916 sous son appellation suédoise : *Tidningarnas Förbund* (79 membres en 1981). Les éditeurs de périodiques ont leur propre fédération depuis 1946 (*Aikakauslehtien Liitto*), de même que les éditeurs de la presse locale depuis 1945 (*Paikallislehtien Liito* qui a pris la suite en 1962 de l'Union des journaux paroissiaux).

---

48. 3 500 000 exemplaires venus de Suède vendus en 1976 en Finlande, sans compter les abonnements.
49. Il n'y a pas de formation complète de journalistes, en suédois : cette formation s'acquiert à l'Université (de Tampere et de Helsinki).

Diffusion littéraire et savante

Parmi les éléments qui définissent le «prestige» d'une langue, le dynamisme d'une minorité, il faut certainement inclure les productions «symboliques» (écrits littéraires et savants). De ce point de vue, les suédophones n'ont pas une place subalterne.

Les plus grandes **maisons d'édition** (avec le lieu de leur siège, leur année de fondation et le nombre de titres publiés en 1980) :

— WSOY (Helsinki ; Porvoo ; Juva), 1878 - 495 ;
— Kustannus-Oy Otava (Helsinki, Keuruu), 1890 - 402 ;
— Amer-Yhtymä Oy Weilin & Göös (Espoo), 1872 - 169 ;
— Tammi (Helsinki ; coopérative «ouvrière»), 1943 - 165 ;
— Kirjayhtymä Oy (Helsinki ; coopérative «neutre»), 1958 - 138 ;
— K.J. Gummerus Oy (Jyväskylä), 1872 - 111 ;
— A.A. Karisto Oy (Hämeenlinna), 1900 — 103.

Les dates de fondation suffisent à rappeler l'influence des suédophones dans la mise en route de l'édition finlandaise ; la plupart des maisons citées ont un département de langue suédoise. Quarante-cinq éditeurs sont réunis dans l'Association des éditeurs de Finlande (*Suomen Kustannusyhdistys - SKY/Finlands Förlagsförening*), créée en 1858 - dont la Société de littérature finlandaise qui existe depuis 1832. Ces 45 membres publient environ 150 ouvrages en suédois par an.

Le goût des livres chez les Finlandais est entretenu par la multitude des points de vente (par exemple, ceux de la chaîne *Rautakirja Oy*), les clubs de livres ... et les bibliothèques publiques (voir *infra*).

Nombre d'ouvrages finlandais publiés

Année	En finnois			En suédois			Total	% de tous les livres édités
	Non-littéraires[1]	Littéraires	Total	Non littéraires	Littéraires	Total		
1938	802	176	978	198	43	241	1 219	78,3
1950	909	308	1 217	187	45	232	1 449	76,6
1960	1 144	311	1 455	162	45	207	1 662	66,7
1970	1 813	270	2 083	159	39	198	2 281	68,1
1979[2]	2 762	351	3 113	215	40	255	3 368	69,6

1. Incluant : les ouvrages bilingues ou multilingues.
2. Brochures comprises (de quelques dizaines de pages).

Nombre de traductions publiées en Finlande

Année	Vers le finnois					Vers le suédois[1]	Total des traductions	% de tous les livres édités
	Des langues nordiques	De l'anglais	D'autres langues	Total	Dont littéraires			
1938	57	121	50	228	75	28	256	16,4
1950	83	142	54	279	137	16	295	15,6
1960	119	292	171	582	167	17	599	24
1970	153	475	194	822	276	27	849	25,3
1979	177	467	259	903	363	54	957	19,7

1. Du finnois et de l'anglais en très grande partie.

Total des livres finlandais et étrangers publiés en Finlande

Année	En finnois	En suédois	En d'autres langues	% de tous les livres	Total	Pour 1 millions d'habitants
1938	1 206	269 (17,7 %)	80	5,1	1 555	425
1950	1 496	248 (13 %)	147	7,8	1 891	471
1960	2 037	224 (9 %)	232	9,3	2 493	562
1970	2 905	225 (=7 %)	221	6,6	3 351	727
1979	4 016	309 (6,3 %)	509	10,8	4 834	1 014

De ces tableaux, on peut déduire que :

— en 1979, les suédophones publient proportionnellement plus de littérature (16 % des ouvrages finlandais en suédois contre 11 % des ouvrages finnois chez les Finnois) ;

— le nombre de traductions vers le suédois et d'ouvrages rédigés directement en suédois ne diminue pas, mais sa part relative dans la production globale se réduit, sans pour autant être inférieure au taux de la minorité ;

— tandis que le nombre de livres en suédois en données relatives baisse, celui des livres publiés en langues étrangères augmente ;

— la part du suédois, et cela n'apparaît pas dans les tableaux, doit être corrigée en fonction des livres importés de Suède ;

— les traductions et les publications étrangères représentent un taux variable mais jamais négligeable : en 1950 : 23,4 % ; en 1960 : 33,3 % ; en 1970 : 31,9 % ; en 1979 : 30,5 % (à rapprocher des 40,9 % de programmes étrangers à la télévision en 1979) ;

— depuis le début des années 70, le nombre d'ouvrages littéraires traduits en finnois dépasse celui des ouvrages originaux en finnois.

À titre de comparaison, selon l'Index Translationum de l'Unesco, pour 1976, il y a eu 980 traductions en Finlande dont 653 titres en littérature, 2986 en France (dont 1372 en littérature), 292 au Canada (dont 78 en littérature), 1194 en Suède (dont 718 en littérature) – ces chiffres ne correspondent guère aux sources nationales cependant.

250 à 350 **livres** en suédois sont donc publiés chaque année en Finlande ; ils touchent à peu près toutes les disciplines. Plusieurs rassemblements suédophones aident, soutiennent cette activité d'édition et de librairie :

— outre les associations cités en début de chapitre, on trouve l'Association des écrivains suédo-finlandais (*Finlands svenska Författarförening*, environ 200 membres), une des associations d'auteurs finlandais ;

— la Société de littérature en suédois (*Svenska Litteratursällskapet i Finland/SLS*), créée en 1885 pour préserver, défendre, enrichir l'héritage en langue suédoise ; elle édite, publie ouvrages et articles ;

— des maisons d'édition proprement suédophones, plus ou moins mili-

Répartition des ouvrages publiés en Finlande, selon le contenu[1] et la langue

Contenu	En 1962			1976						1980			
	a	b	c	a	b	c	Total		%[2]	a	b	c	Total
Généralités	20	3	7	97	8	6	111	–	2,4	261	13	23	297
Philosophie/ psychologie	23	2	1	70	3	13	86	–	1,9	140	5	20	165
Religion	180	17	–	181	12	4	197	–	4,3	327	29	9	365
Sociologie	–	–	–	75	5	6	86	–	1,9	156	27	29	212
Sciences politiques	–	–	–	187	14	8	209	–	4,6	483	39	42	564
Droit, administration	152	21	5	181	19	8	208	–	4,5	388	41	18	447
Militaire	–	–	–	20	5	–	25	–	0,5	63	5	1	69
Éducation	44	7	1	188	22	5	215	–	4,7	326	26	29	381
Commerce, communications	97	23	5	31	3	1	35	–	0,8	–	–	–	–
Ethnographie-folklore	3	–	1	49	4	2	55	–	1,2	70	4	2	76
Mathématiques	96	8	54	79	5	41	125	–	2,7	71	14	95	180
Sciences naturelles	96	8	54	103	13	229	345	–	7,5	236	19	252	507
Médecine	43	7	74	156	3	40	199	–	4,3	263	9	79	351
Industries-techniques	99	5	4	199	6	32	237	–	5,2	524	15	75	614
Agriculture, sylviculture.	95	6	9	134	2	16	152	–	3,3	181	7	16	204
Écono. domestique				50	2	–	52	–	1,1	83	–	–	83

Répartition des ouvrages publiés en Finlande, selon le contenu[1] et la langue (suite)

Contenu	En 1962			1976						1980			
	a	b	c	a	b	c	Total		%[2]	a	b	c	Total
Affaires				148	6	3	157	–	3,4	177	16	24	217
Architecture, beaux-arts	24	3	6	257	14	6	277	–	6	186	7	5	198
Jeux, sports	19	6	–	47	3	–	50	–	1,1	52	1	1	54
Philologie	113	23	42	185	22	43	250	–	5,4	217	16	31	264
Histoire de la littérature	20	4	2	35	4	4	43	–	0,9	32	1	2	35
Littérature	665	53	1	1 117	58	–	1 175	–	25,6	861	55	5	921
Géographie, voyage	54	6	10	103	12	2	117	–	2,5	63	11	5	79
Histoire	91	24	4	159	18	6	183	–	4	186	38	4	228
Total	**1 838**	**218**	**226**	**3 851**	**263**	**475**	**4 589**		**100**	**5 346**	**398**	**767**	**6 511**

1. Selon les divisions de la CDU (Classification décimale universelle).
2. En proportion du total de l'année.

Note : a : en finnois;
b : en suédois;
c : autre langues.

tantes : *Författarnas andelslag, Fredsboken/Rauhan kirja*, toutes les deux en Ostrobotnie et mises sur pied par des écrivains, et *Boklaget för Södra Finland* qui dessert le Sud du pays depuis 1974 ;

— des fondations privées, bien organisées et assez nombreuses (aussi du côté des Finnois d'ailleurs)[50] : par exemple *Föreningen Brage*, créée en 1906, qui a su soutenir – dans les années 10 à 30 surtout – le «sentiment» suédophone (ethnographie, folklore de la minorité), la Fondation Sigrid Juselius, la *Stiftelsen för Brita Renlunds minne*, etc.

Dans le domaine savant, scientifique, diverses associations subviennent aux besoins de la recherche, aident les publications [51], etc., indépendamment des langues nationales (voir chapitre II.B.7), même si certaines ont été initialement organisées par les suédophones, en suédois, avant de devenir bilingues. Il existe, bilingues à dominante suédoise : *Finska Vetenskaps-Societeten* (depuis 1838), *Juridiska Föreningen i Finland* (association de juristes) ; elles ont leurs équivalentes unilingues en finnois : *Suomalainen Tiedeakatemia* (depuis 1908), *Suomalainen Lakimiesyhdistys* (association de juristes), etc. Ces divisions existent chez les médecins (voir plus loin) et dans certains autres corps professionnels. *Historiska Föreningen* publie *Historisk Tidskrift för Finland* (4 numéros/an – 900 exemplaires en 1983), journal de recherche historique. Certaines organisations sont vraiment bilingues, comme : la *Societas pro fauna et flora*, pour les géographes, etc. La *Societas Scientiarum Fennica* aide particulièrement les chercheurs suédophones, par des publications entre autres.

Les périodiques culturels apportent leur pierre à l'édifice culturel du pays. En 1979, l'État a décidé de consacrer des fonds pour soutenir ces publications, mais il a dû retarder ses versements par suite des difficultés à les définir !

Encore une fois, ce sont les suédophones qui ouvrent la marche, avec *Litteraturblad för allmän medborgerlig bildning* (*Journal littéraire pour l'éducation générale des citoyens*) lancé par Snellman (1847-1863). En contrepartie, les fennomanes créent *Kirjallinen kuukausilehti* (*le Mensuel littéraire* ; 1866-1880). En 1881, des universitaires diffusent *Val-*

50. Aucune source ne comptabilise les sommes (bourses, donations, legs) reçues, investies ou dépensées pour la culture ; il serait intéressant néanmoins de pouvoir comparer selon les deux groupes linguistiques.

51. De caractère souvent académique. Une revue de haute vulgarisation (*Tiede 2000*) existe depuis l'automne de 1980 (23 000 exemplaires) : elle publie (encore ?) rarement en suédois.

voja (le *Veilleur*), bientôt suivi par *Aika* (le *Temps*) ; en 1922, ce dernier fusionne avec le premier ; en 1944, *Valvoja-Aika* se retransforme en *Valvoja* qui continue selon sa ligne conservatrice (notamment sous la direction de Ed. Linkomies, Premier ministre de mars 1943 à août 1944). En 1969, la revue est fondue dans *Suomalainen Suomi* (*la Finlande finnoise*) mais dès l'année suivante, celle-ci reprend son indépendance avec le titre de *Aika*, bientôt métamorphosé (en 1973) en *Kanava* (le *Canal*). Cette suite de transformations-réincarnations éclaire assez bien les liens politiques et culturels dans le pays.

Si l'on regarde la taille de sa population, si l'on considère les effets des partis pris, des positions partisanes (et peut-être à cause d'elles aussi), la Finlande a un assez grand nombre de revues culturelles – en situation plus ou moins précaire au niveau du marché, des contributions[52] et de leurs finances.

En face de ces magazines finnois, ceux en suédois ne se réduisent pas à la portion congrue ; ils sont assez nombreux, ouverts à différents courants esthétiques et d'opinion. On citera *PQR* (à Åland – quatre fois par an) ; *Nya Argus* créé en 1908 (300 pages en 15 numéros par an – 1000 exemplaires en 1980), non aligné politiquement, mais a combattu l'extrême droite dans les années 30 et sait prendre des positions assez fermes sur des problèmes culturels – il est édité à Vanda (Nyland) ; *Finsk Tidskrift*, lancé en 1876 par Estlander : c'est le plus vieux périodique politicoculturel des pays nordiques, publié par une association d'Åbo Akademi ; *Granskaren* (10 numéros par an avec environ 560 pages, tirage de 800 à 1000 exemplaires) ; à Åbo-Turku aussi, est rédigé *Folkjournalen*, avec des correspondants à Vasa et Helsingfors (il tire à 1500 et 2000 exemplaires, quatre fois par an, depuis 1980), il vise les démocrates de langue suédoise ; *Horisont* (créé en 1954 ; 6 numéros par an ; 3500 exemplaires en 1983) : édité par la Société littéraire de l'Ostrobotnie suédophone (*Svenska Österbottens Litteraturförening*), c'est le plus grand magazine littéraire de langue suédoise dans les pays nordiques où il distribue une très forte majorité de ses exemplaires.

52. On publie aussi un assez grand nombre de traductions d'articles étrangers.

Exemples de périodiques culturels les plus courants (chiffres de 1975)[53]

Titre	Année de création	Abonnés	Tirage (chiffres de de 1980)	Nombre de numéros/an (et nombre moyen de pages)	Orientation ; style ; thèmes abordés
Kaltio	1945	1 200	1 500	6 (32 p.)	politiques culturelles, histoire, récits...
Kanava	1881	5 000	6 400	9 (60 p.)	comptes rendus, arts, politique social...
Kulttuurivihkot		6 600	8 000	8 (96 p.)	perspective marxiste en arts, politique sociale, interviews, photos...
Parnasso	1951	4 800	5 800	8 (64 p.)	magazine littéraire (le seul, entièrement en finnois)
Rondo		4 000	5 000 (en 1975)	10 (40 p.)	
Taide-(Konst-Art)		4 800	7 200	6 (70 p.)	peinture ; sculpture
Teatteri-Teater-Theatre		2 500	2 500 (en 1975)	20 (24 p.)	théâtre
Valokuva		5 500	6 000 (en 1975)	12 (36 p.)	cinéma
Näköpiiri	1978		7 000	12 (52 p.)	culture nationale, art et société

53. Il en existe quelques autres consacrés aux arts, au cinéma, à l'esthétique industrielle, à l'architecture... (avec ou sans résumés en anglais).

On peut compléter ces principaux organes par quelques titres de revues d'opinion – par ordre alphabétique (avec des données de 1983) : *Ad Lucem* (6 numéros par an – 600 exemplaires), *Alkoholpolitik* (4 numéros par an – 1500 exemplaires), *Fredspoten* (6 numéros par an – 900 exemplaire), *Otid* (1000 exemplaires), *Studentbladet* (16 numéros par an – 7500 exemplaires), *Svenskbygden* (8 numéros par an – 2500 exemplaires), *Österbottniska Posten* (9400 exemplaires – 2000 en 1963). Comme magazines de politiques partisanes, par exemple parmi les publications du Parti suédois, on relève : *Svenska Finland, Vår Tid.* Comme non partisanes, il y a le périodique (bilingue) de l'Association Paasikivi : *Ulkopolitiikka/Utrikespolitik* qui traite des affaires étrangères. Le périodique écologique, *Finlands Natur* (6 numéros par an – 2500 exemplaires) est le répondant en suédois de *Suomen Luonto,* etc.

Tous ces périodiques (culturels, artistiques, d'opinion), ou presque, sont distribués en Suède sur une plus ou moins grande échelle. On remarquera qu'ils proviennent de toutes les régions suédophones de Finlande.

Ce qui manque à l'ensemble des magazines (d'intérêt général et culturel) de langue suédoise, c'est un titre vraiment «populaire», apte à affirmer la présence suédophone sur le marché et à concurrencer aussi les titres de Suède.

La lecture publique est facilitée amplement par le réseau dense des bibliothèques centrales, municipales et spécialisées (réformé en 1964) ; la plupart des lieux de prêt sont ouverts à tous, renfermant des ouvrages en suédois (en proportion variable selon le type de commune). Le taux des volumes en suédois, le nombre de sections en cette langue indiquent que la minorité est bien desservie. Pour donner une idée du développement de la soif collective de lire, quelques chiffres suffisent : en 1961, il y avait 2833 bibliothèques et un seul bibliobus ; en 1970 : 2903 et 89 ; en 1974 : 2072 et 178 (dont 66 dans les départements avec suédophones d'Uusimaa, de Turku-Pori et de Vaasa). En 1962, on comptait 2910 bibliothèques dont 546 de langue suédoise (18 %) ; en 1979 : 1631 en tout, dont 1478 finnoises (avec 20 600 000 volumes et 1 786 000 emprunteurs) et 153 de langue suédoise (avec 1 400 000 de volumes et 91 282 emprunteurs) – soit 6,4 % de tous les volumes (11 % en 1962) et 5,3 % de tous les emprunteurs. En 1935, 9,6 % de la population entière avait une carte de bibliothèque ; 26,6 % en 1970 ; 34,1 % en 1975 – 54 600 000 ouvrages ayant été empruntés cette année-là (11,6 livres par habitant ou 33,9 livres en moyenne par emprunteur !).

Pour les **archives**: comme tout pays développé, la Finlande a des archives nationales, départementales, municipales et spécialisées (archives

militaires, cinémathèque, archives littéraires, etc.). C'est *Svenska Litteratursällskapets Folkkulturarkiv* (Archives de culture populaire de la Société de littérature en suédois – en Finlande) qui entretient, indexe, traite les documents de la minorité ; quant au Parti suédois – comme les autres partis – il a ses propres archives (*Svenska Centralarkivet*).

La littérature suédo-finlandaise vaudrait à elle seule un long commentaire, tant elle a toujours été florissante, prompte à accueillir les nouveaux courants d'idées, de formes. Elle a aussi joué un rôle essentiel dans la mise en marche d'une littérature nationale, à partir de mouvements comme le «romantisme de Åbo-Turku» (1810-1830 environ), le «romantisme d'Helsinki» (1830-1860 environ). Sa poésie a su être active, introduisant le modernisme lyrique. Comme pour d'autres littératures de minorité, sans doute, certaines questions hantent l'expression suédophone. Elle a d'abord vécu le conflit entre la norme et les dialectes du suédois (propres à la moitié du groupe, étudiés dès la fin du XIX[e] siècle mais longtemps occultés à l'école, bornée au «bon» parler du suédois de Suède). Ce conflit caché, latent n'a pas été sans conséquences sur la littérature, au moins jusqu'à l'avant-guerre[54], puisque la plupart des suédophones d'alors étaient frustrés dans l'expression de leur propre identité, les traductions défiguraient les oeuvres finnoises – de veine naturaliste, etc.

Longtemps la littérature finlandaise d'expression suédoise a été restreinte à des cercles privilégiés d'Helsinki (1910-1950 à peu près) (voir chapitre II.B.8 sur le rôle de Bergroth à l'école, au théâtre, dans la normalisation du suédois de Finlande, non sans impact sur les éditeurs, les critiques, les auteurs, souvent issus de milieux restreints).

Depuis les années 50, cette littérature a beaucoup changé : l'écriture est encore «cultivée», mais elle est consciente aussi des variétés de la langue ; comme facteurs du changement, on peut inclure l'influence de la littérature suédoise des années 30, plus sociale, celle de la littérature finnoise plongée dans le réalisme (traduite enfin avec ses nuances langagières), le regain pour la vie rurale et ses particularités linguistiques – de part et d'autre du golfe de Botnie, l'Ostrobotnie étant toujours prête à cultiver son originalité suédophone. Aujourd'hui, on l'a vu avec la diversité géographique des périodiques, la littérature en suédois est multiforme. Une autre question la poursuit pourtant: où se situe-t-elle ? Est-elle condamnée à être «provinciale», par rapport à celle de

54. Des manuscrits étaient alors envoyés à Stockholm où les éditeurs se plaisaient à corriger les auteurs (même de Suède !).

Suède, puis à celle en finnois ? Quel public vise-t-elle ? Celui, limité, de la minorité ou/et celui nordique ? En deux traits, on peut la caractériser ainsi : elle approche les comportements dans une perspective plus psychologique que la perspective finnoise, qui préfère les récits de confrontation entre l'individu et le milieu (naturel, social) ; elle lie étroitement narration et poésie. Double caractéristique hâtive, certes...

Il existe une pléiade d'écrivains suédophones talentueux : toute histoire de la littérature en Finlande leur réserve un ou plusieurs chapitres[55]. Les auteurs contemporains ne sont à la traîne de personne et savent innover (l'un d'eux a d'ailleurs obtenu en 1977 le prix littéraire du Conseil nordique). À signaler : la rareté des auteurs bilingues.

Une des expressions littéraires les plus travaillées en Finlande demeure sans doute l'expression dramatique ; depuis longtemps, les Finlandais sont amateurs de **théâtre** (sur scène, en plein air en été, à la radio [depuis 1948], sur le petit écran [depuis 1961]). Rien ne sert de séparer le théâtre de langue suédoise de celui en finnois : les deux se sont développés ensemble étroitement, même si ce sont des compagnies de Suède, de Prusse, de Russie qui ont d'abord charmé (1760-1860), même si les premières institutions mises sur pied l'ont été par des suédophones. Quelques dates : 1827 : premier bâtiment réservé en permanence à des représentations (à Helsinki) ; mars 1852 : première production par des amateurs finnois, en suédois (un opéra) ; 1869 : mise en scène de *Léa* d'A. Kivi ; 1872 : création du Théâtre finlandais (*Suomalainen Teatteri*, désigné à partir de 1902 comme le Théâtre national – *Suomen Kansallisteatteri*) ; 1873-1879 : section musicale au Théâtre finlandais, réactivée en 1911, puis en 1918 : débuts de l'Opéra national (unique scène encore, avec la seule troupe professionnelle dans ce domaine).

Pour les suédophones, l'histoire des créations est quasiment parallèle : 1860 : ouverture de *Nya Teatern*, incendié en 1863, puis rebâti en 1866, avec le nom de *Svenska Teatern*. Le Nouveau Théâtre fut de fait la première bâtisse d'une troupe subventionnée. Après 1910, le Théâtre suédois opère avec ses propres ressources, notamment en acteurs ; 1894 : établissement du *Svenska Inhemska Teatern*, à Åbo-Turku, changé en 1919 en Théâtre suédois d'Åbo ; 1919 : c'est aussi la date de fondation du Théâtre de Vasa ; 1940 : débuts du quatrième théâtre suédophone : *Lilla Teatern*, à Helsinki.

55. Il existe bien sûr aussi des histoires de cette littérature en suédois, comme par exemple celle toute récente de Th. Warburton, *Quatre-vingts ans de littérature suédo-finlandaise*, 1984, 428 p.

Sur l'importance et la marche des théâtres subventionnés

Saison	Nombre de théâtres	Nombre de représentations[1]	Nombre de spectateurs	Personnel permanent	Montant des subventions[3]
1952-1953	31	4 574	—	520 (acteurs)	650
1960-1961	35	5 999	—	562 (acteurs)	970
1970-1971	34	7 905	1 900 000	—	3 700
1979-1980[2]	42	10 238	2 600 000	1 649	31 554

1. Drames, comédies musicales, pièces pour enfants, opéras, ballets.
2. En millier de marks finlandais.
3. Y compris théâtres professionnels itinérants (depuis 1972-1973) – soit une petite dizaine de troupes.

Comme pour la télévision, les sources d'informations, les ouvrages publiés, la traduction a une assez grande place dans les pièces mises en scène :

Nombre de représentations en fonction de la nationalité de l'auteur

Saison	Finnois	Scandinave	Russe	De langue allemande	Anglais, irlandais	Français	U.S.A.	Autres[1]
1952-1953	1 540	291	80	67	465	478	285	332
1960-1961	1 615	206	101	563	608	611	626	226
1970-1971	3 181	684	308	692	1 007	412	877	654
1979-1980	4 715	676	951	568	833	593	1 050	852

1. Jusqu'en 1965-1966, les pièces suisses, autrichiennes et irlandaises sont regroupées dans la catégorie Autres.

Soit en proportion, par exemple pour 1979-1980 : 46 % des productions ont été de langue finnoise ; elles ont été suivies par 1 104 000 spectateurs, c'est-à-dire 42 % du public payant (en 1970-1971 : on avait respectivement 40,2 % pour les pièces et 37 % pour le public).

Dans ce réseau dense de scènes et de représentations, les suédophones ont de quoi satisfaire leur curiosité : ils ont toujours à leur disposition 5 théâtres (sur 42 en tout) : *Helsingfors Svenska Teater* (actuellement soumis à un plan de rénovation) ; *Lilla Teatern*, ces deux théâtres sont situés dans la capitale ; *Åbo Svenska Teater*, parfois itinérant dans les écoles et villages de la région de Åbo-Turku ; *Wasa Teater*, rayonnant en Ostrobotnie et *Skolteatern*, troupe itinérante qui s'adresse aux enfants. Un sixième théâtre a existé jusqu'au début des années 60 : *Kammarteatern*. Ces théâtres et troupes sont appuyés financièrement

par des fondations et subventionnés par l'État, selon leurs besoins et non sur des critères linguistiques. Malgré les apparences, acteurs et metteurs en scène ne sont pas «bloqués» par leur public limité ; ils peuvent aussi se tourner vers la Suède, pour des périodes plus ou moins longues.

Pour la défense de leurs intérêts, les gens de théâtre suédophones ont leurs propres organisations, parallèles à celles des Finnois :

— *Centralförbundet för Finlands svenska teaterorganisationer* et
— *Finlands svenska skådespelarförbund r.f.* (pour les acteurs).

Pour les théâtres d'amateurs, le même parallélisme existe. On a ainsi pour les suédophones : l'Association nationale des amateurs de théâtre suédophone de Finlande (*Centralförbundet för svenska teateramatörer i Finland - CF*) et *Finlands svenska Ungdomsförbund (FSU)*, association de jeunesse, intéressée, entre autres, aux formes d'art dramatique. Ce parallélisme des organisations n'exclut en rien la collaboration entre toutes les troupes d'amateurs, quelle que soit leur langue.

Enfin, quant à la formation des acteurs, elle est offerte dans deux institutions (lointaines descendantes de la première école d'acteurs ouverte en 1866, où les instructeurs venaient de Suède) : à l'Institut universitaire d'études artistiques (depuis 1967) à Tampere et à l'École supérieure d'art dramatique, à Helsinki (*Teatterikorkeakoulu*) (voir chapitre II.B.7) ; cette école nationale est bilingue : elle a cinq départements dont un en suédois, elle organise des cours complémentaires en suédois. Devenu aussi théâtre (depuis l'automne 1983), ce centre doit son nom actuel à la conjonction, en 1979, de l'École d'art dramatique de Finlande (*Suomen teatterikoulu*), fondée en 1943, et de l'École suédophone d'art dramatique.

Dans les **autres formes d'expression artistique**, il est difficile, sinon téméraire, de vouloir distinguer les réalisations en fonction de l'appartenance linguistique. Les arts sont panfinlandais - ils puisent dans les traditions populaires du pays - plutôt que finnois ou suédois. Il est sans doute vain et puéril de vouloir différencier sur une base qui compte peu, finalement, dans la création esthétique. Tout au plus, on peut noter, dans des domaines comme le design, le textile, l'architecture que les artisans, les concepteurs sont de tel ou tel groupe tandis que les firmes sont bilingues ou de l'autre groupe. En peinture, en sculpture, il fut un temps où les suédophones avaient un rôle important, mais c'était moins pour des raisons de personnalité que parce qu'à cette époque (seconde moitié du XIX^{e}), la minorité dominait le champ culturel. Aujourd'hui, que la Société des artistes de Finlande soit présidée par

un suédophone ne signifie rien de particulier. Quelques réflexions suffiront donc :

— Le **cinéma** finlandais ne connaît pas la vigueur de la littérature, il n'intéresse pas autant que la lecture ou le théâtre. Une petite dizaine de longs métrages sont produits chaque année. La très forte part des projections (dans les cinémas et à la télévision) est de source étrangère (avec sous-titrage en finnois et en suédois)[56]. Cela explique sans doute qu'un Finlandais va moins de deux fois par an, en moyenne, voir un film. À signaler que sur la vingtaine de maisons de production en activité, l'une est dirigée par un suédophone (*Jörn Donner Productions Oy*) : très active, elle a produit 17 1/2 films entre 1966 et 1976 sur 84 réalisés dans cette période ; en outre, elle investit en Suède (production du dernier film de Bergman, par exemple).

— Dans la distribution des **bourses**, des **subventions** et autres aides, l'État ne se fie pas à l'identité linguistique des artistes, des groupes, des associations[57]; il en est de même pour la nomination des artistes de l'année et pour celle des artistes professeurs (distinction créée en 1978 qui assure prestige et fonds aux artistes choisis) ; elle a été attribuée de fait à 4 suédophones sur 11 nominations (1978-1982).

— Pour la **musique de variétés,** rien d'étonnant à ce que les disques soient, en grand nombre, de langue anglaise. Ce qui est plus difficile à évaluer, c'est l'impact, l'importance des chansons de Suède, dans les programmes suédo-finlandais. Très peu de sondages existent, sans parler d'enquêtes systématiques, sur l'écoute, le passage de ces chansons à la radio.

— En **musique dite classique,** les compositeurs se sont inspirés du folklore finlandais et nordique. On doit noter que les compositeurs de tradition suédophone se sont plus tôt détachés de l'inspiration religieuse, des sources populaires – à l'image de la plupart des artistes, des écrivains issus de la minorité, plus rapidement et spontanément ouverts aux influences étrangères (occidentales). À l'automne 1983, l'éducation musicale a été l'objet de polémiques chez les suédophones, partagés entre Nyland et l'Ostrobotnie ; finalement, un Con-

56. Mais pas systématiquement à la télévision où les sous-titres en finnois l'emportent.

57. Dans les enquêtes sur les activités de loisir, de culture, dans la répartition des dépenses de l'État pour les arts, on tient compte des variables ordinaires (âge, sexe, niveau d'éducation, etc.; type d'activité, région, type de commune, etc.), mais jamais du critère linguistique.

servatoire en Ostrobotnie, éloigné donc des orchestres professionnels de Helsinki, de l'Académie Sibelius, devrait être mis sur pied en 1985, une école de musique étant prévue aussi à Espoo/Esbo. Cette «affaire», en apparence secondaire, a de nouveau mis en avant les réalités latentes entre le «centre» et la «périphérie».

— L'organisation des **festivals** (nationaux, régionaux, locaux), très nombreux chaque année, ne permet pas de mesurer la distribution des fonds ou l'audience selon les groupes linguistiques. Simplement, la minorité tient à ses séries de représentations traditionnelles (musique folklorique, fêtes agricoles, théâtre, fêtes de marché, etc.).

— Enfin, on peut indiquer qu'en plus du musée Amos Anderson (voir début de ce chapitre : sur les regroupements), la minorité entretient et visite une centaine de **musées** (dans les régions suédophones) qui conservent des traces de son passé, plus ou moins dissociable de celui des Finnois.

En guise de conclusion, on retiendra que la culture produite par les suédo-finlandais est partie intégrante de la culture nationale ; elle est riche, variée, ouverte aux autres... surtout si on la considère par rapport au poids numérique du groupe qu'elle représente et exprime. En outre, cette culture est dynamique dans toutes les régions à tradition suédophone : elle n'est marginalisée ni en terme géographique, ni en terme d'influence. Sans exagérer l'affirmation, on peut dire qu'elle sert pleinement de pont symbolique et pratique entre la Finlande et la Scandinavie, compensant en partie les facteurs sociodémographiques qui font craindre pour l'avenir de la minorité.

3. Dans le monde du travail et des affaires : coopératives et syndicats

Rappel

Au chapitre III.B, on a tenté de préciser le rôle, la place des suédophones dans la vie économique. On peut ajouter ici que les diverses fondations et associations citées ci-dessus (III.D.1) participent aussi à la présence de la minorité dans le développement des entreprises : en effet, plusieurs d'entre elles sont actionnaires dans des sociétés industrielles ou commerciales, réputées pour leur dynamisme : par exemple la *Wärtsilä* (construction navale, entre autres activités), la *Kymmene* (papier), *Lojo Kalk* et *Pargas Kalk* (cimenteries), la *Tampella* (industrie mécanique et textiles), la *Filayson* (textiles), la *Föreningsbanken*,

la *Nokia* (caoutchouc ; électronique), la *Stockman* (chaîne de grands magasins), etc., sans compter les associations de fourreurs, assez concentrées en Ostrobotnie.

Les coopératives

Les coopératives n'ont cessé d'avoir de l'influence depuis leur naissance dans les années 1880-1890 : à la fois pour les producteurs, soucieux d'améliorer leur vente, et pour les consommateurs intéressés à défendre leur pouvoir d'achat Le nombre d'adhérents reflète cette autorité : 942 000 en 1938, pour 5614 coopératives (bancaires, laitières, marchands, etc.) ; 1 800 000 en 1965 pour 2966 coopératives ; plus de 2 220 000 en 1979 pour 1600 coopératives : soit quasiment toute la population adulte, avec droit de vote. Les unités économiques, financières, commerciales ont une structure pyramidale dans laquelle les groupes locaux ont conservé un certain pouvoir. Au niveau des organisations, on distingue trois branches, par suite de divisions politiques plutôt que pour des raisons fonctionnelles : une branche «neutre», une branche «ouvrière» et une branche «suédophone». Les deux premières contrôlent, la majorité des laiteries, l'essentiel de la production de viande, la plupart des forêts, etc.; par leurs unions de consommateurs, elles ont une grande responsabilité dans les activités financières (crédit, assurances).

Sont incluses dans la **branche «neutre»**, par exemple :

— la société *Pellervo* (fondée en 1899) d'abord située au-dessus des considérations linguistiques, puis prise dans les tensions de 1917-1919, poussant les suédophones à créer leur propre regroupement (*FSA* – voir *infra*) ; cependant des coopératives bilingues sont demeurées membres de *Pellervo* (celle-ci et *FSA* s'entraident aujourd'hui) ;
— *Valio* qui rassemble 149 unions et groupes locaux (essentiellement des coopératives laitières dont elle commercialise les produits) ;
— *Osuuskunta Metsäliitto* (depuis 1947) : société coopérative des propriétaires de forêts (126 000 membres en 1981) ;
— *SOK*, sigle de l'association centrale des sociétés coopératives de gros (établie en 1904), reliée à des magasins coopératifs qui ont plus de 680 000 membres ;
— *Hankkija*, organisation centrale d'achats et de ventes pour les milieux agricoles (depuis 1905).

À ces quelques exemples, on peut ajouter les sociétés coopératives de crédit (*OKO* depuis 1902 ; OKL depuis 1928), d'assurances (*Vakava*

depuis 1917 ; l'ex-groupe *Pohja*) et puis la maison d'édition *Kirjayhtymä* (depuis 1958), etc.

En tout, cette branche regroupe 885 coopératives (avec près de 1 650 000 membres, en 1980) ; c'est la plus importante par ces deux derniers chiffres, aussi par le capital et le chiffre d'affaires. Les coopératives centrales (ainsi d'ailleurs que dans les deux autres branches) ont leur propre publication.

La **branche «ouvrière»** est issue de *SOK*, de par son organe principal : *KK – Kulutusosuuskuntien Keskusliitto* (créée en 1916 – 610 000 coopérateurs en 1981) ou Union centrale des sociétés coopératives de consommateurs. Reflet des clivages sociopolitiques de la Finlande en 1917-1918, *SOK* et *KK* se sont appuyées sur des groupes différents : *SOK* a soutenu surtout les zones rurales (producteurs et consommateurs) mais étend sans cesse sa chaîne de magasins partout ; *KK* s'est tournée davantage vers les travailleurs citadins, mais s'engage maintenant de plus en plus vers les secteurs de production. À vrai dire, il y a intégration poussée production et consommation, pour les deux... jusqu'à contrôler même certaines usines ; en fait, *SOK* et *KK* répondent désormais aux critères économiques, plutôt qu'à ceux idéologiques qui ont accompagné leur création.

En plus de *KK*, il y a *OTK* (depuis 1977, coopérative centrale de gros), les assurances *Kannsa* (depuis 1919), la maison d'édition *Tammi* (fondée en 1943), la chaîne des magasins *E-dauppa* et de stations-service *E-öljyt*, etc. Globalement, cette branche représente 47 coopératives.

La **troisième branche, celle de langue suédoise,** a 68 coopératives et près de 90 000 coopérateurs (1981). Son chiffre d'affaires en 1980 était de 2 340 000 marks finlandais ; à titre de comparaison, celui de la branche «neutre» était de 55 400 000 marks et celui de la branche «ouvrière» de 8 531 000 marks – soit une part du marché total d'un peu plus de 4 % pour les suédophones.

FSA (*Finlands svenska Andelsförbund* – Fédération des coopératives de langue suédoise de Finlande), fondée par scission d'avec *Pellervo* en 1919, a comme organisations membres, entre autres :

— la compagnie *Labor* (une des plus anciennes coopératives puisque née en 1897), spécialisée dans les fournitures agricoles (en gros) ;
— *Enigheten*, coopérative centrale pour les produits laitiers (depuis 1918) ;
— une centrale laitière pour Åland (depuis 1922) ;
— une coopérative centrale pour la commercialisation des oeufs (depuis 1931) ;

— une autre pour la commercialisation des produits de la pêche (fondée en 1947).

Les coopératives de *FSA* sont situées surtout dans les régions côtières du Sud-Ouest et de l'Ostrobotnie. Ensemble, elles publient le périodique *Tidskrift för Lantmän och Andelsfolk*.

Les syndicats

Les organisations de salariés, d'employeurs et d'agriculteurs sont fortement liées à l'activité économique et sociale : tant à cause de leur mission (s'entendre sur les conditions de travail, les salaires par des conventions collectives) qu'à cause de leur implantation, l'adhésion à un syndicat étant plus «naturelle» et moins militante qu'en France, en Belgique ou en Italie. Dans ce domaine, la Finlande se rapprocherait des traditions anglo-saxonnes, mais il est difficile d'établir des comparaisons trop poussées avec tel ou tel autre pays – le code du travail, le droit des salariés, la fonction des partis, les règles du monde de l'entreprise, le consensus social ayant leur spécificité, compréhensible par l'histoire du pays et de ses luttes.

On peut dire en gros que les suédophones sont membres, pour l'essentiel, des confédérations finlandaises, bilingues dans la plupart des cas – avec ou sans section de langue suédoise[58]. Seuls les fermiers, les employés du privé et les fonctionnaires suédophones ont leur propre union.

Les syndicats des travailleurs

Les premières unions d'ouvriers ont été organisées en 1884, sous la direction de l'élite bourgeoise «libérale». Jusqu'en 1907, les rivalités de personnes, les conflits internes empêcheront toute fédération de niveau national. Alors est fondée la Fédération des syndicats de travailleurs de Finlande (*Suomen Ammattijärjestö*) : 18 000 membres au départ, 40 000 en 1916 (10 000 autres syndiqués préférant rester au-dehors) pour littéralement exploser jusqu'à 170 000 adhérents en 1917 – à la veille de la guerre civile. La diffusion des idées révolutionnaires[59], les efforts du Parti social-démocrate (actif dès 1899 sous le nom de Parti du travail) expliquent en partie cette montée du militantisme. Aux lendemains de l'insurrection de 1918, le mouvement ouvrier (partis et syndi-

58. À l'image des partis dits «socialistes» – le mouvement ouvrier ayant été peu touché par les disputes linguistiques.

59. Par exemple par le journal *Työmies* (créé en 1895).

cats) se scinde en deux tendances : une révolutionnaire et une modérée, prête à l'action parlementaire. Les deux s'accusèrent alors de manquement à la solidarité. Les dissensions se poursuivirent jusqu'en 1930. Ne pouvant suffisamment contrecarrer l'influence communiste à la tête de la Fédération, les syndicats sociaux-démocrates créèrent **le *SAK*** (*Suomen Ammattilittojen Keskusjärjestö*) ou *FFC* en suédois ; la **Confédération centrale des syndicats professionnels** se décréta apolitique. Elle coopère avec les syndicats «socialistes» des autres pays nordiques et est membre de *ILO (International Labor Union)*. Regroupant au départ 15 000 adhérents, elle s'est vite développée : 64 000 en 1937, 341 000 en 1947 pour retomber à 245 000 en 1961, baisse due à des frictions de personnes et à des querelles avec les communistes qui aboutirent en 1958 à la création de la Fédération finlandaise des syndicats (*SAJ - Suomen Ammattijärjestö*). Le *SAJ* commença avec 7 syndicats : en 1961 il en regroupait 14, et presque 65 000 adhérents.

SAK et *SAJ*, dès le départ, se sont voulues confédérations bilingues (avec syndicats affiliés bilingues), comme SKDL et le Parti social-démocrate - le finnois étant langue principale, sinon unique de fait, dans les activités des groupes. Depuis la fin des années 60, seule *SAK* demeure ; la Confédération a (en 1981) plus d'un million de membres (dont 50 000 suédophones : 5 %) répartis dans 28 syndicats de branches. Elle a un secrétariat et un médiateur, de langue suédoise ; en outre, dans la plupart des syndicats affiliés, on trouve aussi un médiateur suédophone. *SAK/FFC* a 12 sections locales (unilingues ou bilingues) ; elle a une publication en finnois et une autre en suédois (*Löntagaren*), toutes les deux hebdomadaires. Parmi les syndicats adhérents les plus importants, on note celui des salariés et des travailleurs municipaux, le *KTV*, fondé en 1931 - avec plus de 151 000 membres (en 1981) ; celui de l'Organisation commune des fonctionnaires et des travailleurs (*VTY* qui regroupe, depuis 1961, 114 000 syndiqués de divers secteurs) ; celui des travailleurs du commerce (depuis 1917 - 95 000 membres) ; celui du bâtiment (depuis 1930 - 91 000 membres), etc. Le plus important de tous est le Syndicat des métallurgistes (*Metallityöväen Liitto r.y.*), fondé en 1899, avec aujourd'hui plus de 151 000 membres (soit le tiers des ouvriers finlandais). En 1979, son congrès était à 50 % social-démocrate, à 45 % communiste et 4,5 % «non socialiste» ; pour le dernier congrès (le 44e, tenu en décembre 1983, aussi à majorité social-démocrate), il y avait 22 délégués suédophones et bilingues (sur 471 en tout, soit moins de 5 %) : 10 sociaux-démocrates et 2 communistes pour Nyland, 2 sociaux-démocrates et 1 communiste pour le départe-

ment de Åbo-Turku, 4 sociaux-démocrates pour celui de Vaasa, 2 sociaux-démocrates et 1 communiste pour représenter des secteurs nationaux (électricité, téléphone, réparation automobile, etc.).

Les syndicats des employés

Ils sont dominés par le *TVK* (*Toimihenkilö- ja Virkamiesjärjestöjen Keskusliitto*) ou *TOC* en suédois ; cette confédération des syndicats d'employés et de fonctionnaires unit 20 syndicats de cols blancs.

De la fin du XIX[e] siècle jusqu'après la Première Guerre mondiale, ces syndicats se voulaient plutôt associations professionnelles ; avec l'inflation et autres éléments perturbateurs de la vie économique des années 20, ils s'engagèrent davantage dans un type d'action proprement syndicale. C'est en 1922 qu'est créé l'*UTK*, plus tard *TVK*. Pourtant, le mouvement ne prit de l'ampleur qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale : en 1945, les 17 syndicats fédérés représentent 26 000 salariés à peu près ; en 1960, les 26 syndicats fédérés regroupent près de 111 000 personnes ; en 1979 : 317 000 ; en 1981, les 10 syndicats du secteur public regroupent 186 000 adhérents (dont 68 000 pour la Fédération des employés municipaux, depuis 1918...) et les 10 syndicats du secteur privé : 138 000 adhérents (dont 44 600 pour la Fédération des employés de l'industrie, depuis 1917 ; 30 000 pour le Syndicat des employés de banque, depuis 1918...). C'est dans ce dernier secteur qu'on trouve **l'Association de langue suédoise des employés du commerce et de l'industrie** (*Handels- och industritjänstemannaförbundet – HIF*) avec 3050 adhérents (en 1981) contre 3450 en 1979[60]. En tout, *TVK* représente près de 338 000 salariés (en 1981) ; 8 des syndicats affiliés ont une appellation bilingue : ils regroupent 183 600 personnes ; l'absence de données linguistiques pour les adhésions à ces syndicats bilingues du *TVK*, comme du *SAK* et des autres confédérations d'ailleurs, ne permet pas de préciser davantage sur la place qu'y occupent les suédophones et les bilingues.

Autres syndicats de salariés

Plusieurs dizaines de milliers de salariés cols blanc n'appartiennent ni au *SAK* ni au *TVK*.

---

60. Jusqu'au milieu des années 60, il y avait 3 syndicats du *TVK* unilingues suédois (pour des enseignants, des employés divers et les gardes-forestiers), avec 3600 membres en tout, 13 bilingues avec près de 69 000 membres (soit la moitié des 138 000 adhérents du *TVK* d'alors).

En 1950, les employés à formation supérieure créèrent leur propre organisation : *AKUA* devenue *AKAVA*. Cette organisation centrale des travailleurs professionnels de Finlande est composée d'une multitude de petits syndicats (parfois avec quelques dizaines ou centaines de membres) représentant des juristes, des ingénieurs, des enseignants (regroupés par discipline), des architectes, des économistes, des médecins, des officiers, etc. En tout, *AKUA* avait en 1958, par exemple, 22 000 adhérents (pour 22 «disciplines» académiques) ; en 1979, près de 157 000 personnes cotisaient à *Akava* ; elles étaient 162 000 en 1981, réparties dans 49 syndicats – quasiment tous à appellation bilingue ; le plus important d'entre eux est le Syndicat des enseignants des écoles polyvalentes et des lycées (*OAJ* – 43 000 membres), suivi de l'Association des ingénieurs (*IL* – 19 500 membres) ; les plus petits sont ceux qui représentent le personnel de service de l'Université de Tampere (15 membres), celui de l'Université de Technologie de Helsinki (28 membres). Affiliés à *Akava*, on trouve deux syndicats unilingues suédois : **l'Association des ingénieurs de sécurité et contrôle** (*Driftingenjörsförbundet i Filand*) – 1111 personnes en 1981 (1107 en 1979) – et **l'Union des musiciens d'églises** (organistes) (*Kyrkomusikerföreningen*) – 134 personnes en 1981 (135 en 1979).

Depuis 1946, les employés techniciens ont leur confédération : *Suomen Teknisten Toimihenkilöjärjestöjen Keskusliitto* (*STTK* ou *FTFC* en suédois) ; cette confédération (98 000 adhérents en 1979, 115 000 déjà en 1981) unit 13 syndicats d'ingénieurs, de radio-électriciens, de mécaniciens, etc., dont 3 se déclarent bilingues (14 600 membres) et 1 comme unilingue suédois (*Svenska Tekniker-och Arbetsledareförbundet i Finland — STAF*) avec 2950 (en 1979) puis 2733 (en 1981) **techniciens et contremaîtres de langue suédoise.** Le plus grand des syndicats affiliés à *STTK* est l'Association des techniciens (60 000 personnes).

Enfin il existe 14 **syndicats, indépendants** de toute confédération, représentant des journalistes de la radio-télévision (1000 personnes) et de la presse écrite (5400 personnes), différents types d'ingénieurs et différentes catégories de personnel de théâtre, etc., soit plus de 10 000 personnes presque toutes inscrites dans des associations ou unions bilingues (10 sur 14, les 4 finnoises regroupant environ 1200 membres).

En résumé, pour les syndicats ouvriers et d'employés, on a (en 1981) :

Syndicats	Nombre d'adhérents	Adhérents dans des syndicats à appellation bilingues[2]	Adhérents dans des syndicats unilingues suédois
SAK-FFC	1 039 366[1]	285 000	—
TVK-TOC	337 623	183 600	3 050
Akava	162 213	161 000	1 245
STTK-FTFC	115 200	14 600	2 733
Syndicats indépendants	+10 000	÷9 000	—
Total (en chiffres arrondis)	**1 664 000**	**653 000**	**+7 000[3]**

1. Dont 50 000 suédophones.
2. L'appellation bilingue n'a pas tellement de conséquence pratique, elle souligne quand même le souci des syndicats de respecter le bilinguisme du pays.
3. Avec le 50 000 de langue sédoise du SAK, cela fait moins de 3,5 % de suédophones dans l'ensemble de syndiqués finlandais.

Les syndicats des employeurs

Il existe deux organisations principales : *STK* et *LTK*.

La Confédération nationale du patronat finlandais (*Suomen Työnantajain Keskusliitto* – *STK* ou *AFC* en suédois)[61] regroupe (en 1981) plus de 4800 employeurs, patrons de près de 592 000 travailleurs et employés[62]. Parmi les 30 fédérations affiliées[63], 10 seulement (1486 membres) n'ont pas une appellation bilingue ; parmi ces 10, une seule est unilingue suédoise : c'est *Ålands Arbetsgivareförening* (syndicat patronal d'Åland) qui représente 36 entreprises avec 681 employés.

Dans la **Confédération des commerçants** (*Liiketyönantajain Keskusliitto* – *LTK* ou *AAC* en suédois), créée en 1945, sont rassemblées 7 fédérations bilingues de pharmaciens, d'épiciers, de restaurateurs, d'assureurs, etc., soit 5616 entreprises, avec 266 000 salariés en 1981 (contre 1601 entreprises employant 100 000 personnes en 1962).

Deux autres organisations patronales existent hors des deux grandes centrales : elles réunissent, ensemble, plus de 1460 entreprises (de 40 000 employés) – majoritairement de nature agricole. La **Confédé-**

61. Une confédération a été établie dès 1907, mais ce n'est pas avant 1917 que les patrons s'unirent activement. *STK* a été créée en 1918.

62. En 1962, par exemple : *STK* regroupait 27 fédérations avec un total de 2012 employeurs (pour 284 600 employés) – soit 1/4 de tous les patrons d'industrie.

63. Parmi lesquelles les fédérations des patrons de l'industrie graphique, des industries de la forêt, du bois, du verre, des industries métallurgiques, du bâtiment, etc. Les petites et moyennes entreprises ne sont guère engagées dans le syndicalisme.

ration des employeurs des régions rurales veille aux intérêts des agriculteurs. Particulièrement active est **l'Association des agriculteurs de langue suédoise** (*Svenska lantbruksproducenternas Centralförbund – SLC*), créée en 1945 ; elle unit (en 1981) 21 700 fermiers regroupés par ailleurs en régions (Nyland, Åboland, Åland et Ostrobotnie). Elle est égale à son partenaire finnois, par exemple lors des négociations avec l'État.

Toutes ces confédérations ouvrières et patronales ont un pouvoir bien délimité, vis-à-vis de leurs affiliées ; elles tentent d'assurer en fait la paix sociale et la production, tout en s'intéressant aux questions sociales, à la formation, aux rapports dans les entreprises, etc. Elles gèrent tout un ensemble d'activités (de loisir, sportives, d'éducation, de formation) et contrôlent tout un réseau de biens immobiliers.

Quant aux suédophones syndiqués, leur taux dans les organisations ouvrières et patronales recoupe *grosso modo* la place qu'ils occupent dans les secteurs d'activité et les catégories socioprofessionnelles (voir chapitre III.B). En fait, on ne peut pas affirmer que dans le monde du travail et des affaires, la question linguistique soit primordiale : la vie économique fonctionne bien davantage avec des critères purement économiques et sociaux. Au niveau de la propriété des biens de production, du management, des relations employeurs/employés, il n'y a pas antagonisme à base linguistique, grâce au consensus national sur ce que doit être la position du pays, grâce aux diverses associations ouvertes plus ou moins formellement au bilinguisme, etc.

Dans la vie professionnelle

Un champ d'étude demeure largement inexploré : c'est celui de l'utilisation réelle des langues dans la vie professionnelle, sur les lieux de travail. Même si les entreprises privées ne sont pas liées au bilinguisme officiel, elles ne peuvent pas ignorer, au moins dans certaines régions, qu'il existe des travailleurs, des techniciens de langue maternelle suédoise. Quelle est la distribution des responsabilités dans une même entreprise ? Comment se font l'embauche, l'avancement ? Quelles sont les normes de communication interne ? Dans les réponses à ces questions, quelle part faut-il accorder aux langues, spécialement à celle minoritaire ? Comment et jusqu'où la représentation numérique de la minorité, au sein de l'atelier, de l'usine, modifie-t-elle les rapports et les comportements langagiers ? La bilinguisation individuelle est-elle davantage le fait du haut ou du bas de la hiérarchie ? Quelle(s) est (sont) la (les) langue(s) d'interaction entre supérieur et inférieur, selon les unités

ou services (de recherche, de production, de gestion, d'administration) ? Quelles sont les langues utilisées avec les clientèles visées, les fournisseurs ? Mesure-t-on les coûts que représentent les documents dans les deux langues, la traduction ? Peut-on envisager plusieurs types de profil linguistique de l'entreprise à dominante suédophone, selon son lieu d'implantation (société à siège unique, à succursales, filiale d'une entreprise nationale, etc.) selon la nature de son produit ou/et de son service (en fonction du marché, de la concurrence, des techniques nécessaires), enfin selon son type même d'organisation ? Y a-t-il un lien – et si oui, de quelle nature ? – entre un propriétaire, un conseil d'administration de langue suédoise et les règles de comportement, d'usage linguistique à l'intérieur de l'entreprise ? La direction est-elle toujours source de la «langue légitime» ? Que se passe-t-il, dans la communication hiérarchique, quand la plupart des dirigeants sont de langue suédoise et que la masse des salariés est de langue finnoise, quand il y a quelques cadres finnois dans une direction essentiellement suédophone ?

À ces nombreuses questions, très peu de réponses générales, objectives existent. Rappelons quand même qu'on ne peut envisager ces réponses dans le sens d'un antagonisme, comme au Québec où les francophones ont été longtemps minorisés (sans être minoritaires).

La langue du travail (langue interne des entreprises) n'est pas objet de législation en Finlande. Le seul énoncé officiel s'y rapportant est l'article 11 de la Loi de la coopération dans les entreprises (1969) : il précise que les employeurs, dans les districts bilingues, doivent informer régulièrement les délégués du personnel sur certains aspects de la marche de l'entreprise, et cela, dans la langue de la minorité si celle-ci est composée de 10 employés au moins ou représente 10 % de tout le personnel. Les informations à fournir touchent les comptes, le bilan financier, les perspectives de production, le plan d'embauche pour l'année à venir, les statistiques sur les salaires, les changements envisagés dans le fonctionnement de la firme, etc. Ainsi ne sont concernées que les communications direction/personnel (sur des points précis) ; aucune directive ne porte sur l'utilisation des langues dans les tâches de routine, au coeur même des ateliers et des départements de fabrication.

Quelques études et enquêtes universitaires sont en cours aujourd'hui, notamment à Vaasa, ville bilingue, avec 28,3 % de suédophones sur une population de 53 720 habitants en 1980, ce taux ne donnant qu'une

image déformée de la position réelle du suédois[64] puisque Vaasa est le centre de l'Ostrobotnie fortement suédophone, le terminal aussi de communications maritimes intenses avec Umeå et Sundsvall en Suède (60 % des importations qui passent par Vaasa viennent de Suède). Il reste à prouver que ces facteurs favorables au suédois sont aussi valides pour la langue interne des entreprises privées de la ville (voir Laurén et Strömman 1981 et 1983 : questionnaires et observations dans trois entreprises de 200 personnes chacune).

Autre trait à signaler de la vie linguistique du monde du travail : **l'Association des médecins** (*Suomen Lääkäriliitto/Finska Läkaresällskapet*), **entre autres ordres professionnels,** a traversé des périodes conflictuelles dues à l'opposition entre les intérêts communs de tous les médecins et les intérêts particuliers (cliniques privées ; entreprises pharmaceutiques). Or, ces derniers intérêts recoupent en partie les divisions linguistiques : l'Association créée en 1835 a d'abord été suédophone, puis est devenue en principe bilingue, tout en restant dominée par ceux de langue suédoise ; en 1881, les Finnois ont fondé leur propre organisation : *Duodecim*. Dans les industries pharmaceutiques, *Orion* a été la grande entreprise finnoise et *Medica* celle de langue suédoise ; aujourd'hui, ces industries doivent publier dans les deux langues.

4. Le concept de «minorité» (linguistique, ethnique) ; le bilinguisme individuel

Maintenant que les conditions, les contraintes de vie ont été analysées, il est temps de s'interroger sur le statut des suédophones et donc de clarifier certains concepts et définitions[65]. Comment et jusqu'où doit-on distinguer entre **minorité numérique** (sociodémographique) et situation de minorité (pouvoir politique et culturel) ? Les suédophones sont-ils un groupe national, un groupe ethnique, un groupe minoré, un groupe uniquement linguistique ?

Le XIX[e] siècle a tenté de préciser ce qu'il fallait entendre par **«nation»** et **«nationalité»**; des leaders de langue suédoise s'y sont essayés mais en ne sachant pas quelle part devait revenir à la langue. Celle-ci, par ailleurs, peut-elle être le seul critère de la **«suédicité»**[66]?

64. Au printemps 1982, par exemple, 66 % des élèves finnois ont choisi le suédois comme première nouvelle langue (A), le taux national avoisinant 5 % à 6 % (voir chapitre II.B.7).
65. Voir les commentaires sur l'article 14 de la Constitution (chapitre II.A.1).
66. Voir chapitre II.A.2 à propos des désignations des suédophones.

L'**ethnicité** cimente un groupe, assure sa cohérence interne. Comment la déterminer lorsque le groupe n'est pas homogène ni fermé à la majorité ?

Faut-il parler de **«suédophone»** (accent privilégié sur la langue) ou/et de **«suédo-finlandais»**? Y a-t-il vraiment antinomie dans les termes ? Quand un Finlandais de langue suédoise cesse-t-il de l'être ? Change-t-il pour autant d'identité ? Dans le passage d'un unilinguisme à un autre, y a-t-il des étapes intermédiaires ? Sous quelles conditions sont-elles franchies ?

Le choix de la langue (ou des deux) est une option personnelle... à racine historique et à prolongement social ; malgré tout, ne trouve-t-on pas en Finlande des conditions idéales pour le **bilinguisme** puisqu'un groupe est soucieux jusqu'à un certain point de préserver sa langue et que l'autre est conscient de l'appauvrissement que représenterait la disparition de cette langue ? Les suédophones deviennent-ils **bilingues** et/mais **uniculturels** ? Le concept de **«culture»** dynamique, est-il préférable à celui d'**«ethnie»**, trop statique ?

Le bilinguisme de la minorité marque-t-il la transition vers l'assimilation linguistique ? Oui, semble-t-il, si on n'accorde de l'importance qu'au **critère territorial,** les suédophones étant davantage concentrés aujourd'hui dans des zones finnoises : dans ce cas, le futur du groupe dépend du développement régional. Non, si on donne sa place au **critère linguistique,** cas dans lequel le bilinguisme – motivé, valorisé dans les usages quotidiens mais pas lors des recensements – pourrait se perpétuer. En fait, à l'intérieur de la minorité, il y a les tenants pour chacun des deux arguments ; cette «division», liée à une vue différente de l'impact des facteurs objectifs[67], permet-elle d'expliquer l'incertitude de certains à s'identifier à tel ou tel groupe ? Expose-t-elle la minorité à des pressions, des manipulations extérieures à elle ? Suffit-elle à faire comprendre pourquoi les couches inférieures de la «communauté» suédophone tendent à privilégier la solidarité de classe (fennisation alors) au détriment de la fidélité linguistique ?

Ce qui est sûr, c'est que la **conscience de groupe** est récente (une centaine d'années à peine)[68], que la triple dimension de son identité suédo-finlandaise (régionale, politique, socioculturelle) paraît se stabiliser et que la dimension proprement linguistique – suédophone – perd

67. Quels sont les facteurs, les institutions qui influencent les mécanismes (politiques) de régulation sociale ?

68. Jusqu'aux premières années du XX[e] siècle, on ne parlait pas de «minorité».

de son importance. Dans ces conditions, peut-on réduire la minorité à la seule solidarité ethnolinguistique, d'autant qu'une partie de cette minorité est désormais subordonnée à une autre devenue bilingue ou en train de le devenir ? Quelle place donc accorder à la langue, dans les relations sociosymboliques entre Suédo-finlandais et Finnois, à cette langue naguère dominante, prestigieuse, encore officielle, mais d'utilisation de plus en plus restreinte dans la vie publique quotidienne ?

Pour définir la «**minorité**», sans résoudre les liens complexes, ténus entre culture, langue et identité – c'est-à-dire sans trancher entre minorité ethnique **ou** minorité linguistique (opposition simpliste) – on inclura les éléments suivants (non hiérarchisés entre eux):

— **l'espace :** celui des suédophones est limité sans doute, mais pas homogène ; on n'a pas une concentration territoriale (encore moins un ghetto) ;
— **le pouvoir :** celui des suédophones existe, mais il est d'idéologie relativement éclatée à cause des différences sociales internes ;
— **le dynamisme culturel,** institutionnalisé (école, enseignement supérieur, évêché, unité militaire, radio-télévision, théâtre) et non institutionnalisé (édition, presse, vie associative, groupes artistiques, fondations, etc.) ;
— **les modèles d'usage linguistique,** institutionnalisés (lois linguistiques, compétences pour certains postes) et non institutionnalisés (comportements réels : voir plus loin sur le bilinguisme individuel) ;
— **l'histoire commune,** si on comprend par là le mythe d'un passé commun (à la fois référence aux six siècles d'attachement à la Suède et au *Kalevala*, aux traditions populaires) et le partage d'expériences historiques (participation aux événements majeurs du XIX^e^ et du XX^e^ siècles qu'a connus la Finlande) ; cette histoire commune alimente la mémoire collective ;
— **le sens de la solidarité,** développé et entretenu par le réseau des activités culturelles, au sens large, malgré les différenciations sociales. Le poids de l'auto-identification, de ce sens de la solidarité, explique-t-il l'émergence, puis le maintien des institutions et des organisations propres au groupe ?

Ainsi la «minorité» suédo-finlandaise a des raisons de se perpétuer, même si elle n'a pas sa région à elle, son activisme politique, etc. Ses raisons[69], battues en brèche par la force des facteurs objectifs (démo-

69. Certains membres de la minorité expriment leur sentiment d'appartenance avec l'une au moins de ces raisons, parfois avec plus d'une, tantôt avec l'une, tantôt avec une autre.

graphiques notamment), justifient la permanence de l'identification subjective au groupe, par la plupart des suédo-finlandais (auto-identification qui n'apporte officiellement aucun privilège ni aucune discrimination).

Dans ces conditions, qu'importe alors, d'une certaine façon, que tel ou tel individu soit répertorié dans tel ou tel groupe, à un moment donné. Ce qui est stable, ce ne sont pas les frontières du groupe, mais les mécanismes d'insertion[70]. Or, sociologues et démographes s'appuient sur des catégories simples (d'où on est exclu ou dans lequel on est inclus, sans degré) ; c'est sur les statistiques qu'ils élaborent que fonctionne la législation linguistique. Il faut donc distinguer entre le bilinguisme officiel et la «minorité» : celle-ci prend acte de celui-là, mais le dépasse parce qu'elle se définit aussi elle-même, indépendamment des critères institutionnels fixés par la «majorité».

Avec cette définition dynamique de la «minorité» (dialectique entre le regard des autres qui la reconnaît et le regard qu'elle porte sur elle-même), les condamnations hâtives, les affirmations pessimistes sur le devenir des suédophones perdent de leur force : il n'y a pas acculturation ni subordination pure et simple, comme il n'y a pas autonomie absolue. En tout cas, une communauté aussi spécifique, en termes de pouvoir et de ressources, que celle des suédophones ne peut être jugée, automatiquement, avec les mêmes critères appliqués aux autres minorités. Sa relative cohésion, sa stratégie pour son maintien, son identité positive sont en connection directe avec la compétition menée par la majorité et la volonté (politique) de celle-ci pour préserver la double composante de la nation (se référer aux débats en 1983 à propos de la télévision ; sur le transfert de certains instituts supérieurs à Vaasa). La minorité suédophone est intégrée à l'ensemble social finlandais ; elle en partage les mécanismes de fonctionnement relationnel. La considérer comme un groupe à limites franches, stables, aux fonctions bien délimitées ne peut conduire qu'à des abus ou à des erreurs d'évaluation, d'interprétation : ce n'est ni une minorité exclue, minorée, docile, ni une minorité dominante, arrogante.

Une autre particularité, déjà signalée à plusieurs reprises (voir chapitre III.A et B), distingue la minorité en Finlande : c'est le jeu entre le «centre» et la «périphérie». Les suédo-finlandais n'ont pas été rejetés dans un coin du pays ; le principe de territorialité, en tout cas, contre-

70. Un questionnaire sur la «vitalité» ethnolinguistique de la minorité devrait intégrer les éléments répertoriés et soupeser chaque variable objective (statut socio-économique ; position démographique, etc.).

balancé par celui de personnalité, n'a pas conduit à une quelconque concentration. La minorité n'a pas suscité, comme parfois ailleurs, de mouvement régionaliste ; pourtant elle connaît des différenciations géographiques : située depuis plusieurs siècles à peu près dans les mêmes zones (littorales), elle a subi des rythmes distincts de développement et aussi d'intégration. Il s'ensuit, normalement, que la suédicité s'exprime plus ou moins fortement, ici ou là. L'utilisation individuelle du suédois, par exemple, change régionalement selon la position relative de la langue : dans les îles d'Åland, elle domine dans tous les domaines de la vie quotidienne; cela est vrai aussi pour les quelques communes unilingues suédophones de l'Ostrobotnie. Pour la majeure partie, le bilinguisme est une nécessité, avec des degrés variables (selon qu'on est en ville ou dans un village, etc.). Les oppositions, parfois, entre Uusimaa (département de Helsinki) et l'Ostrobotnie reflètent assez bien les dynamiques différentes à l'intérieur même de la minorité : au Sud, urbanisé, avec tous les services, on sera plus prompt à pratiquer l'alternance linguistique, à défendre le pluralisme culturel...; les Ostrobotniens, eux, plus longtemps et davantage tournés vers la Suède, interprètent autrement l'évolution et considèrent le bilinguisme plutôt comme un défi, d'autant qu'aujourd'hui les Finnois sont plus nombreux dans la région ; il y a alors crispation sur la langue, parfois sentiment d'insécurité, de menace[71]... jusqu'à chercher une identité artificielle, mythique.

Enfin, pour mieux appréhender les relations majorité-minorité, il faudrait évaluer les attitudes, les opinions des uns et des autres sur les langues, les groupes linguistiques. Comment perçoit-on la situation ? Comment considère-t-on le bilinguisme officiel ? Quelles sont les vues actuelles aussi sur la Suède puisque les clichés, les *a priori* sur le voisin ne peuvent pas ne pas déteindre sur le jugement qu'on porte sur la minorité de langue suédoise ? Quel statut accorde-t-on à telle personne qui pratique les langues ? Quels sont les jurons, les stéréotypes dévalorisant[72] ou survalorisant les suédophones ? Ces questions d'épilinguistique, de psychologie sociale devraient faire l'objet d'enquêtes, de sondages... quasi inexistants aujourd'hui. Une thèse universitaire récente, de K. Liebkind, avril 1984, a traité des problèmes d'identité

71. En septembre 1983, par exemple, ont été organisés deux séminaires locaux : sur «l'Ostrobotnie en l'an 2000» et sur une stratégie pour la planification communale, l'habitat : la peur s'est exprimée devant l'afflux des Finnois dans des communes encore à majorité suédophone... avec condamnation quand même de toute ségrégation.

72. Par exemple «*hurri*»: c'est un mot péjoratif utilisé par des Finnois contre ceux qui parlent le suédois.

et d'identification, dans la minorité à Helsinki : elle a abordé partiellement ces questions.

Le vécu linguistique : le bilinguisme individuel

Il existe quelques études ponctuelles sur les comportements linguistiques, les usages réels des langues, en fonction des situations (voir Sandlund 1970 ; Allardt *et al.* 1979 ; Miemois 1979... sur des échantillons restreints de population). Pratique ancienne, le bilinguisme individuel, on l'a vu, n'est pas juridiquement reconnu. Par ailleurs, les déterminations institutionnelles sont impuissantes par elles-mêmes à expliquer le choix de la langue, sur le marché linguistique, dans les échanges entre Finlandais. Ce bilinguisme éclaire les attitudes des suédophones envers les langues: il n'y a pas contradiction, ni conflit, à parler finnois ici, suédois là[73].

Quelles sont les variables qui amènent à s'auto-évaluer comme bilingue ? Comment évolue chez quelqu'un la pratique des langues ? (voir chapitre III. A. sur le changement de langue dans les familles mixtes).

Selon deux enquêtes effectuées en 1977 (Allardt *et al.*, 1979 ; Herberts et Sandlund, 1979), menées à et autour de Helsinki, puis Vaasa, la répartition des usages est structurée différemment selon les domaines et selon la région :

Répartition des usages linguistiques selon les domaines et les régions

Domaines	Helsinki[1]				Vaasa[2]			
	En pourcentage				En pourcentage			
	a[3]	b	c	d	a	b	c	d
1. Langue de l'**école**	88	8	3	1	94	4	2	1
2. Langue de la **famille** dans l'enfance	87	10	2	1	90	8	1	–
3. Langue de la **famille** pendant la scolarité	86	12	1	1	90	9	1	–
4. Langue de la **famille** à la fin de l'adolescence	84	14	2	1	88	9	1	1
5. **Langue** du foyer aujourd'hui	69	17	11	2	82	10	5	3

73. Ce bilinguisme est défini par contraste avec le bilinguisme officiel ; il exclut tout jugement de valeur, toute digression sur les degrés de compétence dans les deux langues.

Répartition des usages linguistiques selon les domaines et les régions (suite)

Domaines	Helsinki[1]				Vaasa[2]			
	En pourcentage				En pourcentage			
	a[3]	b	c	d	a	b	c	d
Langue d'interaction **avec les amis :**								
6. Dans l'**enfance**	59	33	7	1	71	22	6	–
7. Pendant la **scolarité**	55	43	2	–	69	29	3	–
8. Langue du **voisinage** dans l'enfance	48	42	10	1	66	28	6	–
9. Pendant la **scolarité**	45	49	6	–	64	31	4	–
10. Milieu linguistique du **conjoint**	41	22	13	24	52	20	5	22
11. Langue des **théâtres** visités	41	43	10	6	67	19	3	10
12. Langue avec les **amis** à la fin de l'adolescence	37	59	2	1	60	36	3	3
13. Langue avec le supérieur au **travail**	37	27	27	9	47	25	13	14
14. Langue **comme client** dans une compagnie d'assurances	35	16	23	26	64	9	5	22
15. Langue du **voisinage** à la fin de l'adolescence	32	61	5	2	50	45	4	1
16. Langue des **lectures** (livres)	27	40	3	29	56	21	2	22
17. Langue avec les **amis** aujourd'hui	22	73	4	1	51	45	3	–
18. Langue avec les **collègues de travail**	18	56	19	6	27	55	7	11
19. Langue utilisée dans les **magasins d'alimentation**	15	38	45	3	59	27	9	4

1. Échantillonnage de 912 interviewés, de 15 à 74 ans.
2. Échantillonnage de 378 interviewés.
3. a : que le suédois ;
   b : les deux langues ;
   c : que le finnois ;
   d : ne sait pas.

Dans les deux villes, le bilinguisme est courant chez les suédophones (ceux-ci représentaient en 1975, 9,7 % de la population à Helsinki et 30,2 % à Vaasa). Le tableau permet de suivre une certaine évolution : par exemple avec la langue du voisinage, à Helsinki, de 48 % (dans l'enfance) à 32 % (à la fin de l'adolescence) ont pratiqué exclusivement le suédois, de 42 % à 61 % ont pratiqué les deux langues ; à Vaasa : de 66 % à 50 % (suédois), de 28 % à 45 % (bilinguisme). En général, le recours aux deux langues, à Helsinki, est fréquent pour les contacts et interactions (amis, voisins, collègues) ; il l'est beaucoup moins à Vaasa. Enfin, on peut remarquer la place que prend le finnois, dès la fin de la jeunesse (domaines 1 à 9, sauf 5 : période de formation ; domaines 5 et 10 à 19 : âge adulte).

Ainsi, il semble nécessaire de distinguer : 1) la langue de l'enfance (dans la mouvance des parents), 2) la langue des amis et voisins (jusqu'à une vingtaine d'années), 3) la langue des relations informelles, dans le présent (connaissances, conjoint) et 4) la langue au travail. Pour un suédo-finlandais de Helsinki[74], plus nettement que pour un autre de Vaasa, 1 reflète la forte suédicité des relations, 2 et 3 marquent l'évolution vers le bilinguisme, 4 favorise le finnois.

Avec le groupe interrogé à Helsinki, Miemois (1980) est allé plus loin: il a demandé l'opinion sur l'importance ou pas d'être servi en suédois dans neuf services publics ; il a cherché à savoir quelle est la langue qui est d'abord utilisée dans les contacts oraux avec l'administration centrale, dans les transports publics ; il a questionné sur la langue réellement employée dans les interactions avec des services publics, semi-publics, visités dans les 12 derniers mois. C'est la seule étude, semble-t-il, qui tente de relier bilinguisme institutionnel et bilinguisme individuel. Elle met en évidence des corrélations assez fines entre des pratiques, des attentes et des variables objectives (âge, quartier, etc.). Il en ressort que :

— Par ordre décroissant, on attend (indépendamment de l'âge, du statut, de la connaissance du finnois) plus de suédois dans les services suivants, avec, entre parenthèses, l'autorité responsable : à l'hôpital (commune), dans les centres de soin (commune), dans les perceptions (administration directe de l'État, certains bureaux d'impôt relevant néanmoins de la commune), dans les maisons de retraite, dans les garderies d'enfants (commune), dans les pharmacies (privées), dans les bureaux de remboursement de sécurité sociale (admi-

74. Allardt nuance les choix selon le statut social et le groupe d'âge des interviewés.

nistration indirecte de l'État), dans les bibliothèques et dans les postes (communes). Or il y a écart entre l'usage attendu et l'usage réel, surtout pour les premiers services mentionnés[75].

— Il y a écart aussi, quant à la langue d'abord utilisée lors des premiers contacts, entre l'Administration et les services non soumis à la législation linguistique : on essaiera davantage de s'exprimer en suédois dans certaines banques, magasins... et chez les médecins privés... Ces services privés ont une image, une réputation de pouvoir travailler dans les deux langues[76]. Ici on doit constater de nouveau la non-pertinence des exigences linguistiques officielles : un cadre supérieur devra connaître les deux langues nationales, mais le fonctionnaire, face au public, ne sera pas soumis aux mêmes normes, or la langue du premier contact est décisive pour les utilisations ultérieures, pour le degré de satisfaction vis-à-vis de l'Administration. Certains pensent que les services sont mieux rendus (en finnois) pour la minorité non officielle de Finlandais en Suède que pour celle, officielle, en Finlande...

— Les suédophones de Helsinki ne profitent pas de leurs droits linguistiques ; ils les connaissent mais ne les exercent guère. Peut-on en conclure que la législation, inégalement appliquée, est inadéquate ? N'y a-t-il pas changement dans les comportements linguistiques (bilinguisme, non-pression avec le suédois), eux-mêmes liés au changement de la position de la minorité dans la société ? Le «choix» du bilinguisme est-il volontaire ou contraint face à la mauvaise volonté, à la lenteur des services publics à utiliser le suédois ? L'alternance des langues n'est-elle pas à rapprocher du concept de multiple identité par lequel chacun sauve la face en fonction de la situation ? Dans un centre de soins à Helsinki, on pourra vous écouter parler suédois et vous répondre en finnois... Des études de stratégie interactive restent à faire.

Que conclure ? Le sentiment d'appartenance à la minorité s'appuie sur divers éléments. Le comportement linguistique individuel peut être fennisé sans que pour autant on cesse de se réclamer suédo-finlandais : la suédicité ne se réduit pas à la langue[77]. La corrélation entre la lan-

75. L'utilisation des langues dans les hôpitaux, les centres de soin, fait assez régulièrement l'objet de plaintes, de souhaits...

76. Là où il y a service bilingue (personnel, réclame, vitrine), il y a aussi souvent possibilité de service en anglais (parfois en d'autres langues).

77. Le suédois serait la langue «personnelle» (de la socialisation, de la perception, du rapport sensible), le finnois, la langue «fonctionnelle».

gue natale et la langue d'usage actuelle semble même parfois assez faible ; le poids de l'ascendance n'est pas déterminant. Pour certains leaders, un des moyens de renforcer l'identité de la minorité, c'est de faire en sorte que les institutions, les organisations de langue suédoise acceptent le bilinguisme (teneur du discours, par exemple, du chancelier d'Åbo Akademi à la fête principale du *Svenska Dagen*, à Vaasa, le 6 novembre 1983). Un grand nombre de suédophones pratiquent de plus en plus un bilinguisme avec diglossie (suédois : dans l'enfance, dans la famille, à l'école, au service militaire, pour la culture savante... ; finnois : dans la vie active, au travail, pour la culture populaire, les médias...). Le passage d'une langue à l'autre peut être un changement occasionnel (selon la situation), un changement graduel de la langue principale (langue de la majorité au détriment de celle dite maternelle), un changement radical (fennisation rapide, par suite d'un déménagement par exemple) : ces changements sont liés aux fonctions des langues et aux attitudes des locuteurs envers elles.

E. La minorité finlandaise en Suède

On peut considérer quatre groupes minoritaires en Suède et en Finlande, différents par leur histoire, leur degré de bilinguisme et aussi leur degré d'identification au pays : les suédo-finlandais (300 000) et – en Suède – les finnophones de Torneå (50 000) et les immigrés finlandais : d'une part les Finnois (peut-être 300 000)[78], d'autre part les suédophones (60 000, estime-t-on). Ces immigrés ont fait l'objet d'assez nombreuses recherches par des Finlandais et des Suédois d'ascendance finlandaise (Häkkinen, Jaakkola, Koiranen, Toukomaa, Skutnabb-Kangas).

Les Finlandais en Suède sont le groupe le plus important d'immigrants (près de 50 % du total) : c'est un groupe relativement instruit (six ans de scolarité au moins, c'est-à-dire sans analphabètes) : ses problèmes sont liés justement à son nombre, à sa langue... Quels sont les services sociaux, éducatifs... qu'il peut exiger en finnois ? Le mouvement migratoire n'est plus contrôlé depuis 1954 (voir chapitre III.A sur les chiffres et les raisons de l'émigration). Les départs ont été souvent le fait de familles entières. Entre la Suède et la Finlande, il y a

78. L'équivalence numérique entre la minorité en Finlande et les immigrants finnois en Suède n'a pas encore conduit à des études de sociologie comparée. Cela n'exclut pas les rapprochements souvent faits entre les deux groupes : voir, par exemple, *Sverigefinnar och Finlandssvenskar* (séminaire de novembre 1982).

similarités institutionnelles, sociales, juridiques, religieuses... Tout cela distingue l'émigration finlandaise de celle courante en Allemagne, en France, etc.

Entre la minorité finnophone du Nord de la Suède et la minorité finnoise, les ressemblances sont limitées : en effet, la première est ancienne, suédoise de nationalité : elle vit dans une région de productions agricoles surtout, longtemps séparée de la majorité du pays : les finnophones ont été suédisés et suédicisés... (voir chapitre I.C) : par contre, la seconde est relativement récente (années 60), orientée vers les zones industrielles du Centre, de l'Ouest et du Sud : ses membres sont en pays étranger : leur connaissance du suédois est peu développée, la Finlande reste pour eux lieu de contacts[79], leur séjour est vu comme temporaire – ce qui n'empêche pas qu'une deuxième génération soit née et n'ait vécu qu'en Suède : ces immigrés ont une attitude d'autoségrégation passive (voir *infra*). Les deux minorités sont exemplaires pour étudier l'articulation du social et du linguistique.

Les *ulkosuomalaiset* (les Finlandais de l'étranger) ont toujours été plus ou moins nombreux : les chiffres sur ceux de Suède ont donné lieu à des variations : entre 250 000 et 530 000 selon les sources, depuis l'après-guerre[80], dont un cinquième de suédophones ! Ce demi-million n'est pas officiel et relève, semble-t-il, davantage de la mythologie des Finlandais en Suède ! D'après le Comité suédois sur la politique de l'immigration (*Ipok – Invandrarpolitiska kommittén*), il est difficile d'avoir des données fiables sur les migrants et les minorités, faute de définition sûre de ces catégories. Pour le Service central des statistiques, à Örebro, le décompte s'établit ainsi, en 1984 : sur les 336 787 «Finlandais», 150 641 sont encore citoyens finlandais, près de 120 000 sont naturalisés, et 66 000 ont entre 0 et 17 ans (nés en Suède, Suédois, avec un ou les deux parents finlandais) ; ces statistiques sont à considérer avec prudence car la Suède n'établit pas de statistiques linguistiques[81], et il y a peu d'informations sur «la deuxième génération» : on estime que 50 000 à 70 000 personnes de plus de 17 ans sont d'ascendance finlandaise, mais ont conservé leur citoyenneté suédoise, acquise à la naissance. Cela ferait en tout 400 000 «Finlandais» contre 425 000 dans les années 70. L'imprécision dans la quantification des

79. On estime que 700 000 Finlandais en Finlande ont des contacts avec la Suède.

80. C'est-à-dire en excluant les enfants placés en Suède pendant la Guerre d'hiver et devenus, pour certains d'entre eux, Suédois.

81. En partie à cause des mauvais souvenirs laissés par l'extermination des Juifs, cette extermination ayant été facilitée par les relevés statistiques.

immigrants n'est pas sans conséquence quand il s'agit d'organiser des programmes (scolaires, télévisés) qui leur sont destinés, quand il s'agit de savoir qui a besoin de quoi ! Ou même quand on ne cherche pas l'assimilation pure et simple des groupes étrangers. Le même flou entoure ceux qui retournent au pays : cela aurait été le cas de près de 130 000 d'entre eux dans les années 70, et de 5 700 uniquement pour 1983. Ces retours touchent, pense-t-on, surtout des familles avec enfants ; ces derniers, en majorité, sont scolarisés ou poursuivent leur scolarité en finnois, à l'école polyvalente, non sans difficultés (parfois avec des cours de rattrapage en finnois et en d'autres matières ; ce soutien n'est pas possible au 2e cycle du secondaire ou dans les écoles professionnelles, à cause de la faible demande).

Évolution du nombre de Finlandais en Suède (selon Majava, 1979)

Année	Citoyens finlandais habitant en Suède	Citoyens finlandais nés en Finlande et habitant en Suède
1945	3 414	14 820
1950	26 859	44 821
1960	74 935	101 307
1970	207 499	235 453
1975	184 102	222 147
1978	187 600[1]	242 111

1. Dont 41 300 nés en Suède.

Globalement, la Suède (à la fin des années 70) aurait eu sur ses 8 millions d'habitants, 5 % de citoyens étrangers et 7 % de sa population nés hors du pays[82].

Les départements 2 à 4 sont au Sud, Sud-Ouest ; 5 est au centre (à la hauteur de Stockholm) ; 6 au Nord-Est de la capitale (avec la ville de Västerås) ; 7 à 9 sont au Nord, respectivement en face de Vaasa, d'Oulu et de la Laponie finlandaise.

82. Un projet, financé par *Eifo* – groupe suédois pour la recherche sur l'immigration (ministère du Travail) – est en cours de réalisation : «Effet à long terme de l'immigration».

Distribution des habitants de la Suède[1] par langue et selon les régions de concentration

En 1979-1980	De langue					
Régions	**finnoise**	**serbo-croate**	**grecque**	**esto-nienne**	**espa-gnole**	**polo-naise**
1. Stockholm	68 600	5 800	8 400	10 000	9 600	5 600
2. Södermanland	19 100	—	—	1 000	—	—
3. Malmöhus	6 800	9 300	2 300	1 200	2 000	5 000
4. Göteborg/Bohus	24 600	5 400	1 500	4 600	2 600	2 600
5. Örebro	10 300	—	—	—	—	—
6. Västmanland	20 500	—	—	—	—	—
7. Västernorrland	4 300	—	—	—	—	—
8. Västerbotten	2 700	—	—	—	—	—
9. Norrbotten	38 100	—	—	—	—	—
Total	**270 000**	**34 000**	**21 000**	**20 000**	**19 800**	**18 800**

1. Selon les données du Bureau officiel de l'immigration en Suède, juin 1982.

En tout, pour 1979-1980, on a 417 800 immigrants (408 000 en 1970 dont 207 000 Finnois, 36 000 de langue serbo-croate) ; aux catégories répertoriées dans le tableau, s'ajoutent 16 900 personnes de langue hongroise, 8800 Italiens, 8500 Turcs. Ne sont pas comptabilisés les frontaliers du Danemark, de Norvège, les Allemands de R.F.A.: 20 000 environ...

Les 187 600 citoyens finlandais installés en Suède en 1978 se répartissent dans les secteurs d'activité suivants explicités au tableau de la page suivante (selon Majava, 1979).

Les problèmes d'enregistrement, signalés ci-dessus, ne devraient pas connaître un début de solution bientôt : dans l'opposition (en 1981), les sociaux-démocrates ont demandé que les Finlandais aient le droit de se faire enregistrer comme tels et puissent utiliser le finnois dans les services publics. Aujourd'hui, au pouvoir, dans leur projet pour le recensement de 1985 (discuté au Parlement en avril 1984), il n'existe aucune référence sur les langues. Malgré tout, et aussi malgré les difficultés sociales – considérées depuis peu – les difficultés scolaires, mentionnées ci-dessous, les immigrants, nordiques et finlandais en particulier, ne sont pas en situation trop malaisée. Ils ont le droit de vote aux élections locales (municipales et régionales), depuis 1976 ; au scrutin du 19 septembre 1976, près de 100 000 Finlandais ont eu ce droit[83]

83. Il fallait avoir 18 ans et avoir été résident en Suède depuis le 1er novembre 1973.

Répartition des citoyens finlandais installés en Suède (1978) selon les secteurs d'activité en comparaison avec la main-d'oeuvre correspondante en Finlande et en suède

	a[1]	b	c
	%	%	%
Agriculture, sylviculture	2,1	12,3	6,1
Industries minières	50,7	27,0	26,0
(dont les industries métallurgiques)	(27,1)	(7,3)	(11,4)
Construction	5,3	7,1	7,1
Commerce	9,9	14,6	14,4
Communications	3,3	7,8	6,7
Banques, finances	3,0	5,5	6,1
Services	25,2	24,9	33,4
Inconnu	0,5	0,8	0,2
Total	**100**	**100**	**100**

1. a : Pourcentage des citoyens finlandais en Suède par secteur d'activité;
b : Pourcentage des citoyens finlandais en comparaison avec la Finlande;
c : Pourcentage des citoyens finlandais en comparaison avec la Suède.

sur 6 millions d'électeurs – dont 11 200 à Stockholm et sa région (3,5 % des électeurs). Dans chacune des 280 communes intéressées, le nombre d'inscrits finlandais est allé de 10 % des inscrits à quelques unités. Il n'y avait et il n'y a pas de parti d'immigrants. Lors de sa session du printemps 1984, le Conseil nordique a discuté, outre de la scolarisation des migrants (aide de l'État finlandais pour ses jeunes concitoyens en Suède ?), du droit de vote aux législatives pour un nordique installé dans un des cinq pays scandinaves qui ne soit pas originellement le sien[84].

En plus de la participation à la vie publique locale, les immigrés finlandais ont su créer des activités communes d'ordre culturel, et diverses associations de sport, de loisir, diverses unions de défense, d'intérêt (avec sections régionales ou pas), comme, par exemple, l'Association des enseignants finlandais en Suède (*SFL*), celle des étudiants (*SFS*), la paroisse finnoise de Stockholm, etc. Toutes ont des liens plus ou moins formels avec *Riksförbundet Finska Föreningar i Sverige* (*RFFS*), la Confédération nationale des associations finlandaises en Suède (50 000 membres).

84. Grâce à l'action du Conseil nordique, on a déjà reconnu l'égalité entre les langues nordiques (voir chapitre I.C).

Au niveau des médias, la situation varie :

— pour la presse (quotidiens, périodiques), elle est assez satisfaisante, même si elle est confrontée aux problèmes d'argent, de distribution, etc., partiellement réglés par des aides officielles. Comme titres, on a : *Ruotsin Suomalainen* (6000 exemplaires, en majorité vendus par abonnement ; 5 fois par semaine)[85], *Demokraatti* (10 fois/an ; la plus grande publication social-démocrate en finnois dans le monde, éditée par le Syndicat ouvrier suédois *LO*), *Finn Sanomat* (hebdomadaire ; suspendu) ; *Liekki* (magazine culturel) – les immigrés finlandais pouvant, bien sûr, toujours acheter sur place diverses revues de leur pays (ou s'y abonner) ;

— pour la radio et la télévision, il est toujours possible, dans certaines zones de Suède, de recevoir les programmes émis en Finlande. La Radio suédoise (*SR*) a multiplié ses efforts depuis 1965 pour servir les Finlandais ; il n'en est pas de même pour les chaînes de télévision. La situation de quasi-monopole risque cependant d'évoluer (comme en Finlande : voir chapitre III.D.2) sous la pression des nouvelles technologies (télévision par câble, radios locales, etc.). Mais les quelques heures hebdomadaires ne peuvent faire oublier les échanges de productions entre Suède et Finlande.

La question de la langue demeure certainement la plus épineuse : Y a-t-il un seuil au-delà duquel une minorité peut exiger d'être servie dans sa langue ? La langue ne relève-t-elle que de la responsabilité de la famille ? Sinon, comment et jusqu'où l'État peut-il, doit-il intervenir ? Une des institutions clés pour le maintien de la langue est l'école : la scolarisation doit-elle sauvegarder la langue maternelle ou/et viser l'intégration des immigrants, surtout que la plupart des migrants sont venus chercher une meilleure situation, sinon un meilleur travail ?

Entre l'invocation du président Kekkonen (le 17 mars 1974) : «que les Finnois en Suède apprennent le suédois», et les réalités actuelles, quel est l'écart ?

Même si l'État suédois veut bien protéger son plus grand groupe d'immigrants, il doit quand même accepter certaines contraintes et faire face à la ténacité des faits : les Finnois ne sont pas les seuls «étrangers», ils sont relativement dispersés géographiquement et plus ou moins intégrés socialement ; par ailleurs, la réforme scolaire n'a pas été sans hésitation ni contradiction, justement au niveau de la part à accorder aux langues (voir chapitre I.C).

---

85. Il est imprimé à Åland ; il existe depuis dix-neuf ans ; le numéro coûte 1 Fmk.

Les premiers efforts ont porté sur la formation des adultes[86] (initiatives communales, cours de qualification professionnelle, écoles populaires supérieures sous les auspices du RFFS, cercles d'études). En 1973, une loi a obligé les employeurs à accorder 240 heures payées aux immigrants pour qu'ils suivent des cours (gratuits) en suédois.

Dans le système scolaire, on a le droit à une instruction dans sa langue maternelle, comme matière, pendant les six premières années de la polyvalente, si la commune juge qu'il y a une demande suffisante et qu'un enseignant est disponible. En principe, le système est favorable au bilinguisme actif[87]. Or, en 1972, par exemple, sur 80 000 élèves migrants, 9000 seulement ont reçu de ces cours en langue maternelle. Au printemps 1984, les parents d'enfants finnois ont déclenché une grève scolaire pour obtenir un enseignement en finnois plus consistant et pour les neuf années de scolarité.

Comme indiqué plus haut, la question du nombre des jeunes n'est pas secondaire : Combien y a-t-il d'enfants d'immigrés qui ont besoin de soutien dans leur langue natale ? D'autre part, les réponses à «quand et comment ce soutien» varient (trop ?) selon les communes.

En 1981, 40 700 Finnois de 0 à 6 ans habitaient en Suède : 11 900 dont les deux parents étaient nés en Finlande ; 14 200 dont l'un était né en Finlande, l'autre en Suède ; 1500 étaient de mère finlandaise et de père d'une autre nationalité (mais pas suédoise), donc de langue maternelle et de langue parternelle différente, dans un milieu à troisième langue ; 13 000 enfin étaient de mère célibataire, née en Finlande. Sur ces 40 700 enfants, 20 700 étaient nés en Suède et de nationalité suédoise, de fait, les 20 000 autres étant Finlandais, mais sans précision sur leur lieu de naissance.

La même année, 38 700 Finnois de 7 à 16 ans – parlant le finnois à la maison – fréquentaient la *grundskola* (polyvalente)[88] ; 600 classes de langue maternelle autre que le suédois existaient alors. 90 % des 87 000 adolescents immigrants, au total, constituaient 10 groupes linguistiques, les autres 10 % constituaient une dizaine d'autres groupes ; parmi les principaux groupes, on relevait 8000 jeunes Serbo-croates, 5400 Turcs, 4700 Espagnols, 3400 de langue anglaise, 2800 Grecs,

86. 193 000 Finnois d'âge adulte, en 1981, avec des compétences et une pratique variables en suédois.

87. C'est-à-dire que l'enfant est compétent en suédois et dans sa langue, suffisamment pour pouvoir retourner dans son pays d'origine.

88. 28 200 en 1975 ; 39 000 en 1978.

etc. ; 44 300 parlaient l'une des langues nordiques (38 700 le finnois, 3700 le danois et 1900 le norvégien).

En 1978-1979, 6000 élèves finnois étaient inscrits au *gymnasium* (lycées et écoles professionnelles) – 2200 en 1975.

Malgré leur niveau général d'instruction, on a constaté que les jeunes Finlandais étaient proportionnellement moins nombreux à se diriger vers les études secondaires de 2e cycle : selon les statistiques officielles, en 1977, 54 % des Finnois de la fin du 1er cycle (neuf ans de scolarité) se sont dirigés vers le 2e cycle, contre 67 % comme moyenne pour l'ensemble des jeunes immigrants, et 83 % pour les Suédois ; parmi ceux qui ont décidé de continuer, 13 % des Finnois ont opté pour des voies ouvrant accès à l'Université[89] (26 % pour tous les immigrants ; 30 % pour les Suédois). Ce décalage a été expliqué par des blocages ethnoculturels, parents et jeunes se dépréciant, mais envisageant un écart moins grand entre leur aspiration et le réalisable, leurs préférences et le possible s'ils étaient restés en Finlande. Divers rapports, enquêtes et débats, dans les années 70, ont aussi mis à jour les difficultés scolaires, particulièrement linguistiques, des Finnois[90]. Ce n'est pas le lieu ici de discuter des échantillons retenus, de la valeur des tests choisis, ni non plus des interprétations données pour les résultats obtenus des solutions proposées pour surmonter ces difficultés, en corrélation avec diverses variables. Seul le concept de «semilinguisme» mérite une attention particulière, car, utilisé d'abord de façon polémique par N.E. Hansegård (1968) dans les discussions à propos de la politique de l'éducation pour désigner l'absence de maîtrise en finnois et en suédois, il a été ensuite diffusé, sans autre fondement théorique ni preuve empirique. Or, pour mesurer ce double semilinguisme (deux demi-langues, en quelque sorte), il faudrait une norme de référence, des groupes témoins de bilingues et d'unilingues et aussi une définition des niveaux de compétence qu'on cherche à évaluer (le semilinguisme toucherait le lexique et pas la syntaxe ?) : ces conditions sont rarement respectées ! D'où les affirmations bien contradictoires (le semilinguisme est tantôt un fait, tantôt une fiction...) ! Au fait, le semilinguisme porte-t-il sur la langue comme système ou comme moyen de communication ? Juge-t-on la forme ou le résultat de cette communication ? Le danger

89. Les Finnois étant aussi peu représentés que les Turcs et autres immigrés de langue arabe.

90. Deux projets de recherche continuent : l'un sur l'impact du suédois sur le développement de la langue des jeunes Finnois, Estoniens, Lapons et Hongrois ; l'autre sur le développement du serbo-croate et de ceux qui le parlent, en Suède.

s'est propagé de voir le semilinguisme comme une caractéristique de l'enfant immigrant et de faire de celui-ci un «handicapé» linguistique – à la ressemblance du jeune Noir américain – source même de sa scolarité médiocre ! En réalité, les Finnois et autres, en Suède, pratiquent un bilinguisme avec diglossie (la différenciation fonctionnelle des langues en présence venant à être vue comme «handicap» pour toute autre raison que linguistique). Cette vague hypothèse du semilinguisme avait déjà été appliquée aux finnophones de la vallée du Torneå (voir chapitre I.C) : à vrai dire, elle manifeste indirectement certains préjugés des Suédois envers quiconque parle leur langue avec un «accent» finnois ! Ici s'éclairent certaines difficultés psychosociales des immigrés finlandais qui connaissent des faiblesses de santé (physique et mentale)[91], que trahissent des complexes (inhibitions liées à des problèmes d'adaptation, de relation ; réactions devant l'alcool). On a parlé à leur propos d'une sous-culture du silence, de l'effacement, renforcée par les regroupements dans certaines villes : il y aurait comme une peur de s'affirmer Finlandais (identité muette, peur du «grand frère» suédois, etc., projetées sur des enfants et reproduites par eux). À l'image négative des Finnois par les Suédois répond celle des Suédois par les Finnois ! De tous les immigrés, les Finnois semblent parfois être privilégiés comme boucs émissaires ! D'où l'autodépréciation (constatée plus haut, par exemple, vers la fin de la scolarité) : celle-ci, active, portant sur soi, sur l'autre, a été décrite comme l'un des modes d'adaptation de toute minorité. Dans le cas des Finnois et des Suédois, les relations ne relèvent ni du pluralisme démocratique (identité de la minorité préservée ; relations positives ; objectifs sociaux communs), comme pour les suédophones en Finlande, ni de l'intégration de type paternaliste, comme pour les Finlandais envers les Sames, mais de «l'autoségrégation passive» (oubli relatif de son identité ; absence d'interaction avec des Suédois) ou de l'assimilation pure et simple (on préférerait se suédiciser plutôt que d'affirmer d'où on vient).

Pour les suédo-finlandais, les processus d'intégration ne peuvent être aussi sinueux. Estimés de 60 000 à 70 000 en Suède, ils forment la «cinquième province» finlandaise de langue suédoise (ils y sont plus nombreux que dans celle de Turku-Pori). Comme leurs concitoyens finnois, ils connaissent parfois des difficultés d'adaptation (plus vite réglées à cause de la langue[92] ou parce que déjà membres d'une minorité ?) ;

91. Les Finnois semblent plus atteints (selon les symptômes somatiques et psychiques) que les suédophones.
92. Elle les fait parfois juger comme «étrangers» !

comme eux, ils ont leurs propres organisations (locales et nationales). La plus importante est *Finlandssvenskarnas Riksförbund i Sverige* (*FRIS*) ou Union nationale des suédo-finlandais en Suède (avec 24 sections locales). Elle touche 10 000 personnes[93] en fédérant, depuis 1969, 23 associations fondées pour la plupart dans les années 50-60 (du genre : Confrérie d'Åland à Stockholm, depuis 1939, Association Avesta depuis 1948). Elle publie *FRIS-Nytt* qui atteint 3800 foyers d'immigrants suédophones. Reconnue en 1976 comme organisation d'immigrants par le SIV (Bureau officiel de l'immigration, en Suède), elle maintient des contacts avec le *Folkting*, l'Association des jeunes suédophones (en Finlande), le diocèse de Borgå : elle est représentée dans la Fondation pour une maison finlandaise à Stockholm. À signaler enfin qu'elle soutient les Finnois qui réclament leur langue à l'école suédoise.

Les suédo-finlandais, en Suède – qui se rencontrent chaque année depuis 1954 à la Pentecôte – ne se considèrent ni comme des Finnois ni comme des Suédois, sans pour autant être sûrs d'être un groupe spécifique. Ce dilemme d'identité peut sembler étonnant : en tout cas, il n'interdit pas une minorité suédophone... en Suède suédoise !

En étudiant la Suède contemporaine, on peut être surpris du peu de suite qui a été accordée au passage d'une société homogène à une autre, multiculturelle.

En considérant les Finnois en Suède et les suédophones en Finlande, on peut être également surpris de la faible symbiose qui s'est opérée entre les problèmes des uns et les transformations des autres. Mais doit-on prendre les premiers pour une «minorité» ou un groupe d'immigrants ?

F. Une minorité non officielle : les Sames (Lapons)

Les Sames sont le sujet principal de bien des ouvrages (sur leurs traditions populaires, leur économie domestique, l'élevage du renne, le réseau des relations sociales chez les nomades, l'organisation en *sii'dâ*, etc.). Aussi, ici, ne sont données que des informations sur la définition du «Same» (donc du poids démographique de la minorité), sur la complexité des questions linguistiques et sur la forte identité de ce peuple qui s'exprime dans de nouvelles structures de représentation.

93. Concentrés surtout au nord d'une ligne Göteborg-Jönköping.

Le *Sámioednan* est le territoire de la «nation» same, s'étendant au nord de la Fennoscandie, traversé par les frontières de quatre États qui ne sont pas frontières linguistiques (la limite russo-finno-norvégienne ayant été reconnue en 1826). Cette «Laponie», au sens large, inclut le Finnmark, le Troms, le Nordland – régions montagneuses de Norvège favorables aux activités de pêche – le Norrbotten, le Västerbotten – forêts suédoises favorables à la chasse entre autres – la Laponie finlandaise[94] au sens restreint – avec ses rivières et ses *tunturi* typiques, paysage de monts chauves où se déplacent les rennes – et l'arrondissement de Mourmansk (R.S.F.S. de Russie), dans lequel vivent les Skolts, certains s'étant «déplacés» depuis la guerre vers le lac Inari en Finlande.

La communauté lapophone est numériquement faible : elle n'est pas pour autant homogène ! Elle connaît en effet des variations culturelles, religieuses, dialectales, économiques dues à sa diversité géographique (opposition Nord arctique – Sud minier, Ouest maritime – Est de toundra) et aussi aux aléas de l'histoire, des politiques contradictoires de colonisation, de laisser-faire, d'assimilation menées par les quatre États. Selon l'emplacement, les types d'activité et de déplacement diffèrent. Néanmoins, les Sames partagent des valeurs et ont des préoccupations en commun :

1. Premiers occupants de l'espace nordique, ils sont les derniers à accéder à un statut officiel ; ils ne reçoivent le soutien d'aucune culture majoritaire voisine, au contraire des suédophones en Finlande, des Finnois en Suède, des germanophones au Danemark...
2. Leur culture est quasi exclusivement orale : le dire y a conservé un pouvoir magique de création ; même la jeune littérature écrite, promue en Finlande par la Société pour la civilisation aponne, reflète toujours l'art du conte et du récit mythique.
3. Leur quotidien est en profonde mutation depuis quelques décennies, malgré son ancrage dans un milieu écologique particulier, fragile, qui a unifié le mode de vie : il y a désormais concurrence des nationaux du Sud pour la propriété des terres, l'exploitation des ressources naturelles ; le travail salarié s'impose de plus en plus ; l'économie se transforme sous les contraintes et les lois du marché, en dépit de l'image (exotique) qui veut que les Sames ne s'adonnent qu'à la renniculture ; la technologie enfin (introduction, par exemple, de la moto-neige) modifie les conditions de l'élevage, de la pêche...

94. Lappi (en finnois), Lappland (en suédois) : c'est une région sans débouché maritime depuis qu'elle a été amputée du couloir de Petsamo, en 1944.

> Tout cela suscite des conflits plus ou moins latents entre les nomades et les fermiers sédentaires, régularise sous une autre forme les contacts interpersonnels et entre les villages, etc., sans créer forcément une discontinuité dans la communauté. D'ailleurs, on assiste à un regain d'un mouvement panlapon, avec une nouvelle mythologie sur une samité arctique sans frontières[95].

Les Sames sont clairement une «minorité» ethnolinguistique : périphérique et minorisée. Y appartenir n'est garant d'aucun prestige. Malgré une identité multimillénaire, la samisation de l'éducation, des moyens de communication... est lente. Pour bien marquer que le monde scandinave est un fait, que le leur est un autre fait, les Sames ont graduellement imposé leur désignation : *Sabme* (pluriel : *Samek*) ou *Sábmelaš*, au détriment de *Lapon*, ressenti négativement (*lapp* en suédois signifie morceau, chiffon). La série *saamelaiset* (en finnois), *samer* (en norvégien et en suédois) et *saami* (en russe) s'est ainsi substituée à celle de *lappalaiset* (finnois), *finner* (norvégien), *lappar* (suédois) et *lopari* (russe)[96].

Une question saugrenue se pose aujourd'hui aux démographes, aux économistes et autres sociologues officiels : Qu'est-ce qu'un Same ? Des réponses ont été apportées dans les années 60... ; elles varient selon les États.

Les Sames eux-mêmes se définissent comme les maîtres du sol (terre et eaux) de la Laponie. En Suède, la définition est proprement économique, ainsi qu'en Norvège où s'ajoutent des éléments géographiques : est considérée comme Same toute personne qui a obtenu un droit exclusif pour l'entretien d'un troupeau de rennes. Elle peut être de langue laponne ou non – dans la plupart des cas, les «Sames» suédois et norvégiens pratiquent leur langue, surtout chez eux. Ce droit de domestication du renne, le droit de pêche... ont fait l'objet de débats en Finlande sans qu'on parvienne à un accord (droits pour tous les Finlandais aujourd'hui). Aussi la définition du «Same» y est... linguistique ; jusqu'à la fin des années 60, les recensements enregistraient les Lapons comme ceux qui parlaient le lapon – langue principale – celle-ci n'étant pas définie (voir chapitre III.A : à propos des suédophones) ! En 1971, une commis-

95. Les Sames font partie des quelque 70 peuples arctiques de la planète. Ces 600 000 nordiques comprennent les 71 000 Inuit, des Amérindiens, les minorités de l'Oural, de Sibérie, etc. (voir plus loin sur les organisations sames).

96. Les premières références sur les Sames datent de 300 avant J.-C. : Tacite parle d'eux (98 ap. J.-C.) en les appelant «fenni» – les Sames occupant alors une grande partie du Nord norvégien et suédois et presque entièrement la Finlande.

sion chargée des affaires laponnes a proposé la double définition suivante, entérinée par un décret-loi en 1973 :

> Un Same est une personne qui a pour langue maternelle le lapon ou dont au moins un des parents ou grands-parents l'a appris comme telle. C'est aussi une personne dont au moins un des parents ou un des grands-parents est considéré comme Same selon la première définition.

L'ensemble proposé est pour le moins curieux, hésitant, sinon contradictoire, entre une spécificité précisée par la dimension linguistique et le respect du passé... En effet, les Sames doivent être bilingues (avec diglossie de plus en plus) ; en outre, que vaut le critère de la langue lorsque celle-ci n'a pas de statut officiel, n'est pas favorisée à l'école ? Quels avantages publics un Same peut-il tirer à donner le lapon comme sa première langue ? Dans la seconde définition qui voudrait tenir compte des mariages mixtes, des changements de langue... on se réfère aux ancêtres, le Same n'étant plus nécessairement de langue laponne. D'une certaine manière, ce jeu généalogique occulte la baisse des locuteurs lapons et camoufle la force des processus d'acculturation et d'intégration ; on sauve les apparences (numériques) de la minorité... qui serait pourtant de moins en moins linguistique. Le critère de l'ascendance – peut-être pertinent pour un groupe qui a toujours privilégié les liens de parenté – est, on l'a vu, totalement ignoré pour les suédophones et semble de peu de poids dans leur sentiment d'appartenance à leur minorité[97]. La multiplicité et l'ambiguïté des définitions – la langue et l'élevage du renne ne suffisent pas pour préciser la samicité des «Lapons maritimes», par exemple ceux du littoral norvégien – ont diverses conséquences : elles éclairent la variété des protections juridiques, économiques selon les pays ; surtout, elles ne facilitent pas les estimations démographiques. Les chiffres généralement admis sont les suivants : de 20 000 à 25 000 Sames en Norvège (dont 1/10 d'éleveurs), de 10 000 à 15 000 en Suède (dont 2500 éleveurs), de 3500 à 4000 en Finlande et de 1000 à 2000 dans la presqu'île de Kola en U.R.S.S. – soit un total compris entre 35 000 et 45 000 environ ! Certaines sources officielles ou certains chercheurs retiennent parfois d'autres chiffres (tantôt 10 000 tantôt 40 000, par exemple en Norvège) mais la répartition par pays reste *grosso modo* la même et le chiffre global aussi. 4400 personnes s'identifieraient comme Sames finlandais, mais 10 % d'entre elles vivraient en Finlande du Sud ou à l'étranger, et moins de 1500

97. Si la définition de base (suédois comme première langue) était élargie selon ce critère, à combien s'élèverait le nombre de suédophones ? Un million ?

pourraient parler le lapon[98]. De toute façon, la minorité, plurinationale, est numériquement limitée en tant que telle et dans l'ensemble de la population du Cap Nord.

D'après des données du Conseil nordique (1982) :

Départements	Population			En 1981	
	1900	1950	1981	Surface en km²	Densité de pop./km² (%)
Laponie	61 100	167 100	196 288[2]	93 062	2,1
% de Finlande	2,3	4,1	4,1	30,5	15,8[1]
Finnmark	32 800	64 500	77 962	46 499	1,7
Troms	74 400	117 600	147 568	25 121	5,9
Norrland	152 100	221 800	245 156	36 302	6,8
% de Norvège	11,6	12,3	11,5	35,1	13,4[1]
Norrbotten	134 800	241 500	266 589	98 906	2,7
% de Suède	2,6	3,4	3,2	24	20,2[1]
Total	**455 200**	**812 500**	**933 563**	**299 890**	**3,1**

1. Densité de population pour tout le pays.
2. Dont près de 105 000 habitants en communes rurales (contre 130 000 en 1970) – avec 935 femmes pour 1000 hommes dans ces communes et 1038 femmes pour 1000 hommes en communes urbaines.

En Finlande, en 1973, il a été défini un territoire spécifique des Sames, constitué par les communes d'Enontekiö, d'Inari et d'Utsjoki et par le domaine du groupe lapon de Sodankylä (voir carte en annexe). Ce *Lapin Paliskunta* – zone lapone de pâturages pour les rennes – appartient aux Sames en propriété collective. Il n'est qu'une partie très restreinte du département dit de Laponie qui représente lui-même près d'un tiers du pays et 4 % de sa population.

Ce département vit surtout des activités de secteur primaire (travaux forestiers, flottage du bois, élevage) même si des efforts récents ont porté sur la pêche en Arctique, la construction, les services publics, les retombées industrielles des barrages hydro-électriques et le tourisme[99]. Il n'en demeure pas moins que la région a connu des flux

98. Selon une enquête du Conseil lapon, il y avait 3477 «Sames» en 1952, 3112 se considérant comme tels.
99. Le tourisme aide au développement économique de la région et en bloque, tout à la fois, la vitalité culturelle puisqu'il repose sur des clichés aliénants... et des produits artisanaux stéréotypés.

migratoires et connaît un taux élevé de chômage. Elle a fourni son contingent vers la Suède (depuis 1955 environ). Après une pointe de 220 000 habitans en 1966, la population rebaisse. La relative hausse d'après-guerre a été liée en partie à la création de colonies de peuplement (près de 11 000 personnes «déplacées» de Petsamo, de Salla-Kuusamo [à l'est] et de Carélie) – décidée dans le cadre de la planification régionale officielle qui cherchait à ce que la Laponie ne devienne pas un désert blanc.

C'est dans ce département, à l'écart et en même temps intégré à la société finlandaise, que vit la minorité same, ainsi doublement défavorisée, par sa situation et par son statut. Des comités officiels ont été mis sur pied à différentes époques pour évaluer le développement social, économique et linguistique des Sames (rapports de 1905, 1938, 1952, 1973). Aucun texte n'est venu cependant reconnaître leurs droits traditionnels, un statut d'égalité de leur langue...

De fait, entre les Finlandais en général et ceux de Laponie en particulier et les Sames, des écarts se maintiennent, touchant l'accroissement démographique, les revenus (montants et sources), le niveau d'éducation, les positions socioprofessionnelles, etc. Sous la pression des Finnois (par des décisions administratives et législatives, par la concurrence économique), les Sames ont peu à peu adopté une vie sédentaire[100], partiellement favorisée par le réseau, très peu dense, de routes – parallèles à la direction nord-sud des rivières (il n'y a pas de chemin de fer au delà de Rovaniemi ; Ivalo a un petit aéroport ; entre Inari et Enontekiö, l'autocar met onze heures – il fallait une semaine en traîneau et bateau, naguère).

Si l'on l'examine l'évolution démographique des communes à population same, seule celle d'Utsjoki a une majorité same[101] ; Enontekiö s'est fennisée dès le XVII[e] siècle. Inari est un centre historique, un marché – c'est la commune territorialement la plus étendue en Finlande avec près de 7000 habitants dont 6 % sont Skolts).

En 1960, on dénombrait donc sur 21 148 habitants 1368 Sames parlant lapon[102] : 57 % de ceux-ci vivaient à Utsjoki, 29,8 % à Inari,

100. Le cheptel rennin subit les fluctuations de cette transformation et celles de la spéculation ; il comptait 204 000 têtes en 1938, 114 000 en 1950 (à la suite de la destruction de la Laponie en 1944-1945 par l'armée allemande), 181 000 en 1960, 140 000 en 1974, près de 245 000 en 1980.

101. En Norvège, il y a quatre communes à majorité same.

102. Au 31 décembre 1979, on en recensait 1289, pour tout le pays (voir chapitre III.C).

Évolution démographique des communes à population same (d'après des registres paroissiaux et des déductions à partir des résultats des recensements[1])

	Enontekiö		Inari		Sodankylä		Utsjoki	
	a[2]	b	a	b	a	b	a	b
1750	–	–	–	323	705[3]	–	–	191
1800	–	–	18	445	1 617[1]	–	3	254
1850	554[4]	110 (+16 %)	179	458	1 704	3	4	325
1900	831	95 (10 %)	585	799 (57,7 %)	3 824	58	13	475 (97 %)
1950	1 855 + 178 = 2 033		3 679 + 1 234 = 4 913		8 368 + 146 = 8 514		184 + 796 = 980	
1960	2 174 + 166 = 2 340		6 423 + 408 = 6 831		10 753	15 (0,1 %) = 10 768	430 + 779 (64 %) = 1 209	
1970	1 953 + 403 (17 %) = 2 356		4 880 + 2 094 (30 %) = 6 974				348 + 1 043 (75 %) = 1 391	

1. Les pourcentages sont donnés par rapport à la population communale.
2. a : Finnois;
   b : Sames.
3. Chiffres combinés de Sodinkylä et de Kittilä.
4. Chiffres de 1860.

12,1 % à Enontekiö et 1,1 % à Sodankylä ; en 1970, mise à part Sodankylä, les communes abritaient 7181 Finnois et 3540 Sames (33 % de la population locale) – Inari distançant désormais Utsjoki. Dans ces chiffres, les Lapons fennisés ne sont pas inclus (un millier en 1960, estime-t-on).

L'accroissement des populations entre 1940 et 1960 a oscillé entre plus de 39 % à Enontekiö et plus de 139 % à Inari – la commune intégrant le village d'Ivalo, qui a repris les fonctions de Petsamo cédée à l'U.R.S.S. en 1944, a accueilli des réfugiés caréliens... Dans les quatre communes, Finnois et Sames se ressemblent quant à la pyramide des âges (Inari et Utsjoki ayant quand même une proportion plus élevée de Sames âgés que de Finnois) et aussi par le fait qu'il y a toujours plus d'hommes que de femmes, à la différence du reste de la Finlande. On trouve également une majorité d'hommes chez les Sames de Suède et de Norvège.

Malgré ces faibles données démographiques, la minorité montre une assez extraordinaire résistance à la complète assimilation : pourcentage dérisoire par rapport à la population finlandaise, moins de 1 % dans le département de Laponie, les Sames étaient 1350 en 1900, 2350 en 1950 (augmentation de 78 % en 50 ans, contre plus de 51 % pour toute la Finlande pour la même période), 1400 en 1960, pour retomber à 1300 en 1980. Cette évolution interdit toute interprétation hâtive, tout pessimisme empressé sur le sort d'un peuple ancien.

Pourtant le marché du travail et le système éducatif ne sont guère encourageants. Moins de 40 % de tous les habitants des quatre communes sont économiquement actifs ; une très forte partie des Sames actifs restent dans le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, cueillette de baies) ; même si la construction et les services sont en essor, ils offrent des emplois surtout aux non-lapophones. Au niveau scolaire, les Sames se différencient nettement des Finnois, en général et dans le département de Laponie. En 1960, donc avant la réforme de 1968, dans les quatre communes, il y avait 690 scolarisés finnois de plus de 15 ans contre... 7 Sames ! (Par rapport à 1950, la progression avait été très lente). Dix-sept Sames suivaient alors une formation en économie domestique, dont 9 à Inari au Collège populaire chrétien. 40 % des Sames de plus de 15 ans n'avaient jamais été en classe ou n'avaient achevé qu'une partie de la scolarité... obligatoire[103]. En 1970, 0,7 % de la minorité avait le diplôme de fin d'études secondaires, 2,3 % avaient passé par le secondaire (contre, respectivement, 2,5 % et 5,6 % de toute la population finlandaise). Aujourd'hui, il n'y a toujours pas de formation professionnelle adaptée aux conditions locales d'existence ; certes, un groupe de travail a recommandé l'implantation d'un institut commercial à Inari, un comité pour le développement de l'éducation chez les Sames a vu le jour (rapport en 1972) ainsi qu'un autre pour la planification d'un enseignement en lapon[104]; certes, quelques manuels ont été réalisés par des enseignants autochtones, des expériences pédagogiques ont été faites, une chaire d'études laponnes et de formation pédagogique a été créée en 1975 à Oulu... Surtout depuis peu, les Sames ont établi une section pour les problèmes scolaires et d'éducation au

103. L'école étant éloignée, il faut ou prendre la voiture de ramassage scolaire tous les jours ou opter pour l'internat.

104. Un enseignement en same existe, pour les six premières années, dans quelques écoles (trois heures par semaine à Utsjoki où se trouve aussi la seule école secondaire de la région ; à Inari ; à Sevettijärvi...).

Conseil same et à l'Institut de Kautokeino (voir plus loin). Cela suffira-t-il à enrayer la fennisation tous azimuts ? à empêcher une dévalorisation outrancière du lapon ?

Avant l'école, c'est l'Église qui a joué le rôle de force assimilatrice profinnoise. Luthériens, les Sames ont connu, comme les autres Finlandais, des mouvements de «réveil» piétiste – notamment celui de *Laestadius*, influent aux alentours des années 1830 en Finlande et en Suède. Minorité dans la minorité, les **Skolts**[105] sont demeurés orthodoxes depuis le XVI^e^ siècle. Ce demi-millier de personnes, concentré en particulier entre Inari et Sevettijärvi, a évacué Petsamo après la guerre lorsque cette région est redevenue russe. Les Skolts sont soumis à une législation spéciale, difficilement appliquée (lois de 1955, de 1969, décret de 1979 sur les conditions d'exploitation des terres, de la domestication du renne). Avec les Skolts, comme avec les autres groupes de Sames, l'État providence manifeste ses contradictions : il cherche à améliorer le statut des minorités périphériques tout en renforçant leur dépendance.

À la faiblesse numérique des Sames, s'ajoute une autre caractéristique qui devient «handicap» lorsqu'il s'agit de développer la scolarisation en lapon : ce sont les variantes dialectales de la langue.

Les divisions linguistiques ont souvent été utilisées comme repères pour catégoriser les types ethnoculturels ! Dans le cas des Sames, c'est une tentation... dans la mesure où il n'y a pas forcément mutuelle intelligibilité entre les divers «dialectes», même si la minorité a dépassé et sait dépasser ses barrières de langage.

Quelques lapologues s'efforcent toujours de formuler et de vérifier des hypothèses sur les relations entre le lapon et les autres langues finno-ougriennes (leur parenté est reconnue ; c'est l'époque des divergences qui suscite les polémiques).

Malgré les contacts anciens, Finnois et Sames ont gardé une certaine distance entre leurs langues ; cela s'explique pour les Sames par leur relatif isolement, leur spécialisation (renniculture), etc.[106] – le finnois est plus proche de l'estonien que du lapon.

---

105. Mot lapon qui désigne les *sää'em* (*koltta*, en finnois) ; ainsi *sää'em* et *sami* sont des mots voisins et signifient «nos gens», par rapport à tous ceux qui ne sont pas du groupe.

106. Par contre le lapon a pas mal emprunté aux langues scandinaves sous la pression des marchands de fourrure, des fermiers... Suivant le dialecte, on aura, par exemple, pour «amour» : *rákkisvuotta* (en finnois : *rakkaus*) ou *gieresvuotta* (en suédois : *kärlek*).

Interrelations entre les langues finno-ougriennes (famille ouralienne)

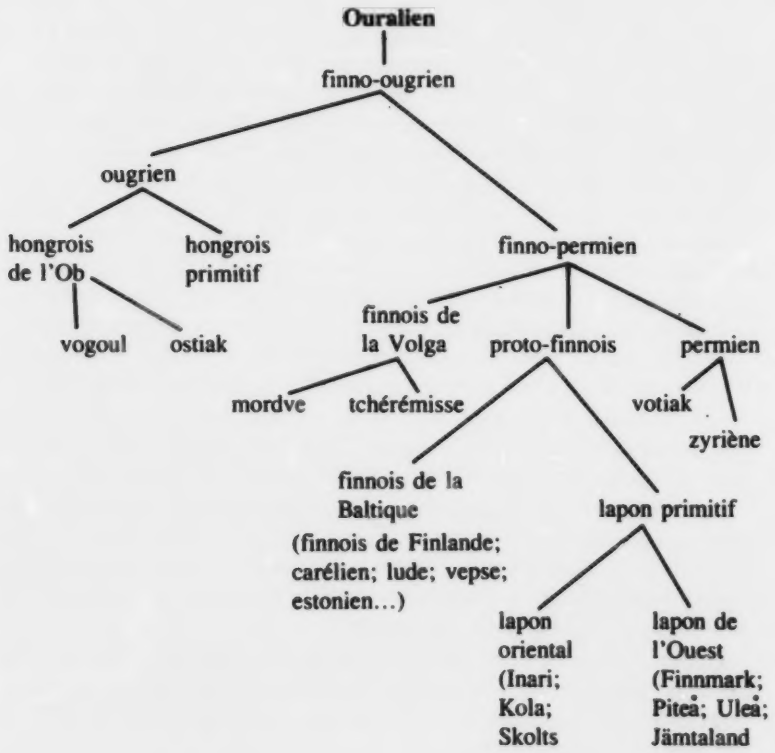

Plusieurs classifications des «dialectes» ont été proposées, avec des critères justificatifs différents. On a en général :

— **le lapon du Nord,** parlé par les deux tiers des Sames ; il a une grammaire codifiée, un dictionnaire et a suscité des écrits littéraires ; il inclut le same Torne, le same du Finnmark – tout au nord et sur le littoral ;

— **le groupe de l'Ouest** qui comprend :

- les dialectes du Centre : le same de Ume (le long de la rivière du même nom ; il a presque disparu) ; le same de Pite et celui de Lule, assez proches (autour des cours d'eau de mêmes noms et dans les zones norvégiennes voisines) ;

- le dialecte du Sud, parlé dans les montagnes du Jämtland, de Härjedalen et dans celles de Norvège, situées à la même hauteur.

Ces quatre «dialectes» de l'Ouest s'étendent donc en territoire suédois et norvégien ;

— **le groupe de l'Est :** en relèvent le same d'Inari (sur les bords de ce lac finlandais) ; le Skolt, lui-même assez fragmenté autour de Sevettijärvi et à l'ouest de la presqu'île de Kola ; le same de Kildine (partie centrale de Kola) et le same de Ter (partie orientale).

Sur ces neuf «dialectes», trois sont utilisés en Finlande : le same d'Inari, le Skolt et le lapon du Nord – par, respectivement, estime-t-on, 18 %, 16 % et 66 % des Sames finlandais.

À forte tradition orale, ces divers Sames ont quand même laissé très tôt des traces écrites, dues aux efforts d'évangélisation :

1619-1648 :	publication de textes religieux, liturgiques en langue lapone ;
1755 :	le Nouveau Testament paraît en same du Sud ;
1811 :	première traduction complète de la Bible en same du Sud ;
années 1830 :	efforts dans chaque pays pour promouvoir la langue des Sames dans les écoles et les églises ;
1895 :	la Bible est traduite en lapon du Nord ;
1898 :	journal en same, en Norvège : *Nuorttanaste* ;
1903 :	le Nouveau Testament est publié en same de Lule ;
1947-1948 :	on discute d'une orthographe commune pour les Sames de Suède et de Norvège ; elle est autorisée en 1950 alors que d'autres orthographes sont maintenues ;
1971 :	la Conférence des Sames à Gällivare décide de la création du Conseil pour la langue des Sames (*Sámi Giellalavdegoddi*) chargé de normaliser si possible les usages, les terminologies (voir chapitre I.C)[107].

En 1973, ce conseil diffuse une liste de 1500 termes culturels (*Sádnievtukusat*) ; après sa réforme de 1974, il poursuit ses travaux et reconnaît (en 1978) l'orthographe unifiée du lapon du Nord (adoptée par la 10e Conférence nordique des Sames) et celle du same de Lule (en 1982). Ces adoptions symbolisent la reprise en main de la situation par les autochtones, aidés financièrement par le Secrétariat nordique à la culture, le Secrétariat aux langues nordiques... Après les mises au point

107. Rappelons qu'au Centre de recherche sur les langues nationales, à Helsinki, il y a un service pour les questions de langue same (voir chapitre II.B.8).

des orthographes, c'est au lexique d'être abordé (modernisation du vocabulaire par l'élargissement sémantique des mots vernaculaires, etc.).

Ce renouveau, ces efforts sur les langues – sur le droit et les devoirs envers elles – sont parallèles à d'autres efforts : par exemple la collecte des récits oraux, des publications de recherche à l'Université de Helsinki, la création en 1979 de l'Association des écrivains sames (*Sami Girjećálliid Searvi – SGS*)[108]. Malgré tout, le same n'est pas encore langue officielle ni même langue régionale, en dépit de la relative localisation de la minorité. Dans aucun des pays nordiques, il n'existe de textes autorisés sur le same – en Finlande, on ne retrouve aucun article, même dans les lois linguistiques ; en Norvège et en Suède, il n'y a que de très rares références limitées à la scolarisation obligatoire[109]. Au début de mars 1984, la «Délégation» same, en Finlande, a proposé au ministre de la Justice que le same devienne troisième langue officielle du pays, par une loi et non dans la Constitution, limitée à une région (principe de territorialité), avec certaines restrictions (c'est-à-dire d'égalité partielle avec le finnois) : que les Sames aient le droit à leur langue, dans l'Administration, devant les tribunaux, quitte à recourir à un interprète, à développer les traductions...

Dans les médias, le same a des positions variables : on édite, par exemple, *Sámi Áigi* pour toute la Laponie, puis rien qu'en Finlande, *Sabmelas*, changé en *Sápmelas* en 1979, (*le Same*) – fondé en 1934, avec une quinzaine de numéros par an – , *Vuovjõs*, édité à Enontekiö par la Société locale des Sames et *Sääʹmoddâz*, bulletin des Skolts de Sevettijärvi.

À la radio nationale et/ou locale, quelques émissions en same sont diffusées : en Suède (4 heures par semaine), en Norvège (3 heures), en U.R.S.S. (1 heure) et en Finlande (depuis la fin des années 60 ; à partir de Rovaniemi puis d'Inari, 2 heures chaque semaine dont 15 minutes en skolt – le reste étant en lapon du Nord et en same d'Inari) – soit une dizaine d'heures pour la minorité, dans sa langue. La télévision n'offre encore nulle part une émission en same – *YLE* en Finlande n'est pas reçu, même dans certains coins de l'extrême Nord.

---

108. Par exemple, en 1981, *Le Petit Prince* de Saint-Exupéry a été traduit en same.

109. Il est très rare d'ailleurs pour un Same de pouvoir régler dans sa langue ses affaires avec l'Administration : très peu de fonctionnaires de l'administration centrale, locale, de la police, très peu d'employés des services paroissiaux connaissent l'un ou l'autre des «dialectes» sames.

Comment les Sames envisagent-ils leur avenir ? À constater le développement de différentes institutions depuis une trentaine d'années, on peut croire en leur forte identité. Bien sûr «on» les a organisés plus ou moins (Unions nationales des Sames éleveurs ; bureaux officiels pour diverses affaires), mais surtout ils se sont organisés, pour se défendre et être représentés – malgré leur individualisme foncier. Par ordre chronologique, pour la Finlande et les organes internordiques, on citera comme associations privées (ethniques, culturelles) ou comités gouvernementaux :

— 1930 : ouverture d'un **Institut des peuples du Nord,** à Leningrad, pour la formation dans 26 ethnies (sans écriture) des territoires arctiques et subarctiques ;
— 1932 : *Lapin Sivistysseura* (Société finlandaise pour la promotion de la culture laponne) : elle vise à favoriser le développement intellectuel, matériel des Sames selon leur authenticité, et à améliorer les connaissances sur les conditions passées, présentes en Laponie ;
— 1945 : *Sami Liitto* (Ligue des Sames) fondée pour faire face à l'insécurité suscitée alors par les «déplacements» de population ;
— à partir de 1950 : mise sur pied de comités pour traiter de questions sames (en Finlande : 1949-1951 ; en Norvège : 1956-1959) ;
— 1953 : première conférence nordique des Sames à Jokkmokk (en Suède) ;
— 1956 : seconde conférence à Karasjok (dans le Finnmark norvégien) : elle aboutit à la création du **Conseil same internordique** (*Sàmiràddi/Nordisk Samerâd*), organe consultatif, double du Conseil nordique (interétatique) qui le finance en partie ainsi que certaines activités culturelles (concerts ; 5 groupes de théâtre dont 1 en Finlande : le groupe Raukos, fondé en 1983). Le Conseil same lutte contre toute forme de dépendance pour les Sames ; il est composé de 12 membres : 5 de Norvège, 4 de Suède et 3 de Finlande ; il organise des conférences tri-annuelles, la dernière a eu lieu fin mars 1984 – son secrétaire était un suédophone avec un nom finnois, son secrétaire culturel un Finnois avec un nom à consonance suédoise, son rapporteur un Same norvégien avec un nom finnois... Brassage dépassé par la langue commune : le same[110] ! Le Secrétariat du Conseil est situé depuis 1979 à Utsjoki. La coopération nordique existe aussi, à propos des Sames, entre les universités de Tromsö (Norvège),

110. Solidarité entre minorités... *Hufvudstadsbladet* – de langue suédoise – a publié dans le même temps une série de reportages sur les Sames (numéros du 21, 23 et 25 mars 1984).

d'Umeå (Suède) et d'Oulu (Finlande) et entre les écoles supérieures de Bodö, d'Alta (Norvège), de Luleå (Suède) et de Rovaniemi (Finlande) ; elle se manifeste par le Centre de formation professionnelle d'Övertorneå et l'Institut de Kautokeino (voir ci-dessous : 1972) ;

— 1960 : **Conseil consultatif pour les affaires sames** (*Saamelaisasiain Neuvottelukunta – SANK*), formé de fonctionnaires et d'experts pour informer le gouvernement de Helsinki des problèmes politiques affectant la population same ;
— autour de 1965 : des commissions gouvernementales spécialisées dans les affaires lapones voient le jour à Stockholm, à Oslo, à Helsinki (1971-1973) ;
— 1965 : une Commission intergouvernementale (cinq fonctionnaires pour chaque pays) est chargée de suivre l'application des décisions communes ;
— 1967 : les ministres du Travail de Suède, de Norvège et de Finlande établissent un groupe de quatre représentants par pays pour améliorer la coopération dans les domaines de la planification régionale et de la main-d'oeuvre ;
— 1968-1969 : loi et règlement à propos de l'élevage des rennes (en Finlande) ;
— 1971 : *Suoma Samii Riihkaseärvi* (*SSRS*) – **Organe central des Sames en Finlande** : il doit coordonner les organisations lapones sur le sol finlandais ;
— début des années 70 : un comité étudie les conditions scolaires au Nord du pays ;
— août 1971 : 7e Conférence panlapone à Gällivare (Suède) ;
— 1972 : l'idée d'un **Institut same** est lancée (*Sámi Instituhtta – Nordisk Samisk Institut*) ; il est inauguré en 1974 à Kautokeino (Norvège), avec le soutien des cinq gouvernements nordiques ; il compte trois sections : langue et culture, éducation et information, ressources du milieu et emplois. Ses 13 membres s'engagent à améliorer les conditions d'existence (matérielles, sociales, juridiques, culturelles) des Sames, le but ultime étant de faire reconnaître le pluralisme ethnique dans le Nord ;
— 1973 : la minorité same se donne un organe représentatif, élu par elle-même ; elle le nomme **Parlement** (*Sámi Parlamenta – Saamelaisparlamentti/Sameparlament*) tandis que les textes officiels de Helsinki l'appellent **Délégation** (*Saamelaisvaltuuskunta*) – la divergence recouvre une volonté et une interprétation politiques différentes de ce conseil consultatif, élu tous les quatre ans par les «Sames» (insti-

tution politique à caractère ethnique et non partisan). Il a pour tâches d'observer les droits de la minorité et de promouvoir leurs conditions en prenant des initiatives, en faisant des recommandations... aux autorités «compétentes». On peut le situer ainsi :

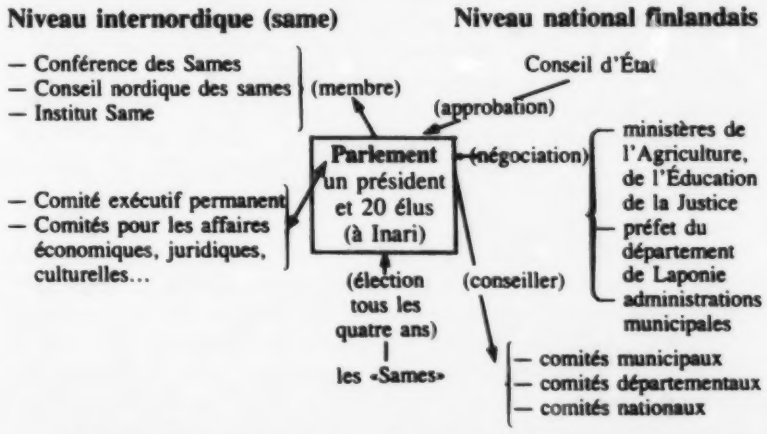

Le Parlement a connu déjà trois élections (un scrutin expérimental en 1972 avec 42 candidats, 72,6 % de votants sur 2649 inscrits ; en 1975 ; en 1979). Par l'appui populaire qu'il reçoit, par l'équilibre du nombre d'élus entre les communes, on peut dire qu'il est l'authentique porte-parole de la minorité – même s'il est trop tôt encore pour en évaluer l'impact pour toute la Laponie. Un tel organe a suscité bien des questions : est-il le meilleur moyen de défendre une minorité ? Est-il suffisamment représentatif pour contrecarrer les pressions de la majorité ? N'est-il pas qu'un instrument de bonne conscience pour les autorités nationales ? etc. [111]. Comme pour d'autres créations récentes le Parlement a suscité des réactions contraires chez les autochtones eux-mêmes.

Il vaut la peine de noter ici que les Sames n'ont pas de parti politique spécifique, qu'ils n'ont aucun représentant au Parlement national. En général, aux élections législatives, ils appuient ou les Agrariens (Centre) ou les partis «socialistes» – reflet du partage entre éleveurs et ouvriers agricoles, ouvriers de petites fabriques. Cela ne signifie pas que le jeu politique exprime ses besoins et ses intérêts. Aux élections municipales d'Utsjoki où les Sames sont majo-

111. Une question délicate s'est aussi posée : comment départager Lapons et non-Lapons dans une population si peu nombreuse, sans faire des non-Lapons des citoyens de second rang ?

ritaires, les candidats, souvent nombreux, se présentent sous l'égide d'un parti ou sans étiquette.

— 1976, 1980, 1984 : conférences sames.

À ces organismes permanents, à ces comités officiels s'ajoutent les associations locales, plus ou moins actives, de pêcheurs, de chasseurs, de jeunes (comme, par exemple, *Johti Sabmelazzát* à Enontekiö ; *Soadekeli Saami Säervi* à Vuotso) ; ils sont complétés aussi par les organisations culturelles sames en Norvège (*Sami Saervit*, depuis 1948 ; l'Organisation nationale des Sames depuis 1969), en Suède (*Same Ätnam*, depuis 1945 ; l'Union nationale des Sames, depuis 1950, qui a poussé à l'établissement, en 1952, d'un ombudsman pour les Sames).

Enfin, les stratégies des Sames ont pris une nouvelle ampleur avec leur intégration dans des rassemblements mondiaux, parfois assez politisés et centrés sur le concept de **Quart-monde nordique.** 1973 : premier Congrès des peuples arctiques à Copenhague ; 1975 : création du Conseil mondial des peuples autochtones (*COMPA-WCIP*) lors du deuxième Congrès des peuples arctiques, au Canada – le Conseil nordique des Sames est membre du WCIP – ; 1977 : troisième Congrès à Kiruna (Suède) en même temps qu'a lieu la première Conférence circumpolaire à Barrow (Alaska), etc. Une coopération scientifique des régions circumpolaires existe aussi – par exemple le Réseau des pays septentrionaux (Canada, Finlande, Norvège, Suède, Groenland, États-Unis) dans le cadre du programme de l'Unesco «l'homme et la biosphère», etc.

Cet essor des organisations, des institutions prosames implique-t-il la reconnaissance profonde de l'identité ethnolinguistique des Sames? Qu'est-ce que la samicité au moment où langue et élevage – qui, en principe, la définissent – sont moins pratiqués ? N'y a-t-il pas risque de réifier la minorité sur des «traditions» stéréotypées ? Même conscients de leur situation, les Sames ne sont-ils pas piégés entre la marginalisation et l'intégration ? Comment se sortir de la «périphérie» tout en s'acceptant comme minoritaires ? Les Sames ont connu le processus de l'adaptation à l'économie marchande, celui de l'acculturation (lente assimilation à la culture dominante). Ce double processus est-il aujourd'hui freiné pour une «réaction», une réactivation linguistique, une réévaluation des normes sames ? Entre le conservatisme folklorique que certains non-Lapons voudraient lui imposer et une dénonciation du néo-colonialisme, le mouvement same peut-il préciser sa stratégie, son statut, ses objectifs ? Peut-il maintenir une spécificité same définie autrement que par des symboles folklorisés et pousser à la réa-

lisation d'une société pluraliste ? Les écueils sont nombreux et le futur difficile à prédire quand la minorité, numériquement faible, n'est pas homogène, qu'elle est part d'une dynamique économique qui la dépasse, et que les États savent multiplier les commissions d'études... et passer outre aux points de vue des Sames. Un hymne «national» – *Sami Soga Lavla* (Chant du peuple same) – suffit-il pour ne pas devenir une curiosité touristique, pour «oublier» que les immigrants yougoslaves, turcs en Suède et les suédophones en Finlande ont la parole chaque semaine à la télévision, alors qu'eux, les Sames, n'ont rien ?

G. Deux groupes finlandais : les Turcs et les Gitans

Deux autres groupes finlandais, ethniques mais pas linguistiques, méritent d'être mentionnés : celui des **Turcs** et celui des **Gitans**. 0,02 % environ des Finlandais sont **de religion islamique** et sont recensés d'après leur pratique de l'Islam. Ce sont les descendants de marchands turcs qui ont choisi la Finlande quand celle-ci est devenue duché autonome de Russie et ont pris la citoyenneté finlandaise à l'indépendance du pays[112]. Majoritairement à Helsinki, ils continuent la tradition commerciale (textile, fourrure) de leurs ancêtres. Certains maintiennent un dialecte turc à la maison et des traditions nationales ; les mariages avec d'autres croyants sont assez rares dans ce groupe. Depuis 1925, ils ont leur «communauté islamique» et depuis 1955 une «Association des Turcs finlandais» ; ils entretiennent également leur propre organisation sportive. Jusqu'aux débuts des années 70, ils avaient une petite école dans la capitale (avec enseignement du turc, de l'histoire de la Turquie, de l'Islam), aujourd'hui ils offrent seulement des cours dans ces matières.

Entièrement fennisés, **les Gitans** n'ont guère attiré jusqu'à maintenant l'attention des chercheurs[113]. Pourtant ils sont plus nombreux que les Sames finlandais puisqu'ils sont, estime-t-on, de 5000 à 6000[114].

112. Le millier de Juifs, persécutés, fuyant la Russie tsariste, sont un autre groupe religieux notable (voir chapitre II.B.6) : à part leur pratique religieuse, ils sont complètement assimilés aujourd'hui.

113. Deux travaux principaux seulement à citer : une thèse universitaire de R. Vehmas en 1967 sur l'acculturation des Gitans finlandais (Åbo-Turku) et *Blood Feuding Among Finnish Gypsies* de M. Grönfors (Université de Helsinki, 1977, 193 p.).

114. Soit le plus grand groupe gitan dans le Nord : en effet, la Suède en compterait 2000, le Danemark 1000 et la Norvège 500. Entre 1914 et 1954, la Suède a interdit l'entrée des Gitans.

Arrivés d'Allemagne en Suède au XVI[e] siècle, ils ont été en butte, jusqu'en 1917, à des lois qui visaient à réduire leur originalité. En 1955, un rapport d'un Comité pour les affaires gitanes a précisé les contours d'une politique d'assimilation (suivi par deux autres rapports en 1969). Ce rejet quasi officiel explique la distance prise vis-à-vis de la majorité et aussi la forte solidarité interne du groupe (pratique de l'endogamie, maintien d'un style de vie distinct, sens de la famille élargie). En contrepartie, il éclaire les problèmes actuels de santé, de difficulté d'emploi, de formation inachevée... En 1970, une loi contre la discrimination raciale a été votée ; elle n'empêche pas les préjugés contre une population sédentarisée, facile à identifier par ses habits colorés... En 1975, une autre loi a rendu les municipalités responsables de l'amélioration des conditions de logement des Gitans, l'État avançant certains fonds spéciaux. Autorités locales et Gitans ne se sont pas précipités pour répondre aux objectifs du texte officiel. Vers la fin des années 60, les Gitans se sont organisés (Association des Gitans de Finlande, parallèle à d'autres organisations d'ailleurs[115]; groupe de pression qui n'est pas étranger à la loi de 1975). Quant à la Mission gitane, fondée en 1906, elle continue à rechercher l'assimilation de la minorité (elle s'occupe, par exemple, de *homes* d'enfants gitans). Un Comité consultatif des affaires gitanes tente, par ailleurs, d'améliorer la fréquentation scolaire des jeunes en encourageant les parents à envoyer leurs enfants à la polyvalente.

En fait, groupe ethnique réduit, les Gitans rencontrent les problèmes sociaux propres aux gens «différents» de la majorité, toujours prompte à voir les «différences» comme des «obstacles» au «progrès» qu'elle veut définir pour tous.

115. La première troupe gitane finlandaise, Drom, a été créée en décembre 1981.

Conclusion générale

Considérée dans son ensemble, la Fennoscandie montre une étonnante variété de minorités, plus ou moins anciennes, géographiquement et culturellement marquées, parfois aussi linguistiquement ou même religieusement. Ces minorités nationales (par exemple, les suédophones), plurinationales (par exemple, les Sames) composent, avec les immigrants (en Suède et au Danemark surtout) une mosaïque que contredisent la convergence des systèmes économiques et la forte homogénéisation sociale. C'est dans ce cadre que le bilinguisme double (officiel : celui des suédophones ; officieux : celui des Sames) de la Finlande prend tout son sens, lui-même renforcé par l'histoire des cent dernières années.

Le bilinguisme institutionnel peut se comprendre de deux manières :

— il est **parité de statut** du finnois et du suédois, reconnue depuis 65 ans, dans tous les domaines que touche l'État, même si les «populations» ne sont pas numériquement égales et n'ont pas de frontières distinctes, sauf dans quelques communes ;
— il est le **droit pour chacun** d'utiliser sa langue (si elle est nationale), suivant son domicile, l'occasion, etc.

Dans ces conditions, légalement circonscrites, le suédois est à la fois langue officielle, égale au finnois, et langue d'une minorité puisqu'elle prend appui et exprime de fait un groupe numériquement peu nombreux (plus de 6 % des Finlandais). On a, *de jure*, coexistence institutionnelle de deux langues et, *de facto*, développement d'une pratique individuelle du bilinguisme. Grâce à ce jeu entre les principes de territorialité et de personnalité, la Finlande a évité l'émergence de deux unilinguismes territoriaux, propres à susciter conflits (voir en Belgique) et séparatisme. Grâce à ce jeu et par suite de son histoire aussi, elle a intégré ses deux groupes sans que sa minorité connaisse le sort de la plupart des minorités (en Europe au moins) ; n'a-t-on pas affirmé qu'une minorité ethnolinguistique, pour survivre, devait en général être périphérique et concentrée à un degré tel que les contacts avec le/les autres groupes linguistiques ne soient pas nécessaires ? Or, les suédophones se considèrent comme Suédo-finlandais et n'évaluent pas leurs interrelations avec la majorité comme aliénantes ; en outre, ils n'ont

pas de revendications politicoculturelles, linguistiques majeures – sinon très sporadiques, limitées. Ce statut de minorité non marginalisée, non crispée sur la défense de son identité, permet-il d'ailleurs de parler encore de «minorité», tant le concept est lié, depuis trois décennies au moins, à un certain activisme ? D'où vient la «vitalité» ethnolinguistique du groupe (sur ce concept, voir Giles 1977) ? D'où vient qu'on peut toujours le considérer comme une entité dynamique ? Peut-on en prédire globalement le devenir, même si son futur est hypothéqué par son amenuisement sociodémographique ?

Deux types de facteurs expliquent la permanence de la minorité officielle : les facteurs objectifs et les facteurs sociosymboliques. C'est leur développement inégal, parfois contradictoire, qui fait que tout pronostic sur le groupe demeure malaisé.

Deux champs de force sont à considérer dans les **facteurs objectifs :**

1. Les variables démographiques

- **La distribution géographique** : les suédophones ne connaissent pas un espace homogène, mais plutôt éclaté en zones dont l'évolution, la rapidité et le type de mutation sont assez diverses[1]. Ils ne sont pas concentrés en un point unique du territoire national ; par contre, ils vivent dans des régions depuis longtemps à tradition suédophone.
- **La répartition : en chiffres absolus,** la minorité vit son déclin ; **en données relatives,** grâce au respect du principe des districts linguistiques, elle jouit de certains mécanismes de défense ; cependant, ce qui devrait protéger l'unilinguisme (à défaut de le favoriser) est contrecarré par une pratique qui n'est pas nouvelle mais qui à tendance à s'étendre : le bilinguisme individuel – le bilinguisme officiel n'ayant pas encouragé l'utilisation des deux langues, ni leur alternance, par le plus grand nombre de Finlandais. La minorité de langue suédoise, dans la réalité quotidienne, ne vit pas à son gré, exclusivement en suédois .
- **Les variables proprement numériques** : le taux de natalité, l'émigration, les mariages mixtes, la mobilité sociogéographique entraînent une diminution du groupe (en tant que tel et proportionnellement à l'ensemble de la population) : le vieillissement relatif, le regrou-

1. Chaque fin de chapitre ou fin de partie de chapitre contient une conclusion – bilan de ce qu'il faut retenir comme essentiel – on ne résumera pas ici ces conclusions partielles.

pement dans des zones fennisées, l'assimilation progressive des enfants, etc., défavorisent le maintien même (numérique) de la minorité.

2. Le statut socio-économique

Pour en comprendre le devenir, on ne peut le séparer du **statut socio-historique.** Ici la minorité suédofinlandaise affirme toute son originalité par rapport à bien d'autres minorités : non seulement elle n'a pas été regroupée, marginalisée, mais elle n'a pas non plus connu un développement inférieur, moins rapide. Entre les deux groupes linguistiques, il y a eu similarité de l'évolution économique... la minorité pouvant même accepter la différenciation sociale en son sein, à la fois augmentée et reflétée par la différenciation régionale. L'absence de division socio-ethnique, géoculturelle, du travail justifie en partie la diversification des degrés d'assimilation linguistique et interdit de prendre la minorité comme un bloc social homogène. Les suédophones n'ont pas, en gros, un contrôle plus fort ou moins fort que les Finnois sur les mécanismes de l'économie, du marché du travail. On peut voir là où se maintiennent des particularités de sur- ou de sous-représentation, dans les catégories socioprofessionnelles, des traces généalogiques du pays actuel – mais en rien des «privilèges» ou des «discriminations», des «handicaps». L'analyse (anthropologique, économique, sociale) de la minorité doit absolument croiser une **perspective chronologique, historique**: la Finlande a acquis son identité (maîtrise de son territoire, recul des «dialectes», installation de l'appareil d'État, mise en place d'un système scolaire, etc.) en même temps qu'elle intégrait davantage ses populations[2]. Ce serait donc une erreur de perspective de lier, selon une logique mécanique, les facteurs objectifs et le destin de la minorité. Celle-ci, qui dans sa totalité ou presque, s'est toujours considérée comme finlandaise, ne marque pas sa suédicité uniquement par ceux-là : ici interviennent les facteurs sociosymboliques, largement improndérables mais pas moins déterminants sans doute que ceux qui sont dits objectifs. La question du nombre, d'une certaine manière fausse la compréhension du phénomène suédo-finlandais, car elle exagère la coupure entre majorité et minorité, comme si entre les deux existait une frontière étanche, nette. Cela n'empêche pas, bien sûr, qu'il y ait dialectique entre ce nombre et la protection juridique de la minorité, le main-

2. Ce processus historique n'est pas le propre de la Finlande seulement ; son nationalisme, ses antagonismes sociaux – parfois à dimension linguistique – on les retrouve, transposés, dans bien des pays dont l'indépendance est récente.

tien d'un statut légal du suédois : quel est le seuil limite en deçà duquel le suédois ne sera plus viable en Finlande, les suédophones ne pourront plus sauvegarder leur droit à l'égalité, la marge entre la définition légale du bilinguisme (institutionnel) et les réalités ne sera plus tenable ? Quel est le pourcentage en deçà duquel le déclin du suédois, dans les villes, aura atteint son point de non-retour ? Il est difficile de répondre à ces questions tant la vie et la survie d'une langue ne peuvent se mesurer dans le court ou le moyen terme, tant les forces d'inertie – parfois bien visibles, spectaculaires même – sont contrebalancées par d'autres forces, souterraines, à l'érosion très lente, tant, en un mot, données économiques, démographiques et données idéologiques – sur le même échiquier – ne jouent pas au même rythme.

Avant de traiter les facteurs sociosymboliques, on peut conclure, à propos des **lois-décrets linguistiques,** que :

— ces textes sont venus à un moment où il y avait rééquilibrage des forces sociales et politiques : ils ne sont pas venus trop tard puisqu'ils ont permis la reconnaissance du fait minoritaire, donc la dualité de la société finlandaise ;
— ils n'ont pas enrayé le déclin (chiffré) de la minorité, confirmant indirectement qu'un bilinguisme officiel est la combinaison subtile de facteurs juridiques, économiques... et que l'usage des langues ne se décrète pas : les bonnes lois en planification linguistique ne remplacent pas la volonté d'un groupe de se démarquer ou pas ;
— le statut légal de la minorité n'a pas rendu moins forte la pression de la langue dominante : ce n'est pas vrai que plus il y a accès à des institutions dans sa langue, plus l'assimilation linguistique est faible[3] – autre manière de confirmer l'interaction des facteurs dans le développement, le maintien, l'affaiblissement d'une langue dans un milieu donné ;
— l'unilinguisme suédois à Åland n'a pas renforcé le bilinguisme officiel de la métropole ; inversement, ce n'est pas ce seul bilinguisme qui entraîne l'assimilation (au finnois) – encore une fois parce que les suédo-finlandais ne cherchent pas à n'être que suédophones et que les causes de l'évolution sont multiples et imbriquées.

Quels sont les **facteurs sociosymboliques** à prendre en considération et qui font que la minorisation numérique des suédophones n'a pas

3. De même là où il n'y a pas d'institutions de cette sorte, la minorité n'est pas irrémédiablement condamnée (voir l'histoire du Québec, des Québécois de langue française... et celle d'autres minorités à travers le monde).

entraîné leur effacement rapide ? Il y a d'une part le soutien social et d'autre part le statut du suédois.

On peut distinguer dans le soutien social (ce qui permet le fonctionnement et la reproduction du système social) deux ensembles différents :

1. le **soutien institutionnel** proprement dit : la minorité peut satisfaire certains de ses besoins, grâce à un réseau de services dans sa langue :
   — au niveau de l'éducation (de la crèche à l'enseignement supérieur) ;
   — au niveau de l'armée (brigade de Nyland) ;
   — au niveau de l'Église nationale (Église luthérienne) ;
   — au niveau de la vie politique (Parti populaire suédois ; *Folktinget* ; syndicats) sans compter les services administratifs (de l'administration centrale et les tribunaux) ;
2. le soutien des **moyens culturels** (non formalisés mais considérés dans la Constitution, pour la protection des deux «populations»). Cela inclut :
   — les médias et tous les supports de diffusion (presse nationale et locale, édition, sociétés savantes, théâtres) ;
   — ainsi que les organisations culturelles, les associations de loisir, les coopératives, basées sur le partage linguistique ou pas ou tenant compte de la double composition linguistique du pays.

La vie intellectuelle, artistique, sportive, associative est loin de laisser la minorité sans voix. Rappelons, sans en exagérer l'importance mais pour bien souligner leur présence, que les suédophones, en 1983-1984, ont un des leurs à la tête de l'Église évangélique, de l'Université de Helsinki, de la Banque de Finlande, de la Cour Suprême, du Syndicat des métallurgistes (le plus grand dans *SAK*), etc. L'égalité de statut des langues nationales ne se réduit pas à l'égalité formelle : elle ne se mesure pas non plus uniquement à l'aune des forces démographiques : elle est aussi dans les rapports de pouvoir (culturel et politique). Un seul domaine – mais il est de taille – trouve la minorité démunie : c'est le monde du travail, des affaires, à tel point que, pessimiste, on pourrait affirmer que l'administration bilingue est de bien peu d'effet quand ce monde est soumis à la domination quasi exclusive du finnois. N'est-ce pas ce monde qui fennise de plus en plus les couches sociales inférieures de la minorité (ouvriers, petits employés) ? N'est-ce pas lui aussi qui pousse à la bilinguisation des cadres, de langue maternelle suédoise ? Que vaut alors le maintien de ce suédois, pour les membres de la minorité, conscients des usages réels dominants sur le marché du travail ?

Entre en scène ici, un autre facteur sociosymbolique, **le statut du suédois,** non plus d'après les textes officiels, mais dans la pratique des échanges internordiques – son rôle, sa présence que ne peuvent définir aucune loi, aucun décret. L'utilisation d'une langue nationale exige certainement un nombre minimum de locuteurs : c'est une condition nécessaire mais pas suffisante ; il faut aussi que la langue concernée offre une **disponibilité** pour exprimer les nouvelles techniques... et un **prestige,** assumé, reconnu par la collectivité. Or, on ne peut nier ni l'une ni l'autre : pendant des siècles, lieu de passage obligé entre la Suède et Saint-Pétersbourg – d'où elle a tiré certains paradoxes toujours d'actualité –, la Finlande n'a cessé d'avoir des relations privilégiées avec ses partenaires nordiques. Partagée historiquement, culturellement, politiquement, entre deux courants européens – l'un occidental, via la Scandinavie, l'autre composé d'éléments slaves, byzantins, via la Russie –, elle a toujours eu tendance à avantager l'Ouest : l'Administration, la religion, les formes d'éducation ont été fortement imprégnées du modèle suédois. Dans ces conditions, il est normal que la langue du voisin ait une certaine influence sur la «force» du suédois en Finlande – d'autant qu'il n'y a jamais eu d'efforts systématiques de suédicisation dans les siècles passés. Ainsi le suédois des suédophones ne ressemble pas au breton en France – langue minorée par la société, la loi, langue minoritaire et de peu d'expansion –, il conserve une place qui excède la proportion numérique de la minorité... mais comment mesurer cette affirmation ? Peut-on maintenir cette place – grâce aux contact internordiques – si le suédois est de plus en plus absent des services en Finlande ? Vers quelles formes, vers quels degrés de bilinguisme va-t-on alors ? La bilinguisation des suédophones – défavorable au bilinguisme insitutionnel : on souhaiterait le suédois mais on pratique le finnois, l'Administration se veut bienveillante à l'égard des deux langues, mais se laisse entraîner par le finnois[4] – la bilinguisation donc ne dévalorise-t-elle pas le suédois dans les sphères, les rapports où il était naguère utilisé ? Surtout que ce bilinguisme qui tend à prendre le relais du bilinguisme institutionnel s'accompagne, et d'un déclin numérique et d'un transfert de prestige du suédois vers l'anglais[5] – le Nord

4. Preuve *a contrario* que l'action de l'État ne peut être que limitée sur les comportements linguistiques.

5. Les rapports finnois-suédois sont aujourd'hui modifiés par le rôle nouveau accordé aux langues étrangères, lui-même lié à la place que se cherche la Finlande dans les relations internationales.

étant de plus en plus une entité régionale limitée dans les échanges commerciaux, politiques et diplomatiques mondiaux. Si le suédois voit sa place se restreindre, même comme moyen des relations nordiques, si par conséquent on arrête aussi de le considérer comme d'intérêt national, la minorité suédo-finlandaise ne perd-elle pas toutes ses chances de survie ? L'argument prêté à Paasikivi – que si le suédois disparaissait, ce ne serait certainement pas l'espagnol qui le remplacerait mais, sous-entendu, le russe – est-il encore valable ? Le suédois survivra-t-il en Finlande comme langue minoritaire s'il ne sert plus, ou moins, comme *lingua franca* pour les communications internordiques et que celles-ci perdent de leur ancienne importance ? Ne sera-t-il plus que fantasme et fantôme, à résonance symbolique mais sans fonction pratique ?

Entre les conclusions tirées des données objectives, la politique-fiction qu'on vient de décrire et les comportements socioculturels d'aujourd'hui, faut-il choisir pour prédire l'avenir des Suédo-finlandais ? Tout scénario du futur dans le domaine des langues, n'est-il pas utopie dans la mesure où il ne peut pas prendre ensemble tous les éléments du changement linguistique, où il considère ce changement à vitesse constante, soumis à des déterminations par trop mécaniques ? Peut-on prévoir l'avenir de la minorité à partir des seules données démographiques, comme si l'histoire se faisait indépendamment de la conscience qu'on en a ? Le peut-on à partir des seuls énoncés officiels, quand l'idéologie des classes moyennes tend à effacer les différences, les antagonismes ?

Malgré sa (relative) puissance sociale, économique – au moins jusqu'au début du XX^e^ siècle –, malgré sa protection juridique, malgré «la bonne volonté» de l'élite contemporaine du pays envers elle, la minorité n'a cessé de s'effriter depuis trois siècles (numériquement, symboliquement et linguistiquement). En outre, son avenir ne se joue plus uniquement en Finlande. Pris entre les (rapides) mutations économiques et techniques et les (lentes) transformations politiques et culturelles, les Suédo-finlandais vont devoir se reconnaître de plus en plus comme Finlandais bilingues et non plus s'identifier à une minorité historique. Ce processus est en route, même s'il est à vitesse variable selon les régions et les groupes sociaux qui se définissent encore essentiellement de langue suédoise.

Annexes

1. Carte des pays nordiques et de la Baltique
2. Carte de la Finlande et de ses 12 départements (avec leur nom en finnois et en suédois)
3. Carte de la Finlande bilingue en 1980
4. Carte de la Finlande de langue suédoise en 1910 et avant
5. Carte du territoire nordique des Sames (géolinguistique)
6. Cartes des communes suédophones au 31 décembre 1979
7. Répertoire des textes officiels (lois et décrets) traitant des langues nationales
8. Repères chronologiques : histoire constitutionnelle, linguistique et culturelle de la Finlande
9. Provinces, départements et villes : noms en finnois et en suédois
10. Données comparatives sur cinq pays bilingues

1. Pays nordiques et de la Baltique (avec quelques noms de villes et de régions)

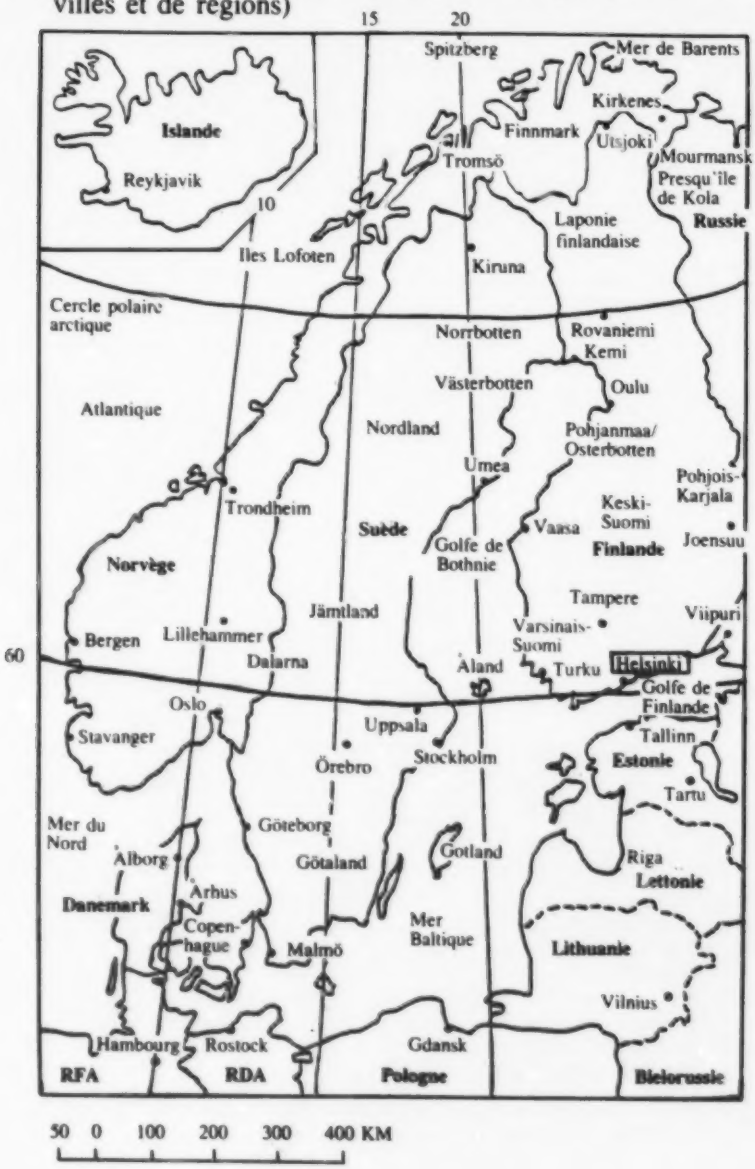

2. La Finlande et ses 12 départements (*lääni/län*) : du sud au nord (nom en finnois, puis en suédois ; en français parfois)

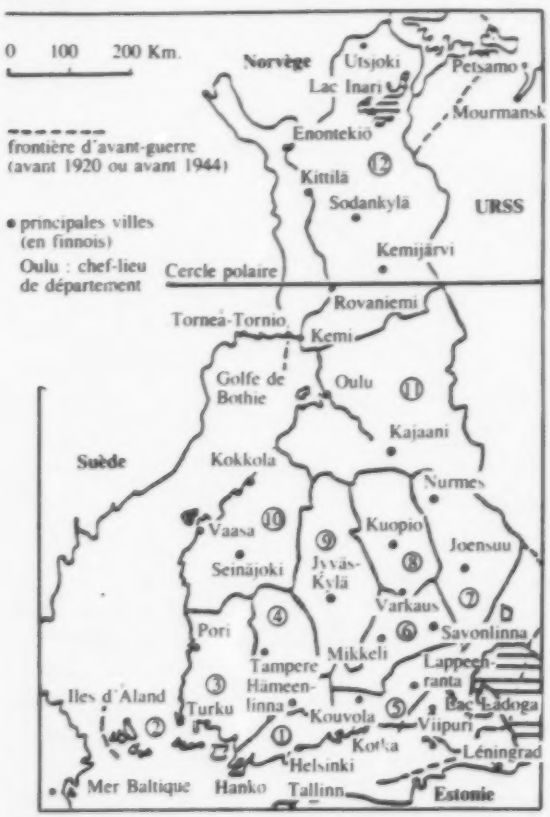

x 1. Uusimaa/Nyland[1]
x 2. Ahvenanmaa/Åland
x 3. Turku-Pori/Åbo-Björneborg
4. Häme/Tabastehus
x 5. Kymi/Kymmene
6. Mikkeli/St. Michel
7. Pohjois-Karjala/Norra-Karelen (Nord-Carélie ou Carélie du Nord)
8. Kuopio/Kuopio
9. Keski-Suomi/Mellersta Finland (Finlande centrale)
x 10. Vaasa/Vasa
11. Oulu/Uleåborg
12. Lappi/Lappland (Laponie)

1. Expression complète en finnois : *Uudenmann lääni* ; en suédois : *Nylands län*.
x Avec communes bilingues ou unilingues (suédophones)

3. La Finlande bilingue (1980)

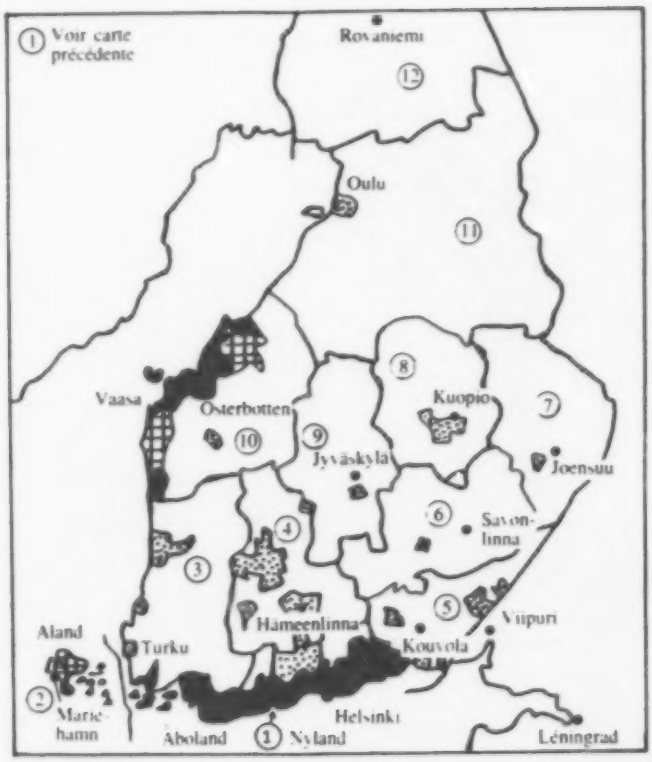

unilingue suédois

bilingue

poches de 50 suédophones au moins dans les communes unilingues finnoises (1970)

Åboland région suédophone (nom en suédois)

4. La Finlande de langue suédoise autrefois

zone de suédophones en 1910

zone occupée autrefois par des suédophones
(d'après l'étude des noms de lieu)

(nom des villes citées : en suédois)

5. Le territoire nordique des Sames (géolinguistique)

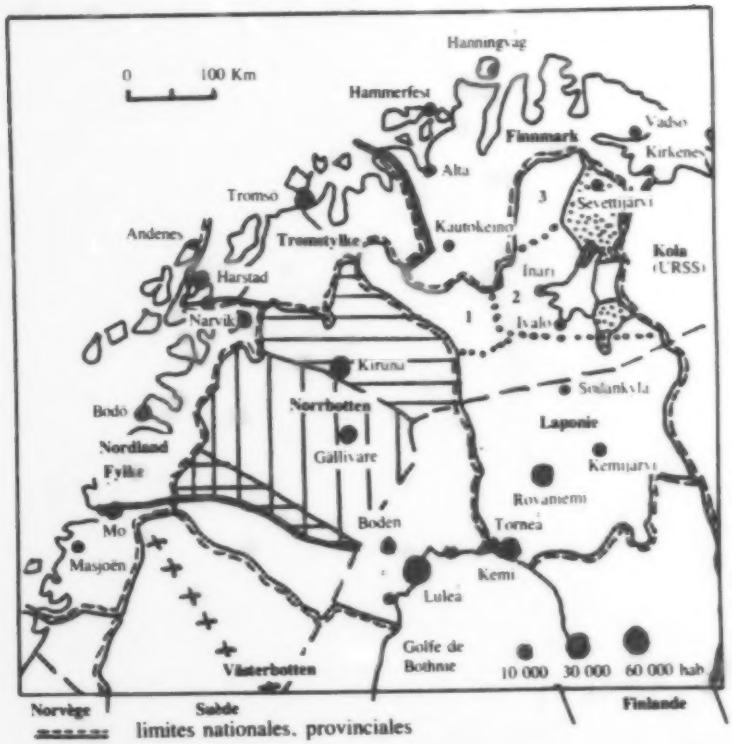

limites nationales, provinciales

limite méridionale du territoire same

Torne
Lule
Pite
} dialectes sames en Suède

ligne séparant les principaux groupes des dialectes lapons

au nord de cette ligne : same de Ume
au sud de cette ligne : dialectes du Sud

région Skolt

1. Enontekiö
2. Inari

6. Les communes suédophones (au 31 décembre 1979)

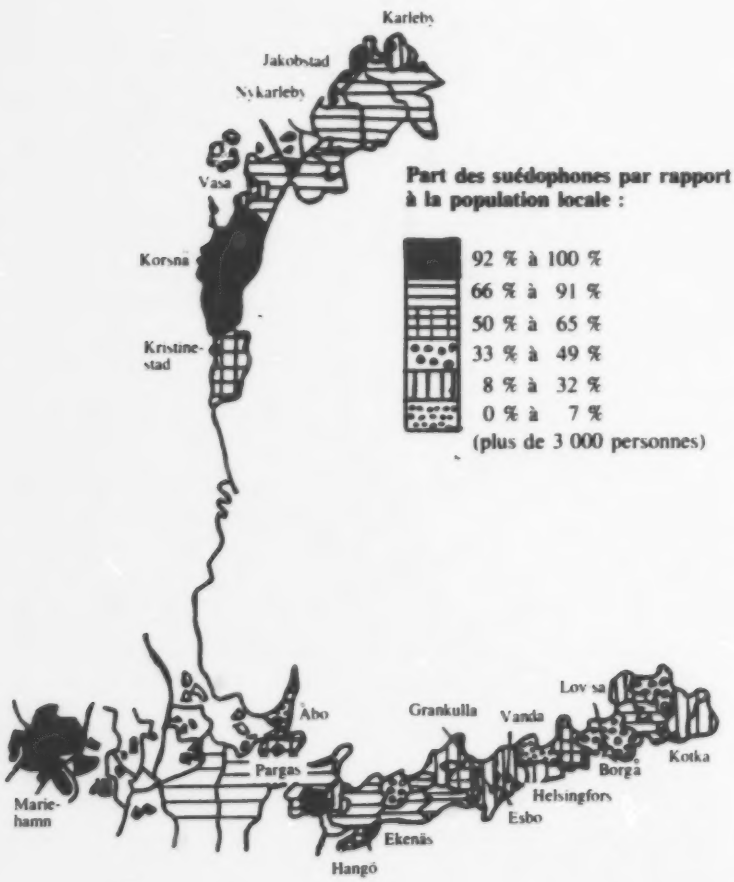

(les noms sont en suédois)

7. Principaux textes officiels sur l'utilisation des langues nationales

(principes et application du bilinguisme institutionnel)
(*laki* = loi ; *asetus* = décret)

Constitution : articles 14, 22, 50 (3e paragraphe), 51 (2e paragraphe), 75 (2e paragraphe)
17 juillet 1919/94.

Hallintomenettelylaki 6 août 1982/598, texte entré en vigueur le 1er janvier 1983 : 29 articles ; article 22 : *Tulkitseminen*.

Loi d'autonomie pour les îles *Åland* : *Ahvenanmaan Itsehallintolaki*, du 28 décembre 1951/670 : articles 34-39 (autres textes de référence : 6 mai 1920/124 ; 11 août 1922/189 ; juillet 1969/483 et 1975/2).

Valtiopäiväjärjestys (Loi organique du *Parlement*) : 13 janvier 1928/7, article 88.

Eduskunnan työjärjestys, 19 décembre 1927 : articles 18, 40, 59 et 60 (modifiés le 1er mars 1935 et le 25 mars 1966, puis le 5 décembre 1974).

Législation sur les langues (*Kielilainsäädäntö*)

Kielilaki du 1er juin 1922/148 (loi sur les langues de 26 articles, certains ayant été modifiés le 5 avril 1935/141, le 7 décembre 1962/593, le 10 janvier 1975/10, le 6 août 1982/599), sur les principes à suivre dans l'utilisation des langues officielles.

Décret : *Kielilain täytäntöönpanosta* du 29 décembre 1922/311 ; 11 articles dont certains modifiés le 20 décembre 1935/418 et le 17 juin 1963/299 (décret d'application de la loi de juin).

Décret : *Kielilaissa mainittujen käännösten toimittamisesta suoritettavista maksuista* (2 articles sur le prix d'une traduction de présentation normalisée – pour les traductions nécessaires selon la loi sur les langues), – texte du 21 avril 1923/106 (modifié le 6 juin 1958/290, puis le 27 octobre 1978/808).

Loi : *Valantehneistä kielenkääntäjistä* 28 avril 1967/191 (13 articles) avec décret d'application du 24 novembre 1967/510
(projet de loi sur le traducteur juré : automne 1983).

Loi : *Virka- ja itsehallintoalueiden sekä eräiden liikennepaikkojen nimistä*, du 26 mai 1965/308.

Valtioneuvoston päätös : *Virka- ja itsehallintoalueiden sekä eräiden liikennepaikkojen nimistä*, du 29 mai 1965/309 (arrêté du gouvernement).

Valtioneuvoston päätös : *Virka- ja itsehallintoalueiden kielellisestä jaoituksesta vuosina* 1963-72 : 28 décembre 1962/687 (25 chap) ; 1973-82 : 28 décembre 1972/896 (25 chap.) ; 1983-92 : 30 décembre 1982/1111 (25 chap.) (arrêté gouvernemental sur les districts bilingues).

Loi : *Valtion virkamiehiltä vaadittavasta kielitaidosta* du 1er juin 1922/149 (7 articles) avec des articles modifiés : les articles 1 et 3 le 7 juin 1935/22, l'article

5 ajouté le 8 novembre 1974/817 (sur les compétences linguistiques, pour les fonctionnaires).

Décret : *Valtion virkamiehiltä vaadittavasta kielitaidosta annetun lain täytäntöönpanosta*, du 29 décembre 1922/312, modifié partiellement le 20 décembre 1935/419 et le 30 septembre 1960/391 (mise en pratique de la loi linguistique ; 11 articles).

Décret : *Suomen ja ruotsin kielen taidon osoittamiseksi suoritettavista tutkinnoista*, du 29 décembre 1922/313 (9 articles), avec des modifications apportées le 20 avril 1928/121, le 20 décembre 1935/420, le 16 novembre 1951/570 et le 12 juillet 1974/585 (sur les examens en langues).

Décret du 3 octobre 1980/685 (en remplacement de celui du 15 octobre 1976/847) sur les tarifs des examens de langues.

Décret : *Lisäsäännöksiä suomen ja ruotsin kielen taidon toteamisesta*, du 28 avril 1923/113 (8 articles, le 8e modifié le 20 décembre 1935/420).

Valtioneuvoston päätös : sisältävä johtosäännön suomen ja ruotsin kielessä suoritettavia tutkintoja varten asetetuille tutkintolautakunnille, du 3 mars 1923/82 ; 12 articles sur les Comités des examens linguistiques, les certificats de langues – dont les articles 6 et 8 modifiés le 30 janvier 1936/79.

Arrêté du ministère des Finances sur les compétences linguistiques de certains fonctionnaires du trésor (perception des impôts) du 9 septembre 1959/355 (plus décret du 20 février 1976/171 ; 33 articles).

Loi du 2 octobre 1931/268 sur le *Journal officiel* (*Virallinen lehti/Officiella Tidningen*) (5 articles).

Décret du 14 décembre 1946/857 : *Kielilain soveltamisesta henkikirjoituksessa* – problème des langues lors du recensement (décret du ministère de l'Intérieur).

Loi : *Asevelvollisuuslaki* du 15 septembre 1950/452 (53 articles) : article 52 notamment (*sur le service militaire*).

Décret d'application du 26 janvier 1951/63, modifié le 20 mai 1966/309, le 19 septembre 1969/597, le 11 juin 1971/479, le 31 janvier 1975/62 et le 19 novembre 1976/915.

Sur le service civil : loi du 21 février 1969/132 (modifications le 16 mai 1975/312 et le 26 mai 1978/364).

Sur les Églises : loi pour l'*Église luthérienne* – *Kirkkolaki* du 10 novembre 1922/267 (548 articles répartis sur 34 chapitres) remplacée par la loi du 23 décembre 1964/635 (même nombre d'articles et de chapitres ; article 16 : sur les nouvelles paroisses, modifié le 25 juillet 1975/633.

Décret pour l'*Église orthodoxe* du 6 mars 1970/179 (232 articles ; référence aux langues : article 230). Modifications le 23 décembre 1970/833, le 23 décembre 1976/1079, le 31 août 1978/672, le 14 décembre 1979/921, le 19 décembre 1980/999.

Dans l'enseignement

Kansakoululaki du 1er juillet 1957/247 (73 articles ; articles 8, 18).

Koulujärjestelmän perusteista du 26 juillet 1968/467 : loi de réforme de *l'enseignement de base* ; 32 articles avec modifications en mai 1973, juillet 1974, mai 1976, février 1978 ; référence aux langues : art. 6 et 9 et sur le lapon : articles 10, 115 (5e paragraphe).

Décret d'application du 26 juin 1970/443 (204 articles ; article 115 sur les langues).

Helsingin Yliopiston järjestysmuodon perusteista : loi sur *l'Université de Helsinki* du 14 juillet 1923/191 ; 26 articles, avec nombreuses modifications ultérieures – Chapitre 7 : *opetus* (enseignement)/article 21 (modifié le 31 mai 1947/452) et chapitre 9 : *virkakieli* (langue d'Administration) (modifié le 7 décembre 1962/584 et le 31 mai 1947).

Décret : *sisältävä Helsingin Yliopiston Säännöt*, du 8 septembre 1924/228-146 articles ; Chapitre 8 (articles 70-80) : sur la langue de l'enseignement et des postes et sur les compétences linguistiques (22 décembre 1937/445) ; tous les articles de ce chapitre 8 : modifiés le 14 mai 1948/383 et aussi, pour l'article 79 : le 14 février 1969/134.

Loi : *Helsingin Yliopiston opetuskielen järjestelystä ja yliopiston viran ja toimen haltijoilta vaadittavasta kielitaidosta*, du 31 mai 1947/453 (11 articles ; modifications le 31 octobre 1952/364, le 29 mars 1963/161, le 18 juin 1965/341, le 27 décembre 1968/818).

Décret : *Opiskelijain määrän rajoittamisesta Helsingin Yliopistossa* du 9 mars 1962/211 (notamment article 1 – 2e paragraphe).

Lois sur chaque *Université et école de hautes études* : elles contiennent un ou deux articles sur la/les langues d'enseignement.
Ainsi, par exemple, pour l'Université de technologie : loi du 23 décembre 1952/444 (article 7) ; pour l'École des hautes études de Vaasa : lois du 15 janvier 1977/63 et du 18 juillet 1980/550 (articles 7 et 8) ; pour Åbo Akademi : loi du 30 décembre 1980/1057 (articles 1, 13 et 14) ; pour les Hautes Études commerciales, de langue suédoise, à Helsinki : loi du 3 juillet 1974/582 (articles 7 et 8) ; pour l'École (suédoise) de sciences sociales et d'administration régionale : loi du 29 décembre 1973/1034 (articles 7 et 8) ; pour l'Institut des arts industriels : loi du 19 janvier, 1973/52 (articles 4 et 5) ; pour l'Académie de musique Sibelius : loi du 28 décembre 1979/1168 (articles 8 et 9) et pour l'Institut d'art dramatique : loi du 16 janvier 1979/87 (articles 7 et 8) – dans les trois derniers cas : sur le finnois et le suédois comme langues d'enseignement et de recherche.

Loi : *Kotimaisten kielten tutkimuskeskuksesta* du 16 janvier 1976/48 – loi sur l'organisation du *Centre de recherche sur les langues nationales* (8 articles ; relève de l'autorité du ministère de l'Éducation).

Décret d'application du 20 février 1976/187 (32 articles) (sur l'organigramme et les tâches du Centre de recherche sur les langues nationales).

8. Histoire constitutionnelle, linguistique et culturelle de la Finlande

1155 Première croisade suédoise en Finlande.

1350 Code du Roi Magnus Ericson, adopté aussi pour la Finlande.

1360 Installation d'un *lagman* - autorité judiciaire spéciale - en Finlande, similaire à ceux qui existent déjà dans les autres provinces de Suède.

1362 Les Finlandais, comme les autres citoyens du Royaume de Suède, ont le droit de participer à l'élection du roi.

1471 Le Conseil du Royaume décide que seuls des natifs de la province peuvent être élus maires, conseillers.

1488 Parution de *Missale Aboense*.

1537-1543 Mikael Agricola : Abckiria (abécédaire) - premier livre en finnois.

1548 Traduction en finnois, par Agricola, du *Nouveau Testament*.

1551 Traduction en finnois, par Agricola, des *Psaumes*.

1581 Le roi de Suède Johan III s'ajoute le titre de «grand-duc de Finlande», confirmant ainsi le statut officiel de la Finlande comme grand-duché.

1583 Recueil de psaumes, avec introduction du mètre européen, par J. Suomalainen dit Finno.

1623 Première Cour d'appel (à Åbo-Turku) en Finlande, séparée ainsi partiellement de la juridiction de Suède.

1637 *Dictionnaire* latin-suédois-allemand-finnois, rédigé par le Suédois Erik Schroderus.

1640 Fondation de l'Université de Åbo-Turku, par le gouverneur général Per Brahe, dans le but d'éduquer assez de Finlandais pour s'occuper des affaires administratives, religieuses et scolaires du pays ; ouverture de l'Académie de Åbo-Turku.

1642 Toute la Bible, en finnois (imprimée à Stockholm).

1647 Première pièce de théâtre finlandaise (en suédois).

1649 Première *grammaire* du finnois (la seconde paraît en 1689, la troisième en 1733) ; le suédois : langue complémentaire du latin, dans les écoles (à la place du finnois).

1650 Première adaptation théâtrale en finnois.

1658 Premier poème en vers hexamètre, en finnois.

1678 *Nomenclatura Rerum Brevissima latino-sveco-finnonica* par le pasteur H. Florinus (réédité en 1976 - Helsinki).

1702 *Les proverbes habituels et doux des Anciens Finnois* par H. Florinus.

1703 *Vindiciae Fennorum* de D. Juslenius (défense de la Finlande : de son peuple, de sa langue) : fondation de Saint-Pétersbourg (capitale de Russie).

1734 Achèvement du Code général suédois, commencé en 11686 - à partir de cette date : interprètes suédois-finnois à la Diète du Royaume, à la demande des paysans finnois : traduction en finnois des ordonnances et décrets.

1745 *Dictionnaire finnois-suédois-latin* de D. Juslenius, auteur aussi de *Aboa Vetus et Nova Vindiciae Fennorum* (plaidoyer en faveur des Finlandais), publié en 1700.

1766-1778 *De Poësi Fennica* (travail de Gabriel Porthan qui inaugure les recherches en folklore).

1767 Première nomination d'un lecteur de finnois à l'Université.

1770 Fondation de la société «Aurora» à Åbo-Turku : premier groupe littéraire de Finlande ; publie (1771-1778) *Tidningar utgifne af ett Sällskap i Åbo* (premier journal du pays).

1772 Nouvelle Constitution, introduite par Gustave III, roi de Suède entre 1771 et 1792 ; texte modifié et complété en 1789 par la loi d'Union et de Sécurité ; en vigueur en Finlande jusqu'en 1919. - Création de la Cour suprême.

1776 Premier journal en finnois (lancé par Lizelius).

1795 Premier livre finlandais pour enfants (en suédois : de Jacob Tengström).
Publication d'une *Géographie* du grand-duché de Finlande (à Stockholm), par G.H. Porthan.

1809 Proclamation de l'autonomie du grand-duché (traduite du suédois au finnois) dans le cadre de l'empire de Russie. Le tsar Alexandre 1er maintient les textes de 1734, 1772, 1789.

1811-1812 Décisions de favoriser le russe (resteront lettre morte).

1817 Nomination du premier archevêque de Finlande.
Création de la Société biblique.
Premières pièces de théâtre rédigées directement en finnois.
Nouveau décret sur la connaissance du russe pour les futurs fonctionnaires.

début des années

1820 «Lutte dialectale», entre le finnois de l'Est et celui de l'Ouest, plus perméable aux emprunts suédois.

1824 Premier roman en finnois ; le Sénat ordonne que certains membres du clergé passent un examen en finnois.

1828	Transfert de l'Université de Åbo-Turku, incendiée en 1827, à Helsinki, capitale du pays depuis 1812. Premier lectorat de finnois à l'Université.
1831	Établissement de *Lauantaiseura* (Société du Samedi).
1832	Création de la Société de littérature finlandaise.
1834	Première tragédie en finnois (*Ruunulinna* de Lagervall).
1835	Première édition du *Kalevala* (édition complète en 1849). Un mémorandum russe constate que le russe n'a pas progressé malgré les décisions officielles.
1836-1840	Lönnrot lance le premier périodique en finnois *Mehiläinen* (*l'Abeille*).
1840	Publication du *Kanteletar*. Débuts de l'École d'agriculture de Mustiala.
1841	Finnois enseigné à l'école.
1843	Finnois introduit dans le secondaire.
1841-1863	Russe obligatoire dans les «gymnases».
1846	Création d'une Association artistique finnoise pour former des artistes. Suspension du journal de Snellman, créé en 1844 : *Saima*, pour «effets pernicieux sur la jeunesse».
1847	(28 mars) Programme, en finnois et en suédois, d'une association estudiantine pour l'avancement du finnois.
1850	Décret de censure qui interdit toute littérature en finnois (décision sans effet).
1854	Premiers sonnets en finnois.
1856	Première série de cours en finnois à l'Université (par Lönnrot, devenu universitaire dès 1822).
1856-1866	Planification et mise en place de l'école primaire publique.
1858	Ouverture du premier lycée à enseignement quasi intégral en finnois (à Jyväskylä).
1862	Première thèse de doctorat en finnois par Y. Koskinen, auteur en 1869 d'une *Histoire* de la Finlande.
1863	Finnois déclaré à égalité avec le suédois dans les relations fonctionnaires/administrés (édit d'Alexandre II sur l'initiative de Snellman).
1864	Fondation du 1er lycée de Helsinki.
1865	Le finnois est favorisé pour divers postes de la fonction publique et auprès des tribunaux (décret complété en 1868 pour la langue des documents officiels des municipalités : c'est-à-dire usage du finnois dans les communes de majorité finnoise).

1869 *Léa* de A. Kivi (1834-1872) : pièce biblique qui marque la naissance du théâtre finlandais national.

1870 Publication en plusieurs fascicules de *Les Sept Frères* de Kivi (autres ouvrages clés du même auteur : *Kullervo*, 1864, *Les Cordonniers de la Lande*, 1864.

1872 Théâtre finlandais.
Création des deux maisons d'édition : Weilin-Göös et Gummerus, toujours en activité.

1880 Fondation d'un institut de musique.
Édition complète du *Dictionnaire finno-suédois* de Lönnrot.

1881 Lancement de la revue littéraire *Valvoja*.
(9 mai) L'administration publique doit répondre en finnois à ses administrés finnois ; elle doit utiliser la langue de la commune, avec les autorités municipales.

1882 Création de *Svenska Folkskolans Vänner* (les Amis de l'école publique suédophone), première organisation culturelle commune à tous les suédophones.

1883 (29 décembre) Le décret de mai 1881 s'applique aussi aux tribunaux.

1885 (26 janvier) Tout Finlandais qui traite avec les autorités centrales et provinciales a droit d'utiliser le finnois.

1886 (18 mars) Le finnois peut être utilisé comme langue de travail dans l'Administration.

1887 (4 avril) Les autorités centrales doivent recourir, dans les services qu'elles offrent dans une commune, à la langue de cette commune.

1889 Chaire de philologie romane installée à Helsinki.

1894 (10 janvier) Tout candidat à un poste universitaire doit pouvoir enseigner en finnois.

1898 Premier poème en vers libres : «Émile Zola» de Eino Leino (1878-1926), poète, dramaturge, critique, chroniqueur, traducteur ; la fin du XIX^e^ siècle voit de nombreux philologues, artistes garder le contact avec Paris ; le frère de E. Leino passe une thèse de doctorat en 1895 sur Prosper Mérimée.
Création des districts scolaires ; les communes doivent ouvrir des écoles primaires.

1900 Décret qui fait du russe la langue officielle à venir de l'administration finlandaise.

1902 Loi sur la langue de l'Administration (dans les relations avec les autorités locales) et sur la langue des tribunaux de haute juridiction ; vers l'égalité entre le suédois et le finnois.
Nombre d'élèves finnois : double de celui des suédophones, dans le secondaire.

1903-1916 *Chants Elka* de E. Leino.

1905 (Octobre) Grève générale.

1906 Réforme parlementaire (abolition de la Diète à quatre États : suffrage universel, vote des femmes).
L'Université de Helsinki devient officiellement bilingue.
Oma maa (Encyclopédie).

1907 Création du *Svenska Kulturfonden* (Fondation culturelle suédophone).
Le russe devrait devenir obligatoire.

1908 Première parution de *Nya Argus* (revue littéraire de langue suédoise).
Tietosanadkirja (Encyclopédie).

1912 Victories finlandaises aux Jeux olympiques de Stockholm.
Une loi impériale accorde aux Russes tous les droits civils à l'intérieur du grand-duché.

1917 (6 décembre) Proclamation de l'indépendance de la Finlande.

1918 (Janvier-mars) Tensions internationales autour des îles Åland.
(Mars) Svinhufvud est choisi comme régent.
Fondation de la Cour suprême de la Cour suprême administrative comme tribunaux indépendants (séparation complète du pouvoir judiciaire du reste des organes de l'État).
Ouverture de Åbo Akademi (Université de Åbo-Turku, de langue suédoise).
(Décembre) Mannerheim est désigné comme régent.

1919 (26 janvier) Projet de loi sur des garanties à accorder aux suédophones.
(11 février) Le Parlement repousse un projet du gouvernement sur le statu et l'utilisation des deux langues, dans l'Administration.
(29 mai) Convention nationale du *Svenska filnads Folkting* (programme de revenidcation culturelle et linguistique).
(17 juillet) Loi Constitutionnelle.
(25 juillet) Ståhlberg devient le premier président de la République.

1920 (6 mai) Droit à l'autonomie interne pour les îles d'Åland.
La Finlande, membre de la S.D.N. (16 décembre).

1921 Accord suédo-finlandais sur le statut des îles d'Åland (district unilingue suédophone), approuvé le 27 juin par le Conseil de la S.D.N.
Scolarité de six ans obligatoire.

1922 (1er juin) Loi linguistique redéfinissant l'utilisation des langues nationales dans les différentes administrations, aux divers échelons, et loi sur les compétences linguistiques (dans les deux langues nationales) requises pour les fonctionnaires et les officiers de l'armée.

(11 août) «Loi de garantie» accordée à Åland.
(29 décembre) Décret d'application de la loi du 1er juin sur les tests et les examinateurs, pour évaluer les compétences linguistiques des fonctionnaires et des officiers.

1923 Dissolution du Parti communiste.
Loi sur l'Université de Helsinki (lieu d'agitation plus ou moins sporadique et forte jusqu'en 1937).

1923-1926 Création et activisme de la Ligue des Cercles de l'authenticité finnoise (profinnois).

1924 Reconstitution du Parti communiste mais arrestation des députés communistes ; crise ; dissolution du Parti communiste et de la Chambre.

1924-1929 Les Porteurs de Feu *(Tulenkantajat)* : mouvement littéraire aux tendances modernisantes, expressionnistes.

1925 Suppression des noms suédois des plaques bilingues, sur les murs des gares des régions finnoises.

1928 Loi organique du Parlement.
Restriction des pouvoirs du Département suédophone à la Direction des écoles.

1929 (Octobre)-1931 (février) Mouvement anticommuniste ; tensions créées par le mouvement Lapua.

1930 *Suomen kansalliskirjallisuus*.

1932 (21 janvier) Pacte de non-agression signé entre la Finlande et l'U.R.S.S., rompu par celle-ci en 1939.
Grève d'étudiants contre le bilinguisme à l'Université (Helsinki) (décembre) gouvernement Kivimäki : le plus long de l'histoire de Finlande (trois ans et dix mois).

1934 L'U.R.S.S. est admise à la S.D.N. (l'Allemagne la quitte en 1933).

1935 (7 juin) Les deux lois linguistiques sont amendées.

1937 (18 juin) Nouvelle loi sur l'Université de Helsinki.

1939 (Novembre)-1940 (mars) : «Guerre d'hiver».

1941 (Juin)-1944 (septembre) : «Guerre de continuation».

1944 (19 septembre) Armistice avec l'U.R.S.S.
(Octobre-novembre) communisme autorisé ; fondation du SKDL.

1945 Rejet du projet de loi pour faire de l'Ostrobotnie une province unilingue suédophone.

1947-1948 Modifications apportées à la loi sur l'Université de 1937.

1947 (10 février) Traité de Paris ; paix avec les Alliés.
(15 septembre) Traité de paix définitif avec l'U.R.S.S.

1948 (6 avril) Pacte d'amitié, de coopération et d'assistance entre la Finlande et l'U.R.S.S. (renouvelé en 1970 puis en 1983 : sa validité

est prorogée jusqu'en 2003).
(Avril) Crise gouvernementale grave (renvoi du ministre communiste Leino).
(27 août) Loi sur les municipalités.

1949 (9 janvier) Arrêté municipal réglementant les compétences linguistiques des employés de la ville de Helsinki.

1951 *Parnassa* (revue finnoise de critique et de production littéraires).
Nykysuomen Sanakirja (Dictionnaire).
(28 décembre) Nouvelle loi sur l'autonomie des îles d'Åland.

1952 Nouvel amendement à la loi sur l'Université.
Fin des dettes et des réparations de guerre à l'U.R.S.S. (septembre).
Création du Conseil nordique (la Finlande y adhère le 27 janvier 1956).

1955 La Finlande est admise à l'O.N.U.

1956 Kekkonen est élu président de la République (réélu en 1962, 1968, 1973, 1978).
Grève générale de trois semaines (dernier acte des tensions de l'après-guerre, dans le monde du travail).

1961 La Finlande devient membre associé de l'A.E.L.E. (Association économique de libre échange).
(Automne) Crise de Berlin ; tensions Finlande-U.R.S.S.

1962 Loi linguistique de 1922, amendée ; Helsinki, Åbo-Turku, Vaasa : villes bilingues en permanence.
Décret linguistique touchant les tribunaux.

1963 Projet de loi pour créer deux régions autonomes suédophones.

1968 Réforme scolaire par le gouvernement Kaivisto.

1969 La Finlande devient membre de l'O.C.D.E. (janvier).

1970-1974 Travaux d'un Comité gouvernemental pour réviser la Constitution de 1919.

1973 (Janvier) Loi spéciale prorogeant le mandat présidentiel jusqu'en 1978.
Accords avec la C.E.E. ; traité de coopération avec le Comecon.

1975 Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) à Helsinki.
Loi linguistique de 1922 de nouveau amendée.

1978 Cinquième élection de Kekkonen, contraint de se retirer pour raisons de santé en 1981 (27 octobre).

1982 Koivisto, élu président de la République (26 janvier).

1983 (22 mars) Élections législatives.
(6 mai) Quatrième gouvernement de coalition (centre-gauche)

dirigé par K. Sorsa. Dans son programme, entre autres : révision envisagée de la loi d'autonomie d'Åland, réforme partielle de la Constitution.
(Août) Projet pour soumettre *Folktinget* à une loi (et donc le placer en partie sous la responsabilité de l'État).

9. Provinces, départements et villes

— **Les 9 «provinces» :** du sud au nord (en finnois, puis en suédois) : Ahvenanmaa/Åland ; Varsinais-Suomi/Egentliga Finland (Turku) ; Uusimaa/Nyland (Helsinki) ; Satakunta/Satakunda (Pori) ; Häme/Tavastland (Tampere ; Hämeenlinna) ; Savo/Savolax (Mikkeli ; Kuopio) ; Karjala/Karelen (Carélie) (Joensuu) ; Pohjanmaa/Österbotten (Ostrobotnie[1]) (Vaasa ; Oulu ; Kajaani) ; Lappi/Lappland (Laponie).

— **Les 12 départements** (voir noms en suédois à l'annexe 2) : renseignements cumulés au tableau p. 490.

— **Villes :** pour les dix premières **grandes villes** et trois centres périphériques : voir chapitre III.A : distribution géolinguistique ; capitale nationale : Helsinki (Hki)/Helsingfors (Hfors) ; centres interrégionaux : Kuopio ; Oulu/Uleåborg ; Tampere/Tammerfors (T : re) ; Turku (Tku)/Åbo ; Vaasa/Vasa.

10. Données comparatives sur cinq pays bilingues

— Voir les informations données aux tableaux des pages 491 et 492.

1. Ostrobotnie ou Ostrobothnie ; même double orthographe pour le Golfe de Bot(h)nie.

Indications sur les 12 départements de Finlande

Nom du *lääni*	Année de création	Nombre d'habitants (en 1981)	Surface en km²	Densité de population au km² (en 1981)	Nombre de suédophones (au 31 décembre 1979)	% de la population locale (au 31 décembre 1979)
Turku-Pori	1634	703 088	21 924,4	32,1	28 143	4,0
Vaasa	1775	432 773	26 122,4	16,6	99 494	23,1
Kuopio		252 025	16 719,0	15,1	290	0,1
Oulu		416 884	56 706,1	7,4	482	0,1
Häme	1831	664 292	17 153,4	38,7	2 457	0,4
Mikkeli		208 591	16 424,9	12,7	201	0,1
Uusimaa		1 128 639	9 858,3	114,5	146 135	13,1
Åland	1918	22 792	1 481,3	15,4	21 506	95,1
Laponie	1936	194 844	93 932,9	2,1	209	0,1
Kymi	1945	344 299	10 735,7	32,1	2 238	0,6
Finlande centrale	1956	242 874	16 430,5	14,8	307	0,1
Carélie du Nord		176 668	17 985,8	9,8	92	0,1
Pour tout le pays		—	**305 474,7**	**(−) 16**	—	**6,3**
en 1981		**4 787 769**	—	—	—	—
en 1979		**4 771 292**	—	—	**301 554**	—
Communes urbaines		**−2 900 000**	**35 104,2**	**(+) 81**	**183 218**	**6,4**
Communes rurales		**+1 900 000**	**270 370,5**	**(+) 7**	**118 336**	**6,2**

10. Données comparatives sur cinq pays bilingues

Pays	Canada	Belgique	Finlande	CH-Suisse	Afrique du Sud
Superficie en km²	**9 964 000**	**30 507**	**330 000**	**41 295**	**1 220 000**
Population 1960	**18 000 000**	**8 920 000**	**4 460 000**	**5 110 000**	**15 400 000**
1980	**24 300 000**	**10 000 000**	**4 780 000**	**6 200 000**	**21 500 000**
% des groupes linguistiques officiels (en 1980)	anglophones : 61,3 % francophones : 25,7 %[1]	Flamands : 60 % Wallons : 30 % à Bruxelles 10 % de la population (en majorité française)	Finnois : 93,6 % suédophones : 6,3 %	germanophones : 70 % francophones : 20 % italiophones : 9 % Romanches : 1 %	langues officielles : anglais et afrikaans
Non officiels	autres : 13 % dont Inuit : 16 000 ; Amérindiens : 138 500		+ Sames (de 1 300 à 3 500)		+ bantou (21 % de blancs : + 70 % de Noirs et Métis
Constitution	1867 ; 1982	1831	1919	1848 (révisée en 1874)	1909 (République depuis 1961)

Données comparatives sur cinq pays bilingues (suite)

Bilinguisme institutionnel	1969 : loi fédérale	1931-1932 : lois linguistiques 1971 : autonomie culturelles des «régions»	1922 : lois linguistiques	trilinguisme : 1948, 3 langues officielles ; 1938: 1 langue nationale (le romanche)	
Langue de travail :					
dans l'Administration	les deux	les deux	les deux	les trois	les deux langues
dans l'armée	—	les deux	finnois + brigade suédophones	les trois	les deux langues
Documents officiels dans les langues officielles	oui	oui	oui	oui	oui
Devant les tribunaux	(oui)	non	oui		
Dans le système éducatif	anglais, français à des degrés divers	écoles flamandes-wallones privées (avec enseignement des deux langues dans chaque type d'école)	écoles finnoises et suédophones		fondé sur la division «raciale»
Principes de					
a) territorialité	a	a, sauf pour Bruxelles (=b)	a et b (sauf pour Åland=a uniquement)	a	les deux groupes «linguistiques» sont séparés par la politique de l'apartheid ; il n'y a pas de régions unilingues cependant distinctes.
b) personnalité					

1. Mais au Québec (unilingue français depuis 1977): en 1971 : 80,7 % de langue maternelle française ; 13,1 % d'anglophones, en 1981 : 82,4 % de langue maternelle française ; 11 % d'anglophones.

Bibliographie sélective

Quatre séries de titres sont données ici (à chaque fois par ordre alphabétique) : en finnois, en suédois, en français et en anglais. Les références retenues ne sont qu'une partie des sources utilisées ; pour la plupart, elles datent d'après 1975, elles sont faciles d'accès, elles offrent une vue générale et une perspective globale. En anglais, cependant, il y a deux ensembles particuliers : les publications du groupe de recherche en sociologie comparative de l'Université de Helsinki (SC-UH) : voir Allardt et Miemois, et celles du groupe de recherche d'Åbo Akademi sur «Ethnicité et Mobilité» (MOB-ÅA) : voir Sandlund.

En finnois :

KOIVUKANGAS, O., *Suomen siirtolaisuuden ja maassamuuton bibliographia*, (Bibliographie sur l'émigration et les mouvements de population en Finlande), Institut des migrations, Åbo-Turku, 1978, 220 p.

LÖNNQVIST, B., *Suomenruotsalaiset* (Ethnologie de suédophones), Gummerus, Jyväskylä, 1981, 170 p.

MYRSKYLÄ, P., *Maassamuutto sekä Suomen ja Ruotsin Välinen muuttoliike 1950-1975* (Migration interne et migration entre la Finlande et la Suède entre 1950 et 1975), Tilastokeskus, Helsinki, 1978, 170 p.

VALKONEN, T., Article paru dans la revue du Département de Sociologie de l'Université de Helsinki, *Working Papers*, n° 2, 1977.

— *et al.* (édit.), *Suomalaiset :* «Sur les transformations socio-économiques de la Finlande de 1870 environ, à aujourd'hui» ; «Sur les suédophones», chap. 6, pp. 251 à 273, WSOY, Helsinki, 1980, 328 p.

Suomen Tilastollinen Vuosikirja (Annuaire statistique de la Finlande), *Tilastokeskus :* Office central des statistiques, 1981, 513 p.

En suédois :

AGREN, G., *Vår Historia* (Chronique sur le devenir du peuple suédophone), Skrivor, Vaasa, 1977, 244 p.

— (édit.), *Hurrarna*, Vaasa, 1974.

ALLARDT. E., et STARCK, *Språkgräenser och samhällsstrucktur : Finlandssvenskarna i ett jämförande perspektiv* (Suédophones : barrières linguistiques et structures sociales), AWE - Geber, Stockholm, 1981, 307 p.

ELERT, Cl. Ch. (édit)., *Internordisk Språkförståelse* (Actes du colloque de mars 1980 sur l'intercompréhension entre les pays scandinaves), Université d'Umeå, 1981, 230 p.

FORSBEY, *Finlandssvenkarna enligt folkräknigen 1970*, Helsinki, 1975.

HANSEGÅRD, N.E., *Tvåspråkighet eller halvspråkighet ?* (traduit en finnois en 1979), Bonniers Aldus, Stockholm, 1968 et 1972 (réédit.), 160 p.

Institut de recherche de la Fondation d'Åbo Akademi, *Samhällsforskning kring Finlandssvensk framted* (Recherche sociale sur l'avenir des suédophones : Actes d'un colloque d'octobre 1976 sur les perspectives démographique, économique, sociologique et sociolinguistique), publication n°15, 1977, 78 p.

JAAKOLA, M., *Språkgränsen. En studie i tvåspråkighetens sociologi* (Sur les fennophones de la vallée de Tornio), traduit du finnois, Aldus, Stockholm, 1973, 149 p.

KLÖVERHORN, *Die Sprachliche Strucktur Finnlands 1850-1950*, Helsinki, 1961.

LAURÉN, Ch. (édit.), *Finlandssvenskan - fakta och debatt* (Huit articles sur la minorité et sa langue), Söderström, Helsinki, 1978, 150 p.

MODÉEN, T., *Finlandssvenskarna nationella grundlagsskydd* (Sur les droits garantis aux Suédo-finlandais par la Constitution), Åbo Akademi, 1977, 169 p.

MOLDE, B., (A. Karker édit.), *Språkene i Norden* (Sur les langues nordiques), Nordisk Språksek/Esselte Studium, Oslo, 1983, 170 p.

Nordiska Radet (Conseil nordique) : nombreux titres en suédois sur divers aspects de la vie nordique, de la coopération entre les pays du Nord : *Yearbook of Nordic Statistics - Nordisk Statistik Arsbok 1981*, Stockholm, vol. 20, 1982, 381 p.

PETTERSON et REUTER, *Språkbruck och Språkvård*, Helsinki, 1977.

SANDLUND, *Språk och gruppidentification i Pargas, Louisa och Gamlakarleby*, 1970, 93 p., mimeo.

SLOTTES, P., *De Finlandssvenskadialecterna i forshning och funktion*, Actes d'un symposium tenu à Åbo-Turku en 1979, 1981, 160 p.

STARCK, *Etnicitet och exogami*, Mémoire de maîtrise, Université d'Helsinki, 1979.

STENIUS, H. (M. Engman édit.), *Svenskt i Finland - 1. - Studier i språk och nationalitet efter 1860 ;* (15 essais discutés lors d'un séminaire en 1980 entre historiens suédophones sur la langue et ses enjeux), *Svenska Litteratursällskapet i Finland, 1983.*

Svenska Finlands Folkting (SFF). *Svenskt i Finland*. 1981. 31 p.

—. *Finlandssvensk Rapport 2*. Statistiques diverses sur la minorité. janvier 1981 51 p.

—. *Sverigefinnar och Finlandssvenskar* (Rapport d'un séminaire de novembre 1982 sur les Finnois en Suède et les suédophones en Finlande. en particulier : problèmes de l'école et médias). 1983. 125 p.

TÖRNUDD. K.. *Svenska språkets Ställning i Finland* (Position du suédois et des suédophones en Finlande). Lindqvist. Stockholm. 1960. 80 p. et édition revue. Helsinki. 1978. 96 p.

En français :

BÉZARD. A.. *La politique extérieure de la Finlande (1944-1970)*. Documentation française. Notes et Études. doc. nº 3837-8. novembre 1971. 68 p.

COLIN du TERRAIL. H.. *La Finlande et les Russes depuis les croisades suédoises*. Librairie Istra. 1963. 250 p.

FINLANDE : faits et chiffres (Sur l'État. l'économie. la politique sociale. l'éducation. la culture). traduit du finnois. Éditions Otava. Helsinki. 1983. 254 p.

HAVEL. J.E.. *La Finlande et la Suède : une grande minorité. les Suédois de l'Est* (Point de vue suédocentriste sur la minorité en Finlande). Éditions Naaman. Sherbrooke (Québec). 1978.

JUTIKKALA. E.. Pirinen. K.. Histoire de la Finlande. traduit de l'anglais. Éditions La Baconnière. 1978. 347 p.

LINNA. V.. *Ici sous l'étoile polaire* (Histoire de trois générations à Tampere articulée sur les années 1880-1917. 1917-1919. 1920-1950 ; deux documents pour l'histoire sociale). roman traduit du finnois. Laffont. 1962. 529 p.

MÉRIOT. Ch.. *Les Lapons et leur société* (Étude d'ethnologie historique). Éditions Privat. 1980. 373 p.

O.C.D.E.. *Examen des politiques nationales d'éducation : Finlande*. 1982. 137 p.

O.C.D.E.. *La Finlande* (Études économiques). 1982. 71 p.

ORBAN. Ed.. *Un modèle de souveraineté-association ? Le Conseil nordique*. Hurtebise HMH. Cahiers du Québec. nº 38. 1978. 152 p.

PUNTILA. L.A.. *Histoire politique de la Finlande de 1809 à 1955*. traduit du finnois. Éditions La Baconnière. 1966. 260 p.

REINIKAINEN. V.. *Littérature sur le droit finlandais publiée entre 1860 et 1956 en français. en allemand et en anglais*. Publication de la Bibliothèque du Parlement 2. Helsinki. 1957. 179 p. Bibliographie continuée par H. Schauman. «Finnish legal publications in English. French and German 1957-1977» dans *Scandinavian Studies in Law*. 1980. pp. 235-286.

SETÄLÄ, E.N., *La lutte des langues en Finlande*, Paris, 1920, 33 p. Version suédoise en 1920, anglaise en 1919 (assez difficile d'accès).

THIBAULT, F., *Comment ils sont gouvernés : la Finlande*, Librairie Droit et Jurisprudence, Paris, 1978, 382 p.

En anglais :

Adult Education (Numéro sur les suédophones : groupe ethnique, situation juridique...), Vol. 11, N° 2, 1974, 32 p.

ALESTALO, M., Toivonen, T., *Changes in Class Structure and Stratification in Finnish Society 1950-1974*, Université d'Helsinki, Département de sociologie, 1977.

— *et al.*, *Cultural participation and class structure in Finland*, Université de Tampere, Département de sociologie, 1977.

ALLARDT, E., *Finland's Swedish - Speaking minority*, Helsinki, SC-UH, N° 17, 1977, 21 p.

— et Miemois, *Roots both in the Centre and the Periphery : the Swedish-speaking population in Finland*, Helsinki, SC-UH, n° 24, 1979, 84 p.

— *et al.*, *Multiple and Varying Criteria for membership in a linguistic minority : the Case of the Swedish-speaking minority in metropolitan Helsinki*, Helsinki, SC-UH, n° 21, 1979, 95 p.

Finnish Political Science Association, *Democracy in Finland* (Sur la vie politique et parlementaire, les droits du citoyen, les partis et l'égalité des langues), Helsinki, 1960, 104 p.

HÄMÄLAINEN, P.K., *Nationality Strife in Finland 1917-1939*, University of California, 1968, 274 p. Version finnoise en 1968, suédoise en 1969.

—, *In time of Storm : Revolution, Civil War and the Ethnolinguistic Issue in Finland* (1917-1918 en Finlande : nationalisme, socialisme et langues), State University of New York Press, Albany, 1979, 172 p.

KARNY, M.G. (édit.), *Finnish Diaspora*, Vol. 1 : Canada, South America, Africa, Australia and Sweden, 302 p. ; Vol. 2 : USA., 318 p., The Multicultural History Society of Ontario, Toronto, 1981.

LAURÉN, Ch., *Canadian French and Finland Swedish : Minority Languages with Outside Standards, Regionalism and Adstrata*, publication B-122, CIRB, Université Laval, Québec, 1983, 28 p.

— et S. Strömman, «The functioning of the second national language in a minor entreprise in the province of Vasa-Finland» dans *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, N° 1, 1981, pp. 53-63.

— «Aims and Methods of an Investigation into Bilingualism in Three Minor Firms in Vasa-Finland» dans P.H. Nelde (édit.), *Theorie, Methoden und Modelle der Kontaktlinguistik*, Dümmler, Bonn, 1983, pp. 311-317.

McRAE, K.D., «Bilingual Language Districts in Finland and Canada : Adventures in the Transplanting of an Institution» dans *Canadian Public Policy*, N° 3 et 4, 1978 (rédigé en 1976), pp. 331-351.

MERIKOSKI, dans *Democracy in Finland*, Helsinki, 1960, 104 p., *op. cit.*

MIEMOIS, K.J., *Changes in the social structures of the swedish-speaking population in Finland 1950-1970*, Helsinki, SC-UH, N° 19, 1978, 37 p.

—, *Bilingual Self-identification. An Exercise in the Use of Path Analysis*, Helsinki, SC-UH, n° 26, 1979, 79 p.

—, The minority client's view in a bilingual society, Helsinki, SC-UH, n° 26, 1980, 95 p.

MILJAN, T., *Bilingualism in Finland*, Rapport de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme, 2 tomes, 3 volumes, ronéo, Ottawa, 1966-1967.

MULLER-WILLE, L., «The Sami Parliament in Finland. A model for ethnic minority management ?» dans *Études-Inuit-Studies*, 1979, Vol. 3, N° 2, pp. 63-72.

NORDBERG, B., (édit.), *International Journal of the Sociology of Language* (Sociolinguistic Research in Sweden and Finland), IJSL 10, 1977, 148 p.

PAASIVIRTA, J., *Finland and Europe – The Period of Autonomy and the International Crises 1808-1914*, traduit du finnois, Hurst & Co., Londres, 1981, 270 p.

PELTO, P.J., «Politics and Ethnic Identity among the Skolt Sami in Finland», dans *Études-Inuit-Studies*, 1979, Vol. 3, N° 2, pp. 53-61.

Poliphony : Bulletin of Multicultural History Society of Ontario, «Finns in Ontario», R.F. Harney (édit.), 1981, Vol. 3, N° 2, 120 p.

SANDLUND, Tom, Rapports de recherche sur l'ethnicité et la mobilité en Finlande (12 rapports publiés en tout ; 4 en anglais dont 3 par Tom Sandlund) :

1. MOB, Åbo Akademi, N° 1 : *Ethnicity and Molibity, Description of a project*, 1980, 24 p.
2. MOB, Åbo Akademi, N° 5 : *Bilinguals in Finland 1950*, 1980, 83 p.
3. MOB, Åbo Akademi, N° 10 : *Social structure and social mobility. A study of the swedish population in Finland 1950-1975*, 1982, 62 p.

SÖDERHOLM, T.E., *Social mobility in a pre-and post-war cohort*, MOB, Åbo-Akademi, N° 12, 1982, 50 p.

Suomen Unesco Toimikunta (Commission finlandaise pour l'Unesco), *Cultural pluralism and the position of minorities in Finland*, Helsinki, 1979, 2e éd. 1981, 111 p.

VALKEAPÄÄ, N.A., *Greetings from Lapland – The Sami – Europe's forgotten people* (Sur la position des Sames et leur culture menacée, par un des leaders sames de Finlande), traduit du norvégien, Zed Press, Londres, 1984.

VRIES, J. de. Divers articles sur le changement de langue et les facteurs démographiques en Finlande, parus dans *Acta Sociologica* en 1973, 1974, 1977 et 1979.

WILSON, W.A., *Folklore and Nationalism in Modern Finland*, Indiana UP, 1976, 276 p.

Yearbook of Population Research in Finland, Helsinki.

La Finlande bilingue : histoire, droit et réalités

La situation linguistique de la Finlande est intéressante à plus d'un titre. Du Canada à la Finlande, on est loin d'avoir une similarité de structure et de culture qui, au premier abord, justifierait une comparaison sur le plan des moyens mis en œuvre pour « gérer » l'emploi des langues. L'intérêt est tout autre.

L'auteur invite le lecteur à prendre du recul pour découvrir une situation radicalement différente de la nôtre. On y découvre, par exemple, que l'emploi des langues n'entraîne pas nécessairement les problèmes auxquels on s'attendrait ici en circonstances comparables ; on y apprend également que des situations ethnolinguistiques complexes associées à un cheminement historique mouvementé ne créent pas forcément une crise insoluble. La Finlande permet donc à l'observateur des faits sociaux, juridiques et politiques, liés ou non à l'emploi des langues, de revoir son analyse par l'examen d'une situation apparemment harmonieuse.

Yves Gambier

Yves Gambier est né le 20 janvier 1949 à Rouen, en France. Il est diplômé en lettres modernes de l'Université de Haute-Normandie.

À Turku depuis quelques années en Finlande, il enseigne [illegible] universitaire de traduction et d'interprétation de [illegible] auteur de plusieurs publications dans le domaine [illegible]

ZZ
3 2495

Conseil de la langue française